

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE  
Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures

THÈSE

*pour obtenir le grade de*

Docteur de l'Université de Bourgogne  
Discipline : Linguistique française

*par*

Lucy MICHEL

*le 9 décembre 2016*

La relation entre genre grammatical et dénomination  
de la personne en langue française

Approches sémantiques

Directeur de thèse :  
Philippe MONNERET

Co-directeur de thèse :  
Thomas VERJANS

Jury :

Yannick CHEVALIER, maître de conférences, examinateur

Béatrice FRACCHIOLLA, professeure des universités, rapporteuse

Dominique LAGORGETTE, professeure des universités, rapporteuse

Philippe MONNERET, professeur des universités, directeur

Franck NEVEU, professeur des universités, examinateur (président du jury)

Thomas VERJANS, professeur des universités, co-directeur



*La catégorie du genre grammatical est sans doute l'une de celles qui ont suscité le plus de curiosités, de toutes parts : philosophes, grammairiens, linguistes, psychanalystes ou simples observateurs du langage et des langues.*

*Michel Arrivé, Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical*

*Dans les vingt ou vingt-cinq dernières années, j'ai vu naître [...] un petit nombre de féminins auxquels on ne pensait pas et dont on ne peut plus se passer. Ainsi l'admirable substantif conne.*

*Georges Dumézil, « Mme Mitterande ? Mme Fabia ? », Le Nouvel Observateur,*

*7 septembre 1984*

**Résumé** Le point de départ de cette recherche est le constat d'une rupture dans le fonctionnement sémantico-référentiel du genre grammatical, qui oppose d'un côté noms d'inanimés et d'animés non-anthropomorphisés, et de l'autre noms d'animés humains ou anthropomorphisés. Ce constat amène inévitablement la question, souvent traitée, du type de répartition des substantifs (arbitraire ou motivé) que permet le genre grammatical. Le fait de centrer le propos sur les noms d'humains, et plus précisément, sur la classe des « dénominations de la personne », permet de sortir de cette opposition pour analyser plus précisément les difficultés posées par la catégorie grammaticale du genre dans son lien avec la bipartition sexuée des êtres humains, généralement et traditionnellement pensée comme première. Cette réflexion s'appuie sur un ensemble de 496 dénominations de la personne (noms de métiers, grades, titres, mais aussi insultes) étudiées grâce à un corpus constitué de données lexicographiques, ainsi que d'extraits issus d'un ensemble de forums de discussion. À cette recherche synchronique s'ajoute un travail diachronique, visant à expliciter les mécanismes de production et de stabilisation des discours et théories sur le genre grammatical dans des ouvrages grammaticaux et lexicographiques du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Ce parcours critique permet d'interroger plus précisément les normes, règles et croyances qui régissent les pratiques du genre grammatical en langue française. Ce travail de thèse, appuyé sur les théories de la dénomination et affiné par les outils du matérialisme et des réflexions *queer* sur le langage, est centré sur une proposition d'analyse *stéréotypique* du sens du genre grammatical. Celle-ci permet à la fois de ne pas penser l'idée d'une hiérarchie entre les genres grammaticaux (« le masculin l'emporte . . . ») comme structurelle et interne au système linguistique français, et de comprendre certains phénomènes en apparence contradictoires et généralement rejetés comme idéologiques et/ou politiques, donc non-linguistiques. Cette hypothèse émerge d'une réflexion sur le concept de catégorisation et sur les difficultés phénoménologiques et linguistiques qui lui sont liées. La proposition avancée est de plus orientée vers le développement d'un modèle lexicographique : le travail engagé dans cette thèse de doctorat vise donc une applicabilité potentielle.

**Summary** *This research was initiated with the idea of a semantic and referential splitting of grammatical gender within the French language between nouns denoting inanimates or non-anthropomorphic animates, and nouns denoting human or anthropomorphic animates. This splitting inevitably leads to the traditional question of the arbitrary or motivated nature of grammatical gender. The fact that this study focuses only on nouns denoting human animates, and more specifically on person denominations, enables to surpass this question and analyze more carefully the difficulties that arise from the idea of a link between grammatical gender and sexual bipartition. This study will concentrate on 496 person denominations and on the way they are currently considered within specialized and non-specialized discourses (dictionaries and discussion forums). I will also propose a diachronic perspective, based on lexicographic and grammatical productions about grammatical gender since the 16th century. This approach will enable to question more accurately the norms, rules and beliefs that underlie the use of grammatical gender in French. My work, nourished both by denomination theories and material and queer theories on language, is thus centered on proposing a stereotype-based semantic analysis of grammatical gender. This analysis opposes the idea of a structural hierarchy between masculine and feminine grammatical genders, and enables to understand some of the phenomena that are usually not considered as linguistic, but rejected as ideological or political. This hypothesis is thus born of a discussion of categorization theories, and of the phenomenological and linguistic difficulties that they present. Finally, one of the goals of this work is to be applicable : I will thus propose a lexicographic model of the stereotype-based hypothesis.*

# Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>2</b>
<b>Remerciements</b>	<b>11</b>
<b>Introduction</b>	<b>15</b>
1. État des lieux : genre et langage . . . . .	18
A. Genre et langage : parcours historique . . . . .	18
B. Les études linguistiques sur le genre en France . . . . .	22
C. Cadre théorique : les héritages matérialistes et <i>queer</i> . . . . .	25
2. Approche comparatiste du genre grammatical . . . . .	28
A. Définir le genre grammatical . . . . .	28
B. Des langues du monde à la langue française . . . . .	30
3. Le genre grammatical en langue française, une catégorie complexe . . . . .	33
A. Répartitoire des substantifs et phénomène d'accord . . . . .	33
B. Deux modes de répartition distincts : la <i>rupture</i> dans le genre . . . . .	38
4. Définir l'objet d'étude : vers la dénomination de la personne . . . . .	41
A. La dénomination substantivale . . . . .	41
B. Les noms d'humains . . . . .	43
C. La « dénomination de la personne » : un cadre d'analyse précis . . . . .	44
<b>I Corpus et méthodologie</b>	<b>49</b>
<b>1. Fondements théoriques : approches générales</b>	<b>51</b>
1. La sémantique en tensions : positionnement épistémologique . . . . .	51
A. L'approche sur corpus . . . . .	52
B. La linguistique introspective : ennemie du corpus ? . . . . .	53
C. Enjeux épistémologiques des analyses de corpus : les limites d'une approche puissante . . . . .	54
2. L'approche lexicographique . . . . .	55

A. Données réelles vs données représentatives? . . . . .	55
B. Description, prescription : la référence aux dictionnaires . . . . .	57
3. Le choix de la communication médiée écrite : les forums . . . . .	58
A. Pourquoi les forums? . . . . .	58
B. Communication médiée vs communication non-médiée . . . . .	60
<b>2. Corpus, lieux de collecte, méthode de recherche</b>	<b>63</b>
1. Les deux lexiques de mots . . . . .	63
A. Lexique L1 : les noms de métiers . . . . .	63
B. Lexique L2 : les insultes . . . . .	65
2. Le corpus lexicographique . . . . .	65
A. Quels ouvrages? . . . . .	65
B. Présentation des ouvrages retenus . . . . .	66
3. Le corpus de forums . . . . .	69
A. Quels forums? . . . . .	69
B. Quelles recherches? . . . . .	70
4. Utilisation des corpus . . . . .	72
A. À quoi servent les corpus? . . . . .	72
B. Discours métalinguistiques et épilinguistiques . . . . .	73
<b>II Les enjeux théoriques d'une étude sémantique du genre grammatical</b>	<b>75</b>
<b>3. Le genre grammatical : projection symbolique, connotation ou véritable sens?</b>	<b>77</b>
1. Les caractéristiques du genre grammatical : variation, référence et motivation . . . . .	78
A. Dénomination de la personne et variation en genre . . . . .	78
B. Retour sur la notion de <i>sexe</i> . . . . .	81
C. Référence et motivation : les processus de catégorisation . . . . .	83
2. L'hypothèse d'un « sens référentiel » du genre grammatical . . . . .	87
A. La notion de <i>restriction extensionnelle</i> : introduire la question sémantique . . . . .	87
B. Le « paradigme du sens référentiel » : interroger la nature sémantique du genre grammatical . . . . .	88
3. L'hypothèse de la <i>sexuiseiblance</i> : remotiver la classe des substantifs	90
A. Définition du concept de <i>sexuiseiblance</i> . . . . .	90
B. Questionner la <i>sexuiseiblance</i> : féminité et masculinité . . . . .	94

<b>4. Les limites du « sens référentiel » : féminisation, non-concordance et surplus sémantique</b>	<b>97</b>
1. La féminisation des noms de métiers . . . . .	97
A. Féminiser, masculiniser : les enjeux linguistiques et politiques .	98
B. Contradictions et difficultés théoriques : féminisation et « sens référentiel » . . . . .	103
2. La non-concordance entre sexe et genre grammatical . . . . .	106
A. Définir la non-concordance : un phénomène linguistique complexe . . . . .	106
B. Non-concordance et « sens référentiel » : une contradiction sémantico-référentielle . . . . .	108
3. La question du surplus sémantique dans le passage d'un genre à l'autre . . . . .	110
A. Surplus sémantique et transparence référentielle . . . . .	110
B. Le « surplus sémantique instable » des NH variables . . . . .	113
<b>5. Le sens du féminin ?</b>	<b>117</b>
1. La hiérarchisation des genres grammaticaux . . . . .	117
A. Le féminin mis au ban : le déclassement sémantique . . . . .	117
B. Féminin et sexualité : le cas des insultes . . . . .	120
2. L'humain et la femelle : l'hypothèse de Claire Michard . . . . .	124
A. Comprendre la dissymétrie : nommer <i>l'humain</i> . . . . .	125
B. Le féminin « spécifique » ? . . . . .	126
<b>III Gloire et misère du masculin : étude des règles et croyances liées au genre grammatical masculin</b>	<b>131</b>
<b>6. L'omniprésence du masculin : les trois « attributs »</b>	<b>133</b>
1. « Valeur générique », neutre : le masculin abstrait . . . . .	135
A. Neutre, valeur générique, emplois génériques . . . . .	135
B. L'efficacité de la « valeur générique » ? . . . . .	141
2. Les deux autres « attributs » du masculin . . . . .	145
A. Le masculin forme première . . . . .	145
B. L'accord au masculin . . . . .	150
<b>7. La déconstruction du mythe</b>	<b>159</b>
1. Les processus d'établissement du masculin . . . . .	161
A. Sexe, genre et grammaire aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles . . . . .	161

B. De la loi à la vérité dogmatique : l'héritage des siècles suivants	170
C. L'effort d'historicisation : <i>avocat-e</i> et <i>infirmier/ière</i> , deux cas exemples . . . . .	174
2. Relire la primauté du masculin . . . . .	180
A. La « valeur générique » réservée au masculin? . . . . .	180
B. Vers l'idée d'une valeur « culturelle » . . . . .	186
<b>IV Au-delà du « sens référentiel » : l'hypothèse stéréotypique</b>	<b>191</b>
<b>8. Redéfinir le sens du genre grammatical</b>	<b>193</b>
1. Retour sur la catégorisation : d'une conception distinctive à une conception plastique . . . . .	194
A. Des CNS au « prototype » . . . . .	195
B. Penser la ressemblance de famille . . . . .	199
2. Introduire le sens stéréotypique . . . . .	202
A. Dépasser la catégorie biologique . . . . .	202
B. Groupes et stéréotypes . . . . .	206
C. Le « sens stéréotypique » du genre grammatical . . . . .	210
<b>9. Les apports de l'hypothèse stéréotypique</b>	<b>215</b>
1. Le sens <i>ouvert</i> du genre grammatical . . . . .	216
A. En synchronie . . . . .	216
B. En diachronie . . . . .	220
2. Limitation de la motivation . . . . .	224
A. L'hypothèse du figement . . . . .	225
B. Polysémie, dérivation, alternance lexicale . . . . .	226
3. Élargissement de l'hypothèse à toutes les dénominations de la per- sonne . . . . .	232
A. Application à la non-concordance . . . . .	232
B. Les cas typiques de non-concordance . . . . .	234
<b>V Application de l'hypothèse</b>	<b>243</b>
<b>10. Confrontation de l'hypothèse stéréotypique aux corpus</b>	<b>245</b>
1. Résultats généraux : le traitement du genre grammatical des déno- minations de la personne . . . . .	245



A. Le genre des mots vedettes dans les deux lexiques . . . . .	246
B. La non-concordance dans les deux lexiques . . . . .	254
C. La concordance exclusive dans les deux lexiques . . . . .	263
2. Tester l'hypothèse stéréotypique : la question sémantique . . . . .	269
A. Efficacité de l'hypothèse . . . . .	270
B. Falsifiabilité de l'hypothèse stéréotypique : les cas où il ne se passe rien . . . . .	278
C. Interroger la prédictibilité : le problème de la récurrence sté- réotypique . . . . .	282
<b>11. Application lexicographique</b>	<b>287</b>
1. Le cadre d'application : le dictionnaire . . . . .	287
A. De quoi sont faits les dictionnaires ? . . . . .	288
B. Dictionnaires et idéologies : les enjeux de la lexicographie . . . . .	297
2. Proposition de modèle lexicographique . . . . .	301
A. L'organisation de l'article de dictionnaire . . . . .	302
B. Exemples complets d'application du modèle . . . . .	313
 <b>Conclusion</b>	 <b>321</b>
 <b>Index</b>	 <b>330</b>
 <b>Bibliographie</b>	 <b>333</b>

## Liste des tableaux

1. Répartitoire des substantifs . . . . .	34
2. Accord morpho-syntaxique . . . . .	35
3. La variation en genre . . . . .	79
4. L'accord au masculin . . . . .	134
5. Forme première . . . . .	134
6. Valeur générique . . . . .	134
7. Relevé lexicographique – le masculin lemmatique . . . . .	148
8. Étude de documents – le mot <i>sage-femme</i> . . . . .	184
9. Étude du corpus de forums – le mot <i>sage-femme</i> . . . . .	185
10. Le genre des dénominations du lexique L1 . . . . .	247
11. Le genre des dénominations du lexique L2 . . . . .	251
12. Les cas de non-concordance dans le lexique L1 . . . . .	256
13. Les cas de non-concordance dans le lexique L2 . . . . .	261
14. Les cas de concordance exclusive dans le lexique L1 . . . . .	264
15. Les cas de concordance exclusive dans le lexique L1 (détails) . . . . .	265
16. Les cas de concordance exclusive dans le lexique L2 . . . . .	268
17. Les cas de concordance exclusive dans le lexique L2 (détails) . . . . .	268
18. Les cas de différenciation sémantique dans le lexique L1 . . . . .	271
19. Les cas de différenciation sémantique dans le lexique L2 . . . . .	271
20. Relevé lexicographique – présentation du mot vedette . . . . .	291
21. Relevé lexicographique – informations lexicales . . . . .	292
22. Relevé lexicographique – définitions . . . . .	293
23. Relevé lexicographique – la forme <i>bonitaire</i> . . . . .	298
24. Relevé lexicographique – formes fém. dans l'article . . . . .	299

## Liste des figures

1. Le genre des dénominations du lexique L1 . . . . .	248
2. Le genre des dénominations du lexique L2 . . . . .	252
3. Les cas de non-concordance dans le lexique L1 . . . . .	257
4. Les cas de non-concordance dans le lexique L2 . . . . .	262



## Remerciements

Je souhaite avant toute chose remercier Philippe Monneret d'avoir pris le temps de m'écouter avant même la finalisation de mon projet de recherche, et d'avoir accepté de le diriger une fois celui-ci établi. Philippe Monneret n'est pas seulement un brillant linguiste, il est aussi un directeur généreux et attentif. Il a su, durant l'élaboration de ce travail, modérer mes (nombreuses) angoisses, m'encourager, me pousser à aller chercher toujours un peu plus loin. Il a aussi pris le risque de faire confiance à une étudiante sans formation en sciences du langage, arrivée avec une petite idée mais très peu de moyens théoriques. Pour tout cela, encore une fois, je le remercie chaleureusement, ainsi que pour sa gentillesse, sa patience, sa rigueur et sa convivialité.

Je tiens aussi à remercier Thomas Verjans, qui, officiellement rattaché au projet en fin de parcours, m'a soutenue et aidée dès mon arrivée à l'Université de Bourgogne. Sa passion pour la recherche a été pour moi une véritable source d'émulation. Je ne le remercierai jamais assez pour sa présence tout au long de ce parcours, et pour la place qu'il m'a faite dans l'équipe d'enseignement – ainsi que, plus matériellement, dans son bureau.

Je remercie aussi très sincèrement Yannick Chevalier, pour tout le soutien qu'il m'a apporté. Nos premiers échanges font partie des événements qui m'ont poussée à me questionner vraiment, à douter à la fois de mes connaissances et de mon engagement dans la recherche. Et pour cela, je lui dois beaucoup. Qui plus est, depuis ce temps, Yannick Chevalier a été et est un des moteurs de mon travail et une des personnes avec qui j'aurai toujours plaisir à travailler, à échanger et à partager.

Je remercie aussi Béatrice Fracchiolla pour sa bienveillance, pour les échanges que nous avons pu avoir ainsi que pour l'intérêt qu'elle a toujours exprimé pour mes travaux. Notre engagement commun dans le cadre de la revue *GLAD!* m'a de plus permis de partager avec elle mon intérêt pour la recherche sur le genre et le langage, au-delà de mon propre projet.

Je remercie chaleureusement Franck Neveu et Dominique Lagorgette d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse. Leurs travaux et leurs apports au domaine de la recherche en linguistique sont de véritables sources d'inspiration.

Je souhaite à présent remercier Etienne Besson, pour sa patience, sa présence et la constance de son soutien, en toutes circonstances et quel que soit son propre état de fatigue. Pour ses conseils, ses lectures fines et toujours alertes, son intérêt et son engagement. Je le remercie aussi d'avoir su m'accepter dans mes grands moments d'irritabilité et de stress, avec l'humour et la douceur qui

le caractérisent.

Je remercie Laura Tatoueix, qui, sans s'en rendre compte, me prête toujours un peu de sa force et de sa constance. Je la remercie de m'avoir écoutée râler, me plaindre, paniquer, etc. Plus encore, je la remercie pour sa présence, même à distance, et pour sa capacité à toujours me faire rire, et à me redonner confiance. J'espère l'avoir soutenue au cours de son travail de thèse aussi bien qu'elle m'a soutenue, alors même que vraiment, la linguistique, ça l'ennuie. Et plus largement, je la remercie pour tout ce qu'elle m'apporte depuis dix ans, et pour tout ce que je lui dois. Je remercie aussi Rémy Delbarre pour sa patience, et pour son amitié.

Je tiens de plus à remercier Cécile Thomé et Maxime Triquenaux pour tout ce qu'ils n'ont même pas conscience de faire pour moi, pour leur soutien et pour leur disponibilité, ainsi que pour les longues soirées passées ensemble. De la même façon, je remercie Lucie Jégat, Vanina Mozziconacci et Marion Maudet pour tout ce qu'on a pu partager, dans et hors du cadre du laboratoire junior GenERe. Je remercie aussi Olivier Roch de nous avoir supporté-es, alors qu'il n'avait rien demandé, et voulait juste boire un coup.

J'adresse aussi une pensée à Alice Coutant, Julie Abbou et Noémie Marignier, mes camarades linguistes, qui ne mesurent pas l'importance de leur présence continue depuis deux ans, et le plaisir que j'ai à travailler avec elles pour la revue *GLAD!*. Je les remercie pour leurs conseils, pour les échanges que nous avons eus, tant formels qu'informels, et pour la facilité avec laquelle, il me semble, nous nous soutenons, dans le monde éprouvant de la recherche sur le genre en sciences du langage.

Je remercie aussi Nicolas Laurent, qui m'a convaincue de me lancer dans la recherche, et qui, surtout, m'a inculqué son amour de la langue, que je ne pense pas perdre un jour.

Je remercie Iris Rigault pour tout ce qu'elle m'apporte et pour tout ce que je lui dois. Je tiens aussi à remercier Marion Goubault pour sa présence et son amitié sans faille, et pour tout ce que nous avons partagé durant ces trois ans. De même, je remercie Alexandre Zagdoun, Sara Lefevre, Claire Abderrhamen et Richard Griffon pour leur soutien et leur amitié. Merci aussi à Christophe El Baou et Sarah Barraud pour leur motivation à toute épreuve et les moments de répit qu'ils m'ont offerts.

Enfin, je souhaite remercier mes parents, pour leur aide, pour leurs encouragements, mais aussi pour leurs convictions, qui, j'en suis sûre m'ont pavé le chemin jusqu'ici. Je remercie aussi ma sœur pour son humour, sa gentillesse, et

sa tendance à se servir de moi comme d'un manuel de grammaire.

Un grand merci aussi à Camille Besson, Mathilde Vial, Sébastien Pautet, Caroline et Germain Poitte, Simone, P. B., Claire-Marie Viennet, Clara Benhamou, Solène Thomas, GenERe, tout le Théâtre Universitaire de Dijon, Pierre Albertini et celles et ceux que j'aurais pu oublier.





# **Introduction**

## **Définir le cadre d'étude**



En 2008, une chanson au titre provocateur fait son apparition dans l'univers musical français. « C'est une pute » du groupe Fatal Bazooka traite explicitement des déséquilibres sémantiques liés au genre grammatical en langue française :

« Un gars c'est un jeune mec, et une garce c'est une pute.  
Un coureur c'est un joggeur et une coureuse c'est une pute.  
Un chauffeur il conduit l'bus et une chauffeuse c'est une pute.  
Un entraîneur c'est un coach sportif et une entraîneuse ben, c'est une pute. [...] »<sup>1</sup>

On pourrait adresser de nombreuses critiques aux auteurs de cette chanson, du fait de la décontextualisation problématique des paroles<sup>2</sup>, de l'attaque personnelle finale à l'encontre de Paris Hilton<sup>3</sup>, et des représentations extrêmement stéréotypées des différents groupes mis en scène. Toutefois, il n'en reste pas moins que cette chanson met au jour un des casse-tête grammaticaux et linguistiques du français : le sexisme dans la langue.

Ce texte est bien sûr très loin d'être le premier à traiter cette question, qui fait partie intégrante des réflexions féministes (militantes et académiques) depuis les années 1970. La particularité de cette chanson du groupe Fatal Bazooka est justement qu'elle est produite dans un contexte dépolitisé, celui de la musique ironique des années 2000. Dans ce texte, l'idée d'un déséquilibre entre genre grammatical masculin et genre grammatical féminin ne découle pas d'une dénonciation d'un ordre patriarcal dont il faudrait visibiliser les traces dans la langue, mais d'un simple constat que chacun-e peut faire. Ces usages renvoient explicitement les femmes à la prostitution, et plus largement à leur sexualité – pensée comme dégradante.

Cette asymétrie est problématique à la fois pour les défenseurs/euses de la « féminisation des noms » et pour une certaine tradition linguistique qui fait de la langue un système isolé et imperméable aux enjeux sociaux, culturels et politiques. C'est ce phénomène, dans sa richesse et sa complexité, qui est au fondement de mon travail de recherche sur le sens du genre grammatical des dénominations de la personne.

---

1. Les paroles de la chanson ainsi que le clip vidéo sont disponibles en ligne. Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=GqqCgtxWf0E>

2. Le propos est-il d'affirmer que les « coureuse[s] » sont des « pute[s] » ou véritablement de montrer que le mot *coureuse* peut signifier « pute » et/ou référer à une prostituée ?

3. La dernière phrase du texte étant : « Un Hilton c'est un hôtel et Paris Hilton ben c'est une pute ».

## 1. État des lieux : genre et langage

Le premier point à aborder est celui du domaine dans lequel cette recherche s'inscrit. L'exemple ci-dessus invite à penser un lien entre la question d'un sens du genre grammatical et les réflexions engagées sur le genre (social), sur la façon dont il est dit, mais aussi sur les possibles rapports de co-construction ou du moins d'interaction entre les deux. Le travail proposé ici appartient donc à la fois au champ de recherche établi de la linguistique, et au domaine<sup>4</sup> des études interrogeant ensemble le genre et le langage.

### A. Genre et langage : parcours historique

Dès les années 1970, Robin Lakoff, notamment dans son ouvrage intitulé *Language and Woman's place* (R. Lakoff 2004 (1975)), développe l'idée d'une corrélation entre le langage et certaines manifestations d'une hiérarchie entre hommes et femmes. Plus précisément, selon l'hypothèse avancée par Lakoff, la façon dont les femmes s'expriment constituerait un signe de la domination masculine. Cette lecture du rapport entre genre et langage s'inscrit grossièrement dans ce qui est traditionnellement (et parfois de façon réductive) identifié comme la *seconde vague* du féminisme<sup>5</sup>, qui bien qu'elle intègre la volonté d'un changement social, n'est pas tout à fait en rupture avec la pensée dominante. Ainsi, comme le rappellent P. Eckert et S. McConnell-Ginet dans leur ouvrage de référence :

« Dans la mesure où l'attention des féministes de la seconde vague était centrée sur l'oppression des femmes en tant que catégorie, elles tendaient à accepter le statut théorique des catégories de genre comme fixes, ainsi que les restrictions structurelles liées à ces catégories. » [trad.]<sup>6</sup> (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 38)<sup>7</sup>

4. Sur la question, cruciale et non-réolue, de la nécessité ou non d'établir les études liant genre et langage en « discipline », voir notamment l'introduction à l'ouvrage collectif d'A. Duchêne et C. Moïse (Duchêne et Moïse 2011), ainsi que l'état de l'art proposé par L. Greco sur « Les recherches linguistiques sur le genre » (Greco 2014).

5. Les rapprochements entre mouvements féministes et théorisations du genre ne sont pas transparents et peuvent tout à fait être questionnés.

6. Les citations suivies de la mention « [trad.] » ont été traduites pour ce travail de recherche : le texte original est présenté en note.

7. *Inasmuch as second-wave feminists were focused on the oppression of women as a category, they tended to accept the theoretical status of the fixed gender categories and of the structural constraints on those categories.* (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 38)

Le « paradigme de la domination » auquel correspondraient les travaux de R. Lakoff<sup>8</sup> repose ainsi sur une conception largement essentialiste des sexes, dont l'enjeu central n'est pas de remettre en cause l'existence d'une *nature* féminine et d'une *nature* masculine. Le langage est au cœur de ces recherches, mais très largement en tant que lieu d'exploration des pratiques communicationnelles propres aux femmes ou aux hommes : on peut penser par exemple aux travaux de Spender sur la silencieuse des femmes (Spender 1980), ou encore aux publications sur les *tag questions* durant les années 1980 (Fishman 1983). Les recherches sur le sexisme dans la langue existent, mais demeurent minoritaires.

À la suite des travaux de Lakoff se développe aussi le « paradigme de la différence », qui repose majoritairement sur des propositions d'analyses conversationnelles centrées sur les interactions entre hommes et femmes. L'un des ouvrages qui semblent s'inscrire au mieux dans ce paradigme est celui de D. Tannen, intitulé *You Just Don't Understand* (Tannen 1991), qui développe une conception des sexes comme dualité irréconciliable, menant parfois à l'échec de la communication, voire à l'incommunicabilité. Le langage constitue alors le lieu d'une visibilité (parfois motivée par des enjeux politiques et militants) de l'impossible coïncidence entre les représentant·es des deux sexes. En effet :

« Qu'il s'agisse de domination ou de différence, la plupart des premiers travaux portaient du principe que l'étude du langage et du genre serait centrée sur les différences entre la parole des femmes en tant que groupe et celle des hommes en tant que groupe. » [trad.] (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 40)<sup>9</sup>

Ces deux premiers paradigmes correspondent donc à une compréhension binariste et strictement catégorielle de la distinction entre hommes et femmes.

La pensée différentialiste n'est bien sûr pas propre aux chercheurs/euses anglo-saxon·nes. Les années 1970 voient se développer, notamment en France, une réaction à la quasi omniprésence du structuralisme : de la linguistique<sup>10</sup>, et même plus précisément, de la phonologie, celui-ci s'est déployé dans presque tous les champs de recherche et de pensée, pour devenir, comme l'exprime très justement Julie Abbou, « la grille de lecture de l'humanité » (Abbou 2011, p. 59).

---

8. Les travaux de Lakoff ont parfois été associés à un paradigme dit du « déficit » : la façon dont les femmes parlent serait due à un « déficit communicationnel » (Abbou 2011, p. 63) premier. Ce déficit peut aussi être considéré, et c'est le cas ici, comme une des réalisations possibles de la domination.

9. *Whether focusing on dominance or on difference, most early studies took for granted that the study of language and gender would be about differences between the speech of women as a group and men as a group.* (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 40)

10. La question du rapport entre structuralisme et genre grammatical sera évoquée dans la suite de cette introduction (cf. Intro. 3.B, p. 38).

Un grand nombre de travaux français s'inscrit alors dans une remise en cause du structuralisme, et participe à l'émergence d'un nouveau *linguistic turn* :

« Le discours, loin d'être un simple objet d'étude, va devenir le lieu de la construction du monde. » (Abbou 2011, p. 59)

Des autrices comme Julia Kristeva, Hélène Cixous ou Luce Irigaray, qui consacrent une partie de leurs travaux aux discours des femmes, font du langage un des lieux de manifestation privilégiés d'une féminité qui resterait à *exprimer*<sup>11</sup>. C'est à ces autrices qu'est associée, non sans poser question, l'appellation *French Feminism*<sup>12</sup>, qui renvoie à un ensemble de théories centrées sur la parole et le développement d'une écriture dite « féminine ».

Toutefois, ce *French Feminism*, activement questionné en France par les féministes matérialistes d'inspiration marxiste, s'inscrit plus largement dans ce qui est traditionnellement nommé la *French Theory*, et qui correspond en fait à la réception nord-américaine de travaux d'auteurs et autrices français-es (dont entre autres J. Lacan, J. Derrida, M. Foucault, L. Althusser et les autrices susmentionnées). Cette *French Theory* est très généralement considérée comme un des fondements du développement des théories constructivistes, concernant notamment les questions de genre. Ce récit des origines demeure contestable, puisque, comme le rappelle Christine Delphy (Delphy et al. 2012), les travaux d'Ann Oakley introduisant le concept de *gender* (Oakley 1972) dans la recherche sociologique anglo-saxonne précèdent de plusieurs années la traduction et la diffusion de ces ouvrages français.

Quoi qu'il en soit et malgré le lien (réel?) entre un *French Feminism* largement essentialiste et la *French Theory*, cette dernière va participer à la visibilisation de dynamiques de pouvoir cachées et coercitives, dont celles qui fondent et soutiennent la domination masculine. À partir de là, P. Eckert et S. McConnell-Ginet expliquent le phénomène suivant :

« Dès lors que la théorisation du genre s'était mise à intégrer les concepts d'hégémonie, de discours sociétaux et d'idéologies, il devenait nécessaire d'explorer le rôle de la signification et de l'interprétation dans les pratiques discursives. » [trad.] (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 41)<sup>13</sup>

11. Elles passeront toutes (plus ou moins durablement) par le mouvement *Psychoanalyse et Politique* (Psych et Po), dont Antoinette Fouque fut une des représentantes principales.

12. Sur cette question, voir l'article très éclairant de Christine Delphy sur « L'invention du *French Feminism* » (Delphy 1955).

13. [O]nce *gender theorizing* began incorporating ideas of hegemony, societal discourses, and ideologies, meaning and interpretation had to be explored as part of discursive practice. (Eckert et McConnell-Ginet 2003, p. 41)

C'est en ce sens que les travaux de Foucault, et des auteurs et autrices s'en inspirant, sont considérés comme relevant du *post-structuralisme*. Selon ce modèle, les productions discursives constituent des éléments centraux de la construction des normes sociales. L'héritage de cette critique se retrouve dans les travaux d'autrices comme E. Sedgwick et J. Butler, et donc dans les premières ébauches de la *Queer Theory*, qui appliquent à la question du genre la notion austinienne de *performativité*<sup>14</sup>. Les genres, la pluralité indéfinie de leurs réalisations, ne sont pas donnés, mais produits dans l'itération : ils sont constitués par et constituent un système sémiotique émergent.

L'autre pan de la critique adressée aux théories essentialistes, mais aussi matérialistes, concerne le travers homogénéisant de la catégorie femmes, dénoncé notamment par les représentantes du *black feminism*. Sans s'attarder pour l'instant sur ce point (cf. Chap. 8.1.A, p. 203), on peut toutefois déjà souligner la richesse de la critique d'une invisibilisation des inégalités dues à la race, la classe, la nationalité, l'appartenance religieuse (etc.) dans leur rapport au genre. Ce qui était considéré par la mouvance différentialiste comme le langage « des femmes » peut en fait être réinterprété comme le langage des dominé·es – non pas comme catégorie identifiable et déterminée, mais selon le positionnement de chacune au sein d'une société, d'un groupe, d'un contexte particulier.

Ces points de rupture théorique avec la pensée essentialiste seraient constitutifs d'une *troisième vague* du féminisme<sup>15</sup>, où le langage, et surtout les discours, occupent une place primordiale.

Ainsi, la dimension sémiotique du genre, son rapport au langage, sont loin d'être absents à la fois des réflexions féministes et des études de genre. Le langage est considéré comme un des éléments centraux de la construction et de l'interprétation – mais aussi de la « réinterprétation », selon le mot de Joan Scott (Scott 1988, p. 141) – du genre et des sexualités. Cela est d'autant plus vrai à partir du développement des théories *queer*, et autres pensées post-structuralistes qui émergent avec le *linguistic turn*.

Toutefois, les travaux sur la matière *langue* articulés aux problématiques du genre (comme concept, outil ou méthode d'analyse) demeurent marginaux – à la fois au sein des études de genre et des disciplines linguistiques. Cette margina-

---

14. L'apport des théories *queer* à une réflexion sur le genre grammatical sera évoqué dans les deuxième et quatrième parties de ce travail de recherche (cf. Chap. 4.1.B, p. 105 ; Chap. 8.1.A, p. 204).

15. La distinction en vagues demeure limitée et restrictive, et ne permet pas toujours de saisir la diversité réelle des féminismes, qu'il ne paraît ni nécessaire ni pertinent de classer exhaustivement. Toutefois, dans le cadre d'une présentation générale, elle demeure un outil de différenciation utile.

lité est d'autant plus évidente dans le paysage universitaire français. Comme le rappelle L. Greco :

« [I]l manque ce qui existe depuis quarante ans aux États-Unis, les *Gender and Language Studies* (les recherches linguistiques sur le genre), c'est-à-dire un courant qui rend compte de l'articulation entre genre, sexualités et langage » (Greco 2014, p. 11-12)

## B. Les études linguistiques sur le genre en France

En linguistique, la critique du structuralisme s'est largement traduite par l'émergence d'un intérêt renouvelé pour le discours. Les grands travaux de pragmatique comme ceux de J. L. Austin (Austin 1962) et de J. R. Searle (Searle 1969) sont largement diffusés dans les années 1970, décennie à partir de laquelle se développe aussi l'analyse du discours.

En France<sup>16</sup>, dès cette période, les travaux linguistiques centrés sur le genre existent, et proposent une grande variété thématique et méthodologique. Pour n'en nommer que quelques-uns parmi les plus importants, ceux d'Anne-Marie Houdebine sur la féminisation et sur l'invisibilisation des femmes<sup>17</sup>, ceux d'Edwige Khaznadar sur l'héritage problématique des théories de la marque en langue française (Khaznadar 1990), ceux de Patrizia Violi, qui propose une analyse morpho-sémantique du genre (Violi 1987), ainsi que ceux de Claire Michard sur les fondements de la hiérarchisation des genres<sup>18</sup> sont considérés comme pionniers.

Les travaux d'Anne-Marie Houdebine, et notamment son ouvrage de référence sur *La féminisation des noms de métiers* (Houdebine 1998), ont largement participé à vitaliser les recherches linguistiques sur le genre : les productions parues depuis sur la question sont extrêmement nombreuses, en France et dans d'autres pays francophones<sup>19</sup>. Toutefois, comme ce fut aussi le cas avec des au-

16. La justification d'un centrage sur la langue française, et plus précisément sur les pratiques de la langue française en France, sera abordée dans la suite de cette introduction (cf. Intro. B, 32).

17. On peut citer parmi ceux-ci son article sur « la différence sexuelle et la langue » (Houdebine 1979) ou encore sur l'« expérience de politique linguistique en France » (Houdebine 1999), ainsi que son ouvrage synthétique sur *La féminisation des noms de métiers* (Houdebine 1998).

18. Son article sur « la catégorisation de sexe en français » (Michard 1999) marquera durablement le champ des recherches linguistiques sur le genre, et reprend des idées introduites auparavant dans son travail sur « le masculin générique » (Michard 1996).

19. On peut penser à l'ouvrage comparatiste de D. Elmiger sur la féminisation en français et en allemand (Elmiger 2008), ou encore au travail synthétique d'A. Dister et M-L. Moreau (Dister et Moreau 2009), et plus récemment à l'ouvrage collectif publié par A-M. Houdebine, Éliane Viennot, Maria Candea, Sylvia Duverger et Yannick Chevalier sur le traitement de la féminisation par l'Académie française (Viennot et al. 2016).



trices comme R. Lakoff ou D. Tannen, il a parfois été reproché aux travaux centrés uniquement sur la problématique de la féminisation des noms de se limiter à une « perspective non critique de la différence des sexes » (Chetcuti et Greco 2012, p. 11)<sup>20</sup>. Quoi qu'il en soit, dans les années 1970-1990, ces travaux aujourd'hui reconnus comme fondateurs acquièrent peu de reconnaissance académique et institutionnelle.

Durant la décennie qui suit, en plus des nombreuses productions de ces mêmes autrices, des chercheuses comme Fabienne Baidier, Véronique Perry, Chrystel Breysse ou encore Sophie Bailly apportent des éclairages intéressants sur des points aussi variés que les stéréotypes de genre (Baidier 2004), les problématiques *queer* (Perry 2002), le défaut de représentation des femmes en langue dans la francophonie (Breysse 2002) et la place du genre dans la communication (Bailly 2008). Enfin, la traduction française de *Trouble dans le genre* (Butler 2006 (1990)) participe de cet essor des travaux sur le genre et le langage, en offrant une meilleure visibilité aux questionnements *queer* en France.

Il faut toutefois attendre les années 2010 pour qu'un champ de recherche organisé et dynamique se dessine et qu'avec lui soit produite une grande quantité de travaux linguistiques sur le genre, issus d'une pluralité de sous-disciplines des sciences du langage (analyse du discours, morphologie, sémantique, phonologie, etc.). Des ouvrages collectifs paraissent<sup>21</sup>, des numéros de revues sont consacrés aux études sur le genre, le langage et les sexualités<sup>22</sup>, et de nombreux colloques et autres événements scientifiques réunissent des chercheurs/euses de tous niveaux autour de ces questions.

Durant cette décennie, les approches *queer* du langage se sont développées, notamment grâce aux recherches socio-linguistiques de Luca Greco<sup>23</sup>. Les travaux de Marie-Anne Paveau<sup>24</sup> ont par ailleurs favorisé depuis quelques années un florissement de la recherche sur le genre en analyse du discours. Comme J. Sunderland l'expliquait au cours des années 2000 pour la recherche anglo-saxonne :

« L'analyse du discours a montré à quel point le discours est généré,

---

20. Cette critique tout à fait intéressante sera abordée plus précisément dans le chapitre consacré entre autres à la question de la féminisation des noms (cf. Chap. 4.1, p. 97).

21. On peut notamment penser à l'ouvrage *Langage, genre et sexualité* (Duchêne et Moïse 2011) ou encore à *La face cachée du genre* (Chetcuti et Greco 2012).

22. Notamment les deux numéros de la revue *Langage & Société* dirigés par L. Greco : un état de l'art théorique (Greco 2014) et un état de l'art empirique (Greco 2015a).

23. On peut penser entre autres à son article sur la production et la circulation des normes de genre dans les discours LGBTQ (Greco 2012), à son chapitre sur le corps en linguistique (Greco 2013), ou encore à son article sur « la fabrique des genres et des sexualités » (Greco 2015b).

24. Voir notamment son ouvrage sur *Le discours pornographique* (Paveau 2014).

et en effet, la prolifération de travaux dans ce domaine serait précisément due au fait que l'analyse du discours peut bousculer les compréhensions traditionnelles du genre, essentialistes et réductionnistes. » [trad.] (Sunderland 2006, p. 53)<sup>25</sup>

C'est ce travail épistémologique, généralement associé à une critique de la posture universalisante et objectiviste des chercheuses/eurs<sup>26</sup>, qui rend les travaux en analyse du discours particulièrement pertinents dans ce domaine. Les nombreux projets en cours centrés sur ces questions en font un des piliers de la recherche française actuelle en linguistique du genre. La thèse de Noémie Marignier sur *Les matérialités discursives du sexe* (Marignier 2016) ou encore les billets de recherche sur l'analyse du discours numérique régulièrement publiés par Marie-Anne Paveau<sup>27</sup> exemplifient la richesse de cette approche.

Malgré cela, à l'exception de quelques ouvrages et articles spécialisés<sup>28</sup>, la recherche linguistique sur le genre (social) et la recherche linguistique sur le genre grammatical ne cohabitent que de façon marginale. La plupart des travaux sur le genre grammatical en linguistique française s'inscrivent dans la perspective structuraliste et/ou fonctionnaliste souvent critiquée par les études de genre<sup>29</sup>, ou simplement, n'associent pas explicitement les réflexions sur le genre (social) aux problématiques grammaticales<sup>30</sup>. La proposition la plus complète et la plus déstabilisante est probablement celle de J. Damourette et É. Pichon (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940)), qui repose à la fois sur une conception différentialiste des sexes, et sur une corrélation intrinsèque entre ceux-ci et l'existence de genres grammaticaux en langue française (cf. Chap. 3.3, p. 90).

Le travail de recherche proposé ici découle en partie de cette relative absence de travaux abordant ensemble la question grammaticale et la question linguis-

25. *Discourse analysis have shown the extent to which discourse is gendered, and indeed the proliferation of work here may be precisely because of the ability of discourse analysis to challenge traditional essentialist and reductionist understandings of gender.* (Sunderland 2006, p. 53)

26. Sur la question du « point de vue » (*standpoint*), voir notamment les travaux pionniers de Dorothy Smith (Smith 2004 (1974)) et Nancy Hartsock (Mondada 2004 (1983)), ou beaucoup plus récemment, la synthèse proposée par E. Dorlin dans son ouvrage intitulé *Sexe, genre et sexualités* (Dorlin 2008).

27. La plupart de ces billets sont disponibles en ligne sur le carnet de recherche *La pensée du discours*. Lien : <http://penseedudiscours.hypotheses.org/>

28. On peut notamment retenir l'ouvrage de F. Baider sur le sexisme des caractérisations genrées (Baider 2004), la thèse de J. Abbou sur l'antisexisme (Abbou 2011), l'article de Y. Chevalier sur les « approches linguistiques du genre » (Chevalier 2013), celui de P. Violi sur « les origines du genre grammatical » (Violi 1987), ou encore le travail d'Alice Coutant sur la dénomination des personnes trans (Coutant 2016).

29. C'est le cas du travail d'A. Martinet dans son article *Genre et sexe* (Martinet 1996).

30. L'article synthétique de M. Arrivé sur le sens du genre grammatical en français est en cela éclairant (Arrivé 1997).

tique et sociale. Les hypothèses développées au cours de cette étude sont donc fondées sur l'idée d'une possibilité de repenser (grâce aux outils critiques fournis entre autres par les études de genre) les conceptions traditionnelles du genre grammatical, ainsi que les croyances et représentations qui les sous-tendent.

### **C. Cadre théorique : les héritages matérialistes et *queer***

Avant de se pencher plus précisément sur la catégorie grammaticale elle-même, il semble nécessaire de préciser le cadre théorique large dans lequel s'inscrit cette recherche.

Dans un article de 2002 intitulé « La question linguistique du genre : paradoxes d'une rencontre », Dolorès Sanchez propose une analyse matérialiste du rapport entre genre (social) et langage, centrée sur les discours de stabilisation et de naturalisation du genre, et par ricochet, du sexe. En effet, selon la chercheuse, la constitution de la linguistique en discipline aurait entraîné une recherche assidue de légitimité par l'objectivité scientifique :

« La linguistique moderne [...] s'est forgée le statut de science en calquant ses modèles théoriques sur les sciences naturelles. Le langage a été déconnecté de sa pratique sociale afin de pouvoir être étudié en soi. » (Sanchez 2002, p. 107)

La linguistique ainsi conçue n'est que difficilement conciliable avec une perspective critique comme celle développée par les études de genre. La rencontre entre les deux domaines s'avère alors complexe, et se fait progressivement à partir des années 1970 où émerge, comme évoqué ci-dessus, une volonté de sortir le langage du pur système en le rattachant aux questionnements sociaux.

Conformément à ce projet, D. Sanchez développe un modèle inspiré d'une théorie non-linguistique de Nicole-Claude Mathieu (Mathieu 1991), qui distingue « trois modes principaux de concevoir le genre » (Sanchez 2002, p. 107) :

1. Le premier mode est celui de l'« homologation entre sexe et genre » (ibid., p. 108), selon lequel le sexe précède le genre, qui n'en est qu'une traduction sociale. Cette traduction n'est pas interprétative ou symbolique : hommes et femmes existent de telle façon au sein de la société parce qu'ils et elles sont respectivement mâles et femelles. Ce mode correspond donc à la perspective essentialiste identifiée plus haut et qui se concentre sur « la façon de parler » des hommes et des femmes. Le risque majeur de ce mode est celui d'« assigner des comportements linguistiques inhérents au sexe des uns et des autres » (ibid., p. 109). L'analyse proposée par la linguiste in-

siste non plus simplement sur l'existence de ce type d'essentialisme, mais sur les risques réels de renforcement des normes, pratiques et hiérarchies genrées qui l'accompagnent. Genre et sexe sont alors considérés comme des catégories rigides qui « pré-existe[nt] au comportement linguistique » (Sanchez 2002, p. 110). La linguistique, conformément à cette perspective, ne peut donc prétendre à autre chose qu'à un travail de description des manifestations du genre.

2. Le second mode correspond à un rapport « analogique » entre sexe et genre, selon lequel « le genre symbolise le sexe et vice-versa » (ibid., p. 108). La perspective adoptée est alors culturelle et centrée sur la façon dont le sexe est représenté dans l'espace social, et conséquemment, dans les usages langagiers. C'est alors sans surprise que les premiers travaux sur le sexisme dans la langue et sur les problèmes d'invisibilisation des femmes « à travers la fausse valeur générique du masculin » (ibid., p. 110) s'inscrivent dans cette conception du genre. Ces questions, et plus encore les réponses qui y sont généralement apportées, constituent le point de départ du travail critique engagé ici et motivent le développement d'une hypothèse nouvelle (cf. Partie IV, p. 193). En effet, la plupart des travaux correspondant à ce second mode reposent sur une certaine rigidité de la dichotomie entre « masculin » et « féminin » qui tend à renforcer la bica-tégorisation sexuée (cf. Chap. 4.1, p. 97), et ce faisant *a priori* d'homogénéité des catégories hommes et femmes (Chap. 8.1.A, p. 203). Le rapport entre genre grammatical et sexe semble alors considéré comme non-problématique : pour rééquilibrer, il faut féminiser.
3. Le troisième et dernier mode consiste en un rapport d'« hétérogénéité » entre sexe et genre. La relation analogique du second mode est alors considérée comme « une fiction idéologique » qui justifie, permet et stabilise « la domination d'un groupe sur l'autre » (ibid., p. 108). Ce n'est pas le sexe qui précède le genre, mais l'inverse.

C'est ce troisième mode qui permet à D. Sanchez de proposer le projet suivant pour les études linguistiques sur le genre en langue française :

« Il s'agit, du point de vue linguistique, de révéler les mécanismes langagiers qui garantissent la persistance dans le temps de la construction du genre et lui donne la forme d'une donnée pré-discursive basée sur une dualité et une complémentarité des sexes. »  
(ibid., p. 114)

Le propos de l'autrice ne concerne pas directement le genre grammatical, mais

lui est aisément transposable, notamment concernant les croyances associées à la hiérarchie entre les genres grammaticaux (cf. Chap. 7, p. 159). C'est donc ce troisième mode qui m'intéresse plus particulièrement, et dont s'inspire en partie le travail qui suit.

L'analyse proposée par D. Sanchez est nourrie d'un héritage matérialiste fort (à la suite d'autrices comme Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu ou encore Colette Guillaumin), mais conciliable et concilié avec les approches *queer*<sup>31</sup> mentionnées plus haut, qui développent, entre autres avec J. Butler, la théorie psycho-discursive de la performance de genre. Un des points centraux de cette théorie peut en effet être compris comme suit : ce qu'on considère habituellement comme des effets du genre (les discours, attitudes, démarches, comportements genrés, etc.) serait en fait ce qui produit le genre. Le premier acte de genrage, selon l'autrice, consiste en l'assignation par le discours médical à la catégorie fille ou garçon, et cet acte est répété tout au long de l'existence<sup>32</sup>. Le genre ainsi compris n'a aucune assise ontologique (il est discursivement construit), ce qui ne l'empêche en rien, une fois construit, de constituer une réalité matérielle qui participe d'une structure sociale genrée.

L'un des apports majeurs de ces deux approches (*queer* et matérialisme), pourtant souvent considérées comme antagonistes, est qu'elles permettent de resituer la langue dans la société et dans l'univers de croyances au sein desquels elle est pratiquée, en tenant toujours compte des rapports de force et de domination qui les structurent. Comme le rappelle C. Michard :

« C'est seulement à l'intérieur de ce[s] rapport[s] qu'un trait physique devient un trait pertinent, un indice, ou plus exactement un catégorisant de la classe exploitée. » (Michard 1999, p. 77-78)

La contribution de la recherche féministe au domaine linguistique ne relève donc pas seulement d'une demande de rééquilibrage de la langue, ou d'un dévoilement de ressorts sexistes. Cette branche des sciences du langage fournit un fort appareillage théorique permettant à la fois de décrire de nombreux phénomènes sémantiques et grammaticaux et de déceler les travers universalisants des discours dominants – et plus précisément dans le cadre de cette étude, des discours

---

31. Voir à ce sujet l'article d'Elsa Dorlin, « Le queer est un matérialisme » (Dorlin 2007).

32. Cette conception est notamment explicitée dans l'ouvrage pionnier *Trouble dans le genre* : « Il ne faudrait pas concevoir le genre comme une identité stable ou lieu de la capacité d'agir à l'origine des différents actes ; le genre consiste davantage en une identité tissée avec le temps par des fils ténus, posée dans un espace extérieur par une répétition stylisée d'actes. L'effet du genre est produit par la stylisation du corps et doit donc être compris comme la façon banale dont toutes sortes de gestes, de mouvements et de styles corporels donnent l'illusion d'un soi genré durable. » (Butler 2006 (1990), p. 265)

*grammaticaux* dominants. C'est dans cette lignée, associant certains aspects de l'héritage matérialiste à des questionnements soulevés par les théories *queer*, que se situe ce travail de recherche.

## 2. Approche comparatiste du genre grammatical

Avant de décrire plus précisément le fonctionnement du genre grammatical en langue française, il semble intéressant de s'attarder sur l'existence de la catégorie au-delà de cette frontière linguistique, sur la possibilité d'en proposer une définition générale, ainsi que sur l'intérêt d'une telle démarche comparatiste pour introduire le sujet traité dans cette recherche.

### A. Définir le genre grammatical

Dans leur article consacré au genre comme trait grammatical, Greville G. Corbett et Anna Kibort affirment que :

« Presque toutes les langues ont des moyens grammaticaux de diviser leur lexique de noms en classes distinctes. Le genre est un de ces moyens. » [trad.] (Corbett et Kibort 2008)<sup>33</sup>

Le genre grammatical, dans sa compréhension la plus large, ferait donc partie d'un ensemble d'outils<sup>34</sup> permettant de trier les substantifs et d'en distinguer des subdivisions cohérentes. Aussi, comme les autres outils grammaticaux, le genre n'existe pas dans toutes les langues et peut se manifester de différentes façons. G. G. Corbett, dans un article de 2005 sur le « nombre de genres », indique que sur un ensemble de 256 langues, 144 ne présentent pas de système de genre, 76 présentent un système bipartite ou tripartite, 12 un système quadripartite et 24 utilisent 5 genres ou plus (Corbett 2005)<sup>35</sup>.

Les langues sans genre grammatical sont donc majoritaires. Toutefois, que ce soit G. G. Corbett et A. Kibort (Corbett et Kibort 2008) ou avant cela M. Arrivé (Arrivé 1997), les autrice/teurs soulignent que l'absence du genre grammatical

33. *Almost all languages have some grammatical means of dividing up their noun lexicon into distinct classes. Gender is one such device.* (Corbett et Kibort 2008)

34. Ensemble dans lequel on pourrait aussi inclure les outils déictiques, verbaux, possessifs, numéraux, etc.

35. M. Arrivé rappelle que, selon C. Hagège (Hagège 1982), les cas où le nombre de subdivisions possibles est élevé constituent des langues à classes. De plus, les classes comporteraient des « marques explicites et régulières, sous la forme, généralement, de préfixes ou de suffixes » (Arrivé 1997, p. 85), contrairement aux genres qui en seraient dépourvus. Ces distinctions, dans le cadre d'une présentation générale du fonctionnement du genre grammatical, ne seront pas retenues, malgré l'intérêt qu'elles peuvent présenter.

dans une langue n'indique en rien une impossibilité de signifier la différenciation sexuée : les langues finno-ougriennes, sans genre, distinguent hommes et femmes, mâles et femelles, par des oppositions lexicales. Cette précision, dans des articles pourtant centrés sur la diversité des réalisations du genre grammatical, peut être liée à l'idée que la classification genrée aurait « toujours un fondement sémantique » [*always some semantic basis*] (Corbett et Kibort 2008). L'existence de ce fondement sémantique n'implique toutefois pas qu'il soit systématiquement perceptible dans l'état actuel de la langue. Les hypothèses d'A. Meillet sur les origines du genre grammatical pour les langues indo-européennes vont d'ailleurs dans ce sens : l'émergence du genre grammatical en indo-européen commun viendrait d'abord d'un besoin de distinguer entre mâles et femelles, notamment en vue de pratiques sédentaires d'élevage, mais cette catégorie serait aujourd'hui désémasantisée (Meillet 1903). Le genre grammatical, selon ces hypothèses, est donc fondamentalement sémantique.

En effet, dans certaines langues, le sens du nom constitue un critère suffisant pour déterminer la classification en genre. Ainsi, en bagwalal, la répartition tripartite est pleinement transparente : les noms renvoyant à des mâles humains sont masculins ; ceux renvoyant à des femelles humaines sont féminins ; tous les autres sont neutres. Corbett et Kibort indiquent d'ailleurs que les systèmes strictement sémantiques à trois genres se rencontrent fréquemment dans la famille des langues dravidiennes (Corbett et Kibort 2008). Bien sûr, d'autres langues fondent leur répartition des substantifs sur des traits sémantiques différents : l'activité ou la passivité, le fait d'être doué de raison ou non (c'est le cas des langues caucasiennes), les notions de supériorité et d'infériorité, etc. (Arrivé 1997, p. 86).

Dans de nombreuses langues, des critères non-sémantiques entrent aussi en compte dans le processus d'attribution du genre grammatical. Certaines caractéristiques morphologiques ou morpho-phonologiques peuvent permettre de déterminer le genre d'un nom. Dans une langue comme l'afar, les noms renvoyant à des entités mâles ou femelles se voient attribués un genre selon leurs caractéristiques sémantiques, mais les autres noms sont classés en fonction de leurs caractéristiques phonologiques (Corbett et Kibort 2008).

Cette distinction entre classification sémantique uniquement et classification sémantico-formelle, bien qu'extrêmement riche, ne permet toutefois pas de proposer une définition générale de la catégorie du genre grammatical. Le point commun aux différentes réalisations possibles ne se trouve donc pas dans le fonctionnement des substantifs eux-mêmes, mais dans leur rapport aux formes qui

leur sont incidentes. Ainsi, comme l'écrit Corbett dans *L'encyclopédie du langage et de la linguistique* :

« Aucun marquage du nom ne peut prouver qu'il a un genre ; la preuve que les noms ont un genre dans une langue donnée se trouve dans l'accord des formes qui en dépendent. » [trad.] (Corbett 2006, p. 749)<sup>36</sup>

Ce n'est donc ni le sens, ni la forme des mots qui font du genre une catégorie reconnaissable en langue, mais l'accord (cf. Intro. 3.A, p. 35).

## B. Des langues du monde à la langue française

Le genre grammatical présente donc des caractéristiques différentes selon les langues, même lorsque les étiquettes utilisées sont similaires, voire identiques. Ce phénomène correspond à ce que Corbett et Kibort nomment « le problème de la correspondance » [*the correspondance problem*] (Corbett et Kibort 2008) : puisque la répartition en genre peut être sémantique *et* formelle, et que la répartition sémantique elle-même n'est pas unifiée, ce que recouvre la classe des noms *féminins* d'une langue peut tout à fait différer de ce que recouvre celle d'une autre langue. En français, système bipartite, le *féminin* a un fonctionnement différent du *féminin* en allemand, système tripartite.

Le genre constitue ainsi un mode d'oppositions qui permet de façonner des catégories distinctives, mais qui ne sont pas superposables d'un système à l'autre. Pour la famille des langues indo-européennes, P. Violi précise que :

« [L]es principales oppositions utilisées pour la définition du genre grammatical sont, en plus de l'opposition masculin/ féminin, l'opposition entre animé et inanimé et personnel/ non-personnel (ou humain/ non-humain). » (Violi 1987, p. 16)

Dans toutes les langues concernées (hormis les langues slaves) ces oppositions ont évolué vers une prédominance de celle entre masculin et féminin. Mais même au sein de cette famille, les schémas diffèrent, et peuvent aller d'une opposition à deux termes à une opposition à quatre termes.

Dans la sous-famille des langues romanes, à laquelle appartient le français, toutes les langues ont évolué vers un système bipartite (masculin/ féminin uni-

36. *No amount of marking on a noun can prove that it has gender ; the evidence that nouns have gender in a given language lies in the agreement targets that show gender.* (Corbett 2006, p. 749)



quement), à l'exception du roumain<sup>37</sup>. Ce n'est donc que lorsque les groupes de langues considérés sont extrêmement restreints que le fonctionnement du genre grammatical présente une certaine forme d'unité.

Le constat de la diversité des (non-)réalisations possibles du genre grammatical est un premier pas vers une relativisation de cette catégorie. Le genre n'est ni universel, ni nécessaire au bon fonctionnement de tout système substantival. La perspective comparatiste, même présentée succinctement, constitue donc un des moyens les plus puissants pour visibiliser l'ethnocentrisme linguistique dénoncé par M. Arrivé :

« [L]es français et francophones « natifs », comme on dit, sont à ce point habitués à la répartition des noms, de tous les noms, sans aucune exception, entre les deux genres masculin et féminin qu'ils ont tendance à considérer cette répartition des noms en deux groupes comme « naturelle » et nécessaire. » (Arrivé 1997, p. 81-82)

On retrouve ici une des critiques formulées par D. Sanchez : c'est l'accoutumance des locutrices/teurs français-es à la bipartition genrée qui en fait une donnée indiscutable.

Toutefois, bien que cette prise de recul permette de ne pas considérer le mode de répartition en genre du français comme le seul possible, elle renforce aussi l'intérêt d'une étude centrée sur un système particulier. Chaque langue, malgré les similarités apparentes, présente un mode de classification genrée différent (d'un point de vue formel et/ou sémantique), et nécessite, pour l'analyser, des connaissances différentes. C'est une des raisons pour lesquelles la recherche proposée ici est consacrée uniquement au sens du genre grammatical en langue française, où les substantifs sont, dès les prémisses de la langue vernaculaire, organisés par le binôme masculin/ féminin<sup>38</sup>.

---

37. La langue roumaine présente un mode de classification mixte : les substantifs peuvent être répartis en trois genres, mais il n'existe que deux types de marquage des formes incidentes. Ainsi comme l'indiquent Corbett et Kibort, la langue roumaine a un genre neutre, mais celui-ci n'est pas autonome [*non-autonomous*] (Corbett et Kibort 2008) : les formes incidentes aux substantifs neutres empruntent au masculin pour le singulier, et au féminin pour le pluriel.

38. Malgré cette organisation, certain-es grammairien-nes considèrent qu'il existe des classes de mots de la langue française qui répondent en fait à une répartition tripartite. Comme le souligne Christiane Marchello-Nizia, en ancien français, on « s'accord[e] à reconnaître l'existence d'un "genre neutre" » qui ne correspond pas, dans les langues romanes, au neutre *das* de l'allemand ou *it* de l'anglais, mais à « un certain nombre de formes spécifiques neutres », généralement pronominales (Marchello-Nizia 1988, p.174). Encore au XX<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent entre autres les travaux de F. Brunot (Brunot 1953), les formes *ce*, *ceci*, *cela*, *ça* sont parfois considérés comme neutres (ainsi que certains emplois du pronom *il*). En effet, ces formes se rapprochent au mieux de ce qu'on pourrait appeler des « pronoms neutres » pour la simple raison qu'ils ont une morphologie propre, qui ne coïncide pas avec une forme masculine ou féminine. Toutefois, cette analyse devient plus problématique lorsque les pronoms « neutres » sont utilisés en contexte.

Le genre grammatical en langue française constitue en effet un mode de répartition de l'intégralité des substantifs en deux classes : les mots dits « féminins » et les mots dits « masculins ». Cette répartition concerne donc à la fois des noms renvoyant à des animés sexués et des noms renvoyant à des inanimés (cf. Intro. 3.B, p. 38). Ainsi, comme l'explique très justement M. Arrivé :

« [L]es francophones vivent dans un univers linguistique où les noms sont répartis en deux genres. Ces deux genres sont désignés, traditionnellement, par les adjectifs masculin et féminin, qui font allusion, de façon aussi explicite que possible, à la différence sexuelle. »  
(Arrivé 1997, p. 82)

Le genre grammatical en langue française entretient donc un rapport à la fois étroit et complexe avec l'idée d'une bicatégorisation sexuée, et ce faisant avec toutes les problématiques qu'elle soulève (cf. Intro. 1.C, p. 25).

La recherche qui suit sera plus précisément centrée sur les pratiques françaises et non francophones du genre grammatical, et ce pour plusieurs raisons. La première est que, comme le rappelle J. Abbou (Abbou 2011), les recherches sur le genre grammatical en langue française ne concernent très généralement que quelques lieux de la francophonie dite « occidentale », et les données disponibles sont assez peu représentatives de l'ensemble des pratiques francophones. L'autre raison, cruciale dans le cadre de cette recherche, est que les pratiques du genre grammatical, ainsi que les croyances et discours qui lui sont associés, ne sont pas identiques d'un lieu à l'autre<sup>39</sup> – elles ne sont d'ailleurs pas toujours identiques au sein d'une même communauté, mais peuvent toutefois être délimitées plus aisément. Cette diversité est liée à des divergences dans les politiques linguistiques officielles, mais aussi dans les engagements militants, et plus encore, dans les évolutions culturelles. De fait, une recherche sur les pratiques québécoises du genre grammatical serait nécessairement différente d'une recherche sur les pratiques sénégalaises du genre grammatical, ou encore, dans le cas qui m'intéresse, sur les pratiques françaises.

C'est donc à ces dernières qu'est consacrée cette étude : les questions concernant le fonctionnement général du genre grammatical en langue française

---

Prenons l'énoncé « C'est beau » : bien que le pronom neutre *ce* (ici sous sa forme élidée *c'*) ait une morphologie propre, la forme de l'adjectif qui lui est incident est la même que pour un accord au masculin. La signification et la forme de ces pronoms ne suffisent donc pas à assurer l'existence d'un genre grammatical neutre en français, dont seraient exclues les classes de mots concernées au premier chef (le substantif et l'adjectif) et qui n'appellerait pas d'accord propre.

39. Il suffit, pour s'en convaincre, de s'intéresser à la façon dont la « féminisation des noms » est considérée en France (où les « résistances » sont fortes) et au Québec (pionnier dans ce domaine). Sur cette question, voir l'article synthétique d'Elizabeth Dawes sur *La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie* (Dawes 2003).

peuvent pour la plupart être considérées comme communes à la francophonie, mais les réflexions historiques, culturelles et politiques seront tournées vers le contexte français.

### **3. Le genre grammatical en langue française, une catégorie complexe**

La catégorie grammaticale du genre, telle qu'elle est usuellement comprise en langue française, peut être considérée comme double à plusieurs niveaux :

- elle constitue à la fois un répartitoire des substantifs et un phénomène morpho-syntaxique d'accord ;
- en français, le répartitoire en question distingue les substantifs entre deux genres grammaticaux : masculin et féminin ;
- l'accord peut se réaliser au sein ou hors du syntagme nominal ;
- on peut distinguer deux modes de répartition des substantifs, selon deux types de référents distincts.

Du fait de sa complexité, le genre grammatical intrigue et questionne, et nombre de linguistes se sont penché-es sur cet objet, aussi bien au sein des études de genre qu'en dehors de celles-ci.

#### **A. Répartitoire des substantifs et phénomène d'accord**

L'apprentissage du genre grammatical en langue française constitue avant tout un apprentissage de la binarité de la classe substantivale, et de son ouverture aux autres classes de mots.

##### **Un outil de classification binaire : masculin vs féminin**

La fonction classificatoire du genre grammatical constitue une des caractéristiques principales de cette catégorie. C'est du moins par cet aspect qu'elle est généralement appréhendée. Il suffit pour s'en rendre compte de se pencher sur les présentations du genre grammatical proposées dans quelques grammaires descriptives à usage scolaire et/ou universitaire. J'ai retenu pour ce faire cinq ouvrages de référence utilisés dans l'enseignement secondaire pour les trois premiers et dans l'enseignement supérieur pour les deux derniers<sup>40</sup> :

---

40. Au cours de ce travail de recherche, je renverrai ponctuellement aux contenus de ces cinq ouvrages.

- le Bescherelle intitulé *La grammaire pour tous*, Paris (Guillon 1990), désormais aussi B90 ;
- le Bescherelle intitulé *L'orthographe pour tous* (L.-M. Bescherelle 1997), aussi B97 ;
- le Bled *Grammaire* (Berlion 2015), aussi B15 ;
- la *Grammaire du français* d'Anne Sancier-Château et Delphine Denis (Denis et Sancier-Château 1994), aussi GF ;
- la *Grammaire méthodique du français* de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul (Riegel, Pellat et Rioul 2011), aussi GMF.

Dans ces ouvrages, sauf le B97 consacré à l'orthographe et à certaines questions sémantiques, la fonction classificatoire du genre grammatical est posée comme centrale. C'est elle qui permet de reconnaître et de différencier les substantifs, auxquels un des deux genres grammaticaux est nécessairement associé :

Tableau 1 – Répartitoire des substantifs

B90	« Le nom ne varie pas en genre comme il varie en nombre. Le genre d'un nom est fixe dans la langue. Il est indiqué dans le dictionnaire (masculin/féminin). » (Guillon 1990, p. 193)
B15	« Tous les noms ont un genre : masculin ou féminin. » (Berlion 2015, p. 14)
GF	« Le genre des noms est une donnée conventionnelle, obligatoirement fournie par le lexique et transmise par l'usage. » (Denis et Sancier-Château 1994, p. 349)
GMF	« Tout nom est pourvu d'un <b>genre</b> inhérent, <b>masculin</b> ou <b>féminin</b> , une caractéristique qui lui reste attachée même hors emploi. » [souligné dans le texte] (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 274)

Le genre grammatical est présenté, à chaque fois, comme une qualité intrinsèque des substantifs (il est « fixe dans la langue » (B90), « inhérent » (GMF) ; c'est une « donnée conventionnelle » (GF)) et surtout comme un outil de bipartition : « Tous les noms ont un genre : masculin ou féminin » (B15), et rien d'autre.

En langue française, il n'y a pas de substantif qui, une fois actualisé, ne relève pas de l'un ou l'autre membre de cette opposition : les substantifs sont soit féminins (ex. *table*), soit masculins (ex. *tabouret*), soit l'un ou l'autre selon le contexte (ex. *chien*, *chienne*), mais dans tous ces cas, entre les deux, il n'y a théoriquement pas d'intersection possible.

Dans le système français, la bipartition entre genre grammatical masculin et genre grammatical féminin, bien qu'elle concerne tous les substantifs, n'est que rarement explicitée morphologiquement. Il n'existe que très peu de cas où le genre grammatical est effectivement déductible de la forme du nom – on peut

toutefois repérer quelques suffixes qui indiquent pour certains le masculin (*-age, -al, -et, -ier, -isme, -ment, -teur*) et pour d'autres le féminin (*-ade, -ance, -ation, -ence, -esse, -ette, -euse, -té, -ude*). Même le *-e* final, généralement considéré comme propre au féminin, ne donne que rarement une information sur le genre du substantif. Les seuls noms qui semblent largement concernés par les manifestations morphologiques du genre grammatical sont les noms dits « variables en genre » (cf. Chap. 3.1.A, p. 78), ceux qui, selon le contexte, peuvent actualiser l'un ou l'autre genre grammatical :

- par la variation du suffixe pour les substantifs issus de dérivations (*-ier, -ière; -er, -ère; -eur, -euse / oresse; -teur, -teuse / trice; -ant, -ante; -ent, -ente*);
- par l'adjonction d'un suffixe dans le passage du masculin au féminin (*prince, princesse; maître, maîtresse*);
- par la variation flexionnelle, cette fois généralement par adjonction ou soustraction d'un *-e* final (avec parfois, articulation et redoublement de la consonne finale : *chat, chatte*);
- par la variation flexionnelle de l'article uniquement (*le, la; un, une; son, sa, etc.*), lorsque le substantif est épïcène (ex. *juge, pianiste, linguiste, etc.*) : les épïcènes, bien que variables, ne font donc pas apparaître de marques morphologiques de genre.

Le marquage du genre grammatical ne concerne donc qu'une classe très réduite de noms. Toutefois, son absence quasi généralisée ne change rien au fait que les substantifs, en langue française, sont tous considérés comme relevant de l'un et/ou de l'autre genre.

### Un phénomène d'accord

À cela s'ajoute le fait que le genre grammatical ne concerne pas uniquement les substantifs, mais s'étend à d'autres classes de mots :

Tableau 2 – Accord morpho-syntaxique

B90	« L'adjectif épithète s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie. » (Guillon 1990, p. 9)
B15	« Il est indispensable de connaître le genre d'un nom, car il entraîne les accords des mots qui sont grammaticalement liés à ce nom. » (Berlion 2015, p. 14)
GF	« Le genre des noms se transmet ensuite par l'accord aux formes adjectives. » (Denis et Sancier-Château 1994, p. 349)
GMF	« [Le substantif] transmet [le genre], à l'intérieur du GN, au déterminant et à l'adjectif épithète : <i>un bon café / une bonne tisane</i> . » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 274)

Qu'il soit question d'« accord » (B90, B15) ou de « transmission » (GF, GMF), la répartition des substantifs entre genre grammatical masculin et genre grammatical féminin appelle l'alignement des « mots qui sont grammaticalement liés à ce nom » (B15). C'est, comme évoqué plus haut (cf. Intro. 2.A, p. 28), cet aspect du genre grammatical qui en ferait une véritable catégorie grammaticale, reconnaissable en discours.

**L'accord au sein du groupe nominal/verbal** La conception restrictive de l'accord limite son existence aux formes incidentes appartenant au même syntagme que le substantif recteur. Ce cas de figure est à la fois le plus simple et le plus généralement admis par les grammaires et manuels. Le genre grammatical serait « transmis » (GMF, GF) aux classes de mots incidentes au substantif concerné : déterminants, adjectifs et certaines formes verbales (participes passés ou adjectifs verbaux). Plus précisément, le genre du substantif conditionnerait l'actualisation du genre des autres membres du groupe nominal (et/ou verbal). C'est le cas dans le syntagme « la grande table ronde » où l'article défini *la* et les adjectifs *ronde* et *grande* explicitent le genre grammatical féminin du substantif *table*, qui n'en porte aucune marque morphologique.

Dans de nombreux cas, le genre demeure cependant invisible. Des énoncés comme « les lampadaires rouges » et « les baleines rouges » permettent aisément de comprendre ce phénomène : on a ici respectivement un substantif masculin et un substantif féminin, faisant tous deux apparaître le *-e* final muet et dont les éléments actualisants et caractérisants sont identiques. La seule chose qui les différencie est le stockage en mémoire de l'un comme masculin et de l'autre comme féminin. Ainsi, malgré la simplicité et le caractère assez évident de l'accord en genre au sein du groupe nominal, certaines occurrences interrogent l'utilité même du genre comme trait grammatical distinctif. Ce questionnement ne sera pas au centre de ma recherche, mais il semblait important de souligner d'emblée la discutabilité de la catégorie dans son ensemble.

**La reprise pronominale** En dehors du groupe nominal, le genre grammatical du substantif peut conditionner le genre des pronoms personnels, possessifs ou encore démonstratifs<sup>41</sup>. Que ce phénomène soit considéré comme relevant de l'accord ou non n'enlève rien aux questions qu'il soulève sur la catégorie du genre grammatical et qui doivent donc être mentionnées.

Prenons l'énoncé suivant :

---

41. Pour les pronoms personnels, seule la troisième personne – au singulier et au pluriel – est concernée.

EXEMPLE 1. « Ce bus est vert, et de plus, il est fort beau. »

Le pronom personnel *il* de troisième personne apparaît au masculin et adopte ce faisant le genre grammatical du substantif *bus* qu'il représente. Le pronom personnel renvoie, par anaphore, au contenu référentiel et sémantique de « ce bus », mais aussi au fonctionnement du mot en langue, et ce renvoi se manifeste d'un point de vue morphologique par la reprise du genre grammatical du substantif. Dans ce cadre, le genre grammatical peut aussi constituer un outil de reconnaissance et de différenciation si plusieurs substantifs sont susceptibles d'être repris :

EXEMPLE 2. « Ma mère est assise dans le bus vert. Il est fort beau. »

L'actualisation d'un genre ou de l'autre dans le cas où les types de pronoms mentionnés ci-dessus revêtent une valeur déictique est plus problématique. Les pronoms en emploi déictique réfèrent à des éléments de la situation d'énonciation, extra-discursifs ou extra-textuels :

EXEMPLE 3. « Il arrive enfin. »

Cet énoncé, prononcé à la vue d'un bus longtemps attendu, fait apparaître un pronom personnel déictique qui ne reprend aucun élément du cotexte. Ici, l'opération de genrage repose sur la sélection d'un pronom apte à représenter le substantif prototypiquement utilisé pour désigner les membres de la catégorie référentielle visée : dans ce cas, il s'agit du substantif de genre grammatical masculin *bus*.

La situation est d'autant plus complexe dans les cas de référence à des animés humains singuliers :

EXEMPLE 4. « – J'attends la nouvelle recrue.

*Quelques minutes passent.*

– Il arrive ! »

L'énoncé (construit) « J'attends la nouvelle recrue » est suivi, à la vue d'un homme arrivant quelques minutes plus tard, de l'énoncé « Il arrive ». Sans développer pour le moment le fondement de ce phénomène (cf. Chap. 4.2, p. 106 et Chap. 9.3.A, p. 232), on peut d'emblée constater une absence de concordance entre le substantif féminin *recrue* et le pronom personnel masculin *il*. Dans ce cas précis, l'accord morpho-syntaxique cède le pas à ce qui semble constituer un accord extra-linguistique, lié à des caractéristiques du référent – ici le sexe (cf. Chap. 3.1.B, p. 81).

## B. Deux modes de répartition distincts : la *rupture* dans le genre

Une autre des difficultés posées par le genre grammatical en langue française concerne non plus le résultat de la répartition des substantifs, mais les fondements de cette répartition et ses implications sémantiques.

### Quelques conceptions majeures du genre grammatical

Le genre grammatical en langue française, comme le rappelle M. Arrivé (Arrivé 1997), est source de nombreux débats, au sein desquels on peut toutefois distinguer quelques théories dominantes. La première est aussi la plus courante : le genre grammatical en langue française serait tourné vers l'extra-linguistique, vers le référent, et plus précisément, vers le sexe et la répartition conditionnée par l'idée de différence sexuelle. C'est cette conception qu'on retrouve majoritairement dans les ouvrages de grammaire descriptive ainsi que dans les discours non-spécialisés. Elle constituera de ce fait le point de départ de la lecture critique proposée dans ce travail de recherche (cf. Chap. 3.1, p. 78). Cette conception, qui paraît découler de façon évidente des étiquettes *masculin* et *féminin*, et qu'on pourrait nommer conception « naïve » du genre grammatical, est toutefois extrêmement problématique, en ce qu'elle pose la question de ce qui advient des noms ne renvoyant pas à des êtres animés et sexués.

Le seconde conception, qui se place à l'autre bout du spectre théorique, est celle qui fait du genre grammatical un simple outil de cohérence textuelle par l'accord et/ou la reprise pronominale. C'est la position défendue par A. Martinet, qui affirme que :

« [L]'information qu'apporte aux usagers de la langue l'existence des genres féminin et masculin est pratiquement nulle. » (Martinet 1996, p. 218)

Selon le linguiste, la très faible proportion de noms concernés par le renvoi au sexe en fait un phénomène résiduel, et en aucun cas constitutif de la catégorie grammaticale du genre, dont la pertinence même est largement discutée. Le seul intérêt du genre grammatical serait syntaxique.

C'est en partie la position tenue par l'Académie française dans son billet de 1984, rédigé par G. Dumézil et C. Lévi-Strauss :

« La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes



différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales. » (Dumézil et Lévi-Strauss 1984)

Le fait que les noms masculins puissent renvoyer à des mâles et les noms féminins à des femelles n'est pas rejeté comme faux, mais comme indépendant du fonctionnement même de la catégorie grammaticale, et donc tout à fait secondaire et accidentel : le genre serait, pour reprendre les mots de P. Violi lorsqu'elle décrit ce point de vue, « sémantiquement immotivé » (Violi 1987, p. 18). Cette position repose donc sur une mise à l'écart de l'extra-linguistique, qui était au centre de la précédente.

La dernière théorie majeure sur le sens du genre grammatical est à la fois la plus riche, la plus complexe, et la plus problématique. Elle découle des réflexions d'abord phonologiques et phonétiques de N. Troubetzkoy et R. Jakobson sur la question du *marquage* en langue. Ces théories reposent sur l'idée d'une corrélation nécessaire entre un élément phonétique marqué et un élément phonétique non-marqué formant système : en français, la consonne sonore (donc voisée) /b/ est marquée par rapport à la consonne sourde (donc non-voisée) /p/. La discrimination entre les deux phonèmes se fait ici par rapport au critère du voisement. Comme le rappelle C. Michard (Michard 2002), Jakobson lui-même (Jakobson 1937) propose une extension de cette théorie aux catégories grammaticales et à leur fonctionnement sémantique. La lecture qui en découle repose sur une compréhension (structuraliste et synchronique) du genre grammatical comme outil d'opposition systémique : le masculin est considéré comme sémantiquement *non-marqué*, et le féminin comme sémantiquement *marqué* – ce marquage peut ou non se traduire morphologiquement. L'idée d'un masculin non-marqué repose sur le postulat de départ selon lequel son sens général n'indiquerait rien quant à la catégorie de sexe, alors que le féminin serait porteur, de façon analogique au phonème /b/, du critère discriminant (ici, le trait sémantique [+ femelle]<sup>42</sup>). Cette théorie, qui applique un modèle d'abord formel au domaine sémantique, influence considérablement la façon dont est compris le rapport entre genre grammatical masculin et genre grammatical féminin. La persistance et la solidité du concept de « masculin générique » ou « masculin neutre » est en partie liée à ce bagage structuraliste très présent dans la culture linguistique française. Ces questions seront bien sûr abordées dans la suite de ce travail (cf. Chap. 5.2.2, p. 124 ;

42. Dans la suite de ce travail, les traits sémantiques seront toujours indiqués par l'utilisation des crochets encadrants et du signe +. Il sera question des traits [+ femelle], [+ mâle], [+ profession], [+ infériorité sociale], etc.

Chap. 6.1, p. 135 ; Chap. 8.2.B, p. 210).

Ces différentes conceptions du genre grammatical sont généralement considérées comme antagonistes. Mais elles peuvent être pensées ensemble comme le signe de l'existence de deux modes de classification distincts pour une même catégorie grammaticale.

### **Arbitraire et motivation : la répartition des substantifs**

La question soulevée par cette pluralité de conceptions du genre grammatical est celle du rapport entre la catégorie grammaticale et ce à quoi elle permet de référer. Quelle que soit la théorie adoptée, le constat d'une différenciation entre les cas où le genre grammatical renvoie au sexe et ceux où il ne le fait pas est immanquablement fait. Avec la conception « naïve » du genre grammatical, le rapport sexe-genre est pris comme point de départ de la catégorisation (cf. Chap. 3.1.C, p. 83) ; selon la conception syntaxique du genre, ce rapport est considéré comme marginal ; avec les théories de la marque, la différenciation se fait par rapport au sexe, mais compris comme trait sémantique qui ne se manifeste pas systématiquement. Dans tous les cas, l'existence des deux possibilités sémantico-référentielles rend l'établissement d'une théorie unifiée particulièrement complexe.

La distinction généralement mentionnée est celle qui oppose les noms d'humains aux autres : mais dans ce cas, l'existence de noms d'animaux variables en genre et permettant de distinguer les référents en fonction de leur sexe paraît problématique. Une autre distinction possible est celle qui oppose les noms d'animés aux autres : mais cette fois-ci, on ne sait trop que faire des noms d'animaux qui ne permettent pas de différencier les référents en fonction du sexe. La distinction qu'on peut proposer pour remédier à cette difficulté est donc la suivante :

1. D'un côté, on trouve les noms d'inanimés et d'animés non-anthropomorphisés. Les animés non-anthropomorphisés sont ceux qui ne présentent pas d'utilité immédiate pour l'être humain et n'entretiennent pas de relation privilégiée avec lui, et qui, bien que pouvant être sexués, ne sont donc pas différenciés en langue en fonction de ce critère. La répartition en genre, pour cette classe de substantifs, est largement considérée comme arbitraire. Ainsi, la justification de l'attribution de l'un ou l'autre genre à un substantif ne peut être qu'étymologique ou formelle – dans les rares cas où la morphologie suffixale favorise l'attribution de l'un ou l'autre genre (cf. Intro. 3.A, p. 35), ou dans certains cas d'emprunts à d'autres

langues. Cette répartition arbitraire n'implique pas pour autant l'absence de projections symboliques et/ou anthropomorphiques sur cette classe de substantifs<sup>43</sup>.

2. De l'autre côté, on trouve les noms d'humains et d'animés anthropomorphisés. La répartition en genre des noms de cette seconde classe de substantifs est très généralement considérée comme motivée, conformément à la conception « naïve » du genre grammatical, mais aussi aux deux autres théories évoquées. André Martinet affirme même que :

« [D]irectrice, productrice, aide-adjointe et conseillère désignent nécessairement des dames, du fait de la forme du substantif. » (Martinet 1996, p. 8)

Même lorsqu'elle est considérée comme secondaire ou redondante, la possibilité d'une motivation entre sexe et genre pour les noms d'humains et d'animés anthropomorphisés n'est jamais tout à fait écartée. Le fonctionnement sémantico-référentiel de ces substantifs diffère donc clairement de celui des noms d'inanimés et animés non-anthropomorphisés.

L'étude sémantique proposée dans ce travail de recherche sera centrée sur cette seconde classe de noms, qui interroge plus directement le rapport entre genre grammatical et genre (social), et qui suscite le plus d'interrogations, de débats voire d'angoisses grammaticales (cf. Chap. 4, p. 97).

## **4. Définir l'objet d'étude : vers la dénomination de la personne**

### **A. La dénomination substantivale**

Avant de présenter plus précisément la classe de substantifs qui m'intéresse, il semble nécessaire d'introduire la notion centrale de *dénomination*. Le terme *dénomination* est entendu très largement au sens où G. Kleiber le définit dans ses nombreux travaux sur la question. La dénomination est avant tout une « relation qui unit une expression linguistique à une entité extra-linguistique » (Kleiber 1984, p. 77), donc à un objet du monde. D'emblée, cette définition induit une connexion entre deux niveaux (intra- et extra-linguistique) et s'ancre dans une

---

43. La théorie de la « sexuisemblance » développée par J. Damourette et É. Pichon constitue le contrepoint de cette conception usuelle (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940)). Mais on verra que même leur hypothèse maintient une différenciation entre ces substantifs et les autres (cf. Chap. 3.3.B, p. 96).

perspective référentielle. Plus précisément, la dénomination, qui repose sur un lien entre un objet  $X$  et un signe  $x$ , renvoie en fait à un phénomène double :

- le processus par lequel ce lien est instauré : l'acte de dénomination ;
- la relation entre  $X$  et  $x$  une fois le lien établi.

Après apprentissage de ce lien, la dénomination permet « d'utiliser  $X$  pour  $x$  » sans justification nécessaire (Kleiber 1984, p. 80). Le lien entre le signe et l'objet est donc codifié et mémorisé, et peut être sollicité de façon stable et régulière, si l'objet en question « présente les traits nécessaires pour être appelé ainsi » (ibid., p. 90). C'est ce deuxième aspect qui retiendra plus particulièrement mon attention : les dénominations évoquées correspondent donc à des substantifs qui entretiennent une relation stabilisée avec (un ou) des référents.

Déjà en 1984 et par la suite en 1996, G. Kleiber distingue entre deux types de dénominations, les dénominations *ad hoc*, immédiates, et les dénominations descriptives, médiates :

1. Le premier type de dénomination établit un lien direct entre le signe et le référent et concerne principalement la classe des noms propres : l'opération de dénomination est liée à l'objet conçu comme entité singulière, et non comme membre d'une catégorie référentielle plus large. La particularité de la dénomination *ad hoc* repose sur le fait qu'elle est non-déductible des traits particuliers du référent : il n'y a pas de traits catégoriels propres aux individus *Paul*, et pour chaque entité, un nouvel apprentissage doit être effectué. Dans ce cas, la dénomination est *token based*, fondée sur les entités elles-mêmes<sup>44</sup>.
2. Le second type de dénomination repose sur une activité de catégorisation des individus : il concerne la classe des noms communs. En effet, ce type de substantif permet de dénommer non pas un individu pour lui-même, mais en tant qu'il fait partie d'une catégorie, ou d'un « concept rassembleur d'occurrences » (Kleiber 1996, p. 577) qui présentent des caractéristiques communes.

C'est sur ce deuxième type de dénominations que je m'attarderai, précisément parce qu'il dépend d'opérations de classification fondées sur des similarités (perçues et conventionnellement stabilisées) entre les objets extra-linguistiques. Les notions de *catégorie* et de *prototype*, appelées par ce fonctionnement dénominatif, seront interrogées au cours de ce travail (cf. Chap. 8.1, p. 194).

44. On pourrait toutefois discuter cette prémisse en introduisant la question des noms propres genrés, ou plus simplement, en rappelant que la dénomination par le nom propre participe théoriquement à délimiter le type de référent visé : animés humains ou anthropomorphisés, lieux-dits, rivières, etc. Malgré cela, le nom propre *Paul* ne fait pas catégorie.

## B. Les noms d'humains

Parmi ces dénominations descriptives, je ne retiendrai donc que ce qu'on peut nommer la classe des noms d'humains (aussi NH)<sup>45</sup>. Une première définition simple des substantifs qu'elle rassemble serait la suivante : les NH sont ceux qui font apparaître le trait [+ humain], et dénotent donc des référents humains. Mais, comme le rappelle A. Aleksandrova dans sa thèse de doctorat sur le sujet (Aleksandrova 2013), il faut d'emblée préciser que cette classe recouvre en fait des types aussi divers et distincts que les NH de sens indéfini (*personne, individu*), les NH désignant des caractéristiques ponctuelles (*piéton·ne, touriste*), les NH en rapport avec certaines caractéristiques sociales (*bourgeois·e, prolétaire*), les NH axiologiques (péjoratifs ou non : *idiot·e, chou*), etc. Cette classe de noms connaît de plus une très grande diversité morphologique, et comprend aussi bien des mots dérivés (*ambulancier/ière, professionnel·le*) que des mots composés (*sage-femme*) ou simples (*pute*).

Les NH sont donc extrêmement variés du point de vue de leur morphologie et des catégories référentielles qu'ils visent, et présentent qui plus est une difficulté supplémentaire : ils sont sémantiquement et référentiellement beaucoup plus complexes que les noms d'inanimés et d'animés non-anthropomorphisés. Le groupe de recherche Nhuma définit les individus visés par les NH comme des « référents polyvalents », à la fois « être[s] concret[s], biologique[s], socia[ux], créateur[s], intellectuel[s], religieux, etc. » (Nhuma 2014, p. 4). Bref, la diversité des points de vue depuis lesquels les NH sont employés, abordés ou analysés en fait des substantifs particulièrement riches et hétérogènes, pour lesquels l'analyse en traits de sens fixes devient si ce n'est discutable, du moins plus complexe.

Enfin, la question d'une motivation de la répartition en genre pour l'ensemble des noms de cette classe semble pour le moins problématique : on ne voit pas bien quelle différence sémantico-référentielle pourrait justifier l'attribution du genre grammatical masculin au substantif *individu* et du genre grammatical féminin au substantif *personne*. En conservant la classe entière des NH, on se retrouve donc avec de nombreux cas particuliers dont on ne sait trop quoi faire d'autre que des exceptions problématiques.

---

45. Les noms d'animés anthropomorphisés (*a priori* non-humains) constituent des cas limites de cette classe en ce que leur existence même repose sur des pratiques de projection genrée, mais qu'ils ne sont pas directement concernés par les problématiques liées aux distinctions sémantiques entre noms visant des hommes et noms visant des femmes. Ces substantifs seront donc laissés de côté dans le cadre de cette recherche.

## C. La « dénomination de la personne » : un cadre d'analyse précis

**Définir la dénomination de la personne** Au sein de la classe des NH, on peut en fait délimiter un ensemble plus restreint, mais aussi plus homogène et plus précis, de dénominations qui présentent un même fonctionnement sémantico-référentiel et pour lesquelles la question d'une répartition en genre dite « motivée » se pose de la même façon. Ce sont ces noms qui constituent la classe des « dénominations de la personne » (aussi DP). Sous cette étiquette, je range tous les substantifs dont le sens n'est pas indéfini, et qui peuvent permettre de dénommer un être humain singulier<sup>46</sup>.

Ainsi, certains types de NH ne peuvent être inclus dans la classe des dénominations de la personne :

1. Les noms servant à la dénomination d'entités collectives : un substantif qui réfère nécessairement à un ensemble d'individus et non à des individus distincts ne sera pas considéré comme une dénomination de la personne. Ainsi, des substantifs comme *foule, groupe, ensemble, humanité* (etc.) seront exclus.
2. Les NH de sens indéfini seront aussi laissés de côté : les dénominations de la personne doivent pouvoir indiquer certaines des caractéristiques attribuées aux individus singuliers visés, ce que ne permettent pas les substantifs comme *personne, individu*, ou encore *gens* (à la fois collectif et indéfini).

Cette classe comprend assez évidemment les noms de métiers, majoritairement évoqués dans les études sur le genre grammatical, mais aussi, entre autres, les noms de phase, les noms liés aux rapports familiaux et toute la catégorie des axiologiques répondant aux exigences posées ci-dessus. Sont donc inclus dans la classe des dénominations de la personne des substantifs aussi divers que *comptable, salaud, étudiant-e, chômeur/euse, pute, ange, père*, etc.

**Le cas des axiologiques** L'inclusion des axiologiques aux dénominations de la personne ne va pas de soi. Une des principales difficultés liées aux substantifs axiologiques est qu'ils ne sont traditionnellement pas considérés comme des dénominations, mais plutôt comme des « noms de qualité » (NQL) qui « se distinguent sémantiquement des noms ordinaires [...] en ce qu'ils sont "non classifiants" » (Ruwet 1982, p. 240). N. Ruwet reprend en écrivant cela la théorie de

46. La *personne* est alors à comprendre au sens quasi juridique de « personne physique » (et non grammaticale).

J-C. Milner, selon qui les NQL ou axiologiques sont référentiellement instables, et ne participent pas à la construction de catégories. La catégorie référentielle /salauds/<sup>47</sup> n'existerait donc pas, et les entités pouvant être désignées par le substantif *salaud* ne seraient pas liées par des caractéristiques communes. L'axiologique ne pourrait en fait prétendre à autre chose qu'au statut de désignation.

Mais déjà pour Ruwet, la distinction entre classifiants et non-classifiants devient inopérante dès lors que l'on sort d'une « conception extrêmement positiviste de la réalité » (ibid., p. 250). L'idée que l'auteur soumet ici repose sur une relecture des « jugements de valeur » comme étant tout aussi valides que les « jugements de réalité » (ibid., p. 250) qui fonderaient les catégories.

C'est sur une proposition similaire que repose l'analyse approfondie des axiologiques proposée par G. Petit, dont il fait, au même titre que les non-axiologiques, des dénominations. En effet, dans son ouvrage sur la question, G. Petit propose une distinction (non-exclusive) entre catégories *de re* et *de dicto*. Le premier type de catégorie relève de ce que l'auteur nomme la « dénomination statutaire », et se prête à la taxinomie et à l'énonciation de traits référentiels stables. C'est la conception classique de la dénomination descriptive. Le second type de catégorie est non-taxinomique, et relève de la « dénomination occurrence », dont l'« extension est construite au coup par coup et en permanence renégociable » (Petit 2009, p. 293). L'individu *x* classé /salaud/ ne l'est qu'au sein d'une situation communicationnelle précise, et en fonction d'un univers de croyances déterminé, mais il n'en est pas moins classé.

Les NH axiologiques permettent au même titre que les autres types de substantifs évoqués de référer à des êtres humains singuliers et constituent donc sans contradiction des dénominations de la personne.

### **Les dénominations retenues : noms de métiers et axiologiques injurieux**

Dans l'étude proposée ici, je ne retiendrai que deux types de dénominations de la personne : les noms de métiers (et équivalents – titres, grades, et plus largement statuts) et les axiologiques injurieux<sup>48</sup>. Les dénominations les plus discutées et sollicitées lorsqu'il est question du genre grammatical en langue française sont les noms de métiers : une grande partie des travaux sur la « féminisation des noms » en langue française part de cette classe de mots (cf. Chap.4.1, p. 97),

---

47. Dans la suite de ce travail, les catégories référentielles seront toujours indiquées par l'utilisation des barres obliques. Il sera question des catégories /salauds/, /femelles/, /mâles/, /cuisiniers, cuisinières/, etc.

48. Les autres types ne sont bien sûr pas exclus de la classe des DP, mais les noms de métiers et les insultes permettent, pour des raisons théoriques et pratiques, de constituer un ensemble de lexies cohérent.

à partir de laquelle sera donc constitué le lexique L1 (cf. Chap. 2.A, p. 63). Le lexique L2 contiendra un ensemble de dénominations injurieuses (cf. Chap. 2.B, p. 65).

Les noms de métiers (et équivalents) répondent à une exigence d'identification sociale de l'individu dénommé, alors que les insultes consistent au contraire en une déstabilisation (temporaire ou non) de l'identité statutaire, ou plus précisément, comme l'indique D. Lagorgette :

« L'insulteur redéfinit l'insulté en lui imputant comme réelles des "qualités" qu'il estime avoir décelées chez lui. » (Lagorgette 2008, p. 20)<sup>49</sup>

Noms de métiers et dénominations injurieuses semblent ainsi constituer les deux extrêmes d'un *continuum* dénominatif : de la dénomination officiellement reconnue à celle qui dépend exclusivement du jugement des locutrices/teurs. L'étude de ces lexiques permet alors de confronter et de comparer les fonctionnements sémantico-référentiels mais aussi les données numériques et statistiques concernant deux types de dénominations distincts et parfois opposables<sup>50</sup>.

Le travail engagé dans cette recherche s'appuie donc sur les fondements rappelés dans cette longue – mais nécessaire – introduction. En effet, proposer une étude sémantique du genre grammatical des dénominations de la personne implique la prise en compte de nombreux enjeux. D'abord, le fait de se concentrer sur le genre des substantifs engage un questionnement sur leur fonctionnement dénominatif :

- d'une part d'un point de vue linguistique, en interrogeant notamment les concepts de lexicalité et d'appartenance catégorielle ;
- d'autre part, d'un point de vue philosophique, en s'intéressant plus largement au rapport entre langage et monde.

De plus, le travail sur le genre grammatical invite à s'intéresser à la fois à son fonctionnement sémantique en tant que catégorie grammaticale et à sa construction comme objet de discours :

---

49. Cette déstabilisation peut être fondée entre autres sur une exagération de caractéristiques observables, sur une attribution de caractéristiques nouvelles ou sur une subversion de caractéristiques attendues.

50. La façon dont les deux lexiques ont été élaborés sera précisée dans la partie I de ce travail (cf. Chap. 2.1, p. 63).



- le genre grammatical n'existe pas sans le nom par lequel il est actualisé : la question du sens qu'il peut produire est donc rendue d'autant plus problématique que celui-ci n'est pas isolable du sens complet du substantif ;
- la façon dont le genre grammatical est traité et perçu dans les discours spécialisés (lexicographiques et grammaticaux) et non-spécialisés doit aussi être prise en compte : celle-ci participe de la persistance de certains phénomènes sémantiques, de certains déséquilibres qui rendent la distinction entre le système linguistique et les croyances associées à ce système particulièrement complexe.

Enfin, le choix d'une étude centrée uniquement sur les dénominations de la personne fait que les réflexions sur le lien entre genre grammatical, sexe et genre (social) y occupent une place centrale :

- l'hypothèse d'une répartition en genre motivée pour les dénominations de la personne repose quasi systématique sur la notion de *sexe* : l'absence de définition de cette notion favorise l'idée généralement acceptée comme première d'une bipartition à la fois extra- et intra-linguistique, les deux étant liées par un rapport non-problématisé ;
- les questionnements soulevés par les études de genre permettent alors d'interroger des phénomènes que le recours aux catégories de sexe invisibilise ou rejette comme écarts et exceptions, et d'appuyer l'analyse sémantique sur une conception plastique du langage intégrant l'existence de normes et conventions sociales.

J'aborderai l'ensemble de ces problématiques au cours de cette recherche, dont l'enjeu est de proposer une description du sens du genre grammatical qui prenne en compte tous ces aspects – tant historiques et sociaux, que philosophiques ou linguistiques.

La Partie I est consacrée à la présentation des choix méthodologiques et théoriques effectués, ainsi qu'à la façon dont les deux corpus ont été constitués. Cette partie liminaire délimite le cadre dans lequel la réflexion proposée a été engagée : les questions du type de recherche (sur corpus ou fondé sur une linguistique introspective) et du type de données (lexicographiques et issues de forums de discussion) y sont donc traitées.

La Partie II porte sur le traitement traditionnel du rapport entre sexe et genre grammatical pour la classe des dénominations de la personne, tant dans les ouvrages grammaticaux et lexicographiques que dans les discours non-spécialisés. La conception dominante du sens du genre grammatical comme purement « référentiel » sera décrite, analysée et questionnée au cours de cette partie. Celle-

ci sera donc centrée à la fois sur ce qui permet de parler d'un *sens* du genre grammatical, et sur les difficultés qui invitent à questionner ce sens : la féminisation, la non-concordance, et les surplus sémantiques parfois associés à l'un ou l'autre genre. Ces difficultés sont toutes sous-tendues par l'idée d'un déséquilibre entre les deux manifestations du genre grammatical, au profit du masculin.

La partie III sera entièrement consacrée à l'étude de ce déséquilibre, d'un point de vue synchronique et diachronique. La hiérarchie entre les genres grammaticaux est en effet fondée sur la triple idée d'un masculin « générique » (ou « neutre »), premier et constituant le genre par défaut. La pertinence linguistique de cette conception sera questionnée, et confrontée à la croyance en une primauté du genre grammatical masculin. L'approche historique permettra de plus de visualiser les mécanismes de production et de stabilisation de cette croyance, et à terme de proposer une autre lecture possible de phénomènes généralement pensés comme dépendant uniquement du système linguistique.

Dans la partie IV, je présenterai l'hypothèse centrale de cette recherche, qui découle du travail critique entrepris dans les parties précédentes. Cette hypothèse est d'abord fondée sur une conception non-rigide de la catégorisation, développée à partir de la théorisation socio-philosophique de la notion de *groupe*. La description sémantique proposée repose donc non plus sur un lien strict aux catégories référentielles /mâles/ et /femelles/, mais sur un rapport plus lâche aux positions sociales *hommes* et *femmes*. Le sens du genre grammatical serait donc « stéréotypique » – sans pour autant être en rupture complète avec l'approche référentielle. Ce sens stéréotypique repose sur un principe d'ouverture synchronique et diachronique qui permet d'intégrer de nombreux cas de figure usuellement considérés comme problématiques, mais aussi de revenir sur la notion même de *motivation*, pourtant point de départ de cette recherche.

La Partie V consiste en une mise à l'épreuve de l'hypothèse stéréotypique. Celle-ci sera confrontée plus systématiquement aux données du corpus C1 (et occasionnellement du corpus C2) afin d'en évaluer la pertinence et l'utilité, et d'en éprouver les limites théoriques et pratiques. Enfin, un modèle d'application lexicographique de l'hypothèse sera présenté en vue d'une possible utilisation ultérieure. Ce modèle demeure bien sûr expérimental, et ne prétend constituer autre chose qu'une base de travail fondée sur une proposition d'analyse sémantique du genre grammatical.

**Première partie**

**Corpus et méthodologie**



# Chapitre 1

## Fondements théoriques : approches générales

Le travail engagé dans cette recherche repose d'abord sur des partis pris théoriques et pratiques. L'état de la recherche proposé en introduction permet de situer ce projet dans la lignée des études sur le genre et le langage, ainsi que des réflexions linguistiques sur les liens sémantico-référentiels entre l'intra- et l'extra-linguistique. Le premier chapitre sera centré sur les choix dans les approches, les corpus, et dans les lieux de collecte et d'analyse qui encadrent ce projet, donc sur la méthodologie retenue pour appréhender les dénominations de la personne variables en genre.

### 1. La sémantique en tensions : positionnement épistémologique

La recherche en linguistique, et plus encore en sémantique, est traversée par certaines tensions épistémologiques. L'une des plus importantes, rappelée par A. Aleksandrova (Aleksandrova 2013), et par rapport à laquelle il semble nécessaire de se positionner avant de s'engager dans une réflexion linguistique ciblée, est celle qui oppose la démarche dite « introspective » à une approche sur corpus. La prise en compte de cette opposition semble particulièrement pertinente dans une étude sur le genre grammatical, puisqu'elle interroge la façon dont les linguistes et chercheurs/euses en sémantique se situent par rapport à leur objet.

## A. L'approche sur corpus

Depuis les années 1990 et le développement de l'informatique personnel et professionnel la linguistique vit une véritable transformation : le numérique permet un accès plus simple aux textes théoriques, mais aussi à une quantité de données linguistiques beaucoup plus vaste. Avec la plus grande maîtrise des outils informatiques vient donc la possibilité d'observer et d'analyser des textes, des échanges, des occurrences auparavant complexes à réunir. C'est donc sans surprise que se développent, à partir de cette période, les approches dites « sur corpus » : la langue n'a jamais été aussi disponible à l'analyse linguistique.

Au-delà de l'intérêt croissant pour les nouvelles méthodes de recherche en linguistique, ce qui unit des auteurs comme G. Leech (Leech 1992) ou J. Sinclair (Sinclair 1996), c'est la volonté de penser la langue en contexte. Les approches sur corpus sont parfois considérées comme constitutives d'une discipline à part entière, et parfois simplement comme une façon d'aborder des données, mais, comme le rappellent M. Cori et S. David dans leur article synthétique sur la question (Cori et David 2008), l'enjeu principal est de recentrer la réflexion linguistique sur les usages réels de la langue (que ces usages soient ou non représentatifs est un autre problème).

Il demeure toutefois complexe de proposer une définition précise de ce que peut ou ne peut pas être un corpus. La seule définition englobante serait en fait celle qui envisage le corpus comme un groupement de textes collectés et stockés ensemble (quel qu'en soit le support). Les corpus constituent alors des ensembles de textes ou d'occurrences réunis selon certains critères (génériques, thématiques, etc.), mais qui n'ont pas été produits en vue du corpus. Un des exemples les plus renommés en langue française est le corpus Frantext, qui réunit un ensemble de textes littéraires du X<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Quel qu'en soit le contenu, un corpus correspond donc à une collection d'échantillons linguistiques dont différentes utilisations peuvent être faites : il peut servir à l'établissement de bases de données utilisées pour la recherche, mais aussi d'exempliers pour des grammaires ou dictionnaires. Bref, comme l'indique très justement A. Aleksandrova :

« [L']analyse linguistique basée sur corpus est présentée comme une méthode empirique permettant l'utilisation de techniques automatiques et interactives, dépendante à la fois des analyses qualitatives et quantitatives des données. » (Aleksandrova 2013, p. 16)

Ainsi, l'enjeu principal du travail sur corpus est de relier la réflexion théorique à des données qui permettent des études contrastives et statistiques, ou encore, plus simplement, diachroniques ou centrées sur la variation.

Ce travail de mise en rapport des théories et des données linguistiques collectées peut être effectué de plusieurs façons. Le corpus peut simplement être un lieu d'expérimentation d'une théorie pré-existante, d'où le/la linguiste tire des exemples et/ou des régularités – c'est la position que j'adopterai dans ce travail de recherche, et qui peut être définie comme « *corpus-based* » (Tognini-Bonelli 2001). Le corpus sert alors à tester une hypothèse, à confirmer ou non sa pertinence, à l'adapter, à l'approfondir ou à la corriger grâce aux résultats trouvés. L'autre approche, « *corpus-driven* » (ibid.), pose le corpus comme le point de départ unique de la théorie : une recherche de ce type partirait d'un ensemble de données, sans objectif préalable<sup>1</sup>.

## B. La linguistique introspective : ennemie du corpus ?

Les approches linguistiques sur corpus, quelles que soient les méthodes employées, relèvent donc d'un choix épistémologique, et ce avant même le développement des outils informatiques de traitement des données. En effet, l'analyse linguistique portant sur des données réelles constitue entre autres une alternative aux perspectives générativistes et/ou structuralistes. Cori et David (Cori et David 2008) rappellent qu'une certaine forme de linguistique de corpus s'est affirmée dans une critique des notions chomskyennes dualistes de *grammaticalité* et d'*acceptabilité*. Plus précisément :

« [C]e sont les jugements de *grammaticalité* et d'*acceptabilité* qui sont critiqués. Et ce sous trois angles : leur caractère binaire ; leur caractère subjectif (compris comme variable) ; l'absence de précision quant à leur objet. » (ibid., p. 115)

Ce qui est critiqué, c'est la façon dont ces jugements sont émis : une occurrence est grammaticale ou non, sans autre possibilité ; la *grammaticalité* ou non de l'occurrence est établie en fonction du savoir et de la compétence d'un-e locuteur/trice unique ; l'occurrence en question est construite et ne correspond pas nécessairement à une réalité langagière partagée. Cette méthode linguistique, dite « introspective » ne permettrait donc ni d'intégrer l'existence possible de variations des usages, ni de prendre en compte la plasticité des critères de *grammaticalité* et d'*acceptabilité*. Face à cette approche, les travaux sur corpus permettraient d'introduire l'idée d'une corrélation entre l'*acceptabilité* d'une occurrence

---

1. Bien sûr, cette conception présentée à gros traits est à nuancer : la recherche linguistique n'est possible qu'au sein d'un cadre (que l'on peut questionner, bousculer, etc.), mais sans lequel aucune conclusion ne peut être tirée des régularités constatées. Certaines catégories linguistiques sont pensées comme axiomatiques et informent les données observées (c'est le cas par exemple des neuf classes de mots).

et sa fréquence d'utilisation, mais aussi de visibiliser les évolutions et changements dans les « jugements d'acceptabilité » (Cori et David 2008).

La critique majeure adressée à la méthode introspective (qui est celle que l'on retrouve dans la plupart des grammaires descriptives) est en fait la suivante :

« [L]es conclusions qui en sont tirées ne sont valables que pour l'idiolecte de l'individu en question et il est difficilement soutenable de prétendre rendre compte de LA langue » (Aleksandrova 2013, p. 15)

Le risque présenté par le recours à la seule introspection est donc celui d'un solipsisme du/de la linguiste. Les pratiques et intuitions linguistiques d'une seule personne ne peuvent en aucun cas être considérées comme représentatives de l'état d'une langue, ou même de l'état d'un usage particulier de cette langue (puisque rien ne garantit la stabilité des pratiques d'un même individu).

Toutefois, cette approche constitue un support incontournable à toute recherche linguistique, d'autant plus quand celle-ci est fondée sur une hypothèse préalable.

### **C. Enjeux épistémologiques des analyses de corpus : les limites d'une approche puissante**

La recherche entreprise ici s'appuie sur deux corpus élaborés à partir de deux types d'écrits qui seront présentés et justifiés par la suite. Ceux-ci, utilisés comme supports de démonstration, exempliers, et moyens de falsifier ou de corriger l'hypothèse avancée, ne peuvent en aucun cas être considérés comme un ensemble de données pures. Les travaux sur corpus permettent bien de confronter une théorie à des usages réels, mais le simple fait de collecter et de réunir des données constitue un geste de transformation de celles-ci. C'est le sens de l'idée de Cori et David, selon laquelle :

« Comme toutes les sciences, la linguistique ne considère pas qu'un fait est une évidence brute, issue directement de l'observation. Un fait linguistique est nécessairement construit par le linguiste qui, devant produire des hypothèses, a à décider de ce qui est significatif dans ce qu'il observe. » (Cori et David 2008, p. 120)

L'analyse de données ne constitue donc en rien une garantie d'objectivité, ni même de représentativité : ce n'est pas parce qu'un exemple est tiré d'un discours pré-existant qu'il n'est pas informé, modelé, et même « construit » (Milner 1989, p. 113) par le/la linguiste. Les exemples étudiés sont sélectionnés pour appuyer ou tester une hypothèse et sont détachés de leurs conditions de production :



ils sont ainsi abstractisés et utilisés selon des enjeux théoriques pré-définis. La relation du/de la linguiste à son corpus est toujours déjà biaisée, à la fois par les recherches entreprises (*je définis mes objets, je mets en place mon protocole*), et par les « conditions matérielles de la constitution des corpus » (Cori et David 2008, p. 125) qui font que certains types de textes sont plus disponibles et accessibles que d'autres.

Il paraît de plus nécessaire de rappeler que l'existence et la récurrence d'une forme au sein d'un ensemble de textes ne garantit en rien sa reconnaissance comme unité appartenant à une langue (ibid.). La représentativité des textes étudiés rencontre là une de ses limites : une forme, et plus précisément en sémantique une acception, même attestée, n'est pas nécessairement acceptée.

Les approches sur corpus ne sont donc ni absolument dissociables des approches introspectives (ou ce serait prétendre à une objectivité problématique), ni infaillibles. Elles permettent toutefois de dégager des régularités que l'introspection ne permet que de pressentir.

## 2. L'approche lexicographique

Le corpus C1 regroupe un ensemble de données lexicographiques, extraites de dictionnaires contemporains (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles). Ces données sont constituées à la fois des définitions proposées par les lexicographes, et des exemples parfois utilisés pour illustrer ou préciser ces définitions, sachant que ces exemples peuvent être construits ou eux-mêmes extraits d'écrits pré-existants. Les dictionnaires présentent donc des caractéristiques particulières qui doivent être prises en compte dans l'analyse des dénominations étudiées, et qui soulèvent des enjeux théoriques et épistémologiques importants.

### A. Données réelles vs données représentatives ?

Les dictionnaires unilingues non-spécialisés<sup>2</sup> sont des ouvrages qui établissent des nomenclatures, organisées selon des critères variables, mais qui sont pensées comme représentatives d'un état de la langue. La forme des dictionnaires, la quasi absence de discours explicatif ou contextualisant, fait que, comme le rappellent B. Fradin et J-M. Marandin :

---

2. Les dictionnaires bilingues ou terminologiques posent d'autres questions qui ne seront pas abordées ici, puisque cette étude est centrée sur les usages non-spécialisés des dénominations de la personne, uniquement en langue française.

« Le dictionnaire est un discours qui se présente comme universel pour une langue donnée ; cet universel est appelé la langue. » (Marrandin et Fradin 1979, p. 82)

Les ouvrages lexicographiques sont donc généralement envisagés comme des lieux de collecte et de conservation d'une langue. Or cette description minimale pose déjà problème, en ce que ni les nomenclatures, ni les définitions proposées ne sont identiques d'un dictionnaire à l'autre (cf. Chap. 2.2, p. 65). Ainsi, les attentes concernant l'exhaustivité, la stabilité et l'universalité des dictionnaires sont déjouées par l'existence même d'une multiplicité non seulement d'ouvrages, mais aussi d'approches lexicographiques (polysémique ou homonymique ; fonctionnaliste ou étymologique, etc.).

Les dictionnaires seraient donc plutôt à considérer comme des collections de descriptions sémantiques et d'exemplifications de ces descriptions fondées sur un état supposé d'une langue donnée. Ainsi, même lorsqu'ils sont uniquement et explicitement synchroniques, ils sont situés chronologiquement, et le matériau qu'ils proposent et exploitent l'est aussi.

L'intérêt d'un corpus double, fondé sur des extraits de forums et des extraits de dictionnaires, permet de confronter deux types de données différents : les données pré-sélectionnées et/ou construites dans un but didactique précis (celui de montrer l'existence d'une unité et la pertinence d'une description sémantique)<sup>3</sup>, et les données extraites de discussions. Cette confrontation permet de constater la cohérence (vis-à-vis de l'état de langue visé) des descriptions lexicographiques, ou au contraire les différences entre ces descriptions et les actualisations réelles observées sur les forums. Ces différences, lorsqu'elles existent, peuvent bien sûr être liées à plusieurs phénomènes : une dissociation entre usages lexicographiques et usages non-lexicographiques, un écart chronologique et/ou social entre la langue décrite et la langue pratiquée, etc.

Quoi qu'il en soit, la diversité des ouvrages consultés et la diversité des contenus proposés par ces ouvrages permettent de souligner le fait que les dictionnaires ne sont pas seulement déterminés historiquement (la langue à moment donné), mais sont aussi les produits de choix matériels, idéologiques et politiques (cf. Chap. 11.B, p. 297).

---

3. Ces données réunissent les définitions proposées par les dictionnaires ainsi que les exemples associés.

## B. Description, prescription : la référence aux dictionnaires

Ce qui rend les dictionnaires extrêmement intéressants à étudier est le fait que malgré leur diversité et malgré le renouvellement parfois très fréquent de leurs contenus (le groupe *Robert* réédite son dictionnaire de langue française tous les ans), ils sont très largement considérés comme des points de repères linguistiques. Ainsi, comme l'expliquent F. Gaudin et L. Guespin :

« [Le dictionnaire] présente cette curieuse particularité d'être un outil d'apprentissage et d'être pensé comme norme. » (Gaudin et Guespin 2000, p. 99)

Les ouvrages lexicographiques sont ainsi considérés à la fois comme descriptifs (ce qui permet de comprendre les variations possibles d'un dictionnaire à l'autre) et comme prescriptifs, conformément à une norme qui déterminerait la correction d'une orthographe, d'une acception, d'un emploi ou même tout simplement l'existence d'un mot. Cette seconde utilisation des dictionnaires est en partie contradictoire avec l'idée que les lexicographes constituent et *choisissent* leur nomenclature, rarement explicitée dans les ouvrages eux-mêmes. Ainsi, le fait qu'un mot ne soit pas répertorié dans le dictionnaire utilisé comme référence servira de preuve de son *anormalité*, ou encore de son *absence* de la langue française, même lorsqu'il est par ailleurs attesté. En effet, le rejet ou l'acceptation de certaines formes au nom des dictionnaires est redondant dans les discours non-spécialisés :

EXEMPLE 1. « J'en étais presque certaine mais j'ai préféré vérifier dans le dictionnaire (pas très vieux, je précise quand même). On dit bien "une professeur", sans "e". »<sup>4</sup>

EXEMPLE 2. « Pourquoi "appréhendable" ne figure-t-il pas dans le dictionnaire? Serait-ce qu'il n'est pas français et que, du même coup, son utilisation constituerait ce que les experts appellent un "barbarisme"? »<sup>5</sup>

EXEMPLE 3. « Si "positiver" est dans le dico, c'est qu'il existe non? »<sup>6</sup>

Ce recours aux dictionnaires dans les analyses linguistiques spontanées souligne le fait que tout un pan des usages (trop récents, jugés impropres, inadéquats,

---

4. Lien : <http://www.zcorrecteurs.fr/forum/sujet-2494%2dune%2dprofesseur%2dou%2dune%2dprofesseure.html>

5. Lien : [http://www.btb.termiuplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&letr=indx\\_autr80-Cww1W6Hm8&page=9tnmRebqM4Jw.html](http://www.btb.termiuplus.gc.ca/tpv2guides/guides/chroniq/index-fra.html?lang=fra&letr=indx_autr80-Cww1W6Hm8&page=9tnmRebqM4Jw.html)

6. Lien : <http://www.topito.com/top%2dmots%2dexistent%2dpas%2dassassins%2dlangue%2dfrancaise>

etc.) est exclu de certains ouvrages lexicographiques, dont la représentativité demeure toujours discutable. Ce phénomène est particulièrement saillant pour les questions dites de « féminisation » des noms (cf. Chap. 4.1, p. 97). En effet, comme l'exprimait déjà clairement Y. Lebrun il y a une cinquantaine d'années, certains choix lexicographiques contribuent à la perpétuation d'inégalités linguistiques :

« Cette limitation [des contenus des dictionnaires], qui tend à favoriser certains messages au détriment d'autres, est injustifiable. »  
(Lebrun 1965, p. 832)

Il semble important et nécessaire, dans une recherche qui s'appuie en partie sur un ensemble de données lexicographiques et qui tend vers l'établissement d'un modèle de description sémantique, de mentionner d'emblée cette fonction hiérarchisante et normative des dictionnaires, qui peuvent (selon les ouvrages) privilégier certains usages comme représentant le « bon usage », au détriment des autres.

Les dictionnaires constituent donc des bases de données riches et complexes, qui permettent de mettre au jour la façon dont l'état de la langue à un moment donné est traité et perçu. Ces ouvrages, dont il ne s'agit bien sûr pas de remettre en cause l'utilité, ne peuvent être considérés comme données exploitables que dans une perspective critique qui prenne en compte leur variété et leurs contradictions (parfois intrinsèques).

### **3. Le choix de la communication médiée écrite : les forums**

Le corpus C2 est constitué d'extraits d'échanges produits sur des forums de discussion. Avant de détailler le processus de sélection desdits forums, il paraît nécessaire de préciser les raisons qui ont mené au choix de ce type de discours.

#### **A. Pourquoi les forums ?**

Comme le rappellent F. Mourlhon-Dallies, F. Rakotonoelina et S. Reboul-Touré dans l'introduction du numéro des *Carnets du Cediscor* consacré à ce sujet, les forums de discussion font partie des « discours de l'internet » (Mourlhon-Dallies, Rakotonoelina et Reboul-Touré 2004, p. 3). Les discours produits sur les forums ne constitueraient toutefois pas un « genre » spécifique, et c'est une des raisons pour lesquelles ce type de « support » (ibid.) a été privilégié :

« [L]e dispositif de communication “forum de discussion” est traversé par différents genres discursifs, adossés à des communautés dont les pratiques d’écriture en ligne et les motifs de recours au forum sont parfois totalement opposés (jeu, convivialité, débat argumenté, échange d’informations). » (Mourlhon-Dallies 2007, p. 12)

C’est cette diversité des pratiques et des enjeux communicationnels qui fait des forums de discussion des lieux privilégiés d’observation des usages des dénominations de la personne. La recherche engagée ici n’étant pas consacrée à un type de réalisation discursive, les échanges analysés n’ont pas besoin de l’être non plus.

De plus, les forums de discussion présentent certains avantages par rapport aux autres « discours de l’internet » que M-A. Paveau nomme « discours numériques natifs » (Paveau 2012, p. 6), c’est-à-dire produits sur internet (et non pas numérisés et/ou informatisés *a posteriori*). Les *chats* (ou messageries instantanées) sont souvent à usage privé et posent la question (technique, éthique et légale) de la récupération des données et de leur exploitation. Les réseaux sociaux numériques (Facebook, Twitter, Academia, Pinterest, etc.) peuvent être à usage public ou privé, et donner lieu ou non à des conversations, mais sont avant tout des espaces de publication monologique. Les forums de discussion sont généralement publics, et constituent des lieux de partage et d’archivage d’opinions, d’expériences, de connaissances, de problèmes face à un ensemble d’interlocutrices/teurs délimité par (un ou) des intérêts communs à un moment donné.

La spécificité des forums par rapport aux *chats* par exemple, est que les discussions qui y sont produites ne sont pas instantanées. Les forums sont des lieux où sont produits des discours de type « discussion asynchrone par écrit en groupe restreint » (Colin et Mourlhon-Dallies 2004). Selon F. Mourlhon-Dallies et J-Y. Colin, ce type de pratiques discursives n’est pas propre aux forums et correspond à un modèle plus large dans lequel on pourrait inclure par exemple les « courriers des lecteurs ». Les forums de discussion constituent une des applications possibles de ce modèle discursif : la pratique n’est pas apparue avec le numérique, mais le support et les modalités de cette pratique le sont. Les publications sur forums sont délayées dans le temps, et peuvent parfois être modérées, mais elles constituent malgré tout, par leur disponibilité à l’analyse et la simplicité de l’usage des forums (qui répondent à moins de normes implicites et explicites que les réseaux sociaux), des données intéressantes dans le cadre d’une étude sur les usages de certaines dénominations.

## B. Communication médiée vs communication non-médiée

En effet, il a souvent été suggéré que les forums de discussion constituent des entre-deux intéressants entre l'écrit et l'oral, entre les pratiques des conversations et les pratiques contrôlées de l'écrit, de sorte que :

« [L]a créativité des internautes se manifest[e] par les *smileys* et par d'autres détournements de signes typographiques qui inscrivent la subjectivité dans le discours. » (Colin et Mourlhon-Dallies 2004)

Et plus encore, au-delà de la subjectivité, qui n'est pas plus propre à la communication orale qu'à la communication écrite, c'est une certaine forme de spontanéité (réelle ou mimétique) qui est retranscrite dans les procédés typographiques mentionnés, qui constituent, selon les mots de F. Mourlhon-Dallies, des « didascalies électroniques » (Mourlhon-Dallies 2007).

Toutefois, les extraits collectés dans le corpus de forums ne peuvent pas être assimilés à ce que seraient des conversations *de visu*. Les discussions sur forums demeurent des formes de communication médiée (ou médiatisée), et selon R. Panckhurst :

« [L]'ordinateur serait un outil de médiation grâce auquel le discours se voit modifié ; une autre forme de discours émerge. » (Panckhurst 2006, p. 4)

La communication médiée est produite sur un support et l'énoncé n'est pas reçu, perçu ni analysé dans son contexte d'énonciation (qui demeure généralement inconnu, ou du moins invérifiable). L'existence de ce support, qui permet la constitution du corpus, présente aussi certaines limites. En effet, comme le précise M. Marcoccia :

« [C]ontrairement à la plupart des corpus de conversations, ceux qui produisent les messages savent que ces derniers sont conservés. On est en fait en présence d'un type de corpus assez particulier pour lequel l'archivage est établi automatiquement et connu par les participants. » (Marcoccia 2004, p. 4)

L'archivage permet une collecte aisée des données constituant les corpus de forums, mais constitue aussi un premier écart par rapport à la communication orale. Les discours produits sont inévitablement encadrés par la connaissance de leur pérennité (auto-censure, auto-contrôle, etc.), et il n'existe aucun moyen de distinguer un discours premier qui serait analysable hors cadre. De plus, les forums sont des corpus ouverts, sans fin prédictible : le moment de collecte des

données (ou le nombre de données collectées) constitue l'instant de clôture arbitraire du corpus, sauf dans le cas d'un forum fermé (ibid.). Ces limites constituent les biais inévitables de ce type de communication médiée. Toutefois, bien qu'il faille les expliciter et les garder en mémoire, ces biais sont minimisés dans le cadre d'une recherche portant simplement sur les récurrences et emplois de certaines formes nominales.

Face à cela, la communication non-médiée présente des difficultés beaucoup plus complexes à surmonter. La conversation orale pose d'emblée le problème de la récupération des données, qui sont soit obtenues par la dissimulation du procédé d'extraction (caméra ou microphone caché), soit par l'explicitation de ce procédé (présence de l'enquêteur/trice). Le premier cas de figure pose la question éthique des données que l'on peut ou nous exploiter. Cette question n'est pas pertinente avec les forums, qui sont des espaces publics de discussion, où les participant·es savent que les échanges sont sauvegardés. Le second cas de figure pose une question épistémologique : que faire de données produites en présence de la personne cherchant à les exploiter/ analyser ? Cette question se rapproche un peu plus de celle posée par les forums de discussion, à la différence que l'archivage des forums n'est pas réalisé en vue d'un objectif de recherche particulier : le biais existe, mais est moins orienté, et ce faisant, moins fort.

Les usagers/ères des forums de discussion peuvent de plus faire le choix de rester anonymes, de se créer un(des) pseudonyme(s), ou d'écrire sous leur identité civile. Cette multiplicité des possibilités de (non-)présentation de soi ouvre les « discours de l'internet » à des « acteurs faibles », pour reprendre les mots de M-A. Paveau (Paveau 2015), et donc à des locutrices/teurs qui n'ont pas nécessairement accès (ou parfois difficilement) à la parole publique en dehors de ces espaces. Les forums de discussion, bien que souvent orientés par des thèmes directeurs, assurent ainsi une certaine forme de diversité des participant·es, du fait de ces « fonctions protectrices et habilitantes du pseudonyme » (ibid.) : les discriminations de genre, de race, de classe sont non pas inexistantes mais plus difficiles à produire et à cibler dans des espaces où les destinataires peuvent rester tout à fait inconnu·es.

Ainsi, les extraits de forums, bien que ne pouvant être considérés comme des exacts équivalents de la conversation orale, se rapprochent au mieux d'une communication spontanée disponible et permettent en tout cas d'obtenir des échantillons pertinents (faute d'être parfaitement représentatifs) pour l'étude des usages d'une langue.





## Chapitre 2

# Corpus, lieux de collecte, méthode de recherche

Le second chapitre de cette partie est plus précisément centré sur les dénominations retenues dans cette recherche (élaboration des lexiques L1 et L2), ainsi que sur les supports utilisés pour récolter exemples, analyses et définitions (élaboration des corpus C1 et C2).

### 1. Les deux lexiques de mots

Les dénominations de la personne, sur lesquelles porte ce travail, constituent une classe de substantifs complexe à inventorier. Celle-ci regroupe en effet une variété de noms dont le seul trait commun est la possibilité d'un renvoi à des êtres humains singuliers (cf. Intro. C, p. 44). Pour les raisons indiquées en introduction (cf. Intro. 3.C, p. 45), les dénominations de la personne étudiées ont été limitées aux noms de métiers et aux axiologiques injurieux.

#### A. Lexique L1 : les noms de métiers

Afin d'éviter l'éparpillement et l'illusion d'exhaustivité, il a semblé pertinent, pour établir un ensemble de lexies à étudier, de partir d'une liste pré-existante. Le lexique L1 des noms de métiers et assimilés a comme point de départ la liste fournie par l'Institut National de la Langue Française et le CNRS dans le *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (CNRS et INaLF 1999). Le *Guide* propose un total de 2252 dénominations de la personne, parmi lesquelles 2244 « féminisations » (ibid., p. 58) et 8 « proposition[s] de masculinisation » (ibid., p. 124). Cette liste est élaborée en fonction de « règles de

féminisation » (CNRS et INaLF 1999, p. 21-27) et de « masculinisation » (ibid., p. 124) qui répondent largement aux règles de construction de mots classiquement admises en langue française (cf. Chap. 4.1.A, p. 98).

Cette liste, qui pourrait être reprise telle quelle dans une étude uniquement morphologique, pose plusieurs problèmes dans le cadre d'un travail sémantique :

- de nombreux cas répertoriés dans le *Guide* sont en fait extrêmement archaïques et/ou extrêmement rares : des substantifs comme *alsineur/euse*, *ébavureur/euse*, *remolieur/euse* présentent peu de pertinence dans une étude qui s'appuie sur des données issues d'ouvrages lexicographiques et de forums de discussion, desquels ils sont absents ;
- la liste finale ne concerne que les noms de « métiers, grades, titres, fonctions », et seulement quelques dénominations occurrenceielles ou non-professionnelles (ex. *orateur/trice* ; *motard-e* ; ), sans justification permettant d'expliquer l'exclusion des autres substantifs de ce type ;
- l'ensemble des noms de relation (*père, mère, amant-e, etc.*) et de phase (*enfant, adolescent-e, adulte, etc.*), ainsi que tous les axiologiques sont laissés de côté.

Le lexique L1 étant donc constitué à partir d'une liste n'offrant ni définitions ni informations sémantiques ou pragmatiques, le tri entre les occurrences en usage et les occurrences hors d'usage ou rares a été effectué en passant par la base de données Wortschatz<sup>1</sup>. Cette base ne sera pas utilisée dans cette recherche pour l'extraction d'exemples, mais elle constitue un bon outil pour évaluer la représentativité (numérique) d'une dénomination en langue française. Wortschatz est ici sollicitée comme un outil de vérification des fréquences d'utilisation des mots, et permet de réduire les lexies étudiées aux substantifs qui ont une existence réelle et pour lesquels il semble pertinent de relever des régularités. Tous les substantifs proposés par le *Guide de féminisation* ont été recherchés dans Wortschatz, et seuls ceux présentant plus de 500 occurrences ont été conservés pour former le lexique L1. De plus, la plupart des emprunts et/ou emplois métaphoriques sont exclus, du fait de leur fonctionnement sémantique particulier (cf. Chap. 4.2, p. 106), ainsi que les substantifs qui s'appliquent principalement à des personnes morales et non physiques (ex. *entrepreneur, fournisseur, importateur, exportateur, papetier, motoriste, etc.*). Sur les 2252 dénominations du *Guide*, seulement 422 seront retenues dans le lexique L1.

1. Wortschatz est une base de données tenue par l'Université de Leipzig et réunissant des extraits de la presse française quotidienne mais aussi de Wikipédia et d'autres ressources du Web.

## B. Lexique L2 : les insultes

Contrairement au lexique L1, le lexique L2, constitué de dénominations de la personne injurieuses, peut être établi directement à partir des informations fournies par les dictionnaires utilisés. Cette deuxième classe de substantifs, plus ouverte que celle des noms de métiers, pose théoriquement un problème intrinsèque de délimitation, puisque toute dénomination de la personne, et même plus largement tout substantif, peut théoriquement être sollicité pour des emplois axiologiques. Toutefois, dans les ouvrages lexicographiques, la recherche de dénominations injurieuses est beaucoup plus aisée à effectuer que la recherche de noms de métiers : les noms axiologiques sont quasi systématiquement indiqués par des balises fournissant des informations sémantiques et/ou pragmatiques sur ce type de dénominations. Le lexique L2 des DP injurieuses a donc été élaboré à partir des lexies répertoriées dans les dictionnaires utilisés en passant par les balises suivantes : « insulte », « injure », « vulg. », « très vulg. », « péj. », « diff. »<sup>2</sup>. Parmi les substantifs récupérés, seules les dénominations de la personne ont été retenues. Les dénominations explicitement et majoritairement présentées comme *hapaxiques*, *archaïques* ou *vieillies* ont été laissées de côté, et un ensemble de 74 substantifs injurieux (variables en genre ou non) a été isolé.

Cette étude sur la sémantique du genre grammatical des dénominations de la personne s'appuiera donc principalement sur les 496 dénominations de la personne proposées dans les lexiques L1 et L2 présentés extensivement en annexe (cf. Annexes, Lexiques, p. 147 et p. 151).

## 2. Le corpus lexicographique

### A. Quels ouvrages ?

Le corpus C1 constitué d'extraits d'ouvrages lexicographiques est fondé sur des données tirées de dictionnaires de langue française non-spécialisés et parmi les plus utilisés. Ce critère de la fréquence d'utilisation est bien sûr difficile à établir, d'autant plus que certains dictionnaires sont disponibles gratuitement en ligne et d'autres payants, mais considérés comme des références incontournables : le choix des ouvrages a été fait en fonction de pratiques courantes observables (dictionnaires disponibles dans les librairies et bibliothèques, conseillés et utilisés dans les environnements scolaires) et de la facilité d'utilisation. Les éditions retenues sont donc toutes disponibles et utilisables en version informa-

---

2. Vulg. = vulgaire ; péj. = préjoratif ; diff. = diffamatoire.

tisée. Pour certains dictionnaires, deux éditions ont été retenues, l'une actuelle et l'autre plus ancienne. Toutefois, comme tous les éditeurs ne proposent pas de version informatisée des éditions passées, il n'a pas été envisageable d'y avoir recours pour tous les dictionnaires sélectionnés. Les ouvrages utilisés dans la constitution du corpus C1 sont donc les suivants :

- l'édition 2015 du *Petit Robert* (Rey et Rey-Debove 2015), aussi PR15 ;
- le *Trésor de la langue française informatisé* (*Trésor de la langue française informatisé* 1974-1991), aussi TLFi ;
- les éditions 8 (Académie 1932-1935) et 9 (Académie 1992-?) du *Dictionnaire de l'Académie française* (versions informatisées), aussi AF8 et AF9 ;
- le *Dictionnaire français en ligne* de Larousse (*Dictionnaire français en ligne* p.d.), aussi LAR ;
- l'édition originale i du *Littré* (Littré 1873-1877) version informatisée ainsi que le *Nouveau Littré* (Blum 2006), aussi LIT et NLIT.

D'autres ouvrages lexicographiques seront ponctuellement utilisés, notamment dans la partie centrée sur l'histoire des usages des grammairien-es et lexicographes du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours (cf. Chap. 7, p. 159).

## B. Présentation des ouvrages retenus

L'intérêt de tirer le corpus de plusieurs dictionnaires a déjà été mentionné (cf. Chap. 1.2, p. 55), mais il paraît important de préciser ici ce qui fait la spécificité de chacun des ouvrages utilisés.

Le *Petit Robert* (Rey et Rey-Debove 2015) est un des premiers dictionnaires à proposer des datations des sens et non seulement de l'apparition des signes. Les dictionnaires *Robert* se veulent à la fois précis sur les évolutions sémantiques passées et le plus à jour possible sur les usages langagiers contemporains. Les lexicographes à l'origine de ces dictionnaires sont ainsi souvent les plus enclin-es à intégrer explicitement dans leurs définitions des questions socio-culturelles actuelles, et à afficher un positionnement vis-à-vis de celles-ci. En effet, A. Rey et J. Rey-Debove affirment dès le second paragraphe de la préface au *Nouveau Petit Robert* :

« Le lexique est la mesure de toute chose, et le lexicographe doit faire le point chaque fois qu'un écart devient sensible entre le dictionnaire en tant que texte achevé et l'univers culturel présent » (Rey et Rey-Debove 1992)

Le PR15 intègre donc un grand nombre de dénominations féminines, de mots

argotiques, de précisions sur les sociolectes et de lexies considérées comme invalides dans d'autres dictionnaires.

À l'autre bout du spectre se trouve le *Dictionnaire de l'Académie française*. L'Académie affiche dans sa présentation du dictionnaire<sup>3</sup> une volonté d'intégration de termes nouveaux (d'autant plus qu'il existe un écart de plus de 50 ans entre la sortie du dernier tome de l'édition 8 et celle du premier tome de l'édition 9), mais assure rapidement l'importance de « la volonté d'être compris de l'honnête homme du XXI<sup>e</sup> siècle », cultivé, tempérant, donc de celui (celle?) qui pratique et connaît le bon français. Dans l'édition 9 du dictionnaire, on trouve très peu de dénominations féminisées, peu d'anglicismes, peu d'insultes, peu d'usages contemporains autres que terminologiques. Daniel Garcia mentionne d'ailleurs dans son livre sur l'Académie française une anecdote sur les divergences de pratiques lexicographiques entre A. Rey et les académicien·nes. Suite à une affirmation de C. Carlier selon laquelle « le *Dictionnaire de l'Académie française*, c'est le dictionnaire du français durable ! », Alain Rey aurait répondu :

« Il n'existe pas de français durable, parce que le français, par définition, n'est pas durable. [...] Personnellement, j'ai toujours milité pour un dictionnaire qui soit un observatoire, et non pas un conservatoire » (Garcia 2014, p. 167)

Ces citations ne sont malheureusement pas sourcées, et ne préjugent en rien des opinions des différent·es protagonistes, mais exemplifient l'écart théorique entre les deux ouvrages et expliquent en partie les différences de nomenclature entre le PR15 et les éditions de l'AF.

Le dictionnaire *Larousse* le plus connu est le *Petit Larousse Illustré*, à tendance encyclopédique. De nombreuses définitions des dernières éditions de cet ouvrage se retrouvent dans les entrées proposées par le *Dictionnaire de langue française* en ligne, qui n'est pourtant pas explicitement assimilé au *Petit Larousse illustré*. Quoi qu'il en soit, dans le LAR, les définitions proposées ne fournissent généralement que le sens dénotatif principal (ou les sens dénotatifs principaux) des entrées traitées. Celles-ci ne sont pas toujours accompagnées d'exemples (bien qu'il existe un onglet « citations » distinct de l'onglet « définitions »), et les acceptions métonymiques et/ou métaphoriques relevées dans d'autres dictionnaires ne sont pas toujours évoquées. Il ne s'agit pas en indiquant cela de dévaluer les contenus du LAR, mais simplement de rappeler les enjeux principaux d'un dictionnaire en ligne gratuit de ce type : l'efficacité et la lisibilité.

---

3. Cette présentation est disponible sur le site de l'Académie, lien : <http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire/la-9e-edition>

Le caractère succinct des définitions, l'utilisation d'exemples construits considérés comme représentatifs des usages en cours correspondent parfaitement à ces enjeux. Le LAR est alors sans surprise attaché à l'actualité des définitions et formes proposées, et intègre sans trop de difficultés des formes féminines ou des néologismes parfois absents ailleurs.

Le *Littré* est le plus ancien des dictionnaires du corpus et offre une perspective intéressante sur les usages du français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les exemples proposés pour chaque entrée sont nombreux, et ce dictionnaire rend compte d'une grande variété d'usages : terminologies, sociolectes, dialectes et patois, registres divers, etc. Comme l'explique Littré lui-même dans la préface à la première édition de son dictionnaire :

« Il suffit de changer de cercle, de province, de profession, quelquefois seulement de livre, pour rencontrer encore tout vivants des termes que l'on croyait enterrés depuis longtemps. » (Littré 1873-1877, Préface, I)

La langue française qui intéresse Littré au moment de l'élaboration de son dictionnaire n'est pas la langue académique (sa préface constitue d'ailleurs en partie une critique du *Dictionnaire* de l'AF). En ce sens, l'entreprise de Littré se rapproche de celle d'Alain Rey, mais sans les rééditions annuelles. Le *Nouveau Littré*, paru en 2007, se situe (en partie) dans la lignée de ce travail premier d'É. Littré. Cet ouvrage présente la qualité majeure d'intégrer un maximum d'usages et d'acceptations en cours dans les différents pays francophones, et non seulement en France. Ces usages sont indiqués explicitement par la mention du pays concerné<sup>4</sup>. Le *Nouveau Littré* est donc le seul dictionnaire du corpus à proposer une vision socio-géographique large des unités retenues dans la nomenclature. Ce qui serait plus discutable est précisément la constitution de cette nomenclature, qui part de celle du texte d'É. Littré, à laquelle 20 000 entrées ont été ajoutées : de nombreuses dénominations présentes dans les autres dictionnaires contemporains retenus sont absentes de celui-ci, et certaines définitions paraissent archaïsantes.

Enfin, le *Trésor de la langue française informatisé* constitue l'ouvrage le plus précis du corpus d'un point de vue linguistique. Numérisé et actualisé par des linguistes réunis autour d'un projet universitaire, il propose à la fois un traitement morphologique, sémantique, historique et étymologique des entrées disponibles. C'est d'ailleurs, bien plus que le PR15 dont les qualités sont tout autres, l'ouvrage

---

4. On pourrait toutefois critiquer le fait que les usages « de France » ne sont pas balisés et sont ce faisant implicitement posés comme les usages normaux, de référence.

de référence concernant l'histoire des usages des mots de la langue française. Il s'agit d'un dictionnaire qui tire la très grande majorité de ses exemples de la littérature ou d'écrits journalistiques : les définitions proposées s'appuient donc généralement sur des occurrences réelles (ce qui ne les rend pas pour autant représentatives, mais illustratives). Le défaut majeur de ce dictionnaire est qu'il n'est pas actualisé, et pose aujourd'hui la question de sa pertinence comme outil de description synchronique du français.

L'ensemble de ces ouvrages constitue donc un point de départ intéressant pour l'élaboration d'un corpus lexicographique : la variété des enjeux soulevés, les différences de nomenclature mais aussi de pratiques de description et d'exemplification en font un ensemble cohérent, précisément parce que ces dictionnaires répondent à des attentes diverses. Toutes les données extraites de ces dictionnaires seront traitées de la même façon au cours de cette recherche, bien que les propos de certain-es des auteur-es (notamment Alain Rey, Josiane Rey-Debove et les membres de l'Académie française) soient par ailleurs mentionnés et référencés.

Les données issues de ces ouvrages lexicographiques sont fournies dans le fichier intitulé « Corpus 1 » : il est constitué d'extraits des articles proposés par les dictionnaires retenus pour l'ensemble des dénominations des lexiques L1 et L2. Les articles courts ont parfois été conservés dans leur intégralité, mais dans la plupart des cas, les informations surnuméraires dans le cadre de cette étude ont été laissées de côté (étymologies, figements, exemples répétitifs, etc.).

## **3. Le corpus de forums**

Comme indiqué ci-dessus, les relevés faits sur forums permettent l'observation d'une plus grande variété d'usages, et notamment ceux de locuteurs/trices non-spécialistes, dont les pratiques peuvent ou non être réflexives, mais qui se rapprochent au mieux d'une communication spontanée minimalement biaisée (cf. Chap. 1.3, p. 58).

### **A. Quels forums ?**

Pour diminuer les risques de généralisation à partir d'exemples isolés ou de sur-représentation de pratiques en fait minoritaires ou spécialisées, j'ai retenu pour cette recherche les trois forums francophones les plus fréquentés. Les forums retenus, bien que présentant pour certains une thématique générale précise, contiennent tous des formes et contenus discursifs diversifiés, et réunissent

des utilisatrices/teurs aux intérêts variés. Il n'existe malheureusement aucune étude actuelle précise répertoriant les forums francophones en fonction de leur activité : la plus récente (et la seule à ce jour) remonte déjà à 2008, et c'est donc sur celle-ci, faute de mieux, que s'appuie le choix des forums retenus pour l'extraction des données du corpus C2. L'étude en question est une cartographie des forums francophones réalisée par Christophe Druaux et disponible sur son site <http://www.ouinon.net>. À partir de cette cartographie, j'ai isolé les forums de discussion présentant en moyenne plus de 25 000 contributions par jour et retenu les trois forums suivants, classés ici par ordre décroissant de nombre de publications quotidien :

1. Doctissimo : entre 171 200 et 205 400 contributions par jour ;
2. Jeuxvideo.com : entre 103 000 et 123 000 contributions par jour ;
3. Hardware.fr : entre 26 000 et 31 000 contributions par jour.

Bien sûr, le corpus d'extraits tirés des forums ne garantit en rien une représentativité stricte des usages langagiers, puisqu'il est impossible d'obtenir des informations socio-culturelles, socio-professionnelles ou même géographiques explicites et précises sur les utilisateurs/trices. Mais, dans le cadre d'une recherche qui n'est pas fondée sur un traitement des différenciations sociologiques entre locuteurs/trices, les données obtenues sont suffisamment variées pour permettre de déceler des tendances dans les emplois et les acceptions admises des dénominations de la personne retenues.

## **B. Quelles recherches ?**

Une fois les forums sélectionnés, et du fait des limitations matérielles de cette recherche et de l'absence d'un corpus pré-existant, il a fallu mettre en place un protocole de collecte des données.

Pour chacune des 496 dénominations retenues (et même plus, puisque dans le cas des DP variables en genre, les deux formes sont traitées séparément), la méthode pour isoler des énoncés sur les forums retenus est la suivante :

1. les recherches effectuées passent par le moteur de recherche non-biaisé duckduckgo, qui ne récolte ni ne partage aucune information personnelle, et n'utilise pas l'historique de navigation des utilisatrices/teurs pour orienter, organiser ou trier les résultats obtenus. Pour des raisons ici purement méthodologiques, ce moteur de recherche constitue un outil pertinent puisque, d'une adresse IP à l'autre, les résultats obtenus apparaîtront dans le même ordre. Un moteur de recherche comme google ne re-



pose pas sur ce même principe de transparence des résultats, et les hiérarchise préalablement.

2. Sur duckduckgo, trois recherches semi-automatisées sont effectuées pour chaque forme  $x$  retenue dans les lexiques L1 et L2 : la recherche «  $x$  », la recherche « mot “ $x$ ” » et la recherche « terme “ $x$ ” ». La première recherche permet d’observer les usages faits de la dénomination traitée, et les deux autres permettent d’isoler les discours réflexifs produits sur celle-ci (cf. Chap. 2.B, p.73).
3. Puisque le moteur duckduckgo permet d’effectuer des demandes ciblées par sites, les trois recherches ont été effectuées uniquement sur les trois forums retenus en entrant les codes suivants :
  - « site:forum.doctissimo.fr  $x$  » ;
  - « site:jeuxvideo.com/forums  $x$  » ;
  - « site:forum.hardware.fr/  $x$  ».
4. La masse des résultats obtenus étant parfois trop lourde, pour chaque recherche, les 15 premiers résultats ont été analysés, et parmi ceux-ci, les 10 premiers résultats pertinents ont été intégrés au corpus. Les résultats non-pertinents peuvent être des erreurs (des occurrences qui n’existent en fait pas ou seulement dans le paratexte du forum), des emplois des substantifs concernés qui ne relèvent pas de la dénomination de la personne (emplois adjectivaux, ou désignation d’individus non-humains), ou simplement des doublons (un même résultat apparaît plusieurs fois).
5. Les 10 premiers résultats ne sont bien sûr pas simplement les 10 premières occurrences mais les 10 premiers *topics* (conversations réunies autour d’un sujet de départ) à contenir au moins une occurrence de la dénomination visée : on peut donc obtenir jusqu’à 90 *topics* pour une seule dénomination. Il reste toutefois très rare que les recherches « mot  $x$  », « terme  $x$  » fassent apparaître 10 *topics*, puisque ces co-occurrences impliquent déjà une réflexion linguistique sur la dénomination utilisée. À l’intérieur de chaque *topic*, l’ensemble des occurrences rencontrées sont conservées, aussi nombreuses soient-elles.

Ce protocole permet d’observer des différences dans les fréquences d’utilisation et dans les particularités sémantiques des dénominations retenues. Bien sûr, il s’agit d’une méthode d’extraction qui pose la question de l’erreur et de la fiabilité des résultats obtenus, mais qui permet toutefois de proposer un corpus fourni, maniable et délimité par des bornes précises.

Une partie des données issues des forums de discussions retenus est présentée dans le fichier intitulé « Corpus 2 ». Seuls les extraits récoltés pour les 100 premières dénominations du lexique L1, ainsi que pour l'ensemble des dénominations explicitement traitées au cours de ce travail sont fournis. Ce corpus n'étant pas utilisé de façon extensive dans la recherche proposée ici, il paraissait intéressant de constituer un ensemble d'extraits conséquent, mais pas nécessairement utile de consacrer une grande partie du temps de travail au traitement des données brutes récoltées. En effet, la méthode d'extraction employée ne permet pas d'isoler l'environnement d'utilisation de la dénomination traitée, et il faut donc effectuer un long travail de tri pour obtenir un corpus exploitable. Les données non traitées ont été récoltées, mais ne seront pas intégrées au fichier « Corpus 2 », puisqu'elles constituent une masse trop importante (plus de 60 000 pages).

## **4. Utilisation des corpus**

Le dernier point de cette partie liminaire concerne la façon dont les corpus C1 et C2 présentés ci-dessus seront exploités au cours de cette recherche, et ce que ces choix méthodologiques impliquent. La différence de nature des données collectées, ainsi que les formes et types de discours observés ont conduit à des utilisations différenciées des extraits d'ouvrages lexicographiques et des extraits de forums de discussion.

### **A. À quoi servent les corpus ?**

Les données du corpus C1 seront étudiées extensivement dans la dernière partie de ce travail (cf. Chap. 10.1, p. 245) : les entrées proposées pour chaque dénomination retenue seront analysées et comparées en vue de mettre au jour des différences et régularités dans les traitements lexicographiques des NH (variables ou non). Au cours des parties précédentes, qui présentent des éléments de réflexion théorique, les données du corpus C1 seront sollicitées ponctuellement comme discours spécialisés. Ainsi, lorsque des schématisations sémantiques fondées sur un ensemble de traits seront proposées, elles le seront à partir des récurrences observées dans les sept ouvrages utilisés. Ce premier corpus a donc une double fonction : il permet d'avoir un aperçu intéressant des pratiques des lexicographes (qui sont ou non formé-es en linguistique), mais donne aussi accès à ce qui peut être pensé comme reflétant « les vérités socialement admises sur les mots » (Gaudin et Guespin 2000, p. 99).

Le corpus C2, constitué d'extraits de forums, est beaucoup plus vaste et beaucoup plus varié et sera utilisé de façon non-exhaustive. Ainsi, certains phénomènes observés dans les dictionnaires (particularités sémantiques, traitement différencié des formes masculines et féminines, etc.) seront testés dans le corpus C2. C'est donc à partir de l'étude du corpus C1 que le corpus C2 sera exploité comme base de données. Il permet donc de confirmer, infirmer, nuancer, à l'aide de discours non-spécialisés et spontanés, des phénomènes répertoriés dans les dictionnaires. Le corpus C2 ne fera donc pas l'objet d'un traitement systématique, mais reste disponible pour des travaux futurs centrés par exemple sur l'analyse des discours médiés par ordinateur contenant certains noms de métiers et/ou certaines dénominations injurieuses. Ce n'est en tout cas pas l'enjeu principal de cette recherche, dans laquelle le corpus de forums constitue un exemplier critique, et non le matériau premier sur lequel est construit l'analyse.

Les deux corpus ont donc des statuts différents du fait du type de données qu'ils permettent de collecter. Une grande partie de cette recherche étant centrée sur l'observation des pratiques de description sémantique du genre grammatical, cette dissymétrie dans le traitement des deux corpus paraît justifiée. Bien sûr, une attention particulière sera portée aux discours produits *sur* les NH étudiés, cette fois-ci dans les deux corpus.

### **B. Discours métalinguistiques et épilinguistiques**

En effet, dans les corpus C1 et C2, mais aussi dans certaines grammaires descriptives ou encore sur des sites hors corpus, on peut observer des pratiques de *commentaire* des usages, de « réflexivité linguistique » (Neveu 2004, p. 242). Cette réflexivité, dans les dictionnaires et grammaires, participe d'un travail de description de la langue : il existe dans ces domaines un « métalangage » (ou parfois des métalangages) partagé, qui permet de fournir un discours aussi précis que possible sur les phénomènes langagiers étudiés. Les lexicographes ont donc des pratiques métalinguistiques à visées explicatives et/ou descriptives que l'on retrouve dans les ouvrages du corpus C1 (attribution d'étiquettes morphologiques, distinctions de différentes acceptions sémantiques, etc.).

Les discours sur le langage collectés dans le corpus C2 ou sur d'autres supports tels que des blogs, journaux ou réseaux sociaux, ne relèvent généralement pas du même type de pratiques que ceux des grammairien·nes et lexicographes. Les commentaires linguistiques réalisés hors des productions spécialisées relèvent plutôt du discours *épilinguistique*, dont F. Neveu rappelle le fonctionnement dans son *Dictionnaire des sciences du langage* :

« [L]e terme désigne l'activité métalinguistique spontanée d'un locuteur, et il s'applique aux jugements intuitifs que ce locuteur peut exprimer sur sa langue » (Neveu 2004, p. 152)

La métalinguistique des lexicographes se distingue ainsi de ce type de pratique par son caractère intentionnel (informé par une visée didactique). La spontanéité du discours épilinguistique permet de mettre au jour les croyances, usages, règles qui structurent et sous-tendent les « jugements intuitifs » des locutrices/teurs sur leur langue. Ainsi, on trouve dans les extraits issus du corpus C2 et d'autres supports médiés des remarques et questionnements sur les dénominations retenues, ou parfois plus largement sur le genre grammatical, que l'on peut confronter aux discours spécialisés (cf. notamment Chap. 6.B, p. 143 et p. 152).

En bref, la recherche engagée dans cette thèse de doctorat constitue un travail théorique qui s'appuie à la fois sur des pratiques introspectives (inévitables) et sur de l'observation de corpus. Le choix des dénominations et la constitution des corpus sont motivés par des considérations théoriques, mais aussi matérielles (masse des données collectées et moyens disponibles). L'utilisation des corpus C1 et C2, délimités par les lexiques L1 et L2, est différenciée en fonction de leurs caractéristiques propres : les données issues de dictionnaires constituent un socle d'exemples illustratifs (sélectionnés ou créés) et de discours métalinguistiques qui fournissent des informations précieuses sur le traitement et la perception des NH étudiés ; les données issues de forums, utilisées plus ponctuellement, permettent de confronter cette perception à des usages réels et aux idées spontanées (épilinguistiques) que les locuteurs/trices partagent à leur sujet.

Les extraits des corpus C1 et C2 en partie cités au cours de ce travail de recherche seront répertoriés dans la partie « Annexes ».

## **Deuxième partie**

### **Les enjeux théoriques d'une étude sémantique du genre grammatical**



## Chapitre 3

# Le genre grammatical : projection symbolique, connotation ou véritable sens ?

Le chapitre qui suit sera centré sur la façon dont le genre grammatical est traditionnellement appréhendé, notamment dans les ouvrages grammaticaux descriptifs de référence, ainsi que sur les enjeux sémantico-référentiels spécifiques à l'analyse des dénominations de la personne.

La première chose qu'on peut constater, et qui constituera le point de départ de la réflexion engagée ici, est que la classe des DP est la seule à comprendre des substantifs dits « variables en genre », dont la morphologie a déjà été évoquée en introduction (cf. Intro. 2.A, p. 35). Toutes les dénominations de la personne ne connaissent pas la variation en genre, mais tous les NH variables en genre relèvent de cette classe de substantifs. C'est de ces noms variables que partent très généralement les descriptions usuelles du genre grammatical des DP, et c'est donc sur ces noms que je m'attarderai en priorité dans ce qui suit. Les DP variables sont en effet les plus immédiatement liées à la question d'une motivation entre sexe et genre, puisque le principe même de leur variation dépendrait de celle-ci.

Je m'intéresserai d'abord à la façon dont ce rapport entre forme (féminine ou masculine) et sexe (femelle ou mâle) est compris et décrit, pour introduire ensuite les possibilités d'analyse sémantique qui découlent des conceptions traditionnelles du genre grammatical.

## 1. Les caractéristiques du genre grammatical : variation, référence et motivation

### A. Dénomination de la personne et variation en genre

#### Particularité et intérêt des noms variables en genre

Dans la tradition grammaticale, sont nommés « variables en genre » les substantifs qui peuvent être actualisés sous deux formes, l'une masculine, l'autre féminine, tout en maintenant un socle morpho-syntaxique commun – celui du radical substantival (*postier, postière ; couturier, couturière ; prince, princesse*, etc.). Les deux formes peuvent être considérées comme suit :

1. généralement, comme les deux réalisations possibles d'un même mot : c'est la position défendue dans le B97 (« La plupart des noms de profession changent au féminin » (L.-M. Bescherelle 1997, §256)) et dans la GF (« la forme féminin s'exprime parfois par une série de modifications morphologiques » (Denis et Sancier-Château 1994, p. 351) ) ;
2. plus rarement, comme des unités distinctes, mais appartenant à une même famille lexicale : les auteurs de la GMF précisent que *charcutier* et *charcutière* sont deux substantifs différents, « construits sur la même base *charcut-*, de la même façon que *charcuterie* et *charcutage* » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 330) .

Ces deux interprétations permettent déjà d'entrevoir certaines des difficultés théoriques liées à la catégorie du genre grammatical : distingue-t-elle entre deux façons, pour un même substantif, de renvoyer à des référents appartenant à une catégorie supérieure commune (/charcutiers, charcutières/), mais pas à la même sous-catégorie (/charcutiers/ et /charcutières/) ; ou marque-t-elle l'existence de deux substantifs distincts, visant deux catégories distinctes, malgré des caractéristiques partagées ?

Quelle que soit l'option choisie pour répondre à cette question, sur laquelle je reviendrai (cf. Chap. 10.3.B, p. 226), cette classe de substantifs, précisément du fait de sa complexité, est généralement celle qui se retrouve sollicitée dans les débats concernant le genre grammatical en langue française. En effet, les trois principaux communiqués de l'Académie française sur le genre grammatical concernent en grande partie les noms variables en genre, ou en tout cas, la question de la variabilité ou non de certains substantifs, par le biais du thème de la « féminisation » des noms : « Féminisation des titres et des fonctions » (Dumézil et Lévi-Strauss 1984) ; « Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades



et titres » (Académie 2002); « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l’Académie française » (Académie 2014). De façon comparable, les actions, circulaires et recommandations officielles sur les usages du genre grammatical sont principalement centrées sur cette même catégorie de substantifs, que ce soit en 1984-1986 avec la « Commission de terminologie pour la féminisation des noms de métiers » formée par Benoîte Groult, en 1999 avec le *Guide d’aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (CNRS et INaLF 1999) ou en 2015 avec le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (HCE | fh 2015). L’omniprésence de la question de la féminisation<sup>1</sup> dans les discours (officiels ou non) sur le genre grammatical confirme la centralité de la classe pourtant restreinte des dénominations de la personne variables en genre. Et la raison – qui apparaît déjà dans le titre de certains des documents ou groupes évoqués ci-dessus – en est très simple, et est rappelée de façon très explicite par Anne-Marie Houdebine dans son ouvrage sur la question :

« [En français], la règle est claire. Quand il s’agit de noms d’animés et en particulier de noms d’animés humains, le genre fait apparaître le sexe. » (Houdebine 1998, p. 31)

C’est précisément ce rapport entre genre et sexe (présenté ici comme indexical) qu’on retrouve au fondement de la plupart des descriptions grammaticales de cette catégorie.

**Masculin/ féminin, mâle/ femelle : un phénomène de *bascule référentielle***

En effet, ce que les ouvrages grammaticaux rappellent, c’est bien que les noms variables en genre le sont en fonction d’un critère référentiel :

Tableau 3 – La variation en genre

B97	« Pour le nom des êtres animés, le genre dépend du sexe de l’être désigné. » (L.-M. Bescherelle 1997, §253)
GMF	« Les noms animés constituent une sous-classe où la distinction des genres correspond en règle générale à une distinction de sexe. » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 329)
GF	« Pour les noms référant à des animés (humains ou non), l’opposition des sexes conduit parfois à une opposition en genre. » (Denis et Sancier-Château 1994, p. 349-350)

---

1. La problématique de la féminisation des noms sera abordée de façon plus précise dans la suite de cette partie (cf. Chap. 4.1, p. 97).

À la lecture de ces descriptions, on constate sans difficultés que l'idée même de variation en genre des NH semble bien reposer sur celle d'un lien immédiat entre sexe et genre grammatical, tel qu'évoqué en introduction (cf. Intro. 5.B, p. 38). L'opposition entre les deux formes possibles d'une dénomination de la personne variable en genre constituerait une actualisation en langue de ce que la GF nomme explicitement « l'opposition des sexes ». L'idée de motivation introduite en début de parcours est alors éclairée par cette compréhension (tout à fait traditionnelle) du genre grammatical : la référence à l'une ou l'autre des deux sous-catégories référentielles de la catégorie /humains/ (/femelles/ ou /mâles/) appellerait l'actualisation de l'une ou l'autre forme du substantif (respectivement des morphèmes de genre grammatical féminin ou des morphèmes de genre grammatical masculin). Et inversement, l'actualisation de l'une ou l'autre forme indiquerait la référence à l'une ou l'autre sous-catégorie.

C'est la même conception qu'on peut retrouver dans les définitions du genre grammatical proposées par la plupart des ouvrages lexicographiques du corpus C1 (tous sauf le LAR). Dans toutes les entrées « Genre » répertoriées (cf. Annexes, Tableau A.76, p. 54), la relation entre la catégorie grammaticale et le critère extra-linguistique du « sexe » est mentionnée : l'apparition du féminin ou du masculin « repose sur » (TLFI), « désigne » (AF8), « est fondée sur » (AF9), « exprime l'appartenance à » (PR15), « distingue conformément à » (LIT), « représente » (NLIT) les sexes. Les définitions proposées dans ces dictionnaires rejoignent donc largement les descriptions grammaticales usuelles de cette catégorie, et vont toutes dans le sens d'une compréhension de la variation en genre comme un phénomène de *bascule référentielle* motivée.

La complexité de ce phénomène (dont le résultat paraît pourtant très simple) est qu'il pose la question du type de relation possible entre l'intra-linguistique, ce qui appartient à la langue, et l'extra-linguistique, ce qui appartient au monde (ou du moins au monde perçu et vécu). La conception sur laquelle s'appuient ces descriptions et définitions du genre grammatical repose de fait sur une simplification de ce rapport, considéré comme parfaitement transparent : il y aurait une relation mimétique entre les deux oppositions, le phénomène linguistique représentant tout simplement le phénomène non linguistique. C'est cette analyse qui permet de comprendre la distinction (évidente et pensée comme fondamentale) entre *facteur* et *factrice*, entre *administrateur* et *administratrice*.

## B. Retour sur la notion de *sexe*

Ce qu'il faut d'emblée relever, c'est que dans ce cadre définitionnel premier, la notion de *sexe*, qui paraît pourtant omniprésente, n'est jamais problématisée ni même définie. Le *sexe* est posé comme donnée première, et de ce fait, la répartition binaire en fonction de certains critères biologiques n'est en aucun cas questionnée : les sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/ sont perçues comme naturellement saillantes. Il ne s'agit pas, en constatant cela, d'impliquer que les grammaires et dictionnaires doivent (ou même peuvent) poser ces questions, mais simplement de rappeler que, dans leurs rapides définitions de la relation entre *sexe* et genre grammatical, l'importance attribuée au *sexe* comme critère de différenciation n'est pas explicitée.

En effet, le *sexe* est traditionnellement compris comme ce qui reste, ce qui n'a pas besoin d'être soumis à question. Ce fait est notable dans la grande majorité des écrits linguistiques sur le genre grammatical qui n'incluent pas de questionnement sur la notion de genre (social). On le voit très nettement chez un auteur comme A. Martinet, lorsqu'il écrit, en parlant des utilisations des pronoms personnels sujets déictiques :

« *Il* ou *elle* s'emploient non seulement en référence à un substantif de la langue mais également à un être réel, mâle ou femelle. » (Martinet 1996, p. 6)

Martinet, en mentionnant la catégorie des animés humains, mentionne les sous-catégories /mâles/ et /femelles/ comme ses deux seules incarnations possibles. Il le fait sans poser la question de la pertinence de cette dichotomie comme fondant une différenciation linguistique (dans la dénomination même des référents visés).

De la même façon, même dans des ouvrages qui établissent une distinction claire entre genre grammatical et *sexe* (ce que fait aussi Martinet), la distinction entre mâles et femelles paraît irréductible. O. Jespersen, dans sa *Philosophie de la grammaire*, insiste sur la nécessité de ne pas confondre ce qui relève de la syntaxe, et ce qui relève du « notionnel » (Jespersen 1971, p. 63). Le genre grammatical est purement syntaxique et appelle les termes *masculin*, *féminin* ; le *sexe* est « naturel » (ibid., p. 63) et se subdivise en /mâles/ et /femelles/. Toutefois, l'auteur pose les deux dichotomies l'une en face de l'autre et établit entre elles l'existence d'une relation (pour les noms d'êtres animés) :

« [L]a correspondance entre mâle et masculin d'une part et femelle et féminin d'autre part est assez évidente pour qu'on en soit conscient. » (ibid., p. 322)

Ainsi, selon Jespersen, la relation entre une différenciation pensée comme naturelle et une différenciation syntaxique, même une fois les deux niveaux bien distingués, occupe une place centrale dans notre compréhension intuitive du genre grammatical, mais aussi du sexe. La bipartition de l'un semble soutenir et entériner, notamment par le biais des dénominations de la personne variables en genre, la bipartition de l'autre – et réciproquement. En bref : la distinction entre les formes *postier* et *postière* s'appuie sur la distinction entre la sous-catégorie /postiers/ et la sous-catégorie /postières/ ; et la distinction entre les sous-catégories /postiers/ et /postières/ est validée par la distinction entre les formes *postier* et *postière*.

Cette conception dont on pourrait interroger les travers essentialisants (cf. Chap. 7, p. 160) est aussi présente dans certains travaux qui incluent pourtant une réflexion sur les questions de genre (social) ou plus largement sur les rapports de domination, qu'ils se traduisent en langue ou non. De nombreuses productions féministes et/ou proposées dans le cadre des études de genre, en tout cas durant les années 1970-1990 (et parfois encore jusqu'à aujourd'hui), fondent leur compréhension des rapports de domination sur un dualisme premier : le genre serait le « sexe social », construit, déconstructible, criticable, mais fondé sur la différenciation première entre mâles et femelles<sup>2</sup>, sur un « substrat biologique, un invariant naturel » (Bereni et Trachman (dir.) 2014, p. 14).

C'est précisément cette idée que P. Bourdieu met explicitement au jour dans « La domination masculine », en réintroduisant la notion husserlienne d'« expérience doxique »<sup>3</sup>. Celle-ci, qui constitue selon Bourdieu « la forme la plus absolue de la reconnaissance de la légitimité » (Bourdieu 1990, p. 6), doit être placée au centre de toute lecture d'une bipartition sexuée des êtres humains :

« [L'expérience doxique] appréhende le monde social et ses divisions arbitraires, à commencer par la division socialement construite entre les sexes, comme naturels, évidents, inéluctables. » (ibid., p. 7)

La différenciation entre mâles et femelles, bien que fondée sur une réalité biologique, subit selon le sociologue une apriorisation progressive, qui passe en grande partie par la répétition (qui sera au cœur de la théorie butlerienne de la performativité), et par l'intériorisation et l'ontologisation de conventions sociales.

---

2. C'est le cas notamment des études sur l'écriture ou la parole féminine, dans la lignée d'une autrice comme Luce Irigaray (cf. Intro. 1.A, p. 20).

3. L'expérience doxique ou « attitude naturelle » consiste en la « concordance entre les structures objectives et les structures cognitives », donc, toujours selon Bourdieu, si on l'applique à une réflexion sociologique, « entre les attentes intérieures et le cours extérieur du monde » (Bourdieu 1990, p. 6).

Ainsi, la tendance à ne pas penser le sexe (et à ne penser que le genre) domine jusque dans les années 1980-1990, à partir desquelles la « posture anti-essentialiste » (Bereni et Trachman (dir.) 2014, p. 14) évoquée en introduction se développe (cf. Intro. 1.A, p.21). Elle s'impose finalement dans le champ des études de genre, malgré la persistance et la forte présence politique des questions liées à la féminisation des noms. Marina Yaguello est en 1978 une des premières chercheuses françaises à affirmer que :

« La différenciation sexuelle apparaît donc avant tout comme un fait d'ordre socio-culturel qui se reflète dans la langue en tant que système sémiotique parmi d'autres » (Yaguello 1978, p. 9)

La proposition de M. Yaguello ne remet pas en cause l'existence des sexes, mais questionne leur élection comme critères de différenciation, et donc, de classification. Le sexe est alors un « système sémiotique » en ce que, d'un donné biophysique, il est construit comme signifiant et discrétisé comme trait catégoriel. C'est sur cette prémisse d'un sexe socialement délimité et intégré à un système d'opposition binaire que peuvent se développer, malgré les nombreuses critiques ensuite adressées aux travaux de M. Yaguello, les approches critiques non plus seulement du genre, mais du sexe lui-même.

Quoi qu'il en soit, malgré les lectures problématisantes du sexe proposées par les études féministes et les études de genre depuis déjà une quarantaine d'années, les ouvrages grammaticaux et lexicographiques courants n'en sont que très peu imprégnés. Ainsi, en apprenant le genre grammatical en langue française, on apprend non seulement la binarité linguistique – masculin, féminin, et rien d'autre (cf. Intro. A, p. 34), mais aussi la binarité dite « naturelle » – mâle, femelle, et rien d'autre. Les deux niveaux se superposent alors parfaitement : aux morphèmes de genre féminin, des référents /femelles/ ; aux morphèmes de genre masculin, des référents /mâles/. Donc, à une même forme, un même renvoi référentiel. La motivation ainsi comprise est absolue, et ne laisse de place ni au doute, ni à l'interprétation, et moins encore aux cas marginaux et intermédiaires.

### **C. Référence et motivation : les processus de catégorisation**

Toutefois, l'idée même d'une motivation entre sexe et genre grammatical doit être questionnée, d'autant plus parce qu'elle repose sur une mise en relation du monde et de la langue. La discussion de l'arbitraire, qui sous-tend la conception traditionnelle du genre grammatical, n'est pas intra-systémique : elle ne concerne pas le lien entre signifiant et signifié (comme c'est le cas pour la « moti-

vation relative »<sup>4</sup>), mais bien celui entre signe et référent.

Cette relation semble particulièrement évidente dans les cas de variation en genre faisant apparaître une distinction flexionnelle ou suffixale dans le passage d'un genre grammatical à l'autre : il y a bien un lien récurrent entre les morphèmes de genre grammatical féminin (*-ière, -euse, -e, -trice, etc.*) et la catégorisation /femelle/ du référent visé (ex. *couturière, postière, chanteuse, étudiante, actrice, etc.*). On pourrait voir dans l'existence d'épicènes un cas problématique, mettant en péril cette conception usuelle du genre grammatical, mais le critère morphologique peut en fait aisément être reporté sur les formes incidentes au substantif, par lesquelles l'accord en genre se réalise. Ainsi, le morphème  $\emptyset$  généralement attribué au masculin mais qui peut aussi être celui des substantifs épicènes variables est considéré au même titre que les morphèmes du féminin évoqués ci-dessus. En outre, l'existence de procédés morpho-syntaxiques d'invivibilisation quasi intégrale du genre grammatical (cf. Intro. 3.A, p. 36) invite à penser plus précisément le lien de motivation en question : l'actualisation comme féminin ou masculin d'un substantif variable en genre peut être identifiée ou non, et la bascule référentielle, opérante ou non. Un énoncé comme « Ces juges sont rigides » illustre bien cette difficulté : comme le genre grammatical des noms variables (*le, la juge*) n'est pas pré-enregistré en langue, rien ne peut assurer la reconnaissance de celui-ci dans les cas d'indifférenciation formelle.

On peut alors comprendre la motivation évoquée jusqu'ici comme liant l'actualisation explicite (portée ou non par le substantif) de l'un ou l'autre genre grammatical à l'appartenance du(des) référent(s) à une des deux sous-catégories référentielles /mâles/ ou /femelles/.

Mais cette conception, précisément parce qu'elle est fondée sur un franchissement du linguistique à l'extra-linguistique, pose un certain nombre de problèmes théoriques. Le premier est celui de la possibilité de lire le fonctionnement d'une catégorie grammaticale (et non pas de tel ou tel lexème), censément interne au système linguistique, comme motivé. Une des réponses possibles à ce problème est celle de la description par l'analogie proportionnelle : le genre grammatical masculin serait au genre grammatical féminin ce que la sous-catégorie /mâles/ serait à la sous-catégorie /femelles/. Cette conception permet de penser la motivation non pas comme lien immédiat, mais comme identité de rapport entre les membres des deux dichotomies (linguistique et référentielle). Cependant, la

---

4. Telle que Ph. Monneret la définit, la « motivation relative » repose sur le « jeu des rapports syntagmatiques et associatifs » (Monneret 2003, p. 15) propre à toute langue : tout mot construit entre dans un paradigme reconnaissable morphologiquement, fondé sur la récurrence d'une forme et d'un sens.

solution de l'analogie proportionnelle, même si elle permet effectivement de modéliser la relation entre les deux niveaux, reste ouverte à de nombreuses interprétations et porte en elle la limite de n'être que formalisante (et non interprétative).

L'autre difficulté majeure est directement liée à la notion même de *référence*, au-delà de la question spécifique du lien entre sexe et genre grammatical. Et cette difficulté, G. Kleiber la souligne dans un de ses articles sur la question :

« Le réel est *en dehors* du linguistique et n'a donc logiquement rien à faire *dans* les affaires du langage. » (Kleiber 1997, p. 9)

Mais :

« Si l'on accepte que parler, c'est dire quelque chose, le réel est alors partie prenante dans le commerce linguistique, puisque c'est sur lui que s'exerce notre dire. » (ibid., p. 9)

Le problème est ainsi explicitement posé : le langage renvoie à quelque chose (à un référent ?), mais on peine à définir ce quelque chose, nécessairement situé hors du système linguistique lui-même. Une des positions philo-linguistiques traditionnelles est celle de l'objectivisme, qui s'appuie sur une rupture complète entre langue et monde, entre entendement et monde physique. Les référents appartiennent au monde réel, matériel, dont l'existence est considérée comme indépendante des locutrices/teurs. Cette conception référentialiste n'exclut pas pour autant l'existence de mondes possibles, donc de références fictives, passées, prospectives, qui ne reposent pas nécessairement sur un donné extra-linguistique immédiatement tangible. Cependant, elle est fondée sur l'idée d'un monde pré-organisé et disponible à la référence, comme le rappelle G. Lakoff dès 1987 :

« Et le monde doit nous advenir divisé en catégories formées de telle sorte que nous puissions y référer par des symboles et structures symboliques » [trad.] (G. Lakoff 1987, Préface : xiv)<sup>5</sup>

Dans le cadre théorique ainsi décrit, que les auteurs cités lient aux pratiques quotidiennes non-réflexives de la langue, les sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/ ne peuvent être pensées que comme autonomes, pré-existant aux usages du genre grammatical. C'est donc sur cette conception objectiviste que repose la compréhension usuelle de la catégorie grammaticale du genre.

À l'autre bout du spectre théorique, on trouve l'option constructiviste, selon laquelle le monde n'existe pour nous que « façonné par notre perception » (Kleiber 1997, p. 12) : l'être parlant et/ou pensant ne peut en aucun cas avoir une

---

5. *And the world must come divided up into categories of the right kind so that symbols and symbolic structures can refer to them.* (G. Lakoff 1987, Préface : xiv)

connaissance objective du monde, construit par le rapport que nous entretenons avec lui. Ainsi, le lien au réel ne peut être que subjectif, et les référents auxquels nous renvoyons qu'intra-linguistiques, construits dans et par nos discours. Les objets du monde ne pré-existent pas – comme objets – à l'activité cognitive humaine. Cette conception, qui bouscule nettement l'idée d'une motivation entre référent et réalisation linguistique (donc, entre sexe et genre grammatical) présente deux risques non-négligeables, et indissociables : celui de l'impossibilité de toute connaissance stable du monde (sur lequel on ne pourrait alors plus rien dire) ; celui du monadisme (cf. Chap. 8.2.A, p. 205).

Au vu des difficultés qu'elles posent, mais sans pour autant contredire intégralement cette conception ni rejeter l'option référentielle, une position théorique à la jonction des deux précédentes paraît envisageable, si l'on admet que :

« Le point essentiel est que ce monde perçu, conceptualisé, est ce que nous tenons pour la réalité. » (Kleiber 1997, p. 13)

Il ne s'agit pas de rejeter le problème de l'accès au monde hors du domaine linguistique, mais de rappeler que tout ensemble de signes (structuré), qu'il soit institué en langue ou non, repose sur une forme de stabilité intersubjective, qui crée un « sentiment d' "objectivité" » (ibid., p. 13). L'accès au monde des sujets parlants est bien conditionné par leur activité cognitive classifiante, mais celle-ci serait « largement identique d'un individu à l'autre », assurant ainsi une communauté qui « forme une sorte de socle pour une intercompréhension réussie » (Kleiber 2001, p. 13).

Cette option paraît alors tout à fait pertinente pour comprendre ce qui est en jeu dans la mise en relation du sexe et du genre grammatical : les sous-catégories /femelles/ et /mâles/ sont perçues comme premières et intrinsèquement significatives du fait des processus de simplification catégorielle qui soutiennent toute stabilisation linguistique – et ce faisant toute communication. Ce serait ainsi le caractère non-explicite de ces processus qui autoriserait la perception de la motivation entre sexe et genre grammatical comme *a priori* et nécessaire.



## 2. L'hypothèse d'un « sens référentiel » du genre grammatical

### A. La notion de *restriction extensionnelle* : introduire la question sémantique

Pour comprendre plus pleinement ce qu'implique cette conception traditionnelle du genre grammatical, avec tout ce qu'elle soulève de difficultés et de questionnements, je partirai d'une description morphologique et référentielle simple de la classe des substantifs variables en genre :

- chaque substantif de dénomination de la personne variable est doté d'un radical substantival, qui est le même pour les formes *facteur* et *factrice*, ou *boulangier* et *boulangère*. Ce radical permettrait de viser une catégorie référentielle dans son ensemble : celle des /facteurs, factrices/, celle des /boulangiers, boulangères/, sans différenciation sexuée préalable ;
- les morphèmes grammaticaux de genre féminin ou de genre masculin viendraient s'ajouter au radical substantival, cet ajout pouvant ou non entraîner une modification morphologique du radical (phénomènes de nasalisation/ dénasalisation dans le passage d'un genre à l'autre : ex. *conne*, *con* ; [kɔnə], [kɔ]). Ces morphèmes indiqueraient donc l'appartenance de l'individu (ou des individus) visé(s) à l'une des deux sous-catégories /mâles/ ou /femelles/.

La difficulté apparente posée par cette description découle du fait que le radical *boulang-* peut aussi permettre de former le substantif *boulangerie*, et n'apparaît pas comme spécifique à la dénomination de la personne. Cette difficulté est toutefois aisément résolue par le fait que le radical substantival, une fois associé aux morphèmes de genre grammatical, n'en est plus dissociable en discours, et que ces suffixes indiquant le genre des substantifs variables marquent aussi l'appartenance à la catégorie hyperonymique /humains/.

Ainsi, l'association d'un genre grammatical au radical substantival permettrait déjà de sélectionner certains membres de la catégorie référentielle à laquelle renvoie le radical, et participerait donc de l'identification du référent. En effet, dans le passage de la catégorie /boulangiers, boulangères/ sans distinction à un élément de la sous-catégorie /boulangiers/ ou de la sous-catégorie /boulangères/, s'opère bien une délimitation d'un ensemble de référents possibles au sein d'un ensemble plus large. Le genre grammatical, toujours selon la description première proposée ci-dessus, constituerait donc dans le cadre de la dénomina-

tion de la personne un opérateur de restriction extensionnelle : l'extension de la catégorie initiale est réduite par l'exclusion d'une des deux sous-catégories (/mâles/ ou /femelles/) qu'elle recouvre. Cette restriction constitue déjà du sens, et participe de l'identification du type de référent pouvant être visé. De fait, les traits sémantiques [+ mâle] et [+ femelle] semblent bien déterminer la référence de chacune des deux manifestations du genre grammatical.

## **B. Le « paradigme du sens référentiel » : interroger la nature sémantique du genre grammatical**

L'introduction du niveau sémantique dans l'analyse du genre grammatical n'est pas en elle-même originale, mais la description de ce sens est souvent négligée, et doit être posée plus précisément. Le fonctionnement sémantique du genre grammatical tel que décrit ci-dessus correspond pleinement au « paradigme du sens référentiel » décrit par G. Kleiber :

« [L]e sens d'une expression linguistique est constitué par des traits auxquels doit satisfaire une entité pour être désignée par cette expression linguistique, c'est-à-dire pour être son référent. » (Kleiber 1999b, p. 32)

Une telle description du sens se situe dans la lignée de la lecture aristotélicienne de la catégorisation, fondée d'abord sur l'observation de la nature et la taxinomie scientifique. Pour être éligible comme membre d'une catégorie référentielle (ici les catégories /mâles/ ou /femelles/), le référent doit présenter un certain nombre de traits nécessaires et suffisants (ici, un trait unique, le sexe).

La catégorisation par le biais de conditions nécessaires et suffisantes (CNS) a été largement critiquée, que ce soit par Kleiber lui-même (Kleiber 1999a), ou par d'autres linguistes s'intéressant aux processus catégoriels<sup>6</sup>. L'analyse en CNS, extrêmement rigide, s'est vue contrebalancée par des théories fondées sur la plasticité et le caractère non-exclusif des catégories (cf. Chap. 8.1, p. 194).

Cependant, quelle que soit la conception catégorielle privilégiée, dans les descriptions usuelles du genre grammatical, il semble bien que le sens associé à celui-ci ne puisse être compris que dans une perspective référentielle. En effet, la dimension intra-systémique (fondée sur la relation que le signifié entretient avec d'autres signifiés) n'est pour ainsi dire jamais prise en compte dans les descriptions sémantiques du genre grammatical des NH. Les seules relations

---

6. Voir à ce sujet les travaux de G. Petit (Petit 2009), J-C. Anscombe (Anscombe 2001), M-F. Mortureux (Mortureux 1984), M-L. Honeste (Izaute 1999) ou encore l'ouvrage collectif dirigé par C. Boisson et Ph. Thoiron (Boisson et Thoiron 1997).

qui semblent être considérées sont celles qui confrontent les différents niveaux d'analyse (sémantique, référentiel et morpho-syntaxique).

Les descriptions traditionnelles du genre grammatical semblent de plus reposer sur un principe de transparence sémantique, qu'on peut rapprocher de la notion de *compositionnalité*, selon laquelle le sens d'un mot construit est prévu par les éléments qui le composent. Ainsi, comme l'explique G. Petit :

« [Le sens] résulte de la combinaison du sens lexical de la base et de l'instruction véhiculée par l'affixe. » (Petit 2009, p. 76)

Si l'on considère que le genre grammatical vient s'ajouter à un radical substantival, la notion de construction ne paraît pas déplacée, et en effet, le rapport transparent entre les différentes composantes des DP vont dans le sens de cette description. Le sens du mot *couturière* serait alors entièrement déductible de l'analyse sémantique du radical *coutur-* et du suffixe féminin *-ière* : le féminin apporte le trait [+ femelle], le suffixe non genré apporte le trait [+ pratique régulière ou professionnelle]<sup>7</sup>, le radical substantival délimite le domaine de cette pratique.

Ce fonctionnement correspond assez largement à ce que G. Petit nomme le « sens prédictible » (ibid., p. 76) des mots construits, qui, étant calculable depuis les composantes de ceux-ci, ne devrait pas nécessiter d'apprentissage particulier. Le sens prédictible ne suffit cependant pas toujours, selon G. Petit, à la dénomination : il serait seulement « pré-référentiel » et désignationnel. À cela s'ajouterait un « sens lexical », « contraint par des conditions pragmatiques, sociologiques et ontologiques » (ibid., p. 77). Le sens lexical ne pourrait donc pas toujours être déduit de connaissances sémantico-référentielles préalables, et constituerait véritablement le sens « référentiel » des lexies : stable, récurrent et propre à une communauté linguistique (ibid., p. 81).

Cette hypothèse, extrêmement intéressante, permet de mettre au jour les écarts possibles entre ce qu'on peut déduire de la connaissance des constituants d'un mot, et ce que le mot signifie effectivement. Toutefois, concernant le genre grammatical des NH tel que la tradition grammaticale permet de le décrire, sens prédictible et sens lexical semblent considérés comme équivalents, et les dénominations de la personne variables en genre entièrement compositionnelles. Ainsi, la motivation entre sexe et genre grammatical s'étendrait sur les trois niveaux de l'analyse sémiotique : le sens (trait sémantique [+ mâle] ou [+ femelle]), le

---

7. Voir l'entrée du TLFi sur le suffixe *-er* (et allomorphes) : « I. Le dér. est un subst. désignant une personne. A. La personne exerce une activité à caractère professionnel. [...] B. La personne exerce une activité à caractère quasi-professionnel » (*Trésor de la langue française informatisé* 1974-1991).

nom (signifiant masculin ou féminin) et le référent (/mâle/ ou /femelle/).

Le sens du genre grammatical constituerait alors un trait sémantique unique, ou plutôt, un trait propre à chacune des deux manifestations du genre grammatical : le trait [+ mâle] pour le masculin, le trait [+ femelle] pour le féminin. On aurait donc, si l'on pousse la conception usuelle du genre grammatical à son terme, le fonctionnement suivant : à une même forme, un même sens, donc un type particulier de référent. Et plus précisément : à l'actualisation du genre grammatical féminin, le trait [+ femelle], donc des référents /femelles/ ; à l'actualisation du genre grammatical masculin, le trait [+ mâle], donc des référents /mâles/.

Cette analyse peut paraître en partie redondante avec l'idée de bascule référentielle définie ci-dessus, mais c'est en fait par l'introduction du niveau sémantique à la description du genre grammatical que celui-ci peut-être repensé, questionné, et à terme, remodelé.

### **3. L'hypothèse de la *sexuisemblance* : remotiver la classe des substantifs**

Lorsqu'on aborde la question d'une possible description sémantique du genre grammatical, une des premières théories qui émergent est celle de la « *sexuisemblance* », proposée et développée par J. Damourette et É. Pichon. Celle-ci présente la particularité d'unifier (en tout cas en apparence) le fonctionnement du genre grammatical, *a priori* sans distinguer entre les NH et les autres substantifs – ce que ne permet pas le « sens référentiel » tel que défini ci-dessus.

#### **A. Définition du concept de *sexuisemblance***

Le dépassement de la *rupture* constatée entre les substantifs référant à des animés humains et/ou anthropomorphisés et les substantifs référant à des animés non-humains et/ou non-anthropomorphisés est posé de façon tout à fait simple par les deux linguistes :

« Les substantifs nominaux [...] sont, nous le voyons, répartis en deux groupes distincts et bien définis. Les uns (*chien, évêque, sang, dragon, foin, couvent*) sont masculins, c'est-à-dire expriment des substances de sexe masculin ou comparées par la langue à des êtres mâles ; les autres (*vie, filles, femmes*) expriment des substances du sexe féminin ou comparées par la langue à des êtres femelles. Le répartitoire qui établit ces deux groupes a reçu de nous le nom de *répar-*

*titoire de sexuisemblance* » (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940), p. 347, §295)

Tous les substantifs ont un genre grammatical, masculin ou féminin, et leur différenciation sémantique s'accorde à cette bipartition grammaticale, quel que soit le type de référent visé. De plus, ladite bipartition est toujours liée au sexe, même pour les noms ne permettant pas de désigner des êtres animés (donc potentiellement sexués). La sexuisemblance ainsi posée, en dehors de son cadre théorique d'émergence, paraît d'abord tout à fait incongrüe. La plupart des lectures unifiantes du genre grammatical le sont en dépit de la référence au sexe (le genre grammatical n'a pas de valeur sémantique particulière, même pour les NH) et non en fonction de celle-ci. Cette lecture particulière du genre grammatical comme « expression » du sexe et de tout ce qui s'y rapporte (ce qu'on lui « compare ») doit donc être replacée au sein de la théorie plus large développée et soutenue par Damourette et Pichon.

Le point de départ de celle-ci est en fait un positionnement explicite contre la notion d'arbitrarité de la langue. L'idée que les signes employés dans la communication puissent n'avoir aucun lien avec le monde dans lequel nous vivons, et plus encore avec l'esprit dont nous nous servons pour le comprendre et le façonner, paraît irrecevable aux deux auteurs. Et en effet, selon eux :

« Le langage est avant tout psychique, ses problèmes, quels qu'ils soient, même les plus matériels de la phonétique la plus brute, se posent sur le plan sémantique et ne se posent vraiment que sur celui-là. » (ibid., p. 361)

Dans ce cadre théorique, un fait linguistique ne peut en aucun cas être considéré, analysé, et moins encore compris, si l'on ne prend pas en compte l'idée qui le sous-tend. En effet, la théorie que développent les auteurs est fondée sur l'hypothèse que ce que nous ressentons détermine nos structures de pensée et les structures linguistiques que nous déployons pour exprimer cette pensée. Ainsi, l'influence de la psychanalyse<sup>8</sup> sur cette conception du langage paraît incontestable. Et bien que ceux-ci soient rares dans *Des mots à la pensée*, on y trouve malgré tout quelques aveux explicites de cette influence (Arrivé 1989 ; Arrivé 1996), notamment dans le chapitre sur la négation, où les auteurs affirment :

« Le langage est pour celui qui sait en déchiffrer les images un merveilleux miroir des profondeurs de l'inconscient. » (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940), p. 140, §116)

---

8. É. Pichon, aussi cofondateur de la Société psychanalytique de Paris, en faisait profession.

Sans insister plus avant sur la façon dont ils appliquent cette prémisse aux autres parties du discours, il est clair que celle-ci soutient entièrement leur développement sur le genre grammatical. Elle éclaire leur réflexion sur les processus sexuisemblanciers, fondés non sur la référence elle-même, mais sur des phénomènes d'associations d'idées entre différents types de référents.

Ainsi, la particularité de cette conception est qu'elle ne se centre pas, ou seulement lorsqu'il s'agit de cas problématiques, sur la dénomination de la personne. Damourette et Pichon n'accordent que peu d'importance à l'idée d'une motivation immédiate entre sexe et genre, et donc aux noms permettant de dénommer des référents humains ou anthropomorphisés : la bipartition linguistique entre masculin et féminin est, selon eux, suffisamment évidemment liée aux traits [+ mâle] et [+ femelle] pour que ce lien ne nécessite pas particulièrement d'être explicité. Une fois ce point établi, le fondement principalement psychologique de cette théorie permet de comprendre que ce qui est au cœur de la sexuisemblance, ce n'est pas le sexe, mais plutôt l'« idée de sexe », comme le rappelle très justement Claire Michard (Michard 2002, p. 44). Et en effet, les deux auteurs développent comme suit leur analyse du répartitoire des noms d'inanimés et d'animés non-anthropomorphisés :

« N'étant pas une notion scientifique, mais intuitive et poétique, [la sexuisemblance] n'a pas pour base la notion scientifique de sexe, dans toute son extension, mais bien uniquement les réactions impressionnelles différentes provoquées par l'un ou l'autre sexe. » (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940), p. 420, §338)

Il ne s'agit donc pas, pour Damourette et Pichon, de parler d'un « sexe des mots » ou d'un « sexe des objets » : les substantifs n'appartenant pas à la classe des NH ne renvoient pas au sexe, mais le rapport au réel des êtres parlants et/ou pensants est largement structuré par ce que les sexes (ou plutôt ce que les êtres sexués) suscitent en eux, et par l'extension de ce ressenti aux autres objets du monde. Toute actualisation genrée est au moins partiellement influencée par une projection liée à la répartition sexuée et aux différenciations que celle-ci met au jour.

L'idée majeure, sous-jacente à cette conception, et qui permet d'en comprendre les enjeux cognitifs et linguistiques, est celle de « métaphore » constante :

« La métaphore est essentielle au langage. C'est par elle que l'univers, au lieu de demeurer pour nous un immense passif centré sur notre unique réalité, s'est peuplé d'activités indépendantes, dont la nôtre n'est qu'une au milieu d'autres. » (ibid., p. 366, §307)

Ainsi, selon les deux auteurs, c'est par l'activité métaphorique que les référents sont délimités, discrétisés, et passent d'un statut de pure extériorité, de chose, à un statut d'objet avec lequel une relation est entretenue. Cette conception à la fois de la pensée, des mots et de leur fonctionnement métaphorisant s'inscrit de ce fait dans une théorie phénoménologique qui fait du langage l'outil principal dans l'établissement de conventions communes. Et celles-ci constituent le cadre précis au sein duquel l'échange peut avoir lieu : l'objet de la communication ne nous est donné et ne nous est accessible que par la façon dont notre esprit le métaphorise.

Cette conception, présente chez Damourette et Pichon, semble initier ou du moins favoriser un mouvement qui mènera jusqu'aux théories de la métaphore de G. Lakoff et M. Johnson, selon qui actions et discours sont structurés par des métaphores conventionnelles tellement ancrées dans notre système de pensée qu'elles en deviennent généralement imperceptibles (G. Lakoff et Johnson 1980). Une théorie comme celle de la *sexuisemblance* s'applique à revisibiliser la métaphore liant les référents non-humains et/ou non-anthropomorphisés à leur genre grammatical.

C'est en effet de cette façon que l'on peut comprendre l'idée de « réactions impressives provoquées par l'un ou l'autre sexe » : la métaphore née de ces impressions, à la fois intellectuelles et affectives, motive la répartition en genre, et ce même jusqu'à la différenciation *sexuisemblancielle* entre *remorqueur* et *couveuse*, pour reprendre deux exemples des auteurs. Selon Damourette et Pichon, le premier (*remorqueur*) relève clairement de la *sexuisemblance* masculine du fait que, comme la plupart des noms d'instruments, il désigne un « appareil libre » qui « particip[e] de la liberté de l'homme qui le manie » (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940), p. 380). Le *remorqueur*, qui implique la notion d'activité, est donc dénommé par un substantif masculin. La *couveuse*, explicitement liée à l'idée de « fécondité » (et plus particulièrement à celle de la poule, « être éminemment féminin »), « ne pouvait être que féminine », tout comme les autres machines qui « font toujours la même chose quand une puissance extérieure féconde leur passivité » (ibid., p. 380).

Ce passage, souvent cité pour son caractère provocateur et extrêmement misogynne, est pourtant central à la compréhension de la théorie développée par les deux linguistes. La *sexuisemblance* constitue selon eux un concept crucial en langue française, puisque intimement lié à la catégorie du substantif :

« Elle a dans le parler, donc dans la pensée, de chaque Français un rôle de tout instant. » (ibid., p. 361, §306)

Cette centralité justifie la nécessité même d'une explication du fonctionnement sémantique du genre grammatical, et plus encore, de la systématisation de cette explication. De là l'opposition entre d'un côté tout ce qui est masculin, indifférencié, pullisemblant, désexualisé, ce qui est une source d'activité indépendante et imprévisible, etc. ; et de l'autre côté, tout ce qui est féminin, ce qui constitue une substance immatérielle, ce qui subit une activité exogène, ce qui évoque une fécondité mécanique et répétitive, etc. (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940)). Le genre grammatical, suivant cette théorie, aurait donc une véritable cohérence sémantique, fondée sur et entérinée par un rapport symbolique au monde, propre à la communauté nationale française<sup>9</sup>. La grande force de cette théorie est donc que, en s'appuyant sur la propension cognitive à la métaphore, elle permet d'intégrer à la description sémantique du genre grammatical l'idée d'une construction collective (et non individuelle et incontrôlée) du sens associé au masculin et au féminin, qui serait donc stabilisé, mais jamais fixe, toujours soumis à des changements et à des évolutions culturelles.

## **B. Questionner la sexuisemblance : féminité et masculinité**

Toutefois, cette prise en compte du caractère commun (donc social) de la langue, est largement contrebalancée par le fait que les deux auteurs s'intéressent principalement à la *féminité* et à la *masculinité* d'entités non-animées ou d'animés non-anthropomorphisés, sans questionner ces notions. En présentant les « réactions impressives » qui y sont liées comme *structurantes*, et ce faisant inévitables, J. Damourette et É. Pichon participent à les essentialiser. En effet, comme le rappelle Claire Michard :

« Ils n'analysent pas l'idéologie comme sens du genre, ils produisent l'idéologie comme analyse. » (Michard 2002, p. 49-50)

Les deux auteurs ne questionnent en rien la distinction référentielle entre les sous-catégories /mâle/ et /femelle/, ni l'adéquation de cette distinction avec la répartition entre hommes et femmes, deux phénomènes qui sous-tendent l'émergence des notions de *féminité* et de *masculinité*. Ce qui les constitue n'est évoqué que comme trait catégoriel, et non comme convention soumise à question : seuls les liens métaphoriques entre ce qui relève de ces deux groupes et les autres objets du monde sont présentés comme variables, discutables, bien que nécessairement existants. J. Damourette et É. Pichon posent donc la dichotomie entre féminité et masculinité comme descriptive, et la renforcent en en faisant une vérité

---

9. Rappelons qu'É. Pichon fut un des grands admirateurs de Charles Maurras, fondateur de l'Action Française à l'origine de la notion de « nationalisme intégral ».



inanalysable, puisque première. Il n'y a pas de *sexuisemblance* sans bipartition, ni sans naturalisation de la saillance du sexe comme critère de différenciation.

La *sexuisemblance*, qui résulte de « réactions impressives » dont le support (les sexes, donc) n'est pas questionné, se heurte alors à la question de l'*apriorisation* d'un phénomène qui pourrait tout à fait être lu comme *a posteriori*. L'absence de problématisation de la bipartition initiale et de ce qu'elle « provoque » dans l'esprit des sujets parlants invite à interroger le rapport logique entre attribution d'un genre grammatical à un substantif et *sexuisemblance* : les impressions liées aux êtres sexués fondent-elles la bicatégorisation *sexuisemblancielle*, ou viennent-elles s'ajouter à une répartition préalablement établie ? Cette question cruciale est notamment posée par M. Roché, qui fait de la *sexuisemblance* une « contamination » (Roché 1992, p. 123) post-répartition en genre, liée à ce qu'il nomme « le sexisme ambiant » (ibid., p. 123) – très présent, comme on l'a vu, chez J. Damourette et É. Pichon. Sans pour autant statuer définitivement sur ce qui motive (ou non) l'attribution d'un genre ou de l'autre aux noms d'inanimés et d'animés non-humains, l'argument avancé par M. Roché d'une non-systématicité problématique de la *sexuisemblance* ne peut être négligé : il paraît en effet difficile d'affirmer avec certitude que la distinction de genre entre *table* et *tabouret*, ou entre *chaise* et *fauteuil* est directement liée à ce que les sexes suscitent chez les sujets parlants.

Ce contre-argument, tout aussi invérifiable que l'hypothèse avancée par J. Damourette et É. Pichon, invite toutefois à ne pas valider sans distanciation la proposition séduisante (parce que cratylique), mais extrêmement problématique, de la *sexuisemblance*. De fait, comme le rappelle M. Roché :

« [Elle] entretient un cercle vicieux entre la répartition des genres dans la langue d'une part, les stéréotypes et les préjugés sexistes d'autre part. » (ibid., p. 123)

Et en effet, affirmer que l'attribution du genre grammatical féminin à tel ou tel nom repose sur le fait que la *sexuisemblance* féminine se manifeste dans l'expression « des idées plus fines, plus poétiques, plus touchantes » (Damourette et Pichon 1968-1985 (1911-1940), p. 370), revient à asseoir en langue les traits usuellement associés à la *féminité*, et ce faisant à les renforcer en les projetant sur le domaine du non-humain. Il en va bien sûr de même pour les traits associés à la *masculinité*.

Enfin, bien que la *sexuisemblance* semble d'abord constituer un point de jonction entre les NH et les autres classes de substantifs, une différence de traitement persiste. Dans le premier cas, celui des noms d'animés humains ou an-

thropomorphisés, la répartition entre les deux genres grammaticaux est liée à l'appartenance catégorielle /mâles/ ou /femelles/. Dans le second cas, celui des noms d'animés non-anthropomorphisés et d'inanimés, la répartition est médiée et passe nécessairement par le processus cognitif plus complexe de la métaphore. Même en acceptant le fondement symbolique de la langue, la sexuisemblance ne permet pas de réduire la *rupture* dans le genre évoquée en introduction (cf. Intro. 3B, p. 38), malgré la discussion explicite de la répartition arbitraire des noms d'inanimés.

La théorie de la sexuisemblance ne propose donc pas une lecture sémantique précise des dénominations de la personne, mais s'appuie sur le lien traditionnel entre sexe et genre grammatical pour développer une hypothèse centrée sur la sémantique du genre grammatical des noms d'inanimés et d'animés non-humains. Il y a d'abord le sexe, qui motive la répartition en genre des NH, puis les effets du sexe, qui motivent la répartition en genre des autres substantifs. Ainsi, le fondement premier de la sexuisemblance demeure le « sens référentiel » du genre des noms de dénomination de la personne tel que défini plus haut (cf. Chap. 3.2, p. 87).

Le genre grammatical des DP variables est généralement considéré comme traduisant un phénomène de bascule référentielle de la sous-catégorie /mâles/ à la sous-catégorie /femelles/, et inversement. Une analyse un peu plus poussée de ce fonctionnement permet de l'appréhender en termes sémantiques : l'apparition de l'un ou l'autre genre réduit l'extension de la DP concernée, et le genre grammatical est ce faisant producteur de sens. Ce sens, conformément à la tradition grammaticale dominante, est « référentiel », fixe, et transparent : il est constitué des deux traits exclusifs [+ mâle] pour le masculin et [+ femelle] pour le féminin. Le « sens référentiel » du genre serait alors propre aux dénominations de la personne et confirmerait l'idée première d'une rupture entre ces noms et les autres classes de substantifs. L'hypothèse sexuisemblancielle proposée par J. Damourette et É. Pichon, qui repose pourtant sur une compréhension en apparence unifiée du sens du genre grammatical de tous les noms, n'y déroge pas. Les DP (et principalement celles qui sont variables en genre) seraient les seules concernées par ce sens liant sexe et genre de façon absolument motivée.

## Chapitre 4

# Les limites du « sens référentiel » : féminisation, non-concordance et surplus sémantique

La description traditionnelle du genre grammatical des DP variables présente plusieurs grandes difficultés théoriques et pratiques. En effet, en plus de l'écueil de la non problématisation de la notion de « sexe » évoqué plus haut (cf. Chap. 3.1.B, p.81), l'idée d'un « sens référentiel » transparent pose trois problèmes précis d'analyse et d'application. Le premier est lié à la question de la féminisation/ masculinisation des dénominations de la personne, en vertu de leur capacité à renvoyer à des entités sexuées ; le second concerne les cas nombreux de non-concordance entre le sexe présumé des référents visés et le genre grammatical des substantifs employés pour les dénommer ; le troisième et dernier interroge les cas dans lesquels un surplus sémantique, débordant le seul « sens référentiel », semble se manifester dans le passage d'un genre grammatical à l'autre, et d'un type de référent à l'autre.

### 1. La féminisation des noms de métiers

La question de la féminisation des noms domine largement dans les discours (spécialisés ou non) sur le genre grammatical, et concerne généralement la classe des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Cette problématique, liée à une volonté militante ou non, apparaît avec l'accélération des évolutions socio-professionnelles des femmes au tournant du XX<sup>e</sup> siècle (et l'ouverture progressive de l'enseignement secondaire et supérieur), et se renforce avec le changement de paradigme opéré lors de la première guerre mondiale. La féminisation et plus

tard la masculinisation des noms ont été au cœur de nombreux débats et affrontements polémiques (notamment durant les années 1980-1990, et de nouveau aujourd'hui), mêlant souvent arguments linguistiques et politiques, et confrontant conceptions fixistes et plastiques de la langue.

## A. Féminiser, masculiniser : les enjeux linguistiques et politiques

### Qu'est-ce que féminiser ?

Avant de s'attacher à comprendre ce qui se joue politiquement dans les questionnements autour de la féminisation des noms, il faut en rappeler le fonctionnement linguistique.

La féminisation est un phénomène de mise en accord du sexe du référent et du genre grammatical, selon la logique référentialiste sur laquelle repose la description classique de l'un comme de l'autre. Elle ne peut donc être pertinente que pour les substantifs de dénomination de la personne, et les classes de mots qui leur sont incidentes. La féminisation concerne les substantifs *pouvant* avoir une forme féminine, qui n'est pas (encore) reconnue par la norme – institutionnelle, lexicographique ou grammaticale. Ce fut jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle le cas d'*historien-ne*, et jusqu'à plus récemment encore de *ministre*, pourtant épïcène, ou encore d'*écrivain-e*. Féminiser, c'est donc combler un vide formel et compléter le programme référentiel d'un substantif censé viser une catégorie comprenant des entités /mâles/ et /femelles/. On comprend alors sans peine l'émergence du processus symétrique de masculinisation pour des substantifs comme *infirmier/ière*, *puériculteur/trice*, *sage-femme*, etc.

La féminisation se fait *a priori* conformément aux règles de construction de mots permises par le système linguistique concerné – et qui correspondent dans ce cas aux règles de variation évoquées en introduction (cf. Intro. 3.A, p. 35)<sup>1</sup>. Comme le rappelle G. Petit, l'ensemble de ces règles de construction de mots peut être considéré comme un cadre morpho-syntaxique efficace :

« [Elles sont] un filtre puissant qui bloque la génération de mots impossibles, dont l'efficiencia dénomminative serait d'entrée de jeu minée par leur morphologie transgressive. » (Petit 2009, p. 90)

---

1. On peut excepter de cette généralité certaines formes suffixées en *-(t)eur* au masculin, pour lesquelles l'hésitation entre une féminisation en *-trice*, *-teure* ou *-teuse* peut parfois être problématique : un des exemples les plus étudiés est celui du mot *auteur* / *-trice* / *-teure* / *-teuse*. Voir à ce propos l'article d'Aurore Évain (Évain 2008).

En ce sens, quand elle demeure conforme à ces règles, la féminisation n'est problématique ni morphologiquement ni syntaxiquement, et ne présente pas de difficultés de traitement lexicographique. Les formes féminisées concernées sont d'ailleurs parfois déjà attestées dans des usages non académiques ou dans des acceptions différentes : c'est le cas pour un substantif comme *secrétaire*, dont la forme féminine est attestée et reconnue, mais longtemps exclue de la dénomination des *secrétaires d'État* ou *haut-es secrétaires* (Houdebine 1998, p. 19). En outre, comme le souligne Daniel Elmiger dans son ouvrage sur la question :

« La féminisation du lexique permet d'éviter des problèmes syntaxiques qui se posent lorsque le genre d'un nom commun de personne n'est pas en accord avec le sexe d'une personne donnée. » (Elmiger 2008, p. 91)

La féminisation ne constituerait donc pas seulement un moyen d'aligner la forme du substantif à l'appartenance catégorielle du référent, mais aussi d'assurer la cohésion textuelle et/ou discursive en enrayant tout phénomène d'hétéromorphisme entre, par exemple, un substantif masculin et un pronom personnel féminin (anaphorique ou déictique) :

EXEMPLE 1. *Le Secrétaire d'État est arrivé hier. ?Elle n'était pas très en forme.*

Ce phénomène d'ajustement de la langue constituerait à la fois un outil de conformation extra-linguistique et intra-linguistique.

La difficulté posée par la féminisation ne serait donc pas formelle, mais dénominative : ce n'est pas parce qu'une forme est lexicale, donc conforme aux normes systémiques du français, qu'elle sera lexicalisée, ou reconnue comme telle, et ce faisant associée de façon stable et récurrente à une catégorie référentielle. C'est précisément ce que souligne Claudie Baudino dans son ouvrage sur la féminisation, lorsqu'elle dénonce l'incohérence de la croyance en une fonction de « greffiers de l'usage » des grammairien-nes et lexicographes :

« Cette expression suggère la neutralité mais, dans la mesure où les usages sont pluriels, la tâche du grammairien consiste d'abord à hiérarchiser. » (Baudino 2001, p. 118)

La diversité des pratiques linguistiques ne pouvant être exhaustivement répertoriée, des choix sélectifs et excluants doivent être faits pour présenter une version du français acceptable et utilisable, généralement conforme à la norme académique. De là découle, selon la politologue, le rejet d'une grande partie des formes féminines nouvelles (ou nouvellement réhabilitées par certain-es locuteurs/trices) :

« [Q]ue ce soit trop tôt ou trop tard, que la forme soit vieillie ou trop récente, qu'elle relève d'un style dévalorisé ou qu'elle soit caractéristique d'un groupe social défavorisé, la forme féminine est toujours fautive. » (Baudino 2001, p. 121)

Ce constat établi par C. Baudino concerne les ouvrages lexicographiques et grammaticaux consultés dans le cadre de la commission fondée par Benoîte Groult et Yvette Roudy en 1984-1986, mais on remarque aisément, en rouvrant les dictionnaires du corpus C1, que cette tendance n'est ni récente, ni passée. L'exemple du mot *agent-e* (cf. Annexes, Tableau A.3, p. 3) suffit à le constater : du *Littré* au *Petit Robert* 2015, le traitement de la forme féminine *agente* pose problème. Elle est soit inexistante (AF9), soit péjorative (TLFI, AF8, LIT, NLIT), soit péjorative et archaïque (LAR). Même le LIT et le NLIT, les seuls à proposer une entrée présentant les deux formes, ne font apparaître le féminin au sein l'article que dans le cadre d'une acception « en mauvaise part ». L'exemple du mot *agent-e* illustre presque littéralement le propos de Claudie Baudino, et invite de ce fait à penser la féminisation et les causes de son émergence au-delà de leur cadre linguistique, car comme le rappelle l'autrice :

« Le jugement linguistique sur les mots ne peut être séparé du jugement social sur ce qu'ils désignent, les femmes exerçant des responsabilités dans la sphère publique. » (ibid., p. 122)

### **Pourquoi féminiser ?**

Conformément à cette affirmation de C. Baudino, la féminisation des noms de métiers (titres, grades, fonctions, etc.) ne semble avoir de pertinence que dans le cadre d'un mouvement de « féminisation » des métiers concernés eux-mêmes<sup>2</sup>, ou du moins d'acceptation et de reconnaissance de la possibilité de celle-ci. L'accès des femmes à un métier, ou la possibilité de cet accès, appellerait sans surprise une réflexion sur la dénomination des femmes exerçant le métier en question.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, et tout au long de celui-ci, l'idée de la nécessité d'une clarification de la référence des noms de métiers se développe et s'impose. La question se cristallise d'abord autour du nom *avocat-e*, dont la forme féminine pourtant attestée au figuré n'est pas immédiatement reconnue pour la désignation professionnelle (ibid., Chap. II), même une fois le cursus universitaire ouvert et les premières femmes entrées en fonction<sup>3</sup>. Toutefois, bien que la féminisation

---

2. La « féminisation » des métiers est en ce sens à comprendre comme ouverture aux femmes, ou plus largement augmentation de la proportion de femmes au sein d'un groupe professionnel.

3. En 1900, Olga Balachowsky-Petit et Jeanne Chauvin deviennent les premières avocates

soit liée à un phénomène social, il faut d'emblée noter que celle-ci n'est pas nécessairement pensée comme politique – et moins encore, dans certains cas, comme militante. Elle est avant tout une affaire de clarté, liée à la recherche d'un usage linguistique cohérent, comme le souligne Claudie Baudino :

« S'il est question de nommer les femmes, il est clair cependant que l'absence de certains féminins de noms de métier n'est pas formulée comme un problème de femmes mais comme un problème de langue. »  
(ibid., p. 46)

Cette conscience non-féministe d'un déséquilibre appelant la féminisation des noms de métiers explique que des auteurs comme J. Damourette et É. Pichon se positionnent explicitement en faveur de celle-ci, tout en maintenant un discours fermement misogyne. L'argument central est alors celui d'une conformité, ou du moins d'un rapport signifiant entre la langue et le monde, qui est, comme je l'ai évoqué avec la notion de « sexuisemblance » (cf. Chap. 3.3, p. 90), au cœur de la description du genre grammatical proposée par les deux auteurs.

Mais on comprend aussi aisément qu'à l'autre bout du spectre politique, la question de la féminisation des noms puisse s'intégrer à un ensemble de revendications féministes. Pour une défenseuse de la féminisation comme Hubertine Auclert, le lien entre langue et militantisme est extrêmement prégnant. Elle le revendique d'ailleurs dans sa tribune publiée dans le journal *Le Radical* en 1898 :

« L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ? La féminisation de la langue est urgente, puisque pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. » (Auclert 1898)

La potentielle portée féministe de la féminisation des noms de métiers est ici très nettement explicitée par H. Auclert : elle est fondée sur le constat d'un manque langagier et d'une matérialisation, dans et par la langue, des inégalités sociales. La féminisation découle alors, dans ce cadre, d'une volonté de rééquilibrer la langue : le but est de visibiliser la présence des femmes dans le monde du travail en s'appuyant précisément sur le lien motivé entre sexe et genre grammatical pour les dénominations de la personne. Ce processus se développe donc conformément à l'idée suivante, déjà présente chez H. Auclert et rappelée par Anne Dister et Marie-Louise Moreau dans leur ouvrage sur le sujet :

« La question de la dénomination a une importance capitale : ce

---

françaises. J. Chauvin sera la première à plaider en 1907.

qui n'est pas nommé publiquement n'existe pas socialement. » (Dister et Moreau 2009, p. 29)

L'enjeu est donc de banaliser, de normaliser une situation sociale et de la poser comme acquise en la stabilisant en langue. Ainsi, la féminisation, comme revendication féministe, repose sur une compréhension de la langue comme vecteur de reproduction et d'assise de la domination masculine. Il s'agit en féminisant de viser une égalité sociale, politique et linguistique entre hommes et femmes, en partant de l'hypothèse que la différence de traitement en langue et la différence de traitement social sont effectivement liées. Cette dernière serait en partie due aux théories de la marque (cf. Intro. 3.B, p. 38) qui auraient participé à la validation d'une infériorisation du genre grammatical féminin (marqué sémantiquement et parfois formellement) par rapport au genre grammatical masculin (non-marqué). Et en effet, comme le rappelle D. Elmiger :

« [Ce postulat] a été jugé discriminatoire par la critique féministe, car il suggère que la forme féminine est secondaire, « dérivée », par rapport à la forme masculine. » (Elmiger 2008, p. 107)

Cette primauté du masculin, sur la construction de laquelle je reviendrai (cf. Chap. III, p. 133), explique en partie l'intégration des questions linguistiques aux engagements féministes. Du fait de la conception référentialiste du genre grammatical, qui reste majoritairement relayée, l'omniprésence du masculin peut être perçue comme le signe d'une sur-représentation massive et occultante des référents /mâles/, posés comme référents de base, au nom de la « valeur générique » (cf. Chap. 6.B, p. 108) prêtée au masculin. Le rejet de cette valeur, selon laquelle le masculin pourrait s'abstraire de la référence au sexe, repose donc principalement sur l'idée que pour nommer les référents /femelles/, il faut faire apparaître le féminin.

La réaction d'Y. Roudy, rapportée par C. Baudino, au fait d'être nommée « Madame le Ministre » en dit long :

« Mon propre décret d'attribution m'appelait "Madame le Ministre". Quand j'ai lu – parlant de moi – "il pourra", j'ai dit non. Il existe des limites à ne pas dépasser. Je n'ai tout de même pas changé de sexe en accédant à un poste prévu pour les hommes ! » (Baudino 2001, p. 31)

De cette réaction d'Y. Roudy ressort l'idée d'une inévitable corrélation entre sexe et genre grammatical, qui lui permet de rejeter absolument la possibilité pour un référent /femelle/ d'être dénommé par un NH sous sa forme masculine (plus



encore quand cela entraîne des difficultés d'accord des formes incidentes à celui-ci). Le « sens référentiel », dans cette perspective, est appliqué à la lettre, en vue d'éviter une confusion grammaticale, qui entraînerait selon Y. Roudy une confusion sexuelle. Ainsi, la féminisation entérinée, au sein même des revendications féministes, une perspective différentialiste fondée sur une bipartition première entre mâles et femelles (cf. Chap. 3.1.A, p. 112).

Le but de la féminisation n'est donc pas de questionner l'implicite naturalisant de la différenciation entre mâles et femelles, mais de favoriser, par la représentation en langue, la légitimation des avancées des femmes dans le monde professionnel.

### **B. Contradictions et difficultés théoriques : féminisation et « sens référentiel »**

L'exemple de la réaction d'Y. Roudy à l'emploi de la forme masculine du mot *ministre* est extrêmement intéressant dans le cadre d'une réflexion sur la description sémantique du genre grammatical. Il permet en effet de souligner le fait que la féminisation des noms se situe dans la lignée de la conception traditionnelle du genre grammatical comme porteur d'un « sens référentiel ». En s'en tenant à celui-ci, la féminisation/ masculinisation devrait d'ailleurs être systématique, et en aucun cas problématique, la relation entre référents /femelles/ ou /mâles/ et (respectivement) genre grammatical féminin ou genre grammatical masculin étant censée être transparente. La volonté de visibiliser la sous-catégorie référentielle /femelles/ par l'emploi de la forme féminine des dénominations de la personne repose sur un principe essentialisant, qui valide la bipartition perçue comme originelle, et placée hors du champ des revendications dont il est ici question. Ce point est explicitement rappelé par C. Baudino :

« Il est clair que l'utilisation de la catégorie du genre avec ses deux modalités, le masculin et le féminin, permet de faire entendre la dualité du genre humain. » (ibid., p. 316)

Cette dualité, reconnue, centrale, et usuellement posée comme le socle même du genre grammatical des NH (en synchronie comme en diachronie), constitue donc le fondement de la féminisation, qui serait justifiée à la fois socialement et linguistiquement.

Or, pour ne parler que de la France, les *résistances* à la féminisation des noms persistent. Pour le constater, nul besoin de remonter plus loin dans l'histoire de la féminisation que la commission d'Y. Roudy. Autorisée et approuvée par le

gouvernement, celle-ci produit dès mars 1986 une circulaire « relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre » publiée au *Journal Officiel*, mais qui restera quasi lettre morte – bien que la féminisation progresse par ailleurs. Quoi qu’il en soit, dès 1984, des réactions d’hostilité à cette entreprise émergent, notamment parmi les membres de l’Académie française. Le 14 juin 1984, Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss co-écrivent une « Déclaration de l’Académie française », en réaction à la création de la commission d’Y. Roudy, et dans laquelle ils prennent position contre la féminisation des noms. En appuyant leur propos sur les théories de la marque déjà évoquées, les deux auteurs affirment que :

« [L]e genre marqué, appliqué aux êtres animés, institue entre les sexes une ségrégation. » (Dumézil et Lévi-Strauss 1984)

Ainsi, en fondant leur argument sur l’idée d’une asymétrie fondamentale et inévitable entre les deux genres grammaticaux, G. Dumézil et C. Lévi-Strauss soutiennent que la seule voie possible pour « mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité » (ibid.) est l’emploi de la forme non-marquée (le masculin, donc). Cette compréhension de la féminisation, à la fois comme entrave à « l’esprit de la langue » et comme « contresens » menant à une dévalorisation des métiers dont les noms deviendraient féminins, repose sur l’idée que le masculin peut dépasser la corrélation naïve entre sexe et genre grammatical pour les NH. De plus, la référence au sexe est réservée au seul féminin qui « sert [...] accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle » (ibid.).

Quelle que soit la validité de cette argumentation, et qu’elle soit ou non solidement justifiée, de nombreuses réactions aux propositions de la Commission, vont dans le sens de la déclaration de l’Académie, et ce jusqu’à aujourd’hui. Sans insister plus avant sur les lieux où la polémique entre pro- et anti-féminisation se développe et se renouvelle (journaux, blogs, réseaux sociaux, forums, etc.), on peut toutefois noter que le débat est loin d’être clos.

Ce qui peut d’abord (et d’abord seulement) paraître plus surprenant, c’est que cette discussion est relayée au sein même des réseaux féministes et plus encore dans le champ des études de genre. Le fondement binarisant et différentialiste des revendications liées à la féminisation des noms constitue une véritable limite théorique à celles-ci, et c’est cette limite que Natacha Chetcuti et Luca Greco dénoncent dans l’introduction à l’ouvrage collectif *La face cachée du genre* :

« Ces courants de pensées [ceux qui sous-tendent la féminisation] maintiennent donc un double obstacle épistémologique en attribuant à la langue une vision uniquement référentialiste et en érigeant le

principe de la différence des sexes comme modèle immuable pour la compréhension du monde. » (Chetcuti et Greco 2012, p. 11)

Sans nier les changements qu'ont pu permettre les engagements pour la féminisation des noms, L. Greco et N. Chetcuti en rappellent donc les conséquences linguistiques et politiques. Il ne s'agit pas simplement de pointer l'essentialisme du doigt, mais de rappeler que c'est précisément sur lui que peuvent se construire les discriminations linguistiques, qui renforcent l'idée d'une saillance nécessaire de la répartition sexuée. Féminiser, ce n'est donc pas proposer un modèle qui permettrait de sortir du préconstruit, mais plutôt une façon de composer avec, et ce faisant de l'entériner.

Toutefois, contrairement à celui de certains académiciens comme G. Dumézil et C. Lévi-Strauss, ce rejet de la féminisation ne constitue en aucun cas une critique générale des tentatives de rééquilibrage de la langue française. L'idée d'une possible *neutralisation* des asymétries entre masculin et féminin occupe en effet une place (importante) dans les réflexions sur une langue non-discriminante, et est notamment visibilisée par les théories linguistiques *queer*. Celles-ci sont majoritairement fondées sur une volonté de dépasser l'obligation à penser la bipartition sexuée et genrée. Ainsi, comme le rappelle Judith Butler dans sa postface à *La face cachée du genre* :

« Refuser ou altérer les catégories de genre qui nous ont été assignées équivaut à refuser l'institutionnalisation de notre personne et ainsi à passer à travers le bruit originel de l'assignation de genre pour aller vers une nouvelle articulation. » (Butler 2012, p. 150)

Ce que Butler affirme – et nombre de chercheurs/euses après elle, c'est la possibilité de penser en dehors de la binarité, à tous les niveaux. Sans m'attarder plus avant sur les richesses de cette théorie et les difficultés qu'elle pose, j'en évoquerai rapidement quelques réalisations récentes. Alice Coutant, Noémie Marignier et Luca Greco proposent, dans une communication présentée durant la Queer Week 2015 (Coutant, Greco et Marignier 2015), un rappel des éléments existants (et d'éléments nouveaux) « pour une grammaire non binaire » en langue française. Entre autres :

- le double marquage du genre pour les emplois génériques des substantifs :  
ex. *avocat-e* ;
- l'émergence de nouvelles formes pronominales : notamment pour les pronoms personnels de troisième personne (*ille, yel, iel, illes, els, iels*, etc.) et pour les pronoms démonstratifs (*ceulles, ceux, cellui*, etc.) ;
- l'émergence de nouveaux déterminants (*uno, unu, lo, lu, li*, etc.).

Ces formes, sur lesquelles je n'insisterai pas plus dans cette recherche, permettent du simple fait de leur existence de penser au-delà de la conception traditionnelle du genre grammatical, et même à terme au-delà du genre grammatical, dont l'utilité, notamment dans le cadre de la dénomination de la personne, reste tout à fait questionnable.

La féminisation des NH, malgré le rôle extrêmement important qu'elle a pu jouer dans les luttes pour une langue non-discriminante, reste donc doublement problématique :

1. Elle devrait théoriquement s'appliquer sans aucune difficulté, conformément au « sens référentiel » du genre grammatical tel que les ouvrages lexicographiques et grammairaux descriptives permettent de le définir ; or on sait que sa diffusion rencontre de fortes résistances.
2. Elle ne permet pas toujours d'adopter une approche critique vis-à-vis d'une conception du genre grammatical qui tend à entériner les différenciations et asymétries pré-existantes.

## **2. La non-concordance entre sexe et genre grammatical**

La seconde difficulté majeure posée par l'hypothèse d'un « sens référentiel » du genre grammatical est directement liée à la féminisation/ masculinisation des noms, et en constitue en quelque sorte l'autre versant. Elle concerne notamment les substantifs de dénomination de la personne qui, à un moment *t* de leur histoire, permettent de désigner des référents des deux sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/, sans changement morphologique.

### **A. Définir la non-concordance : un phénomène linguistique complexe**

La non-concordance consiste en une disjonction entre « référence virtuelle » et « référence actuelle », pour reprendre la terminologie développée par J-C. Milner (Milner 1976, p. 64). Le « segment de réalité » (référence actuelle) dénommé ne répond pas aux « conditions caractérisant [l']unité lexicale » (référence virtuelle) utilisées pour le dénommer (ibid., p. 64). Cette disjonction correspond, dans le cadre de la dénomination de la personne, à une association non-prototypique entre une sous-catégorie référentielle et l'un des deux genres grammaticaux : un

référent /femelle/ dénommé par un substantif de genre grammatical masculin, ou un référent /mâle/ dénommé par un substantif de genre grammatical féminin.

Ainsi, ce phénomène peut concerner soit des substantifs qui n'ont qu'un genre grammatical (ex. *une sentinelle*, *un mannequin*, etc.), soit des substantifs pour lesquels les deux formes sont attestées, mais dont la forme non-prédictible est préférée à l'autre dans certains emplois, spécifiques ou non (ex. *Mme le Secrétaire d'État*). Le premier type, celui des substantifs à genre grammatical fixe, concerne en fait très généralement des emprunts et/ou des usages métonymiques et métaphoriques : le substantif *mannequin* est un emprunt au néerlandais *mannekijn*, « petit homme », renvoyant d'abord à une « figure représentant le corps » (TLFI) qui sert dans le domaine de la couture à présenter des modèles, puis par analogie, aux personnes, et prioritairement aux femmes, qui portent ces modèles devant un public. De la même façon, *sentinelle* est un emprunt à l'italien *sentinella*, qui désigne d'abord un poste de guet (TLFI), puis par métonymie le soldat, prioritairement un homme, occupant ce poste. D'autres cas, traditionnellement présentés comme exceptions au fonctionnement *normal* du genre grammatical dans le cadre de la dénomination de la personne, correspondent en fait à un modèle similaire : *vigie*, *recrue* renvoient d'abord respectivement à un poste de surveillance et à l'action de lever des soldats, puis aux individus occupant ce poste ou étant levés ; *star* est un emprunt direct à l'anglais, *célébrité* devient NH par métonymie, etc. Il ne s'agit pas de limiter en rappelant cela les difficultés que ces substantifs soulèvent, mais de souligner que leur fonctionnement peut être expliqué par un type d'opération linguistique précis : l'extension de sens, conformément à laquelle un substantif subit une transformation sémantique, sans subir de modification morpho-syntaxique (ou même catégorielle). Dans la plupart des cas susmentionnés, cette transformation consiste en un passage de l'emploi du substantif comme nom d'inanimé à l'emploi du substantif comme NH. Le maintien du genre grammatical d'origine dans le passage de l'un à l'autre s'explique ainsi en partie par la nature non-dérivationnelle de celui-ci.

Les cas de non-concordance sont plus particulièrement problématiques pour les noms posant directement la question de la féminisation ou de la masculinisation, soit parce qu'ils sont déjà variables en genre dans certains de leurs usages, soit parce que cette variation s'inscrit sans problème (notamment par des procédés analogiques) dans leur programme morpho-syntaxique. C'est le cas des nombreux substantifs de dénomination de la personne placés au cœur des différents manuels et ouvrages sur la féminisation des noms de métiers, comme il est très explicitement rappelé dans la circulaire de 1999, déjà évoquée :

« Non seulement, comme le souligne la Commission générale de terminologie et de néologie, la féminisation « n'est pas interdite par la langue », mais elle est avant tout l'expression naturelle qui permet de rendre compte – puisque les mots existent pour dire les choses – d'une situation désormais irréversible. » (CNRS et INaLF 1999, p. 19)

Il n'y a, pour la plupart des NH concernés, aucune justification linguistique à la non-concordance, surtout dans les emplois spécifiques des substantifs. Qui plus est, cette non-concordance constituerait un obstacle à la transparence linguistique – obstacle qui pourrait donc être surmonté par la féminisation/ masculinisation.

## **B. Non-concordance et « sens référentiel » : une contradiction sémantico-référentielle**

Si l'on s'en tient à la description sémantique du genre grammatical par le « sens référentiel », les cas de non-concordance ne devraient pas exister. Si le sens du genre grammatical masculin des NH (surtout des NH variables) peut être décrit par le trait sémantique [+ mâle] et circonscrit les référents potentiels aux membres de la sous-catégorie /mâles/ (référence virtuelle), il devient extrêmement difficile d'envisager qu'un substantif masculin puisse servir à dénommer des individus appartenant à la sous-catégorie /femelles/ (référence actuelle). Et inversement, il devient difficile d'envisager qu'un substantif féminin puisse servir à dénommer des individus appartenant à la sous-catégorie /mâles/. Plus encore, l'idée associée au « sens référentiel » d'une relation transparente entre les trois niveaux (morpho-syntaxique, sémantique, référentiel) fait de la non-concordance une véritable aberration logique, qui ne peut être décrite autrement que comme « défaut » de la langue, « abus » ou « exception ».

Pourtant, en langue française, les cas de non-concordance ne sont pas rares, et sont même revendiqués comme participant du bon fonctionnement de la langue, au nom de la « valeur générique » du masculin. La forme masculine des NH variables présenterait une propriété particulière, rappelée par Yannick Chevalier :

« Ce que constatent les grammairiens et les linguistes, c'est que le terme *avocats* a une extension plus grande que celle du terme *avocates*. » (Chevalier 2013, p. 17)

La forme masculine (ici du mot *avocat-e*) aurait un programme référentiel plus large que la forme féminine du substantif : en effet, elle serait dotée de la capacité à référer à des individus appartenant à la sous-catégorie /mâles/ ainsi qu'à la

sous-catégorie /femelles/. Dans son fonctionnement même, la forme masculine serait apte à se défaire du « sens référentiel », et à dénommer indifféremment à l'opposition binaire traditionnelle entre mâles et femelles. Ce que Y. Chevalier précise d'emblée, c'est que cette particularité du genre grammatical masculin ne se comprend que dans le cadre d'emplois non-spécifiques des substantifs<sup>4</sup>, qui justifient la possibilité d'une référence à la fois à des individus /mâles/ et à des individus /femelles/. Ainsi, la non-concordance ne devrait exister que dans des énoncés comme le suivant :

« Sachant que [...] ce qu'on a appris à la fac est complètement périmé lorsqu'on commence à exercer ... que *les avocats* disent eux-mêmes qu'ils ne se servent que de 10% à 20% de ce qu'ils ont appris à la fac ... que donc très peu de ce qui a été appris en master sera utilisé dans le métier ... » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 1)

Ici, le substantif *avocat·e* est employé pour désigner la catégorie /avocats, avocates/ sans distinction entre ses membres. Cet emploi est prototypique des cas de non-concordance dus à la « valeur générique » du masculin. La contradiction entre ce type d'usage et le « sens référentiel » se justifierait donc par un principe d'économie linguistique permettant de distinguer une des formes comme apte à recouvrir la référence virtuelle des deux. Ce qui semble sauver le masculin « générique » de l'illogisme est bien le fait qu'il ne se destine pas, dans cet emploi, à la référence spécifique.

Cependant, on constate assez aisément que les cas de non-concordance débordent largement ce type d'emplois, et ne sont pas rares dans la dénomination d'individus singuliers. C'est précisément ce qui est en jeu dans la récente affaire opposant Sandrine Mazetier, présidente de séance à l'Assemblée Nationale, à Julien Aubert, député du Vaucluse. Le 7 octobre 2014, S. Mazetier rappelle à l'ordre J. Aubert qui, malgré la demande explicite de celle-ci, s'obstine à l'appeler « Madame le président », au nom des recommandations de l'Académie française (*Libération*, 7 oct. 2014<sup>5</sup>). Ici, la non-concordance volontaire entre le NH et le référent visé (dont l'appartenance catégorielle est explicitée par l'appellatif *Madame*) est un cas exemplaire de débordement du masculin « à valeur générique » dans les emplois spécifiques des substantifs de dénomination de la personne. S'il y a bien motivation entre sexe et genre grammatical, ce cas de figure souvent sou-

---

4. Je reviendrai plus loin sur la distinction entre « valeur générique » et emplois génériques (cf. Chap. 6.1.A, p. 140).

5. Lien : [http://www.liberation.fr/france/2014/10/07/un-dedepute-dpersiste-2da-2dappeler-2dsandrine-2dmazetier-2dmadame-2dle-2dpresident-2det-2decoppe-2d-2dune-2dsanction\\_1116530](http://www.liberation.fr/france/2014/10/07/un-dedepute-dpersiste-2da-2dappeler-2dsandrine-2dmazetier-2dmadame-2dle-2dpresident-2det-2decoppe-2d-2dune-2dsanction_1116530)

mis à débat mais protégé par une longue tradition, n'a aucune raison d'exister, et persiste pourtant.

Les descriptions traditionnelles du genre grammatical ne permettent donc pas de penser les phénomènes de non-concordance autrement que comme incohérences linguistiques ou comme traces problématiques d'une domination (passée?) – qui justifieraient la volonté de féminiser. La complexité d'un procédé comme le recours à la « valeur générique » (cf. Chap. 6.1.B, p. 108) ne peut être précisément appréhendée par le seul recours au « sens référentiel ».

### **3. La question du surplus sémantique dans le passage d'un genre à l'autre**

La dernière grande difficulté posée par cette compréhension sémantico-référentielle du genre grammatical concerne les cas pour lesquels on constate, dans le passage d'une forme à l'autre, une transformation sémantique supplémentaire, non-prévue par le « sens référentiel ». En effet, en s'en tenant à l'idée première d'une motivation absolue du genre grammatical dans le cadre de la dénomination de la personne, toute autre distinction de sens paraît difficile à analyser et à intégrer à une description cohérente de la catégorie.

#### **A. Surplus sémantique et transparence référentielle**

Avec le « sens référentiel », à chacune des deux manifestations du genre grammatical, masculin et féminin, est associé un trait sémantique unique. Ainsi, les phénomènes de traitement sémantique différencié entre forme masculine et forme féminine devraient se limiter au passage du trait [+ mâle] au trait [+ femelle], ou inversement. Cette idée d'un trait unique est ce qui garantit la transparence sémantique du genre grammatical, si l'on s'en tient à l'argument compositionnel exposé plus haut (cf. Chap. 3.2.B, p. 89). Dans le passage de la forme *avocat* à la forme *avocate*, on passerait du schéma :

[+ traits du radical substantival]<sup>6</sup> + [+ mâle];

au schéma suivant :

[+ RS] + [+ femelle]

---

6. les [+ traits du radical substantival] seront désormais notés [+ RS].



Cette variation sémantique en [+ mâle]/ [+ femelle] serait alors immédiatement et nécessairement corrélée à la variation en genre (masculin/ féminin) du NH.

Or il suffit de quelques exemples pour constater que d'une forme à l'autre, la différenciation sémantique est parfois beaucoup plus complexe que ce que le « sens référentiel » permet d'en retenir. Pour illustrer ce point, je m'intéresserai au traitement sémantique de deux NH dans les dictionnaires du corpus C1 : *couturier/ière* et *professionnel-le*.

En observant simplement les relevés concernant ces noms, on constate rapidement les choses suivantes :

1. Pour le mot *couturier/ière* (cf. Annexes, Tableau A.20, p. 16), six parmi les sept dictionnaires utilisés (tous sauf le *Larousse* en ligne (LAR)) distinguent, soit au sein d'une même entrée soit par deux entrées séparées, entre la forme féminine et la forme masculine, mettant ainsi sur la voie d'un traitement sémantique différencié. Cette différenciation se traduit, dans quatre dictionnaires sur les six concernés, par l'insistance sur une asymétrie socio-professionnelle entre les référents visés par la forme *couturier* et les référents visés par la forme *couturière*. En effet, avec la forme féminine apparaît l'idée de soumission à une hiérarchie et/ou de dépendance à une autorité extérieure (AF8, AF9 : « celle qui exécute » ; PR15 : « Celle qui coud, qui exécute » ; TLFi : « à la demande des clientes »). À l'inverse, la forme masculine semble avoir le privilège de l'agentivité non-médiate (TLFi : « Créateur, directeur, animateur » ; AF8 : « Celui qui fait » ; AF8 : « Personne qui crée et fait exécuter » ; PR15 : « Personne qui dirige, crée, fait présenter »). De la même façon, la construction figée « grand couturier », qui renvoie aux membres les plus privilégiés de la catégorie /couturiers, couturières/, n'est présentée dans les ouvrages concernés (TLFi ; AF8 ; AF9) que sous une forme masculine, et ne semble pas accepter la féminisation. Cela est particulièrement explicite dans l'exemple proposé par l'AF9 (« Gabrielle Chanel fut un grand couturier »), où le choix de la non-concordance, alors même que la forme féminine est clairement attestée, entérine l'idée que les sens des deux formes ne se différencient pas uniquement par l'actualisation du trait [+ femelle] ou du trait [+ mâle]. C'est le statut professionnel du référent visé (parfois même plus que son sexe) qui justifie l'emploi de l'une ou l'autre forme.
2. Seuls trois parmi les six dictionnaires qui proposent le substantif *professionnel-le* (cf. Annexes, Tableau A.38, p. 33) intègrent à l'entrée concernée des exemples faisant apparaître la forme féminine du mot (TLFi, AF9,

PR15). Ces trois dictionnaires mentionnent tous, avec une précision diaphasique pour deux d'entre eux (TLFI, PR15 : « fam. »), la possibilité pour la forme féminine de renvoyer à la prostitution (TLFI : « Prostituée, fille publique » ; AF9 : « Une professionnelle, une prostituée » ; PR15 : « Prostituée »). Les trois autres dictionnaires, qui ne présentent que des exemples à la forme masculine, ne font pas apparaître cette possibilité sémantique. Le renvoi à la prostitution, stéréotypiquement associée à la sous-catégorie référentielle /femelles/, semble donc réservé à la forme féminine du substantif de dénomination de la personne.

Dans les deux cas, la possibilité d'un traitement sémantique différencié entre forme féminine et forme masculine paraît évidente : on a d'une part une distinction fondée sur la hiérarchie socio-professionnelle au sein d'un même secteur, et d'autre part une distinction fondée sur les types de secteurs privilégiés pour l'une ou l'autre sous-catégorie référentielle. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, la distinction dans le traitement sémantique des formes masculine et féminine semble être fortement liée à l'idée sous-jacente (et structurante) d'une « division sexuelle du travail ». Celle-ci est évidemment « modulée historiquement et socialement », mais conduit, comme le rappelle Danièle Kergoat, à « la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée » (Kergoat 2000, p. 36), et c'est cette captation qui transparaît dans les différences sémantiques constatées.

Toutefois, cette analyse semble à ce stade difficile à unifier. Avec l'hypothèse du « sens référentiel » du genre grammatical, qui n'inclut dans son programme sémantique que les traits [+ mâle] et [+ femelle], on ne peut schématiser la relation entre les formes masculine et féminine des noms étudiés que comme suit :

1. dans le passage de la forme *couturier* à la forme *couturière*, on passerait du schéma :  
[+ RS] + [+ mâle] + [+ supériorité hiérarchique]<sup>7</sup>  
au schéma :  
[+ RS] + [+ femelle] + [+ infériorité hiérarchique]
2. dans le passage de la forme *professionnel* à la forme *professionnelle*, on passerait du schéma :  
[+ RS] + [+ mâle]  
au schéma :

---

7. Les traits avancés pour la description du sens du genre grammatical et/ou du radical substantival des dénominations étudiées sont des propositions synthétiques faites à partir des données observées (principalement dans le corpus C1). Ils ne sont donc pas pleinement vérifiables et pourraient être discutés. Ce procédé, qui s'appuie à la fois sur de l'observation et de l'intuition, est valable pour l'ensemble des traits sémantiques proposés dans ce travail de recherche.

[+ RS] + [+ femelle] (+ [+ prostitution])<sup>8</sup>

Ces deux exemples permettent assez clairement de montrer qu'il *peut* exister des différenciations sémantiques entre forme masculine et forme féminine d'une DP variables, au-delà et en plus de la variation sémantico-référentielle stable qu'implique le « sens référentiel » du genre grammatical. Cependant, ces différenciations ne semblent en aucun cas pouvoir être généralisées d'un lexème à l'autre (*couturier/ière* et *professionnel-le* répondent à des schémas différents), ni même systématisées pour un lexème unique (pour la forme *professionnelle*, le renvoi à la prostitution est occasionnel et diaphasiquement déterminé). En bref, la description sémantique traditionnelle du genre grammatical n'empêche en rien de constater ces cas d'asymétrie sémantique entre forme masculine et forme féminine, mais ne permet pas pour autant de les analyser autrement que comme *surplus sémantique instable*.

## B. Le « surplus sémantique instable » des NH variables

J'emprunte la notion de « surplus de sens » à Michel Launay, qui constate, entre les deux énoncés *L'homme n'est qu'un roseau pensant* et *Un homme n'est qu'un roseau pensant* une « plus-value » sémantique, une différence qui « n'est justement pas dans les référents évoqués » (Launay 1986, p. 32). Dans le cas évoqué par M. Launay, le référent reste intact, mais le signifié est modifié : la « manière de référer » (ibid., p. 28) diffère d'un énoncé à l'autre, mais l'objet visé demeure le même. Et c'est précisément dans cette différence de manière que se loge le « surplus » évoqué par le linguiste.

La configuration qui m'intéresse ici diffère de celle proposée par M. Launay en ce que, dans le passage de la forme masculine à la forme féminine (ou inversement), il y a bien changement de référent. Le « surplus sémantique » que les exemples évoqués ci-dessus permettent de constater émerge avec le passage d'un type de référent à l'autre. Mais malgré cette différence considérable, les cas étudiés par M. Launay ainsi que ceux qui sont proposés ici permettent d'arriver à la même conclusion :

« Le « sens » ne peut être réduit à la description du référent. » (ibid., p. 29)

La « description du référent » telle que Launay la délimite correspond très précisément au « sens référentiel » du genre grammatical. Au vu des phénomènes de

---

8. Les parenthèses indiquent ici que l'actualisation de ce trait sémantique n'est pas présentée comme obligatoire ou systématique.

différenciation sémantique entre les deux manifestations du genre grammatical, l'introduction de la notion de *surplus* paraît à la fois nécessaire et extrêmement riche. Seulement, les cas décrits plus haut ne permettent en rien de réduire ce « sens au-delà de la référence » à un contenu unifié. C'est pour cette raison qu'on peut parler, pour le moment, d'un « surplus sémantique *instable* », qui ne semble pouvoir être analysé qu'au cas par cas : le trait [+ prostitution] pour *professionnelle* ; le trait [+ infériorité sociale] pour *couturière*. En effet, ce surplus n'est pas prédictible et remet en partie en cause la linéarité du genre grammatical dans le cadre de la dénomination de la personne.

Ce débordement du « sens référentiel » et l'insuffisance des traits [+ mâle] et [+ femelle] à le décrire complexifient l'analyse sémantique de ces substantifs. La solution la plus évidente pour réduire ou du moins comprendre cette complexité serait à ce stade de se tourner vers la notion de *connotation*. En effet, une certaine tradition linguistique propose une distinction entre *dénotation* et *connotation* dans la description sémantique des lexèmes : la première correspondrait à la *fonction référentielle* du langage, alors que la seconde renverrait, notamment au pluriel, aux « valeurs supplémentaires » (Gary-Prieur 1971, p. 97) qui s'ajoutent à la dénotation. Ainsi, comme le précise M-N. Gary-Prieur :

« La notion de *connotations* [...] regroupe tout ce qui, dans la totalité du sens du mot, n'est pas "distinctif", ne permet pas d'opposer deux référents distincts. » (ibid., p. 97)

Cette définition première semble d'abord correspondre à l'idée de « surplus sémantique instable » : le genre grammatical délimiterait le type de référent visé, mais le sens « en plus » qui permet un renvoi au statut social ou professionnel serait non-distinctif. Mais une fois le surplus reclassé comme connotation, sa description n'est pas plus avancée, et celui-ci « rest[e] dans les ténèbres du pluriel, des "accidents" secondaires » (ibid., p. 97) qui ne permettent pas d'en dire davantage que : parfois, on constate quelque chose de plus que le passage du trait [+ mâle] au trait [+ femelle].

Une des issues possibles est l'introduction de la notion de *subjectivité*, ainsi que le souligne M. Launay :

« Ce dont une linguistique exclusivement préoccupée de dénotation, c'est-à-dire de référence (et de communication), ne pourra jamais rendre compte, puisque cet écart de signifiante est apporté par les mots sans être dans les choses : la *signature*, en quelque sorte, d'un sujet. » (Launay 1986, p. 32)

La « linguistique exclusivement préoccupée de dénotation » est celle qui s'appuie

uniquement sur un système pensé comme propre, sans bruit, sans ambiguïté. Ce que M. Launay rappelle dans cet article, c'est que ce type de linguistique passe sous silence les phénomènes d'analogie, de mise en rapport ou en réseau des éléments tant sémantiques que formels du système lui-même. Ainsi, le « surplus sémantique » des mots évoqués ne pourrait être compris en dehors de l'*univers de croyances* qui les produit, et des relations entre éléments (de même ou de différente nature) qui émergent dans cet univers. L'intérêt de ce rappel à la subjectivité est qu'il permet de ne pas rejeter ce surplus comme défaut de la langue, comme reste. Mais sa difficulté est qu'il tend à faire sortir ces phénomènes du domaine linguistique, puisqu'ils « touchent au sujet parlant, à l'individuel, au psychologique » (Gary-Prieur 1971, p. 98).

Le surplus sémantique constaté dans le passage de la forme féminine à la forme masculine (ou inversement) de certaines dénominations de la personne est un des éléments qui invitent le plus évidemment à questionner la pertinence d'une description sémantique du genre grammatical par le seul « sens référentiel ». En s'en tenant à celui-ci, les traits [+ prostitution] et [+ infériorité/ supériorité sociale] ne peuvent être décrits que comme surnuméraires, sans pertinence linguistique particulière, du fait même de leur instabilité.



# Chapitre 5

## Le sens du féminin ?

Les difficultés de description du surplus sémantique instable n'empêchent toutefois pas de relever certaines régularités, qui ne peuvent transparaître clairement dans le traitement de deux exemples isolés. En effet, l'élargissement à d'autres dénominations de la personne variables en genre met sur la voie d'un fonctionnement unifié : le surplus sémantique constaté serait en fait propre à la forme féminine, et rejoindrait ce faisant l'idée d'un marquage du féminin. C'est en tout cas l'idée qui sous-tend un certain nombre de travaux centrés sur le genre en sciences du langage, et que je tâcherai d'analyser dans ce chapitre.

### 1. La hiérarchisation des genres grammaticaux

#### A. Le féminin mis au ban : le déclassement sémantique

Jusqu'ici, ce qui a été abordé comme « différenciation sémantique » entre forme masculine et forme féminine n'impliquait pas de questionnement qualitatif particulier. Pourtant, un des motifs de « résistance » aux processus de féminisation des noms évoqués plus haut est lié à l'idée d'une dévalorisation associée à la forme féminine des NH (cf. Chap. 4.1.A, p. 100). En outre, il est très clair que l'apparition des traits [+ prostitution] ou [+ infériorité sociale] dans le passage de la forme masculine à la forme féminine des mots *professionel·le* et *couturier / ière* va dans le sens d'une telle dévalorisation. La différenciation sémantique semble alors constituer une différenciation hiérarchisante, qui associerait à la forme féminine des NH variables (en tout cas ceux présentant un surplus sémantique) une valeur péjorative, comparativement à la forme masculine. C'est précisément cet aspect du genre grammatical que Marina Yaguello souligne dans *Les mots et les femmes* :

« La langue devient langue du mépris et marque les dissymétries sémantiques. » (Yaguello 1978, p. 142)

Il ne s'agit plus, selon l'autrice, d'une distinction de sens, mais de la matérialisation en langue d'un rapport de domination, qui conduit à la minoration de la forme féminine d'un grand nombre de NH. Et en effet, sans pour autant pouvoir (ni devoir) généraliser cette assertion, le constat fait par M. Yaguello peut aisément être corroboré en élargissant l'étude lexicographique à d'autres occurrences du corpus C1. Des mots comme *cuisinier/ière*, *coureur/euse*, *souffleur/euse*, *batteur/euse*, *rouleur/euse*, *maître-sse*, *gars/garce*, *ambassadeur/drice*, *boucher/ère*, *pharmacien-ne*, *président-e*, *secrétaire*, *baron-ne* et tous les autres titres de noblesse, *colonel-le* et tous les autres titres militaires semblent, parmi d'autres, concernés par ce phénomène de différenciation sémantique discriminante. Je m'attarderai pour l'instant sur trois de ces NH : *cuisinier/ière*, *maître-sse*, *ambassadeur/drice*, qui illustrent au mieux la diversité des cas rencontrés.

Le cas le plus connu et le plus frappant, parmi les exemples proposés, est celui du mot *maître-sse* (cf. Annexes, Tableau A.32, p. 25). Dans tous les dictionnaires retenus, les deux formes apparaissent, pour diverses acceptions du mot (AF8 : « Mauvais maître. Cette femme est bonne maîtresse » ; AF9 : « maître, maîtresse d'école » ; NLIT : « Le maître de ce château, Maîtresse de maison », etc.). Tous réservent cependant une sous-section ou une entrée distincte à la forme féminine lorsqu'elle désigne une femme entretenant un certain type de relation sexuelle et/ou amoureuse avec un homme. Les définitions proposées dans ces entrées marquent une évolution sémantique, de la forme féminine *maîtresse* pour désigner une domination affective (et uniquement affective) d'une femme sur un homme (« ainsi dite de l'empire qu'elle exerce sur l'homme qui l'aime » (LIT)), à un féminin utilisé uniquement pour renvoyer à une forme précise de relation extra-conjugale, socialement dévaluée (TLFI : « Femme avec laquelle un homme entretient des relations charnelles hors mariage » ; AF9 : « Femme qui a une liaison avec un homme en dehors du mariage » ; PR15 : « Femme qui a des relations sexuelles plus ou moins régulières avec une personne mariée à quelqu'un d'autre »).

Quoi qu'il en soit, avec ou sans cette évolution, l'accent mis sur le privé est réservé à la forme féminine du mot. Même si le PR15 semble inclure, par le choix du mot *personne* (plutôt qu'*homme*), la possibilité des relations homosexuelles, seule la forme *maîtresse* (et non la forme *maître*) est associée dans tous les dictionnaires à la sexualité ou aux relations amoureuses. Le TLFI et l'AF9 précisent



que la forme masculine *maître* peut être utilisée pour référer au « mari », mais figurativement, et comme moyen d'insister sur la situation dominante de l'homme dans les relations conjugales hétéronormées (TLFI : « Celui auquel une femme est asservie moralement, sentimentalement ou socialement » ; AF9 : « se dit de la personne qui possède toute autorité sur une autre et, parfois plaisamment, du mari par rapport à la femme »). De plus, bien que les deux formes soient attestées dans la dénomination professionnelle *maître, maîtresse d'école*, la forme féminine disparaît de la dénomination des haut-es fonctionnaires : seule la forme *maître de conférences* est répertoriée (TLFI, AF9). On retrouve ici la notion d'infériorité sociale associée à la forme féminine, et déjà relevée pour *couturier/ière*.

L'exemple du nom *ambassadeur/drice* (cf. Annexes, Tableau A.5, p. 4) est beaucoup plus explicite. L'AF9 et le LIT ne font pas apparaître la forme féminine *ambassadrice*, mais les autres dictionnaires consultés, à l'exception du LAR, mentionnent l'acception « Femme de » (AF8, NLIT) ou « Épouse de » (TLFI, PR85, PR15). Ici, la forme féminine peut entraîner une catégorisation relationnelle, dépendante des référents visés par la forme masculine correspondante. *L'ambassadrice* apparaît alors à tous les niveaux comme *dérivée* de *l'ambassadeur*. Le cas d'*ambassadrice* est loin d'être une exception, et la fréquence du trait [+ femme de] associé à la forme féminine de certains noms de métiers semble clairement corrélée à l'élévation socio-professionnelle des métiers visés – elle concerne plus particulièrement les sphères de la haute fonction publique et de la médecine, mais aussi et plus encore les charges militaires. Ainsi la dévaluation attachée au genre grammatical féminin des NH justifierait que le masculin persiste dans les dénominations des métiers, grades, titres les plus prestigieux.

Le traitement du mot *cuisinier/ière* (cf. Annexes, Tableau A.21, p. 17) est un peu plus subtil que celui d'*ambassadeur/drice* et de *maître·sse*. En effet, une lecture rapide des entrées proposées par les ouvrages du corpus C1 pourrait laisser penser qu'ici, la valeur péjorative du féminin ne se manifeste pas. Seulement, on peut noter des régularités qui invitent à conclure au contraire. Toutes les mentions des plus hauts postes sont faites au masculin, et ce point est particulièrement explicite avec le syntagme « Chef-cuisinier », auquel n'est pas accordée de forme féminine (TLFI, AF8, AF9). De nouveau, une minoration du féminin dans l'expression de la hiérarchie professionnelle peut être décelée : le « bonnet de cuisinier » est plus prestigieux que le « tablier de cuisinière » (PR15) ; le « cuisinier en chef, en second » est plus haut placé que la simple « cuisinière » (TLFI). Mais plus encore, la quasi-intégralité des exemples (6 sur 7, soit 86%) illustrant l'acception

*non-professionnelle* du substantif renvoient à des référents /femelles/ : « une excellente cuisinière. Elle était une cuisinière remarquable » (TLFI) ; « Cette femme est très bonne cuisinière » (AF8) ; « Une habile cuisinière » (AF9) ; « Elle est très bonne cuisinière » (PR15) ; « la Cuisinière bourgeoise » (NLIT). À l'inverse, la grande majorité des exemples illustrant l'acception *professionnelle* du mot apparaissent au masculin (17 sur 19, soit 89%). De ces quelques constats, on ne peut évidemment tirer aucune conclusion définitive sur la différenciation sémantique des formes *cuisinier* et *cuisinière*, mais on peut toutefois relever que la forme féminine du mot tend à impliquer une nuance d'infériorisation professionnelle, et/ou de domesticité.

Ces exemples, qui semblent faire apparaître la valeur péjorative mentionnée plus haut, ont presque tous le point commun de faire émerger avec la forme féminine la référence au privé et/ou au corps (seul *couturière* paraît y échapper). *Ambassadrice* peut spécifier le statut conjugal de l'individu visé, *cuisinière* a trait à la domesticité, *maîtresse* peut renvoyer à la sexualité, et *professionnelle*, encore plus précisément, à la prostitution. Cette tendance, qui ne paraît pas anodine, est largement consolidée par l'exploration du lexique L2, celui des dénominations de la personne injurieuses.

## B. Féminin et sexualité : le cas des insultes

Les NH injurieux, axiologiques et péjoratifs, constituent une sous-classe extrêmement riche de dénominations de la personne. D'une part la limite entre NH non-injurieux et NH injurieux n'est jamais définitive (tout substantif a le potentiel de devenir axiologique, et les noms axiologiques sont tous susceptibles de devenir injurieux) ; d'autre part et consécutivement, la classe des NH injurieux est particulièrement productive. Dominique Lagorgette, qui consacre de nombreux travaux à cette question, propose une typologie illustrant parfaitement cette productivité, et dégage trois grands domaines d'insultes (Lagorgette 2006) :

1. la comparaison au non-humain (animés non-humains, inanimés) ;
2. la comparaison à l'humain (professions, noms propres et dérivés, fonctions sociales, etc.) ;
3. les insultes fondées sur des « éléments inaliénables » (ibid.) : par exemple, la race, le sexe.

### **Le privilège injurieux des dénominations de la personne féminines**

Dans la sous-classe liée au « sexe », Dominique Lagorgette regroupe les insultes visant le sexe, le genre, l'orientation sexuelle et/ou les pratiques sexuelles. C'est évidemment ce type de NH injurieux qui m'intéresse plus particulièrement, mais on peut d'emblée noter que les différents domaines se recoupent, bien que leur distinction s'avère très utile dans le cadre d'une description du processus injurieux. Des exemples comme *chameau*, *grue*, *guenon* illustrent assez bien cette imbrication des différents domaines :

- Les trois substantifs sont des noms d'animés non-humains, employés métaphoriquement comme NH injurieux.
- Le mot *chameau* (cf. Annexes, Tableau A.50, p. 42) désigne une « personne méchante » ou « hargneuse », « sans scrupules » (TLFI, AF9, PR15, NLIT), mais aussi, plus spécifiquement, une « femme » (TLFI), parfois « de mœurs légères » (TLFI) ;
- le mot *grue* (cf. Annexes, Tableau A.55, p. 45) sert lui aussi à référer à une « femme », de nouveau de « de mœurs légères » ou « facile » (AF8, AF9, LAR, TLFI), parfois simplement ridicule (LIT, NLIT : « grande femme qui a l'air gauche »). Plus précisément encore, le mot peut renvoyer à la prostitution, visant l'intersection des pratiques professionnelles et sexuelles (TLFI, PR15, LAR).
- Le mot *guenon* (cf. Annexes, Tableau A.56, p. 45) est quasi réservé à l'insulte adressée aux femmes, attaquées pour leur laideur (TFLI, AF8, AF9, PR15, LAR, LIT, NLIT), et peut aussi renvoyer à la prostitution ou à la sexualité (TLFI : « prostituée » ; LIT, NLIT : « femme de mauvaise vie »).

Dans ces trois exemples, l'insulte passe par la comparaison au non-humain, mais vise la dévaluation d'un groupe spécifique (les femmes), attaqué pour les caractéristiques physiques (laideur) ou les pratiques sexuelles et/ou professionnelles de ses membres. Ainsi, les trois domaines évoqués par D. Lagorgette sont sollicités par ces dénominations injurieuses. Et on constate, pour ces trois insultes visant des référents /femelles/, une focalisation sur le corps des insultées.

Pour le lexique L2, on peut relever trois cas de figure particuliers dans les ouvrages du corpus lexicographique :

1. des NH à forme unique : *animal*, *bécassine*, *bobonne*, *déchet*, *poule*, *pourriture*, *putain*, *pute*, *rat*, *tapette*, etc. ;
2. des NH variables dont une des formes est injurieuse (forme masculine ou féminine) : *allumeuse*, *folle*, *garce*, *gonzesse*, *pondeuse*, *traînée* ;

3. des NH variables dont les deux formes sont injurieuses (formes masculine et féminine) : *béotien-ne*, *chien-ne*, *cochon-ne*, *con-ne*, *imbécile*, etc.

La particularité de ce lexique injurieux réside dans le fait que la grande majorité des NH relevés ne sont en fait pas variables en genre, contrairement à ce qu'on constate dans le lexique L1 (cf. Chap. 10.1.A, p. 251). Ce qu'on peut en tout cas noter pour le moment, c'est qu'une grande partie des NH injurieux est réservée à la dénomination de référents /femelles/ (*bobonne*, *bonniche*, *fillasse*, *fille*, *gouine*, *pouffiasse*, etc.) ou à la dénomination homophobe de référents /mâles/ (*enculé*, *lope*, *lopette*, *pédale*, etc.).

Parmi les NH variables du lexique L2, seuls 5 ne sont injurieux que sous une de leurs deux formes. Dans ces quelques cas, l'asymétrie concerne toujours une forme masculine non-injurieuse et une forme féminine injurieuse – qui renvoie, de nouveau, soit à l'homosexualité présumée de référents /mâles/ (ex. *folle*<sup>1</sup>), soit aux pratiques corporelles et sexuelles de référents /femelles/ (ex. *allumeuse*, *garce*, *gonzesse*, *pondeuse*).

De ces simples observations concernant le traitement des insultes dans le corpus C1, on constate une nette tendance au sous-investissement injurieux des NH désignant des référents /mâles/, sauf dans les cas où ces derniers sont suspectés d'avoir une sexualité ou un comportement non prototypique (toujours lié à la transgression de normes hétérosexuelles : homosexualité, manque de *virilité*, lâcheté).

Ainsi, sans même entrer dans une analyse sémantique détaillée des NH relevés, une disparité de traitement entre formes masculines et formes féminines, mais aussi entre substantifs désignant des référents /femelles/ et substantifs désignant des référents /mâles/ paraît tout à fait perceptible. Et en effet, comme le rappelle N. Mezié :

« L'insulte [...] assigne le sujet à une place au sein de l'ordre social sexualisé. » (Mezié 2006, p. 741)

Le fait qu'un grand nombre de NH injurieux vise la sexualité féminine et/ou la sexualité masculine non-normative constituerait ainsi une des actualisations de cet « ordre social sexualisé », plaçant l'hétérosexualité masculine au sommet de la hiérarchie, et marginalisant par l'insulte les comportements sexuels jugés excessifs (généralement féminins) ou déviants (généralement homosexuels).

1. Les formes *fou* et *folle* sont bien des axiologiques, mais seule la forme *folle* est présentée comme ayant un sens *péjoratif* dans les ouvrages du corpus C1 (cf. Annexes, Tableau A.53, p. 44).

### **L'infection péjorative**

Ces phénomènes sémantiques et lexicaux sont en effet particulièrement explicites dans le cadre de la dénomination de la personne injurieuse (axiologique et péjorative), étroitement liée à la relation du sujet parlant avec l'objet de son propos, comme le souligne C. Kerbrat-Orecchioni :

« Ce sont [les noms axiologiques] des opérateurs de subjectivité particulièrement voyants et efficaces, qui permettent au locuteur de se situer clairement par rapport aux contenus assertés. » (Kerbrat-Orecchioni 2002, p. 93)

Cette classe de dénominations, précisément du fait de sa fonction évaluative et affective, constitue un observatoire privilégié pour les phénomènes d'interpénétration des niveaux sémantiques et formels. Concernant ceux-ci, une des hypothèses les plus intéressantes est précisément celle que développe C. Kerbrat-Orecchioni dans son ouvrage sur l'énonciation. Selon la linguiste :

« [U]n terme connoté "vulgaire" a tendance à vulgariser, par contagion, le signifié, donc le dénoté auquel il renvoie ; inversement, les termes stylistiquement "normaux" qui désignent des réalités sexuelles ou scatologiques ont tendance à être perçus comme "bas" dans la mesure où la dévalorisation qui s'attache au contenu finit par déteindre sur le signifiant. » (ibid., p. 84)

Dans l'analyse qu'elle propose, C. Kerbrat-Orecchioni décrit le fonctionnement général des axiologiques et ne s'attarde pas particulièrement sur les différenciations sémantiques liées au genre grammatical. Toutefois, sa proposition semble assez aisément applicable aux cas étudiés dans cette recherche. Elle décrit un phénomène d'aller-retour entre signifiant et « signifié » (ici compris comme « sens référentiel », lié au « dénoté auquel il renvoie ») : l'emploi du mot affecte ce qu'il vise, l'objet visé affecte l'emploi du mot qui le désigne, et l'autrice elle-même évoque le statut particulier des mots renvoyant à des « réalités sexuelles ». On pourrait alors considérer, conformément à cette analyse, que l'emploi privilégié des formes féminines des NH injurieux pour renvoyer à une sexualité jugée problématique (excessive, illégale, etc.) participe de la dévaluation des référents visés – généralement /femelles/, /mâles/ dans des cas de dévirilisation par l'injure. De la même façon, la hiérarchisation entre les deux types de référents, liée à l'ordre hétérosexuel, rendrait les formes désignant des référents /femelles/ plus aptes à la dénonciation injurieuse de comportements sexuels hors normes. Et on constate en effet que cette analyse peut être appliquée aux relevés lexicogra-

phiques proposés. Sur les 44 noms féminins injurieux relevés, 29 renvoient à la sexualité :

- parmi ceux-ci, 22 sur les 30 visant uniquement des référents /femelles/ sont liés à la débauche ou à la prostitution ;
- 9 sur les 10 visant explicitement (mais pas nécessairement exclusivement) des référents /mâles/ sont liés à l'homosexualité.

On pourrait arguer que 3 des 10 NH masculins injurieux (non variables) renvoient aussi à la sexualité, mais parmi ceux-ci :

- on compte le seul de ces NH qui renvoie explicitement à des référents /femelles/ (*chameau*) ;
- ainsi que deux autres NH renvoyant à l'homosexualité (*pédé*, *enculé*) ;
- aucun des NH masculins relevés ne renvoie à des comportements explicitement liés à l'hétérosexualité.

Sur les 25 NH injurieux variables en genre, 7 des formes féminines renvoient à la sexualité contre seulement 2 des formes masculines.

Ces chiffres ne permettent en rien d'affirmer que le genre grammatical féminin entraînerait nécessairement, dans le cadre de la dénomination de la personne injurieuse, une péjoration. Toutefois, la régularité de l'association de ce phénomène soit aux mots désignant des référents /femelles/ soit aux mots féminins abonde dans le sens de l'hypothèse proposée par C. Kerbrat-Orecchioni d'une possible « contagion » sémantique. Le genre grammatical féminin des noms d'humains tendrait à la péjoration, du fait de son lien (pourtant pas systématique) à la catégorie référentielle /femelle/ ; de même, les noms désignant des référents /femelles/ tendraient à la péjoration, parce qu'ils sont généralement (mais pas toujours) féminins. De plus, cette péjoration, dans ce cadre précis, serait souvent associée aux pratiques sexuelles réelles ou présumées des référents visés, à leur corps et/ou à leur vie privée.

## **2. L'humain et la femelle : l'hypothèse de Claire Michard**

L'idée d'une possible valeur péjorative du féminin est centrale dans les tentatives de dévoilement des discriminations linguistiques liées aux rapports de domination genrés. Toutefois, en s'en tenant à celle-ci, il semble difficile de mettre au jour autre chose que les effets d'un sexisme ponctuellement actualisé en langue. Claire Michard est une des principales chercheuses à proposer une lecture du genre grammatical qui permette d'atteindre ce qui est en jeu sous ces

effets discriminants, en apparence secondaires. La quasi intégralité de ses travaux est centrée sur l'explicitation des mécanismes linguistiques qui consolident les pratiques usuelles du genre grammatical, notamment concernant les NH.

### **A. Comprendre la dissymétrie : nommer *l'humain***

Dans un de ses articles centraux sur la question, l'autrice affirme que le sexisme en langue n'est pas toujours ni explicitement péjoratif, ni même explicite tout court :

« Du point de vue linguistique, le fait que les manières de dire (choix du lexique et ensemble des constructions grammaticales) soient déterminantes dans les jugements théoriques est un argument décisif pour considérer l'idéologique comme l'élément fondamental dans la construction du sens et non comme le parasitage ponctuel (les connotations péjoratives) d'un niveau neutre et au-dessus de tout soupçon. » (Michard 1999, p. 66)

L'idée sur laquelle C. Michard fonde sa théorie est donc celle d'une impossibilité de débarrasser la langue de l'idéologie. Il ne s'agit en rien pour elle de dire que, de ce fait, on ne peut l'analyser que comme un non-système, subjectif et imprédictible, mais simplement que ce qui est généralement considéré comme « la langue nue » est déjà le produit d'un ensemble de valeurs et de croyances propre à une communauté. On retrouve ici l'idée de « stabilité intersubjective » (cf. Chap. 3.1.C, p. 86) proposée par G. Kleiber, seulement Claire Michard s'applique à rendre visible ce en quoi consiste cette stabilité.

Selon l'autrice, le genre grammatical tel que pratiqué en langue française est à la fois symptôme et structure de maintien et de renforcement d'un « rapport de pouvoir concret » (Michard 2003, p. 65). Sur cette base théorique matérialiste, C. Michard développe l'hypothèse intéressante d'un déséquilibre fondamental, qui explique le fonctionnement intrinsèquement (et non pas occasionnellement) asymétrique des deux manifestations du genre grammatical, dans le cadre de la dénomination de la personne, et au-delà. L'opposition entre genre marqué et genre non-marqué (cf. Intro. 3.B, p. 38 ; Chap. 4.1.A, p. 102) recouvrirait en fait une opposition sémantico-référentielle plus explicitement discriminante : sous l'opposition marqué/ non-marqué, on trouverait l'opposition masculin/ non-masculin, mais aussi masculin/ non-mâle ou encore masculin/ femelle. Cette confusion dénoncée par l'autrice s'appuierait sur une différenciation première entre une catégorisation des mâles d'abord comme /humains/, et des femelles comme /femelles/. Ainsi, comme l'explique très bien C. Michard :

« Le genre féminin (marqué) pose la catégorie de sexe (qui se confond avec l'un des deux sexes, femelle), tandis que le masculin (non-marqué) ne pose rien quant à cette catégorie : ni l'opposé de la catégorie (non-sexe), ni l'opposé à l'intérieur de la catégorie (mâle). » (Michard 1999, p. 72)

L'analyse proposée par la linguiste valide l'idée selon laquelle les NH masculins porteraient le trait [+ humain] avant le trait [+ mâle], et les NH féminins le trait [+ femelle] avant le trait [+ humain]. Ainsi, selon C. Michard, la visibilité de l'asymétrie constitutive entre genre grammatical féminin et genre grammatical masculin serait empêchée par une tendance (validée par la tradition linguistique) à « penser les notions de sexe et d'humanité, telles qu'elles s'expriment dans le langage, comme des catégories fixes, a-historiques, intrinsèquement naturelle » (ibid., p. 56). La non-problématisation de ces notions premières (cf. Chap. 3.1.B, p. 81) est précisément ce qui limite la plupart des analyses des différenciations entre masculin et féminin à des « effets secondaires ».

Ainsi, la prise en compte de cette différenciation comme première et constitutive de la catégorie grammaticale du genre permet d'approfondir l'analyse de la « valeur péjorative » du féminin : elle ne serait pas simplement la manifestation en langue d'une discrimination ponctuelle, mais viendrait plus précisément de la restriction des référents /femelles/ à l'appartenance catégorielle en fonction du sexe (et non du trait [+ humain]), donc en fonction d'un critère discriminant et oppositif. Et de cette façon :

« On voit [...] que les mâles humains sont catégorisés par ce qui les différencie des animaux (humain) tandis que les femelles humaines sont catégorisées par la propriété qui ne les différencie pas (femelle). Ce type de structuration notionnelle classe donc les femelles humaines à l'intérieur des femelles animales. » (ibid., p. 78)

L'idée d'une minoration systémique des référents /femelles/ comme fondement d'une différenciation linguistique asymétrique ne pourrait être plus clairement posée : les « femelles humaines » constituent d'après l'hypothèse de C. Michard un intermédiaire entre la catégorie des animés humains et celle des animés non-humains.

## **B. Le féminin « spécifique » ?**

De cette analyse première et extrêmement éclairante découlerait donc tout ce qui participe d'une hiérarchie qualitative entre les deux genres grammaticaux :



« Elle [l'analyse en question] motive idéologiquement la loi formelle de l'accord au masculin pluriel de termes féminins et masculins : accord au "genre" général ; elle donne un sens à la dérivation des féminins à partir des masculins : différenciation en général ; elle permet de comprendre les dérapages sémantiques des termes féminins par rapport à leurs homologues formels masculins [...] ; elle est cohérente avec le fonctionnement référentiel des termes génériques : le "genre" général ne peut référer à ce qui est conçu comme humain relatif (femelle de l'humain) que s'il réfère en même temps à ce qui est conçu comme humain absolu. » (ibid., p. 79)

La « valeur péjorative » du féminin, l'accord au masculin, la dérivation du féminin à partir du masculin, et la « valeur générique » du masculin<sup>2</sup> reposeraient, selon la linguiste, sur cette même asymétrie première. Et en effet, l'accord de deux substantifs de genre différents ne peut se faire en fonction du genre grammatical ayant, dans le cadre des NH, une référence spécifique – même si, il faut le rappeler, cet accord concerne toutes les classes de substantifs (NH ou pas). De même, précisément parce que le féminin constitue le genre oppositif, la forme féminine d'un nom variable serait moins éligible comme forme première du mot que sa forme masculine. Enfin, la « valeur générique », supposément indifférente à la bipartition sexuée, ne peut que très difficilement être associée sans contradiction au genre grammatical féminin, qui renvoie prioritairement à la sous-catégorie /femelle/.

La richesse de l'hypothèse proposée par C. Michard repose donc principalement sur le fait qu'elle permet non seulement de décrire des phénomènes linguistiques, mais aussi d'en expliciter les fondements : les effets dissymétriques souvent constatés en langue sont renvoyés à une dissymétrie fondamentale entre une catégorie d'abord généralisante (les référents /humains/, et parfois les référents /mâles/) et une catégorie spécifiante (les référents /femelles/). Les usages faits du masculin et du féminin en langue française entérinent cette dissymétrie, tout en s'appuyant dessus. Celle-ci ne serait donc ni occasionnelle, ni accidentelle, mais serait un des éléments constitutifs du genre grammatical en langue française, et parallèlement, un des piliers de la bipartition sexuée et/ou genrée, productrice de discrimination et de sexisme.

La proposition de Claire Michard, si l'on reprend les deux exemples *couturier/ière* et *professionnel·le* développés plus haut (Chap. 4.3.A, p. 112), pourrait mener à la formalisation suivante :

---

2. Ces trois derniers phénomènes seront étudiés dans la partie suivante (cf. Chap. 6 et 7).

Dans le passage de la forme *couturier* à la forme *couturière*, comme de la forme *professionnel* à la forme *professionnelle*, on passerait du schéma : [+ RS] (+ [+ mâle])

au schéma :

[+ RS] + [+ femelle] (+ [+ péjoration associée au groupe /femelle/])<sup>3</sup>

Ce modèle présente l'intérêt particulier de faire apparaître au sein même de la description sémantique du genre grammatical l'incommensurabilité du masculin et du féminin, que l'auteur rattache à « la catégorisation naturaliste, raciste, de la classe de sexe dominée, son marquage comme sexe » (Michard 1999, p. 79) : pour le féminin des NH (et notamment des NH variables), il n'y aurait pas d'horizon autre que ce trait [+ femelle].

Cette analyse précieuse (et novatrice), dont je retiendrai l'idée d'une corrélation entre différenciations sociales et différenciations linguistiques et grammaticales, présente toutefois une difficulté majeure : elle maintient le genre grammatical féminin comme seul producteur de « surplus sémantique instable », et ne permet pas d'envisager une description sémantique unifiée de la catégorie dans le cadre de la dénomination de la personne. En effet, le glissement des théories formelles de la marque à leurs applications sémantiques différenciées, bien qu'essentiel à la compréhension des discriminations linguistiques actuelles, bloque en partie le développement de lectures plus plastiques du sens du genre grammatical.

Les conceptions traditionnelles du genre grammatical, influencées à la fois par un référentialisme transparent et l'idée de marque, sont problématiques à de nombreux égards. Le genre grammatical des dénominations de la personne variables constituerait un opérateur de bascule référentielle, et ce faisant de restriction extensionnelle. Cette analyse, qui correspond à l'idée d'une corrélation stricte entre sexe et genre, est celle qui permet l'émergence du « sens référentiel » du genre grammatical, limité aux seuls traits [+ mâle] et [+ femelle]. La relation de motivation absolue ainsi établie entre les caractéristiques des référents et leur catégorisation comme /mâles/ ou /femelles/ se heurte à des phénomènes langagiers qui semblent déborder ce modèle. Le fait que la féminisation/ masculini-

3. Les parenthèses indiquent la facultativité du trait : pour le masculin, le trait [+ mâle], pour le féminin, le trait [+ péjoration].

sation ne soit pas automatique, que des cas de non-concordance ou des « effets de sens » supplémentaires puissent exister échappe à l'analyse référentielle. L'hypothèse de C. Michard offre une explication possible à ces phénomènes en fondant les différenciations observées entre masculin et féminin sur une différenciation hiérarchisante première et posée comme inéluctable entre *l'humain mâle* et la *femelle humaine*. Cette hypothèse, malgré sa pertinence et sa richesse, ne permet pourtant pas de proposer une description sémantique du genre grammatical qui puisse désamorcer ces dissymétries, non plus seulement en expliquant les raisons de leur existence, mais en visibilisant les mécanismes en jeu dans leur construction, leur stabilisation et leur pérennisation.



## **Troisième partie**

### **Gloire et misère du masculin : étude des règles et croyances liées au genre grammatical masculin**



## Chapitre 6

# L'omniprésence du masculin : les trois « attributs »

Les conceptions traditionnelles du genre grammatical, évoquées dans la partie précédente, paraissent fermement ancrées dans les pratiques usuelles du genre grammatical en France, qu'elles soient scolaires ou non, et illustrent bien l'adage qu'Éliane Viennot commente et critique tout au long de son récent ouvrage sur la question (Viennot 2014) : « le masculin l'emporte sur le féminin ».

Mais ce dont on peine parfois à se souvenir et que l'analyse de C. Michard permet de percevoir un peu plus clairement, c'est que ces représentations s'appuient sur des faits langagiers précis, qui constituent les piliers de la primauté du genre grammatical masculin :

1. l'accord au masculin : lorsque deux substantifs de genre différent sont caractérisés par un même adjectif, celui-ci s'accorde au masculin pluriel ;
2. le masculin forme première : la forme féminine des noms variables en genre est construite à partir de la forme masculine ;
3. la « valeur générique » du masculin : le masculin permet de dénommer indifféremment au sexe.

Ces trois phénomènes sont généralement traités séparément, et en effet, dans les grammaires descriptives utilisées, on constate assez rapidement que, malgré la forte présence de ceux-ci et même lorsqu'ils sont présentés dans un unique paragraphe, la relation qui les unit n'est jamais explicitée. On trouve d'une part l'accord au masculin, qui concernerait le fonctionnement des classes incidentes au substantif :

Tableau 4 – L'accord au masculin

B90	« Lorsque l'adjectif qualifie plusieurs noms de genres différents, il se met au masculin pluriel » (Guillon 1990, p. 9)
GMF	« Si les noms sont de genre différent, l'adjectif se met généralement au pluriel et au masculin » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 611)

D'autre part, le masculin forme première, qui consiste en l'affirmation du caractère morphologiquement second des formes féminines (le mot « change », devient « marqué » lorsqu'il passe du masculin au féminin, et non l'inverse) :

Tableau 5 – Forme première

B90	« En principe, le e final est la marque du féminin » (Guillon 1990, p. 193)
B97	« Le genre est marqué par : un changement de la fin du nom ( <i>un chat, une chatte</i> ), un changement de forme ( <i>un cerf, une biche</i> ), aucun changement ( <i>un collègue, une collègue</i> ) » (L.-M. Bescherelle 1997, §253); « La plupart des noms de profession changent au féminin ( <i>un boulanger → une boulangère</i> ) » (ibid., §256)
B15	« On forme généralement le féminin en ajoutant un -e au nom masculin » (Berlion 2015, p. 14)
GMF	« [Le masculin] est la forme non marquée du point de vue du genre » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 611)

Et enfin, le masculin à « valeur générique », qui repose sur l'effacement de la référence au sexe dans le cadre de la dénomination de la personne – notamment variable en genre :

Tableau 6 – Valeur générique

GMF	« L'opposition est généralement neutralisée au profit du nom masculin lorsqu'il entend désigner l'espèce entière sans distinction de sexe » (ibid., p. 331)
GF	« Un certain nombre de noms peuvent s'appliquer à des femmes tout en restant au masculin » (Denis et Sancier-Château 1994, p. 350)

Le fait que ces trois phénomènes soient considérés comme isolés mais aussi détachés des enjeux culturels, politiques et linguistiques mis au jour dans les chapitres précédents participe à en faire des règles indubitables, purement linguistiques, et structurellement nécessaires au bon fonctionnement de la langue. Ces dynamiques problématiques seront au centre de ce chapitre, consacré aux



descriptions et utilisations actuelles de ce qu'on pourrait nommer « les attributs du masculin ».

## 1. « Valeur générique », neutre : le masculin abstrait

Le premier de ces attributs est aussi le plus problématique. La « valeur générique » joue un rôle particulier dans le maintien de la primauté du masculin en langue, en ce qu'elle ne repose pas sur des difficultés morphologiques ou syntaxiques (contrairement aux deux autres piliers), mais sur une opération sémantico-référentielle non transparente.

### A. Neutre, valeur générique, emplois génériques

Pour en comprendre les enjeux, il faut d'abord s'intéresser à ce que recouvre véritablement cette « valeur », à son fonctionnement précis. Un des problèmes que semble poser cet usage du masculin est lié à une forte confusion terminologique, qui transparaît déjà dans la description proposée par les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* avec la notion de « neutralisation » (Riegel, Pellat et Rioul 2011, p. 331). Le masculin à « valeur générique » est parfois nommé « masculin-neutre », « valeur neutre », ou encore tout simplement « neutre ». Cette multiplicité des dénominations rend la description du phénomène particulièrement complexe, et appelle un certain nombre de clarifications.

#### Masculin, neutre, même combat ?

Pour tenter de comprendre ce qui est en jeu dans l'emploi du masculin dit « neutralisant » (par les auteurs de la GMF), il semble intéressant et nécessaire de revenir sur la notion de *neutre* en langue française. La question de l'existence de pronoms neutres ayant déjà été abordée (cf. Intro. 2.B, p. 31), je me concentrerai ici sur les emplois de substantifs masculins qui *pourraient* fonctionner comme des « neutres » et sont parfois considérés comme tels. Cette conception du neutre reposerait non pas sur la possibilité de dénommer des référents qui soient « ni l'un, ni l'autre » (*ne euter* : ni /mâles/, ni /femelles/), mais plutôt de renvoyer à ce qui est (ou peut être) « l'un et l'autre » à la fois. Il s'agirait donc, dans ce cas précis, d'un « neutre » sans forme propre, dont les potentialités sémantico-référentielles viendraient se greffer à une forme masculine déjà existante. Cette neutralisation, héritière des théories de la marque (cf. Chap. 4.1.A, p. 102), concerne no-

tamment les cas où la forme masculine d'un substantif de dénomination de la personne fonctionne comme « autohyperonyme » :

« [Elle] peut s'utiliser avec ou sans un trait différentiel, pertinent au niveau du cas particulier, mais non opératoire à celui de la catégorie plus générale. » (Elmiger 2015)

L'idée que D. Elmiger rappelle ici est celle d'une possible utilisation non différenciatrice du genre grammatical masculin, qui n'est que rarement rattachée (ou du moins pas explicitement) aux asymétries fondamentales mises au jour par C. Michard (cf. Chap. 5.2, p. 124). En effet, la potentialité neutralisante du masculin est généralement considérée comme une nécessité linguistique. C'est en tout cas de cette façon que l'Académie française présente le phénomène dans son billet le plus récent sur la féminisation :

« L'une des contraintes propres à la langue française est qu'elle n'a que deux genres : pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a donc fallu qu'à l'un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes. L'héritage latin a opté pour le masculin. » (Académie 2014)

La « valeur générique » telle que définie par l'Académie française correspond bien ici à ce que décrit D. Elmiger : le masculin peut s'abstraire de sa référence spécifique au profit d'une référence globalisante, comprenant les « qualités communes aux deux sexes ». On est bien, ici, dans le paradigme d'un masculin pouvant référer à « l'un et l'autre » de façon non-discriminante. Cette qualité est immédiatement rapprochée du genre grammatical « neutre » par l'emploi du terme « neutraliser » et le renvoi à la langue latine. Cette analyse du neutre-masculin-générique est à la fois la plus répandue, et la plus problématique, à plusieurs égards.

Dans la première partie de cette définition, l'Académie pose une équivalence entre « valeur générique » et action de « neutralisation » (tout comme le faisait la GMF). Mais déjà, ce raccourci paraît discutable : le « neutre », qui renvoie implicitement à un système linguistique au moins tripartite (ce que n'est pas le français), devrait constituer un troisième genre grammatical, formel, sémantique et référentiel. Ici, l'association entre masculin et neutre fait que de genre à part entière, ce-dernier devient une coloration ou une modification sémantique qui s'ajoute à une forme pré-existante. Plus précisément, alors que pour le genre grammatical féminin, il semble que si « surplus sémantique » il y a, il serait plutôt attaché au trait [+ femelle] et lié aux représentations socio-culturelles péjoratives qui lui sont associées, l'hypothèse d'un fonctionnement neutralisant du masculin rend le trait [+ mâle] non plus seulement secondaire, mais aussi facultatif. On

pourrait même, en acceptant cette prémisse et en la poussant à son terme, affirmer que la forme dite « masculine » (conformément au système oppositif bipartite fondé sur la dyade mâle/ femelle) serait en fait une forme « neutre », pouvant occasionnellement adopter le fonctionnement sémantique d'un genre grammatical masculin. Ce renversement peut d'abord paraître inattendu, mais il semble pourtant latent dans toutes les descriptions critiques du genre grammatical exposées jusqu'ici : la marque est toujours féminine, tant sémantiquement que formellement ; le non-féminin est plus apte à exprimer l'humain ; la langue a besoin d'un genre non-spécifiant.

Toutefois, que le problème soit orienté dans un sens ou dans l'autre, la confusion explicite mais non-reconnue entre générique et neutre permet d'envisager l'existence d'un « masculin-neutre » qui ne soit pas une aberration logique : le masculin adopte parfois un « sens neutre », ou, si l'on accepte l'hypothèse du renversement esquissée ci-dessus, le neutre adopte parfois un « sens masculin », sans qu'il y ait pour autant de changement de genre grammatical. Quoi qu'il en soit, le genre grammatical féminin ne semble pas concerné par cette possibilité de signifier au-delà des caractéristiques référentielles usuellement considérées comme déterminantes dans la répartition en genre des DP : l'appartenance à la sous-catégorie /mâles/ ou /femelles/.

Ainsi le « masculin-neutre », en endossant un des rôles supposément attribués au neutre latin, est validé comme forme hyperonymique. C'est sur ce bagage grammatical que s'appuie l'Académie pour expliquer, par le seul renvoi à l'« héritage latin », la dissymétrie entre les deux manifestations du genre grammatical.

Dans cette assertion, le latin est présenté comme l'unique matrice de la langue française, qui expliquerait à elle seule la prédominance du masculin et permettrait de l'asseoir définitivement comme intrinsèque à la langue française. Il suffit pourtant de se tourner vers le domaine des recherches diachroniques pour se souvenir du fait que, certes, le système nominal français est en grande partie issu du système nominal latin, mais que l'idée d'un héritage direct et sans question paraît tout à fait réductrice<sup>1</sup>. De plus, même en acceptant l'argument latiniste, deux difficultés majeures doivent être soulignées. D'abord, le passage des substantifs neutres latins au masculin en français est loin d'être automa-

---

1. Voir à ce propos l'ouvrage majeur de C. Marchello-Nizia sur le français en diachronie, dans lequel elle rappelle : « On peut définir le français à ses débuts comme une *langue romane*, c'est-à-dire issue du latin, mais influencée par un 'substrat' *celtique* et un 'superstrat' *germanique*, et plus légèrement, par un 'adstrat' *scandinave*. D'autres influences, antérieures, ont pu jouer aussi. Et à cela se sont ajoutés tout au long de l'histoire des *emprunts* d'origines fort diverses. » [souligné dans le texte] (Marchello-Nizia 1999, p. 27)

tique et/ou systématique. Un certain nombre de substantifs neutres ayant un pluriel en *-a* sont passés au féminin (en latin vulgaire puis en français), par analogie morpho-phonétique avec les formes féminines existantes : c'est le cas de noms comme *folium, -i, n.* qui donne *feuille, f.*, ou encore de *granum, -i, n.* qui donne *graine, f.*, etc. Ce phénomène ne permet pas de visibiliser des effets sémantiques particuliers, ni de statuer sur le genre grammatical neutre en latin (ou ses évolutions jusqu'au français), mais simplement de rappeler que les substantifs neutres, avec la disparition progressive de ce troisième genre, ne se sont pas fondus d'un bloc dans le genre grammatical masculin. L'impersonnel et autoritaire « héritage latin » n'a pas « opté » pour l'un ou l'autre genre, bien qu'une plus forte proportion de substantifs neutres latins ait donné lieu à des substantifs masculins en français.

Ensuite, le genre grammatical « neutre », en latin, ne correspond pas exactement à ce que l'Académie française en fait, c'est-à-dire un outil permettant de « désigner les qualités communes aux deux sexes ». En effet, le neutre latin n'est pas spécialisé dans la dénomination hyperonymique (subsumant référents /mâles/ et /femelles/ d'une même catégorie), mais plutôt dans la dénomination d'inanimés et/ou d'animés non-anthropomorphisés. Cette tendance n'est toutefois pas généralisable : il existe des substantifs neutres latins qui désignent des animés humains ou anthropomorphisés (ex. *mancipium, i, n.*, « esclave »)<sup>2</sup>, tout comme il existe des substantifs masculins ou féminins qui désignent des inanimés (*domus, us, f.*, « maison » ; *dies, ei, m.*, « jour ») ou des animés non-anthropomorphisés (*rana, æ, f.*, « grenouille » ; *vervex, i, m.*, « mouton »). Toutefois le neutre constitue en langue latine un genre grammatical à part entière, qui se caractérise par une différenciation morphologique par rapport au masculin et au féminin, et ne constitue en aucun cas un entre-deux. Le « masculin-neutre » (ou « valeur générique ») mis en avant par l'Académie française s'apparenterait plutôt à une capacité ponctuelle du masculin à fonctionner comme un genre « commun » (l'un et l'autre) plutôt que « neutre » (ni l'un ni l'autre).

Une des hypothèses expliquant ce fonctionnement du genre grammatical masculin est développée par A. Martinet dans son article sur « Le genre féminin en indo-européen » (Martinet 1956). Dans un système linguistique à deux genres (distinguant noms d'animés et noms d'inanimés), le genre grammatical féminin serait apparu par nécessité de différenciation au sein de la catégorie des noms d'animés. Selon A. Martinet, et dans la lignée des travaux d'A. Meillet

2. Le substantif *mancipium, i, n.* servait à désigner des humains considérés comme non-accomplis du fait de leur statut. L'attribution du genre grammatical neutre à des NH pourrait alors être due à cette déshumanisation partielle.

sur l'indo-européen commun, il n'y aurait donc pas eu émergence symétrique de deux genres grammaticaux classifiant les noms d'animés, mais plutôt d'un genre grammatical spécifiant, permettant de distinguer les référents /femelles/. D'après cette hypothèse, le féminin constituerait, dès les origines de la dénomination différenciée en fonction du sexe, le genre oppositif. Cette proposition permet alors de justifier le fait que le genre grammatical masculin soit le seul à conserver des traces (sémantico-syntaxiques) d'un genre commun antérieur<sup>3</sup>. Pourtant, dans la théorie tout à fait séduisante et éclairante proposée par A. Martinet, rien ne justifie la nécessité initiale d'un renvoi oppositif aux référents /femelles/ plutôt qu'aux référents /mâles/. En effet, comme le note très justement C. Michard :

« [L]a différenciation du pronom démonstratif pour désigner les femmes (et non pas la différenciation du même pronom pour désigner les hommes, ce qui aurait pu aussi bien se faire à partir du genre commun), présupposée à l'origine du genre grammatical, est présentée comme une évidence hors de tout soupçon. » (Michard 2002, p. 88)

L'hypothèse d'A. Martinet, dont l'efficacité heuristique paraît évidente puisqu'elle propose une origine première aux théories de la marque, peut aussi être comprise comme une régression historique à partir de celles-ci. Une entreprise téléologique de ce type, bien qu'intéressante, présente le risque important d'une relecture ou d'une réinterprétation de certains phénomènes linguistiques au prisme de théories dont les modèles sont considérés comme systémiques.

Enfin, pour revenir aux explications avancées par l'Académie française, la langue latine ne connaissant déjà plus le genre commun<sup>4</sup> (dont le masculin se rapprocherait), il paraît difficile d'en faire l'unique argument justifiant l'existence de la « valeur générique » et son aptitude dite « neutralisante ». Ainsi, concernant cette capacité à « désigner les qualités communes », la langue française n'est pas moins efficace que la langue latine, et le fonctionnement du genre grammatical neutre se distingue assez largement du fonctionnement « neutralisant » décrit par l'Académie.

Ces difficultés liées à l'association criticable entre genre grammatical masculin et genre grammatical neutre invitent à s'attarder plus précisément sur ce que recouvre véritablement la « valeur générique », qui, du fait du flou définitionnel qui l'entoure, tend à servir de *deus ex machina* linguistique.

---

3. Notons toutefois qu'A. Martinet ne propose pas d'élargissement de ce type dans son article, et présente simplement l'hypothèse de l'émergence du genre grammatical féminin.

4. On rencontre le genre commun dans d'autres langues, comme par exemple le danois (Violi 1987, p. 16).

### Problèmes de terminologie : emplois génériques, valeur générique

Il semble alors important de s'attacher à démêler les confusions terminologiques et théoriques liées à ce phénomène, pensé comme propre à l'un des deux genres grammaticaux seulement. Pour ce faire, il faut opérer une distinction stricte entre ladite « valeur générique » et ce qu'on nomme en linguistique les « emplois génériques » des substantifs.

Alors que la « valeur générique » du masculin semble réservée aux dénominations de la personne, toutes les classes de substantifs sont concernées par les « emplois génériques ». Plus précisément, ces emplois dépendent du type d'actualisation/ virtualisation (portée par la classe des déterminants) du substantif concerné. Ce qui est très largement désigné par le tour « emplois génériques » recouvre en fait, par souci de simplicité, plusieurs phénomènes langagiers :

1. Lorsque le substantif est déterminé par l'article défini, on distingue :
  - les emplois génériques stricts, pour lesquels l'extensité du nom est égale à son extension, et qui constituent en fait ce que M. Wilmet nomme des « approximation[s] statistique[s] » (Wilmet 1983, p. 26), fondées sur une généralisation pseudo-empirique (ex. « Le gorille est un mammifère », « L'homme est un loup pour l'homme »);
  - les emplois intensionnels du nom, non-référentiels et non-catégoriels, pour lesquels « seules sont prises en compte les propriétés dont il [le nom] est le support » (Martin 1983, p. 159) : ils apparaissent très généralement dans des structures figées ou lexicalisées (ex. « Prendre la fuite »; « Faire le pied de grue »), et peuvent parfois se construire avec l'article  $\emptyset$  (ex. « Prendre peur »; « Un manteau de fortune »).
2. Lorsque le substantif est déterminé par l'article indéfini, on relève :
  - les opérations d'extraction aléatoire universelle, où le déterminant assigne au substantif une extensité correspondant à son extension, cette fois « sous-entend[ant] le contrôle individuel des éléments  $x$  sortis de l'ensemble  $X$  » (Wilmet 1983, p. 26) (ex. « Un rat ne mangera pas un autre rat »);
  - les opérations d'extraction aléatoire non-universelle, où le référent demeure non-spécifié : l'objet visé est encore virtuel, et ne sera que potentiellement actualisé (ex. « Je cherche un chat qui ait la queue grise »);
  - les opérations de classification, qui consistent à ranger explicitement un objet dans une catégorie référentielle : le substantif dénommant la catégorie en question – visée comme ensemble et non pour un·e de ses membres – n'est donc pas spécifiant (ex. « Spot est un chien »).

Ces quelques précisions permettent assez rapidement de dégager une définition générale desdits « emplois génériques ». Ce terme rassemblerait en fait tous les emplois non-spécifiques des substantifs, donc tous les cas de figure où un substantif ne sert pas à dénommer un(des) référent(s) identifié(s) ou identifiable(s). Ainsi, il s'agit d'un phénomène linguistique très précisément descriptible, dont les différentes réalisations peuvent être et ont parfois été discutées, mais dont l'existence même peut difficilement être questionnée.

La « valeur générique », qui n'est pas sans lien avec ce type d'emplois, doit pourtant en être précisément dissociée pour éviter toute assimilation abusive des deux phénomènes. Cette valeur correspondrait, *a priori* lorsqu'un substantif de dénomination de la personne est en emploi non-spécifique, à une capacité du genre grammatical masculin et de lui seul à dénommer indifféremment à l'appartenance catégorielle (/mâle/ ou /femelle/) des référents visés. Il n'y aurait, dans ce contexte où le référent est censé être universel ou non-identifié, ni besoin ni même possibilité de préciser cette appartenance. En posant cela, il ne s'agit pas simplement de revenir sur une définition déjà évoquée (cf. Chap. 4.2.B, p. 108), mais de maintenir une différenciation claire entre un emploi non-particularisant des substantifs, et une valeur qui à cet emploi ajoute un processus de saut catégoriel réservé à la forme masculine des DP variables en genre.

La confusion terminologique entre valeur et emploi génériques participe à dissimuler le caractère très incertain de cette capacité du genre grammatical masculin, dont l'existence et la nécessité sont pourtant présentées (par l'Académie française, mais pas uniquement) comme des vérités indiscutables.

## **B. L'efficacité de la « valeur générique » ?**

En attribuant *de dicto* au masculin une capacité « neutralisante », les ouvrages grammaticaux et linguistiques entérinent l'idée d'une hiérarchie structurelle et intra-linguistique entre les deux membres de l'opposition en genre (cf. Chap. 5.1, p. 117). Le mot *couturier* pourrait désigner soit la sous-catégorie /couturiers/ (référents /mâles/), soit la catégorie hyperonymique /couturiers, couturières/ (référents /mâles/ et /femelles/). L'emploi fait du tour « grand couturier », présenté uniquement au masculin dans les dictionnaires du corpus C1, semble d'abord abonder dans ce sens (cf. Chap. 4.3.1, p. 112) : la forme masculine du mot, en emploi non-spécifique, permettrait de dénommer /mâles/ et /femelles/ de façon indifférenciée. La question devient plus épineuse lorsque, en se penchant sur les exemples proposés (cf. Annexes, Tableau A.20, p. 16) et les occurrences relevées sur les forums du corpus (cf. Annexes, Extraits C2, p. 84), on constate que

le masculin apparaît aussi bien dans les emplois spécifiques du tour que dans ses emplois génériques. Sur les trois occurrences de « grand couturier » (pour 169 occurrences du mot *couturier/ière* relevées), deux sont effectivement en emploi générique, avec présomption de « valeur générique » :

EXEMPLE 1. « même dans une robe de grand couturier, avec un maquillage superbe, si t'as le cheveux gras, t'es moche et [img] »<sup>5</sup>  
(cf. Annexes, Extraits C2, p. 87)<sup>6</sup>

EXEMPLE 2. « ben moi je suis désolé mais je peux craquer pour une fille mise en valeur par un ensemble de grand couturier »<sup>7</sup>  
(cf. Annexes, Extraits C2, p. 87)

Dans les deux cas, « grand couturier » apparaît en emploi intensionnel, dans le cadre d'une construction lexicalisée avec article Ø. Ici, la « valeur générique » subsumant référents /mâles/ et /femelles/ semble en partie justifiée par cet emploi non-spécifique du tour. L'UL « grand couturier » ne vise pas dans ce cas une ou des membres de la catégorie référentielle, mais renvoie aux traits définitoires de celle-ci (qui ne comprendraient donc ni le trait [+ mâle], ni le trait [+ femelle]).

La dernière occurrence, qui ne semble pas correspondre à ce modèle, est beaucoup plus problématique :

EXEMPLE 3. « Par contre, je pense que leur interdire de défilé ce n'est pas une bonne chose parce qu'une fois de plus se sont elles qui sont punies et ça ce n'est pas normal. J'aurais trouvé plus juste que les grands couturiers qui les fassent défilés payent une amende genre 10 000 euros par kh maquant pour être en bonne santé. Vu qu'il n'y a que le fric qui les intéressent peut-être que là ils auraient compris [img] »<sup>8</sup> (cf. Annexes, Extraits C2, p. 85)

Ce cas constitue un exemple tout à fait usuel de détermination relationnelle, où la spécification de l'objet visé est rejetée sur un autre élément du cotexte, prépositionnel ou subordonné : ici, la proposition subordonnée relative adjectivale « qui les fassent défilés » caractérise « les grands couturiers » et permet de délimiter un

5. lien : [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV%2dRadio/topic%2dmissions%2dm6%2dsujet\\_24038\\_692.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV%2dRadio/topic%2dmissions%2dm6%2dsujet_24038_692.htm)

6. Les exemples tirés du corpus C2 sont présentés avec leur orthographe d'origine, tant que celle-ci ne nuit pas à la compréhension. La mention « (sic.) » ne sera donc pas indiquée, mais toute modification apportée à l'orthographe sera précisée. Cette remarque est valable pour l'ensemble de cette recherche.

7. lien : [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/pourquoi%2dattachent%2dimportance%2dsujet\\_41799\\_5.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/pourquoi%2dattachent%2dimportance%2dsujet_41799_5.htm)

8. lien : [http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/couturiers-defendent-maigreur-sujet\\_167958\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/couturiers-defendent-maigreur-sujet_167958_1.htm)



ensemble précis de membres de la catégorie. Or l'emploi de la forme masculine est malgré tout préféré : faut-il en déduire que seuls les grands couturiers /mâles/ sont visés, ou plutôt que la « valeur générique » peut déborder vers le domaine des emplois spécifiques ?

Cette question (épineuse) est d'autant plus problématique que la forme féminine *couturière* est parfaitement attestée, tant dans les dictionnaires que sur les forums, où on en relève 66 occurrences, pour 41 de la forme masculine. De plus, parmi ces formes, 5 sont en fait des cas d'alternance explicite : « couturier(e) » pour 4 d'entre eux ; « une couturière ou un couturier » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 90) pour la dernière. On se retrouve donc avec un substantif présentant dans le corpus étudié deux caractéristiques intéressantes :

1. la forme féminine est plus employée que la forme masculine ;
2. le renvoi aux deux sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/ par la présence des deux genres grammaticaux (couturier(e), etc.) est attestée.

Ces constats invitent déjà à interroger l'utilité de la « valeur générique » pour un substantif de ce type. Pourtant, celle-ci ressurgit de façon systématique dans la désignation des membres les plus valorisé-es de la catégorie /couturiers, couturières/ : la capacité dé-sexualisante du genre grammatical masculin semble coïncider avec le rejet de la forme féminine – perçue comme péjorative (cf. Chap. 4.3.1, p. 112). On voit donc émerger ici un phénomène d'hyponymie corrélé à une hiérarchie socio-professionnelle, sans que cela semble poser question.

C'est précisément sur cet argument du renvoi hyperonymique propre au masculin que se fondent souvent les discours de rejet des processus de féminisation des noms de métiers, malgré l'isomorphisme entre masculin référant à la sous-catégorie /mâles/ et masculin à « valeur générique », et malgré ce qu'on pourrait nommer l'« opportunisme » de cette valeur. En récoltant des discours (cette fois non spécialisés) sur la question, on constate très aisément la persistance d'une croyance forte en la nécessité de la « valeur générique » du masculin :

EXEMPLE 4. Commentaire pseudonymé : « Le terme générique doit être au masculin. Il ne s'agit pas de sexisme, mais d'un trait grammatical du français, qui veut que le genre masculin ait une valeur générale. Le genre grammatical est une notion distincte du sexe des personnes. Mais les féministes n'ont pas fait assez de linguistique ! »<sup>9</sup>

---

9. lien : [https://en.wikipedia.org/wiki/User:Anthere/Discussion\\_langue\\_non\\_sexiste](https://en.wikipedia.org/wiki/User:Anthere/Discussion_langue_non_sexiste)

EXEMPLE 5. Commentaire pseudonymé : « Le masculin est aussi le genre générique. Point. La langue française est ainsi. »

Commentaire pseudonymé : « A les féministes deviennent parfois ridicule a tout vouloir féminisé. La langue est comme cela c'est tout pourquoi il n'y aurais pas de "un" voiture aussi alors ? »<sup>10</sup>

EXEMPLE 6. Interview d'Hélène Carrère d'Encausse : « Concernant la féminisation, nous ne sommes jamais contre. Simplement, nous souhaitons conserver ce qui est important, c'est-à-dire une tradition de belle langue. Et dans la grammaire française, le masculin l'emporte sur le féminin car il fait fonction de neutre »

Commentaire pseudonymé : « Le genre masculin en grammaire l'a toujours remporté sur le genre féminin »<sup>11</sup>

Le mot d'ordre de ces critiques adressées essentiellement aux procédés de féminisation des noms, qui peuvent par ailleurs être discutés (cf. Chap. 4.1.B, p. 103), semble être la défense d'une *essence* de la langue française et des mots qui la constituent : « Le terme générique **doit** être au masculin », « La langue française **est** ainsi », « La langue **est** comme cela c'est tout », « le masculin **l'emporte** sur le féminin », « Le genre masculin en grammaire **l'a toujours remporté** » (je souligne). Les procédés linguistiques employés pour soutenir ce point de vue relèvent d'ailleurs tous de la rhétorique de l'argument d'autorité : présent gnominique, adverbe temporel *toujours*, modalités déontique et/ou aléthique, etc. La croyance en la prédominance intrinsèque du genre grammatical masculin paraît alors fermement liée à un refus du changement linguistique, à une forme de fixisme et d'ahistoricité, qui se manifeste parfois par le renvoi à une histoire fantasmée : « Le genre grammatical masculin en grammaire l'a toujours remporté ».

Cet argument d'autorité est renforcé par la conviction (feinte ?) d'une scission entre extra-linguistique et linguistique, qui ferait effectivement du langage un pur système, dénué de tout lien avec le réel (qu'il soit ou non considéré comme construit), et plus encore, avec tout phénomène social. Et de fait, « il ne s'agit pas de sexisme, mais d'un trait grammatical du français ». C'est le reproche adressé, explicitement ou non, aux « féministes », qui sont à la fois mauvais-es linguistes (« les féministes n'ont pas fait assez de linguistique ») et « ridicules ».

10. lien : <http://www.lefigaro.fr/livres/2014/10/15/03005%2d20141015ARTFIG00163%2dfeminisation%2ddes%2dnoms%2dla%2dmise%2dau%2dpoint%2dde%2dl%2dacademie%2dfrancaise.php>

11. <http://information.tv5monde.com/terriennes/feminisation%2ddes%2dmots%2dla%2dfrance%2den%2dretard%2d22877>

La « valeur générique » attribuée au masculin est ainsi très largement comprise et présentée comme un élément inaliénable de la langue française, tant dans les ouvrages grammaticaux que dans les discours non spécialisés. Son fonctionnement n'est que très peu questionné, et c'est en grande partie cette imprécision qui semble participer à en faire une loi grammaticale. Avant de m'intéresser à l'émergence progressive de cette loi, qu'il faut replacer dans une historicité précise, il reste à présenter les deux autres piliers renforçant la primauté du genre grammatical masculin : le masculin « forme première » et « l'accord au masculin ».

## **2. Les deux autres « attributs » du masculin : masculin forme première et accord au masculin**

### **A. Le masculin forme première**

Les ouvrages grammaticaux évoqués plus haut (cf. Chap.6., Tableau 5, p. 134) décrivent sans exception la forme féminine comme construite à partir du masculin : le *e* « marque » le féminin (Guillon 1990, p. 193), il est question d'« ajout » (Berlion 2015, p. 14), de « changement » du mot (L.-M. Bescherelle 1997, §253), etc. Au sein du système bipartite que constitue le genre grammatical en langue française, une des deux formes est considérée comme première, et l'autre comme dérivationnelle ou flexionnelle.

### **Fonctionnement et questionnements**

En effet, les descriptions rappelées ci-dessus posent la forme féminine non seulement comme marquée par rapport à la forme masculine (cf. Chap. 5.2.A, p. 125), mais aussi, beaucoup plus explicitement que le permettent la plupart des autres phénomènes observés, comme secondaire. La forme masculine du mot est constitutive du mot lui-même, alors que la forme féminine n'en est qu'une réalisation occurrence. Cette idée d'une secondarité formelle du féminin, qui semble extrêmement prégnante, est probablement due au départ à un type particulier de variation, celui de l'adjonction suffixale. Dans la plupart des cas, cette adjonction concerne la forme féminine : ex. *maître, maîtresse* ; *poète, poétesse* ; *prince, princesse* ; *comte, comtesse*, etc. En s'en tenant à ce seul modèle, on peut en effet considérer la forme féminine comme construite à partir de la forme masculine. Seulement, dans tous les autres cas de variation (cf. Intro. 3.A, p. 35), l'argument semble beaucoup plus fragile.

En effet, comme le rappelle Q. I. M. Mok dans son ouvrage sur le genre et le nombre (Mok 1968), d'un point de vue phonétique, la forme féminine des noms variables semble beaucoup plus apte à fonctionner, s'il en faut une, comme forme première. Le linguiste avance deux explications principales pour étayer son idée. La première s'appuie sur le fait que, dans la communication orale, la prononciation différenciatrice est souvent celle propre à la forme masculine du mot. Mok prend l'exemple de l'adjectif *petit*, dont la prononciation [pəti] est réservée au masculin devant consonne, et dont la prononciation [pətitə] est commune au féminin dans tout environnement et au masculin devant voyelle. La proposition de Mok paraît tout à fait pertinente, mais son élargissement au domaine substantival n'est pas du tout évidente, puisque en français contemporain, le maintien de l'hiatus entre le substantif à finale vocalique et ses expansions ou éléments caractérisants à initiale vocalique n'est pas rare<sup>12</sup>. Le second argument proposé par l'auteur, le plus pertinent en ce qui concerne les substantifs comme les adjectifs, est celui de la plus grande simplicité :

« Quelle est la forme à partir de laquelle on arrivera à rendre compte aussi simplement que possible du comportement systématique des usages de la langue ? » (ibid., p. 41)

Cette question centrale part d'un constat premier : en phonétique, les formes féminines des mots sont difficilement prédictibles à partir des formes masculines : [barɔ̃] (*baron*) varie en [barɔ̃nə] (*baronne*), mais [lɔ̃] (*long*) varie en [lɔ̃gə] (*longue*) et [səgɔ̃] (*second*) en [səgɔ̃də] (*seconde*). À l'oral et sans connaissance orthographique particulière, impossible de déduire systématiquement la forme féminine du substantif. À l'inverse, toutes les formes féminines de mots variables (substantifs ou adjectifs) en [ɔ̃nə] (*bonne, conne, baronne, fripone, mignonne, etc.*) varient en [ɔ̃] (*bon, con, baron, fripon, mignon, etc.*), de même que toutes les formes féminines en [ɔ̃də] (*ronde, seconde, féconde, etc.*) varient en [ɔ̃] (*rond, second, fécond, etc.*). La prédictibilité de la réalisation phonétique du masculin à partir de celle du féminin paraît de fait plus forte que le phénomène inverse. Selon Mok, ces deux arguments permettent d'avancer l'idée suivante :

« [La forme féminine] devrait être considérée comme non-marquée et prise comme base de la description. » (ibid., p. 40)

Cette hypothèse ne doit toutefois pas simplement mener à un renversement du rapport entre les genres grammaticaux, ou à une secondarisation de la forme

12. Alors que le syntagme « heureux élu » actualise la consonne finale de l'adjectif ([œrœzely]), ce n'est pas le cas de celle du substantif *amoureux* dans l'énoncé « son amoureux ému » ([sɔ̃namurœemy]).

masculine, mais elle doit plutôt inviter à repenser l'idée même de « primauté » d'une forme sur l'autre pour les mots variables. Dans tous les cas, la généralisation et plus encore la systématisation de cette primauté paraissent problématiques : à l'écrit, les féminins peuvent sembler construits à partir des masculins, mais à l'oral, la multiplicité des variations empêche de penser la forme masculine comme première, et privilégierait plutôt la forme féminine. Penser les formes des mots variables l'une en fonction de l'autre se révèle être une tâche extrêmement complexe, et surtout, parfaitement discutable.

Toutefois, ces difficultés ne sont que très rarement explicitées dans les ouvrages descriptifs, et même dans un grand nombre de travaux de recherche. L'idée de la primauté du masculin et de la secondarité du féminin est quasi-omniprésente, bien que plus ou moins explicitement posée, et déborde toujours les cas d'adjonction suffixale évoqués ci-dessus. C'est à Marguerite Durand, linguiste de l'entre-deux-guerres ayant publié une thèse sur le genre grammatical en français parlé, que l'on doit une des descriptions les plus explicites de cette asymétrie :

« [L]es formes masculines et féminines ne sont pas, dans notre esprit, des symétriques exactes ; nous nous rappelons, nous pensons le mot sous sa forme masculine ; celle-ci ne se présente pas à notre esprit comme un mot pourvu d'un genre ou d'une forme quelconque, c'est le mot lui-même ; le féminin n'en est que la forme dérivée, de même que dans le français écrit, il est aussi dans la langue parlée une forme plus compliquée et secondaire. » (Durand 1936, p. 27)

On retrouve, dans cette analyse proposée par M. Durand, la notion de secondarité. L'autrice, dans sa description du phénomène, ne s'attarde pas sur la dimension sémantique de cette asymétrie. Elle insiste plutôt sur la dimension formelle, mais aussi et surtout sur l'appréhension psychologique du genre grammatical : le mot variable « ne se présente pas à notre esprit » sous sa forme féminine, il est au contraire enregistré comme masculin. Dans ce cadre théorique précis – c'était déjà en partie le cas avec J. Damourette et É. Pichon (cf. Chap. 3.3, p. 90) –, la psychologisation constitue un processus d'essentialisation. Le fait que la forme masculine soit « le mot lui-même » est dû, selon l'analyse proposée par M. Durand, aux structures de notre « esprit », qui façonnent et informent nos pensées dans le processus de mise en mots. La primauté du masculin est alors considérée comme un des critères intrinsèques, et en aucun cas historiques et/ou sociaux, de la catégorie du genre grammatical.

Cet effet d'essentialisation par « l'esprit » est largement consolidé par de nom-

breuses productions grammaticales. Mais l'idée d'une supériorité logique et formelle du masculin trouve aussi un de ses points d'ancrage et de pérennisation les plus efficaces dans les pratiques lexicographiques du genre grammatical, et ce de façon tout à fait généralisée, et rarement discutée.

### Pratiques lexicographiques et maintien du masculin forme première

En effet, les dictionnaires de langue française semblent systématiquement poser la forme masculine des noms « variables en genre » comme la forme pure, ou pour reprendre les termes de M. Durand, comme « le mot lui-même ». Ainsi, quelle que soit l'histoire du mot, quels que soient sa morphologie et son type de variation (suffixale ou flexionnelle), le masculin est toujours présenté avant le féminin lorsque les deux formes sont traitées comme les actualisations possibles d'un même mot. L'impression qui en ressort est donc la suivante : il y a *d'abord* un mot masculin, et celui-ci peut *parfois* avoir une forme féminine. Au sein des ouvrages lexicographiques, le mot vedette doit présenter une forme complète et reconnaissable, par laquelle on accède à l'entrée recherchée. Comme le rappellent F. Gaudin et L. Guespin :

« [O]n entend par là le fait que l'on fasse figurer les unités de discours sous forme canonique. » (Gaudin et Guespin 2000, p. 112)

Cette « forme canonique », pour les NH variables, c'est le masculin, qui constitue le *lemme* permettant de retrouver le mot vedette et le contenu correspondant. Les dictionnaires du corpus C1 ne font pas exception :

Tableau 7 – Relevé lexicographique – le masculin lemmatique

	Forme masc. + forme fém.	Forme masc. + morph. fém.	Forme masc. + fém. men- tionné dans l'article	Forme masc. seule	Forme fém. seule
<i>avocat-e</i>	LAR	TLFI; AF9; PR15; NLIT	AF8	LIT	∅
<i>boucher/ère</i>	LAR	TLFI; AF9; PR15	AF8	LIT; NLIT	LIT; NLIT
<i>candidat-e</i>	LAR	TLFI; AF8; AF9; PR15; NLIT	∅	LIT	∅
<i>chirurgien-ne</i>	LAR	TLFI; PR15; NLIT		AF8; AF9; LIT	∅
<i>éleveur/euse</i>	LAR	TLFI; AF9; PR15; NLIT	∅	AF8; LIT	∅
<i>intendant-e</i>	LAR	AF8; AF9; PR15; NLIT	∅	TLFI; LAR; LIT	TLFI; LIT
<i>pâtissier/ière</i>	LAR	TLFI; AF8; AF9; PR15; LIT; NLIT	∅	∅	∅

## 2. LES DEUX AUTRES « ATTRIBUTS » DU MASCULIN

<i>physicien·ne</i>	LAR	TLFI; AF8; AF9; PR15; NLIT	Ø	LIT	Ø
---------------------	-----	----------------------------------	---	-----	---

Forme masc. + forme fém. = L'entrée présente la forme féminine et la forme masculine complètes.

Forme masc. + morph. fém. = L'entrée présente la forme masculine complète et les morphèmes du féminin.

Forme masc. + fém. mentionné dans l'article = L'entrée ne présente que la forme masculine, mais la forme féminine est mentionnée dans l'article.

Forme masc. seule = L'entrée ne présente que la forme masculine, alors que les deux formes sont attestées.

Forme fém. seule = L'entrée ne présente que la forme féminine, alors que les deux formes sont attestées.

À partir de ce relevé, on constate plusieurs régularités dans les pratiques lexicographiques des sept dictionnaires de langue française du corpus :

1. Toutes les fois que l'entrée fait apparaître les deux formes, le masculin est placé en premier (à gauche, conformément à l'ordre de lecture du français), et ce, pour tous les dictionnaires. Toutefois, ce phénomène peut être justifié par le choix du classement alphabétique adopté par les dictionnaires : les formes masculines des mots relevés précèdent toutes, selon cet ordre, les formes féminines.
2. On note aussi que tous les dictionnaires sauf un (LAR), lorsqu'ils réunissent les deux formes, font apparaître la forme masculine entière, mais uniquement les morphèmes féminins (-e, -(i)ère, -ienne, -euse). Dans ces cas, le substantif semble en effet présenté comme fondamentalement masculin, et occasionnellement transformé, changé par le féminin.
3. Dans d'autres cas (AF8), la forme féminine du nom, pourtant attestée, n'est introduite que dans le corps de l'article, et n'apparaît pas en vedette.

Ces pratiques lexicographiques fermement ancrées dans les habitudes de traitement des substantifs variables de la langue française sont difficilement critiquables mais n'ont pas pour autant de justification scientifique particulière. Certes, l'apparition du masculin en premier peut être validée par l'organisation alphabétique, mais le choix de présenter une forme masculine complète et une forme féminine tronquée (il ne reste que la *marque*) ne peut en aucun cas être expliqué par des critères linguistiques et/ou cognitifs, surtout quand la forme substantivale étudiée est issue de dérivation (comme c'est le cas pour *boucher/ère* ; *chirurgien·ne* ; *éleveur/euse* ; *pâtissier/ière* ; *physicien·ne*)<sup>13</sup>.

13. Cette même critique pourrait être adressée à certaines pratiques de visibilité des deux genres grammaticaux, dont celles qui sont utilisées dans la rédaction de cette recherche. Toutefois, le statut particulier des données traitées dans les dictionnaires justifie de s'attarder sur l'usage qu'en font les lexicographes. Une possibilité alternative de traitement du genre grammatical des DP dans les dictionnaires sera présentée dans la dernière partie de ce travail (cf. Chap. 11.2.A, p. 302).

Les constats tirés de ce relevé peuvent paraître tout à fait anodins, ou encore justifiés par les contraintes matérielles des dictionnaires (l'argument de la concision, bien que valide, paraît toutefois beaucoup plus discutable pour des dictionnaires informatisés). Mais il semble important de souligner que la constance de ceux-ci produit des effets de normalisation très prégnants et parfois difficiles à déceler. Dans la présentation du *Petit Robert* de 1985, Alain Rey mentionne l'usage du « masculin forme première » de la façon suivante :

« Les autres mots sont donnés, comme il est de tradition, sous une forme choisie comme étant la plus caractéristique, les noms et adjectifs au *masculin singulier* (*lion, épicier, grand*), les verbes à *l'infinitif*. » (Rey et Rey-Debove 1985, Préface, XI)

Dans cette présentation liminaire, A. Rey mentionne bien le « choix » d'une forme à privilégier comme vedette, mais ce choix n'est justifié que par la « tradition ». On retrouve donc, dans l'explication du lexicographe, le même argument que celui avancé par H. Carrère d'Encausse (cf. Chap. 6.1.6, p. 144), celui de la « tradition de belle langue », qui protège le *statu quo* de certaines pratiques linguistiques et ici, lexicographiques. L'intérêt d'un tel constat et surtout d'un tel rapprochement (entre les propos d'A. Rey, dont le dictionnaire est pourtant l'un des plus inclusifs, et ceux d'H. Carrère d'Encausse) est de souligner les effets de banalisation, et à terme d'intégration de certains choix peu soumis à question.

C'est précisément cette absence de questionnement qui achève de renforcer et de valider la primauté formelle du masculin sur le féminin des noms variables en genre. Que ce soit dans les dictionnaires ou dans les grammaires, même sans intention explicite ou sans fondement idéologique, les pratiques usuelles et largement partagées du genre grammatical contribuent à faire du féminin la forme dérivée, secondaire, « inexistant[e] au départ » (Khaznadar 2007, p. 152).

## **B. L'accord au masculin**

Le dernier des trois piliers maintenant la croyance en une primauté du genre grammatical masculin est aussi le plus connu, et le plus immédiatement associé à l'adage « le masculin l'emporte sur le féminin » (cf. Chap. 6.2.A, p. 161). L'accord au masculin présenterait l'avantage (considérable) d'offrir une solution simple aux problèmes liés au genre pour les classes non substantivales en langue française.



### De quoi parle-t-on ?

En effet, si deux substantifs de genre différent partagent des formes incidentes, celles-ci seront actualisées à la forme masculine :

EXEMPLE 1. « Vendredi, un gendarme, âgé de 43 ans, a ouvert le feu et abattu un adjudant d'escadron du même âge puis ses propres jumeaux, un garçon et une fille âgés de 11 ans. » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 58)

EXEMPLE 2. « Il y a plus d'une trentaine d'années, un chansonnier québécois du nom de Jacques Michel a composé une chanson et un album intitulés "Dieu ne se mange plus, il se fume". Lui au moins, c'est un gars cool et il chante encore ! » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 84)

Dans ces exemples tirés du corpus de forums, les formes participiales « âgés » et « intitulés » sont utilisées au masculin, et respectivement incidentes à des NH (« un garçon et une fille ») et à des noms d'inanimés (« une chanson et un album »), dont dans les deux cas l'un est masculin et l'autre féminin<sup>14</sup>. Cette règle de « l'accord au masculin », strictement appliquée dans les deux exemples, présente donc la particularité d'être commune aux deux classes de substantifs évoquées (les NH et les autres), et permet d'envisager un fonctionnement syntaxique unifié du genre grammatical, à défaut d'une unité sémantique et/ou formelle. Tenant compte de la complexité et de l'hybridité de la catégorie grammaticale en question, le fait que cette règle soit applicable sans exceptions lui donne une assise particulièrement solide et en fait un outil de description puissant.

Pourtant, les entreprises d'explication précise de celle-ci demeurent assez rares. Les ouvrages grammaticaux mentionnés plus haut (cf. Chap. 6.4, p. 134) en rappellent l'existence et la forme (B90 : « Lorsque l'adjectif qualifie plusieurs noms de genres différents, il se met au masculin pluriel » ; GMF : « Si les noms sont de genre différent, l'adjectif se met généralement au pluriel et au masculin »), mais n'en interrogent pas les fondements ni les implications linguistiques. On constate seulement que le terme *accord* n'est pas employé, et que la notion de *transmission* mise en avant dans ces mêmes ouvrages (cf. Intro. 3.A, p. 36) est laissée de côté. Le choix de la construction pronominale passive (« se mettre »)

---

14. Il faut noter que si les participes passés n'étaient incidents qu'à un des deux substantifs, l'actualisation genrée se ferait en fonction de celui-ci. Ainsi, même conformément à « l'accord au masculin », l'énoncé « un garçon et une fille âgée de 11 ans » demeure possible, si seul le substantif « fille » est caractérisé par le participe passé adjectivé « âgé-e ». Ce cas de figure ne constitue pas une irrégularité, le fonctionnement syntaxique des deux énoncés (avec participe au masculin et avec participe au féminin) étant différent.

est particulièrement intéressant : en invisibilisant l'origine du procès verbal, procédé massivement utilisé dans les énoncés gnomiques ou axiomatiques, la construction passive explicite en fait le caractère normatif, conventionnel, de la règle en question. Il ne s'agit évidemment pas, en disant cela, de nier la pertinence de celle-ci par une simple parade rhétorique, mais de mettre sur la voie d'un questionnement linguistique souvent évacué : comment fonctionne et à quoi sert ce phénomène de la « mise au masculin » ?

La notion d'*accord*, que ce soit dans son acception grammaticale ou non, implique une mise en relation (d'au moins deux entités) fondée sur du commun. En langue française, l'accord se fait entre le substantif et les formes qui lui sont incidentes, selon le genre et le nombre de celui-ci (cf. Intro. 3.A, p. 35). Dans le cas de l'énoncé « Un garçon et une fille âgés de 11 ans », il y a bien accord en nombre (deux éléments coordonnés sont caractérisés par un même adjectif, qui apparaît donc au pluriel), mais pas d'accord en genre. Plus encore, avec les outils traditionnels de la grammaire, il n'y aurait dans ce cas pas d'accord en genre *possible*, puisque la coprésence des deux genres grammaticaux dans les formes incidentes ne fait pas (encore) partie des solutions institutionnellement validées<sup>15</sup> – dans et hors de la discipline linguistique. C'est de ce manque, de cette impossibilité du double accord que provient l'apparente nécessité de la « mise au masculin ». Or l'utilisation de ce procédé semble demander un travail cognitif et syntaxique beaucoup plus complexe que la coprésence des genres dans les formes incidentes, qui repose sur le même fonctionnement que tous les autres phénomènes d'accord en langue française : « Un garçon et une fille agé-es de 11 ans »<sup>16</sup>. Ici, la présence d'un substantif masculin et d'un substantif féminin fait apparaître le masculin et le féminin dans la forme incidente commune aux deux substantifs. De la même façon, si les deux substantifs étaient féminins, la forme incidente apparaîtrait au féminin. Dans l'énoncé « Un garçon et une fille âgés de 11 ans », il faut connaître la règle de la « mise au masculin » pour comprendre le choix de la forme masculine du participe « agés », qui n'est pas conforme au fonctionnement général de l'accord en genre. D'ailleurs, les questionnements face à cette règle sont loin d'être rares, et les réponses la soutenant et la validant sont généralement très similaires. Je n'en citerai ici que quelques exemples, tirés de forums hors corpus :

EXEMPLE 3. Question : « Bonjour à tous. :) Voilà je me posais une

15. Par ailleurs, comme évoqué plus haut (cf. Chap. 3.1.B, p. 105), ces solutions existent et se développent constamment. Voir à ce sujet le numéro à venir de la revue *Mots. Les langages du politique*, consacré à la thématique « Écrire le genre », publiable en mars 2017, lien : [http://icar.univ-lyon2.fr/revue\\_mots/documents/Mots\\_appel\\_ecrire\\_genre.pdf](http://icar.univ-lyon2.fr/revue_mots/documents/Mots_appel_ecrire_genre.pdf)

16. Il faudrait évidemment, pour consolider cette intuition, mener une enquête auprès d'apprenants non-francophones ou d'enfants francophones en début d'apprentissage.

question. Je n'arrive pas à expliquer la situation clairement donc je vous mets un exemple : Ce pantalon et cette chemise sont très beaux. Voilà, je me demande si dans ce cas il faut écrire beaux ou belles, ou formuler la phrase différemment. »

Réponses : « En cours de français, on nous disait que le masculin est toujours plus puissant même si par exemple la phrase dit : 1 gars et 50 filles sont dans un lit sont très beaux. »

« En effet, le masculin l'emporte sur le féminin ici. »<sup>17</sup>

EXEMPLE 4. Question : « j'ai une question : Dans la phrase ci-dessous, quelle est la règle à utiliser car je me demande si le masculin ou le féminin l'emporte et on aurait pu écrire "officielles" "les faits et la volonté ont eu raison des discours et postures officiels" merci »

Réponse : « Le masculin l'emporte ! donc "officiels". On peut penser que c'est l'accord de voisinage qui prime mais non, c'est bien le masculin ! »<sup>18</sup>

EXEMPLE 5. Question : « Lorsque nous utilisons le masculin et le féminin dans un même sujet, comment pouvons-nous faire l'accord du participe passé ? Par exemple : laquelle de ces deux phrases est correcte ? Les stations de base et les utilisateurs sont équipés d'une seule antenne. Les stations de base et les utilisateurs sont équipées d'une seule antenne. »

Réponses : « Le masculin l'emporte toujours ! Même si l'on parle d'un homme avec 999 femmes, il faudra quand même dire "Ils" pour les référer. »<sup>19</sup>

Dans ces trois exemples, le questionnement de départ repose sur une hésitation assez explicitement liée à la non-transparence de l'« accord au masculin » (« Je n'arrive pas à expliquer la situation clairement » ; « je me demande si le masculin ou le féminin l'emporte » ; « comment pouvons nous faire l'accord ? »), et à la volonté de se conformer à une norme grammaticale (« il faut écrire beaux ou belles » ; « quelle est la règle à utiliser » ; « laquelle de ces deux phrases est correcte ? »). Les réponses proposées expriment toutes la même idée d'une loi à

---

17. Lien : <http://www.zcorrecteurs.fr/forum/sujet%2d1966%2daccord%2dd%2dun%2dadjectif%2dprecede%2dd%2dun%2dmasculin%2det%2dfeminin.html>

18. Lien : [www.etudes%2dlitteraires.com/forum/topic30194%2daccord%2det%2dmasculin%2dfeminin%2dp2.html](http://www.etudes%2dlitteraires.com/forum/topic30194%2daccord%2det%2dmasculin%2dfeminin%2dp2.html)

19. Lien : <http://french.stackexchange.com/questions/11476/accord-du-participe-pass%C3%A9-avec-avec-un-sujet-masculin-et-f%C3%A9minin>

appliquer, dont l'existence est en même temps la justification : on retrouve dans les trois cas l'adage « le masculin l'emporte [sur le féminin] », explicité dans une des réponses comme un discours scolaire intériorisé (« En cours de français, on nous disait que le masculin est toujours plus puissant »).

La persistance de cette norme, malgré l'absence assez généralisée d'explicitation de son fonctionnement, demeure tout à fait nette, et peut-être plus encore que pour le « masculin forme première », moins visible discursivement.

### **L'accord au masculin contre l'idéologie : l'argument du tout arbitraire**

La forte assise de ce phénomène est très probablement due à sa nature syntaxique, qui permet de l'utiliser comme un argument *purement* linguistique, et de rejeter comme *politiques*, ou pire encore *idéologiques*, les contre-arguments qui lui sont opposés. Prenons pour exemple cet extrait d'un récent article du linguiste Alain Bentolila. Selon lui, remettre en question « cette règle de base de la grammaire française », c'est :

« [S]e battre à peu de frais contre une règle morphologique arbitraire en la faisant passer pour le symbole d'une discrimination sociale. L'inculture rejoint alors l'hypocrisie. » (Bentolila 2015)

Le recours à l'« arbitraire », et implicitement à un certain héritage structuraliste, sert ici de gage de scientificité et d'argument pour dissocier absolument le langage du réel, ou plus précisément, la langue de la société au sein de laquelle elle est pratiquée. Réfléchir aux relations entre linguistique et extra-linguistique relève selon le linguiste de « l'inculture » et de la manipulation en vue de servir un intérêt politique et militant (d'où « l'hypocrisie »). Cet arbitraire, justifiant à lui seul le maintien de l'accord au masculin, ainsi que le rejet de tout type de questionnement sur cette « règle de base », est illustré par deux exemples de noms d'inanimés :

« Que l'on m'explique donc pourquoi "avenue" est de genre féminin et "boulevard" de genre masculin. Toute tentative d'explication confine au ridicule ! Le français possède deux genres, l'un est dit masculin, l'autre est dit féminin. Il s'agit bien de genres et non pas de marques de sexe. »

Or cette interrogation concernant la répartition en genre arbitraire pour les noms d'inanimés n'a que très peu de rapport avec la « mise au masculin » dont est censé traiter l'article. Que ladite répartition soit arbitraire ou non, les difficultés posées par la « règle de base » que défend l'auteur restent inchangées. Il semble

que l'idée soit ici d'affirmer que si le genre grammatical n'a rien à voir avec la bi-catégorisation sexuée, alors celui-ci doit rester hors de portée des revendications féministes. L'argument du « tout arbitraire » sollicité pour soutenir cette règle ne peut ici faire office d'explication linguistique. En effet, le recours à la structure et à ses « règles de base » ne suffit pas à la description précise de phénomènes syntaxiques aussi complexes et problématiques que celui-ci.

L'autre argument phare, souvent utilisé pour dénier toute légitimité aux propositions d'accord de proximité ou par la coprésence des genres, est celui de la complexification linguistique :

EXEMPLE 6. « Comment distinguer les cas où l'adjectif ne concerne qu'un seul des noms ? L'énoncé "il a mis ses gants et ses chaussettes vertes", signifie-t-il que, tout comme ses chaussettes, ses gants sont verts ? Ou bien que ses chaussettes sont vertes mais que la couleur de ses gants n'est pas précisée ? » (Campese 2012)

EXEMPLE 7. « L'utilisation de la forme non marquée permet de lire la phrase ainsi : "Les faits et la volonté ont eu raison des [discours et postures] officiels". Les discours comme les postures sont de type 'officiel'. L'accord de proximité peut, lui, donner à penser que les discours sont de type quelconque quand seules les postures seraient 'officielles' : "les faits et la volonté ont eu raison des discours et postures officielles". »<sup>20</sup>

D'après les propos rapportés ici, la mise au masculin permettrait de désambiguïser certains usages linguistiques, et de distinguer à coup sûr l'accord inclusif de l'accord avec un seul des substantifs actualisés. Au contraire, l'accord de proximité, du fait du caractère spécifiant (marqué) du genre grammatical féminin, ferait apparaître un risque de confusion entre les deux types d'accord. Cet argument est régulièrement invoqué dans la défense de l'accord au masculin, alors même que sa fragilité est quasi explicite. Si l'énoncé « il a mis ses gants et ses chaussettes vertes » pose la question de l'incidence de l'adjectif « vertes » (est-ce un accord de proximité avec double incidence, ou est-ce un simple accord entre « chaussettes » et « vertes » ?), l'énoncé « il a mis ses chaussettes et ses gants verts » pose exactement le même problème concernant la forme « verts » (à quoi est-elle incidente : « gants » ou « ses chaussettes et ses gants » ?). Une fois l'ordre des mots renversé, on s'aperçoit sans peine que la limite attribuée à l'accord de proximité est aussi une des limites de l'accord au masculin.

---

20. Commentaire pseudonymé, lien : <http://www.etudes-litteraires.com/forum/topic30194-accord-et-masculin-feminin.html>

L'argument est d'autant plus surprenant quand émerge la question de l'euphonie, conformément à laquelle il faudrait s'appliquer, pour ne pas « choquer l'oreille », à privilégier la proximité entre le substantif masculin et la forme incidente mise au masculin. Sandrine Campese évoque elle-même cette question :

« Or, ce qui peut paraître choquant, surtout à l'oreille, c'est que le nom féminin soit dans le voisinage immédiat de l'adjectif accordé au masculin-pluriel. Ça sonne faux. Alors, plutôt que de choisir le raccourci qui consiste à inverser le sens des termes, "les femmes et les hommes sont beaux", certaines préfèrent prendre la machine à remonter le temps. » (Campese 2012)

Ce qui « choque », si l'on en croit l'autrice, c'est la contiguïté entre forme féminine et forme masculine, qui visibilise pourtant la portée possiblement inclusive de ce type d'accord. Pour y remédier, il faudrait rétablir la contiguïté entre les deux formes masculines. Ce conseil revient à faire de la mise au masculin une sorte d'accord de proximité réservé à un seul des deux genres grammaticaux. Ce faisant, elle reporte le problème de l'incidence simple ou double sur le phénomène censé y remédier.

Les trois règles fondant la hiérarchisation des genres grammaticaux, généralement présentées comme premières et nécessaires à la cohérence du système linguistique, semblent alors fonctionner comme des opérateurs de croyances, voire de mythes linguistiques, se complétant et se renforçant l'un l'autre. L'idée d'une « forme première » masculine pour les mots variables fait du genre grammatical masculin la forme non-marquée (morphologiquement) idéale. L'absence de marque morphologique est très logiquement transposable au domaine sémantico-référentiel, et permet de faire de l'« accord au masculin » le seul choix cohérent pour pallier l'impossible coprésence des genres. De là, l'extension à l'idée d'une « valeur générique » propre à ce seul genre grammatical paraît tout à fait cohérente : si des formes masculines peuvent être incidentes à des formes des deux genres, les substantifs masculins devraient bien pouvoir dénommer des référents appartenant aux deux sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/.

Les liens logiques pouvant être tissés entre les trois phénomènes participent donc fortement de leur validation et de leur maintien à la fois dans les pratiques discursives et dans certaines théories linguistiques. On remarque cependant que les phénomènes en question font rarement l'objet de descriptions sémantico-ré-

férentielles ou morpho-syntaxiques détaillées, et que le simple renvoi à la règle tient généralement lieu de justification et d'explication linguistique. La notion de *croyance*, introduite ci-dessus, permet alors d'expliciter ce rapport non problématisé à ce qui relève de la *loi grammaticale*. C'est de cela que semble découler le renvoi très fréquent à l'autorité : l'Académie française, l'École, la formule quasi magique « le masculin l'emporte sur le féminin ».

Ces conclusions invitent à penser plus précisément l'émergence de ces phénomènes, à s'attarder sur leur histoire (presque systématiquement évacuée) et à mettre au jour les enjeux linguistiques, mais aussi politiques et/ou idéologiques, qui ont contribué et contribuent toujours à asseoir la primauté du masculin.





## Chapitre 7

# La déconstruction du mythe : approche diachronique et critique de la hiérarchisation des genres

La solidité des trois « attributs » du masculin au sein de la tradition grammaticale et dans les pratiques usuelles du genre en langue française est très clairement fondée sur un effort constant de décontextualisation. On l'a vu aussi bien avec l'article d'A. Bentolila qu'avec certains effets des théories de la marque. Dictionnaires, grammaires et discours institutionnels participent tous, sur cette question, d'un même effort d'axiomatisation des *règles* du genre grammatical.

Une approche constructiviste de cette catégorie permet au contraire de remédier, ou du moins de tenter de remédier, au discours extrêmement *apriorisant* mis en avant dans le chapitre précédent. Pour ce faire, plutôt que de réfuter simplement le contenu des discours en question, il semble important de tenter de visibiliser ce qui autorise et légitime leur existence. Ce chapitre est donc un préalable nécessaire à la proposition d'une analyse nouvelle du genre grammatical, et constitue une tentative d'aplanissement des différenciations fondées sur la corrélation sexe/genre dans le cadre de la dénomination de la personne. Comme annoncé dès l'introduction (cf. Intro. 1.C, p. 25), l'enjeu du développement qui suit est de « révéler les mécanismes langagiers » (Sanchez 2002, p. 114) et théoriques qui ont permis l'établissement d'une hiérarchie entre les genres grammaticaux, que l'idéologie sous-jacente soit explicite ou non. Cette « révélation » passe par un travail d'historicisation de phénomènes généralement présentés comme premiers, comme *naturels*.

Les « mécanismes langagiers » évoqués par D. Sanchez correspondent en effet à ce que la critique féministe (non-essentialiste) définit comme des entreprises

de *naturalisation*, conformément à la logique suivante :

« Si les choses sont culturelles elles peuvent être transformées. Par contre, si elles sont naturelles, elles sont en dehors de l'histoire. Fixes et permanentes, elles échappent à notre action. La naturalisation est donc une stratégie de mise en lieu sûr de l'idéologie. » (Sanchez 2002, p. 113)

On pourrait critiquer cette question du rapport externaliste à la nature en rappelant d'une part que les être humains ne peuvent exister en-dehors de celle-ci, et d'autre part que la dichotomie entre nature et culture peut être considérée comme un artefact théorique simpliste (on ne peut distinguer strictement le *naturel* du *culturel*). Il semble toutefois que la critique proposée par D. Sanchez vise non pas la nature comme écosystème ou environnement, mais la croyance en une innéité indiscutable de certains phénomènes langagiers, et plus largement de certaines caractéristiques attribuées aux individus /mâles/ ou /femelles/.

Une des propositions qui permet alors de comprendre plus précisément l'enjeu de l'analyse en termes de processus naturalisants est celle de Maria Puig de la Bellacasa, qui distingue « condition » (essentialisante) et « position » (politique et existentielle), et évoque la « tension » permanente entre les deux :

« Tension donc, par rapport à ce que l'on veut quitter et qui est pourtant levier de nouvelles constructions – aller-retour caractéristique des débats féministes, signe d'un état en devenir. » (Puig de la Bellacasa 2003, p. 40)

« Ce que l'on veut quitter », c'est l'assignation pensée comme naturelle à certaines fonctions au sein de la société, mais aussi l'idée même d'une dichotomie première : la bicatégorisation sexuée. La notion de *naturalisation* visibilise et dénonce l'idée d'une base naturelle spécifiquement « féminine » (ou « masculine »), sans pour autant nier l'existence d'un appareillage génito-reproducteur biologique, beaucoup plus riche et complexe que ce que permet de penser le binarisme (Fausto-Sterling 2013). Ce que la critique féministe permet de problématiser, ce n'est donc pas le fait qu'il y ait *du sexe* ou *du naturel*, mais plutôt le fait que la « nature » sur laquelle s'appuient la bicatégorisation et les différenciations qui en découlent est « elle-même naturalisée » (Puig de la Bellacasa 2003, p. 41), donc préalable à tout processus de catégorisation. Ainsi, le décryptage d'effets de *naturalisation* permet avant tout d'interroger la pertinence (et la possibilité) d'une scission entre ce qui relèverait de la nature (et qui serait alors indiscutable) et ce qui relèverait de la socialisation.

Ce chapitre consistera donc en un retour sur le développement des discours de description du genre grammatical en langue française et sur ce qui les sous-tend. En effet, la perspective diachronique permet de mettre au jour les processus en jeu dans la stabilisation de la primauté du genre grammatical masculin dénoncée entre autres par la critique matérialiste.

## 1. Les processus d'établissement du masculin

### A. Sexe, genre et grammaire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Pour fournir une description précise des mécanismes de production de ce déséquilibre linguistique entre masculin et féminin, je m'appuierai sur un ensemble de textes tirés d'ouvrages grammaticaux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, puis des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Commencer cette étude au XVI<sup>e</sup> siècle ne revient bien sûr pas à nier ou même à négliger l'existence de productions grammaticales en France avant ce siècle<sup>2</sup>. Toutefois, comme le souligne Sylvain Auroux :

« On date ordinairement du XVI<sup>e</sup> siècle la prise de conscience de l'autonomie et du prestige de la langue romane nommée "français". »  
(Auroux 1992, p. 359)

Cette « prise de conscience » doit évidemment être rattachée au contexte très particulier du règne de François I<sup>er</sup>. Son projet politique est en partie fondé sur une centralisation du pouvoir autour de la personne du roi. Celle-ci passe entre autres par l'unification linguistique, qui impose progressivement « la suprématie du francien sur les autres parlers régionaux » (ibid., p. 360). Que ce soit avec l'Ordonnance d'Is-sur-Tille en 1535 (à partir de laquelle les procès criminels et enquêtes doivent être faits « en françoys ou a tout le moins en vulgaire dudict pays ») ou celle de Villers-Cotterêts en 1539 (qui cette fois limite la langue juridique au « langage maternel françoys »<sup>3</sup>), la volonté de normalisation du français est évidente. Elle est aussi explicitée, toujours durant le règne de François I<sup>er</sup>, par la création en 1530 du Collège des lecteurs royaux (aujourd'hui Collège de France),

---

1. E. Khaznadar, dans son ouvrage *Le féminin à la française. Académisme et langue française* (Khaznadar 2002), a déjà mentionné et décrit certains des extraits de grammaires étudiés dans ce chapitre : les passages communs aux deux travaux seront signalés, bien que les approches adoptées diffèrent en partie.

2. Les descriptions de la langue latine sont nombreuses, et les commentaires grammaticaux sur le provençal (et *en provençal*) ne sont pas rares (Auroux 1992).

3. Le texte de l'Ordonnance de 1539 est disponible sur Legifrance.gouv.fr, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?dateTexte=20110726&cidTexte=LEGITEXT000006070939>

où de nombreux enseignements sont dispensés en langue française. Cette création constitue un véritable tournant linguistique, en réaction à la main-mise de la Sorbonne sur les enseignements supérieurs, qui perpétue la tradition médiévale scolastique et latiniste<sup>4</sup>. C'est dans ce contexte que sont écrits les premiers ouvrages grammaticaux sur la langue française, d'abord en anglais avec la grammaire de J. Palsgrave (Palsgrave 2003 (1530)) à destination des apprenants anglophones, puis en français avec le *Trette de la grammere françoeeze* de L. Meigret (Meigret 1550).

La Renaissance est en France, comme en Italie, un moment de foisonnement des théories sur le langage, auquel la plupart des auteurs retenus par l'histoire littéraire scolaire ont d'ailleurs participé<sup>5</sup> (Blanco et Bogacki 2014). Les premiers ouvrages abordés dans ce chapitre sont donc écrits durant une période de renouveau et de développement des questionnements philosophiques sur l'origine du langage, mais aussi des langues : ont-elles une matrice commune ? Les hiérarchies établies entre les langues sont-elles valides ? Quels liens entre la langue et la communauté au sein de laquelle elle émerge ?

### Genre et sexe au début de l'époque moderne

À la lecture des ouvrages grammaticaux du XVI<sup>e</sup> siècle, on constate d'abord l'omniprésence de l'hypothèse d'un lien motivé entre le sexe des individus et le genre grammatical des substantifs. L'idée récurrente, et qui s'inscrit parfaitement dans le renouveau des réflexions sur le langage et les langues, est celle d'une existence première de la bipartition sexuée, à partir de laquelle le genre grammatical serait formé<sup>6</sup>. Cette motivation est très clairement explicitée dès les premières publications grammaticales sur la langue française, ainsi, on lit dans le *Tretté de grammère françoeeze* de L. Meigret :

« Come natur' eyt a bone rezon inuenté le mal' e la fumelle pour sa conservaçon, e continuaçon de ses especes, l'artific'aosi du langaje a (en la suyuant come gyde) doné ao noms note de masculin, e femenin. Il est donc deus jenre simple en la lange Françoeeze notez par l'article masculin *le*, e par le femenin *la* : ao regard du neutre, notre linge ne

4. Voir aussi à ce propos les ouvrages majeurs de X. Blanco et K. Bogacki (Blanco et Bogacki 2014), et de W. Ayres-Bennett et T. Rainsford (Ayres-Bennett et Rainsford 2014).

5. On peut penser entre autres à J. Du Bellay, dans la *Deffense et illustration de la langue française*, à P. Ronsard dans l'*Abrégé d'art poétique*, ou encore à F. Rabelais, qui appuie ses écrits littéraires sur une approche relativiste du langage (tous les lexiques, toutes les langues, réelles ou fictives, constituent pour l'auteur des matériaux potentiels).

6. On part du sexe pour arriver au genre, et non l'inverse : il n'est pas question, dans ces écrits, d'une structure linguistique pré-existante dont on se servirait pour catégoriser le réel.

le conoet point. » (Meigret 1550, p. 34)

C'est dans la « nature » que L. Meigret voit le fondement du genre grammatical, qui lui, constitue un « artifice » qui a été conformé à l'existence des deux sexes. Le langage est ici pensé comme un outil, au même titre que les autres outils dont se servent les êtres humains, qui permettrait non pas d'*informer* la nature, mais de la restituer. Les deux sous-catégories référentielles /mâles/ et /femelles/ précèdent à leur appréhension par l'esprit humain, et sont donc pensées comme pré-discursives et même pré-conceptuelles. Ce positionnement théorique est au fondement, encore aujourd'hui, des tendances essentialistes évoquées au début du chapitre 3 (cf. Chap. 3.1.A, p. 112). Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, l'idée que la fonction du genre grammatical serait de traduire en langue une dichotomie première et naturelle est extrêmement prégnante et parcourt l'ensemble des productions grammaticales des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles :

EXEMPLE 1. « Le genre est masculin ou féminin. Si le nom conuient au masle, il est masculin : sil conuient à la femelle, il est féminin » (De la Ramée 1572, p. 60-61)

EXEMPLE 2. « Les noms d'hommes sont mascul. comme, Pierre, Iacques, Aristote, Platon, &c. [...] Noms concrets d'offices, charges, fonctions, dignitez, arts & mestiers, (86) appartenans à hommes. Comme Pape, Euecque, Diacre, Roy, Comte, Pedagogue, Scribe, Nonce, Eunuque, Orfevre, Manoeuvre, Chantre, &c. [...] Au contraire, féminins sont tous noms de femmes, Alison, Perri-chon, eanne, &c. (87) [...] Noms concrets d'offices, dignitez, fonctions & arts appropriiez aux femmes. Roine, Nymphé, Duchesse, Orfevresse, &c. » (Maupas 1602, p. 84-87)

EXEMPLE 3. « Premièrement les noms propres de Dieux, d'hommes, d'Anges, & de Démons sont masculins [...]. Tous noms de dignitez & d'offices appartenans à l'homme sont masculins [...]. Mais les noms propres de femmes sont féminins [...]. D'offices & conditions appartenantes aux femmes » (Oudin 1632 (1632), p. 46-47)

Dans les trois exemples mentionnés, on retrouve sans surprise l'idée d'une émergence motivée du genre grammatical. De plus, dans ces extraits, on relève plusieurs éléments qui semblent montrer que la réflexion engagée dépasse, tout en se fondant dessus, l'idée première de motivation entre sexe et genre (posée et analysée par L. Meigret) :

1. dans le texte de Pierre de la Ramée, la *convenance* d'un nom aux représentants d'un des deux sexes détermine la répartition en genre : il ne s'agit plus simplement d'une corrélation immédiate entre sexe du référent et genre grammatical, mais d'une classification en fonction de ce qui peut ou non être associé à l'un ou l'autre sexe ;
2. de la même façon, C. Maupas et A. Oudin, en introduisant l'idée d'un lien d'« appartenance » entre certains « offices », « dignitez », « fonctions », « mestiers » et les catégories /hommes/ et /femmes/ (et non plus /mâles/ et /femelles/), permettent d'envisager le genre grammatical comme lié non seulement à la répartition sexuée, mais aussi aux pratiques réservées aux représentant·es (hommes et femmes, donc) des deux sexes.

On pourrait tout à fait lire dans ces extraits une présence déjà affirmée, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, d'enjeux socio-culturels dans l'explication de la répartition en genre des NH. Mais cette analyse utilisant les outils hérités des approches sociologiques contemporaines de la question, sans être inutile, paraît en partie anachronique. En effet, l'actualisation d'un substantif masculin ou féminin est bien décrite comme liée d'une part au sexe du référent visé, et d'autre part à sa place dans la société : en ce sens, XVI<sup>e</sup> et XX-XXI<sup>e</sup> siècles s'entendent. Toutefois, cette description ne peut pas être associée à une distinction entre un sexe qui relèverait du naturel et un « genre » (distinguant entre hommes et femmes) qui serait du côté de la culture, prémisse des théories féministes différentialistes (cf. Chap. 3.1.A, p. 112). En effet, comme le rappelle l'historienne Sylvie Steinberg dans un chapitre sur « Les hiérarchies dans l'Ancien Régime », au XVI<sup>e</sup> siècle et encore en grande partie au XVII<sup>e</sup> siècle :

« Différence des sexes et différence sociale sont toutes deux pensées dans le cadre d'une même philosophie de la nature, inspirée de celle d'Aristote, et procèdent d'une même vision cosmologique qui relie "ce petit monde" qu'est l'homme aux éléments du Cosmos auquel il appartient. » (Steinberg 2010, p. 138)

Dans la pensée dominante de cette période, celle des traités de physiognomonie mais aussi de médecine, la place des hommes et des femmes dans la société – ce qui leur est « convenable », ce qui leur « appartient » – serait tout aussi *naturelle* que la différenciation première entre les sexes. Simplement, selon la conception aristotélicienne défendue, la « sexuation » relève du nécessaire, alors que les « caractères attribués à chacun des sexes » sont accidentels, « du fait des principes qui régissent l'univers créé » (ibid., p. 139). La dissociation contemporaine entre la condition sociale et la nature, dont il est très difficile de se défaire, est assez

peu pertinente dans le contexte d'écriture de C. Maupas ou d'A. Oudin.

Ainsi, les distinctions statutaires entre hommes et femmes, sans pouvoir être réduites à la bipartition sexuée, demeurent toutefois liées à celle-ci dans un rapport généalogique : il y a d'abord les sexes (« premièrement les noms propres de Dieux, d'hommes », etc.), puis ce qui advient aux représentant-es de ces sexes du fait de l'ordre naturel du monde (lié aux éléments et à leurs qualités, ainsi qu'à la façon dont ceux-ci affectent les humeurs). La motivation première, qui autorise l'existence même d'une répartition des substantifs de dénomination de la personne entre deux genres grammaticaux, repose donc bien sur une opposition sexuée, duale et irréductible. Les auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* (aussi connue sous le titre *Grammaire de Port-Royal*) en donnent une des descriptions les plus intéressantes :

« Or les hommes se sont premièrement considerez eux-mesmes, & ayant remarqué parmy eux une difference extrêmement considerable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mesmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lors qu'ils s'appliquoient aux hommes, & lors qu'ils s'appliquoient aux femmes. »<sup>7</sup> (Arnauld et Lancelot 1660, p. 39)

Ce qui transparaît très clairement du propos des deux grammairiens, c'est que l'argument qui justifie l'apparition des deux genres grammaticaux n'est en aucun cas intra-linguistique, mais au contraire lié au rapport de l'être humain au monde, et à sa place dans celui-ci. L'origine du genre en langue française serait ainsi sociale (non pas au sens de non-naturelle, mais plutôt de ce qui découle du *lien* à la nature) et historiquement déterminée, même si cette détermination demeure tout à fait conjecturale : les êtres humains auraient décidé de la nécessité de la catégorie grammaticale du genre en se « considérant eux-mêmes ». Selon cette perspective, le linguistique, et plus précisément l'émergence des structures linguistiques, s'appuierait pleinement sur le non-linguistique. Cette histoire des origines se retrouve dans de nombreux ouvrages des siècles suivants (et jusqu'à aujourd'hui), notamment dans les écrits traitant d'une possible matrice commune des langues indo-européennes. Mais cette hypothèse, défendue entre autres par Antoine Meillet au début du XX<sup>e</sup> siècle (cf. Intro. 2.A, p. 29), est chronologiquement délimitée : la motivation entre sexe et genre aurait été valide durant la période pré-historique, puis le sens du genre grammatical se serait perdu dès la période historique, rendant cette catégorie linguistique tout à fait inutile (Meillet 1903). Au XVI<sup>e</sup> siècle et encore en partie jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle,

---

7. Extrait aussi traité par E. Khaznadar (Khaznadar 2002, p. 87).

l'idée d'une rupture avec la motivation n'est pas encore consommée.

### **Du masculin au mâle**

Les descriptions et analyses du genre grammatical peuvent difficilement être lues sans connaissance de ce cadre idéologique particulier, et de la théorie dominante du lien entre sexe, nature et société, ainsi qu'entre sexe et genre grammatical. Je prendrai pour exemple un autre passage de la *Grammaire et syntaxe française* de C. Maupas :

« Plusieurs substantifs masculins en font sortir d'eux, d'autres féminins suivant la formation des Adjectifs susdits. » (Maupas 1602, p. 81)

Le masculin, généralement présenté avant le féminin dans les grammaires descriptives du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours, est aussi présenté comme premier – et cette primauté est à la fois formelle et génétique. C'est cette caractéristique qui en fera par la suite, avec la généralisation et la formalisation des dictionnaires, la forme lemmatique des noms variables (cf. Chap.6.2.A, p. 148). La bipartition naturalisante présente dans les ouvrages de la période semble ici doublée par une référence chrétienne très forte. Ce féminin « sorti » du masculin renvoie assez explicitement au récit biblique des origines, selon lequel Ève serait sortie d'Adam, récit qui, comme le rappelle E. Khaznadar, était « fort connu car lu à l'occasion des mariages catholiques » (Khaznadar 2002, p. 88). Cet effet cumulatif des deux approches est un des héritages de la scolastique médiévale, dont l'effort de syncrétisme entre philosophie grecque et théologie chrétienne constitue une des caractéristiques majeures<sup>8</sup>. À ce sujet, S. Steinberg évoque à partir de la Renaissance une transition de la loi religieuse à la loi naturelle :

C'est « sans toutefois les effacer » que les explications naturalisantes s'imposent face au « récit de la création d'Ève tirée d'une côte d'Adam expliquant sa nature seconde et sa sujétion. » (Steinberg 2010, p. 138)

Cependant, concernant la bipartition sexuée, les « explications naturalisantes » et les récits religieux, qui produisent pourtant des discours différents, mènent aux mêmes conclusions et effets. L'assertion selon laquelle le féminin vient après le masculin est tout à fait généralisée, et ce dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles :

EXEMPLE 4. « Finablement la plus grande partie de tous animaos comprenet lé deus jenres, sous le seul masculin, ou femenin. E

8. Voir à ce sujet le chapitre de l'ouvrage de R. Pintard consacré entre autres à l'héritage médiéval scolastique (Pintard 2000 (1943)).



ceus qi ne le font einsi, font quelqefoes leur femenin en e, ajouté a la terminezon : come [. . .] renart, renarde. » (Meigret 1550, p. 33-34)

EXEMPLE 5. « Le femenin est forme du masculin. » (De la Ramée 1572, p. 64)

EXEMPLE 6. « Notez aussy, que tous noms, tant substantifz, comme adiectifz masculins, forment communement leurs femenins en -e. » (Bosquet 1972 (1586), p. 48)

EXEMPLE 7. « Force substantifs femenins se forment, adioustant un seul e au masculin. » (Oudin 1972 (1632), p. 61)

Les noms « font » ou « forment » leur féminin à partir du « masculin », ou de façon plus problématique encore, à partir de la « terminezon ». La forme masculine est posée comme la forme originelle du mot, qui elle, n'a pas besoin d'être « faite ». Cette conception du rapport entre forme masculine et forme féminine des substantifs variables ne peut en aucun cas être dissociée de l'idée sous-jacente d'une saillance *naturelle* du sexe comme critère de différenciation. Celle-ci peut aussi être sollicitée pour comprendre l'émergence et le développement de « l'accord au masculin » à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Encore aujourd'hui, un des ouvrages de référence concernant ce phénomène est celui de Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise* (Favre de Vaugelas 1647). Les *Remarques*, d'abord écrites au fil des lectures des œuvres de Malherbe, constituent un ensemble de courtes observations sur la langue des courtisan-es et des « Auteurs du temps » (ibid., Préface, II). Elles sont destinées à un public français, déjà lettré, et centrées sur les erreurs, mauvais usages ou usages douteux, que Vaugelas répertorie et commente. L'hésitation entre accord de proximité et accord au masculin est fondée sur une phrase de Malherbe (« Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges ») et donne lieu à l'analyse suivante :

« Il faudrait dire *ouverts* selon la Grammaire Latine, qui en use ainsi, pour une raison qui semble être commune à toutes les Langues, que le genre masculin étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin & le féminin se trouvent ensemble. »<sup>9</sup> (ibid., p. 264)

Cette idée selon laquelle le genre masculin serait « plus noble » que le genre féminin a très largement été retenue dans les travaux grammaticaux ultérieurs, qu'elle soit reprise telle qu'elle, ou modifiée, complétée, transformée. Du fait de la

---

9. Extrait en partie traité par E. Khaznadar (Khaznadar 2002, p. 85).

croyance en un lien très fort entre sexe et genre grammatical, l’assertion de Vaugelas a souvent été comprise (et l’est encore parfois) comme la validation d’une corrélation entre supériorité des mâles humains et supériorité du genre grammatical masculin. Il faut toutefois noter que Vaugelas n’explicite à aucun moment de son œuvre le sens de cette « noblesse » du genre grammatical masculin, ni un quelconque lien entre celle-ci et le statut des hommes dans la société moderne française. D’ailleurs, à cette validation de l’accord au masculin, Vaugelas oppose immédiatement l’argument suivant :

« Je voudrais dire *ouverte*, qui est beaucoup plus doux, tant à cause que cet adjectif se trouve joint au même genre avec le substantif qui le touche, que parce qu’ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive, & que par conséquent l’oreille y est toute accoutumée. »<sup>10</sup>  
(Favre de Vaugelas 1647, p. 264)

Face à la règle de raison et à l’héritage grammatical, Vaugelas pose donc la pratique linguistique réelle des courtisan·es et autrices/teurs qu’il observe, qui privilégient l’accord de proximité aujourd’hui largement oublié et souvent considéré comme un archaïsme inutile (cf. Chap.6.2.B, p. 156). L’accord au masculin, problématisé par Vaugelas, devient après lui un passage obligé de la description du genre grammatical en langue française, mais la discussion proposée par le remarqueur n’est quasiment jamais reprise. On le voit déjà chez un auteur comme Nicolas Beauzée, un peu plus d’un siècle plus tard :

« Si un adjectif se rapporte à plusieurs noms appellatifs de différents genres, il se met encore au pluriel, et il s’accorde en genre avec celui des noms qui est du genre le plus noble. » (Beauzée 1767, p. 627)

Ici, la règle est posée sans questionnement, et les constats concernant les usages de l’accord de proximité ont disparu. Plus encore, N. Beauzée explicite la relation entre la « noblesse » du genre grammatical et celle de la catégorie des animés humains /mâles/ – relation qui semble être considérée comme naturellement sous-jacente au discours de Vaugelas :

« Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. » (ibid., p. 627)

Cette extrapolation, qui, à la suite de Beauzée, sera acceptée sans peine, n’est rendue possible que par l’existence d’une conception particulière de la domination masculine, pensée comme essentielle, naturelle, indiscutable, et en aucun

10. Extrait en partie traité par E. Khaznadar (Khaznadar 2002, p. 85-86).

cas politique : la « supériorité » avérée du mâle justifie et explique la « supériorité » du genre grammatical masculin.

Ainsi, on passe d'un accord de proximité intra-linguistique, fondé sur un principe de moindre effort cognitif (on accorde avec le plus proche), à un accord au masculin par défaut, qui serait fondé sur l'idée d'abord non-linguistique que l'humain par excellence est mâle. En effet, S. Steinberg précise que :

« [D]ans les traités de physiognomonie écrits aux XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle où les auteurs cherchent à exposer les différences physiques et caractérogiques entre hommes et femmes, il existe un modèle d'homme générique qui [...] présente des caractéristiques masculines reconnaissables à la fois physiquement (noirceur, grandeur, sécheresse, dureté, etc.) et moralement (force, hardiesse, magnanimité ou justice). Il règne sur la femme qui, froide et humide, possède des attributs physiques opposés [...] que certains auteurs qualifient de "perfections" parce qu'ils sont conformes à la nature de la femme et d'autres d'"imperfections" parce qu'ils le sont relativement à ceux de l'homme » (Steinberg 2010, p. 139)

Selon les conclusions de l'historienne, les écrits sur les différences caractéristiques entre les sous catégories /mâles/ et /femelles/ sont très explicitement fondés sur une observation de la *condition* supérieure des hommes, et relativement inférieure des femmes. L'analyse proposée par N. Beauzée laisse penser que le fonctionnement du genre grammatical, qui sert entre autres à distinguer les NH en fonction du sexe du référent visé, découlerait de cette hiérarchie première entre mâles et femelles. Ainsi, on trouve dans l'histoire même des représentations liées à la fois au sexe et au genre grammatical, un des fondements des théories de la marque et des analyses explicatives et critiques de ces théories, comme celles proposées par C. Michard (cf. Chap.5.2.2, p. 124).

De la supériorité première du mâle, elle-même rendue possible par la différenciation première entre les sexes, proviendrait nécessairement la hiérarchisation des genres grammaticaux. Le rapport entre les deux niveaux (extra- et intra-linguistique) semble considéré comme tout à fait certain, du moins dans le cadre de la dénomination de la personne, et dans les hypothèses concernant les origines (adamiques ?) du genre grammatical. De là, on peut sans peine justifier le choix du masculin comme genre premier, et comme forme privilégiée pour l'accord par défaut. Et il n'y a pas loin d'un masculin qui peut être incident à un ensemble de formes masculines et féminines, à un masculin qui peut référer indifféremment aux individus /mâles/ et /femelles/. En tout cas, la primauté du

genre grammatical masculin est assise dès les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et présente l'avantage (historique) d'être très explicitement rattachée à une idéologie hiérarchisante : les textes proposent une explication *sociale*, avec tout ce que le terme charrie (cf. Chap.7.1.A, p. 165), et *naturalisante* d'une règle linguistique.

## **B. De la loi à la vérité dogmatique : l'héritage des siècles suivants**

Durant les siècles suivants (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup>), cette conception du genre grammatical, mais aussi de la bicatégorisation sexuée et de la hiérarchie qui en découle, s'impose très largement. Sa diffusion est de plus favorisée par des innovations culturelles et politiques concernant l'éducation et la scolarisation des enfants. En effet, dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le livre scolaire devient central dans les réflexions sur un possible renouveau du processus éducatif. L'officialisation, avec la Révolution française, de l'existence de ces ouvrages va dans le sens d'une évolution vers un enseignement à la fois plus large (la formation des citoyens est pensée comme un enjeu central de la République), et plus formel (les pratiques sont progressivement régulées et normalisées). À partir de la loi Bouquier de 1793, l'instruction est gratuite de six à huit ans (elle est aussi obligatoire, mais le décret Lakanal de l'année suivante reviendra sur ce point), et les ouvrages utilisés dans l'enseignement public et privé sont contrôlés et sélectionnés. Ces effets de généralisation et de formalisation seront renforcés par la loi Guizot de 1833, qui prévoit l'ouverture d'une école (de garçons) pour 500 habitants, et maintient le contrôle des livres scolaires<sup>11</sup>.

À partir de la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des publications destinées à l'enseignement du français croît fortement, ainsi que, plus largement, celui des ouvrages de grammaire descriptive qui peuvent permettre de compléter, de corriger ou d'approfondir les enseignements dispensés par l'École. Dans un certain nombre de ces ouvrages, on peut relever deux tendances en apparence contradictoires. La première se situe dans la même lignée que l'analyse proposée par N. Beauzée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : les auteurs reprennent et valident largement la conception du genre grammatical héritée des siècles précédents. On la retrouve dans l'intégralité des ouvrages étudiés, et les conclusions qui en découlent apparaissent généralement en tête des articles de description du genre grammatical. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est le cas aussi bien chez N. Beauzée que chez G. Girard ou encore l'abbé Lhomond :

11. Sur ces questions, voir l'article d'Alain Choppin sur « l'Histoire des manuels scolaires » (Choppin 1980), ou encore le *Dictionnaire de pédagogie* (Buisson 1887) de F. Buisson.

EXEMPLE 1. « le Genre est [...] un rapport au sexe, uni à l'idée principale & renfermé avec elle dans la valeur du mot. » (Girard 1742, p. 225)

EXEMPLE 2. « Les noms d'hommes ou de mâles sont du genre masculin [...] : les noms de femmes ou de femelles sont du genre féminin. » (Lhomond 1780, p. 4)

Cette motivation explicite et présentée comme intrinsèque au genre grammatical se retrouve aussi dans les ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle, comme on le voit avec les extraits suivants :

EXEMPLE 3. « Le genre est la propriété qu'ont les substantifs de représenter la distinction des sexes. Il y a conséquemment deux genres : le masculin, pour les noms d'êtres mâles [...]; et le féminin, pour les noms d'êtres femelles. » (Chapsal et Noël 1845 (1823), p. 112-113) et J-F-J-M. Noël

EXEMPLE 4. « Le genre est la différence, la distinction que l'on fait entre les êtres mâles ou femelles. Il y a en français deux genres, le masculin et le féminin. » (Brachet et Dussouchet 1875, p. 14)

EXEMPLE 5. « Les êtres animés se divisent en deux grandes classes : les êtres mâles et les êtres femelles. Cette différence entre les mâles et les femelles s'appelle sexe dans les êtres, et genre dans les noms destinés à en rappeler l'idée. » (L.-N. Bescherelle et H. Bescherelle 1864 (1836), p. 35)

On peut d'ailleurs noter que, dans l'ouvrage de Brachet et Dussouchet, sexe et genre grammatical semblent confondus, alors que ça n'est pas le cas dans les autres textes. Dans les différents cas étudiés, le lien entre les deux est présenté comme logique (« il y a conséquemment deux genres »), essentiel (rapport d'équivalence : « Le genre est la différence »; « les noms d'hommes ou de mâles sont du genre masculin »), ou encore secondaire et/ou métaphorique (« les noms destinés à en rappeler l'idée »; « Le genre est la propriété qu'ont les substantifs de représenter la distinction des sexes »). Malgré ces divergences théoriques, deux éléments semblent indiscutables : l'existence et la persistance du rapport entre sexe et genre grammatical ; l'évidence et la naturalité de la bipartition (des sexes et des genres grammaticaux).

Ainsi, tout comme dans les ouvrages des siècles précédents, le genre grammatical est posé comme nécessairement lié au sexe. Toutefois, L. Meigret (Meigret 1550) comme les auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* (Arnauld et Lancelot 1660) proposaient une explication téléologique et génétique à ce lien entre

sexe et genre grammatical. Dans les textes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'explication tend à disparaître au profit d'une assertion gnomique. L'effort théorique de naturalisation, d'abord explicite, semble progressivement s'effacer comme processus et est ainsi mené à son terme : si seul le résultat final est présenté, sans le cheminement qui y mène, les théories décrivant le lien entre sexe et genre grammatical ne sont plus naturalisantes, mais pleinement naturalisées. La dichotomie entre référents /mâles/ et référents /femelles/, ainsi que sa réalisation linguistique par le genre grammatical sont alors présentées comme des données indubitables et premiers. Dans cette lignée, les frères Bescherelle vont même jusqu'à affirmer, concernant les noms d'inanimés :

« [L]a masculinité accompagne le penchant de l'homme à s'approprier tout ce qui annonce de la grandeur, de la force, de la supériorité ; [...] la féminité exprime à son tour cette douceur, cette grâce, cette bonté, cette touchante faiblesse qui rendent la femme si intéressante. » (L.-N. Bescherelle et H. Bescherelle 1864 (1836), p. 42)

Ici, l'idée de naturalité paraît tout à fait claire, et semble inclure non seulement la différenciation sexuée, les genres grammaticaux, mais aussi les caractéristiques associées au *féminin* et au *masculin* (qui concerneraient indifféremment le sexe et le genre?). Ce texte met sur la voie de l'hypothèse métaphorisante de la « sexuisemblance » de J. Damourette et É. Pichon (cf. Chap. 3.3, p. 90), et constitue un exemple évident de la propension à la sur-sexualisation du genre grammatical.

Face à cette tendance, on en relève une autre, en apparence contradictoire, qui repose sur la décontextualisation complète des difficultés linguistiques liées au genre grammatical. Ce qui paraît d'emblée intéressant, c'est qu'on la retrouve dans les mêmes ouvrages que la tendance précédente, et plus spécifiquement concernant la question de l'« accord au masculin ». Les auteurs rappellent que :

EXEMPLE 6. « Quand un Adjectif se rapporte à deux noms singuliers, on met cet adjectif au pluriel [...]. Si les deux sont de différents genres, on met l'adjectif au masculin. » (Lhomond 1780, p. 11)

EXEMPLE 7. « S'il y a deux ou plusieurs substantifs ou pronoms, l'adjectif se met au pluriel, et prend le genre masculin, si les substantifs ou les pronoms sont de différents genres. » (Chapsal et Noël 1845 (1823), p. 118)

EXEMPLE 8. « Lorsque les noms sont de différent genre, l'adjectif

qui s'y rapporte se met au masculin. » (L.-N. Bescherelle et Lamotte 1841, p. 117)

Dans ces extraits, la mise au masculin est d'emblée posée comme une règle de grammaire, sans aucune mention de la *noblesse* du masculin ou de la *supériorité* du mâle sur la femelle. Cette seconde tendance est extrêmement problématique, en ce qu'elle désolidarise le phénomène linguistique de son fondement idéologique : malgré les éclaircissements proposés par N. Beauzée, l'origine explicitement masculiniste du choix de l'accord au masculin (plutôt que de l'accord de proximité) tend progressivement à l'invisibilisation. Il ne reste alors plus que la loi, l'argument d'autorité qui pose l'incontestabilité du phénomène linguistique.

On peut donc constater, à une même période et dans les mêmes ouvrages, une tendance d'une part à la validation explicite du lien motivé entre sexe et genre grammatical, et d'autre part à l'édition de règles grammaticales détachées de toute considération extra-linguistique. Ce détachement, qui correspond en fait à la production d'un discours non-situé, confirme le statut particulier du masculin en langue : celui-ci n'apparaît plus comme fondé sur un choix, mais plutôt comme découlant nécessairement de la structure du système linguistique français. Les deux directions, qui paraissent d'abord antagonistes, peuvent en fait être pensées l'une en regard de l'autre. En effet, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la conception asymétrique des genres est pleinement inscrite dans la culture française, faisant que, comme le rappelle très bien l'historienne A. Primi :

« l'Homme est présenté comme l'individu neutre, mesure de toute chose, tandis que la Femme est l'être sexué par excellence, défini avant tout par son rôle dans la reproduction humaine. » (Primi 2010, p. 167)

Cette différenciation étant tout à fait intégrée à « la vision du monde qui émerge dans le sillage des Lumières » (ibid., p. 167), la disparition des considérations liant asymétrie *naturelle* et asymétrie grammaticale peut très difficilement être interprétée comme le signe d'un mouvement dé-hiérarchisant. Ainsi, en décrivant la catégorie *genre grammatical* les auteurs rappellent son rapport avec le sexe, mais n'insistent ni sur les causes ni sur les effets de ce rapport, qui n'ont plus besoin d'être spécifiés. La différenciation sexuée, la répartition des dénominations de la personne en deux genres grammaticaux, la primauté du mâle et du masculin sont pensées et présentées comme des axiomes, et c'est précisément ce qui permet à A. Bentolila d'écrire en 2015 que faire passer une « règle morphologique arbitraire » pour « le symbole d'une discrimination sociale » relève de

« l'inculture » (cf. Chap. 6.2.B, p. 154).

### C. L'effort d'historicisation : *avocat-e* et *infirmier/ière*, deux cas exemples

Le fait d'intégrer une perspective historique au travail sur le genre grammatical permet avant tout de visibiliser et d'explicitier l'idéologie qui sous-tend un certain nombre de phénomènes linguistiques liés à cette catégorie. Bien sûr, il ne s'agit pas de dire qu'en ne questionnant pas la hiérarchie entre les genres grammaticaux, les ouvrages descriptifs, les linguistes et/ou les utilisateurs/trices non-spécialistes approuvent volontairement cette idéologie, mais plutôt de rappeler les processus en jeu dans la stabilisation de cette hiérarchie. Un des moyens les plus efficaces pour illustrer cette idée est l'étude de l'évolution des traitements lexicographiques des NH. Je n'en proposerai ici que deux exemples : le binôme *avocat-e*, dont les évolutions très récentes ont déjà intéressé la critique linguistique (cf. Chap. 4.1.A, p. 100) ; le binôme *infirmier/ière*.

Les formes masculine et féminine du binôme *avocat-e* sont mentionnées par Antoine Oudin (Oudin 1972 (1632)), sans différenciation sémantique explicite :

« Force substantifs féminins se forment, adioustant un seul *e* au masculin. Premièrement les noms d'offices & mestiers terminez en *er* : comme de *Conseiller, Financier, Barbier, Menuisier* : *Conseillere, Financiere, Barbriere, Menuisiere*. Apres cela des noms terminez en *d* & *t* *Marchand, Marchande* : *Aduocat, Aduocate*. En en, *in* & *en* : *cousin, cousine* : *voisin, voisine* : *chien, chienne* : *lion, lionne* : *excepté larronnesse de larron.* » (ibid., p. 61-62)

Les deux formes sont ici simplement présentées comme les deux actualisations possibles d'un même substantif. On retrouve toujours l'idée du féminin « formé » sur le masculin, mais la distinction est uniquement morphologique, et aucun « surplus sémantique » propre à l'une ou l'autre forme n'est mentionné. Le mot *infirmier/ière* n'est pas évoqué, la liste d'exemples donnée par l'auteur n'ayant aucune prétention à l'exhaustivité.

Dans les premiers ouvrages lexicographiques du XVII<sup>e</sup> siècle, on constate que les deux formes du mot *avocat-e* sont présentées et analysées comme sémantiquement différenciées, au-delà de la variation sémantico-référentielle en [+ mâle]/[+ femelle]. Cette différenciation se manifeste aussi bien dans les contenus des entrées que dans le choix des formes vedettes. Ainsi, dans le Richelet, le *Furetière* et la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (cf. Annexes, Ta-



bleau A.64, p. 48), la forme masculine apparaît toujours en vedette. On constate aussi que, dans les trois dictionnaires, la forme *avocate* est maintenue, mais que seul le Richelet, qui traite les formes masculine et féminine séparément, la met en vedette. Le traitement du mot *infirmier/ière* (cf. Annexes, Tableau A.73, p. 52), bien que similaire, constitue un point de comparaison intéressant. Comme pour *avocat-e*, le Richelet propose une entrée pour chacune des deux formes. Cependant, alors qu'il y avait une différenciation sémantique explicite entre *avocat* et *avocate* (la seconde forme étant dépourvue du trait [+ activité professionnelle]), ici, la différenciation semble fondée sur la seule variation entre les traits [+ mâle] et [+ femelle], voire sur un critère simplement morphologique (s'il y a deux formes, il y a deux entrées). Ainsi, la séparation des entrées *infirmier* et *infirmière* invite à ne pas considérer que les formes *avocat* et *avocate* sont traitées isolément pour des raisons autres que morphologiques et/ou liées au « sens référentiel » du genre grammatical. La différenciation sémantique supplémentaire paraît secondaire dans l'organisation de ce dictionnaire. Le Furetière, pour les deux mots, ne met que la forme masculine en vedette, et l'Académie française propose d'emblée les deux formes (« Infirmier, iere »).

L'analyse des entrées de ces dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle semble de plus montrer que le choix du masculin n'est pas dû à sa potentielle « valeur générique », mais bien au fait que le métier désigné soit ou non réservé aux hommes. En effet, le contenu de l'entrée justifie référentiellement la mise en vedette de l'un ou l'autre genre grammatical, ou encore des deux :

- lorsque le masculin est en vedette, les référents visés sont explicitement /mâles/ : « Celui qui », « Religieux qui » (Richelet 1680) ; « Celui qui » (Académie 1694) ; « Homme sçavant », « Celuy qui » (Furetière 1690) ;
- lorsque le féminin est en vedette, les référents visés sont explicitement /femelles/ : « Celle qui », « Religieuse » (Richelet 1680) ;
- lorsque les deux formes sont en vedette (ou en tout cas, la forme masculine et les morphèmes de genre féminins), les référents peuvent être indifféremment /mâles/ ou /femelles/ : « Celuy ou celle qui » (Académie 1694).

Dans les entrées proposées par ces trois dictionnaires, les choix morphologiques sont donc tous justifiables par la corrélation entre sexe et genre grammatical. Le choix de la forme mise en vedette serait alors lié à une question de représentativité. Conformément à la conception naturalisante du genre grammatical au XVII<sup>e</sup> siècle, il paraît tout à fait cohérent que les dictionnaires valorisent la forme permettant de renvoyer aux référents privilégiés de la dénomination étudiée. Ainsi, pour le substantif *avocat-e*, le fait que les membres de la sous-catégorie ré-

férentielle /mâles/ soient majoritairement (voire obligatoirement) visés par la dénomination dans son acception professionnelle justifierait parfaitement la mise en vedette de la forme masculine. Le seul passage qui pourrait mettre sur la voie d'une « valeur générique » accordée à la forme *avocat* est la remarque de Richelet : « quelques uns croient qu'il faut dire en ce sens, avocat, & non avocate » (Richelet 1680). L'emploi de la forme masculine semble bien lié, dans ce cas, à l'idée d'une capacité hyperonymique du masculin, qui permettrait de ne pas différencier les référents en fonction du sexe. Toutefois, cette possibilité est contrebalancée et corrigée par le renvoi à l'« usage », de la même façon que Vaugelas concernant l'« accord au masculin » (cf. Chap. 7.1.A, p. 168) : « Cependant il semble que l'usage veuille que dans cette phrase on dise avocate » (ibid.).

La lecture des dictionnaires des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles conduit à des observations similaires (cf. Annexes, Tableaux A.65 et A.74, p. 49 et p.53). Tout comme dans les trois dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle, la forme féminine *avocate* demeure réservée à l'emploi *figuré* du substantif, pour lequel les deux formes sont attestées et répertoriées ensemble, sans qu'aucune difficulté soit mentionnée. Tous les dictionnaires retenus présentent le mot *infirmier/ière* sous ses deux formes. Là encore, l'existence possible d'une « valeur générique » du masculin n'est envisagée que pour l'acception professionnelle de la forme *avocat* : le trait [+ activité professionnelle] ne pourrait donc être actualisé que par celle-ci, quel que soit le type de référent visé. C'est l'hypothèse que semble proposer L.-N. Bescherelle, en préconisant la forme *avocat* « en parlant d'une femme qui exercerait la profession d'avocat » (L.-N. Bescherelle 1856).

En effet, cette assertion peut laisser penser que dans l'emploi non-métaphorique du nom de profession la « valeur générique » du masculin est non seulement attestée, mais stabilisée : la profession n'est pas ouverte aux femmes, mais si une femme l'exerçait, on emploierait la forme masculine du NH pour la désigner. Toutefois, le développement qui suit pose le problème tout à fait différemment de ce que permettent les outils de la grammaire actuelle. L'exemple de Melle d'Eon, et des « raisons qui engagerent ses parents à lui donner l'habit d'homme » (ibid.), n'est pas un exemple d'ouverture de la profession à une femme. Il s'agit plutôt du récit abrégé d'un cas de mimétisme social, dont le but est l'accès aux privilèges des membres d'un autre groupe : une femme se fait passer pour un homme pour prétendre à un métier réservé aux hommes. Cet exemple rapidement présenté par Bescherelle est extrêmement intéressant, en ce qu'il constitue le seul cas où la possibilité d'une non-concordance efficace est envisagée (un NH masculin désignant indifféremment des référents /mâles/ et /femelles/), et que celui-ci est

immédiatement associé à l'idée d'une transgression des normes sociales de genre. En bref, si une femme peut être désignée par la forme *avocat*, c'est qu'elle est considérée (même si c'est à tort) comme appartenant à une catégorie qui n'est pas la sienne. Dans ce cas, le référent implicite de la forme masculine *avocat* demeure bien un membre de la catégorie /mâles/.

La similitude entre ce que propose Bescherelle et une « valeur générique » du masculin est alors uniquement apparente. Les deux fonctionnements sont en fait tout à fait différents : le cas présenté par Bescherelle correspond à un phénomène de brouillage référentiel (un référent /femelle/ que l'on prend pour un référent /mâle/), alors que la « valeur générique » constituerait une indifférenciation sémantique (ni trait [+ mâle], ni trait [+ femelle]). Concernant le mot *infirmier/ière*, seul le Bescherelle propose dans une même définition une forme masculine (« Employé subalterne » vient en tête de l'entrée « INFIRMIER, IÈRE »), ainsi que les formes masculines et féminines alternées (« *l'infirmier* ou *l'infirmière* en chef »).

Il faut attendre les ouvrages lexicographiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles pour que les problèmes soulevés par l'existence ou non d'une « valeur générique » du masculin soient explicités (cf. Annexes, Tableaux A.66 et A.75, p. 49 et p.53). Pour le binôme *avocat-e*, le seul dictionnaire à présenter uniquement la forme masculine en vedette est l'un des plus anciens (AF8), et c'est aussi de façon très cohérente le seul à expliciter un renvoi à des référents /mâles/ (« Celui qui »). Ici, tout comme dans les dictionnaires des siècles précédents, l'explication de la présence du masculin en vedette par la « valeur générique » paraît peu pertinente : la profession ne s'ouvre aux femmes qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'argument de la représentativité des référents /mâles/ est encore tout à fait valide pendant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Dans les autres dictionnaires, plus récents, le masculin et le féminin apparaissent en vedette, et la forme *avocate*, qui n'a jamais cessé d'exister pour les acceptions « figurées » du mot, semble s'être banalisée, et surtout, resémantisée. Les deux formes peuvent, selon le référent visé, actualiser ou non le trait [+ activité professionnelle], ou en tout cas, les dictionnaires n'indiquent plus que ce trait est réservé à la forme masculine.

Malgré cette évolution vers une dé-spécialisation de la forme masculine pour l'acception professionnelle, on peut noter plusieurs phénomènes intéressants. L'emploi du masculin dans la désignation professionnelle de référents /femelles/ n'est plus présenté comme évident ou obligatoire, mais demeure possible et même, dans certains cas, préférable : « on emploie gén. dans les textes officiels la forme masc. » (TLFI); « On dit encore Femme avocat » (AF8); « on dit aussi

avocat en parlant d'une femme. » (PR15). Dans ces cas, contrairement à ce qui était proposé dans les dictionnaires des siècles précédents, il s'agit très explicitement de femmes, reconnues comme telles, et exerçant la même profession que les hommes. Le choix du masculin permettrait alors de visibiliser le fait que le substantif est employé dans son acception professionnelle et non figurée. Cette explication, qui favorise l'emploi hyperonymique du substantif masculin, est toutefois discutable, puisque la forme masculine peut aussi avoir un sens non-professionnel et figuré. D'ailleurs, dans les passages relevés, l'hésitation entre « valeur générique » et féminisation de la dénomination professionnelle est très claire, et bouscule en partie la pertinence de l'emploi « neutralisant » du masculin (cf. Chap. 6.1.A, p. 136).

On remarque aussi à la lecture de ces extraits une insistance sur le choix de la forme masculine ou de la forme féminine en fonction de la représentativité du type de référent visé pour la catégorie professionnelle concernée. Le substantif *avocat·e*, même si les deux formes sont en vedette, est parfois présenté comme un masculin qui peut *parfois* apparaître au féminin : « Il s'emploie aussi au féminin, Avocate » (AF8); « la forme fém. avocate appartient à la lang. parlée » (TLFI). La pertinence de l'emploi du féminin pour désigner les référents /femelles/ paraît dépendre de la pertinence du lien entre la catégorie /femelles/ et la catégorie /avocats, avocates/. Comme l'explique l'AF8, « on compte maintenant d'assez nombreuses avocates au Palais » : c'est parce que les avocates sont « nombreuses » que la forme féminine du substantif peut légitimement être employée, et non simplement parce qu'un référent /femelle/ est visé. Et en effet, on constate rapidement que la très grande majorité des exemples proposés par les dictionnaires du corpus font apparaître la forme masculine du mot dans son acception professionnelle : on ne trouve que trois exemples au féminin (« On compte maintenant d'assez nombreuses avocates au Palais » (AF8) et « La nouvelle avocate a prêté serment [...]. Une savante avocate » (AF9)) pour 46 au masculin. Ici, le choix du masculin, notamment pour des exemples construits, non-situés contextuellement (ex. « Avocat plaidant. Avocat consultant. Avocat général » (NLIT), etc.), n'est pas un choix orienté par un référent réel, mais soit par la croyance en une « valeur générique » (donc hyperonymique) du masculin, soit par le type de référent le plus probablement visé.

Le binôme *infirmier/ière* ne semble pas du tout poser aux lexicographes les problèmes présentés par *avocat·e* : les deux formes sont en vedette et les entrées font apparaître soit des pronoms alternés (« Celui, celle qui », AF8, LIT), soit le substantif de sens indéfini *personne* (TLFI, AF9, PR15, LAR, NLIT). Ici, pas de

questionnement sur un possible emploi du féminin, les deux formes sont explicitement attestées, et avec elles, la possibilité d'un renvoi à des référents /mâles/ ou /femelles/. Les substantifs *avocat-e* et *infirmier/ière* ne reçoivent pas le même traitement lexicographique, et seul le premier semble pouvoir prétendre à une « valeur générique » du masculin. La seule différence entre ces substantifs étant que l'un des deux présente une distinction sémantique (selon le genre) autre que l'alternance [+ mâle]/ [+femelle], on pourrait avancer l'hypothèse suivante : seule la forme masculine des NH variables affichant un surplus sémantique au féminin serait concernée par la « valeur générique ». Toutefois, l'exemple du mot *ministre* déjà évoqué (cf. Chap. 4.1.A, p. 98 et p.102) permet d'emblée de rejeter cette hypothèse comme simple argument *ad hoc* : on constate effectivement une forte tendance à la mise au masculin du mot *ministre*, alors que, comme pour le mot *infirmier/ière*, aucun surplus sémantique n'est attesté (cf. Annexes, Tableau A.34, p. 27).

En arrivant au terme de ce parcours lexicographique diachronique, plusieurs conclusions peuvent être tirées. D'abord, les substantifs *avocat-e* et *infirmier/ière* sont répertoriés sous leurs deux formes masculine et féminine dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître la forme féminine *avocate* en (co-)vedette, puisqu'elle est avant cela réservée à l'emploi figuré non-professionnel du substantif. À partir du XX<sup>e</sup> siècle et de l'ouverture de la profession aux femmes, le sens de la forme féminine s'étend progressivement au domaine non-figuré, mais la forme masculine demeure majoritaire, et persiste même dans la dénomination des référents /femelles/ identifiés comme tels. La justification par la « valeur générique » du masculin est ici rendue problématique par le fait que, jusqu'à l'accès des femmes à la profession, le choix du masculin était justifié référentiellement par un renvoi obligatoire à des individus /mâles/, et non par abstraction vis-à-vis de la différenciation sexuée. De plus, le fait que ce phénomène ne semble pas utile au NH *infirmier/ière* remet aussi en cause la validité de la « valeur générique » pour les dénominations de la personne variables en genre. La persistance de la forme masculine *avocat*, même dans les emplois spécifiques visant des référents /femelles/ (« Quand il s'agit d'une femme » (TLFI) « en parlant d'une femme » (PR15)), semble plutôt liée au fait que les référents /mâles/ sont considérés comme représentatifs (que cela soit vrai ou non) de la catégorie professionnelle visée – socialement plus valorisée que celle des /infirmiers, infirmières/. Sans cela, il paraît difficile de comprendre l'apparition quasi magique de la capacité hyperonymique du masculin *avocat* lorsque la profession

s'ouvre aux femmes.

## 2. Relire la primauté du masculin

L'approche adoptée dans cette partie permet de mettre en lumière des processus dont seules les conclusions sont retenues dans les grammaires descriptives contemporaines. Ces conclusions sont isolées sous la forme de lois grammaticales présentées comme anhistoriques, et ce faisant difficiles à questionner. L'étude diachronique des règles qui fondent la primauté du masculin ne permet en rien de nier leur existence, puisque encore aujourd'hui, elles sont appliquées et enseignées. Toutefois, elle rend leur discussion beaucoup plus pertinente en visibilisant les postures théoriques et idéologiques qui sous-tendent ces règles, donc en resituant les discours qui les ont produites. Dans le dernier point de cette partie, je m'attarderai plus précisément sur certaines pratiques contemporaines, en m'appuyant sur la lecture critique des « attributs du masculin » amorcée dans l'étude historique.

### A. La « valeur générique » réservée au masculin ?

En étudiant l'ensemble des dénominations de la personne variables du lexique L1, on obtient les résultats suivants :

- sur les 422 substantifs (cf. Annexes, Lexique 1, p. 147), 35 font apparaître la forme féminine seule en vedette dans au moins un des dictionnaires : *abbesse, ambassadrice, barmaid, baronne, bouchère, chancelière, colonelle, commandante, comtesse, doctoresse, doyenne, duchesse générale, hôtesse, intendante, lieutenant, mairesse, maîtresse, maquilleuse, maréchale, marquise, mécanicienne, officère, pastoresse, poétesse, préfète, présidente, prostituée, puéricultrice, sage-femme, sénatrice, soldate, speakerine, tailleuse, trésorière* ;
- 31 de ces formes féminines sont traitées dans des entrées distinctes de celles des formes masculines dans un moins un des dictionnaires, elles aussi attestées dans ces mêmes ouvrages ;
- les 4 autres ne sont répertoriées que sous leur forme féminine dans au moins un des dictionnaires (*maquilleuse, prostituée, puéricultrice, sage-femme*) : dans ces cas-là, la forme masculine n'est pas attestée par le dictionnaire (pour *maquilleuse, prostituée, puéricultrice*), ou est mentionnée en remarque à l'intérieur de l'article (pour *sage-femme*).

La proportion des substantifs concernés par ce phénomène est assez faible, environ 1 % du relevé global (cf. Chap. 10.1.A, p. 246). Toutefois son existence même doit être questionnée. Le traitement du mot *puéricultrice* (cf. Annexes, Tableau A.39, p. 34) est assez aisé à décrire : dans le dictionnaire où la forme féminine apparaît seule en vedette, elle est aussi la seule à être attestée, et sert explicitement à renvoyer à des référents /femelles/ : « Infirmière diplômée en puériculture. Les puéricultrices diplômées d'État » (TLFI). Ici, la mise en vedette du féminin est justifiée référentiellement : la catégorie visée regroupe exclusivement des référents /femelles/. Le traitement de *sage-femme* (cf. Annexes, Tableau A.41, p. 35) est un peu plus complexe, puisque dans trois des dictionnaires du corpus, il est précisé, alors même que le mot *sage-femme* est en vedette, que « la profession est ouverte aux hommes » (LAR), que « le terme auj. peut aussi désigner un homme » (TLFI) et qu'« un homme peut exercer cette profession » (NLIT). Le fait que les définitions indiquent que les hommes peuvent pratiquer cette profession implique qu'ils ne sont pas considérés comme les membres prototypiques de la catégorie. Pourtant, le LAR ouvre la définition du mot par un masculin (« praticien exerçant une profession médicale ») auquel une « valeur générique » est clairement attribuée. Ce choix est extrêmement intéressant : l'utilisation d'un NH masculin (pourtant variable) pour définir le mot *sage-femme* met sur la voie d'une possible « valeur générique » prêtée au substantif féminin en vedette. Et en effet, bien que les dictionnaires proposent des alternatives à cet emploi du féminin (« hommes sages-femmes » (LAR, NLIT), « maïeuticien » (TLFI, PR15)), il n'est présenté ni comme interdit, ni comme inexistant.

Dans les 31 autres cas relevés, les deux formes sont explicitement attestées, mais présentées dans des entrées distinctes, et parfois avec une différenciation sémantique – comme on l'a vu avec *maîtresse* ou *ambassadrice* (Chap. 5.1.A, p. 117). On peut donner plusieurs interprétations possibles au traitement séparé de ces formes féminines. La première serait que la distinction entre les deux formes permet d'isoler la forme féminine nécessairement spécifiante de la forme masculine qui donnerait accès au sens non-modifié du substantif. Cette première interprétation est cohérente avec l'hypothèse d'une « valeur générique » réservée au genre non-marqué, l'une permettant aisément de justifier l'autre. En effet, la séparation du masculin et du féminin ne peut être fondée sur un critère purement morphologique, puisque la grande majorité des entrées traitant des NH variables présentent les deux formes dans une même entrée<sup>12</sup>.

---

12. Par exemple, sur les 46 substantifs retenus commençant par la lettre *a*, 27 présentent deux formes dans au moins un des dictionnaires, 18 sont présentés comme épécènes avec variation du déterminant, 2 font apparaître les deux formes séparément dans au moins un des dictionnaires

La difficulté posée par ces DP dites « variables », et qui reste très peu traitée, repose sur la contradiction suivante :

- sauf pour les épiciènes, elles ne peuvent pas être pleinement considérées comme polysèmes ou comme homonymes, puisqu'elles sont morphologiquement différenciées (et pourtant, généralement traitées comme un même mot) ;
- ces substantifs ne peuvent pas non plus être rejetés comme deux unités sans rapport, puisque les deux formes partagent un socle morphologique et sémantique.

De plus, en étudiant de plus près les dénominations variables dont les deux formes sont traitées séparément, on remarque rapidement que l'entrée mettant la forme masculine en vedette présente très généralement des indices de renvoi à des référents /mâles/. Sur les 31 substantifs concernés, 30 font apparaître dans le corps de la définition des substantifs ou pronoms uniquement masculins dans au moins un des dictionnaires<sup>13</sup> (cf. Annexes, Tableau A.43, p. 37), favorisant une confusion entre renvoi à des référents /mâles/ et renvoi à des référents /mâles/ ou /femelles/.

Parmi ceux-ci, 22 font apparaître le tour « celui qui » (73 %), dont la référence à des entités /mâles/ est cette fois-ci certaine, puisqu'on retrouve, dans les mêmes dictionnaires, les tours « celui, celle qui » et « celui ou celle qui » lorsque les référents peuvent être /mâles/ ou /femelles/. Plus explicitement encore, le mot « homme » est employé pour définir 6 de ces substantifs, soit environ 20 % (cf. Annexes, Tableau A.43, p. 37).

Dans ces différents exemples, l'argument de la « valeur générique » du masculin qui justifierait la différenciation lexicographique entre les formes masculine et féminine (la seconde ne pouvant être que spécifique) paraît assez peu convaincant. Dans certaines définitions, il est précisé que la forme masculine peut être employée pour désigner des référents /femelles/ : c'est le cas des formes *préfet* (« Madame le préfet » (AF9)) et *sénateur* (« Sénateur ne s'emploie qu'au masc., même lorsqu'il s'agit de parlementaires du sexe féminin » (TLFI)). Ici, l'attribution d'une « valeur générique » (qui s'appliquerait aussi en contexte spécifique)

---

(*abbé, abbesse ; ambassadeur, ambassadrice*), et 23 ne proposent que la forme masculine dans au moins un des dictionnaires. Ainsi, lorsque les deux formes sont attestées dans au moins un des dictionnaires, donc dans 46 cas sur 46 pour la lettre *a*, elle sont présentées au moins une fois ensemble dans 45 des cas. Le traitement différencié des formes masculine et féminine dépendrait donc plutôt d'un critère sémantique que d'un critère morphologique, contrairement à ce qu'on a pu voir avec le Richelet au XVII<sup>e</sup> siècle (cf. Chap. 7.1.C, p. 175).

13. Ces cas de concordance exclusive au masculin seront traités plus extensivement dans la partie suivante (cf. Chap. 10.1.C, p. 264).



est rendue explicite. Mais elle ne l'est que pour quelques substantifs, ce qui rend son utilisation (et son efficacité) tout à fait discutable. Soit la « valeur générique » n'existe que pour certaines DP, et les formes masculines des autres mots relevés ne sont pas concernés par celle-ci ; soit elle est problématique pour les DP en question (comme *sénateur* et *préfet*) et exige donc d'être explicitée. Cette dernière interprétation implique que la « valeur générique » serait déjà suffisamment évidente dans les autres cas et n'aurait pas besoin d'être explicitée, or on a vu que pour la plupart des DP avec formes masculine et féminine traitées séparément, les entrées proposaient en fait des définitions ambiguës pour certaines, et avec référence ouverte à des individus /mâles/ pour d'autres. Face au traitement lexicographique de ces formes masculines on se retrouve donc avec deux solutions problématiques concernant la « valeur générique », qui mènent en fait à la même conclusion : seules certaines dénominations de la personne pourraient, au masculin, revêtir cette valeur.

En outre, ces observations ne permettent en aucun cas de comprendre les quelques cas où la forme féminine est présentée, du moins dans les ouvrages lexicographiques, comme permettant de désigner indifféremment des référents /mâles/ et /femelles/. C'est cette possibilité qui sera interrogée à partir de l'étude de la forme *sage-femme*.

### **Étude de cas : *sage-femme***

J'ai déjà évoqué le traitement lexicographique particulier de la forme *sage-femme* (cf. Chap.7.2.A, p. 181) et m'intéresserai donc dans cette étude de cas à des usages non-lexicographiques du mot, et plus précisément, aux résultats tirés du corpus de forums (C2), mais aussi à son traitement dans des documents officiels, lieux privilégiés de la dénomination non-spécifique. J'ai retenu pour ce faire deux documents de réglementation des pratiques professionnelles des sages-femmes : le *Rapport d'étude de l'Ordre des sages-femmes* (2014)<sup>14</sup> et le *Code de déontologie des sages-femmes* (2012)<sup>15</sup>. En étudiant ces documents, on relève différents types d'occurrences du mot *sage-femme* :

---

14. Lien : [http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cnosf\\_-\\_rapport\\_d\\_etude\\_-\\_marche\\_du\\_travail\\_des\\_sages-femmes.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cnosf_-_rapport_d_etude_-_marche_du_travail_des_sages-femmes.pdf)

15. Lien : <http://www.ordre-sages-femmes.fr/wp-content/uploads/2015/10/Code-de-d%C3%A9ontologie-des-sages-femmes-version-consolid%C3%A9e-au-19-juillet-2012.pdf>

Tableau 8 – Étude de documents – le mot *sage-femme*

Type d'emploi	Code de déontologie	Rapport d'étude	total
substantif caractérisé (dét. ou autre) ou anaphorisé au féminin	126	84	210
substantif caractérisé ou anaphorisé au masculin/ apposé à un substantif au masculin	4	2	6
∅ + substantif	10	10	20
dét. pluriel + ∅	7	118	125
total	147	214	361

Le mot est quelquefois employé sans article (20 occurrences sur les deux textes, soit 5.5 %); il apparaît au pluriel sans caractérisation autre que l'article défini ou indéfini (125 occurrences sur les deux textes, soit 34.6 %); on trouve aussi 210 occurrences du substantif actualisé par un déterminant explicitement au féminin (singulier ou pluriel), ou encore anaphorisé par un pronom féminin (soit 58.2 %); à cela s'ajoutent deux exemples de caractérisation du substantif par un adjectif ou un déterminant masculin (0.6 %), et 4 cas d'apposition du mot *sage-femme* à une forme substantivale masculine (1.1 %). On constate ainsi que dans ces deux textes, l'utilisation d'une forme explicitement féminine est largement dominante, alors même que le substantif est employé en contexte non-spécifique puisque le référent visé n'est pas identifié. Les emplois qu'on peut nommer « ambigus », pour lesquels le genre grammatical du substantif est invisibilisé, ne sont pas rares non plus : il s'agit des actualisations du mot au pluriel sans autre caractérisation, et dans des structures attributives, appositives, ou complétives qui ne font pas apparaître de déterminant (40.1 %). Les derniers 1.7 % (environ) concernent donc les cas où le substantif *sage-femme* semble être actualisé au masculin :

- « étudiant(s) sage-femme(s) » (4 occurrences) : le substantif *sage-femme* est apposé à *étudiant*, en emploi quasi-adjectival ;
- « son praticien, sage-femme ou médecin » : *sage-femme* est intégré à une énumération dont les deux autres substantifs sont au masculin ;
- « sage-femme expert », où le substantif *sage-femme* est caractérisé par une dénomination de la personne dont la féminisation est extrêmement limi-

tée<sup>16</sup>.

Si l'on s'en tient à l'idée que seul le masculin peut avoir une « valeur générique » lorsque, comme dans ces textes, les deux formes sont attestées, il faut alors accepter que seuls les six derniers cas évoqués pourraient parmi les 361 occurrences relevées renvoyer à des référents des deux sous-catégories /mâles/ et /femelles/. Toutes les autres occurrences seraient soit problématiques (pour celles où le genre grammatical est invisibilisé), soit explicitement féminines, et renverraient dans ce dernier cas à des référents /femelles/. Cette analyse paraît pour le moins douteuse.

L'étude du corpus de forums donne des résultats similaires pour le substantif *sage-femme* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 114) :

Tableau 9 – Étude du corpus de forums – le mot *sage-femme*

Type d'emploi	Nombre d'occurrences
substantif caractérisé (dét. ou autre) ou anaphorisé au féminin	46
substantif caractérisé ou anaphorisé au masculin/ apposé à un substantif au masculin	4
Ø + substantif	18
dét. pluriel + Ø	6
total	74

La majorité des emplois relevés sont explicitement au féminin (62 %), une grande partie de ceux qui restent (32 %) est ambiguë du point de vue du genre grammatical (emplois pluriels ou sans déterminant), et enfin, seuls 5 % des cas relevés apparaissent au masculin. Parmi ceux-ci, 1 seul renvoie explicitement à un référent /mâle/ : « un homme sage-femme » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 118). Il ne resterait donc que 3 occurrences sur les 74 (soit 4 %) qui pourraient faire apparaître la « valeur générique », sachant qu'une d'entre elles peut de plus aisément être interprétée comme un pluriel mal formé : le syntagme *une sage-femme* apparaît dans le même paragraphe que la forme *au sage-femme* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 116).

Ces résultats comme ceux tirés des deux documents officiels présentés ci-

16. Dans le corpus C1, seul le PR15 propose une forme substantivale féminine *experte*, toutefois pas en vedette (cf. Annexes, Tableau A.27, p. 21).

dessus permettent d'appuyer le questionnement de la « valeur générique » sur des pratiques linguistiques non spécialisées. Pour les substantifs comme *sage-femme*, ces relevés peuvent mener à deux conclusions : soit certains noms variables ne peuvent que très occasionnellement prétendre à cette valeur par leurs très rares actualisations au masculin ; soit elle n'est en fait pas réservée à la forme masculine. C'est cette seconde solution qu'il paraît pertinent d'explorer, puisque la première impliquerait que les emplois non-spécifiques du substantif *sage-femme* au féminin excluent les référents /mâles/ de la catégorie /sage-femmes/ – ce qui, du moins dans un document officiel comme le *Code de déontologie*, semble assez peu probable.

## B. Vers l'idée d'une valeur « culturelle »

La « valeur générique » pourrait donc concerner aussi bien les formes masculines que féminines des DP variables. La richesse de cette valeur reposerait sur le fait qu'elle introduit la possibilité d'une référence non-sexuée dans la dénomination de groupes humains ou dans les usages supposément intensionnels (ne renvoyant qu'aux traits définitoires de la catégorie, excluant le sexe) de certains substantifs. Comme on l'a vu plus haut, la « valeur générique » aurait un fonctionnement (auto)hyponymique (cf. Chap. 6.1.A, p. 136), alors que les autres usages des dénominations de la personne seraient hyponymiques et différenciés. Cependant, cette conception du phénomène comme rapport hypero/hyponymique doit être questionnée. Une des réflexions les plus précises sur ce type de relation a été proposée par G. Kleiber et I. Tamba dans leur article sur la question (Kleiber et Tamba 1990). Les auteurs proposent de penser l'hyponymie comme une inclusion extensionnelle « unilatérale (ou asymétrique) et transitive » (ibid., p. 15) : toute entité appartenant à la classe hyponyme appartient aussi à la classe hyperonyme. Pour reconnaître ce phénomène d'inclusion, G. Kleiber et I. Tamba analysent les relations phrastiques définitoires de la « *Hiérarchie-être* » propre à l'hyponymie et les résumant comme suit :

« Il y a relation d'hyponymie entre X et Y si la phrase *C'est un X* ou *C'est du X* implique unilatéralement la phrase *C'est un Y* ou *C'est du Y*, X étant l'hyponyme et Y l'hyperonyme ou superordonné. » (ibid., p. 18)

Ainsi, *tulipe* constitue un hyponyme très clair de *fleur*, pour reprendre les exemples des auteurs. S'il y a bien relation d'hypero/hyponymie entre les dénominations de la personne avec « valeur générique » et les dénominations de

la personne sans « valeur générique », alors, selon les exemples étudiés plus haut, on devrait pouvoir asserter les énoncés suivants :

- « C'est *un sage-femme* » implique que « C'est *une sage-femme* » ;
- « C'est *une ministre* » implique que « C'est *un ministre* » ;
- « C'est *une maîtresse* » implique que « C'est *un maître* ».

L'étrangeté de ces affirmations, qui paraissent assez contre-intuitives, mérite pourtant d'être problématisée et décryptée. La mise en rapport des deux genres grammaticaux, telle qu'elle est pratiquée dans les grammaires usuelles et dans les ouvrages lexicographiques, correspond très généralement à une mise en rapport des catégories référentielles /mâles/ et /femelles/.

On le voit très bien dans le parcours historique proposé ci-dessus : dans les grammaires, le genre grammatical est présenté à *partir* de la distinction entre dénominations visant des référents /mâles/ et dénominations visant des référents /femelles/ (cf. Chap. 7.1.A, p. 162). De même, les résultats de l'étude du lexique L1 ont permis de remarquer une tendance assez généralisée à la spécification catégorielle en fonction du sexe, même lorsque la différenciation entre les formes masculine et féminine ne concerne que les traits [+ mâle] et [+ femelle]. Ces deux catégories sont de plus pensées et présentées comme exclusives l'une de l'autre : on peut se souvenir de la confusion évoquée par Y. Roudy lorsqu'elle est nommée « ministre » au masculin (cf. Chap. 4.1.A, p. 102).

Ainsi, pour comprendre les énoncés illisultant la relation d'hyponymie, il faut se souvenir de la potentielle « valeur générique » du masculin (et du féminin, donc ?), et taire le réflexe différenciateur solidement stabilisé dans les pratiques et représentations du genre grammatical. Le *malaise* sémantico-référentiel suscité par ces énoncés ne permet pas tout à fait de nier l'existence de la « valeur générique », mais invite toutefois à en questionner la pertinence et l'efficacité : comment garantir la reconnaissance du caractère dé-sexualisant d'un substantif ? Cette dé-sexualisation est-elle véritablement possible ? Et enfin, si on accepte qu'elle existe pour les deux genres, comment expliquer la plus grande fréquence de la « valeur générique » pour les substantifs masculins que pour les substantifs féminins ?

En effet, le caractère beaucoup plus exceptionnel des usages de la « valeur générique » au féminin empêche de penser son emploi comme indifférent selon le genre grammatical. De fait, si l'on s'en tient à l'idée d'une « valeur générique » applicable aux deux genres, rien ne permet d'expliquer pourquoi les syntagmes « *une sage-femme* » et « *un ministre* » semblent pouvoir revêtir ladite valeur, mais pas « *un sage-femme* » ou « *une ministre* ».

Pour proposer une autre lecture de ce phénomène et de son fonctionnement linguistique, plus inclusive des difficultés réelles qu'il pose, il paraît intéressant de repartir de la description première du fonctionnement des dénominations de la personne (cf. Chap. 3.2.A, p. 87) en la complétant. Pour chaque catégorie visée par le radical substantival d'une dénomination de la personne variable, un type de référent privilégié peut émerger, appartenant à la sous-catégorie /mâles/ ou à la sous-catégorie /femelles/. Ce référent privilégié, pensé comme prototypique, est déterminé par des facteurs sociaux, culturels, historiques, et ce faisant, il est toujours potentiellement soumis à des évolutions et transformations. L'actualisation du substantif au féminin ou au masculin serait donc orientée (et même déterminée ?) par ce référent prototypique. L'attribution de la « valeur générique » à la forme masculine ou à la forme féminine constituerait alors une actualisation linguistique du rapport privilégié entre la catégorie de départ (par exemple, la catégorie /avocats, avocates/) et la sous-catégorie /mâles/ ou /femelles/ (pour cet exemple, /mâles/).

Dans ce cas, la conception traditionnelle de la « valeur générique » comme capacité à référer indifféremment au sexe des individus visés paraît insuffisante, ou en tout cas, inadéquate. L'emploi d'un genre grammatical plutôt que de l'autre correspondrait en fait à un procédé d'invisibilisation d'un type de référent au profit de l'autre. Le référent privilégié n'étant pas le même d'une catégorie à l'autre, le genre grammatical utilisé pour désigner la catégorie dans son ensemble ou un-e membre non-identifié-e de celle-ci (et parfois même des référents spécifiques) ne sera pas non plus le même. Ainsi, la sous-catégorie référentielle dominante, pensée comme majoritaire donc représentative, serait explicitée par le choix du genre grammatical masculin (pour un prototype /mâle/) ou du genre grammatical féminin (pour un prototype /femme/). Cette analyse de la « valeur générique », qui implique d'en repenser complètement le fonctionnement, permet de résoudre certaines des difficultés évoquées ci-dessus. En effet, la plus forte présence en langue (et plus encore dans le domaine des noms de métier) des masculins revêtant cette valeur peut tout à fait être expliquée par le fait que les référents /mâles/ sont encore *jugés représentatifs* d'un grand nombre de catégories (surtout professionnelles).

Plus encore, si l'on considère avec C. Michard que le /mâle/ est *jugé représentatif* de l'/humain/ (cf. Chap. 5.2, p. 124), on comprend alors sans difficultés que, pour les catégories qui ne semblent pas avoir de type de référent privilégié (ex. /collaborateurs, collaboratrices/), le référent par défaut soit /mâle/. Ainsi, ce qui est généralement justifié par le recours à la marque (qui ne permet pourtant pas

de comprendre les emplois d'un féminin à « valeur générique ») peut être expliqué par l'asymétrie entre les DP à référent par défaut /mâle/ et les DP à référent par défaut /femelle/. Cette relecture de la « valeur générique » la rapprocherait plutôt d'une *valeur culturelle typante* : *culturelle*, parce que liée non pas aux catégories elles-mêmes, mais à leurs membres et à la façon dont ils sont perçus ; *typante*, parce qu'elle visibilise le type de référent considéré comme *normal* pour la catégorie visée.

La problématisation synchronique et diachronique des règles qui garantissent la primauté du masculin en langue française permet de révéler les non-dits du genre grammatical, ceux des ouvrages grammaticaux et linguistiques, des discours spécialisés ou non-spécialisés, des pratiques courantes et/ou officielles, etc. Les discours idéologiques liant primauté du masculin et supériorité du mâle, l'influence de la culture chrétienne (et notamment de l'adamisme), la très forte tendance à la déshistoricisation des *lois* grammaticales, le recours à celles-ci comme arguments d'autorité participent à façonner et parfois à crispier les usages du genre grammatical en langue française. Toutefois, l'étude de ces différents ressorts ne se limite pas à un simple rejet des normes qui en découlent : elle amène à analyser plus précisément les fondements et origines des « attributs » du masculin, ainsi que les dynamiques qui ont permis et permettent leur durabilité.

Plus encore, les difficultés soulignées plus haut (concernant notamment la « valeur générique » et l'accord au masculin) invitent à questionner plus largement le fonctionnement sémantico-référentiel du genre grammatical dans le cadre de la dénomination de la personne. En effet, l'idée d'une valeur non plus « générique » mais « culturelle et typante » permet à la fois de penser ce que l'hypothèse d'un genre non-marqué hyperonymique néglige, et de replacer les usages grammaticaux dans le monde où ils sont pratiqués – d'où l'idée de *référent jugé prototypique*. Déjà avec cette hypothèse d'un rapport privilégié entre une catégorie référentielle première et une sous-catégorie /femelles/ ou /mâles/, l'idée d'un sens du genre grammatical ne se limitant pas aux traits [+ mâle] et [+ femelle] peut être envisagée : le « sens référentiel » (cf. Chap. 3.2, p. 87) n'autorise ni n'explique les variations et les apparentes instabilités du genre grammatical relevées dans cette partie.





## **Quatrième partie**

### **Au-delà du « sens référentiel » : l'hypothèse stéréotypique**



## Chapitre 8

# Redéfinir le sens du genre grammatical

Le questionnement sur les « attributs » du masculin permet d'introduire des pistes de réflexion cruciales à un travail d'analyse sémantique du genre grammatical. En effet, les conclusions sur la validité discutable de ces « attributs » dans leur description classique invitent à repenser à la fois l'asymétrie entre masculin et féminin et le fonctionnement dénominatif du genre grammatical des NH. La problématisation du « masculin forme première » permet de rattacher les hiérarchies grammaticales à des hiérarchies non-linguistiques, et de questionner les habitudes qui fondent les pratiques lexicographiques et grammaticales usuelles. De même, le fait de discuter la nécessité de « la mise au masculin » interroge la validité d'un genre pouvant être considéré comme le genre par défaut, *non-marqué*. Enfin, la critique de la « valeur générique » amène l'idée de relations privilégiées entre certaines catégories référentielles et les sous-catégories /mâles/ et /femelles/. Ainsi, le sens du genre grammatical (des dénominations de la personne) ne se réduirait pas aux simples traits [+ mâle] ou [+ femelle], mais recouvrirait aussi tout ce qui lie les membres de ces catégories à leur environnement socio-culturel.

Le développement qui suit constitue donc une analyse sémantique du genre grammatical des dénominations de la personne appuyée sur les critiques amorcées ci-dessus. Deux notions, déjà amenées par la réflexion sur la *valeur culturelle typante*, sont au centre de ce travail : la *prototypie* et la *stéréotypie*. En effet, cette valeur interroge l'existence d'individus qui, du fait de leur sexe, seraient plus représentatifs de certaines catégories référentielles. Elle permet aussi de penser la coïncidence entre les stéréotypes associés à une catégorie professionnelle ou autre (telle profession serait plus appropriée pour telle sous-catégorie

d’humains/) et ceux associés aux catégories sexuelles (les individus /mâles/ ou /femelles/ seraient plus aptes à exercer telle profession). La stéréotypie apparaît donc aux fondements de la complexité sémantique du genre grammatical, et la prototypie permet d’interroger le rôle du genre dans la production (ou non) de catégories.

Ces réflexions seront au centre de cette partie, dont l’enjeu est de proposer une description du sens du genre grammatical qui ne soit pas bornée par le binarisme sexué, et qui puisse s’appuyer sur des théories explorant la possibilité d’une catégorisation non-rigide (cf. Chap. 3.2.B, p. 88). Je reviendrai donc précisément sur les notions de *stéréotypie* et de *prototypie*, mais aussi sur la façon de penser les catégories référentielles, ainsi que le rapport de motivation qui fonde la conception traditionnelle du lien entre sexe et genre grammatical.

## **1. Retour sur la catégorisation : d’une conception distinctive à une conception plastique**

L’analyse sémantique référentielle du genre grammatical des NH variables repose sur la mise en relation du genre masculin ou féminin et de la catégorie /mâles/ ou /femelles/. Cette conception, largement critiquée dans les parties précédentes, s’avère inapte à la description exhaustive du programme sémantique du genre grammatical. En effet, le « sens référentiel » ne permet pas d’appréhender les variations sémantiques étudiées plus haut autrement que comme exceptions.

L’hypothèse qui sera développée dans cette partie, dont un des enjeux est de questionner cette idée d’exception occurrenceielle, repose donc sur la description suivante : pour les dénominations de la personne variables, au genre grammatical masculin correspondraient un ensemble de représentations sociales de ce qu’est « le masculin », ainsi qu’un ensemble de référents dits « masculins » ; au genre grammatical féminin correspondraient un ensemble de représentations sociales de ce qu’est « le féminin », ainsi qu’un ensemble de référents dits « féminins ».

Ne serait-ce qu’avec cette première reformulation du fonctionnement sémantique du genre grammatical, les individus dénommés ne sont plus unis par le seul trait [+ mâle] ou [+ femelle]. Se pose alors la question de ce qui constitue l’ensemble de référents dits « masculins » ou l’ensemble de référents dits « féminins ». Cette description sémantique invite non seulement à penser le genre grammatical autrement que comme simple indicateur référentiel, mais aussi à interroger

les critères usuels de reconnaissance des membres d'un même ensemble. C'est donc le processus de catégorisation lui-même et son lien à la prototypie qu'il faut interroger.

### A. Des CNS au « prototype »

Pour questionner la notion de *prototype* il faut revenir à une définition simple de la dénomination (cf. Intro. 3.A, p. 41) comme attribution d'un nom à un objet, donc comme opération de classement au sein d'un ensemble réunissant des unités qui partagent des traits communs. Elle dépend ainsi de l'acte préalable de nomination, qui institue le lien premier entre un signe et une classe d'objets. Traditionnellement, la dénomination est pensée comme un acte de catégorisation explicite, qui repose, selon la conception aristotélicienne déjà rapidement évoquée (cf. Chap. 3.2.B, p. 88), sur l'existence de conditions nécessaires et suffisantes (CNS) en fonction desquelles telle dénomination peut ou non être attribuée à tel référent. Comme le rappelle G. Kleiber, conformément à ce modèle :

« Pour décider de l'appartenance d'un objet à une catégorie, il suffit de vérifier si cet objet possède les CNS de cette catégorie ou non. »  
(Kleiber 1988, p. 4)

L'analyse en CNS répond à ce que l'auteur nomme l'« intuition » des locuteurs, selon laquelle les mots ont un sens exact, et les catégories sont des « entités discrètes » (ibid., p. 4). L'hypothèse de l'existence de traits catégoriels permettant de façon certaine de classer un objet dans un ensemble correspond très largement à cette intuition et donne une assise solide à l'interprétation aristotélicienne.

Ainsi, un individu  $x$  peut être classé dans la catégorie /couturiers, couturières/ (et donc se voir attribuer la dénomination *couturier/ière*) s'il présente les traits [+ personne], [+ pratique la couture] et [+ cadre professionnel] (cf. Annexes, Tableau A.20, p. 16). L'existence d'autres traits n'est pas rédhibitoire, mais l'absence d'un des traits l'est forcément. Cette conception, qui semble de prime abord efficace pour un mot comme *couturier/ière* pose toutefois de nombreux problèmes. En effet, la catégorisation en fonction de CNS repose sur un principe d'homogénéité absolue : tous les membres d'une catégorie sont considérés comme équivalents, ce qui paraît pertinent si l'on ne considère les traits catégoriels que comme distinctifs, mais l'est bien moins lorsqu'on s'intéresse à ce qui se passe à l'intérieur d'une catégorie. Kleiber propose, pour expliquer ce problème, l'exemple du moineau, qui apparaît comme plus représentatif de la catégorie /oiseaux/ qu'une autruche, qui ne vole pas. Conformément à la théorie des CNS,

le trait [+ qui vole] ne peut alors pas être un trait définitoire de la catégorie /oiseaux/, puisque, pour être efficaces, les CNS doivent être communes à tous les membres de la catégorie visée. Celles-ci sont donc réduites à leur strict minimum, de sorte que sont parfois exclus des traits pourtant perçus comme centraux (Kleiber 1988, p. 8-9). Cette critique, que Kleiber reprendra précisément dans son ouvrage sur *La sémantique du prototype* (Kleiber 1999a), est extrêmement puissante et met au jour les deux problèmes majeurs posés par une sémantique reposant sur des CNS : la non prise en compte de l'hétérogénéité au sein des catégories, la réduction parfois drastique des traits permettant de délimiter ces catégories.

En effet, si l'on reprend le nom *couturier/ière*, même les traits [+ personne], [+ pratique la couture] et [+ cadre professionnel] semblent discutables si l'on s'en tient à une description sémantique en termes de CNS. Les relevés lexicographiques effectués (cf. Annexes, Tableau A.20, p. 16) ainsi que les constantes sémantiques dégagées (cf. Chap. 4.3.1, p. 112) montrent que le trait [+ pratique la couture] est surnuméraire pour certaines occurrences du mot, notamment sous sa forme masculine. Ainsi, le trait [+ pratique la couture] ne constituerait pas un trait nécessaire et suffisant, et devrait être élargi à [+ dans le domaine de la couture]. Toutefois, la forme féminine du mot est toujours définie comme faisant apparaître le trait [+ pratique la couture]. Deux interprétations sont alors envisageables :

1. Conformément à la lecture en CNS, il y aurait deux ensembles distincts : la forme *couturier* renverrait à une catégorie présentant les traits [+ personne], [+ dans le domaine de la couture], [+ cadre professionnel] et la forme *couturière* à une catégorie présentant les traits [+ personne], [+ femelle], [+ pratique la couture], + [cadre professionnel]. Cette conception peut paraître satisfaisante, mais elle ne prend pas en compte le recouvrement possible des deux catégories, ni les distinctions opérées au sein desdites catégories – notamment la première, dans laquelle les individus ne reçoivent pas le même traitement en fonction de leur sexe.
2. La seconde interprétation découle de cette dernière remarque : le trait [+ personne], pour la catégorie visée par la forme masculine *couturier*, peut être considéré comme nécessaire, mais le trait [+ mâle] semble toutefois être le trait typique, considéré comme plus représentatif de la catégorie que le trait [+ femelle], ce que ne prend pas en compte l'analyse en CNS. C'est pourtant ce qui permet de comprendre le fonctionnement, en contexte non-spécifique, de la *valeur culturelle typante* (cf. Chap. 7.2.B,

p. 186).

Cette critique de la lecture en CNS n'enlève rien à l'intuition linguistique d'une nécessaire stabilité sémantique dans l'opération dénomminative, mais elle conduit à ce que la tradition linguistique, d'après les analyses proposées par Eleanor Rosch, a retenu comme la *sémantique du prototype*.

Issus de la réflexion relativiste proposée par E. Sapir puis B. Whorf<sup>1</sup>, les travaux d'E. Rosch sur la catégorisation des couleurs constituent un tournant dans la réflexion psycho-linguistique sur les catégories. L'idée majeure est que, au sein d'une même catégorie, certains membres sont plus centraux que d'autres. Ainsi, selon les mots de la chercheuse :

« Certains rouges sont plus rouges que d'autres. Et il en va de même pour d'autres types de catégories. Pensez aux chiens. Vous avez tous et toutes une idée de ce qu'est un vrai chien, un chien-chien. Pour moi, un retriever ou un berger allemand est un chien très chien, alors qu'un pékinois est un chien moins chien. » [trad.] (Rosch 1973, p. 131)<sup>2</sup>

L'hypothèse qui sous-tend ces exemples proposés par E. Rosch est la suivante : au sein des catégories référentielles délimitées par des dénominations, il existe des exemplaires qui sont meilleurs<sup>3</sup> que d'autres, et ces meilleurs exemplaires sont nommés *prototypes*. C'est à partir de ces prototypes que seraient identifiés les autres membres de la catégorie visée. Bien sûr, cette centralité de certains membres par rapport à d'autres repose, comme le rappelle Kleiber, sur du commun :

« Le point définitoire nouveau est que le prototype n'est vraiment considéré comme le meilleur exemplaire d'une catégorie que s'il apparaît comme étant celui qui est le plus fréquemment donné comme tel. » (Kleiber 1999a, p. 49)

La typicalité a donc à voir avec la récurrence d'un exemplaire dans une communauté linguistique. La sémantique du prototype instaure ainsi une hiérar-

---

1. Le principe de relativité linguistique repose sur l'idée que les structures linguistiques influencent la pensée et la perception : les locutrices/teurs de différentes langues auraient donc des appréhensions du monde différenciées. Dans la version whorfienne de l'hypothèse relativiste, la possibilité de connaître la réalité objective, et même l'existence de cette réalité, sont largement remises en question (Whorf 1956).

2. « [S]ome reds are redder than others. The same is true for other kinds of categories. Think of dogs. You all have some notion of what a "real dog", a "doggy dog" is. To me a retriever or a German shepherd is a very doggy dog while a Pekinese is a less doggy dog. » (Rosch 1973, p. 131)

3. La notion de *meilleur exemplaire* ne préjuge bien sûr pas de la qualité intrinsèque des objets visés, mais de leur plus grande représentativité au sein d'une catégorie.

chie entre des membres plus souvent sollicités, à partir desquels les catégories sémantico-référentielles sont structurées, et d'autres membres considérés comme plus ou moins marginaux. Cette hiérarchie, qu'on pourra questionner par la suite, invite à penser les catégories autrement que comme closes et rigides, et permet d'introduire la notion de *degré d'appartenance* : la catégorisation est alors pensée en termes de *gradience* et non plus d'appartenance stricte (Kleiber 1988).

Cet assouplissement des catégories permet d'intégrer les cas problématiques, discutables et, justement, non-prototypiques. La dénomination *couturier/ière* peut alors sans contradiction être actualisée sans le trait [+ pratique la couture] dans la désignation d'un membre non-prototypique de la catégorie /couturiers, couturières/. La non-nécessité des traits sémantiques même les plus centraux fait que les catégories ne sont plus absolument discriminantes, et que leurs membres ne sont plus considérés comme identiques : on passe d'une conception analytique de la catégorisation (telles et telles conditions doivent être remplies) à une conception analogique (fondée sur la comparaison). Toutefois, l'idée selon laquelle les prototypes doivent être des exemplaires réels des catégories est très souvent discutée, notamment parce qu'elle découle d'un empirisme naturaliste tout à fait discutable (et uniquement statistique). En effet, ce qui importe le plus dans les théories sémantiques du prototype, ce ne sont pas les exemplaires eux-mêmes, mais les propriétés qui permettent de distinguer des éléments plus ou moins centraux. Que l'objet réunissant tous les traits typiques de la catégorie existe ou non devient alors une préoccupation secondaire dans l'analyse des opérations de catégorisation. Ainsi, on peut selon Kleiber opérer un glissement définitionnel pertinent du prototype-instance au prototype qui serait une « construction mentale, issue d'opérations cognitives » (Kleiber 1999a, p. 63). Ce glissement permet d'intégrer la notion de *prototype* à une conception de la dénomination et de la catégorisation qui ne repose pas sur l'idée d'un rapport immédiat entre « réalité » et production linguistique. Alors, comme le rappelle l'auteur :

« L'important est de souligner qu'il ne s'agit plus obligatoirement d'exemplaire, d'instance ou de représentant réel de la catégorie, mais d'une entité abstraite construite sur la base des propriétés typiques de la catégorie. » (ibid., p. 63)

Cette conception rend l'existence d'une pluralité de *bons* exemplaires pour une même catégorie tout à fait envisageable, et résout en même temps la question de la pertinence de tel ou tel objet comme meilleur représentant d'une catégorie. En effet, l'analyse du prototype comme combinaison de « propriétés dominantes » (ibid., p. 63) rend compte de la variabilité des exemplaires jugés plus ou moins



prototypiques, en fonction de la variation des propriétés jugées dominantes, ce que ne permet pas le prototype-instance.

Ce qui, dans cette conception, paraît particulièrement pertinent pour une étude intégrant une réflexion diachronique, c'est la flexibilité catégorielle qui accompagne inévitablement la sémantique du prototype :

« Elle se révèle [...] suffisamment souple pour s'adapter aux conditions changeantes de la réalité, pour incorporer de nouvelles données dans les catégories existantes. » (ibid., p. 106)

L'adaptabilité est évidemment conjuguée à une forme de stabilité, sans laquelle la catégorisation devient impossible. Néanmoins, cette analyse, contrairement à celles fondées sur les CNS, permet de penser la catégorisation au-delà de la référentialité stricte, et d'envisager la possibilité d'intersections entre les catégories.

## **B. Penser la ressemblance de famille**

La classification en fonction du degré d'appartenance, donc de la ressemblance à une entité prototypique paraît toutefois problématique, puisqu'elle contraint à accepter une hiérarchie structurante entre les membres d'une même catégorie. Que les prototypes soient considérés comme des exemplaires réels ou des entités construites, un moineau demeurerait un meilleur oiseau qu'une autruche. Cette conception implique de partir d'un centre pour construire la catégorie, puisque c'est soit par similarité avec l'exemplaire prototypique, soit par validation de propriétés typiques que sont classés ses membres. Or ce fonctionnement néglige le fait très simple et ainsi résumé par Kleiber que :

« Pour être un « meilleur oiseau », il faut évidemment déjà être oiseau. » (Kleiber 1988, p. 42)

La prototypie ne détermine donc pas, selon Kleiber, l'appartenance à la catégorie, et ne permet pas de prédire ce qui en fera ou non partie. C'est à la fois la richesse de cette conception, puisqu'elle permet de considérer la malléabilité des catégories, et sa principale faiblesse, puisqu'elle remet en cause l'existence même des catégories en ne répondant pas à la question suivante : puisque les membres d'une même catégorie ne partagent pas un ensemble de traits, qu'est-ce qui les réunit ?

Une des réponses possibles à cette question est donnée par l'hypothèse de la *ressemblance de famille*. Celle-ci ne repose pas sur la comparaison d'un exemplaire à un prototype, ou sur celle des propriétés d'un exemplaire aux propriétés

typiques de la catégorie, mais simplement sur la ressemblance entre membres, quel que soit leur statut.

Cette proposition qui remodèle le système catégoriel vient d'abord de la pensée de L. Wittgenstein. Sa réflexion sur les catégories référentielles part de l'exemple des jeux : qu'est-ce qui fait que les jeux sont catégorisés comme tels et peuvent être dénommés par le substantif *jeu* ? Cet exemple est, selon l'auteur, particulièrement intéressant parce qu'il ne permet pas de donner une liste de critères communs, ou même de critères particulièrement typiques, qui pourrait justifier la catégorisation. Simplement, d'après l'analyse proposée par Wittgenstein :

« Nous voyons un réseau complexe d'analogies qui s'entrecroisent et s'enveloppent les unes les autres. » (Wittgenstein 1936, §66)

Ce sont ces analogies que Wittgenstein nomme « ressemblances de famille » (ibid., §67) : une ressemblance entre deux membres est suffisante pour les classer dans une même « famille », et il n'est pas du tout nécessaire que tous les membres entretiennent des ressemblances. Pour ces raisons, la notion de *ressemblance de famille* a souvent été récupérée par les auteurs/trices défendant la théorie du prototype, qui est fondée sur la ressemblance des membres de la catégorie avec un prototype (qu'il soit un exemplaire de cette catégorie ou un ensemble de traits prototypiques). Et de fait, comme le rappelle Kleiber :

« La théorie du prototype appelle en effet de façon tout à fait naturelle la théorie de la ressemblance de famille, parce qu'elle partage avec elle un trait fondamental : celui de ne pas exiger que tous les membres d'une catégorie possèdent au moins un attribut commun. » (Kleiber 1988, p. 45)

Si, selon les théories du prototype, la ressemblance (plus ou moins grande) avec le prototype constitue le critère central d'appartenance ou non à une catégorie, alors, tant que B et C ressemblent à A-prototypique, B et C n'ont pas besoin de se ressembler. Ou encore, si le prototype est envisagé en termes de traits typiques : tant que B et C présentent certains traits typiques, il n'est pas du tout requis que B et C présentent des traits communs. Les deux principes de la ressemblance et de la non-rigidité des catégories relient en effet les théories du degré d'appartenance et de la ressemblance de famille.

Toutefois, une assimilation complète entre les deux constituerait une simplification théorique, puisque le passage du degré d'appartenance à la ressemblance de famille implique de se débarrasser, en tout cas dans le processus catégoriel,

de la notion de *gradience*. La catégorisation ne dépend plus de l'existence d'éléments plus centraux que d'autres, ce qui fait que l'organisation des catégories est en elle-même différente :

« Ce n'est plus par relation avec une entité prototypique représentante de la catégorie que se fait la catégorisation : la catégorisation se trouve justifiée par des liens d'association entre les différentes instances (ou types de référents) et non pas par un rapport entre toutes ces différentes instances et une même entité, à savoir le prototype. »  
(ibid., p. 47)

Avec l'interprétation en ressemblance de famille, l'idée d'une hiérarchie structurante et inévitable entre les membres d'une même catégorie perd de son intérêt. Cette décentralisation du prototype présente un avantage théorique considérable, notamment dans l'analyse sémantique du genre grammatical. Dans la conception traditionnelle du sens référentiel du genre grammatical, les traits prototypiques cruciaux demeurent [+ femelle] et [+ mâle] : l'appartenance catégorielle (/femelles/ ou /mâles/) est déterminée par ces traits. La notion de ressemblance de famille permet en partie de sortir de ce rapport en ne faisant pas de ce qui est prototypique le fondement des catégories.

Il semble cependant possible de s'appuyer sur les apports des deux théories. La notion de *prototype*, qui repose sur la récurrence de propriétés jugées « dominantes », permet de comprendre et d'analyser les effets hiérarchisants dans les procédés de catégorisation et de description catégorielle : tel membre de l'ensemble /couturiers, couturières/ présentant le trait [+ pratique la couture] est jugé plus typique qu'un autre membre ne le présentant pas. En outre, le principe de ressemblance de famille est un outil précieux pour penser l'appartenance catégorielle autrement que par la proximité vis-à-vis des prototypes. Dans le cadre d'une analyse sémantique du genre grammatical, l'association des deux permettrait à la fois de reconnaître la plus forte typicité de certains membres, notamment en fonction de leur sexe, et d'envisager la possibilité de ne pas fonder le regroupement des membres sur ce critère du sexe.

## 2. Mâles et femelles, hommes et femmes : introduire le sens « stéréotypique »

### A. Dépasser la catégorie biologique

Le questionnement de ces catégories fondées sur le critère du sexe (/mâles/ et /femelles/), traditionnellement considérées comme premières, invite à repenser entièrement la structuration des ensembles *hommes* et *femmes*, souvent confondus avec celles-ci. Les catégories dites « naturelles » sont fondées sur un critère biologique considéré comme nécessaire et suffisant, selon l'idéologie dominante du binarisme qui fait du sexe anatomique la ligne de partage entre deux types d'individus (cf. Chap. 3.1.B, p. 81). La critique de ce binarisme, amorcée ci-dessus par la critique des catégories référentielles pensées comme rigides et transparentes, a été au centre de nombreuses théories (notamment sociologiques), qui ont avant cela servi au questionnement de la « race » et de la « classe » comme catégories essentielles. Ainsi, comme le rappelle P. Bourdieu :

« Sur la base de la connaissance de l'espace des positions, on peut découper des *classes* au sens logique du mot, c'est-à-dire des ensembles d'agents occupant des positions semblables qui, placés dans des conditions semblables et soumis à des conditionnements semblables, ont toutes les chances d'avoir des dispositions et des intérêts semblables, donc de produire des pratiques et des prises de positions semblables. » (Bourdieu 2001, p. 296-297)

Cette analyse de la constitution des *classes* logiques, est tout à fait applicable à la répartition genrée décrite par une partie de la critique féministe. Les individus de la classe *femmes* sont effectivement « soumis à des conditionnements semblables » (l'éducation genrée), et « ont toutes les chances [...] de produire des pratiques » (sociales, culturelles, politiques, personnelles, professionnelles, etc.) semblables<sup>4</sup>. Ainsi, à la suite des études sur la classe et la race, et parfois en les intégrant à leurs réflexions, un certain nombre de chercheurs/euses ont développé des théories fondées sur la notion de « position » sociale (cf. Chap. 7, p. 160). Les *classes* logiques, déterminées par les rapports entre les différents membres de l'espace social, seraient alors à l'origine de toutes les différenciations significatives et déterminantes entre hommes et femmes :

« Le rapport social peut être assimilé à une « tension » qui traverse

4. Voir à ce sujet l'état des lieux proposé dans l'ouvrage collectif *Femmes, genre et sociétés*, notamment le chapitre VI sur les « débats contemporains » autour du genre (Maruani 2005).

la société ; cette tension se cristallise peu à peu en *enjeux* autour desquels, pour produire de la société, pour la reproduire ou « pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir », les êtres humains sont en confrontation permanente. Ce sont ces enjeux qui sont constitutifs des groupes sociaux. » (Kergoat 2010, p. 62)

Cette hypothèse permet à Danièle Kergoat de décrire le fonctionnement oppositif des groupes *hommes* et *femmes*. Le choix du mot *groupe* plutôt que *classe* évite de plus la confusion avec la notion marxiste de *classe sociale*, dont découle cette analyse du genre, mais à laquelle elle n'est pas limitée. La description proposée par D. Kergoat présente donc la double richesse de ne pas analyser les rapports sociaux uniquement comme luttes, mais aussi comme dynamiques systémiques, et d'inviter à penser les groupes décrits de façon positionnelle et relative.

Toutefois, la description matérialiste en termes de *groupes* a suscité de nombreuses critiques au cours de l'histoire des théories féministes et des recherches sur le genre. Un des reproches majeurs adressés à cette lecture du genre concerne le risque de généralisation d'un type d'expériences, et à terme, d'uniformisation du « groupe », au sein duquel toutes les femmes n'ont pourtant pas le même accès à la parole, à la recherche, à l'espace public, etc. En effet, comme le précise la philosophe et politiste Iris M. Young :

« Parce qu'il y est présumé que les femmes forment un groupe distinct dans lequel sont partagés des expériences, des oppressions et des attributs communs, une grande partie des théories féministes expose des points de vue privilégiés en considérant, sans y prêter attention, l'expérience des femmes blanches et hétérosexuelles de classe moyenne comme représentative de celles de toutes les femmes. »  
(Young 2007, §5)

Cette tendance à l'universalisation d'un sujet *femme* et surtout d'un type de domination subie a été largement et justement critiquée, entre autres par des autrices du *black feminism* américain (cf. Intro. 1.A, p. 21)<sup>5</sup>. Elle peut en effet conduire à un autre type de discrimination, opposant les *femmes* (sous-entendu blanches, hétérosexuelles et occidentales) aux « autres femmes », qui n'auraient pas encore été sauvées (par le féminisme ?). C'est du moins l'idée développée par E. Dorlin :

« La culturisation, voire la racialisation de l'«égalité des sexes», nouvelle valeur de l'Europe ou de l'«Occident», intervient alors dans

---

5. Voir à ce sujet les travaux d'Angela Davis (Davis 1981), Kimberle Crenshaw (Crenshaw 1991) ou encore bell hooks (hooks 1981).

un conflit “civilisationnel” qui stigmatise, au nom de l’irrespect “des droits des femmes”, pays ou continents des “Suds” ou d’“Orient”. »  
(Dorlin 2008, p. 94)

La notion de *groupe* ne permettrait pas d’appréhender la diversité des vécus et des imbrications entre le genre et les autres rapports sociaux. La rupture avec l’idée d’une position féminine unique a été largement consommée par les pensées *queer* (débinarisantes) et/ou *intersectionnelles* (intégrant les autres formes de dominations), qui recentrent l’analyse sur la variété et la complexité des réalisations du genre (cf. Intro. 1.A, p. 21). Ainsi, on peut opposer à la théorie des « groupes sociaux » celle de la multiplicité des expériences et des points de vue : la première se concentre sur ce qui lie les membres du groupe (*femmes* ou *hommes*) au risque de négliger certaines nuances et de passer à côté de l’existence de disparités au sein même de celui-ci ; la seconde met la position individuelle, la seule qui permette de ne pas lisser les inégalités, au centre de ses analyses. La pensée *queer* échappe donc à l’écueil de l’universalisation abusive d’un type particulier de vécu, mais elle présente le risque de la dissolution du collectif :

« Sans conceptualiser les femmes comme un groupe dans un certain sens, il n’est pas possible de conceptualiser l’oppression comme un processus systématique, structuré et institutionnalisé. » (Young 2007, §18)

La déconstruction du groupe est un procédé extrêmement puissant : elle permet de ne pas limiter *les femmes* à la partie la plus privilégiée ou la plus visible du groupe et d’éviter un « solipsisme blanc » (Dorlin 2007, p. 58). Cette déconstruction peut toutefois constituer un risque de nominalisme et d’individualisme, malgré la richesse certaine des questionnements qui en découlent.

C’est face au constat des limites du matérialisme et des théories *queer* qu’Iris M. Young propose d’utiliser le concept sartrien (Sartre 1960) de « structure sérielle », défini comme suit :

« La série est une collectivité dont les membres sont unis passivement par les objets vers lesquels leurs actions sont orientées, ou par le résultat des effets matériels de leurs actions sur les autres. »  
(Young 2007, §39)

L’appartenance à la série *femmes* ou *hommes* ne dépendrait donc ni de caractéristiques particulières, ni d’une auto-détermination comme *femme* ou *homme*, mais simplement des cadres imposés (activement ou non, explicitement ou non) aux individus pensés comme *femmes* ou *hommes* au sein d’une société. Ainsi, femmes et hommes n’émergent pas d’une revendication personnelle, mais d’une

contrainte extérieure<sup>6</sup>. La notion de *série* pose les contraintes opposées aux individus comme ce qui délimite les différents ensembles (toujours « amorphe[s] » et « changeant[s] » (ibid., §50)) constituant une société : le genre, de la même façon que la classe ou la race, n'est alors plus ce qui fonde l'identité, mais ce qui détermine les possibles positions sociales des individus, généralement validées par les institutions.

Cette conceptualisation permet donc d'échapper à l'essentialisme et à l'universalisme parfois reprochés à certain-es matérialistes, mais aussi au monadisme vers lequel peut tendre la mise en avant de l'individu (pluriel, complexe et unique). Selon I. M. Young :

« “Les femmes” sont les individus qui sont positionnés comme féminins par les activités entourant ces structures et ces objets. » (ibid., §54)

Il n'y aurait donc pas de *nature féminine*, mais une position *femmes* qui existe au sein de la structure sociale. Cette hypothèse paraît pertinente à plusieurs égards :

- elle ne nie pas les corps ni leurs fonctions reproductrices (sans pour autant les y réduire), mais rappelle que les catégorisations dites « naturelles » sont dues aux tensions qui structurent la société ;
- elle permet de ne pas limiter la *série femmes* (ou *hommes*) à une partie de celle-ci jugée plus représentative ;
- bien que les trajectoires individuelles soient prises en compte et reconnues, celles-ci n'empêchent en rien de penser l'existence de la *série*, qui ne dépend pas de caractéristiques, de revendications ou de pratiques particulières.

Dans son développement, I. M. Young reprend la distinction sartrienne entre *séries* et *groupes* : la *série* est floue, fluide et passivement constituée, le *groupe* résulte d'une décision, d'une mise en commun volontaire des intérêts. Il y a une *série femmes* mais des *groupes féministes* (ibid.). Bien que cette distinction paraisse tout à fait utile pour la réflexion engagée par la chercheuse, dans le cadre de cette étude linguistique je conserverai la dénomination *groupe* pour désigner ce qu'elle nomme *série*. Ainsi, le *groupe* tel que défini ici n'est pas un ensemble constitué activement, mais renvoie à la façon dont les individus, malgré leurs spécificités, sont pensés : le *groupe social femmes* comprend les individus classés

---

6. Cette analyse du genre permet entre autres de comprendre la violence et la persistance des assignations de genre fautive parfois subies par les personnes trans, notamment en cours de transition (cf. Conclu., p. 327).

(ou considérés comme) *femmes* ; le groupe social *hommes* comprend les individus classés (ou considérés comme) *hommes*.

Cette description, qui n'est pas centrée sur la catégorisation dite « biologique » (souvent perçue comme objective), permet de repenser en partie le fonctionnement sémantico-référentiel du genre grammatical. Le lien traditionnel entre sexe et genre grammatical peut en fait être pensé comme un lien entre groupe social et genre grammatical : la façon, les raisons d'être classé *homme* ou *femme*, les effets de ce classement doivent alors être considérés dans l'analyse même du sens du genre grammatical des DP. La force heuristique d'une analyse en groupes sociaux réside dans le fait qu'elle invite à penser la relativité des positions, mais aussi à prendre en compte les idées et préconçus qui permettent et stabilisent ces positions.

La notion de *stéréotype*, à laquelle la partie suivante est consacrée, s'avère donc cruciale pour l'analyse et la description de ce sens (non-catégoriel?) du genre grammatical, qui ne repose ni sur une abstraction complète, ni sur un référentialisme non-réflexif.

## B. Groupes et stéréotypes

Les théories sur la centralité des stéréotypes dans les processus dénominatifs accompagnent généralement une mise en cause de ces deux types de conceptions du langage. C'est à partir de cette discussion que le sens du genre grammatical, qui n'est plus simplement le « sens référentiel » défini plus haut, pourra être précisé.

Le philosophe du langage Hilary Putnam est un des premiers à proposer une théorie sémantique qui repose sur l'existence de stéréotypes. La réflexion engagée par l'auteur est d'abord fondée sur le rejet des hypothèses « mentalistes » développées par des auteurs comme Noam Chomsky ou Jerry Fodor. Putnam construit donc son analyse contre ce qu'il nomme :

« La tendance à considérer les concepts comme des entités que l'on peut décrire scientifiquement dans l'esprit ou le cerveau. » (Putnam 1990, p. 31)

C'est donc l'idée de catégories et de structures *a priori*, de « représentations sémantiques innées et universelles » (ibid., p. 28), que Putnam pose comme inadéquate, et ne permettant pas de décrire le comportement sémantique réel des mots. Cette conclusion s'appuie sur plusieurs points :

- la signification n'est pas simplement phrastique, mais textuelle et contextuelle : elle ne peut être isolée de son environnement ;



- la signification est en partie normative : l'utilisation des unités lexicales se stabilise du fait de négociations socio-culturelles, et ne peut être déduite des structures de la pensée ;
- les entités nommées et nommables ne sont pas prédictibles et ne peuvent être anticipées : leurs significations peuvent donc difficilement être puisées dans un « stock inné de notions » (ibid., p. 43).

Par ces critiques, H. Putnam place l'instabilité au centre de la sémantique :

« Toutes les représentations que nous connaissons ont une association avec leur référent qui est contingent, et qui est susceptible de changer selon que la culture ou le monde change. » (ibid., p. 52)

Cette remarque, qui paraît extrêmement simple, est en fait le point de départ nécessaire à l'élaboration d'une sémantique qui prenne en compte à la fois la pérennité et la mutabilité des dénominations, de la référence et de la signification. La stabilité du référent et de la dénomination utilisée pour le désigner n'enlèvent rien à leur possible variabilité au sein d'un univers de croyances, individuel ou collectif. Pour le dire plus simplement, et en reprenant les mots d'H. Putnam, « la référence est un phénomène social » (ibid., p. 54).

C'est à partir de cette conception du langage que Putnam propose de penser la description sémantique non plus en termes de connaissances mais de *stéréotypes*. Il justifie le choix de ce terme, qui peut d'abord paraître problématique et source de confusions, en partant de son acception courante. En effet, comme le rappelle l'auteur :

« Dans le parler ordinaire, un stéréotype est une idée conventionnelle (souvent négative et qui peut être tout à fait infondée) de ce à quoi un X ressemble, de la façon dont un X agit ou de ce qu'est un X. »  
[trad.] (Putnam 1979, p. 249)<sup>7</sup>

Dans sa théorie sémantique, H. Putnam laisse de côté la péjoration impliquée par le mot *stéréotype* dans son usage le plus fréquent, et se concentre sur l'« idée conventionnelle ». En effet, les stéréotypes ne reposent pas principalement sur ce qui est vrai, mais sur des traits communément admis qui permettent l'intercompréhension. La sémantique fondée sur les stéréotypes n'est pas solipsiste, et invite à s'intéresser à ce qui permet l'utilisation efficace des dénominations. Ainsi, il n'est pas surprenant de lire, dans la suite de l'écrit de Putnam consacré à la signification :

---

7. *In ordinary parlance a 'stereotype' is a conventional (frequently malicious) idea (which may be wildly inaccurate) of what an X looks like or acts like or is.* (Putnam 1979, p. 249)

« Le fait qu'un trait fasse partie du stéréotype associé au mot X ne signifie pas qu'il est analytiquement vrai que tous les X possèdent ce trait, ni que la plupart des X possède ce trait, ni tous les X normaux, ni même certains X. » (Putnam 1979, p. 250)<sup>8</sup>

Cette hypothèse pose les stéréotypes comme indépendants de tout fondement ontologique ou scientifique. Pour qu'un stéréotype soit efficace et permette à la fois l'utilisation du mot et la reconnaissance du référent, il suffit qu'il soit en usage. Cette caractéristique permet largement de comprendre la difficulté à démanteler les stéréotypes, qui fonctionnent comme préconçus, mais ne répondent à aucune exigence de vérifiabilité. La stabilité des stéréotypes n'est pas référentielle (un tigre albinos n'en est pas moins un tigre, pour reprendre l'exemple de Putnam), mais bien linguistique et discursive.

C'est cet aspect des stéréotypes qui paraît central pour l'analyse sémantique du genre grammatical des dénominations de la personne variables. Les individus classés *femmes* ou *hommes* n'ont pas besoin de répondre à tels ou tels critères, mais le sens du genre grammatical comprendra les stéréotypes associés aux groupes *femmes* ou *hommes* (que ceux-ci soient ou non actualisés occurrencelement). Avant d'approfondir cette réflexion sur le sens du genre grammatical des DP, il semble crucial de s'attarder sur ce qu'implique, d'un point de vue dénommatif, le recours à la notion de *stéréotypes*. On l'a vu, l'inclusion des stéréotypes à l'analyse sémantique permet de sortir d'une linguistique absolument détachée des dynamiques sociales (voir les propos d'A. Bentolila, Chap. 6.2.B, p. 154). Toutefois, le caractère non-vérifiable des stéréotypes fait prendre le risque d'une rupture non plus avec les dynamiques sociales, mais avec leur assise référentielle. La théorie des stéréotypes pose le même problème, bien que sur un autre plan, que les théories *queer* évoquées plus haut (cf. Chap. 8.1.A, p. 204) : celui du nominalisme et du tout discursif.

Cette problématique a été largement étudiée par G. Kleiber, dont la solution paraît la plus convaincante, et la plus apte à éviter les écueils des différents extrêmes théoriques : référentialisme positiviste, structuralisme différentialiste, aréférentialisme radical. Le référentialisme, déjà longuement évoqué (cf. Chap. 3.2.B et Chap. 8.1.A, p. 88 et p. 195), repose sur une sémantique catégorielle stricte, où l'appartenance à une catégorie dépend de l'existence de traits distinctifs : le « sens référentiel » du genre grammatical découle de cette conception.

8. *The fact that a feature is included in the stereotype associated with a word X does not mean that it is an analytic truth that all Xs have that feature, nor that most Xs have that feature, nor that all normal Xs have that feature, nor that some Xs have that feature.* (Putnam 1979, p. 250)

Une autre des théories linguistiques majeures est celle de l'aréférentialisme, selon laquelle le sens serait entièrement construit :

« Le sens, dans cette optique, ne peut être qu'une affaire individuelle. » (Kleiber 1997, p. 23)

Cette conception est l'application sémantique de la position constructiviste mentionnée en début de parcours (cf. Chap. 3.1.C, p. 86) : le sens serait une production dynamique, en renouvellement permanent. La difficulté posée par cette théorie sémantique est qu'elle tend vers l'aveu d'incommunicabilité. Une telle conception ne permet pas de comprendre et d'analyser la persistance et la régularité de certains « surplus sémantiques » associés au masculin ou au féminin, ni tout simplement de proposer une description sémantique stabilisée du sens du genre grammatical. L'argument que G. Kleiber oppose à cette tendance paraît en cela convaincant :

« Sans sens conventionnel ou stable, il n'est guère de construction sémantique possible. » (ibid., p. 24-25)

En effet, il n'y a pas d'analyse sémantique envisageable si on ne peut l'asseoir sur des récurrences. La discussion de ce type de constructivisme linguistique ne revient toutefois pas à renoncer à l'hypothèse (sur laquelle repose en partie mon travail de recherche) d'un sens qui soit socialement, culturellement, historiquement déterminé et construit. Toutefois, l'idée d'un sens toujours entièrement *en construction*, produit par et dans l'interaction, revient à nier les constantes observables sur lesquelles s'appuie la communication. Or l'efficacité des stéréotypes, dont j'ai déjà évoqué la variabilité, dépend aussi de leur relative stabilité.

Ainsi, la solution proposée par G. Kleiber est sans surprise connectée à son hypothèse de la « stabilité intersubjective » (cf. Chap.3.1.C, p. 86). Tout comme l'accès au monde dépend d'un socle commun à un ensemble d'individus (que ce socle soit réel ou construit), le sens des mots et la reconnaissance des référents dépendent de normes partagées. C'est à partir de cette idée que Kleiber propose la notion de « stéréotype partagé ». Les propriétés typiques sont alors conçues comme suit :

« [Elles ne sont] non pas prioritairement une affaire de connaissances partagées, ce qui est une opinion communément admise, mais plutôt une affaire de connaissances qu'on croit être celles qui sont l'apanage des gens en général. » (Kleiber 1999a, p. 73)

C'est cette acception du terme *stéréotype* qui sera retenue : que celui-ci soit positif ou non, il consiste donc en une *croyance commune*. Cette idée ne signifie en

rien que *tous* les membres de la communauté partagent cette croyance, mais simplement qu'elle est reconnue comme étant partagée par la plupart des membres. L'application de ce modèle à la sémantique du genre grammatical paraît alors doublement pertinente, en ce qu'elle permet à la fois d'éviter le recours aux théories de la marque souvent trop abstractisantes et de ne pas céder à ce que Claire Michard nomme une « sémantique référentielle a-sociologique » (Michard 2002, p. 135).

En bref, la première option, non-référentielle, héritée d'une certaine forme de structuralisme, pose les dissymétries entre masculin et féminin comme inhérentes à la catégorie grammaticale du genre, structurellement dotée d'un terme marqué et d'un terme non-marqué. La seconde option, référentielle, est celle que Michard qualifie d'« a-sociologique ». Elle n'interroge pas « la conceptualisation du sexe (le sens) sous laquelle sont désignés les référents » (ibid., p. 135), et se limite au renvoi catégoriel classique permis par le « sens référentiel ».

Dans les deux cas, le sens du genre grammatical semble complètement isolé des représentations qui accompagnent, permettent et valident la bipartition sexuée. Introduire la notion de *stéréotype* dans la description sémantique du genre grammatical permet alors de l'extraire de cet isolement sans prendre le risque de l'essentialisation et/ou de la naturalisation, les stéréotypes étant (selon l'acception proposée par Kleiber) reconnus comme « croyances partagées », et non comme connaissances ou données vérifiables.

### C. Le « sens stéréotypique » du genre grammatical

L'analyse proposée ci-dessus à partir des travaux de Putnam et Kleiber, mais aussi à partir des apports des études de genre, invite à repenser plus précisément la sémantique du genre grammatical des dénominations de la personne variables en genre. Dans les parties précédentes, différentes descriptions possibles de ce sens ont été évoquées, ainsi que les problèmes qui les accompagnent. Le « sens référentiel » peut être schématisé comme suit (cf. Chap. 4.3.A, p. 112) :

[+ RS] + [+ mâle/ femelle] (+ [+ surplus sémantique])

Le sens du féminin et celui du masculin ont des fonctionnements symétriques, mais rien ne permet d'intégrer les différents surplus sémantiques à la description proposée, et surtout, rien ne permet d'expliquer ni d'analyser les disparités relevées entre les formes masculines et féminines des substantifs variables en genre.

La problématisation de ce sens par C. Michard et l'hypothèse d'une asymétrie première entre les deux genres grammaticaux ainsi qu'entre leurs possibilités

référentielles propres mènent au schéma suivant (cf. Chap. 5.2.B, p. 128) :

NH masculin : [+ RS] (+ [+ mâle])

NH féminin : [+ RS] + [+ femelle] (+ [+ péjoration associée aux /femelles/])

Selon cette analyse, le fonctionnement du genre grammatical masculin n'est pas identique à celui du genre grammatical féminin (pour les NH variables). Cette différenciation permet à l'autrice de décrire très précisément le fonctionnement du genre grammatical masculin, dont le renvoi référentiel principal serait donc au groupe *humains* et non au groupe *hommes*, ce qui expliquerait l'existence d'une « valeur générique » réservée au masculin.

Les difficultés posées par cette proposition, concernant notamment ladite « valeur générique » (cf. Chap. 7.2.B, p. 186), conduisent à envisager une autre hypothèse sémantique, dont la schématisation pourrait être la suivante :

[+ RS] ⊕<sup>9</sup> [+ stéréotypes associés au groupe *hommes/ femmes*]

Ce modèle repose sur une description symétrique du sens du masculin et du féminin (comme pour le « sens référentiel »), mais permet en même temps d'inclure les différenciations sémantiques pouvant exister entre les deux (comme le permet la lecture proposée par C. Michard). Toutefois, ces différenciations ne constituent plus les fondements d'un déséquilibre structurel entre les deux genres grammaticaux : les stéréotypes associés au groupe *femmes* diffèrent très largement des stéréotypes associés au groupe *hommes* et témoignent de l'existence d'une hiérarchie entre les deux groupes. L'analyse stéréotypique permet d'aborder cette hiérarchie comme étant liée aux dynamiques sociales, et non à la catégorie grammaticale elle-même, ou encore aux catégories référentielles /mâles/ et /femelles/ (pensées comme irréductibles). Les données socio-culturelles concernant les groupes *hommes* et *femmes* sont donc intrégrées à la description même du sens du genre grammatical : elles ne sont plus ni un simple ajout à ce sens, ni ce sur quoi on s'appuie pour en comprendre les fondements.

Ainsi, le sens décrit ici n'est pas *aréférentiel*, mais ne repose pas non plus sur un rapport transparent entre dénomination et entité dénommée : il n'est donc pas isolé du sens du substantif qu'il affecte, et relève ce faisant de la sémantique lexicale. La notion de « stéréotype partagé », sur laquelle s'appuie l'analyse proposée, va de pair avec l'idée explicitée par Pierre Larrivée que « le sens lexical est la trace du rapport du sujet au référent » (Larrivée 2008, p. 10). Seulement, le

9. Dans les schématisations sémantiques tirées de l'hypothèse stéréotypique, le signe « + » est remplacé par le signe « ⊕ ». Le « + » est utilisé plus haut pour indiquer une opération d'addition, alors que le « ⊕ » permet de renvoyer à une opération combinatoire plus complexe.

« rapport » en question, pour que le sens qu'il produit soit stabilisé, doit être commun à plusieurs « sujets » appartenant à une même communauté linguistique. Le terme *sens lexical* est donc tout à fait approprié dans la description du sens du genre grammatical. Toutefois, il ne donne pas d'informations immédiates sur le fonctionnement sémantico-référentiel de celui-ci. Pour le distinguer du « sens référentiel » (qui implique une relation de motivation absolue entre genre et sexe), je le nommerai désormais « sens stéréotypique ».

L'idée même de l'existence d'un sens du genre grammatical émerge des variations sémantiques observées dans le passage de la forme masculine à la forme féminine d'un mot (ou inversement). La variation en [+ mâle]/ [+ femelle] est très simple à analyser dans le cadre théorique dont découle le « sens référentiel » : il suffit, pour retrouver les traits sémantiques du radical substantival, de soustraire à la description sémantique du mot le trait [+ mâle] ou le trait [+ femelle]. Toutefois, il y a parfois un reste, et c'est l'existence de ce reste qui mène à la problématisation engagée dans ce travail de recherche. Conformément à la description sémantique proposée ici, les traits portés par le féminin ou le masculin ne sont plus prédictibles, et il devient alors extrêmement complexe de distinguer ceux qui relèvent du radical substantival de ceux qui relèvent des morphèmes de genre.

De *couturier* à *couturière*, on passerait du sens :

[+ RS] ⊕ [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*]

au sens :

[+ RS] ⊕ [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*]

Avec ce schéma, rien ne permet de distinguer précisément les différentes unités sémantiques constituantes des DP variables, ni les frontières entre celles-ci. En effet, l'actualisation des stéréotypes associés au groupe *hommes* ou *femmes* dépend en partie des stéréotypes associés à la catégorie visée par le radical substantival, et inversement.

Toutefois, en observant les substantifs eux-mêmes, on peut généralement proposer une analyse sémantique acceptable et cohérente, faute d'être vérifiable. Pour le mot *couturier/ière*, au vu des analyses déjà évoquées (cf. Chap. 8.1.A, p. 196), on pourrait sans trop de difficultés accepter la description suivante :

De *couturier* à *couturière*, on passe du sens :

[+ personne + domaine de la couture] ⊕ [+ professionnel + position hiérarchique élevée (+ mâle)]

au sens :

[+ personne + domaine de la couture] ⊕ [+ femelle + position hiérar-

chique moins élevée (+ professionnelle)]

Toutefois, cette description distinguant le sens du RS de celui du genre grammatical ne peut en aucun cas être considérée comme figée. Les différents éléments sémantiques du lexème au masculin ou au féminin ne sont pas simplement additionnables *a priori* et surtout, sont toujours susceptibles de changer.

Cette proposition empirique de description du mot *couturier/ière* met aussi en évidence le fait que les stéréotypes associés aux groupes *hommes* et *femmes* (stéréotypes de genre, donc) ne sont pas tous actualisés ensemble.

Cette idée, qui sera largement développée au chapitre suivant (cf. Chap. 9, p. 215), pose la question de l'existence de certains NH variables pour lesquels aucun stéréotype de genre autre que l'appartenance à la catégorie /mâles/ ou /femelles/ ne serait activé. Dans ces cas, l'analyse en termes de stéréotypes pourrait paraître inutile. Cependant, le fait de penser le renvoi à la catégorie /mâles/ ou /femelles/ comme stéréotypique et non plus comme un trait nécessaire constitue déjà un apport théorique considérable. Le « sens stéréotypique » permet en effet de ne pas associer *naturellement* le genre grammatical à la bipartition sexuée : les membres du groupe *femmes* sont stéréotypiquement des membres de la catégorie /femelles/, mais les stéréotypes, on l'a vu, ne constituent ni des connaissances, ni des données scientifiques. Ainsi, l'appartenance à la catégorie /femelles/, tout en étant reconnue comme un critère central, n'est plus considérée comme une condition de l'appartenance au groupe *femmes*.

Le « sens stéréotypique » permet alors de penser les entre-deux, mais aussi d'envisager la non-nécessité de la référence au sexe dans le cadre de la dénomination de la personne. Cette idée est centrale en vue d'une possible application lexicographique, pédagogique et/ou militante de l'hypothèse proposée. La pertinence d'une application lexicographique sera étudiée en dernière partie (cf. Chap. 11, p. 287). Toutefois, je ne m'attarderai pas plus sur les autres questionnements mentionnés, qui constituent des continuations possibles du travail proposé ici (cf. Conclu., p. 325), mais dépassent en partie le cadre de recherche dans lequel il s'inscrit.





## Chapitre 9

# Les apports de l'hypothèse stéréotypique

L'analyse sémantique proposée et développée dans le chapitre précédent repose donc sur la prise en compte des concepts de *prototypie* et de *stéréotypie*, qui invitent à questionner les processus catégoriels dans leur ensemble. C'est de ce questionnement qu'émerge la notion de *groupe*, qui permet de considérer les catégories traditionnelles comme des ensembles sociaux, positionnels et muables. Les groupes en question ne sont ni précisément délimités ni absolument discriminants (contrairement aux catégories reposant sur les CNS) : la possibilité d'intersections entre plusieurs ensembles devient envisageable, bien que toujours complexe conceptuellement.

Dans le cadre théorique ainsi posé, soutenu à la fois par des travaux sémantiques et des réflexions socio-philosophiques liées au genre, on peut proposer les définitions suivantes : les stéréotypes constitueraient un ensemble de caractéristiques généralement reconnues comme associées à un type d'objet, mais ne reposant pas sur un critère de vérifiabilité ; les prototypes seraient les membres réunissant le plus grand nombre de stéréotypes associés à un groupe, et ce faisant, jugés les plus représentatifs de ce groupe. Ces définitions ne font donc pas des stéréotypes des traits obligatoires, ni des prototypes les éléments premiers ou fondateurs des groupes étudiés.

La description sémantique du genre grammatical que je propose s'appuie sur ces différentes analyses : le sens [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*] ou [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*] n'est pas constitué d'un ensemble de traits listables exhaustivement. Ceux-ci dépendent non seulement des caractéristiques perçues comme propres au groupe *femmes* ou au groupe *hommes*, mais aussi des traits du radical substantival.

Cette partie sera centrée sur les conséquences sémantico-référentielles d'une description stéréotypique du genre grammatical : d'abord sur la variabilité de ce sens en synchronie comme en diachronie, qui peut être appuyée sur la notion d'*ouverture* sémantique ; puis sur ce que cette ouverture fait à la relation usuellement pensée comme motivée entre genre grammatical et individus du groupe *hommes* ou *femmes* ; enfin, sur un possible élargissement de cette analyse aux dénominations de la personne qui ne sont pas variables en genre.

## 1. Le sens *ouvert* du genre grammatical

Conformément à l'hypothèse stéréotypique, le sens du genre grammatical ne serait pas constitué d'un sème unique, répétitif et fixé une fois pour toutes, mais il serait plutôt porteur d'un ensemble de potentialités sémantiques, dont différents aspects peuvent être présents ou non selon le contexte d'utilisation du mot, et selon le mot employé. Pour décrire ce phénomène, on peut s'appuyer sur la notion d'*ouverture* sémantique, qui s'inspire (sans les reprendre entièrement) des théories fondées sur la *variation*. La description d'un sens *ouvert* inclurait en effet la multiplicité de réalisations possibles en synchronie, mais permettrait aussi d'intégrer dans la réflexion sémantique générale sur le genre grammatical la réalité des évolutions sociales et sémantico-référentielles. Le sens du genre grammatical peut alors être considéré comme *ouvert* en synchronie comme en diachronie.

### A. En synchronie

Le fait de penser le sens du genre grammatical comme ouvert en synchronie revient à accepter son irréductibilité à un ensemble de traits fixes. Cette ouverture est analysable à deux niveaux : dans les différents emplois d'un même lexème ; dans les emplois de lexèmes distincts.

#### L'ouverture sémantique pour un seul lexème

Pour préciser ce point, on peut reprendre l'exemple de *couturier/ière* (cf. Chap. 8.2.C, p. 212). Bien qu'il soit possible de repérer dans les différents emplois de *couturier/ière* des régularités sémantiques, on a aussi constaté que, selon les usages du substantif et selon le contexte, certains aspects du sens du genre grammatical ainsi que du sens du radical substantival pouvaient ou non

être visibilisés. On le voit sans difficultés dans les relevés du corpus C2, ne serait-ce qu'avec les trois exemples suivants d'emplois de la forme *couturier* :

EXEMPLE 1. « La tendance à la maigreur dans les défilés a l'air de diminuer. J'ai lu dans "Le soir" (un journal belge), que **certains couturiers**, mais il n'y avait pas de nom, refusaient de prendre des filles trop maigres. Selon eux, ils refusaient les filles en dessous de 56kg pour 1,7 m. » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 85)

EXEMPLE 2. « je ne sais pas si je me lance dans une micro production car je ne suis pas couturier de formation mais **couturier** par nécessité un jour et c'est devenu un plaisir, une passion, ma femme n'as pas à se plaindre de ce côté je pense » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 85)

EXEMPLE 3. « Qqun connaîtrait l'adresse d'un **couturier**/tailleur sur Liège pour faire retoucher des costumes ? » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 87)

L'exemple 1 présente une occurrence du mot *couturier* sans actualisation du stéréotype [+ pratique la couture] associé au groupe visé par le radical substantival, mais avec actualisation du stéréotype [+ supériorité hiérarchique] associé au groupe *hommes*. L'exemple 2 contient une forme *couturier* qui, contrairement à celle de l'exemple 1, fait bien apparaître le stéréotype [+ pratique la couture] associé au groupe visé par le RS, mais pas le trait [+ profession], ni le trait [+ supériorité hiérarchique] associé au groupe *hommes*. Ces deux cas pourraient être considérés comme non-prototypiques. Dans l'exemple 3, l'occurrence relevée paraît plus proche des régularités sémantiques observées précédemment pour le mot *couturier/ière* : les stéréotypes liés au RS [+ pratique la couture] et [+ profession] sont actualisés. Toutefois, le stéréotype [+ supériorité hiérarchique] n'apparaît pas, alors même que le référent est explicitement présenté comme appartenant au groupe *hommes*. Cela s'explique toutefois très simplement par le fait que, dans le cas du mot *couturier/ière*, les stéréotypes [+ pratique la couture] du RS et [+ supériorité hiérarchiques] semblent exclusifs l'un de l'autre.

On observe donc sans difficultés la variété des actualisations possibles du sens de la forme *couturier*, donc de l'association des stéréotypes liés au groupe visé par le RS et de ceux liés au groupe visé par le genre grammatical masculin (groupe *humains* ou groupe *hommes*). C'est la première façon d'envisager l'ouverture en synchronie du sens du genre grammatical des NH variables : même lorsqu'une relation dénominative est stabilisée en langue, elle ne conduit pas nécessairement à la répétition systématique d'un même ensemble de traits.

### L'ouverture sémantique dans la comparaison de différents lexèmes

L'ouverture du sens stéréotypique du genre grammatical est encore plus évidente lorsqu'on compare le fonctionnement sémantique de différentes dénominations de la personne variables en genre. Avec un sens fermé, il devrait être envisageable de transposer l'ensemble des traits sémantiques du genre grammatical d'une dénomination de la personne à l'autre. C'est en effet de cette façon qu'est généralement pensé le « sens référentiel » : les traits [+ mâle] et [+ femelle] sont considérés comme applicables à l'ensemble des NH variables, sans exception et de façon tout à fait prévisible.

Avec le sens stéréotypique, bien qu'il soit possible de relever des récurrences sémantiques (cf. Chap. 10.C, p. 282), il ne paraît ni pertinent ni utile de chercher à énumérer des traits définitifs. Ainsi, les stéréotypes associés au groupe *hommes* ou *femmes* et actualisés dans les emplois de la forme *couturier/ière* ne sont pas automatiquement transposables aux autres dénominations de la personne variables. En effet, en s'arrêtant sur quelques exemples du lexique L1, on constate assez aisément que les stéréotypes activés varient selon le radical substantival du mot observé. Alors que la forme *couturière* active généralement le stéréotype [+ infériorité hiérarchique], la forme *professionnelle* semble plutôt activer le stéréotype [+ prostitution] et la forme *bouchère* le stéréotype [+ travail relationnel]. Le traitement lexicographique de ces formes est particulièrement clair :

- les référents visés par la forme *couturière* sont souvent des « ouvrières » (cf. Annexes, Tableau A.20, p. 16, PR15, NLIT) ou des « petites couturières » (p. 16, AF8, AF9) ;
- les référents visés par la forme *professionnelle* peuvent être des « prostituées » (Tableau A.38, p. 33, TLF1, AF9, PR15) ;
- les référents visés par la forme *bouchère* s'occupent de la « vente » (cf. Annexes, Tableau A.11, p. 8, TLF1, AF8, AF9, LIT, NLIT) ou de « tenir la caisse » (PR15).

D'une forme féminine à une autre, les stéréotypes actualisés peuvent donc varier, sans que le groupe visé par le RS permette nécessairement de les anticiper.

Cette description du sens du genre grammatical pourrait ainsi être applicable à l'ensemble des dénominations de la personne variables en genre, sans pour autant présenter le risque d'être restrictive ou incomplète : quels que soient les traits actualisés par telle ou telle forme, ils peuvent être compris dans le sens stéréotypique. Cette hypothèse paraît de ce fait particulièrement puissante, comme le montre l'exemple du binôme *directeur/trice*, qui présente alors un intérêt par-

ticulier :

- tous les dictionnaires du corpus traitent le mot comme variable, et les définitions sont introduites par le pronom démonstratif alterné « celui, celle » (TLFI, AF8, LIT, NLIT) et/ou par le substantif de sens indéfini « personne » (TLFI, AF9, PR15, LAR) : au premier regard, il ne semble pas y avoir de différenciation autre que l'appartenance au groupe *hommes* ou *femmes* (cf. Annexes, Tableau A.23, p. 18) ;
- toutefois, en observant les exemples proposés dans les différents ouvrages lexicographiques, on peut faire les constats suivants : seulement 8 exemples présentant la forme féminine du mot sont proposés (9% de l'ensemble des exemples), pour 80 présentant la forme masculine (91% des exemples) ; parmi les 8 exemples au féminin, 4 renvoient au domaine de l'éducation et de l'enseignement primaire ou secondaire (50% des formes féminines) : « directrice d'une maison d'éducation » (AF8), « directrice d'école » (AF9), « directrice d'un lycée, d'un collège », « Madame la directrice » (PR15) ; on trouve aussi 2 exemples au masculin qui renvoient à ce domaine (2,5% des formes masculines) : « Directeur d'un lycée, d'un collège », « directeur d'école » (PR15) ; et deux autres qui renvoient au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : « directeur de recherche », « directeur de thèse » (AF9) ;
- tous les exemples concernant la direction d'une « entreprise », d'une « banque », de « l'Académie », d'un « cabinet », d'autres « directeurs » sont au masculin ; on ne trouve qu'un exemple renvoyant à une « directrice d'une société, d'une compagnie d'assurances » (AF8) ;
- le seul autre exemple associant explicitement un individu classé *femme* à un poste jugé prestigieux présente la forme masculine *directeur* : « Elle est directeur de cabinet » (PR15).

Ainsi, alors même que les définitions données par les dictionnaires ne semblent pas prendre en compte l'existence d'une différenciation sémantique entre la forme masculine et la forme féminine du mot, les exemples dévoilent un réel déséquilibre représentationnel, manifesté à la fois par la rareté des occurrences au féminin, et par une tendance assez nette à l'infériorisation hiérarchique des « directrices » par rapport aux « directeurs ». L'analyse en termes de « surplus » pourrait être résumée comme suit : les formes *directrices* et *directeurs* ne présentent *a priori* pas d'autres différenciations sémantiques que le renvoi respectivement au groupe *hommes* et au groupe *femmes* ; toutefois, le choix des exemples semble montrer que dans son utilisation, la forme féminine peut faire apparaître les

traits [+ rareté], [+ infériorité hiérarchique]. Ce « surplus sémantique instable » serait d'ailleurs entériné par la réapparition de la forme masculine pour désigner une femme occupant un poste de pouvoir (« Elle est directeur de cabinet »). Une telle description paraît effectivement adéquate, mais ne suffit en rien pour comprendre d'où vient ce surplus, ni pour le penser comme autre chose qu'une péjoration occasionnelle, liée non pas au sens du genre grammatical, mais au sexisme des usagers/ères de la langue.

L'analyse stéréotypique permet de palier ce défaut des descriptions au cas par cas, puisque le programme sémantique du genre grammatical constitue non pas un sens premier qui subit des transformations, mais un ensemble de potentiels actualisables.

## B. En diachronie

Cette lecture sémantique du genre grammatical permet aussi d'intégrer l'idée d'une ouverture en diachronie. Affirmer que pour le mot *con·ne*, le seul trait activé par le genre grammatical est celui de l'appartenance au groupe *hommes* ou *femmes* n'implique en aucun cas que cela fut ou sera toujours le cas. Variation en discours et variation dans le temps sont également incluses dans le sens du genre grammatical. L'ouverture de ce sens en diachronie est liée aux transformations sociales, culturelles, politiques au sein de la communauté linguistique concernée. Cette idée, qui ne présente aucune complexité théorique, n'est pourtant pas du tout prise en compte dans l'analyse du genre grammatical comme simple outil de classification bipartite liée au sexe des référents.

Pour le dire très simplement, les stéréotypes associés aux groupes *hommes* et *femmes* sont susceptibles de changer (cf. Chap. 8.2.C, p. 86), et avec eux, les actualisations possibles des dénominations de la personne variables en genre. Quelques exemples permettent assez simplement de le constater :

1. La forme *étudiante* n'est présente dans aucun des dictionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles utilisés (cf. Annexes, Tableaux A.67 et A.68, p. 50). Elle fait son apparition dans les dictionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle, où on trouve les définitions suivantes : « Celui, celle qui étudie » (Bescherelle) ; « Au féminin, étudiante, dans une espèce d'argot, grisette du quartier latin. Commis et grisettes, étudiants et étudiantes affluent dans ce bal. » (cf. Annexes, Tableau A.69, p. 51, LIT). Au moment de la publication du Bescherelle, en 1856, les études ne sont pas ouvertes aux femmes, et « celle qui étudie » le fait par ses propres moyens. À la publication du Littré en 1883, les deux premières bacheliers (1861 et 1863) ont enfin pu accéder à une formation

universitaire (respectivement en 1871 et en 1867), et il y aura en 1884-1885 plus d'une vingtaine d'étudiantes inscrites aux examens (Condette 2003). Toutefois, dans le Littré, la forme *étudiante* ne semble pouvoir renvoyer, comme le souligne Condette, qu'à « celle qui “couche” avec l'étudiant » (ibid., p. 41). La rareté des femmes étudiant dans une université fait qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme d'autres formes féminisées aujourd'hui (on peut penser à *pompière*, *maçonne* ou même *académicienne*), la forme *étudiante* n'a pas encore d'existence institutionnelle, du moins pour la dénomination de ce type de référent. Le stéréotype « ne fait pas d'étude » fait à ce moment de l'histoire française pleinement partie de l'ensemble des stéréotypes associés au groupe *femmes*, et est activé par la rencontre avec le stéréotype inverse (qui est explicitement associé au groupe visé par le radical substantival *d'étudiante*). La dénomination *étudiante* ne peut donc renvoyer qu'à des individus classés *femmes* mais dans une relation de dépendance avec le groupe visé par la forme *étudiant*.

À partir du XX<sup>e</sup> siècle, les dictionnaires ne mentionnent plus l'acception androcentrique de la forme *étudiante*, et le TLFi insiste même sur l'archaïsme de celle-ci, limitée aux emplois du siècle précédent : « Rem. Au XIX<sup>e</sup> s., étudiante, subst. fém. désignait l'amie d'un étudiant » (cf. Annexes, Tableau A.69, p. 51, TLFi). Le stéréotype « ne fait pas d'étude » n'est aujourd'hui plus explicitement associé au groupe *femmes* et n'est donc plus activé par la rencontre avec le RS de la forme *étudiante*.

2. La forme *garce* (cf. Annexes, Tableau A.72, p. 52) connaît une évolution à peu près inverse à celle d'*étudiante*. Les dictionnaires actuels proposent tous des définitions similaires, liées au stéréotype de la sexualité réprouvée : « femme/fille de mauvaise vie » (TLFi, AF8, PR15, LAR), « Femme qui sème le trouble en jouant de ses charmes » (AF9), « Femme ayant un comportement réprouvé par la morale » (NLIT). Toutefois, certains de ces dictionnaires mentionnent l'existence d'une acception passée qui n'active pas ce stéréotype et pour laquelle la différenciation sémantique avec la forme *gars* est réduite à l'appartenance au groupe *femmes* ou *hommes* : « Vx. Adolescente ; Jeune fille ou femme » (TLFi), « Vieilli. Jeune fille, jeune femme » (AF9), « Ancienn. Féminin de gars » (PR85), « Anciennement. Jeune fille » (PR15), « Anciennement, fille ou femme » (LIT). Il ne s'agit pas, dans ce cas précis, de dire que le stéréotype de sexualité réprouvée n'était pas associé par le passé au groupe *femmes*, mais simplement qu'il n'était pas activé par la forme *garce* dans ses premiers emplois : son apparition n'a toute-

fois rien de surprenant, puisque ce stéréotype peut être actualisé par la plupart des NH dénommant d'abord très généralement des individus classés *femmes* (les formes *filles*, *femme*, *gonzesse*, *madame* sont toutes plus ou moins concernées par ce phénomène).

Les dictionnaires des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Annexes, Tableaux A.70 et A.71, p. 51) proposent déjà des définitions similaires à celles des dictionnaires des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles : « Celle qui est de mauvaise vie » (Richelet), « Femme prostituée & de mauvaise vie » (Furetière), « Fille ou femme desbauchée & publique » (AF1, AF3, AF5), « il ne se dit que d'une fille ou d'une femme débauchée, d'une prostituée » (Bescherelle). Dans ces dictionnaires, ce sens est présenté comme synchroniquement en concurrence avec une acception qui ne fait pas apparaître le stéréotype de sexualité réprouvée : « on le dit encore pour signifier, Une petite fille, ou servante de chambre » (Furetière), « on s'en sert pour signifier une petite Fille ou une petite Servante » (Féraud), « il signifie simplement Une fille, par opposition à Garçon » (Bescherelle). Cependant, dans les trois cas, il est mentionné que cette acception n'a cours qu'en « quelques/ plusieurs Provinces » : seul le Bescherelle précise que c'est « surtout à Paris » que le sens « femme débauchée » est attesté, ce qui permet de comprendre que le sens principal proposé par les autres dictionnaires vient de l'observation du français parisien. Je ne développerai pas plus cette observation, pourtant extrêmement intéressante (tant du point de vue des évolutions des pratiques lexicographiques que de celui de l'histoire de la langue), mais on peut tout de même noter que le sens « provincial » a disparu au profit du sens « parisien » et avec lui de l'actualisation du stéréotype de la sexualité réprouvée, qui fait basculer la forme *garce* dans le domaine axiologique.

3. Le cas des noms de métiers militaires (ex. *général-e*, *maréchal-e*) et de la haute fonction publique (ex. *préfet/ète*) est aussi extrêmement intéressant. La forme féminine de ces trois exemples n'est évoquée dans aucun des dictionnaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et n'est répertoriée qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, à un moment où ces fonctions ne sont évidemment pas ouvertes aux femmes. Tous les dictionnaires contemporains utilisés (fin XIX<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles) et faisant apparaître ces formes féminines proposent l'acception « femme de » :

— Pour la forme *générale* (cf. Annexes, Tableau A.30, p. 24) : « Au fém. Épouse du général » (TLFI), « Femme d'un général » (AF8), « épouse d'un général » (AF9, PR15, LAR, LIT, NLIT). Aucun des dictionnaires



ne propose la forme *générale* pour désigner une femme exerçant cette fonction dans l'armée, mais le sens « femme d'un général » est toutefois présenté comme « veilli » (PR15) dans le dictionnaire le plus récent du corpus.

- Pour la forme *maréchale* (cf. Annexes, Tableau A.33, p. 26) : « Femme d'un maréchal » (TLFI, LAR05, LAR, NLIT), « épouse d'un maréchal » (AF9, PR15). La seule occurrence de la forme féminine renvoyant à une profession et non à un statut marital est proposée par le NLIT, mais pour désigner une « maréchale-ferrante », et non une maréchale des armées.
- Pour la forme *préfète* (cf. Annexes, Tableau A.36, p. 31) : « femme d'un préfet » (TLFI, PR15, LAR05, LAR), « épouse d'un préfet » (AF9). Certains des dictionnaires récents mentionnent aussi le sens professionnel de la forme *préfète* : « femme qui exerçait la fonction de préfet » (LAR), « femme préfet » (PR15) ; et tout comme pour la forme *générale*, le PR15 précise que le sens « femme d'un préfet » est « vieilli ».

Les stéréotypes « ne travaille pas » et « l'homme pourvoit à ses besoins » associés au groupe *femmes* étaient particulièrement puissants au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> pour les classes sociales supérieures. Comme le rappellent Louis Dirn et Denis Stoclet en 1985 :

« Au siècle dernier seules les femmes du peuple travaillaient<sup>1</sup>. »  
(Dirn et Stoclet 1985, p. 83)

Aujourd'hui les femmes sont massivement présentes dans la population dite « active », mais les stéréotypes « position de prestige/ pouvoir » et « représentation de l'État » (par l'armée ou l'office politique) sont encore très largement associés au groupe *hommes*, ce qui peut en partie expliquer l'usage réticent des formes féminines *générale* et *préfète* (il n'existe à ce jour par de maréchale en France).

Les exemples présentés sont évidemment des cas où les évolutions stéréotypiques affectent manifestement et explicitement l'actualisation sémantique du mot, ce qui ne serait pas généralisable à l'ensemble des NH variables. Toutefois, le « sens stéréotypique » permet de proposer une description sémantique diachronique qui ne se résume pas au listage des traits sémantiques perdus, apparus, retrouvés, etc., et qui ne fait justement pas de cas comme *général-e*,

---

1. La notion de *travail* est ici entendue comme travail rémunéré, et ne prend pas en compte les réflexions sur le travail domestique. Voir à ce propos les travaux de Christine Delphy, et notamment *L'ennemi principal* (Delphy 2009).

*maréchal·e, préfet/ète* des exceptions minoritaires. L'hypothèse stéréotypique permet d'envisager l'idée que le programme sémantique de la forme *étudiante* au XIX<sup>e</sup> puisse être considéré comme le même que celui de la forme *étudiante* au XXI<sup>e</sup> siècle : [+ stéréotypes associés au groupe visé par le RS] ⊕ [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*]. Ce sont les stéréotypes eux-mêmes qui subissent des transformations, disparaissent, apparaissent, etc.

L'idée d'ouverture remet en cause la description fondée sur la connotation ou l'effet de sens qui n'intègre pas les variations au programme sémantique des mots, mais en fait des ajouts occurrenceilles. Le « sens stéréotypique » du genre grammatical permet au contraire de proposer une analyse sémantique fondée sur l'existence d'une diversité d'actualisations sémantiques possibles. Ces potentialités du sens du genre grammatical dépendent à la fois du RS auquel le genre est attribué, et du contexte socio-historique et énonciatif : elles ne sont pas pré-déterminées ou naturellement saillantes. Ainsi, bien que le programme sémantique du genre des NH soit clairement identifié avec cette hypothèse ([+ stéréotypes associés au groupe *hommes / femmes*]), son sens actuel – donc les stéréotypes qui seront activés – demeure non-prédictible. Cette non-prédictibilité constitue un des points de rupture majeurs avec la compréhension traditionnelle du sens du genre grammatical des NH comme transparent, et invite ce faisant à questionner la notion de *motivation*.

## 2. Limitation de la motivation

Le « sens référentiel », tel que décrit au chapitre 3 (cf. Chap. 3.2.B, p. 89), reposait sur une équivalence entre « sens prédictible » et « sens lexical », selon les définitions proposées par G. Petit (Petit 2009). Le sens du genre grammatical des dénominations de la personne variables étant dans cette conception traditionnelle considéré comme absolument motivé, cette équivalence paraissait tout à fait pertinente. Mais la discussion de la nécessité d'une référence au sexe (cf. Chap. 8.2.C, p. 213), les questionnements sur l'apparition de surplus sémantiques (cf. Chap. 4.3.A, p. 113), et à terme l'introduction de l'hypothèse stéréotypique (cf. Chap. 8.2.C, p. 210) rendent l'idée d'un sens analysable comme ensemble de traits distincts et distinctifs tout à fait problématique. En effet, la lecture du signe obtenu par l'association du RS et des morphèmes de genre (dont le morphème  $\emptyset$ ) ne peut plus être transparente, et l'écart entre « sens prédictible » et « sens lexical » devient manifeste : on ne peut anticiper l'actualisation

des stéréotypes sur lesquels le sens du genre grammatical est fondé. Avec le sens stéréotypique, on sort donc du schéma associant morphèmes de genre féminin/ masculin et traits [+ femelle]/ [+mâle], et même traits [+ appartenance au groupe *femmes*]/ [+ appartenance au groupe *hommes*], ceux-ci étant devenus non-nécessaires : l'actualisation de stéréotypes associés au groupe *femmes* ou *hommes* ne dépend pas nécessairement de l'appartenance de l'individu visé au groupe en question, comme on pourra le voir dans la suite de cette partie (cf. Chap. 9.3.A, p. 232).

### A. L'hypothèse du figement

Penser la limitation de la motivation ne revient pas à en nier tout à fait l'existence. Avec le sens stéréotypique, il existe bien un lien de motivation entre le genre grammatical masculin ou féminin et le schéma sémantique [+ stéréotypes associés au groupe *hommes/ femmes*]. Toutefois, cette motivation ne peut plus être pensée comme absolue : elle est restreinte par le fait que le sens de l'unité lexicale finale n'est plus nécessairement linéaire. Reprenons l'exemple de la forme *professionnelle* : le sens du signe obtenu par l'association du RS et des morphèmes de genre grammatical ne serait pas déductible de ces deux éléments pris séparément. Les traits du RS et le trait [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*] ne permettraient pas de *prédire* le sens du mot d'arrivée. En bref :  $A + B$  donnent  $C$ , mais  $C$  est irréductible à  $A + B$ , car certains stéréotypes sont activés ou non par l'association des éléments  $A$  et  $B$ . Ainsi, le sens des DP n'est plus transparent : l'addition des signifiants n'a pas nécessairement pour effet la simple addition des signifiés.

Cette analyse rejoint celle de G. Kleiber sur les « mots construits » en général :

« Le sens d'un mot construit n'est jamais totalement compositionnel, sinon il n'y aurait pas dénomination et pas vraiment de mot construit. » (Kleiber 2004, p. 40)

Les NH variables, par l'association d'un RS et de morphèmes de genre peuvent en effet rentrer dans la classe des mots construits. L'idée proposée ici par Kleiber repose sur le fait que les mots issus de dérivation constituent des unités dénominatives à part entière. Ainsi, bien que le programme sémantique des éléments constitutants (ce que Kleiber nomme les « sens ingrédients » (ibid., p. 40)) participe de celui des mots construits, le sens de ces derniers ne peut être considéré comme strictement « compositionnel », et le groupe qui sera visé ne peut en rien être prédéterminé. Cette hypothèse sur le fonctionnement sémantique des

mots construits paraît tout à fait applicable aux dénominations de la personne variables en genre : le groupe visé par la forme *professionnelle* n'est pas simplement l'intersection des groupes visés par le RS et par les morphèmes de genre grammatical féminin – sans cela, l'acception « prostituée » devient inanalysable.

Les NH variables en genre peuvent alors être considérés comme « non-compositionnels ». C'est conformément à cette idée qu'on peut introduire la notion de *figement*, conformément à ce que Salah Mejri écrit sur les « séquences figées » :

« Le sens global de ces séquences n'est pas déductible du sens de leur constituant. » (Mejri 1998a, p. 41)

Simplement, les séquences étudiées ici, contrairement à celles qui intéressent plus largement S. Mejri, ne sont pas polylexicales. Toutefois, les précisions qu'apporte le linguiste paraissent tout à fait applicables aux NH variables analysés dans ce travail : le contenu de la séquence figée nécessite un apprentissage supplémentaire à celui du contenu de ses constituants, sans supplanter ou faire disparaître tout à fait ce dernier. Ainsi, le sens des séquences figées comme des dénominations de la personne variables est non-prédictible mais parfaitement enregistré en langue, et il peut ou non se limiter au sens de ses composants.

Il existe en effet des cas où la lecture du signe obtenu demeure en apparence transparente (cf. Chap. 9.1.A, p. 218). Il paraît important de rappeler ici que le figement et la lecture non-compositionnelle qui l'accompagne ne sont jamais obligatoires : la plupart des séquences figées polylexicales existent aussi avec une interprétation compositionnelle et les constituant conservent « le pouvoir de réactiver leurs contenus propres » (Mejri 1998b, p. 19). Dans certains des emplois des DP variables en genre, la lecture compositionnelle peut effectivement être efficace, mais cette compositionnalité, même stabilisée, ne peut être définitivement établie. Cette question, extrêmement importante, des cas où le sens stéréotypique peut sembler trouver sa limite sera traitée plus précisément au chapitre suivant (cf. Chap. 10.2.B, p. 278).

## **B. Polysémie, dérivation, alternance lexicale**

L'hypothèse d'un figement possible des dénominations de la personne variables, du fait de leur non-compositionnalité sémantique, peut mener à deux lectures distinctes concernant la classification morpho-sémantique de ces unités : la lecture polysémique et la lecture dérivationnelle.

### La lecture polysémique

Une des façons de décrire les DP variables en genre est d'en faire des polysèmes, et ce à deux niveaux : celui des formes masculine et féminine considérées séparément, et celui des deux formes considérées ensemble.

G. Kleiber, dans son ouvrage sur la question, précise que les unités polysémiques doivent répondre à deux critères précis :

1. elles présentent « une pluralité de sens liée à une seule forme » ;
2. ces sens « ne paraissent pas totalement disjoints, mais se trouvent unis par tel ou tel rapport » (Kleiber 1999b, p. 55).

La définition même de la polysémie implique donc sa différenciation de l'homonymie, qui repose sur l'existence de signifiants identiques dont les signifiés ne semblent pas pouvoir être « unis ». Le premier cas de figure évoqué, celui des formes masculines et féminines considérées séparément, paraît répondre à ces deux critères définitoires de la polysémie. En effet, les différentes actualisations de la forme *professionnelle* peuvent produire des acceptions différentes (« femme exerçant une profession quelconque » ; « prostituée »), et ces acceptions se trouvent unies par le trait [+ activité rémunératrice]. De la même façon, l'acception « créateur » et l'acception « personne qui a pour profession de réaliser des travaux de couture » associées à la forme *couturier* sont différenciées, mais partagent les traits [+ profession] et [+ domaine de la couture].

L'interprétation stéréotypique adoptée dans cette recherche pourrait faire pencher la lecture polysémique vers une lecture en termes de variation de sens, qui distinguerait l'analyse sémantique de l'analyse pragmatique. Ces variations contextuelles ne peuvent évidemment être niées, mais leur existence ne permet pas pour autant de renoncer à l'idée d'une polysémie analysable en synchronie. En effet, l'activation privilégiée de certains stéréotypes plutôt que d'autres fait que certaines actualisations sémantiques sont récurrentes et identifiables dans la synchronie d'une langue. C'est précisément ce point qui permet sans trop de risque de distinguer les acceptions principales (non pas au sens de premières, mais de plus utilisées) des formes *professionnelle* et *couturier*. Ainsi, comme le rappelle Kleiber :

« La polysémie est, certes, le résultat d'une stabilisation historique, et est un résultat qui n'est pas immuable, mais elle est perçue néanmoins comme étant un phénomène stable ! C'est ça son côté intersubjectif, qui, à ce titre, même si c'est difficile et si cela reste soumis au flou, mérite d'être enregistré dans la structure du lexique

d'une langue (et donc également dans les dictionnaires). » (Kleiber 1999b, p. 77)

La prise en compte de certaines régularités dans l'analyse sémantique et lexicographique d'une langue ne revient alors pas à adopter une conception fixiste de celle-ci. Les unités polysémiques ne sont pas constituées une fois pour toutes d'un ensemble de sens listables, mais il est toutefois possible d'identifier des acceptions différentes associées de façon stable à une unité lexicale. Une forme unique peut donc, en plus des variations sémantiques en diachronie, présenter une multiplicité de sens repérables en synchronie, sans que cette interprétation remette en cause la plasticité sémantique de la forme en question. Dans le cas de l'analyse disjointe des formes féminines et masculines, l'interprétation polysémique paraît pertinente, ou du moins, utile à la description de certains phénomènes sémantiques en synchronie.

Lorsqu'on considère les deux formes ensemble, l'interprétation polysémique devient beaucoup plus complexe. Dans cette lecture, les formes masculine et féminine constituent les deux manifestations (ou flexions) possibles d'un même mot. C'est la position soutenue dans la plupart des grammaires descriptives utilisées, et dont les contenus ont déjà été mentionnés (cf. Chap. 3.1.1, p. 78) : l'idée centrale est que le NH variable constitue un substantif unique dont la forme peut parfois subir des transformations. Selon cette conception, la polysémie est liée à ces transformations : le substantif aurait un sens au féminin et un sens au masculin, ce que permet sans difficultés de penser l'analyse référentielle, et ce que l'hypothèse stéréotypique ne contredit pas non plus. Le substantif *couturier/ière* aurait un sens porté par la forme *couturier*, et un autre porté par la forme *couturière*, ce qui le rendrait par défaut polysémique.

Cette analyse paraît toutefois extrêmement problématique, pour la raison très simple et pourtant cruciale, que la polysémie s'applique à « une seule forme » (ibid., p. 55), selon le tout premier critère de reconnaissance du polysème évoqué par Kleiber et mentionné ci-dessus. La description majoritaire des NH variables comme polysémiques (un même mot qui peut avoir plusieurs sens) semble alors constituer un abus théorique. En effet, la variation sémantique associée à la variation morphologique répond en fait au fonctionnement lexical simple selon lequel deux formes différentes présentent nécessairement une différenciation sémantique minimale.

La polysémie permet précisément d'associer à un signifiant unique une variété de signifiés. Ce faisant, elle constitue, comme le précise Marie-Luce Honeste, « l'expression linguistique d'un principe d'économie cognitive » (Honeste

1999, p. 28). Cette analyse découle de l'hypothèse selon laquelle l'économie langagière que constitue la polysémie est le résultat d'une opération cognitive fondée sur le même principe, puisque « le lexique reflète nos représentations mentales » (ibid., p. 28). Ainsi, l'existence d'une différenciation morphologique entre forme masculine et forme féminine des NH en question contrevient au principe d'économie langagière et cognitive qui sous-tend la polysémie.

En bref, les dénominations de la personne variables en genre ne semblent pas pouvoir être décrites comme polysémiques en elles-mêmes, puisqu'elles n'ont pas d'unité formelle (la simple variation de l'article, qui modifie le fonctionnement syntaxique du NH, remet cette unité en cause). Toutefois, les formes féminines et masculines considérées isolément peuvent tout à fait être polysémiques. C'est donc la description externe des NH variables qu'il faut s'attacher à préciser.

### **La lecture dérivationnelle**

Une seconde analyse du fonctionnement de ces NH, qui permet de prendre en compte les transformations morpho-syntaxiques et de les intégrer explicitement à une description globale, est la lecture dérivationnelle. C'est celle qui est proposée par les auteurs de la GMF, et évoquée plus haut (cf. Chap. 3.1.1, p. 78) : les NH dits « variables en genre » correspondraient en fait à la mise en relation de deux noms d'agents (au sens large) dérivés à partir d'un même radical substantival. Cette interprétation, qui paraît plus précise et plus apte à décrire le fonctionnement non seulement morpho-syntaxique, mais aussi sémantique des dénominations de la personne, repose sur une description lexicale des formes masculines et féminines, indépendamment l'une de l'autre.

Ainsi, les formes *professionnel* et *professionnelle* peuvent être considérées comme les résultats de deux dérivations distinctes à partir du radical substantival *profession*. On parle dans ce cas d'une dérivation endocentrique (puisque d'un radical nominal sont tirées deux lexies nominales), mais les dénominations de la personne peuvent tout aussi bien être issues de dérivations exocentriques, notamment à partir d'un radical verbal (ex. *organisateur* et *organisatrice* sont dérivés du radical verbal *organis-(er)*). Les formes masculines et féminines obtenues peuvent ainsi être considérées comme des produits dérivationnels distincts, et semblent en tout cas répondre aux critères minimaux de la différenciation de deux formes dérivées, tels que définis par É. Benveniste et rappelés par J. Haudry :

« [D]eux formations suffixales vivantes relevant d'une même fonction ne peuvent avoir la même valeur, c'est-à-dire le même contenu

notionnel. » (Haudry 1981, p. 3)

Et en effet, les deux formations suffixales constituant des dénominations de la personne issues d'un même radical ont un fonctionnement sémantique identique, mais ne renvoient pas aux stéréotypes associés au même groupe d'individus : en cela, leurs contenus notionnels diffèrent.

Il n'en demeure pas moins pertinent de ne pas nier ou effacer le lien entre les formes dérivées masculine et féminine obtenues. Les lexies *professionnel* et *professionnelle*, même conformément à cette analyse dérivationnelle, appartiennent à la même famille, ont le même fonctionnement morpho-syntaxique, ainsi que des programmes sémantico-référentiels symétriques. Il ne s'agit donc pas d'en faire des unités isolées l'une de l'autre, mais simplement indépendantes.

Cette interprétation présente de nombreux avantages, dont les plus importants et les plus décisifs sont les suivants :

1. L'analyse dérivationnelle des dénominations de la personne dites « variables », contrairement à l'analyse polysémique, permet de se débarrasser tout à fait de la description des formes féminines à partir des formes masculines. L'idée majoritairement véhiculée d'un féminin formé à partir du masculin est alors absolument invalidée : les formes obtenues sont toutes deux dérivées d'un radical commun et en aucun cas l'une de l'autre, ce qui permet de contrecarrer efficacement la croyance en un « masculin forme première » (cf. Chap. 6.2.A, p. 145).
2. De là, c'est la notion même de *variation en genre* qui peut et doit être questionnée. Cette notion fait du passage d'un genre à l'autre une sorte d'instabilité formelle, liée à des critères occurrencelement saillants. Ainsi, celle-ci peut ou non être jugée pertinente selon le type de substantif concerné : l'Académie française estime par exemple que la variation en genre n'est pas nécessaire (et même nuisible) lorsque la dénomination de la personne renvoie à une fonction (Viennot et al. 2016, p. 92-94). Avec la lecture dérivationnelle, les deux formes masculine et féminine peuvent être envisagées séparément, notamment en raison de leurs programmes référentiels distincts : on peut alors considérer qu'il n'y a non pas une *variation en genre*, mais, selon le type d'individu visé, une *alternance* entre une dénomination féminine et une dénomination masculine issues d'un radical commun.
3. La préférence pour la notion d'*alternance* permet qui plus est de rendre la « féminisation » des noms plus intelligible. Le terme même de *féminisation* est problématique en ce qu'il implique de partir de quelque chose



qui ne serait pas féminin, et qui serait donc, conformément à la pensée binariste dominante, masculin. Or, le principe d'alternance le montre bien, ces dénominations de la personne féminines sont construites à partir d'un radical substantival partagé avec une forme masculine, et ce faisant, la « féminisation » des noms correspond plutôt à un phénomène de *mise en service* et parfois même simplement de *remise en service* de formes féminines dérivées selon les mêmes règles de construction de mots que les formes masculines. Toutefois, ces masculins n'ont aucun rôle dans l'opération de construction des féminins. Comme le rappelle très clairement René L'Hermitte :

« Lorsqu'il s'agit de dérivation, le locuteur dispose [...] d'une liberté incomparablement plus grande : il peut « générer » tel ou tel mot encore non attesté. Le seul critère d'acceptabilité est que sa compétence à générer ce nouveau mot s'accorde avec la compétence des locuteurs parlant la même langue. » (L'Hermitte 1984, p. 215)

Il suffit donc que les normes syntaxiques et morphologiques de la langue concernée soient suffisamment respectées pour que l'unité dérivationnelle produite ne nuise pas à la compréhension de l'énoncé. Cette analyse de l'opération de dérivation permet de plus de comprendre que des formes concurrentes puissent coexister sans que cela empêche l'utilisation et la réception de l'une ou l'autre en discours (c'est le cas des formes *autrice* et *auteure*, *chercheuse* et *chercheure* dont on trouve des emplois en synchronie). Comme mentionné dans la deuxième partie de ce travail (cf. Chap. 4.1.A, p. 99), rien n'assure qu'une forme sera par la suite lexicalisée, mais rien ne l'empêche non plus d'être actualisée, ne serait-ce que comme hapax.

Les dénominations de la personne traditionnellement considérées comme « variables en genre » peuvent donc plus justement être décrites comme dénominations à alternance, et supposent l'existence de deux lexies (l'une masculine l'autre féminine) dérivées d'un radical substantival commun et partageant son programme sémantique. Ainsi, ces dénominations ne semblent pas pouvoir être considérées comme un tout unifié, bien que les deux formes puissent pertinemment être traitées l'une en regard de l'autre : le binôme *professionnel·le* n'est pas polysémique, mais les formes *professionnelle* et *professionnel* envisagées séparément peuvent être analysées comme polysèmes, du fait de la variété de leurs actualisations sémantiques possibles.

### 3. Élargissement de l'hypothèse à toutes les dénominations de la personne

Les NH à alternance constituent donc des cas de correspondance entre deux dénominations de la personne liées sémantiquement, morphologiquement et génétiquement, mais traitables (et parfois traitées) isolément. L'hypothèse stéréotypique et l'ensemble des analyses sémantico-référentielles avancées permettent alors de proposer une théorisation inclusive du sens du genre grammatical, et d'intégrer à sa description des phénomènes usuellement considérés comme marginaux et défailants. En effet, l'une des conséquences importantes de ce travail, est de permettre une compréhension plus fine des cas de « non-concordance » entre genre grammatical et sexe présumé, et à terme, un élargissement de la lecture stéréotypique à l'ensemble des dénominations de la personne, avec ou sans alternance. C'est cette possibilité qui sera examinée dans la section qui suit, en partant d'une redéfinition de la non-concordance conformément à l'interprétation stéréotypique, et en appliquant cette redéfinition aux cas de non-concordance les plus courants.

#### A. Application à la non-concordance

La question de la non-concordance a déjà été traitée dans la deuxième partie de cette étude (cf. Chap. 4.2, p. 106). Conformément à l'analyse « référentielle » du sens du genre grammatical, ce phénomène pouvait être décrit comme l'utilisation d'un substantif de dénomination de la personne masculin pour renvoyer à un référent /femelle/ ou d'un substantif de dénomination de la personne féminin pour renvoyer à un référent /mâle/. Dans un cadre théorique traditionnel où le genre grammatical constitue un outil de référence transparente, qui rend compte d'un ordre du monde considéré comme naturel, ces cas de figures constituent des exceptions dont l'existence même paraît extrêmement problématique.

Les cas de non-concordance posent la question d'une scission au sein même de la classe des dénominations de la personne, entre noms à alternance et noms sans alternance. Pour les premiers, le genre grammatical aurait un sens, pour les seconds, il n'en aurait pas : c'est, avec le « sens référentiel », la seule façon acceptable de décrire l'utilisation d'une forme féminine pour désigner un référent /mâle/ : celle-ci ne peut exister que si le genre grammatical du NH en question n'implique pas la catégorisation /femelle/ de l'individu visé. C'est en effet la solution qui paraît au premier abord la plus pertinente pour dépasser cette difficulté.

Le sens du genre grammatical serait donc réservé aux dénominations de la personne à alternance.

On constate toutefois, dans certains cas de non-concordance, une différenciation sémantique en fonction du type de référent visé, sans qu'aucune modification morpho-syntaxique ne soit repérable. On peut rapidement donner l'exemple du mot féminin  *salope* , qui peut être employé pour désigner des individus traditionnellement catégorisés comme /femelles/, mais aussi des individus traditionnellement catégorisés comme /mâles/. Selon le type de référent visé, les actualisations sémantiques stabilisées et répertoriées ne sont pas les mêmes (cf. Annexes, Tableau A.62, p. 47) :

- lorsque le mot renvoie à des référents considérés comme /femelles/, les définitions proposées par les ouvrages lexicographiques sont toutes liées à la prostitution ou à la débauche ;
- lorsque les référents sont considérés comme /mâles/, elles renvoient plutôt à l'insulte superlative (PR15 : « Terme intensif de mépris, adressé à un homme ») ou à la remise en cause de la virilité et à l'homosexualité (TLFI : « S'adressant à un homme, notamment à un homosexuel, pour marquer un profond mépris » ; PR15 : « Terme [...] mettant en cause sa virilité ou sa droiture » ; LAR : « Injure adressée à un homme et mettant en cause sa virilité ou sa droiture »).

Sans développer davantage, on peut d'emblée noter qu'une description a-sémantique du genre grammatical des NH sans alternance limite de nouveau un cas comme celui de  *salope*  à l'effet ou au surplus de sens occurrenceiel, que l'hypothèse stéréotypique a justement permis de questionner pour les NH à alternance. Ainsi, plutôt que de partir d'une scission entre les différents types de dénominations de la personne, on peut envisager une redéfinition du phénomène de la non-concordance, en s'appuyant sur les apports du sens stéréotypique.

En effet, ce sens n'implique pas nécessairement l'appartenance au groupe  *hommes*  pour les individus visés par des NH masculins ou au groupe  *femmes*  pour les individus visés par des NH féminins. Cette appartenance est considérée comme prototypique, et est aussi prototypiquement liée aux catégories /mâles/ et /femelles/, mais elle n'est en aucun cas une caractéristique nécessaire ou déterminante de l'actualisation de l'un ou l'autre genre grammatical pour les dénominations de la personne. Le sens stéréotypique est fondé sur les stéréotypes associés aux groupes  *hommes*  et  *femmes* , et non sur le fait d'être classé  *homme*  ou  *femme* , malgré l'hyper-réurrence de ce trait. La non-concordance peut alors être redéfinie comme l'utilisation d'un NH masculin pour désigner un individu

classé *femme* ou l'utilisation d'un NH féminin pour désigner un individu classé *homme*, et cette utilisation n'implique plus, avec le sens stéréotypique, de contradiction logique. Le sens [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*] peut donc tout à fait apparaître dans la dénomination d'un membre du groupe *hommes*. On comprend alors beaucoup plus précisément l'actualisation sémantique du mot  *salope* comme insulte dévirilisante lorsqu'il est utilisé pour désigner un individu classé *homme*.

Ces cas de non-concordance, avec l'interprétation stéréotypique, n'apparaissent plus comme des défauts de la langue, mais comme des usages pleinement analysables.

## **B. Insultes et noms de métiers : les cas typiques de non-concordance**

Ces usages sont particulièrement courants dans les deux domaines sur lesquels est centré ce travail de recherche : les noms de métiers et les dénominations injurieuses. La raison de cette spécialisation de la non-concordance à certains types de NH paraît, conformément à l'analyse proposée ci-dessus, assez aisée à expliquer : l'emploi d'une dénomination de la personne féminine pour désigner un individu classé *homme* ou d'une dénomination de la personne masculine pour désigner un individu classé *femme* met en évidence (que soit ou non voulu) la non-adéquation de l'individu visé au groupe auquel il est censé appartenir. En d'autres termes, les stéréotypes associés au groupe *femmes* peuvent être activés dans la dénomination d'un individu classé *homme* dont les locutrices/teurs jugent qu'il ne répond pas aux stéréotypes de son propre groupe.

On comprend alors beaucoup plus aisément la plus grande présence des cas de non-concordance dans les deux domaines mentionnés : d'un côté, on trouve des femmes qui pratiquent des métiers jugés propres aux hommes, et de l'autre, des hommes qui ne répondent pas aux exigences de virilité.

### **La non-concordance des noms de métiers**

La question de la non-concordance dans le cas des noms de métiers est directement liée à celle du développement de formes féminines ou masculines manquantes, peu utilisées, ou sorties d'usage. Certains noms de métiers ne sont parfois attestés qu'au masculin ou qu'au féminin pour désigner des individus des deux groupes *hommes* et *femmes*. J'ai déjà mentionné un petit nombre de ces cas en évoquant les processus dits de « féminisation » (cf. Chap. 4.1.A, p. 98),

mais l'analyse référentielle ne permettait pas d'expliquer l'apparition (et parfois la conservation) de cette non-concordance. Les formes *historien*, *avocat* ont longtemps servi à la dénomination d'historiennes et d'avocates, la forme *recteur* est encore en usage pour la dénomination de rectrices, etc. Ainsi, l'emploi d'un nom de métier masculin pour désigner des individus classés *femmes* constitue un moyen efficace d'indiquer la rareté de ce type de membres dans le groupe visé par le radical substantival, mais aussi sa non-idéalité (qui n'est pas nécessairement validée par des informations numériques concernant le domaine visé). Cette approche du phénomène de non-concordance permet de mettre au jour les utilisations potentiellement discriminantes de ce procédé linguistique : à un moment donné de l'histoire du français, les individus classés *hommes* seraient des membres jugés non-idéaux du groupe visé par le mot *sage-femme*, et les individus classés *femmes* seraient des membres jugés non-idéaux du groupe visé par le mot *recteur*.

Il suffit en effet de se référer aux ouvrages lexicographiques pour constater que la forme *rectrice* (cf. Annexes, Tableau A.40, p. 34) n'est répertoriée que dans le NLIT et le PR15 : dans les deux cas, elle est mentionnée pour signaler sa rareté (NLIT : « On emploie davantage recteur pour une femme qui dirige une université » ; PR15 : « En France, on emploie plutôt recteur pour une femme »), et le NLIT précise aussi qu'elle permet plutôt de renvoyer à la « femme d'un recteur ». Un grand nombre d'autres noms de métiers, pourtant analysés comme servant aussi à désigner des femmes, ne sont répertoriés que comme masculins, ou avec des formes féminines considérées comme exceptionnelles.

Pour une quantité importante de ces cas – 30 sur les 81 concernés (cf. Chap. 10.1.B, p. 254), une précision est apportée sur l'emploi de la forme masculine pour désigner des membres classés *femmes* (cf. Annexes, Tableau A.44, p. 38). Les explications et/ou descriptions du phénomène sont de différents types :

1. L'emploi de la forme masculine est justifié par le fait que la forme féminine a un autre sens :
  - le TLFi reconnaît l'existence de la forme *académicienne*, mais pour les membres d'une académie « autre que celles qui composent l'Institut de France » : les personnes classées *femmes* à l'Académie française ou à l'Académie des sciences seront donc dénommées par la forme *académicien* ;
  - les formes *chirurgienne*, *députée* et *sénatrice* sont attestées au sens de « femme/ épouse de » (TLFi), réservant ainsi la dénomination professionnelle aux formes *sénateur* et *chirurgien* (cf. Chap. 5.1.3, p. 222).

2. L'emploi de la forme masculine est justifié par le fait que la forme féminine a une nuance péjorative, ou appartient à un autre type de lexique :
- la forme *acquéresse* est présentée comme réservée au vocabulaire juridique, et ce faisant indisponible comme féminin pour les acceptions non-spécialisées du mot (TLFI) ;
  - les formes *agente*, *députée* et *peintresse* sont attestées comme péjorantes : prise « en mauvaise part » (TLFI, AF8) pour *agente*, « ironique » (TLFI, AF9) pour *peintresse* (ne laissant ainsi que la forme *peintre* pour la dénomination non-axiologique, forme qui pourrait tout à fait être considérée comme épïcène), et enfin « péj. ou iron. » pour *députée* (en plus de l'association de cette forme au sens « épouse de ») ;
  - la forme *autrice* est posée comme « une résurgence isolée de l'anc. lang. » (TLFI), donc comme archaïsante et hors d'usage ;
  - les formes *avocate*, *députée* et *doctoresse* sont présentées comme appartenant « à la langue parlée » ou à un registre « familier » (TLFI, LAR), par opposition aux formes masculines, qui seraient donc plus correctes.
3. L'emploi de la forme masculine est justifié par un simple renvoi à l'usage :
- les formes *agente*, *amatrice*, *arbitre*, *chirurgienne*, *oratrice*, *peintresse*, *poète* (avec déterminant féminin) sont présentées comme « rare[s] » ou « exceptionnelle[s] » dans au moins un des dictionnaires utilisés ;
  - le TLFI considère qu'« il n'existe pas de forme fém. du mot auteur » (alors que l'existence de la forme *autrice* est rappelée dans le même article), que « Ingénieur n'a pas de féminin » et que la forme *chevalier* reste « sans fém. » lorsqu'elle renvoie à des membres de la Légion d'Honneur ; l'AF9 affirme que dans certaines acceptions, *conseiller* est « toujours au masculin » ;
  - d'autres formes masculines sont simplement présentées, sans justification particulière, comme celles qu'il faut ou qu'on peut employer : « on ne dirait pas une auteur » (LIT), « on dit *une avocate* ou *un avocat* pour une femme » (PR15), « on dit généralement : une femme député » (TLFI), « on se sert plutôt de Femme docteur, Femme médecin ou simplement Docteur » (AF8), « Appellation usuelle pour un homme ou une femme » (LAR, pour *docteur*), « Il se dit aussi des femmes » (AF8, LIT, pour *écrivain*), « Une femme écrivain ou une écrivaine » (PR15), « L'emploi féminin commence seulement à se répandre » (TLFI, pour *historienne*), « L'usage administratif actuel veut que l'on dise Madame le maire » (TLFI), « Médecin s'emploie aussi à propos d'une femme »

(TLFI), « on dit une femme médecin » (LIT), « Le masculin notaire s'applique également à la femme exerçant le notariat » (TLFI), « Il se dit quelquefois en parlant d'une femme » (AF8, pour *poète*), « on emploie plutôt recteur pour une femme » (PR15), « on emploie le plus souvent le masc. sculpteur » (TLFI), « Une femme sculpteur, comme on dit une femme auteur » (LIT), « Sénateur ne s'emploie qu'au masc. » (TLFI).

4. L'emploi de la forme masculine est justifié historiquement : le TLFI explique que « L'extension de la mixité dans les lycées d'État fait que cette charge est confiée aussi bien à des hommes qu'à des femmes et que le terme *proviseur* s'applique maintenant dans les deux cas ». Ainsi, c'est la disparition d'une différenciation entre les deux postes qui justifierait le choix de l'emploi du masculin pour désigner des individus classés *femmes*, rendant ce cas de non-concordance d'autant plus problématique que la forme *proviseur* était « jusqu'à une période très récente » (TLFI) réservée à la dénomination d'individus classés *hommes*.

Ces quelques constats donnent des informations précieuses sur la façon dont la non-concordance est envisagée. Au-delà du simple renvoi à une « valeur générique » (redéfinie comme *valeur culturelle typante*), les cas où la forme masculine est privilégiée sont associés plus ou moins explicitement à l'idée d'une incongruité de l'existence même de membres classés *femmes* – qui seraient plutôt attendus dans la périphérie conjugale, ou dans un contexte de plaisanterie. Le maintien de la forme masculine paraît en effet s'expliquer par une difficulté à dépasser l'association typique avec les individus classés *hommes*.

Dans l'ensemble du lexique L1, seule la forme *sage-femme*, déjà longuement traitée (cf. Chap. 7.2.9, p. 185), semble pouvoir constituer un cas de non-concordance d'une forme féminine, du moins selon le LAR (cf. Annexes, Tableau A.41, p. 35). L'expression de la non-idéalité par rapport au groupe visé par le radical substantival paraît beaucoup plus largement concerner les individus classés *femmes* : l'emploi de formes masculines ayant longtemps servi à la seule dénomination de membres classés *hommes* visible d'autant plus leur marginalisation au sein des groupes concernés.

La non-concordance peut alors être considérée comme un outil de minimisation de l'espace symbolique occupé par les femmes dans certains milieux. Le sens stéréotypique permet de comprendre ces cas de non-concordance comme résultant d'une contradiction entre les stéréotypes associés au groupe professionnel visé et ceux associés au groupe *hommes* ou *femmes* selon les cas.

### La non-concordance des insultes

À l'inverse, les cas de non-concordance dans le lexique injurieux concernent très largement des emplois de formes féminines dans la dénomination d'individus classés *hommes*. Parmi les 74 dénominations du corpus L2, on relève 10 formes féminines qui peuvent être non-concordantes et qui ne sont pas issues de noms d'inanimés ou d'animés non-humains : *folle, gonzesse, lope, lopette, putain, pute, salope, tata, tante, tantouze*. Parmi ces 10 insultes, 7 renvoient explicitement à une homosexualité présumée (*folle, lope, lopette, salope, tata, tante, tantouze*), 1 renvoie explicitement à un comportement jugé lâche (*gonzesse*), 1 constitue un terme superlatif de mépris (*pute*) et la dernière (*putain*) peut renvoyer à la prostitution ou à un comportement séducteur jugé déplacé (cf. Annexes, Tableau A.63, p. 48). L'analyse liant dévaluation des formes féminines et dévaluation des individus visés (cf. Chap. 5.2.B, p. 123) peut être affinée et précisée par le recours à l'interprétation stéréotypique. En effet, le sens [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*] permet de penser beaucoup plus clairement le choix de la forme féminine : parmi les stéréotypes activables, on trouve celui de la sexualité problématique, mais aussi celui de la faiblesse et plus largement de l'infériorité relative au groupe *hommes*. Les référents visés par ces cas de non-concordance, tout en étant classés *hommes*, sont ainsi considérés comme activant des stéréotypes usuellement associés au groupe *femmes*. La non-idéalité des individus visés est alors implicitement liée à une forme d'indignité : ils ne méritent pas d'être dénommés au masculin. Cette idée paraît d'autant plus pertinente que lorsque les insultes non-concordantes retenues sont utilisées dans la désignation (injurieuse ou non) d'individus classés *femmes*, elles ne concernent ni l'homosexualité (le stéréotype activé étant l'attraction pour les hommes), ni la faiblesse/ lâcheté (pensées comme inévitablement féminines ?) :

- *tata* et *tante* sont utilisés dans la dénomination de membres de la famille classés *femmes* ;
- *pute* renvoie dans son usage le plus courant à la prostitution ou à une sexualité jugée problématique ;
- *salope* renvoie dans son usage le plus courant à des femmes « de mauvaise vie » (NLIT), « de mœurs dépravées, ou qui se prostitue[nt] » (TLFI) (cf. Annexes, Tableau A.62, p. 47) ;
- *folle* alterne avec *fou* ;
- *gonzesse* est un terme d'argot dont le sens le plus souvent attesté est tout simplement « femme » (cf. Annexes, Tableau A.54, p. 44).



Les trois autres formes pourraient être considérées comme cas à part, puisqu'elles ne sont utilisées que dans la dénomination d'individus classés *hommes*. Toutefois, la forme *tantouze*, est dérivée de la forme *tante*, et les formes *lope* et *lopette* peuvent être considérées comme dérivées de  *salope*, ou du moins comme entretenant en synchronie un lien avec cette forme, bien que leur origine demeure incertaine.

On a vu précédemment (cf. Chap. 5.1.B, p. 123) que l'association entre forme féminine et renvoi à la sexualité (jugée excessive et/ou déviante) pouvait largement être constatée dans les emplois injurieux faits de nombreuses formes féminines. Dan Van Raemdonck propose, dans l'ouvrage de référence *Langage, genre et sexualité* (Van Raemdonck 2011), une étude centrée sur le fonctionnement lexico-sémantique des insultes homophobes. L'un des constats principaux qu'il tire de celle-ci est que la forme féminine des substantifs est préférée dans la dénomination injurieuse des homosexuels classés *hommes*, tendance qu'on retrouve en effet dans les relevés lexicographiques effectués : en incluant *pédale* et *tapette*, 9 sur les 12 insultes visant l'homosexualité présumée d'un *homme* sont des formes féminines (75%). Les trois formes masculines restantes sont les suivantes : *enculé*, *enfoiré*, *pédé*. Face à ce phénomène, Dan van Raemdonck propose l'analyse suivante :

« À comportement dégradant, dénomination dégradée. Qu'on ne s'y trompe pas, le féminin est bien perçu comme inférieur au masculin. Il y a donc déclassification, dégradation de l'homosexuel par assignation d'un genre inférieur. » (ibid., p. 179)

Le linguiste avance ici une lecture interprétative et explicative parfaitement conciliable avec l'hypothèse stéréotypique. Avec l'insulte homophobe, les stéréotypes associés au groupe *hommes* sont invalidés au profit des stéréotypes associés au groupe *femmes*, jugés d'autant plus injurieux qu'ils sont attribués à des individus classés *hommes*. Ainsi, les hommes insultés sont dégradés en femmes, conformément à l'idée hétéronormative d'efféminisation symptomatique des homosexuels, que l'on retrouve là encore dans les dictionnaires utilisés (cf. Annexes, Tableau A.63, p. 48) :

- 6 des 12 insultes visant l'homosexualité masculine sont explicitement liées, dans les dictionnaires du corpus C1, au manque de virilité (*folle*,  *salope*, *tante*, *tantouze*, *tapette*, *tata*) ;
- 7 d'entre elles activent le stéréotype de la passivité et/ou de la lâcheté usuellement associé au groupe *femmes* : c'est aussi le cas de *gonzesse*, qui ne vise pas spécifiquement l'homosexualité, mais participe de la même fa-

çon de la dégradation d'individus classés *hommes* par l'activation de stéréotypes dits « féminins ».

Ces cas de non-concordance ne sont pas de curieuses exceptions, mais constituent des pratiques de surenchère de l'injure par le décalage entre genre grammatical et groupe auquel l'individu visé est censé appartenir. Elles reposent sur une discrimination hiérarchisante (plus ou moins implicite) qui rend l'idée de décadence de membres du groupe *hommes* vers le groupe *femmes* possible. Une forme comme *salope*, adressée à un individu classé *homme*, mêle en une seule injure dévirilisation, féminisation et homosexualisation – sexisme et homophobie tout en un.

Tout comme les noms de métiers féminins permettant de désigner des individus classés *hommes*, les insultes masculines permettant de désigner des individus classés *femmes* sont extrêmement rares. Si, comme on l'a fait pour les formes féminines, on exclut les NH issus de noms d'inanimés ou d'animés non-anthropomorphisés, on n'en relève que 4 occurrences dans le corpus L2 (*béotien*, *enculé*, *peigne-cul* et *piffre*), dont aucune ne présente de différenciation sémantique en fonction du groupe visé (*hommes* ou *femmes*). Les définitions proposées mettent plutôt sur la voie d'un *oubli* de la forme féminine. L'exemple de *béotien* est parlant : le NLIT présente la forme comme uniquement masculine et fournit la définition « Personne lourde d'esprit, grossière, ayant un désintérêt profond pour les arts et la littérature » (cf. Annexes, Tableau A.47, p. A.47), alors que les autres dictionnaires récents, qui proposent des définitions similaires, présentent les deux formes en vedette. Toutefois, la forme *gendarme* du corpus L1 est attestée comme ayant un emploi axiologique non-concordant, visant la « force » et la « grandeur » non-caractéristiques des individus classés *femmes* (cf. Annexes, Tableau A.29, p. 23) : le cas est rare, mais existe bien.

La non-concordance constitue un phénomène langagier extrêmement riche, et rarement envisagé autrement que comme résurgence de la « valeur générique » ou subversion occurrence. L'analyse stéréotypique permet de mettre au jour le fait que la non-concordance apparaît très largement dans des cas où l'individu dénommé ne correspond pas au type de référent privilégié du groupe visé par le RS, ou dans des cas où il ne répond pas aux stéréotypes associés au groupe (*hommes* ou *femmes*) auquel il est censé appartenir. Le sens stéréotypique du genre grammatical semble donc s'appliquer aussi à certains NH qui ne connaissent pas ou pas encore/toujours d'alternance. L'analyse de la non-concordance met ainsi sur la voie d'une application possible de l'hypothèse stéréotypique à l'ensemble de la classe des dénominations de la personne.

L'hypothèse stéréotypique proposée dans cette recherche découle du travail d'analyse et de critique des conceptions traditionnelles du genre grammatical, mais aussi d'un questionnement précis des concepts de catégorisation et de dénomination. L'introduction de la notion de *groupe*, nourrie par les critiques matérialistes et *queer* et pensée non comme essence mais comme position sociale, permet de ne pas considérer les *traits* associés aux *hommes* et aux *femmes* comme fixes. Le sens stéréotypique est donc à la fois parfaitement descriptible, et non-prédictible :

- il est descriptible comme programme sémantique : au genre grammatical masculin, le trait [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*]; au genre grammatical féminin, le trait [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*];
- il est non-prédictible dans son actualisation sémantique : les stéréotypes sont des conventions partagées, historiquement, socialement et culturellement déterminées, mais toujours variables et soumises à évolutions.

Cette hypothèse constitue alors un fondement à partir duquel repenser l'idée de motivation absolue entre sexe et genre pour les DP dites « variables » : la description sémantique en termes de stéréotypes invite en effet à penser le lien entre le genre grammatical et les données qui l'informent hors du cadre restrictif des catégories /mâles/ et /femelles/. Cette relativisation du rapport à la bipartition sexuée permet d'analyser plus précisément les phénomènes de non-concordance déjà évoqués au cours de ce travail (cf. Chap. 4.2, p. 106), et ce faisant, d'ouvrir le sens stéréotypique à des dénominations de la personne usuellement considérées comme problématiques, et surtout à des cas ne présentant pas d'alternance des genres.



**Cinquième partie**

**Application de l'hypothèse**



# Chapitre 10

## Confrontation de l'hypothèse stéréotypique aux corpus

Le chapitre qui suit sera consacré à l'étude des corpus C1 et C2. Comme annoncé dès la première partie de ce travail, le corpus C1 sera traité extensivement, et le corpus C2 servira de base de données pour tester certains des résultats trouvés dans les ouvrages lexicographiques (cf. Chap. 2.4.A, p. 72). Les critères selon lesquels les différentes dénominations seront étudiées ont été établis conformément aux réflexions et analyses proposées au cours de cette recherche. Ainsi, le traitement du corpus présenté dans ce chapitre ne prétend pas à l'exhaustivité, mais constitue un moyen de confronter les hypothèses développées plus haut aux données sur lesquelles elles s'appuient en partie, et de relever des régularités, contradictions, différences et exceptions dans les usages (notamment lexicographiques) du genre grammatical des dénominations de la personne.

### 1. Résultats généraux : le traitement du genre grammatical des dénominations de la personne

La première étape de l'analyse des données récoltées consiste en un relevé systématique des critères de traitement du genre grammatical dans les dictionnaires du corpus C1, dont certains des cas intéressants seront confrontés aux données du corpus C2. Pour l'intégralité des dénominations de la personne retenues, une attention particulière a été prêtée aux questions suivantes :

- la dénomination de la personne étudiée dans les dictionnaires est-elle présentée comme :
  1. uniquement masculine ?

2. uniquement féminine ?
  3. présentant deux entrées : l'une masculine, l'autre féminine ?
  4. constituant une DP à alternance ?
- la DP étudiée est-elle présentée comme concordante ou non ? Les cas considérés comme concordants sont ceux où le groupe effectivement visé correspond toujours au groupe usuellement visé par le genre grammatical activé. Ainsi, la forme *agent* (cf. Annexes, Tableau A.3, p. 3), qui est explicitement présentée comme pouvant renvoyer aux groupes *hommes* et *femmes* sans alternance, sera considérée comme non-concordante (alors même que la forme masculine peut servir à renvoyer à des individus classés *hommes*).
  - la définition de la DP indique-t-elle un renvoi explicite à l'un et/ou l'autre groupe (*hommes* ou *femmes*) ?

Les réponses à ces questions seront présentées dans cette section sous forme de tableaux et graphiques proposant des résultats numériques et statistiques. Une réponse indiquée comme positive signifie que le cas de figure s'est trouvé dans au moins un des dictionnaires du corpus, ce qui explique pourquoi certaines informations en apparence contradictoires peuvent tout à fait être répertoriées pour une même dénomination.

## A. Le genre des mots vedettes dans les deux lexiques

Le premier critère qui sera traité est celui du genre attribué aux substantifs dans le corpus C1. Dans les tableaux et graphiques qui suivent, seule la présentation des dénominations en tête d'article est prise en compte : mon intérêt se porte donc sur ce qui est immédiatement indiqué dans les dictionnaires comme le mot existant, attesté et utilisable. Ainsi, les cas où la forme féminine ou masculine d'un mot n'est pas mise en vedette mais simplement mentionnée dans le corps de l'article ne seront pas répertoriés dans ces premiers relevés.

Pour fournir un aperçu aussi précis que possible du traitement du genre des DP dans le corpus C1, il a paru nécessaire de distinguer les deux lexiques, qui présentent des différences majeures.

### Lexique L1

Le lexique des noms de métiers et assimilés (L1) est plus conséquent et plus varié (422 dénominations) que le lexique L2, mais son traitement dans les dictionnaires est assez uniforme :



1. RÉSULTATS GÉNÉRAUX : LE TRAITEMENT DU GENRE GRAMMATICAL DES DÉNOMINATIONS DE LA PERSONNE

---

Tableau 10 – Le genre des dénominations du lexique L1

	N.m.	N.f.	N.m. et n.f. séparés	N.m. + n.f.
Un ou plusieurs dict.	233	3	28	243
Tous les dict.	21	1	3	149
Total	254	4	31	392
Pourcentage de mots concernés <sup>1</sup>	60 %	1 %	7 %	93 %

N.m. = le mot vedette est présenté comme uniquement masculin (et non en alternance avec une entrée féminine).

N.f. = le mot vedette est présenté comme uniquement féminin (et non en alternance avec une entrée masculine).

N.m. et N.f. séparés = les formes féminine et masculine sont mises en vedette dans deux entrées distinctes.

N.m. + N.f. = les formes féminine et masculine sont mises en vedette dans la même entrée.

Un ou plusieurs dict. = le type d'entrée indiqué est proposé pour une dénomination dans un ou plusieurs des dictionnaires du corpus C1, mais pas tous.

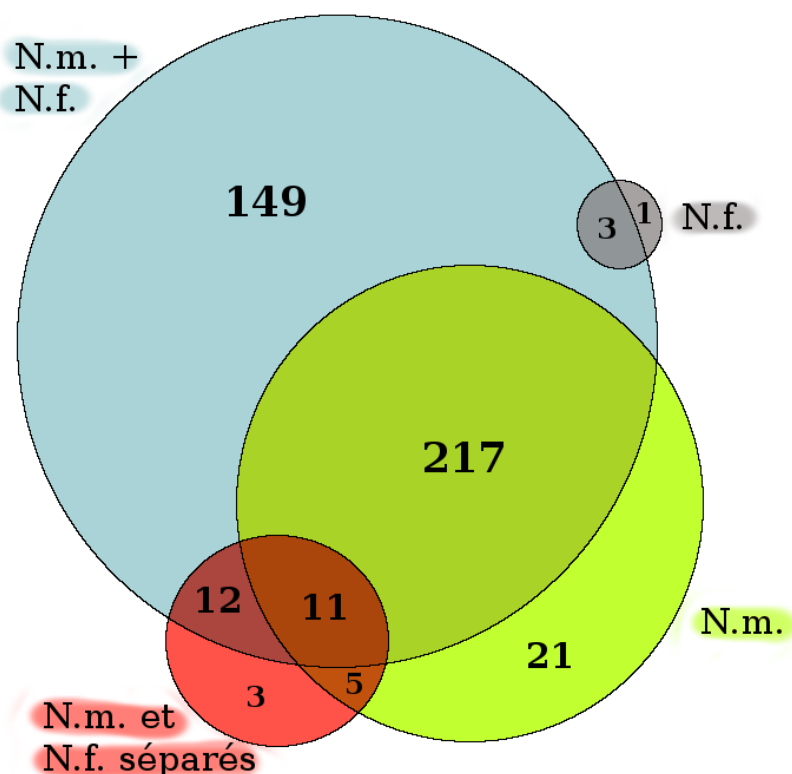
Tous les dict. = le type d'entrée indiqué est proposé pour une dénomination dans l'ensemble des dictionnaires du corpus C1.

Les noms de métiers et assimilés sont pour plus de la moitié (environ 60 %) traités comme des noms exclusivement masculins dans au moins un des dictionnaires du corpus, mais dans 93 % des cas, les NH du lexique L1 sont traités comme des substantifs à alternance (généralement dans le LAR, le NLIT ou le PR15). On remarque d'ailleurs, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, que presque tous les noms présentés comme des masculins dans au moins un des dictionnaires du corpus C1 sont traités comme des noms à alternance dans au moins un autre (217 sur 254, soit environ 85 %) :

---

1. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L1, soit 422.

FIGURE 1 – Le genre des dénominations du lexique L1



Plus largement, concernant le lexique L1, l'intersection entre « N.m. + N.f. » et les autres catégories est très grande : 3 sur les 4 noms présentés comme des féminins (75%) sont aussi considérés comme des NH à alternance dans au moins un autre dictionnaire ; 23 sur les 31 noms dont les formes masculine et féminine sont présentées séparément (environ 74 %) sont aussi considérés comme des NH à alternance dans au moins un autre dictionnaire. Enfin, 149 parmi les 422 NH du lexique L1 (environ 35 %) sont présentés comme alternants dans tous les dictionnaires, contre 21 pour les noms dont seule la forme masculine est en vedette (environ 5 %), 3 pour les noms dont les formes masculine et féminine sont présentées séparément (environ 0,7 %), et 1 pour les noms dont seule la forme féminine est en vedette (environ 0,2 %).

En bref, les noms de métiers sont largement présentés, dans les dictionnaires de langue française, comme des NH à alternance ou des NH sans alternance masculins. Le très fort pourcentage de recouvrement entre ces deux types de traitement montre que les NH considérés comme uniquement masculins ne le

sont presque jamais unanimement. La possibilité de l'alternance est donnée explicitement par la forme mise en vedette (« N.m. + N.f. » ou « N.m. et N.f. séparés ») dans 400 cas sur 422, soit environ 95 %, sachant que lorsqu'elle ne l'est pas, elle peut être indiquée dans le contenu de l'article. Les 22 substantifs restant correspondent donc aux 21 substantifs exclusivement présentés comme masculins, et à l'unique substantif exclusivement présenté comme féminin. Je n'insisterai pas sur la forme *sage-femme*, déjà étudiée (cf. Chap. 7.2.A, p. 183), mais il paraît intéressant de confronter le choix de présentation de certains noms comme uniquement masculins aux usages qui en sont faits dans le corpus C2.

Les 21 formes masculines concernées sont les suivantes : *cameraman, chanoine, chef, clerc, déménageur, écrivain, expert, forgeron, gouverneur, imprimeur, légionnaire, marin, matelot, moine, politicien, pompier, réserviste, témoin, vétéran*. Parmi celles-ci, les formes *steward* et *verrier* peuvent être laissées de côté : la première est un anglicisme dont la forme féminine *stewardess* est en concurrence avec la forme *hôtesse*, qui ne pose aucun problème en langue française ; la seconde n'est répertoriée dans le corpus C2 que dans des emplois servant à désigner des personnes morales (entreprises, organisations) et non des individus spécifiques, et ne relève donc plus à proprement parler de la dénomination de la personne.

Pour les 19 formes restantes, l'observation du corpus de forums permet de dégager les résultats suivants (cf. Annexes, Tableaux A.45 et A.46, p. 40) :

- Dans 5 cas sur les 19 (soit environ 26 %), seule la forme masculine répertoriée dans les dictionnaires est utilisée, sans phénomène d'épicénisation : on ne relève aucun cas où cette forme est employée avec un article explicitement féminin. Les noms concernés sont les suivants : *cameraman, chanoine, légionnaire, marin, moine*. Ici, il semble bien y avoir accord entre les emplois observés et la présentation de ces dénominations comme exclusivement masculines dans les ouvrages du corpus C1.
- Parmi les 14 NH restants (soit environ 74 %), 7 sont parfois utilisés comme des épiciens : on relève 4 occurrences de la forme *chef* (sur 148, soit environ 3 %) utilisée avec un article féminin ; 4 occurrences de la forme *clerc* (sur 202, soit environ 2 %) ; 1 occurrence de la forme *écrivain* (sur 119, soit environ 1 %) ; 1 occurrence de la forme *gouverneur* (sur 110, soit environ 1 %) ; 1 occurrence de la forme *pompier* (sur 390, soit environ 0,25 %) ; 1 occurrence de la forme *réserviste* (sur 126, soit environ 1 %) ; 25 occurrences de la forme *témoin* (sur 223, soit environ 11 %). Mais sur ces 7 noms, 4 sont aussi utilisés en alternance avec une forme explicitement féminine

(*chef, gouverneur, pompier, témoin*).

- En effet, 11 parmi les NH relevés (soit environ 58 %), sont utilisés en alternance avec une forme explicitement féminine. La proportion d'utilisation de la forme féminine par rapport à celle de l'utilisation du NH sous ses deux formes varie entre 1,5 % (pour la forme *témoine* ou *témouine*, dont on ne relève que 3 occurrences) et 26,7 % (pour la forme *écrivaine*, et ses 43 occurrences).

Ces quelques résultats, qui ne peuvent évidemment être considérés comme parfaitement représentatifs, permettent toutefois d'observer que les formes considérées comme uniquement masculines sont encore plus rares hors du contexte lexicographique : la grande majorité des NH présentés comme masculins dans les dictionnaires du corpus C1 peuvent en fait être utilisés comme épïcènes et/ou alternants (avec une préférence nette pour l'alternance) sur les forums du corpus C2. Ce constat ne signifie pas que les choix de présentation faits par les lexicographes sont fautifs ou inacceptables, mais plutôt que ceux-ci ne reposent pas nécessairement sur des contraintes linguistiques. En effet, la forme *experte* ne suscite aucun questionnement linguistique sur les forums et représente 13 % des emplois du NH *expert·e* dans le corpus C2 (cf. Corpus 2, p. 923), alors qu'elle est quasi unanimement exclue du corpus C1 : sur les 7 dictionnaires retenus, seul le PR15 mentionne la possibilité d'un emploi de la forme *experte* (cf. Annexes, Tableau A.27, p. 21).

Toutefois, la proportion d'emploi de ces noms au masculin (même lorsqu'une forme féminine est répertoriée) reste très largement majoritaire, et pourrait, pour certains substantifs, justifier le choix lexicographique de la mise en vedette du masculin uniquement. On peut bien sûr discuter la pertinence de présenter uniquement les formes masculines des dénominations de la personne (attestées ou majoritairement attestées), et non les formes féminines (prédictibles ou minoritairement attestées), mais je n'insisterai pas sur cette question, qui sera abordée plus précisément dans le chapitre suivant (cf. Chap. 11.2.A, p. 302).

La comparaison des résultats des deux corpus va donc dans le sens des critiques de la conception classique du genre grammatical énoncées au cours de cette recherche : toute dénomination de la personne, notamment si elle n'est pas issue d'une extension de sens métaphorique ou métonymique, *peut* alterner en fonction du groupe visé (*hommes* ou *femmes*). De plus, dans le cadre particulier des noms de métiers et assimilés, la grande rareté des NH présentés comme féminins (environ 0,07 % du lexique L1) est assez représentative de l'évolution historique asymétrique mentionnée avec le binôme *avocat·e* (cf. Chap. 7.1.C, p. 174) :

la très faible proportion de métiers d'abord réservés aux femmes expliquerait en grande partie la très faible proportion de noms féminins n'entrant pas dans une alternance, et étant considérés comme premiers et lemmatiques. Et de fait, le seul cas unanimement traité comme féminin est le nom *sage-femme*, qui renvoie à une profession très récemment ouverte aux hommes (en 1982).

### Lexique L2

Les relevés concernant le traitement lexicographique du lexique L2 sont tout à fait différents de ceux effectués pour le lexique L1. Plus encore, les proportions sont quasiment inversées :

Tableau 11 – Le genre des dénominations du lexique L2

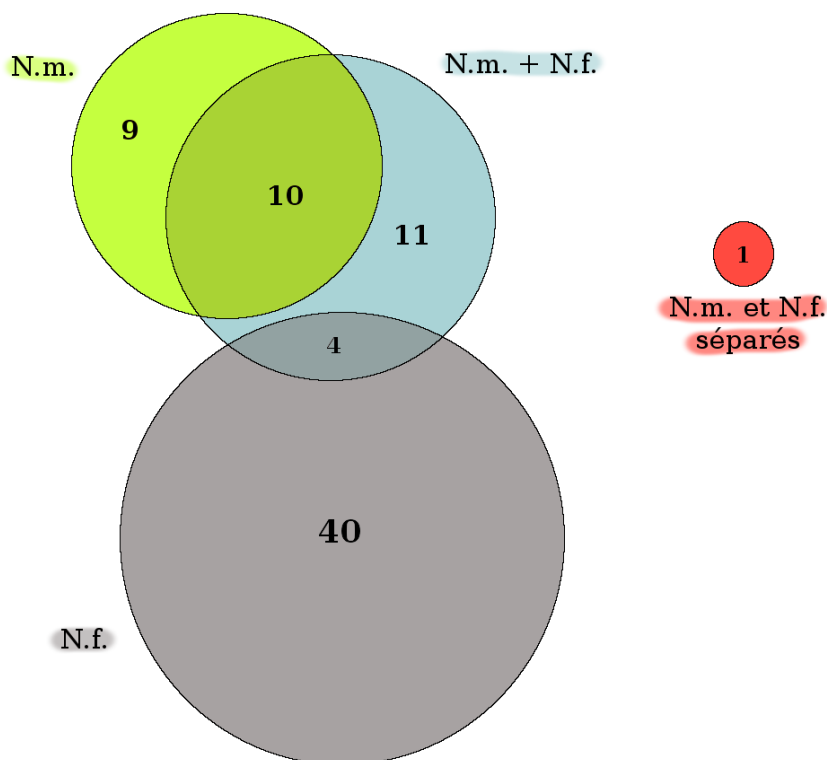
	N.m.	N.f.	N.m. et n.f. séparés	N.m. + n.f.
Dans au moins un dict.	10	4	0	14
Dans tous les dict.	9	40	1	11
Total	19	44	1	25
Pourcentage de mots concernés <sup>2</sup>	26 %	59,5 %	1,4 %	34 %

En effet, alors que seulement 0,07 % des dénominations du lexique L1 sont présentées comme uniquement féminines dans au moins un des dictionnaires du corpus, ce cas de figure concerne 59,5 % des lexies du corpus L2. Ce résultat est d'ailleurs largement confirmé (et même renforcé) par le détail des informations relevées et présentées dans le graphique suivant :

---

2. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L2, soit 74.

FIGURE 2 – Le genre des dénominations du lexique L2



Près de 53 % des injures traitées comme masculines sont aussi traitées comme des noms à alternance dans au moins un autre dictionnaire, mais ce cas de figure se présente pour seulement 9 % des injures traitées comme féminines. Les NH injurieux de genre féminin sont donc très généralement considérés comme tels dans l'intégralité des ouvrages du corpus C1. Et le constat semble être le même dans le corpus C2 : sur les 326 occurrences de la forme *salope* aucune n'est explicitement au masculin (cf. Annexes, Extraits C2, p. 131), de même pour les 86 occurrences de la forme *tapette* (cf. Corpus 2, p. 1149) et les 40 occurrences de la forme *pédale* (cf. Corpus 2, p. 1145). Sur les 243 occurrences de la forme *pute*, une seule pourrait être considérée comme un emploi au masculin :

EXEMPLE 1. « pourtant certains flics peuvent être de vrais putes. »

(cf. Annexes, Extraits C2, p. 123)

Toutefois, la caractérisation étant portée uniquement par l'adjectif *vrai*, homophone de la forme féminine *vraie*, il peut aussi s'agir d'une erreur. Qu'il s'agisse ou non d'un emploi du mot *pute* au masculin, le constat demeure le même : l'alternance n'est pas dominante pour les noms injurieux retenus, et moins encore pour les noms injurieux d'abord féminins.

Cette disproportion tout à fait remarquable peut être reliée à plusieurs phénomènes déjà évoqués au cours de ce travail :

1. on relève de nombreux cas de DP injurieuses exclusivement féminines qui constituent en fait des emplois métaphoriques de noms d'animés non-humains ou d'inanimés (cf. Chap. 5.1.B, p. 120), pour lesquels le genre d'origine a été conservé. Les noms *bécassine, enflure, grue, guenon, jument, larve, limande, morue, ordure, pédale, poule, pourriture, roulure et toupie* sont donc présentés comme des NH exclusivement féminins dans l'intégralité des dictionnaires du corpus. Ce phénomène n'est bien sûr pas propre aux NH féminins et on fait le même constat pour les noms *animal, chameau, déchet, fumier, macaroni et rat* qui sont présentés comme des NH exclusivement masculins dans tous les dictionnaires. Le fonctionnement est identique, mais on peut toutefois noter la sur-représentation de ce type d'insultes au féminin : sur les 20 DP relevées, 14 sont féminines (70 %) et seulement 6 sont masculines (30 %). Cette information doit bien sûr être dissociée du contenu sémantico-référentiel de ces injures (certaines peuvent être non-concordantes et toutes les dénominations féminines ne servent pas exclusivement à renvoyer à des individus classés *femmes*), mais peut sans peine être reliée à l'analyse proposée plus haut d'une « infection péjorative » associée aux NH de genre féminin (cf. Chap. 5.1.B, p. 123).
2. De manière beaucoup plus transparente, et comme on le verra dans la sous-partie suivante, de très nombreuses insultes féminines visent explicitement et uniquement des individus classés *femmes*.
3. Certaines des insultes visant des individus classés *hommes* le font en leur attribuant des caractéristiques stéréotypiquement associées au groupe *femmes*, et passent ainsi par la forme féminine (cf. Chap. 9.3.B, p. 238).

Les raisons expliquant la sur-représentation des formes féminines dans le lexique L2 sont donc tout à fait similaires à celles expliquant leur sous-représentation dans le lexique L1 : l'activation de stéréotypes péjorants associés aux NH de genre féminin permet en effet de comprendre à la fois la non-généralisation de l'alternance pour certains noms de métiers, et la persistance du caractère injurieux du féminin.

Ainsi, que ce soit pour le lexique L1 ou le lexique L2, les résultats trouvés après simple observation des formes mises en vedette dans les dictionnaires du corpus C1 entérinent un grand nombre des observations et hypothèses développées dans cette recherche. Le passage au crible des dictionnaires du corpus per-

met de mettre au jour des régularités et des effets de système concernant le traitement du genre grammatical des DP, qui seront questionnés dans la proposition d'application lexicographique du chapitre suivant (cf. Chap. 11, p. 287).

## B. La non-concordance dans les deux lexiques

Les derniers points évoqués invitent à interroger plus précisément l'usage fait des procédés de non-concordance dans les ouvrages lexicographiques. L'idée d'une dissymétrie dans les utilisations du masculin et du féminin selon le lexique (sur-représentation des noms masculins dans le L1 ; sur-représentation des noms féminins dans le L2) est confirmée par la tendance plus forte à l'usage de l'un des deux genres pour désigner des membres du groupe qui n'est pas usuellement visé par celui-ci (dans le cadre de la dénomination de la personne).

Les définitions lexicographiques ayant une visée universalisante (cf. Chap. 11.1.B, p. 297), on y retrouve une tendance assez forte à l'utilisation du masculin dit « générique ». Dans un dictionnaire comme le *Larousse* en ligne, la volonté de concision explique en grande partie la très forte présence de ce type d'emploi du masculin dans les définitions proposées. Même lorsque le mot vedette est présenté sous ses deux formes (ce qui est très fréquent dans le LAR), la « valeur générique » est largement privilégiée à l'alternance dans le corps de l'article : la présentation des deux formes en vedette semble être pensée comme une explicitation suffisante de l'alternance sémantico-référentielle. On le constate par exemple avec le traitement par le LAR des dénominations *fonctionnaire* et *électricien·ne* :

EXEMPLE 1. « fonctionnaire, nom. Agent public qui, nommé dans un emploi permanent, a été titularisé dans un grade de la hiérarchie des administrations de l'État. Titulaire d'une fonction publique » (cf. Annexes, Tableau A.28, p. 22)

EXEMPLE 2. « électricien, électricienne, nom. Ingénieur travaillant dans le domaine de l'électricité. Commerçant qui vend des appareillages électriques. Artisan qui fait des installations électriques ou les répare. » (cf. Annexes, Tableau A.25, p. 20)

La dénomination *fonctionnaire* est posée comme épïcène (puisque la mention « nom » indique, conformément aux pratiques du LAR, que le genre peut être masculin ou féminin), et la dénomination *électricien·ne* est présentée comme alternante, avec indication des deux formes complètes. Ces informations ayant été explicitement fournies, l'emploi du masculin dans le corps de la définition



n'apparaît pas comme un signe de non-concordance possible et acceptée du mot mis en vedette, mais comme une pratique lexicographique de simplification et de généralisation – qui a été largement questionnée au cours de ce travail (cf. Chap. 7.2.B, p. 189). Ainsi, dans le relevé des cas de non-concordance, ces emplois du « masculin générique » ne seront pas retenus.

Les cas qui m'intéressent sont ceux où la possibilité de l'usage non-concordant du mot est explicitée. On peut retenir deux phénomènes distincts :

1. Lorsque le mot vedette est présenté comme une forme unique (masculine ou féminine, et non les deux), la possibilité de non-concordance peut être montrée par l'emploi dans le corps de la définition de dénominations de sens indéfini – dont le sens contient donc l'absence de détermination du groupe visé. Les définitions proposées par certains dictionnaires pour les mots *chef* ou *ordure* constituent des exemples intéressants :

EXEMPLE 3. TLF1 : « CHEF, subst. masc. Personne qui est à la tête de quelque chose. »

AF9 : « CHEF n.m. Personne qui a le premier rang dans une institution ou une association. »

PR15 : « chef, nom masculin. Personne qui est à la tête de (qqch.), qui dirige, commande, gouverne. » (cf. Annexes, Tableau A.15, p. 10)

EXEMPLE 4. TLF1 : « ORDURE, subst. fém. Pop. Personne vile, digne de mépris. »

AF9 : « ORDURE n.f. Triv. S'emploie comme terme d'injure, pour désigner une personne méprisable. C'est une belle ordure ! »

LAR : « ordure, nom féminin. Personne vile, abjecte : Il s'est conduit comme une ordure. » (cf. Annexes, Tableau A.58, p. 46)

Ces deux DP sont présentées respectivement comme masculine et féminine dans les dictionnaires cités, sans alternance. L'emploi du substantif *personne* indique que les mots *chef* et *ordure* permettent, malgré leur genre grammatical présenté comme fixe, de renvoyer à des individus appartenant à l'un ou l'autre groupe (*hommes* ou *femmes*) sans différenciation sémantique ou morphologique particulière. Cette non-concordance peut ou non être problématisée dans le corps de l'article proposé par les dictionnaires (c'est le cas dans le PR15 qui propose aussi la forme féminine *la chef*), mais elle demeure quoi qu'il en soit présentée comme une

possibilité (et parfois même comme la seule possibilité) acceptable et attestée.

2. Le deuxième cas de figure concerne tous les types d'entrées observés (« N.m », « N.f », « N.m et N.f séparés », « N.m. + N.f ») : la non-concordance est parfois explicitée par des indications métalinguistiques sur les emplois possibles d'une forme (cf. Chap. 7.2.B et Chap. 9.3.B, p. 189 et p. 234).

### Lexique L1

Si l'on s'en tient à ces deux cas de figure, l'observation du traitement du lexique L1 dans le corpus de dictionnaires donne les résultats suivants :

Tableau 12 – Les cas de non-concordance dans le lexique L1

N.m.	N.f.	N.m. et N.f. séparés	N.m. + N.f.	Total
81	1	8	29	98
19 % <sup>3</sup>	0,2 %	2 %	7 %	23 %

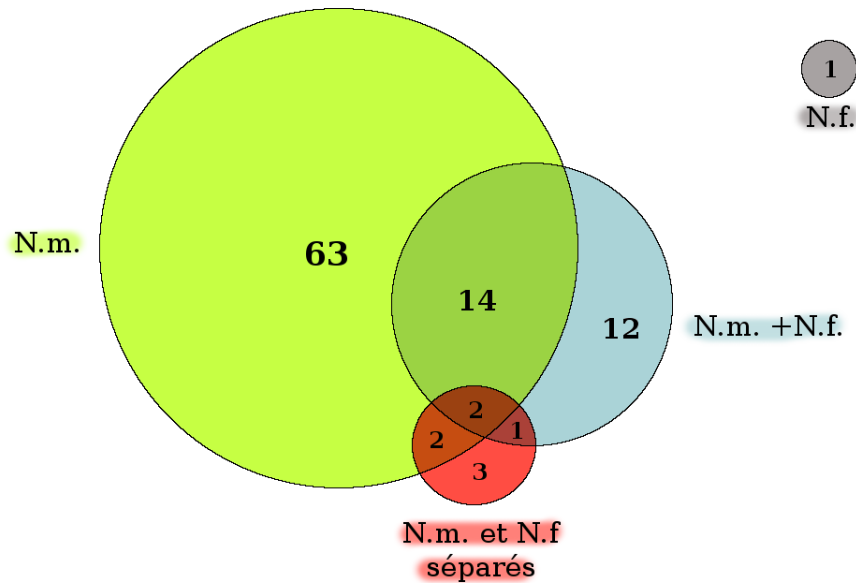
Avant toute chose, il faut préciser que ces relevés concernent les mots vedettes pour lesquels la non-concordance est envisagée dans au moins un des dictionnaires du corpus, d'où la possibilité de recouvrement des différents cas de figures. Par exemple, le mot *officier* (cf. Annexes, Tableau A.35, p. 29) est présenté comme non-concordant dans une entrée de type « N.m. et N.f séparés » (TLFI), mais aussi dans une entrée de type « N.m. » (AF9) et de type « N.m. + N.f. » (PR15).

Le premier constat que l'on peut faire à partir de ces résultats est qu'une très forte proportion des dénominations de la personne du lexique L1 est concernée par la non-concordance dans au moins un des dictionnaires (23 %). De plus, dans les cas où la non-concordance est explicitée dans des entrées de type « N.m. et N.f. séparés » et « N.m. + N.f. », elle concerne systématiquement la forme masculine. Ainsi, sur les 98 dénominations pouvant être considérées comme non-concordantes dans ce lexique, 97 le sont au masculin. La seule forme féminine concernée est, encore une fois, la forme *sage-femme* (cf. Chap. 9.3.B, p. 234).

Le détail des observations faites à ce sujet permet de préciser un peu plus les résultats obtenus :

3. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L1, soit 422.

FIGURE 3 – Les cas de non-concordance dans le lexique L1



Ce graphique montre entre autres que la proportion de recouvrement entre les entrées « N.m. + N.f. »/ « N.m. et N.f. séparés » et les entrées « N.m. » présentant des cas de non-concordance est assez forte. Ainsi, la non-concordance semble être largement privilégiée dans les articles où le mot vedette est présenté uniquement comme masculin : elle apparaît dans d'autres types d'articles, mais majoritairement lorsque les mots traités sont aussi présentés comme uniquement masculins dans d'autres dictionnaires. Il ne s'agit bien sûr pas d'extrapoler à partir de ce constat, mais simplement de rappeler que le travail lexicographique s'appuie entre autres sur l'utilisation de ce qui est disponible dans les ouvrages existants. On le voit très bien avec le binôme *artisan·e*, pour lequel le LIT propose une entrée *artisan, s.m.*, mais précise dans une remarque :

« Rem. L'Académie ne donne pas le féminin *artisane*. Cependant des lexicographes réclament l'enregistrement de ce mot, qui en effet se dit : une artisane, la femme d'un artisan ; la classe artisane, la classe des artisans. Dans les anciens dictionnaires, on trouve noté que *artisane* ne se dit qu'au figuré : La sagesse est l'artisane de toutes choses. » (cf. Annexes, Tableau A.8, p. 6)

On trouve ici un exemple précieux de discours métalinguistique produit à partir des ceux trouvés dans d'autres dictionnaires. Cette visibilisation de la communication entre les différents ouvrages constitue non pas une preuve, mais un indice important permettant d'expliquer la persistance de cas de non-concordance dans des articles où les deux formes masculine et féminine sont pourtant attestées –

d'autant plus en cas de différenciation sémantique entre celles-ci (cf. Chap. 10.2, p. 269).

Toutefois, malgré la forte proportion de DP concernées par la non-concordance dans au moins un des ouvrages du corpus C1, on ne peut conclure à une omniprésence de celle-ci. Ces résultats sont fortement nuancés par le fait que seules 6 dénominations du lexique L1 (environ 2 %) <sup>4</sup>, toutes masculines, sont présentées comme possiblement non-concordantes dans l'ensemble des dictionnaires retenus. De plus, dans ces dictionnaires, la non-concordance en question n'est pas toujours présentée comme obligatoire :

EXEMPLE 5. Le PR15 propose l'alternance « Un auteur, une autrice » (cf. Annexes, Tableau A.10, p. 7) dans l'entrée « auteur, nom masculin », où la forme vedette est pourtant présentée comme non-concordante.

EXEMPLE 6. Le TLFi et le PR15 rappellent dans leurs articles consacrés à la forme masculine *écrivain* que la forme *écrivaine* est attestée. Le TLFi propose aussi une utilisation d'*écrivain* comme épïcène avec la forme « une écrivain » (cf. Annexes, Tableau A.24, p. 20).

EXEMPLE 7. La forme *gendarme* au masculin est présentée comme non-concordante par le PR15 uniquement dans son acception non-professionnelle, pour désigner une « grande femme, à l'air autoritaire et revêche ». La forme *gendarme* servant à viser un groupe professionnel est présentée comme épïcène et le féminin « une gendarme » est explicitement mentionné. De même le NLIT propose une entrée « Gendarme, n.m. et n.f. » au sein de laquelle est mentionné le même emploi non-concordant : « C'est un gendarme, un vrai gendarme, c'est une femme forte et hardie » (cf. Annexes, Tableau A.29, p. 23).

Ces exemples invitent à ne pas sur-évaluer les relevés numériques et statistiques présentés ci-dessus. Les 97 dénominations masculines constituant des cas de non-concordance ne le font pas exclusivement : la possibilité de l'alternance (par l'épïcénisation ou l'alternance morphologique) est déjà présente dans les autres dictionnaires, et parfois même au sein de l'article attestant la non-concordance. Ainsi, sur les 6 dénominations présentées comme non-concordantes dans l'ensemble des dictionnaires du corpus C1, seule la forme *témoin*, issue d'une exten-

4. Les 6 dénominations en question sont les suivantes : *auteur·e*, *auteur/trice* ; *écrivain·e* ; *gendarme* ; *maître·sse* ; *poète·sse* ; *témoin*.

sion de sens métonymique, est traitée comme exclusivement non-concordante dans la dénomination d'individus classés *femmes* (cf. Annexes, Tableau A.42, p. 36). Pour l'ensemble des autres formes concernées, y compris l'unique forme féminine *sage-femme*, la non-concordance n'est en fait jamais l'unique possibilité disponible.

On observe le même phénomène dans les extraits de forums du corpus C2. Sur les 118 occurrences de la forme *écrivain*, aucune n'est utilisée de façon explicitement non-concordante, mais la possibilité d'un emploi de ce type est toutefois mentionnée :

EXEMPLE 8. « Le féminin écrivaine tend à se répandre depuis les années 1980 dans certaines régions, bien que l'Académie française condamne cette notation. On trouve également fréquemment le mot écrivain utilisé de façon invariable. » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 96)

Sur les 177 occurrences de la forme *auteur*, une seule est explicitement non-concordante :

EXEMPLE 9. « Les conneries féministes je me les fous au cul. La dame est un auteur. » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 69)

Ici, la non-concordance est présentée comme le signe d'un refus des tentatives de « féminisation » des noms, mais nécessite de visibiliser l'appartenance au groupe *femmes* de l'individu visé par le masculin « un auteur ». Deux autres cas pourraient aussi relever de la non-concordance, mais paraissent plus problématiques :

EXEMPLE 10. « Bref, j'ai surtout fait en fonction de l'auteur (ça se dit pas autrice hein). » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 71)

EXEMPLE 11. « La sérénité sage de cette réponse fait honneur à son auteur ... autrice ... auteuresse ... » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 68)

L'hésitation entre *auteur*, *autrice* et *auteuresse*, le rejet de la forme *autrice*, pourraient constituer des indications d'emplois non-concordants du masculin *auteur*. Toutefois, rien ne permet de l'affirmer avec certitude, puisque les formes *l'* et *son* peuvent tout à fait être actualisées dans la caractérisation d'un substantif féminin à initiale vocalique. Ces deux exemples pourraient aussi bien constituer des emplois épïcènes de la forme *auteur*.

On trouve aussi, dans le corpus C2, un emploi explicitement non-concordant de la forme *gendarme* (sur 173 occurrences) :

EXEMPLE 12. « Deux gendarmes en sont sortis dont un féminin et m'ont demandé de sortir du véhicule » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 104)

Cet exemple est un des cas de non-concordance les moins problématisés du corpus : avec *auteur* et *écrivain*, les emplois de ce type sont tous accompagnés d'un questionnement épilinguistique plus ou moins poussé. Ici, la non-concordance n'est pas problématisée, mais elle rend malgré tout nécessaire le fait de préciser le classement de l'individu visé dans le groupe qui n'est pas stéréotypiquement associé à la forme masculine. La justification de la non-concordance par la volonté de désigner une fonction indifféremment au genre des individus paraît alors inefficace, et l'explication par le défaut de représentativité devient d'autant plus pertinente (cf. Chap. 9.3.B, p. 234) : la gendarme est jugée moins typique que le gendarme.

Les exemples de non-concordance explicite sont très rares dans les données tirées des forums de discussion retenus, et souvent problématiques et/ou problématisés. Il faut toutefois préciser que cette faible quantité d'emplois non-concordants n'est pas nécessairement représentative des pratiques réelles des usagers/ers. En effet, un grand nombre des occurrences relevées ne permettent pas, si l'on part du principe que certaines formes masculines peuvent être en emploi épïcène, de distinguer avec certitude le genre grammatical actualisé. Les emplois au pluriel sans autre détermination que l'article ainsi que certains emplois au singulier (identiques au masculin et au féminin : ex. *l'auteur* ; *son écrivain*) rendent le relevé des cas de non-concordance tout à fait problématique. Sur les 119 occurrences de la forme *écrivain*, 29 sont concernées par ce phénomène (environ 24 %), et la proportion monte à 80 sur 177 pour la forme *auteur* (environ 45 %). Dans ces cas, rien ne permet de préjuger du type d'emploi privilégié : épïcène, concordant (seuls des individus classés *hommes* seraient visés), ou non-concordant. Il n'en reste cependant pas moins que seule la forme utilisée pour le masculin est concernée par cette hésitation, alors même que les formes féminines *autrice*, *auteure* (etc.) et *écrivaine* sont attestées.

Ce que la variété de ces exemples permet de constater, c'est que la non-concordance relève d'un choix :

- certain·es lexicographes considèrent que tel mot doit être non-concordant alors que d'autres le présentent comme alternant ;
- des substantifs massivement considérés comme non-concordants dans les dictionnaires vont être épïcénisés ou utilisés comme alternants par les usagers/ères des forums ;

— ces usagers/ères proposent une multiplicité d'emplois parfois contradictoires.

Ce constat ne fait bien sûr pas de la non-concordance un phénomène négligeable, mais permet de problématiser sa persistance pour la classe des noms de métiers. On note de plus que parmi les 98 dénominations présentées comme non-concordantes dans au moins un des dictionnaires du corpus, 72 sont traitées comme exclusivement masculines ou exclusivement féminines (sans épécénisation et sans emploi non-concordant) dans au moins un autre dictionnaire (soit environ 73 %). Cette observation est tout à fait cohérente avec l'idée du lien entre non-concordance (et même « valeur générique ») et sur-représentation, statistiquement vérifiée ou non, d'un type d'individus au sein du groupe visé (cf. Chap. 7.2.B, p. 186). Elle peut aussi sans difficultés être liée à la question de l'habitude langagière : l'emploi majoritaire (et parfois même exclusif) de la forme masculine ou de la forme féminine prédisposerait à la non-concordance.

### Lexique L2

Les résultats obtenus après observation du lexique L2 sont extrêmement différents de ceux tirés du lexique L1, comme on le constate dans le Tableau suivant :

Tableau 13 – Les cas de non-concordance dans le lexique L2

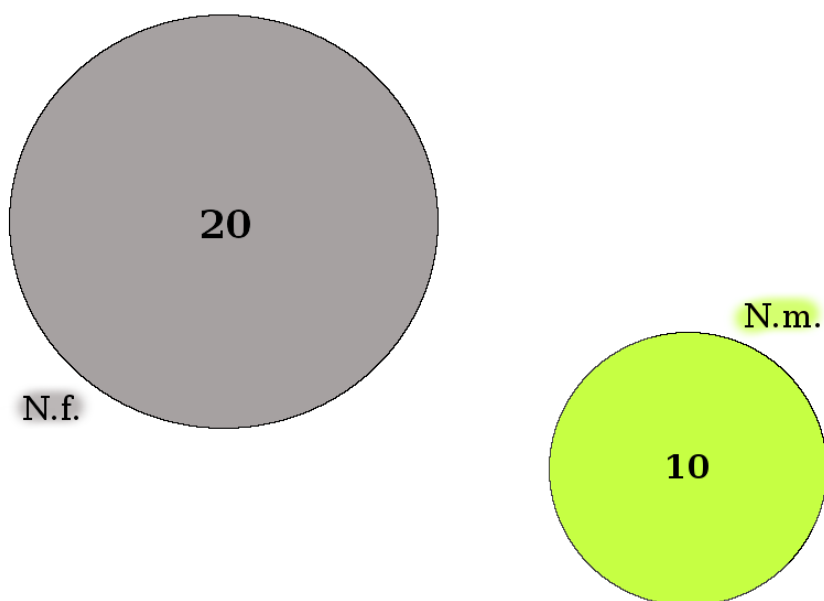
N.m.	N.f.	N.m. et n.f. séparés	N.m. + n.f.	Total
10	20	0	0	30
13,5 % <sup>5</sup>	27 %	0 %	0 %	41 %

La proportion totale de cas de non-concordance relevés dans au moins un des dictionnaires du corpus (41 %) est encore plus grande que pour le lexique L1 (23 %), et concerne très largement des entrées de type « N.f. », bien que le pourcentage de « N.m. » non-concordants demeure important. Le détail de ces résultats, présenté dans le graphique suivant, indique simplement que, dans le cas des insultes, la non-concordance explicite est réservée aux entrées exclusivement masculines ou exclusivement féminines :

---

5. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L2, soit 74.

FIGURE 4 – Les cas de non-concordance dans le lexique L2



En effet, contrairement à ce qu'on a pu constater dans le lexique L1, il n'y a ici aucune résurgence de la non-concordance dans des entrées à alternance (sauf si on considère l'entrée *fou / folle* et non pas simplement l'emploi injurieux de la forme *folle*). Toutefois, d'autres précisions peuvent être apportées sur ces résultats :

- 9 sur les 10 « N.m. » présentant une possibilité de non-concordance servent à renvoyer à des individus des deux groupes, sans activation de stéréotypes autres que l'appartenance à ceux-ci. Seule la forme *chameau* est réservée à la désignation d'individus classés *femmes*.
- En revanche, 8 sur les 20 « N.f. » non-concordants sont réservés à la désignation d'individu classés *hommes* : *folle*, *lope*, *lopette*, *pédale*, *tante*, *tantouze*, *tapette*, *tata*. Ces 8 DP féminines constituent toutes des injures homophobes (cf. Chap. 9.3.B, p. 238).
- Parmi les 12 « N.f. » restant, qui peuvent donc renvoyer aux deux groupes, 4 activent des stéréotypes autres que l'appartenance aux groupes selon que les individus visés sont classés *hommes* ou *femmes* : *gonzesse*, *pute*, *roulure*, *salope*. Dans les cas de *pute*, *roulure* et *salope* (cf. Annexes, Tableaux A.60, A.61 et A.62, p. 46, p. 47 et p. 47), l'emploi concordant fait apparaître le renvoi à la sexualité (stéréotypiquement associé au groupe *femmes*), qui disparaît dans l'emploi non-concordant. Dans le cas de *gonzesse* (cf. Annexes, Tableau A.54, p. 44), l'association entre une référence



à des individus classés *hommes* et une forme usuellement utilisée pour désigner des membres du groupe *femmes* active le stéréotype négatif de la lâcheté (ici, la non-concordance fait de l'individu visé un contre-modèle par rapport à son groupe).

De plus, dans le lexique L2, une forte proportion de ces NH non-concordants sont considérés comme tels dans tous les dictionnaires : c'est le cas de 11 des 20 « N.f. » concernés (55 %) <sup>6</sup>, et 3 des 10 N.m (30 %) <sup>7</sup>. Parmi ces 14 NH, 9 sont exclusivement réservés à la non-concordance, et là encore, 8 d'entre eux constituent des insultes homophobes (*folle, lope, lopette, pédale, tante, tantouze, tapette, tata*) et le dernier vise les caractéristiques physiques et comportements sexuels d'individus classés *femmes* (*chameau*).

Une des hypothèses qu'on peut tirer de ce constat est celle de la plus grande fixité du genre grammatical dans le cadre des dénominations injurieuses. On l'a vu avec l'emploi de noms d'objets et d'animaux (cf. Chap. 10.1.1, p. 253), qui conservent leur genre initial (très majoritairement féminin). On peut ajouter à cela l'idée que les stéréotypes associés aux groupes *hommes* et *femmes* paraissent beaucoup plus centraux dans le cadre de la dénomination injurieuse (qui vise la personne comme individu socialement positionné selon des critères multiples), que dans le cadre des noms de métiers (qui visent donc principalement le groupe professionnel).

### C. La concordance exclusive dans les deux lexiques

L'autre phénomène intéressant à étudier de façon systématique est celui de la concordance exclusive. Il ne s'agit cette fois plus de « valeur générique », mais d'un possible effet d'invisibilisation d'un des deux genres, et conséquemment d'un des deux groupes *hommes* ou *femmes* dans des ouvrages où l'alternance morphologique et surtout sémantico-référentielle est pourtant pratiquée. Les relevés effectués le sont donc selon les critères suivants :

1. le mot vedette est présenté comme uniquement masculin ou uniquement féminin (les entrées du type « N.m. et N.f. séparés » et « N.m. + N.f. » sont donc laissées de côté) dans au moins un des dictionnaires du corpus ;
2. la définition entière est accordée uniquement avec le genre du mot vedette ;

---

6. Les dénominations féminines en question sont les suivantes : *folle, larve, lope, lopette, ordure, pédale, pourriture, tante, tantouze, tapette, tata*.

7. Les dénominations masculines en question sont les suivantes : *animal, chameau, peignecul*.

3. aucun indice supposant la possibilité de la non-concordance ou de l'alternance n'est donné : aucun phénomène de dénomination des membres classés dans le groupe non-stéréotypiquement visé par le genre en question n'est donc explicité.

Le traitement du mot *comique* dans le NLIT correspond tout à fait à ces critères :

EXEMPLE 1. « COMIQUE, N. m. Auteur comique. Molière est notre premier comique. Le comédien chargé de représenter les personnages comiques. Jouer les comiques. Fig. C'est le comique de la troupe, celui qui amuse les autres par ses plaisanteries ou ses bouffonneries. Chanteur comique ou simplement comique, chanteur de salon qui chante des chansonnettes comiques. » (cf. Annexes, Tableau A.18, p. 14)

Dans cet exemple, le mot vedette est présenté comme uniquement masculin, et ne fait apparaître que des DP masculines (« auteur », « le comédien », « chanteur ») appelant l'accord et la reprise pronominale au masculin (« notre premier comique », « chargé de représenter », « celui qui amuse »). Puisque l'alternance est utilisée ailleurs dans le NLIT, cet article n'est pas seulement un exemple d'emploi exclusif du genre grammatical masculin. Il donne aussi et surtout l'impression d'un renvoi prioritaire à des individus classés *hommes*, prototypiquement associé au genre masculin dans le cadre de la dénomination de la personne.

### Lexique L1

Dans le lexique L1, les résultats obtenus paraissent tout à fait intéressants :

Tableau 14 – Les cas de concordance exclusive dans le lexique L1

entrée N.m.	entrée N.f.	Total
211	4	215
50 % <sup>8</sup>	1 %	51 %

Plus de la moitié des dénominations du lexique L1 est concernée par la concordance exclusive : 211 entrées « N.m. » sur les 254 relevées plus haut (environ 83 %) sont traitées de cette façon dans au moins un des dictionnaires du corpus, ainsi que les 4 entrées « N.f. » (100 %). Ces résultats paraissent bien sûr conséquents et doivent être affinés.

En effet, les dictionnaires du corpus C1 sont étalés sur près d'un siècle et

8. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L1, soit 422.

deuxième, et certains ne sont aujourd’hui plus utilisés comme des dictionnaires synchroniques. Le *Littré*, datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l’édition 8 du *Dictionnaire de l’Académie française*, terminée en 1935, peuvent en partie fausser les résultats concernant ce point précis. Les autres dictionnaires, quelle que soit leur date de publication, sont encore largement perçus comme des dictionnaires synchroniques<sup>9</sup> et peuvent donc être traités comme tels dans la présentation de ces résultats. Pour plus de précision, il a donc paru intéressant de dissocier les cas relevés dans les dictionnaires plus anciens de ceux relevés dans les dictionnaires synchroniques.

Tableau 15 – Les cas de concordance exclusive dans le lexique L1 (détails)

	entrée N.m.	entrée N.f.	Total
AF8, LIT seulement	116	2	118
	27,5 % <sup>10</sup>	0,5 %	28 %
Autres dictionnaires	95	2	97
	22,5 %	0,5 %	23 %
Tous les dictionnaires	6	0	6
	1,4 %	0 %	1,4 %

AF8, LIT seulement = les relevés effectués concernent les entrées constituant des cas de concordance exclusive uniquement dans l’AF8 et/ou le LIT.

Autre dictionnaires = Les relevés effectués concernent les entrées constituant des cas de concordance exclusive dans au moins un des 5 dictionnaires récents, mais qui peuvent aussi être traités comme tels dans l’AF8 et/ou le LIT.

Tous les dictionnaires = Les relevés effectués concernent les entrées constituant des cas de concordance exclusive dans l’ensemble des dictionnaires du corpus.

Le détail de ces résultats fournit des informations importantes concernant les pratiques de concordance exclusive. Plus de la moitié des 215 dénominations concernées (118 sur les 215, soit environ 55 %) apparaît dans l’AF8 et/ou dans le LIT uniquement, donc dans les dictionnaires les plus anciens du corpus. Ainsi, il n’y a plus que 37 % des N.m. qui sont concernés par la concordance exclusive dans au moins un des dictionnaires plus récents (contre 83 % dans l’ensemble des dictionnaires), et 50 % des N.f. (contre 100 %). Cette différence considérable permet de constater une évolution intéressante tendant à la diminution des définitions de ce type. Les pourcentages demeurent élevés, mais la comparaison entre ouvrages plus anciens et ouvrages plus récents permet de visibiliser un net recul de cette pratique. Un exemple comme celui du binôme *historien·ne* illustre tout à

---

9. Les problèmes liés à l’écart entre l’utilisation faite de certains des dictionnaires du corpus et l’actualité ou non des définitions proposées seront abordés dans le chapitre suivant (cf. Chap. 11.1.B, p. 301).

10. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L1, soit 422.

fait cette évolution (cf. Annexes, Tableau A.31, p. 24). L'AF8 et le LIT proposent des définitions très proches, constituant toutes deux des cas de concordance exclusive au masculin :

EXEMPLE 2. AF8 : « HISTORIEN. n. m. Celui qui écrit l'histoire qui a écrit une histoire, des histoires. [...] Il se dit quelquefois de Celui qui se borne à raconter des faits sans les accompagner de réflexions.[...] »

LIT : « historien, s.m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. 2 Par extension, celui qui raconte quelque événement. 3 À l'École normale, historien se dit, en particulier, de ceux qui étudient spécialement l'histoire. [...] »

Au contraire, l'AF9 et le NLIT proposent des entrées à alternance et des définitions concordantes :

EXEMPLE 3. AF9 : « HISTORIEN, -ENNE n. Personne qui fait des recherches, des études historiques, qui écrit des ouvrages d'histoire. [...] Par ext. Personne qui enseigne ou étudie l'histoire. »

NLIT : « HISTORIEN, IENNE, n. m. et n. f. Celui, celle qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Par extens. Celui, celle qui raconte quelque événement. Personne qui étudie ou enseigne l'histoire. »

Dans les deux premières définitions, le groupe implicitement visé est le groupe *hommes*, du fait de son rapport prototypique avec le genre grammatical masculin des DP. Dans les deux définitions suivantes, les deux groupes *hommes* et *femmes* peuvent explicitement être visés. Cette évolution permet de constater que la question du rapport entre genre grammatical et genre (social) n'est pas absente de ces ouvrages : malgré la persistance d'un grand nombre de cas de concordance exclusive (notamment au masculin), la problématique sémantico-référentielle du genre des dénominations de la personne semble bien faire partie de la réflexion lexicographique engagée dans les dictionnaires du corpus. De plus, seulement 6 des 215 dénominations à concordance exclusive sont présentées comme telles dans l'ensemble des dictionnaires du corpus. Les dénominations en question sont les suivantes : *chanoine*, *forgeron*, *légionnaire*, *moine*, *réserviste*, *verrier*.

Pour les raisons évoquées plus haut, la forme *verrier* ne présente pas de résultats pertinents dans le corpus C2, mais pour les 5 autres dénominations, on constate les résultats suivants :

- les formes *réserviste* (cf. Corpus 2, p. 1075) au féminin et *forgeronne* (cf. Corpus 2, p. 939) sont attestées : on trouve 1 occurrence de la première

avec article féminin, et 33 de la seconde ;

- pour les formes *chanoine*, *légiionnaire* et *moine* (cf. Corpus 2, p. 833, p. 977 et p.1017) on ne trouve aucune occurrence au féminin, ni aucun cas de non-concordance explicite.

La forme *forgeronne*, qui représente 22 % des occurrences de l'alternance *forgeron-ne*, se détache des autres cas : l'écart entre le traitement lexicographique et les emplois du mot semble disproportionné. L'unique occurrence de la forme *réserviste* au féminin peut en faire un emploi hapaxique, bien que, comme évoqué plus haut, on ne puisse affirmer que les 94 emplois du mot pour lesquels le genre n'est pas explicite ne soient en fait épiciènes ou non-concordants. Enfin, malgré leur rareté (seulement 3 substantifs concernés), il existe bien des NH pour lesquels la concordance exclusive au masculin semble généralisée.

Ces résultats montrent que, bien que la pratique de la concordance exclusive soit attestée, elle ne fait que très rarement consensus (3 mots sur les 422, soit 0,7 %), et que son emploi dans des lieux discursifs (dictionnaires et forums) où l'alternance est constamment utilisée paraît pour le moins problématique. Au vu de la variété des pratiques constatées dans les deux corpus, les seules explications possibles en synchronie pour un emploi de ce type sont :

- le fait qu'il existe encore des domaines statutairement fermés aux femmes (*moine*, *chanoine*) ;
- la persistance de la prototypie par défaut des individus classés *hommes* (cf. Chap. 7.2.B, p. 186).

On constate de fait qu'aucun des 4 noms pensés comme exclusivement féminins ne l'est de façon unanime, tant dans les dictionnaires que sur les forums. Dans le corpus C2, on trouve 48 occurrences de la forme *maquilleur* contre 59 de la forme *maquilleuse* (cf. Corpus 2, p. 993), 26 de la forme *puériculteur* contre 65 de la forme *puéricultrice* (cf. Corpus 2, p. 1065), 13 de la forme *prostitué* contre 148 de la forme *prostituée* (cf. Corpus 2, p. 1054) et 4 de la forme *sage-femme* explicitement employée au masculin sur 74 occurrences du mot (cf. Annexes, Extraits C2, p. 114) – sachant que les formes *sage-homme* et *maïeuticien* sont aussi attestées.

## Lexique L2

Le traitement du lexique des NH injurieux présente aussi des cas de concordance exclusive, mais cette fois encore, en majorité associés à des dénominations de genre féminin :

Tableau 16 – Les cas de concordance exclusive dans le lexique L2

N.m.	N.f.	Total
13	27	40
18 % <sup>11</sup>	36,5 %	54 %

Les proportions sont au premier abord moins grandes que dans le lexique L1, mais le détail des relevés permet de constater que le phénomène est en fait beaucoup plus important :

Tableau 17 – Les cas de concordance exclusive dans le lexique L2 (détails)

AF8, LIT seulement	2	0	2
	3 %	0 %	3 %
Autres dictionnaires	11	27	38
	15 %	36,5 %	51 %
Tous les dictionnaires	2	16	18
	3 %	22 %	24 %

Seulement deux des cas relevés ne sont présentés comme tels que dans les dictionnaires les plus anciens : la question de l'évolution vers l'alternance ne semble donc pas se poser de la même façon que dans le lexique L1, où la majorité des cas de concordance exclusive ne sont en fait plus traités comme tels dans les dictionnaires plus récents. De plus, 18 dénominations sur les 74 du lexique L2 (environ 24 %) sont traitées comme des cas de concordance exclusive dans l'ensemble des dictionnaires du corpus (contre 1,4 % des dénominations du lexique L1). Les dénominations injurieuses présentent donc une très forte tendance à ne viser qu'un des deux groupes *hommes* ou *femmes*.

En effet, un grand nombre des insultes du lexique L2 tirent leur caractère injurieux de l'activation (ou de la négation) de certains stéréotypes associés à l'un ou l'autre groupe. Des dénominations injurieuses comme *allumeuse*, *boniche*, *pouffiasse*, *soubrette*, *trainée*, etc. sont construites sur un principe d'hyper-stéréotypie, selon lequel l'insulte vise précisément l'appartenance au groupe *femmes* en sollicitant certains des stéréotypes péjorants qui lui sont associés. Ce type de procédé rend la possibilité d'une alternance beaucoup plus complexe, et fait surtout que celle-ci ne présente pas d'utilité immédiatement perceptible pour les locutrices/teurs. Ainsi, le fort pourcentage de « N.f. » constituant des cas de concordance exclusive dans le lexique L2 peut aisément être expliqué par le recours au sens stéréotypique du genre grammatical : la

11. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP relevées dans le lexique L2, soit 74.

dévalorisation relativement aux individus classés *hommes*, l'insistance sur le comportement sexuel, le renvoi à la domesticité constituent des stéréotypes associés de façon particulièrement saillante au groupe *femmes* (cf. Chap. 10.2, p. 269).

Les relevés effectués à partir du corpus C1 et parfois du corpus C2 offrent des précisions intéressantes aux réflexions engagées au cours de cette recherche :

- Les noms traités comme masculins sont beaucoup plus présents dans le lexique L1 et les noms traités comme féminins dans le lexique L2.
- Dans le premier cas, ils sont largement associés à une position sociale dominante jugée plus propre aux individus classés *hommes*, et dans le second, à une plus grande productivité des injures visant les individus classés *femmes*.
- La non-concordance ainsi que les cas de concordance exclusive sont beaucoup plus rigides dans le cadre des NH injurieux : le lien entre dénomination et rapport aux normes de genre semble en effet beaucoup moins souple que dans le cas des NH non-injurieux.
- De fait, dans le cas des noms de métiers, censés être non-axiologiques et ne pas intégrer de jugements sur la conformité aux normes de genre, la possibilité de l'alternance existe presque toujours.
- Toutefois, ce *presque*, ainsi que les cas où l'alternance est accompagnée d'une différenciation sémantique, suffisent à rappeler que ces jugements existent bien.

Ainsi, les résultats obtenus, bien que toujours en partie questionnables, sont largement compatibles avec les critiques théoriques de la conception traditionnelle du genre grammatical engagées dans cette recherche. Toutefois, bien que ces résultats semblent asseoir les fondements sur lesquels s'appuie l'hypothèse d'un sens stéréotypique du genre grammatical, ils ne permettent pas à ce stade d'en assurer la pertinence ni la validité. La question sémantique, évoquée rapidement pour le lexique L2, sera donc abordée avec plus de précision dans la sous-partie qui suit.

## **2. Tester l'hypothèse stéréotypique : la question sémantique**

Le sens stéréotypique tel que défini dans la partie précédente (cf. Chap. 8.2.C, p. 210) repose sur deux notions centrales : celle de l'*ouverture* sémantique, et celle de la *stéréotypie*, qui impliquent toutes deux une remise en cause de la rigidité

des *traits* sémantiques du genre grammatical. C'est cette hypothèse sémantique qui sera confrontée aux données du corpus lexicographique (et occasionnellement du corpus de forums) dans cette partie.

## A. Efficacité de l'hypothèse

La première étape de la vérification de l'hypothèse stéréotypique consiste dans le fait de répertorier les DP traitées comme activant des sens différents en fonction du genre grammatical et/ou de la classification du référent comme *femme* ou *homme*.

En parcourant entièrement le corpus C1, on relève, pour les deux lexiques, 113 cas de différenciation sémantique. Cette différenciation, comme évoqué rapidement ci-dessus, peut en fait correspondre à deux phénomènes parfois distincts :

1. Pour les NH à alternance, la forme féminine et la forme masculine sont traitées comme actualisant des sens différents (au-delà de la simple appartenance au groupe *hommes* ou *femmes*). C'est le cas de figure le plus connu et le plus évident, celui qui distingue *professionnel* de *professionnelle*, et qui est au fondement de la réflexion engagée dans ce travail.
2. Pour les NH sans alternance, une forme unique est traitée comme présentant des transformations sémantiques en fonction du groupe visé (*hommes* ou *femmes*). Il s'agit donc de cas pour lesquels le passage de la concordance à la non-concordance entraîne l'actualisation d'un sens différent, comme on l'a vu avec la forme  *salope* (cf. Chap. 9.3.A, p. 233).

L'existence de ces deux phénomènes constitue un des appuis à l'hypothèse du sens stéréotypique du genre grammatical. En effet, le sens [+ stéréotypes associés au groupe *hommes/ femmes*] permet à la fois d'appréhender l'activation du trait [+ prostitution] dans le passage de *professionnel* à *professionnelle*, et de comprendre le phénomène de dévaluation des individus classés *hommes* par l'emploi d'un substantif (comme  *salope*) activant des stéréotypes usuellement associés au groupe *femmes*.

Il paraît donc important de présenter un peu plus précisément le traitement de ces phénomènes dans les ouvrages lexicographiques du corpus C1, en tenant compte des différentes manières d'explicitier (ou non) l'alternance sémantique. Dans le lexique L1, on compte 101 cas de différenciation sémantique (sur 422 dénominations, soit environ 24 %), pour lesquels on peut relever les informations suivantes :



Tableau 18 – Les cas de différenciation sémantique dans le lexique L1

Définitions	Exemples	Diachronie	Synchronie
91	35	35	83
90 % <sup>12</sup>	35 %	35 %	82 %

Définitions = la différenciation sémantique est explicitée dans la définition proposée.

Exemples = la différenciation sémantique est déductible des exemples proposés.

Diachronie = la différenciation sémantique concerne un état ancien de la langue et/ou une réalité sociale passée.

Synchronie = la différenciation sémantique concerne l'état de la langue contemporain de l'ouvrage et/ou une réalité sociale actuelle.

Dans le lexique L2, on compte 12 dénominations concernées par le phénomène sur 74 (soit 16 %) :

Tableau 19 – Les cas de différenciation sémantique dans le lexique L2

Définitions	Exemples	Diachronie	Synchronie
12	2	0	12
100 % <sup>13</sup>	17 %	0 %	100 %

Dans la très grande majorité des cas, et ce pour les deux lexiques, la différenciation sémantique est explicitement donnée dans les définitions proposées par les ouvrages lexicographiques du corpus. Le fait que le traitement sémantique de la forme masculine et de la forme féminine, ou d'une même forme selon le type de référent visé, ne soit pas toujours symétrique est donc une donnée pleinement intégrée au travail lexicographique sur les dénominations de la personne. Cette asymétrie ne peut toutefois pas être considérée d'un bloc et présente une variété de réalisations possibles.

Il faut d'abord distinguer entre les cas où la différenciation sémantique est présentée comme d'actualité, et ceux où elle renvoie à un état de langue ou un état de faits considérés comme passés. Parmi les cas d'asymétrie sémantique explicite, 34 sont en fait traités comme n'étant plus en usage au moment de la publication de l'ouvrage concerné, tous dans le lexique L1. C'est le cas par exemple de la forme *athlète* (cf. Annexes, Tableau A.9, p. 6), qui est tout à fait épïcène dans la dénomination de réalités contemporaines, mais peut aussi renvoyer à un type de classification qui n'est plus en cours :

EXEMPLE 1. TLFi : « Antiq. [En parlant d'un homme] Celui qui s'entraînait aux exercices gymniques et participait, dans les jeux publics, à diverses épreuves corporelles (lutte, pugilat, course,

12. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP concernées dans le lexique L1, soit 101.

13. Les pourcentages sont indiqués en fonction du nombre total de DP concernées dans le lexique L2, soit 12.

saut, disque, etc.) »

AF8 : « Celui qui combattait à la lutte ou au pugilat, dans les jeux solennels de l'ancienne Grèce »

AF9 : « ANTIQ. GRECQ. Homme qui prenait part aux jeux du stade. »

PR15 : « Antiq. Celui qui combattait dans les jeux publics »

LIT : « Terme d'antiquité. Celui qui s'exerçait à la lutte ou au pugilat pour combattre dans les jeux solennels de la Grèce »

Ces définitions sont, dans tous les dictionnaires concernés, réservées à la forme masculine du mot, présenté comme épïcène uniquement dans son acception contemporaine. Ainsi, cette différenciation sémantique permet de rendre compte d'une évolution sociale par la contextualisation historique de la dénomination et du type d'individu qu'elle permet de viser. Le fonctionnement est le même pour les formes *consul* et *préfet*, présentées dans le PR15 comme uniquement masculines dans la dénomination de positions sociales passées, mais comme alternantes dans la dénomination des positions actuelles (cf. Annexes, Tableaux A.19 et A.36, p. 15 et 31). Ces cas sont à la fois les plus simples à traiter (dans le travail lexicographique) et à analyser, puisqu'ils reposent simplement sur un phénomène de distanciation diachronique.

On trouve aussi, dans les ouvrages du corpus C1, 86 cas (dont l'intégralité de ceux du lexique L2<sup>14</sup>) où la différenciation sémantique est traitée comme actuelle. Ce sont ces cas d'asymétrie synchronique, plus complexes et plus variés, qui m'intéressent particulièrement, et qui peuvent en fait correspondre à deux phénomènes différents.

Certains des NH sont traités comme présentant nécessairement une différenciation sémantique, et renvoyant à deux fonctions sociales distinctes, considérées chacune comme propre à l'un des deux groupes, sans intersection possible. C'est le cas par exemple de dénominations de personnel ecclésiastique comme *abbé/esse* (cf. Annexes, Tableau A.1, p. 1) : le sens « Titre donné à un clerc qui se destine à exercer ou le plus souvent exerce la fonction sacerdotale » (TLFI), « Titre donné par courtoisie à un ecclésiastique séculier » (AF9), etc. est réservé aux individus classés *hommes*. Le phénomène est le même avec certains noms militaires où la forme masculine est réservée à la dénomination professionnelle (et ne vise généralement que des individus classés *hommes*) et où la forme féminine renvoie systématiquement au statut marital. L'exemple le plus explicite est celui du bi-

14. Cette particularité peut bien sûr être liée au phénomène de plus grande fixité des genres relevé plus haut pour les DP injurieuses (cf. Chap. 10.1.B, p. 263).

nôme *maréchal·e* (cf. Chap. 9.1.3, p. 222) pour lequel tous les dictionnaires qui mentionnent l'existence de la forme féminine la réservent à l'acception « femme de » (cf. Corpus 1, Tableau A.33, p. 26). Les insultes du lexique L2 semblent assez peu concernées par ce modèle. Les deux cas qui pourraient y correspondre sont les emplois non-concordants de *folle* et de  *salope* : alors que ces formes sont utilisées, dans la dénomination d'individus classés *femmes*, pour viser la folie ou la sexualité jugée excessive, elles visent toutes deux la transgression des normes hétérosexuelles dans la dénomination des individus classés *hommes*. La forme  *salope* adressée à des femmes pourrait constituer une accusation de transgression du même type (puisque les normes hétérosexuelles sont en grande partie fondées sur le contrôle de la sexualité des femmes), mais celle-ci ne renvoie pas aux pratiques homosexuelles féminines, alors que l'homosexualité masculine est explicitement visée dans l'emploi non-concordant du mot. Ce premier type de cas présente donc la différenciation sémantique comme binaire : la forme féminine et la forme masculine, ou l'emploi concordant et l'emploi non-concordant, activent des sens systématiquement différents.

L'autre cas de figure concerne les NH pour lesquels la différenciation sémantique est circonstancielle, et propre à un ou plusieurs type(s) d'emploi de la forme traitée. Ces cas sont absolument majoritaires dans les deux lexiques et présentent des difficultés d'analyse beaucoup plus importantes. Les dénominations concernées par ce phénomène sont celles qui entrent dans une alternance morpho-sémantique ou dans une non-concordance classiques (où seule l'appartenance au groupe *hommes* ou *femmes* est en jeu), mais font parfois apparaître une différenciation supplémentaire. Une grande partie des NH des deux lexiques (97 sur les 113 cas de différenciation sémantique, soit environ 86 %) correspond à ce modèle, dans lequel une définition unique est donnée pour les deux formes et/ou les deux types de référents, mais une spécification sémantique est apportée pour certains usages de l'une ou l'autre forme. On l'a vu au cours de cette recherche avec les formes *couturier/ière*, *professionnel·le*, *maître·sse*, *avocat·e*, *ambassadeur/rice*, *grue*, *gendarme*, etc. Des binômes comme *chien·ne* ou *entraîneur/euse* sont aussi concernés par ce phénomène :

EXEMPLE 2. Les formes *chien* et *chienne* sont traitées ensemble dans tous les dictionnaires du corpus (cf. Annexes, Tableau A.51, p. 43), mais dans la plupart, seule la forme *chien* est présentée dans les exemples illustrant la dénomination injurieuse. Toutefois, dans le TLFi, en plus de la définition qui renvoie aux deux formes et aux deux groupes *hommes* et *femmes* (« Personne âpre

au gain, dure en affaires »), une précision sémantique est apportée concernant uniquement la forme féminine et les individus classés *femmes* : « Fam., au fém. Femme sensuelle et sans moralité ».

EXEMPLE 3. De la même façon, les formes *entraîneur* et *entraîneuse* (cf. Annexes, Tableau A.26, p. 21) sont traitées ensemble dans le TLFi et le NLIT, avec une définition commune (« Personne qui entraîne un sportif ou une équipe sportive », « Personne qui prépare les sportifs pour une compétition »), mais avec là encore une spécification sémantique propre à la forme féminine :

TLFi : « Subst. fém. Entraîneuse. Jeune femme employée dans un bar, un établissement de nuit pour attirer les clients et les engager notamment à danser et à consommer » ;

NLIT : « N.f. Une entraîneuse, jeune femme employée dans un bar pour inciter les clients à danser et consommer ».

On retrouve d'ailleurs cette distinction dans le corpus C2, où la forme *entraîneuse* est majoritairement utilisée pour désigner une « Personne (classée *femme*) qui prépare les sportif/ves pour une compétition », et occasionnellement pour renvoyer à une « femme employée dans un bar pour inciter les clients à danser et consommer » :

« Bar a Hotesse a Pigalles 10% de chances d avoir un rapport sexuel 90% de chance de vous faire plumer par une entraîneuse : hotesse qui se laisse caresser mais qui vous pousse a prendre des consos flute de champagne 20 euro ; puis bouteille a 150 euros. L entraîneuse reste au bar. L hotesse peut vous emmener dans les coins privés derriere le rideau » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 102)

Ces deux cas, qui ne sont pas isolés, constituent des exemples clairs de différenciation sémantique explicite, mais occurrentielle. Ce fonctionnement donne l'impression d'une extension de sens réservée à l'une des formes de l'alternance ou à un des groupes visés, et rend le traitement sémantique et lexicographique problématique, d'autant plus si la forme féminine est pensée comme issue de la forme masculine. Ce phénomène qui résiste d'abord à l'analyse est précisément celui qui motive l'hypothèse stéréotypique : sans elle, on retrouve l'idée de « surplus sémantique instable » (cf. Chap. 4.3.B, p. 113) qui ne peut être analysé que comme résurgence d'un sens passé, ajout péjorant, écart problématique, etc.

C'est à partir de constats de ce type que l'idée de repenser l'approche séman-

tique du genre grammatical a pu émerger. Mais ces cas, bien que problématiques, demeurent immédiatement perceptibles, et limitent la discussion à la façon dont les DP étudiées sont définies, donc aux traits sémantiques explicitement et volontairement mis en avant dans le discours dictionnaire et/ou dans les pratiques spontanées des locuteurs/trices.

Ces phénomènes sont extrêmement intéressants dans le cadre d'une recherche sur le sens du genre grammatical, mais celle-ci ne peut uniquement s'appuyer sur les différenciations sémantiques reconnues, établies, présentées et/ou utilisées comme telles. Et en effet, en parcourant les ouvrages du corpus C1, on relève aussi des cas d'asymétrie qu'on pourrait qualifier d'*implicites*. Ce sont ces cas qui conduisent aux analyses les plus problématiques si l'on s'en tient à la lecture « référentielle » du sens du genre grammatical, et aux cas les plus intéressants avec l'hypothèse stéréotypique. J'ai déjà évoqué plus haut le binôme *directeur/trice* qui correspond tout à fait à ce fonctionnement (cf. Chap. 9.1.A, p. 218) : rien n'indique de différenciation sémantique entre forme masculine et forme féminine dans la formulation des définitions proposées, mais le choix des exemples et la fréquence d'utilisation de chaque forme mettent au jour une véritable asymétrie. C'est alors l'étude détaillée des articles lexicographiques qui permet de révéler ces déséquilibres – et qui confère au corpus C1 une de ses utilités principales. Elle permet de distinguer des cas où le traitement sémantique des formes féminine et masculine est symétrique (voire identique), mais où dans le passage de l'une à l'autre, il peut parfois malgré tout y avoir un reste.

Les NH concernés par ce phénomène sont assez fréquents dans le lexique L1 (34<sup>15</sup> sur 422, soit environ 8 % du lexique, et 34 % des NH présentant une différenciation sémantique). Un binôme comme *acteur/trice* en constitue un exemple intéressant.

EXEMPLE 4. Sur l'ensemble des articles concernant le binôme *acteur/trice* (présenté comme alternant dans tous les dictionnaires du corpus), on ne relève que 7 occurrences de la forme féminine, contre 33 de la forme masculine (cf. Annexes, Tableau A.2, p. 2). La différence peut paraître surprenante, mais le détail des définitions permet d'en affiner la lecture : le binôme *acteur/trice* sert à la dénomination des personnes « dont la profession est d'inter-

---

15. Les 34 dénominations en question sont les suivantes : *adjoint-e, administrateur/trice, agent-e, ambassadeur/trice, analyste, assistant-e, banquier/ière, baron-ne, boulanger/ère, caissier/ière, colonel-le, combattant-e, commandant-e, concierge, conducteur/trice, conseiller/ère, coureur/euse, directeur/trice, entraîneur/euse, entrepreneur/euse, intendant-e, maître-sse, mécanicien-ne, patron-ne, pharmacien-ne, poseur/euse, praticien-ne, président-e, rapporteur/euse, secrétaire, stoppeur/euse, styliste, tenancier/ière*.

prêter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran » (TLFI), mais aussi de celles qui « participe[nt] à l'exécution d'une affaire » (AF9). Les rares emplois de la forme féminine correspondent tous à la première définition du mot, et l'intégralité des exemples proposés pour la seconde font apparaître le masculin :

TLFI : « Personne qui agit : Les autres – les acteurs – ceux qui détiennent les pouvoirs économiques et financiers véritables. »

AF8 : « On dit de même être acteur dans un événement, dans une aventure, dans un complot. »

Af9 : « Il aura été un des principaux acteurs de la négociation. »

PR15 : « Les acteurs et les témoins de ce drame. Personne qui intervient dans un domaine. Les acteurs de la ville (maire, policiers . . .). Acteurs économiques. »

LAR : « Les acteurs du 18-Brumaire. »

LIT : « Il a été le principal acteur dans ce grand événement [. . .].

Ils en sont les principaux acteurs. »

Ici, c'est dans le choix de l'une ou l'autre forme pour illustrer une définition que l'existence d'une différenciation sémantique peut être perçue. La forme féminine semble exclue de la désignation d'individus prenant part à une « affaire » ou à un « événement important » : ce rôle apparaît alors comme empiriquement réservé aux individus classés *hommes*. Cette asymétrie, qui n'est pas explicitée dans les descriptions lexicographiques proposées, est pourtant repérable et entérine l'association stéréotypique entre le fait d'être une puissance agissante et celui d'appartenir au groupe *hommes*.

La quasi intégralité des occurrences des formes *acteur* et *actrice* relevées dans le corpus C2 concerne la première acception, mais les deux seuls exemples d'emploi de la seconde font apparaître la forme masculine :

EXEMPLE 5. « Le film de Albert Dupontel réussit habilement à faire d'une farce potache, une comédie à caractère informatif aussi décapante que ce héraut des opprimés. Charge contre l'arbitraire et pour la défense des laissés-pour-compte, *Enfermés dehors* est surtout un film où l'on prend plaisir à voir un marginal devenir un acteur de son époque » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 57)

EXEMPLE 6. « Un serveur ARK est ouvert depuis peu avec pour seule objectif : Être acteur de sa propre sécurité » (cf. Annexes, Extraits C2, p. 57)

La différenciation relevée dans les ouvrages lexicographiques est aussi constatable dans les emplois faits du mot sur les forums de discussion (bien que, le corpus étant restreint aux 10 premiers *topics* pertinents, il ne puisse être considéré comme exhaustif). Il arrive bien sûr que la différenciation sémantique analysable dans les dictionnaires ne soit pas perceptible dans les pratiques des usagers/ers de forums. Un cas comme *caissier/ière* est assez éclairant. Tous les exemples évoquant le statut de « Haut fonctionnaire au Ministère des Finances » font apparaître la forme masculine *caissier* dans les ouvrages lexicographiques du corpus C1 (cf. Annexes, Tableau A.14, p. 9), alors que les définitions proposées sont communes aux formes *caissier* et *caissière* :

EXEMPLE 7. TLFi : « il sera immanquablement caissier général du trésor. »

AF8 : « Un caissier du Trésor. »

AF9 : « Spécialt. Caissier général du Trésor, haut fonctionnaire du ministère des Finances. »

Mais dans les données du corpus C2, aucune des occurrences relevées ne renvoie à ce statut. La différenciation sémantique faisant que le poste hiérarchiquement supérieur semble réservé aux individus classés *hommes* n'apparaît donc pas dans les forums de discussion, puisque ce poste n'est jamais mentionné. Si l'on s'en tient au corpus C2, les formes *caissier* et *caissière* entrent dans une alternance non-problématique. Ce constat ne permet évidemment pas d'invalider l'asymétrie qui apparaît dans le corpus C1, mais simplement de rappeler les différences d'utilisations possibles entre des données tirées d'ouvrages lexicographiques et des extraits d'échanges spontanés. L'intérêt particulier du corpus C1 est alors lié à la nature même des dictionnaires, dont l'enjeu principal est de visibiliser les contenus sémantico-référentiels des lexies traitées. Ainsi, le fait que certains de ces contenus ne soient pas donnés explicitement mais transparassent dans le choix des exemples et citations est d'autant plus intéressant qu'il permet d'entrevoir un *inconscient stéréotypique* lié au genre grammatical, qui échappe à l'analyse référentielle.

Ces cas, dont la proportion n'est pas négligeable pour les dénominations du lexique L1, sont quasi inexistantes dans le lexique L2. On peut toutefois noter que, lorsque les insultes ne sont pas explicitement liées au genre et/ou à la sexualité, elles ont tendance à être présentées comme masculines, ou à faire apparaître une très forte proportion d'exemples au masculin :

EXEMPLE 8. La dénomination injurieuse raciste *macaroni* est traitée comme uniquement masculine (avec concordance exclusive)

par l'ensemble des dictionnaires qui l'évoquent (cf. Annexes, Tableau A.57, p. 45).

EXEMPLE 9. La dénomination injurieuse raciste *bougnoul·e* est présentée comme masculine (avec concordance exclusive) par 3 des 4 dictionnaires qui la mentionnent (cf. Annexes, Tableau A.49, p. 42).

EXEMPLE 10. Les exemples fournis pour la dénomination injurieuse classiste *plouc*, pourtant traitée comme épïcène, sont tous au masculin dans les cas où le genre actualisé est apparent (cf. Annexes, Tableau A.59, p. 46).

Le phénomène n'est pas tout à fait le même que celui relevé dans le lexique L1 mais on constate sans peine que les individus classés *femmes* sont largement invisibilisés lorsque les insultes utilisées ne visent pas explicitement les stéréotypes qui leur sont associés (moralité, sexualité contrôlée, attention au physique, etc.).

Les cas de différenciation sémantique explicite et systématique pourraient tout à fait être analysés avec une approche traditionnelle : les deux entités sont distinctes et ont simplement des sens différents. Cependant, les cas de différenciation explicite occurrenceielle ou de différenciation implicite échappent au « sens référentiel » et posent le problème de l'apparition anarchique d'un trait sémantique débordant l'alternance *hommes/ femmes*. Ainsi, la pluralité des modèles de différenciation sémantique évoqués ci-dessus participe à asseoir la validité de l'hypothèse stéréotypique, qui permet d'intégrer cette variété sans contradiction.

Toutefois, malgré la puissance de l'hypothèse stéréotypique dans les cas où l'analyse sémantique du genre des NH est problématique, il paraît nécessaire de la confronter à l'écrasante majorité de ceux où cette analyse paraît dénuée de difficultés.

## **B. Falsifiabilité de l'hypothèse stéréotypique : les cas où il ne se passe rien**

Face aux 113 dénominations (tirées des deux lexiques) concernées par le phénomène de différenciation sémantique, il y en a donc 383 qui ne le sont pas (soit environ 77 % de l'ensemble des NH retenus). Cette très grande proportion de NH dont le genre grammatical ne semble activer que le stéréotype d'appartenance au groupe *hommes* ou *femmes* et dont j'ai déjà rapidement évoqué le fonctionnement



(cf. Chap. 8.2.C, p. 213 et Chap. 9.1.A, p. 218) pourrait constituer une limite importante à la pertinence de l'hypothèse stéréotypique.

Malgré l'intérêt théorique du fait de considérer cette appartenance comme un stéréotype et non une CNS, on retrouve avec les NH concernés par ce cas de figure la possibilité d'une lecture transparente du sens du genre grammatical : au genre grammatical féminin, des individus classés *femmes*, et faisant stéréotypiquement apparaître le trait [+ femelle] (et rien d'autre) ; au genre grammatical masculin, des individus classés *hommes*, et faisant stéréotypiquement apparaître le trait [+ mâle] (et rien d'autre). En effet, lorsque aucun autre stéréotype n'est activé, la description en [+ stéréotypes associés au groupe *hommes/femmes*] peut apparaître comme une complication inutile.

Des exemples comme *agriculteur/trice*, *ambulancier/ière*, *chômeur/euse*, *con·ne*, *présentateur/trice*, etc., semblent tous correspondre à ce modèle. Dans les ouvrages du corpus C1 où ces noms sont présentés comme variables, les définitions données sont toutes introduites par le pronom alterné « celui, celle » ou par le substantif « personne » :

- EXEMPLE 1. PR15 : « agriculteur, trice, nom. Personne exerçant une des activités de l'agriculture. » (cf. Annexes, Tableau A.4, p. 4) ;  
TLFI : « AMBULANCIER, IÈRE, subst. Personne attachée au service d'une ambulance militaire ou civile. » (cf. Annexes, Tableau A.6, p. 5) ;  
AF8 : « CHÔMEUR, EUSE. n. Celui, celle qui chôme. Un chômeur. Des chômeuses. » (cf. Annexes, Tableau A.17, p. 14) ;  
AF9 : « CON, CONNE, n. Personne sottement passive, imbécile, idiote. » (cf. Annexes, Tableau A.52, p. 43) ;  
LAR : « présentateur, présentatrice, nom, Personne chargée de présenter les programmes ou d'animer une émission de variétés. » (cf. Annexes, Tableau A.37, p. 33).

Dans le contenu des définitions et exemples, aucune indication d'asymétrie sémantique entre la forme masculine et la forme féminine n'est introduite. Il n'y a donc, au premier abord, rien à dire de particulier sur le traitement sémantique de ces dénominations de la personne, si ce n'est qu'il peut tout à fait être décrit avec les outils traditionnels de l'analyse du genre grammatical. Le renvoi au groupe *hommes* ou *femmes* apparaît alors comme le présupposé sémantique du genre grammatical, et semble suffire, dans les cas concernés, à sa description.

On peut toutefois noter, même pour ces NH non-problématiques, la sur-représentation de la forme masculine :

- Les deux seuls exemples donnés pour le binôme *agriculteur/trice* dans les ouvrages où il est proposé comme alternant sont au masculin : « La population de cette province est surtout composée d'agriculteurs. Un agriculteur aisé. » (AF9) ;
- 5 sur les 8 exemples proposés pour le binôme *ambulancier/ière* sont au masculin, de même pour 11 sur les 13 exemples proposés pour le binôme *chômeur/euse*, 11 sur les 16 proposés pour *présentateur/trice*, et 22 sur les 27 proposés pour *con·ne*.

Ainsi, sur les 66 exemples relevés pour l'ensemble de ces NH (lorsqu'ils sont traités comme alternants), 51 font apparaître la forme masculine. Celle-ci est donc privilégiée dans environ 77 % des cas, même lorsque aucune différenciation sémantique entre les deux formes n'est relevée, tant explicitement qu'implicitement. Ce constat entérine l'importance d'une approche critique du traitement lexicographique du genre grammatical des NH, même pour les cas en apparence faciles. Ce qui sous-tend cette sur-représentation semble bien être la persistance de certaines croyances analysées plus haut : la forme première des dénominations de la personne à alternance est *a priori* masculine (Chap. 6.2.A, p. 145) ; les individus classés *hommes* sont représentatifs de l'humain (cf. Chap. 7.2.B, p. 188). Mais cette approche critique, comme le montrent les travaux de Claire Michard, n'a pas nécessairement besoin d'être appuyée sur l'hypothèse d'un sens stéréotypique du genre grammatical.

Ainsi, l'analyse englobant l'ensemble des dénominations de la personne peut paraître problématique, puisqu'elle ne semble pas vraiment prendre en compte les cas largement majoritaires où aucun stéréotype autre que celui qui serait déjà analysable avec le « sens référentiel » n'est activé par le genre grammatical. Face à cette difficulté, une hypothèse comme celle de J-C. Milner, déjà rapidement mentionnée (cf. Chap. 4.2.A, p. 106), peut constituer un apport intéressant. La distinction entre sens *virtuel* et sens *actuel* repose originellement sur l'existence de « conditions nécessaires » (Milner 1982, p.12) et paraît d'abord impropre à une description sémantique en termes de stéréotypes. Toutefois, on peut retenir l'idée, adaptable à une conception plus plastique des catégories, d'une possibilité de non-recouvrement (ou de recouvrement incomplet) entre sens virtuel et sens actuel. Sans adhérer entièrement à l'analyse catégorielle de Milner, il semble bien que cette proposition soit tout à fait conciliable avec celle d'un sens ouvert du genre grammatical (Chap. 9.1, p. 216), qui est au centre de l'hypothèse stéréotypique présentée dans cette recherche.

En effet, la diversité des actualisations possibles du sens du genre gramma-

tical en synchronie comme en diachronie repose sur un programme sémantique unifié [+ stéréotypes associés au groupe *hommes / femmes*]. La proposition théorique de Milner permet de penser le caractère potentiel (et non nécessairement actuel) de ce programme sémantique. Le fait que seule l'appartenance au groupe soit actualisée par certains items lexicaux n'enlève alors rien à la pertinence de la description stéréotypique : simplement, le programme sémantique du genre grammatical ne serait que minimalement activé par la rencontre avec le programme sémantique du radical substantival. Les stéréotypes associés au groupe /présentateurs, présentatrices/ ou au groupe /cons, connes/ n'entreraient pas en conflit avec, ne seraient pas amplifiés ou minimisés par, ou plus largement ne solliciteraient pas les stéréotypes associés au groupe *femmes* ou *hommes*. Ainsi, le sens stéréotypique serait toujours virtuellement présent dans les dénominations de la personne, même lorsqu'il n'est pas apparent.

Le premier avantage de cette analyse, le plus évident, est qu'elle permet d'assurer une description unifiée du sens du genre grammatical des DP : dans toutes les situations, le programme sémantique du masculin et du féminin peut être analysé de la même façon. Ainsi, que ce soit pour le binôme *présentateur / trice* ou le binôme *professionnel · le*, on peut proposer un schéma de description sémantique identique, alors même que le premier ne présente pas de différenciation sémantique apparente, et que le second en présente une explicite :

De *présentateur* à *présentatrice*, et de *professionnel* à *professionnelle* on passerait du sens :

[+ RS] ⊕ [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*]

au sens :

[+ RS] ⊕ [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*]

Ainsi, c'est parce que la lecture traditionnelle du genre grammatical est centrée sur les cas sans différenciation sémantique apparente que ceux-ci peuvent d'abord (et à juste titre) faire douter de la pertinence de l'hypothèse stéréotypique. Son efficacité est d'abord perceptible dans l'étude des cas traditionnellement compris comme exceptions.

Mais c'est précisément le fait de penser le sens stéréotypique comme toujours virtuellement présent qui invite à dépasser par l'idée de « surplus sémantique », selon laquelle le genre grammatical aurait un sens de base auquel s'ajoute quelque chose dans certains cas de figure (cf. Chap. 4.3.A, p. 113). L'extension du sens stéréotypique aux cas où il ne se passe en apparence rien est précisément ce qui permet de ne pas penser le trait [+ stéréotypes associés au groupe *femmes / hommes*] comme un nouvel effet de sens occasionnel.

Ces DP sans différenciation ne constituent donc pas un contre-modèle problématique, mais permettent au contraire d'affiner la description du programme sémantique du genre grammatical. Cependant, bien que ces cas extrêmement nombreux ne limitent pas la pertinence de l'hypothèse proposée, ils en réduisent peut-être l'utilité immédiate. En effet, pour les 383 dénominations concernées, l'hypothèse stéréotypique n'apporte pas en apparence d'informations autres que celles proposées par les analyses plus traditionnelles. Simplement, le renvoi sémantico-référentiel se fait aux groupes *hommes* et *femmes*, considérés comme positions sociales, plutôt qu'aux sous-catégories référentielles /mâles/ et /féminelles/, généralement pensées comme fixes et pré-déterminées (cf. Chap. 8.A, p. 202).

### C. Interroger la prédictibilité : le problème de la récurrence stéréotypique

En parcourant le corpus C1 et en analysant le traitement des dénominations de la personne, on note aussi que certains des stéréotypes associés à l'un ou l'autre groupe réapparaissent régulièrement. Il suffit pour le constater de revenir sur le traitement des dénominations de la personne visant des individus classés *femmes* dans les lexiques L1 et L2. En effet, l'intégralité des 30 dénominations concernées dans le lexique L2<sup>16</sup> activent au moins l'un des 6 stéréotypes (cumulables) suivants :

1. mœurs jugées problématiques (pratiques morales et sexuelles) : *allumeuse, chameau, chienne, coquine, fillasse, fille, garce, gouine, grue, guenon, jument, pétasse, poule, putain, pute, roulure, salope, toupie, traînée* (19 sur les 30 dénominations, soit environ 63 %) ;
2. prostitution : *fille, grognasse, grue, guenon, morue, pétasse, pouffiasse, putain, pute, roulure, salope, traînée* (12 sur les 30 dénominations, soit 40 %) ;
3. corps jugé inconvenant (laideur, vieillesse, grosseur, maigreur, etc.) : *fillasse, grognasse, guenon, limande, pondeuse, pouffiasse, toupie* (7 sur les 30 dénominations, soit environ 23 %) ;
4. fait d'être classé *femme* : *fillasse, fille, garce, greluce, grognasse, poule* (6 sur les 30 dénominations, soit 20 %) ;

16. Ces 30 dénominations comprennent les cas de concordance exclusive (ex. *boniche*), de non-concordance exclusive (ex. *chameau*) et ceux où on trouve une différenciation sémantique explicite entre la forme masculine et la forme féminine (ex. *garce*).

5. domesticité : « bobonne, boniche, bonne, pondeuse, soubrette » (5 sur les 30 dénominations, soit environ 17 %);
6. duperie et/ou stupidité : *fillasse, godiche* (2 sur les 30 dénominations, soit environ 7 %).

On retrouve certains de ces stéréotypes dans le traitement des 105 dénominations concernées dans le lexique L1, ainsi que quelques autres parfois déjà évoqués au cours de cette recherche :

1. domesticité et/ou conjugalité : *ambassadrice, amirale, banquière, baronne, chirurgienne, colonelle, commandante, comtesse, cordonnrière, députée, duchesse, générale, greffière, intendante, maire, maréchale, marquise, matelote, menuisière, meunière, pharmacienne, préfète, présidente, sénatrice* (24 sur les 105 dénominations, soit environ 23 %);
2. infériorité hiérarchique et/ou sociale : *académicienne, adjointe, administratrice, ambassadrice, analyste, caissière, commentatrice, conductrice, conseillère, diplomate, doyenne, entrepreneuse, gouvernante, mécanicienne, officière, ouvreuse, procuratrice, secrétaire, tailleuse* (19 sur les 105 dénominations, soit environ 18 %);
3. dévalorisation ironique : *agente, avocate, camionneuse, concierge, déménageuse, doctoresse, gendarme, poétesse, savante* (9 sur les 105 dénominations, soit environ 8,5 %);
4. relationnel et/ou *care* (soin des autres et notamment des enfants et femmes) : *bouchère, boulangère, directrice, entraîneuse, ouvreuse, puéricultrice, sage-femme* (7 sur les 105 dénominations, soit environ 7 %);
5. mœurs jugées problématiques (pratiques morales et sexuelles) : *coureuse, maîtresse, poseuse, prostituée* (4 sur les 105 dénominations, soit environ 4 %);
6. prostitution (ou lien à la prostitution) : *professionnelle, prostituée, rouleuse, tenancière* (4 sur les 105 dénominations, soit environ 4 %).

Les autres cas de différenciation sémantique observables dans le lexique L1 sont liés à l'existence de domaines d'activités réservés à l'un ou l'autre groupe (cf. Chap. 10.2.A, p. 272) – que cette exclusivité ait encore une réalité institutionnelle (comme pour *abbé/esse*) ou non (comme pour *étudiant-e*).

Ainsi, même en observant rapidement le traitement sémantique de ces dénominations, la récurrence de certains stéréotypes associés aux groupes *femmes* et *hommes* paraît évidente, et constitue, du moins au premier abord, un problème

théorique. L'efficacité de l'hypothèse stéréotypique repose en partie sur une remise en cause de la transparence du sens du genre grammatical, et de la prédictibilité sémantique de la lexie obtenue par la rencontre entre le radical substantival et les morphèmes de genre. L'idée d'une potentielle non-compositionnalité des dénominations de la personne est un des apports majeurs de la critique proposée dans cette recherche (cf. Chap. 9.2.A, p. 225). C'est cette non-prédictibilité des stéréotypes qui seront actualisés qui permet d'intégrer l'idée d'une transformation sémantique liée aux évolutions sociales, culturelles et historiques (le sens est ouvert en diachronie). C'est aussi elle qui contrevient aux procédés d'essentialisation liés aux conceptions traditionnelles du genre grammatical, qui autorisent certains usages discriminants (cf. Chap. 8.2.C, p. 213).

Ainsi, la possibilité que des stéréotypes associés à l'un ou l'autre groupe soient fréquemment activés quand tel ou tel domaine est visé pose une difficulté d'interprétation, d'autant plus que l'existence de ce type de corrélation peut difficilement être niée. Comme on l'a vu, le traitement de la forme féminine d'une grande partie des DP visant la haute fonction publique (administration, parquet, armée) fait apparaître le stéréotype « femme de » (cf. Chap. 9.1.3, p. 222) : *ambasadrice, amirale, colonelle, commandante, députée, générale, greffière, intendante, maire, maréchale, préfète, présidente, sénatrice*. On pourrait ainsi sans peine anticiper ou prédire l'activation de ce stéréotype pour les NH réservés à ce domaine.

Toutefois, cette forme de prédictibilité se situe à un autre niveau que celui sur lequel est fondée l'hypothèse stéréotypique. En effet, les stéréotypes associés à un groupe professionnel ou aux groupes *hommes* et *femmes* sont nécessairement limités en synchronie : au moment de l'utilisation de la dénomination en question, il existe un nombre fini de stéréotypes parmi lesquels certains vont ou non être activés. Cependant, cette stabilité stéréotypique ne peut en aucun cas être considérée comme une fixité, et ce pour deux raisons principales :

1. L'ensemble fini de stéréotypes activables au moment de l'emploi du mot varie diachroniquement.
2. Bien que le sens résultant de l'association du radical substantival et du genre grammatical soit encadré par un ensemble de stéréotypes disponibles à un moment donné, il ne peut pour autant être automatiquement anticipé. Il paraît en effet difficile d'expliquer pourquoi les formes *menuisière* et *meunière* (cf. Corpus 1, Tableaux C.261 et C.264, p. 157 et p. 159) activent le stéréotype « femme de », mais non la forme *bûcheronne* (cf. Corpus 1, Tableau C.67, p. 39).

L'ensemble fini de stéréotypes pouvant être activés en synchronie n'empêche donc en rien de penser l'ensemble des stéréotypes potentiellement activables par le programme sémantique du genre grammatical comme indéfini. Ainsi, une délimitation des stéréotypes actualisables pourrait être effectuée en fonction d'un état de faits social, culturel, et donc représentationnel, mais ne contreviendrait pas pour autant à l'idée d'un sens du genre grammatical constitué de potentialités sémantiques. Je ne m'attarderai toutefois pas plus sur cette possibilité de recension des stéréotypes, dont la réalisation déborde largement les enjeux de la recherche présentée ici (cf. Conclu., p. 326).

L'étude plus systématique des données que le corpus C1 (et parfois le corpus C2) fournit sur les DP retenues constitue un des enjeux centraux de ce travail de recherche. L'analyse critique des conceptions traditionnelles du genre grammatical ainsi que l'hypothèse stéréotypique qui en découle ne peuvent être consolidées que par une confrontation avec des descriptions et pratiques réelles. Les phénomènes observés dans ce chapitre ont à la fois permis de confirmer certaines des intuitions linguistiques déjà évoquées et pressenties (sur-représentation du masculin dans le lexique L1 et du féminin dans le lexique L2 ; fonctionnement général des cas de non-concordance), et de mettre au jour les critiques qui pourraient être adressées à la proposition théorique avancée dans cette recherche (majorité de cas sans différenciation sémantique ; prédictibilité des stéréotypes activables en discours).

Ce travail sur corpus, bien que non-exhaustif, permet de tester et d'éprouver le sens stéréotypique du genre grammatical. Les résultats obtenus ne constituent en aucun cas une vérification définitive de ce qui demeure une hypothèse de travail, mais lui confèrent toutefois une certaine validité, en ce qu'elle permet d'analyser un grand nombre de phénomènes sans cela extrêmement problématiques. Ce constat invite à s'interroger sur la possibilité d'élaborer, à partir du travail théorique réalisé, un modèle de traitement du genre grammatical qui prenne en compte les phénomènes en question. Le dernier chapitre de cette recherche sera donc consacré à l'élaboration d'une proposition d'application lexicographique de l'hypothèse stéréotypique.





# Chapitre 11

## Application lexicographique

Une grande partie de ce projet de recherche est centrée sur la consultation et l'étude d'ouvrages lexicographiques monolingues. Les dictionnaires constituent des intermédiaires tout à fait centraux dans la relation entre les locutrices/teurs et leur langue : ils sont à la fois des lieux d'apprentissage et d'approfondissement du savoir linguistique et des points de repères rassurants, ils excèdent le vocabulaire courant et permettent toutefois de se reposer dessus. C'est pour ces raisons qu'il semble intéressant de se pencher sur une possible application lexicographique de la réflexion menée dans cette étude. Il ne s'agit bien sûr pas de proposer un travail dictionnaire complet, beaucoup trop ambitieux à ce stade, mais d'envisager des possibilités d'intégration d'une réflexion sur le genre grammatical des DP dans les articles de dictionnaires. Ce chapitre est donc constitué en première partie d'un rappel sur les contenus (formels et idéologiques) des dictionnaires, puis en seconde partie d'une proposition de modèle lexicographique développée à partir de l'hypothèse stéréotypique.

### 1. Le cadre d'application : le dictionnaire

Avant de pouvoir présenter ce modèle d'application, il semble nécessaire de revenir sur ce qui constitue les ouvrages lexicographiques de langue française. En évoquant les dictionnaires retenus pour la constitution du corpus C1 (cf. Chap. 2.2, p. 65), des divergences idéologiques ont rapidement été évoquées. Dans cette sous-partie, qui n'est pas centrée sur la comparaison entre les dictionnaires du corpus (bien qu'elle ne soit pas pour autant mise de côté), la notion d'*idéologie* sera abordée non seulement comme positionnement politique particulier mais aussi comme l'ensemble des choix qui sous-tendent l'élaboration de tout ouvrage lexicographique. Préalablement, il paraît important de revenir sur

la forme même des dictionnaires et des articles qui les constituent.

## A. De quoi sont faits les dictionnaires ?

### Que met-on dans les dictionnaires ?

Dans leur ouvrage de référence sur la lexicologie française, F. Gaudin et L. Guespin reviennent sur les éléments qui constituent les dictionnaires :

1. la nomenclature ;
2. la macrostructure ;
3. la microstructure.

La nomenclature correspond à l'ensemble des formes « utilisées en adresses » (Gaudin et Guespin 2000, p. 109), c'est-à-dire des mots et/ou morphèmes qui constituent les entrées du dictionnaire. La macrostructure est l'organisation de ces entrées, donc « la nomenclature ordonnée » (ibid., p. 110), qui permet de rendre compte des choix des lexicographes dans la mise en place du répertoire de formes, selon la/les thématiques retenue(s), le type de public visé (spécialiste ou non), etc. La macrostructure des dictionnaires permet donc :

« [D]’englober la liste des entrées dans l’ensemble des choix linguistiques concernant la sélection des unités, leur organisation et leur distribution dans l’ouvrage. » (ibid., p. 110)

La nomenclature ne peut donc jamais exister sans macrostructure : le choix premier dans le travail lexicographique est la délimitation de la nomenclature, qui participe de la structure de l'ouvrage. En effet, les dictionnaires présentent un ensemble fini de mots, qui n'est ni ne prétend être exhaustif (bien qu'il puisse être pensé comme tel). Comme le rappelle J. Rey-Debove, l'intitulé du dictionnaire indique généralement les bornes de la nomenclature (Rey-Debove 1970), non pas en visibilisant une liste, mais en sélectionnant un domaine : « Dictionnaire de rimes », « Dictionnaire argotique », « Dictionnaire terminologique », etc.

Les dictionnaires sur lesquels la recherche présentée ici s'appuie ne sont pas des dictionnaires spécialisés, comme le seraient ceux portant les titres évoqués. Les dictionnaires monolingues de langue française présentent la particularité de ne pas renvoyer à une sous-classe de la langue étudiée : le domaine visé est « la langue française ». Ce type de dictionnaire, qui est d'ailleurs le plus utilisé, ou du moins celui dont l'usage est le plus courant (« le dictionnaire », sans précision, renvoie bien au dictionnaire monolingue de langue française), pose donc la question extrêmement problématique de ce qu'il contient. L'existence même de différences entre les nomenclatures utilisées dans les dictionnaires interroge bien

sûr les positionnements particuliers des lexicographes et/ou des éditeurs/trices (cf. Chap. 2.2, p. 65), mais aussi la façon dont ces nomenclatures sont perçues et utilisées.

En effet, la difficulté que posent les dictionnaires de langue généralistes est liée à une contradiction entre leur visée et leurs contraintes matérielles et, plus largement, pragmatiques :

« [Le dictionnaire] vise un programme à la fois nécessaire, en tant qu'outil de régulation sociale des discours, et impossible à atteindre, en tant qu'il vise une description globale d'une langue, réalité abstraite, donc non observable. » (Gaudin et Guespin 2000, p. 101)

Les dictionnaires de langue française sont en effet utilisés comme moyens de vérification de l'existence ou des emplois possibles d'un item (cf. Chap. 2.2, p. 55), mais sont toujours confrontés à la question insoluble de ce qu'est « la langue française ». Or une langue n'est pas un objet tangible, et pas même un observable, c'est une « réalité abstraite » qui échappe aux linguistes et lexicographes, mais dont tout·e locuteur/trice a l'intuition. Ainsi, les dictionnaires de langue française ne contiennent pas la langue française dans son ensemble, mais la constituent en lexique jugé représentatif.

Les dictionnaires généraux viseraient donc la description d'une langue comme domaine général, et non uniquement comme collection de lexèmes courants, et c'est en ce sens qu'on peut comprendre l'analyse proposée par J. Rey-Debove :

« Le lexique n'a de réalité que pour une communauté linguistique — tous les usagers — et non pas pour tout usager. » (Rey-Debove 1970, p. 4)

Les différent·es usagers/ères qui constituent cette communauté linguistique auraient des vocabulaires (au sens de l'ensemble des mots connus) qui ne se superposent pas complètement. La variété des sociolectes, technicisms, argots (etc.) fait qu'une langue comme le français contiendrait, toujours selon J. Rey-Debove, plus de 200 000 mots, alors qu'un·e usager/ère moyen·ne connaîtrait environ 20 000 mots (qui ne sont pas forcément tous utilisés, mais peuvent être simplement compris).

Les dictionnaires de langue française, dont l'enjeu est de se rapprocher au mieux d'une description complète de la langue (telle qu'elle est envisagée par les lexicographes), ont presque nécessairement comme socle de leur lexique « les unités les plus importantes » (ibid., p. 13), donc les plus courantes. La fréquence d'emploi étant extrêmement complexe à justifier statistiquement sans les biais

évoqués plus haut (cf. Chap. 1.1.C, p. 54), l'évaluation de ce qui est plus ou moins important repose en partie sur l'intuition des lexicographes. Une fois ce socle établi, la nomenclature peut être élargie selon des critères propres à chaque projet, et déborder largement le vocabulaire courant partagé. Ainsi :

« Le dictionnaire construit pour chacun la compétence : il apprend à tout lecteur des items nouveaux. » (Rey-Debove 1970, p. 7)

Cette caractéristique des dictionnaires généraux de proposer un lexique plus vaste que le lexique considéré comme commun participe probablement de l'impression prescriptive que donnent ces ouvrages. Lorsqu'un mot est inconnu de l'utilisateur/trice d'un dictionnaire, il/elle ne peut que considérer la définition proposée comme recevable, puisqu'elle constitue au moment de l'utilisation la seule norme disponible.

C'est pour ces raisons que J. Dubois propose de penser le dictionnaire non comme un discours scientifique, mais comme un « discours pédagogique », qui « définit la langue comme un objet clos » (Dubois 1970, p. 36) – la nomenclature – et répond aux questions supposées des utilisatrices/teurs : « Ce mot est-il français ? peut-on l'utiliser ? quel sens a-t-il ? » (ibid., p. 36). Cette assimilation du dictionnaire à un discours d'enseignement<sup>1</sup> permet notamment de comprendre le rapport très singulier des utilisatrices/teurs à ce qu'on pourrait nommer la *preuve par dictionnaire* :

« Les réactions des lecteurs témoignent que le dictionnaire ne cesse pas d'être pour eux un discours pédagogique : l'absence d'un mot provoque leur indignation lorsqu'ils ont le sentiment qu'il appartient à la langue, car l'exigence de clôture est ainsi mise en défaut. » (ibid., p. 40)

Le sentiment qu'il y a *de la langue* en dehors du lexique proposé par les dictionnaires peut mener soit à rejeter comme fausse une unité pourtant attestée, soit à mettre en cause la nomenclature, soit à questionner la possibilité d'une recension exhaustive de la langue. La recherche lexicologique et sémantique admet bien sûr l'impossibilité de saisir la langue dans son ensemble, mais l'utilisation courante du lexique repose sur le sentiment de sa stabilité et de sa complétude<sup>2</sup>. Ainsi, les dictionnaires de langue française constituent des propositions de nomenclature, jugées pertinentes pour décrire le lexique français comme domaine

1. De la même façon, la grammaire scolaire et la grammaire de recherche constituent deux types de discours différents.

2. C'est en partie ce point, sur lequel je n'insiste pas plus ici, qui explique les très vives réactions aux diverses réformes de l'orthographe – dont les entreprises de « féminisation » ont fait et font parfois partie.

borné. Cette délimitation de la langue organisée alphabétiquement constitue précisément leur « macrostructure ».

Le dernier élément constituant des dictionnaires est la microstructure, qui concerne cette fois le détail du traitement des mots, donc l'organisation des diverses informations contenues à l'intérieur d'un article (Gaudin et Guespin 2000, p. 101). C'est à la description de cette organisation que sont consacrés les paragraphes suivants.

### La microstructure : comment sont faits les articles de dictionnaires ?

Une proposition d'application lexicographique de l'hypothèse stéréotypique ne peut se dispenser d'une description précise de la forme des articles proposés dans les dictionnaires. Pour illustrer cette présentation, je m'appuierai principalement sur l'organisation des ouvrages du corpus C1.

Selon le modèle défini par N. Chomsky dès les années 1960 (Chomsky 1965), une entrée lexicale est constituée par la triade traits orthographiques et phonétiques/ traits syntaxiques/ traits sémantiques. Comme le rappelle J. Rey-Debove, les traits phonétiques ne sont pas toujours explicités dans les articles de dictionnaires, mais sont implicitement contenus par « l'entrée autonome » (Rey-Debove 1970, p. 16). L'organisation des éléments de présentation orthographique et phonétique est assez largement partagée d'un dictionnaire à l'autre, comme on le constate en observant les ouvrages du corpus C1 :

Tableau 20 – Relevé lexicographique – présentation du mot vedette


TLFI	<p>■ <b>CUISINIER, IÈRE</b>, subst.</p> <p><b>Prononc. et Orth.</b> : [kɥizinje], fém. [-nje:ʀ]. Ds Ac. 1694-1932. <b>Étymol. et Hist. A. 1.</b> Ca 1200 <i>ce maistre cuisinier</i> (<i>Aliscans</i>, éd. E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch, 3626); <b>2.</b> 1881 « secrétaire de rédaction dans un journal » (LARCHEY, <i>Dict. ds QUEM. Fichier</i>). <b>B. 1299</b> <i>cuisiniere</i> « femme du cuisinier » (<i>Ord. Métiers de Paris</i>, 384 ds T.-L.). Dér. de <i>cuisine</i>*; suff. <i>-ier*</i>, <i>-ière*</i> (<i>cuisinier</i> au sens 1 a évincé le plus ancien <i>queux*</i>). <b>Fréq. abs. littér.</b> : 563. <b>Fréq. rel. littér.</b> : XIX<sup>es</sup>. : a) 802, b) 1 024; XX<sup>es</sup>. : a) 784, b) 689. <b>Bbg.</b> LEW. 1960, p. 209. – PERRET (D.). Termes d'adresse et injures. <i>Cah. Lexicol.</i> 1968, t. 12, n<sup>o</sup>1, p. 10. – QUEM. Fichier. – SERV. DE LING. DU CAN. PACIFIQUE. Désignations de qq. postes de la hiérarchie hôtelière. <i>Meta.</i> 1971, t. 16, p. 172.</p>
AF8	(1) <b>CUISINIER, IÈRE.</b>
AF9	(1) <b>CUISINIER, -IÈRE</b>
PR15	cuisinier, ière [kɥizinje, jeʀ]
LAR	↔ cuisinier, cuisinière
LIT	<b>cuisinier, ière</b> (kui-zi-nié, nié-r)
NLIT	[kɥizinje, jeʀ] Étymologie : <i>cuisine</i> <b>CUISINIER, IÈRE</b>

Le TLFI propose les informations phonétiques dans un paragraphe isolé (et

associé aux autres informations secondaires dans le cadre d'un dictionnaire général : étymologie et histoire, fréquence). Le PR15, le LIT et le NLIT donnent les informations phonétiques en tête d'article et les présentent comme la traduction de la forme orthographique (en utilisant l'alphabet phonétique international pour le NLIT et le PR15). Le LAR offre la possibilité d'entendre le mot mais sans transcription phonétique. L'AF8 et l'AF9 ne donnent pas d'informations phonétiques, et le mot vedette joue pleinement son rôle d'autonome (graphique et phonétique).

Le second élément de la triade, celui des informations syntaxiques, est propre aux dictionnaires de langue, et serait par exemple absent d'un ouvrage encyclopédique, centré non sur le signe, mais sur la chose définie (Rey-Debove 1970, p. 16). Dans les dictionnaires étudiés, on retrouve donc ces informations de façon systématique :

Tableau 21 – Relevé lexicographique – informations lexicales

TLFI	■ <b>CUISINIER, IÈRE</b> , subst.
AF8	(1) <b>CUISINIER, IÈRE</b> . n.
AF9	(1) <b>CUISINIER, -IÈRE</b> n.
PR15	cuisinier, ière [kɥizinjɛ, jɛʁ] nom
LAR	 <b>cuisinier, cuisinière</b> nom
LIT	<b>cuisinier, ière</b> (kui-zi-nié, niê-r) <b>s. m.</b>
NLIT	<b>CUISINIER, IÈRE</b> , n. m. et n. f.

Les indications syntaxiques fournies par l'ensemble des dictionnaires concernent la nature du mot (« n. » vaut pour « nom » et « subst. » pour « substantif ») et les informations associées à ce type de mots : dans le cas des dénominations de la personne (et plus largement des substantifs), le genre grammatical. Selon les dictionnaires, un substantif à alternance comme *cuisinier/ière* est décrit soit par la seule indication « subst. » (TLFI), « n. » (AF8 et AF9) ou « nom » (PR15, LAR), qui implique que le genre grammatical n'est fourni que lorsque un nom est uniquement féminin ou uniquement masculin, soit par l'indication « n.m. et n.f. » (NLIT), dans les ouvrages où le genre grammatical est toujours précisé. Seul le LIT propose la catégorisation « s.m. », qu'on peut peut-être considérer comme une erreur de traitement automatique, plutôt que comme un choix théorique, puisque dans la version papier numérisée du Littré<sup>3</sup>, on trouve la

3. Cette version est disponible sur Gallica, lien : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406710m/f7.image>

mention « s.m. et f. » (le reste de la mise en page est identique dans les deux versions). C'est cette partie des articles lexicographiques proposés par les dictionnaires qui constitue à proprement parler du discours métalinguistique et fournit des informations sur les signes observés. Les choix effectués concernant l'indication ou non du genre grammatical pour les noms à alternance, mais aussi l'apparition d'une mention « n.m » ou « subst. m. » pour des noms qui par ailleurs pourraient très bien être considérés comme épïcènes, participent déjà de l'explicitation de tendances théoriques et idéologiques préalables à la constitution de la nomenclature (cf. Chap. 11.B, p. 297).

Le dernier élément de cette triade lexicographique, le plus problématique, est donc la « définition ». Elle constitue une périphrase (souvent hyperonymique) du mot vedette, et une des difficultés qu'elle présente, notamment lorsqu'elle concerne des substantifs, est son ambiguïté prédicative, comme on le voit dans les reproductions suivantes :

Tableau 22 – Relevé lexicographique – définitions

TLFI	<p>Personne chargée de faire la cuisine (cf. ce mot B). <i>Chef-cuisinier</i> (synon. <i>chef</i>); <i>cuisinier en chef, en second; cuisinière sachant accommoder le lapin. Le cuisinier de chaque « popote » commençait religieusement la préparation du repas du soir</i> (AMBRIÈRE, <i>Gdes vac.</i>,1946, p. 157):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 1. La grosse soupière est pareille, Jouflue, entre ses deux oreilles, À la face du <b>cuisinier</b> Qu'on a loué pour le dîner... JAMMES, <i>De tout temps à jamais</i>,1935, p. 106.</li> </ul> <p>– P. ext. <b>Personne qui sait faire la cuisine. Un bon, un médiocre cuisinier; une excellente cuisinière.</b> Synon. <i>cordons bleu</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2. Henriette était obligée de faire la cuisine dans la chambre, sur un réchaud à alcool, et si elle arrivait à faire de bons petits plats c'était qu'elle était une <b>cuisinière</b> remarquable. TRIOLET, <i>Le Premier accroc coûte deux cents francs</i>,1945, p. 116.</li> </ul> <p>♦ <i>Péj., au fém.</i> [Le plus souvent en fonction de déterm.] <b>Femme peu soigneuse et/ou ignare. Comptes* de cuisinière; écriture de cuisinière. Sur un papier de cuisinière, en style de cuisinière, orthographiés à la cuisinière, des renseignements obscurs</b> (COLETTE, <i>Cl. Paris</i>,1901, p. 152).<i>Ne parle-t-on pas, dans les romans à l'usage des cuisinières, des cyclones, des orages, des tornades de la passion?</i> (GRACQ, <i>Beau tén.</i>,1945, p. 113).</p> <p>– P. <i>métaph.</i> <i>Bien qu'il s'en défende et qu'il se croie un cuisinier, l'auteur dramatique est un homme de lettres</i> (RENARD, <i>Lanterne sourde</i>,1893, p. 304):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 3. On m'avait dit qu'il y a, dans les journaux, des littérateurs de vaisselle, sorte de <b>cuisiniers</b> spécialement chargés de faire des saletés aux hommes de talent, de rayer un mot de leur manuscrit ou d'en ajouter un, de supprimer, de recoudre. RENARD, <i>Journal</i>,1894, p. 202.</li> </ul>
AF8	<p>(1)<b>CUISINIER, IÈRE.</b> n. Celui, celle qui fait la cuisine. <i>Cette femme est très bonne cuisinière. Il se dit plus ordinairement de Celui, de celle que l'on prend à gages dans une maison pour y faire la cuisine. Il a un habile cuisinier. C'est un homme qui doit toute sa réputation à son cuisinier. Il a pris une cuisinière.</i> Par apposition, <i>Chef cuisinier.</i></p>
AF9	<p>(1)<b>CUISINIER, -IÈRE</b> n. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de <i>cuisine</i>.</p> <p>☆ 1. Personne qui fait la cuisine, qui prépare les repas. <i>Une habile cuisinière.</i> ☆ 2. Personne dont le métier est de faire la cuisine. <i>Il doit beaucoup de sa réputation à son cuisinier. Le cuisinier, le chef cuisinier d'un hôtel, d'un restaurant.</i></p>
PR15	<p>① <b>Personne qui a pour métier de faire la cuisine.</b> → <b>chef, 2. coq, queux, rôisseur, saucier</b> ; FAM. <b>cuistot. Toque de cuisinier. Tablier de cuisinière. Un bon, un mauvais cuisinier (→ gargotier, gâte-sauce). Aide-cuisinier.</b> → <b>marmiton. Des aides-cuisiniers.</b></p> <p>◆ PAR EXTENSION <b>Personne qui fait la cuisine. Elle est très bonne cuisinière.</b> → <b>cordons-bleu.</b></p>
LAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Personne dont le métier est de faire la cuisine.</b></li> <li>■ <b>Personne qui sait faire la cuisine.</b></li> </ul>

LIT	<p><b>1</b> Celui, celle dont la fonction est de faire la cuisine. Un bon cuisinier. Une mauvaise cuisinière.  <i>Que de son cuisinier il s'est fait un mérite, Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite</i>, [MOLIERE, <i>Mis.</i> III, 5]  <i>Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne, et, le tenant au cou, Il allait l'égorger, puis le mettre en potage</i>, [LA FONTAINE, <i>Fabl.</i> III, 12]  <i>Un bon cuisinier coûtait quatre talents</i>, [MONTESQUIEU, <i>Esp.</i> VII, 2]  <i>Après m'avoir dit en passant que Cadmus, l'aïeul de Bacchus, le fondateur de Thèbes, commença par être cuisinier du roi de Sidon</i>, [BARTHÉLEMY, <i>Anach.</i> ch. 25]</p> <p>• <i>Fig.</i>  <i>La gaieté, les travaux rustiques, les folâtres jeux sont les premiers cuisiniers du monde</i>, [ROUSSEAU, <i>Ém.</i> IV]</p> <p><b>2</b> Personne qui sait faire la cuisine.</p> <p><b>3</b> Le Parfait Cuisinier; la Cuisinière bourgeoise, livres où l'on traite de la cuisine.  <i>Mithoeus qui nous a donné le Cuisinier sicilien</i>, [BARTHÉLEMY, <i>Anach.</i> ch. 25]  <i>Le Cuisinier français, qui n'est pas un bon livre, Nous donne quelquefois des maximes à suivre : J'emprunterai de lui ce refrain bien connu : Servez chaud....</i> [BERCHOUX, <i>Gastron.</i> III]</p>
NLIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Personne dont la fonction est de faire la cuisine.</li> <li>◆ <i>Fig.</i> « <i>La gaieté, les travaux rustiques sont les premiers cuisiniers du monde</i> », J.-J. Rousseau.</li> <li>◆ Personne qui sait faire la cuisine.</li> </ul>

À la lecture des énoncés définitionnels, on peut hésiter entre une interprétation dite « référentielle » et une interprétation métalinguistique. En effet, comme le rappellent A. Lehmann et F. Martin-Berthet :

« Si l'on rétablit la copule *être*, l'entrée renvoie à la chose nommée et la définition se prête à une lecture référentielle. Si l'on rétablit la copule *signifier*, l'entrée est autonome et la définition indique les traits du signifié. » (Lehmann et Martin-Berthet 2013, p. 40)

Dans le premier cas, une équivalence serait posée entre l'objet désigné par le mot vedette et l'objet désigné par la paraphrase définitionnelle (un « cuisinier » est une « personne chargée de faire la cuisine » (TLFI)); dans le second cas, il s'agirait d'une description sémantique, dont les traits principaux sont fournis par la définition (le signe *cuisinier* comprend prototypiquement le trait [+ personne chargée de faire la cuisine]). Bien sûr, une description sémantique peut être tirée d'une définition pensée comme uniquement référentielle<sup>4</sup>, mais simplement, dans ce cas, on ne peut pas considérer les définitions des dictionnaires comme des discours métalinguistiques. C'est en tout cas ce qu'affirme J. Rey-Debove lorsqu'elle soutient que :

« [L]unique preuve dont nous disposons pour vérifier la vérité (= la sémantité) d'une information de contenu est la synonymie de l'item analysé avec l'énoncé de son analyse, preuve qui ne fonctionne qu'au niveau non métalinguistique, c'est-à-dire du discours sur les choses. » (Rey-Debove 1970, p. 11)

En bref, linguistes et lexicographes n'auraient aucun moyen précis de prouver que le trait [+ personne chargée de faire la cuisine] est en effet porté par le lexème

4. C'est en tout cas ce qui a été fait dans les analyses sémantiques présentées au cours de ce travail.



*cuisinier/ière*, mais tout·e locuteur/trice pourrait affirmer que « une personne chargée de faire la cuisine », c'est la même chose qu'« un·e cuisinier/ière ». Les informations sémantiques (l'item *signifie* telle ou telle chose) ne constitueraient pas le centre du travail définitionnel, mais seraient déduites de l'analyse métalinguistique des définitions. Celles-ci viseraient alors principalement les « choses signifiées » (ibid., p. 22), et non les signes (généralement traités en dehors des définitions).

Cette réflexion menée par J. Rey-Debove, elle-même lexicographe, paraît tout à fait pertinente pour l'élaboration d'un modèle d'application lexicographique. Toutefois, le renvoi à la référentialité tel qu'il est présenté ici mérite d'être questionné. En effet, l'idée que la définition permettrait de mettre en relation deux signifiants (un lexème et une périphrase) associés à un même référent paraît à la fois évidente et problématique. Elle est évidente, en ce que la notion même de définition repose sur un rapport d'équivalence et/ou d'inclusion. Elle est problématique en ce qu'elle découle d'une conception objectiviste du rapport au monde, déjà critiquée plus haut (cf. Chap. 3.1.C, p. 83). En effet, comme le suggère C. Buzon :

« La conception traditionnelle de la référence [...] suppose que le réel physique, matériel, concret, que l'objet, la chose sont un élément nécessaire, indispensable à la détermination des caractères sémantiques d'un mot. Or, si les mots ont un sens, il ne semble pas qu'il faille le chercher dans les objets que les mots désignent ou auxquels ils s'appliquent : le sens des mots est dans les mots, dans le discours et non dans les choses. Autrement dit, entre le mot et la chose, il y a un médiateur : le discours ou une pratique discursive. » (Buzon 1979, p. 39)

En affirmant cela, C. Buzon invite à prendre garde à deux difficultés majeures posées par l'idée d'une définition-référence. D'abord, il questionne la pertinence de l'idée selon laquelle un élément dit « de langue » pourrait avoir un référent. Ce n'est qu'intégrée à un énoncé qu'il peut être relié à quelque chose (ibid.). Le second point de cette critique est que dans la conception avancée par J. Rey-Debove, on retrouve l'idée d'une transparence du langage, d'un rapport direct au monde, qui néglige absolument le fait que ces objets sont appréhendés en fonction de normes culturelles, sociales, linguistiques, etc. Cette prise de distance par rapport à l'idée d'une immédiateté du lien entre mot et chose est tout à fait en accord avec l'hypothèse stéréotypique sur laquelle s'appuie cette recherche, et ce faisant avec le fait que les propriétés posées comme définitoires par les dic-

tionnaires ne sont autre chose que des propriétés pensées comme saillantes au moment de l'élaboration de l'ouvrage lexicographique (cf. Chap. 11.2, p. 301). Il ne s'agit bien sûr pas, en émettant cette critique, de rompre avec l'idée de référentialité, mais simplement de modérer une conception de la référence comme opération non-médiée.

En plus de ces trois éléments de la triade de Chomsky, d'autres informations peuvent être fournies dans les articles de dictionnaires : concernant par exemple l'homonymie ou la synonymie, mais aussi les différents usages de l'item observé, comme son utilisation dans tel domaine spécifique, son appartenance à tel niveau de langue, etc. La question des niveaux de langue (appellation qui pose en elle-même problème) est particulièrement intéressante en ce qu'elle repose sur des « présomptions » (Rey-Debove 1970, p. 22) pouvant varier d'un-e lexicographe à l'autre, selon la norme servant implicitement de référence dans l'ouvrage produit (cf. Chap. 11.1.B, p. 297).

Enfin, les dictionnaires accompagnent généralement leurs propositions définitionnelles d'exemples, qui constituent autant de « preuves » (ibid., p. 25) de la définition. Il ne s'agit bien sûr pas de preuves statistiques, mais, selon l'idée intéressante de J. Dubois, la définition et les exemples constituent, dans le cadre de l'article de dictionnaire conçu comme outil pédagogique, les deux versants de la dissertation : « paraphrase de l'objet et prédication » (Dubois 1970, p. 44). La paraphrase permet de traiter les termes du sujet, et l'exemple de montrer en quoi le traitement proposé est pertinent. La difficulté majeure que posent les exemples dans les dictionnaires est précisément liée à cette valeur démonstrative : ils rendent la définition incontestable parce qu'ils ont existé (pour des citations réelles, comme on en trouve dans le TLF1, le LAR, le LIT et le NLIT) ou parce qu'ils existent (pour des citations créées, comme on en trouve dans le TLF1, l'AF8, l'AF9 et le PR15). C'est en effet la coprésence d'exemples construits et d'exemples réels (sortis de leur contexte d'énonciation) qui fait que :

« [C]es citations prennent l'apparence de phrases générées à partir des règles décrites dans la définition. » (ibid., p. 42)

Elles perdent ainsi leur statut d'illustration *ad hoc* (ce qu'est précisément un exemple) et deviennent des preuves non plus de la pertinence d'une définition, mais de son universalité : la langue « n'appartient à personne » (ibid., p. 41), et l'utilisation d'exemples construits est alors parfaitement justifiée par le fait que la langue « parle » (ibid., p. 41) par les lexicographes comme elle parle par tout le monde. Cette critique avancée par J. Dubois paraît d'autant plus riche que, comme on l'a vu, les dictionnaires sont reçus entre autres comme prescripteurs

de normes.

Ce dernier point concernant les contenus des articles de dictionnaires amène inévitablement la question des choix opérés dans l'élaboration de ces ouvrages, des revendications parfois associées à ces choix, et enfin, de leurs conséquences concernant plus précisément le traitement (formel et sémantique) du genre grammatical des DP.

## **B. Dictionnaires et idéologies : les enjeux de la lexicographie**

Ce qui fait des dictionnaires des outils simples à utiliser (mais beaucoup plus complexes à étudier), c'est donc le fait que leur enjeu premier est une description idéalement totale de la langue. C'est sur cette tentation de l'exhaustivité qu'insiste J. Dubois :

« L'article de dictionnaire est toujours la valorisation de l'universel sur le particulier. » (ibid., p. 39)

Cette tendance abstractive paraît inévitable dans le travail d'élaboration d'un ouvrage lexicographique, mais la notion d'*universel* a ici son importance. Les choix qui sous-tendent la nomenclature, la structuration des articles et les informations données sur les mots vedettes ne sont que très peu explicités dans les dictionnaires. On retrouve ici de façon plus généralisée l'idée proposée par l'Académie française dans sa présentation de l'édition 9 de son *Dictionnaire* (cf. Chap. 2.2, p. 65) : la langue *abstraite* est celle de « l'honnête homme » (Académie 1992-?), que cela soit ou non revendiqué par les lexicographes.

Comme le souligne Y. Lebrun, un auteur comme R. Étiemble explique que les lexicographes doivent s'appuyer sur :

« [L']emploi [...] que font de la langue les meilleurs écrivains, car en décrivant l'usage littéraire, et lui seul, le dictionnaire contribue à préserver la pureté de la langue et à conserver intact le patrimoine intellectuel de la communauté. » (Lebrun 1965, p. 832)

En affirmant cela, Étiemble reprend simplement un des fondements des pratiques descriptives des Remarqueurs au XVII<sup>e</sup> siècle, explicitement posé par Vaugelas dans sa préface aux *Remarques sur la langue française* :

« Voicy donc comme on définit le bon Usage [...] C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. » (Favre de Vaugelas 1647, Préface)

Ce parallèle est d'autant plus intéressant que Vaugelas fut le premier académicien en charge de l'élaboration du *Dictionnaire*. Ainsi, dès la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, tout ce qui, dans les articles, faisait l'objet d'une spécification particulière, pouvait être considéré comme ne correspondant pas à « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour ». Richelet et Furetière, les concurrents du *Dictionnaire de l'Académie*, ne procéderont pas autrement. Bien sûr, ce constat ne permet en rien de penser que toutes les lexicographes défendent ce principe (P. Robert a été un des premiers à se positionner fermement contre l'élitisme lexicographique), mais son existence même, et sa perdurance depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au moins, peuvent en partie expliquer l'organisation générale des dictionnaires jusqu'à aujourd'hui.

En effet, comme le rappelle C. Buzon :

« [L]es traitements proposés supposent l'unicité du mot, c'est-à-dire l'unicité du discours, donc, en dernière analyse l'unicité idéologique ; c'est par là même que le dictionnaire impose l'idéologie dominante au lecteur. » (Buzon 1979, p. 40)

Il ne s'agit donc pas de dire que les lexicographes défendent explicitement une telle idéologie (bien que cela puisse parfois être le cas, comme avec R. Étiemble), mais plutôt que de la volonté d'isoler « LA langue », découle une hiérarchisation des usages, le problème étant précisément l'absence de retour réflexif sur cette hiérarchisation. Ce que les dictionnaires valorisent, c'est bien une norme particulière au détriment des autres, et cette valorisation se manifeste à tous les niveaux de la production lexicographique.

En effet, on peut en retrouver des traces dans les choix de nomenclature. C. Girardin donne l'exemple très intéressant de l'adjectif *bonitaire* (Girardin 1979, p. 86), que le TLFi propose comme mot vedette. Il s'agit d'un néologisme de Proudhon, présenté comme tel :

Tableau 23 – Relevé lexicographique – la forme *bonitaire*

<i>bonitaire</i>	« Néol. Relatif à la propriété des biens. Le droit au travail et à la participation égale des biens (...) le principe d'égalité politique et bonitaire (Proudhon, <i>Qu'est-ce que la propriété?</i> 1840, p. 316) ; cf. aussi Proudhon, <i>Qu'est-ce que la propriété?</i> 1840, p. 341). Rem. Ce mot semble n'avoir eu d'existence que chez Proudhon. »
------------------	---

Le fait de proposer cette forme en vedette dans un dictionnaire de langue française n'est pas critiquable en soi, mais pose la question des critères permettant de déterminer ce qui appartient ou non à « LA langue ». En effet, on

a déjà constaté que dans ce même dictionnaire certaines formes féminines pourtant évoquées dans les articles proposés n'accèdent pas au statut de forme vedette. C'est le cas entre autres des formes *autrice* et *députée*, évoquées plus haut (cf. Chap. 9.3.A, p. 232), mais aussi des formes *amirale*, *boxeuse*, *chevalière* (et d'autres encore) que le TLFi décrit comme suit :

Tableau 24 – Relevé lexicographique – formes fém. dans l'article

<i>amirale</i>	« Rem. aussi Amirale, subst. fém., réduction de Madame l'Amirale, titre de la femme d'un amiral. » (cf. Annexes, Tableau A.7, p. 5)
<i>autrice</i>	« L'ex. suiv. est une résurgence isolée de l'anc. lang. qui employait le fém. autrice (cf. aussi auteuresse, authoressse) : "Exemple de vocable de la liste précédente employé par une autrice : contemporaine (...)." (Fr. mod., t. 3, 1935, p. 71). » (cf. Annexes, Tableau A.10, p. 7)
<i>boxeuse</i>	« Au fém., rare. Un ballet anglais de boxeuses (Mallarmé, La Dernière mode, 1874, p. 739). P. métaph. : On nous les représentait comme deux boxeuses, à la vérité la poésie toujours à terre, knock-out. Bremond, La Poésie pure, 1926, p. 146. » (cf. Annexes, Tableau A.13, p. 9)
<i>chevalière</i>	« Rem. On rencontre ds la docum. le fém. chevalière aux sens de a) Femme d'un chevalier. P. métaph. La sœur Eustoquie acheva de s'y dessiner en docte héroïne, en chevalière de la grâce (Sainte-Beuve, Port-Royal, t. 4, 1859, p. 165). b) Femme appartenant à un ordre de chevalerie. » (cf. Annexes, Tableau A.16, p. 12)
<i>députée</i>	« Rem. 1 Le subst. fém. députée est peu usité. Il a servi à désigner autrefois, avec une nuance péj. ou iron., l'épouse d'un député. » (cf. Annexes, Tableau A.22, p. 18)

Je ne reviendrai pas ici sur les définitions proposées pour ces formes, mais sur le choix de leur traitement à l'intérieur d'un article consacré à la forme masculine. Dans les cinq cas relevés, les formes féminines sont présentées comme ayant été ou étant en usage, bien que rarement. Leur fréquence d'utilisation n'est donc pas moindre que celle de *bonitaire*, et on pourrait même affirmer qu'elle est plus élevée, puisque *bonitaire* apparaît comme un néologisme d'auteur, contrairement aux formes féminines présentées ici. De la même façon que *bonitaire*, les DP *barbacole* et *roquentin*, toutes deux accompagnées de la mention *vieux* (et de la mention *rare* pour *barbacole*), ont leur entrée propre : le TFLI intègre sans difficultés des dénominations hors d'usage et/ou peu courantes. Ainsi, la non inclusion de formes pourtant attestées et mentionnées dans le dictionnaire relève d'un choix de nomenclature qui n'est pas seulement lié à un critère de fréquence ou d'obsolescence. Il ne s'agit bien sûr pas de tirer des conclusions sur ce qui motive ce choix (qui peut être arbitraire ou répondre à une intention de ne pas présenter ces formes comme tout à fait recevables), mais on peut sans peine affirmer, à

partir de cet exemple très simple, que la nomenclature n'est pas *neutre*.

De la même façon, même quand une forme est acceptée en vedette, les propositions faites dans le corps de l'article renvoient quasi constamment à l'usage pensé comme norme. On peut penser à l'indication *provincial*, évoquée lors de l'étude de la forme *garce* (cf. Chap. 9.1.2, p. 221), qui pose le français parisien (non-provincial?) comme référence, et plus encore, comme « non-marqué », suivant l'idée de C. Girardin :

« Les indicateurs de “niveau de langue” signalent un écart par rapport à une norme lexicale qui n'est pas fondée linguistiquement mais socio-culturellement. Ces indicateurs impliquent un jugement qui s'exerce par rapport à une langue standard qui, elle, est non marquée. » (Girardin 1979, p. 89)

Cette conception, qui rejoint largement celle qui a été développée dans ce travail, paraît en effet pertinente pour proposer une analyse claire de certains procédés lexicographiques. Ainsi, tout comme un mot *provincial* n'est pas un mot de la langue standard, les mots *familiers*, *populaires*, *vulgaires* ne sont respectivement propres ni à une situation de communication « solennelle », ni à un « milieu social élevé », ni à la pudeur des « personnes bien élevées, quelle que soit leur classe sociale » (ibid., p. 89). Ces critères (contexte, classe sociale, éducation) sont ainsi posés comme norme implicite de la langue considérée comme « non-marquée » dans les dictionnaires, puisque ne nécessitant pas d'indications particulières. Ainsi, tout ce qui n'a pas besoin d'être balisé constituerait la *vraie* langue. La quasi intégralité du lexique injurieux (L2) est concernée par ce phénomène de balisage, mais on peut aussi noter qu'un certain nombre de formes féminines (qu'elles soient en vedette ou non) le sont aussi, notamment par la balise *rare* (54 formes féminines<sup>5</sup> sur les 422 vedettes du corpus L1, soit 13%), qui permet d'indiquer la marginalité de ces formes, recensées, mais non pleinement admises dans le lexique.

Un autre enjeu dictionnaire peut très largement influencer sur la façon dont les questions liées au genre grammatical sont traitées : celui de la temporalité dans laquelle s'inscrit l'ouvrage. Ainsi, le *Petit Robert* est un dictionnaire

5. Les formes féminines concernées par cette balise dans au moins un des dictionnaires du corpus sont les suivantes : *acquéresse*, *afficheuse*, *amatrice*, *ambassadrice*, *arbitre*, *artisane*, *autrice*, *boxeuse*, *chasseuse/eresse*, *chauffeuse*, *cheminote*, *chirurgienne*, *clownesse*, *combattante*, *compositrice*, *conférencière*, *cordonnrière*, *cycliste*, *demandeuse*, *déménageuse*, *doctoresse*, *doyenne*, *enquêteuse*, *financière*, *fossoyeuse*, *gouverneuse*, *inventrice*, *lieutenant*, *livreuse*, *magicienne*, *maire*, *matelote*, *médecin*, *metteuse (en ondes, en scène)*, *officière*, *oratrice*, *ouvrière*, *pastoresse*, *peintresse*, *pélerine*, *philosophe*, *poète*, *potière*, *préceptrice*, *prédicatrice*, *préfète*, *présidente directrice générale*, *régisseuse*, *sculptrice*, *serrurière*, *témoin*, *usagère*, *vétérane*.

publié annuellement, dont une des préoccupations centrales est la mise à jour constante de la nomenclature : un mot nouveau peut et doit entrer dans le lexique retenu, quitte à en ressortir. D'autres dictionnaires comme celui de l'Académie ou le TLFi sont des dictionnaires du temps long (le TLFi n'a pas bougé depuis 1991, le dictionnaire de l'Académie française est édité environ deux à trois fois par siècle) : les mots nouveaux (bien qu'on ait vu qu'il existe des exceptions) doivent passer l'épreuve du temps pour entrer dans la nomenclature. Pour des dictionnaires comme ceux-là, l'indication de la rareté de certaines formes féminisées suffit à ne pas les intégrer. Ce qui rend ces pratiques problématiques, c'est que ces trois dictionnaires sont indifféremment utilisés comme des ouvrages de description en synchronie, sans qu'aucune précision sur cette différence de temporalité (pourtant majeure) ne soit apportée.

Cette présentation, concernant tant les contenus des dictionnaires que ce qui sous-tend leur élaboration, ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité. En effet, de nombreux aspects ont été laissés de côté : la matérialité des dictionnaires, le traitement de certains types d'unités (les grammèmes, par exemple, mais aussi plus largement tout le lexique non-substantival), etc. Toutefois, ce tour d'horizon permet de prendre en compte des enjeux parfois négligés – concernant notamment la visibilisation d'une norme langagière implicitement admise – et qui paraissent centraux dans le cadre d'une application de l'hypothèse stéréotypique.

## **2. Proposition de modèle lexicographique**

Avant tout, il faut rappeler que les propositions faites dans cette partie ne sont en rien définitives, et constituent des pistes de réflexion ouvertes. Le travail effectué dans cette recherche n'est pas proprement lexicographique, mais il est entre autres orienté vers ce domaine. Ainsi, les suggestions qui suivent visent uniquement à parcourir les possibilités d'une utilisation non discriminante du genre grammatical dans les ouvrages lexicographiques. Ce parcours sera bien sûr nourri par les hypothèses développées dans cette recherche, liées au sens stéréotypique du genre grammatical, mais aussi au long travail de questionnement des normes d'utilisation de celui-ci et des croyances qui lui sont associées. Je ne m'attarderai donc, comme dans le reste de cette étude, que sur le traitement des dénominations de la personne.

Puisqu'il ne s'agit pas de rompre complètement avec les modèles lexicographiques existants, l'organisation générale des articles qui seront travaillés suivra

celle qu'on peut observer dans les ouvrages du corpus C1 (cf. Chap. 11.1, p. 287) : présentation de la forme (informations orthographiques et phonétiques), informations syntaxiques, définitions et exemples.

## **A. L'organisation de l'article de dictionnaire : forme et contenus**

### **Les informations métalinguistiques : présentation de la forme, syntaxe**

Le premier point à évoquer est celui de l'utilisation même des dictionnaires, de la façon dont on effectue les recherches lexicographiques. Les versions papier permettent une consultation alphabétique linéaire : ainsi, concernant les NH à alternance, que la forme visée soit masculine ou féminine, l'article recherché sera aisé à trouver, et ce, même lorsque la forme en question n'est pas proposée en vedette. Dans l'édition papier de 1985 du *Petit Robert*, en recherchant la forme *puériculteur*, on tombe sans peine sur la forme *puéricultrice* (Rey et Rey-Debove 1985). Avec les dictionnaires informatisés, la question de la recherche des NH à alternance est un peu plus complexe :

- avec le PR15, le LAR, le TLFI, le LIT, et le NLIT, quelle que soit la forme consultée (masculine ou féminine), la recherche aboutit bien à l'article traitant des deux formes masculine et féminine ou de l'une des deux formes ;
- mais avec les deux éditions informatisées du *Dictionnaire de l'Académie*, la recherche ne concerne que la forme présentée dans son entier en tête d'article : ainsi, la recherche *boulangère* n'aboutit pas, alors que la forme est bien répertoriée à l'article *boulangier, -ère* ; mais la recherche *couturière* aboutit, puisque les formes *couturier* et *couturière* sont traitées séparément. Il faudrait donc chercher la forme *boulangier* pour trouver la forme *boulangère*, et chercher la forme *couturière* pour trouver la forme *couturière* (celle-ci n'apparaissant pas dans l'article *couturier*, même en renvoi).

Ainsi, les dictionnaires informatisés dans lesquels la recherche peut concerner les deux formes des NH mis en vedette ne posent aucun problème d'utilisation. Mais dans les dictionnaires où la recherche ne se fait qu'en fonction de la forme pensée comme lemmatique, pour assurer une utilisation efficace, il faudrait au préalable savoir, parmi les DP à alternance, lesquelles sont traitées dans une seule entrée et lesquelles sont traitées séparément. Une des premières façons d'assurer une navigation pertinente serait donc de généraliser la possibilité de



rechercher les deux formes des NH à alternance.

Le second problème est celui, beaucoup plus complexe, de la disposition graphique des entrées. Dans les dictionnaires du corpus C1, on l'a vu dans le sous-chapitre précédent (cf. Chap. 11.1.A., Tableau 20, p. 291), on trouve deux types de présentation des NH à alternance : soit les deux formes apparaissent (LAR), soit la forme masculine est accompagnée des morphèmes propres à la forme féminine (PR15, TLFi, LIT, NLIT, AF8 et AF9). Dans le premier cas, la présentation n'est pas très économique, et présente deux formes ayant un même radical : l'alternance complète ne répond donc pas aux exigences dictionnaires courantes de concision ; dans le second cas, le masculin est la seule forme complète donnée, ce qui explique en partie le problème de navigation que posent l'AF8 et l'AF9. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, la solution choisie ne paraît pas pleinement satisfaisante, et ce pour deux raisons principales :

1. La présentation linéaire maintient l'ordre de lecture habituel en langue française, où ce qui est à gauche est fortement marqué comme prioritaire : dans le cas des dictionnaires qui ne présentent de plus que les morphèmes féminins, seule la forme masculine apparaît comme un *mot* à proprement parler. La forme féminine est ainsi présentée comme quelque chose qui peut occurrencelement modifier le mot, mais ne peut pas être considérée, en tout cas avec cette présentation, comme la forme lemmatique (Chap. 6.2.A, p. 145).
2. Dans les deux dispositions proposées, les informations morphologiques sur la dénomination demeurent imprécises : avec l'alternance complexe, aucune information n'est donnée et il faut effectuer un travail de déduction pour pouvoir décrire la relation entre les deux formes mises en vedette ; avec l'alternance partielle, l'information fournie n'est pas transparente, et l'absence de distinction entre le radical substantival et les morphèmes de genre peuvent laisser penser que la forme féminine est *dérivée* de la forme masculine.

Ainsi, la visibilité du radical substantival des NH permettrait de remédier au défaut d'analyse qui fait que seule la forme féminine est perçue comme affixe, et de corriger l'effet hiérarchisant qui peut être produit par une présentation linéaire des formes traitées. Cette explicitation de la formation des mots étudiés pourrait être réalisée comme suit :

ACADÉMIC | IEN/IENNE<sup>6</sup>

---

6. Le signe « | » indique la séparation entre le radical substantival et les morphèmes de genre.

Le radical substantival est explicitement dissocié des morphèmes grammaticaux de genre, et le processus de construction non seulement du féminin mais aussi du masculin apparaît beaucoup plus clairement. On pourrait de plus envisager de rompre tout à fait avec la présentation linéaire, qui éloigne nécessairement une des formes du radical (si on suit l'ordre alphabétique, ce sera presque toujours la forme féminine). Une proposition comme la suivante peut alors paraître plus satisfaisante :

$$\text{ACADÉMIC} \begin{cases} \text{IEN} \\ \text{IENNE} \end{cases}^7$$

Ainsi, les deux formes suffixales jouxtent le radical substantival et sont clairement présentées comme résultant d'opérations symétriques. Cette présentation constitue alors une application concrète d'une des hypothèses avancées dans cette recherche (cf. Chap. 9.2.B, p. 229). Un des intérêts principaux de la visibilité du radical réside donc dans l'aplanissement du rapport entre forme masculine et forme féminine, qui permettrait de donner aux utilisatrices/teurs des dictionnaires des outils précis d'appréhension des NH à alternance. En effet, la paradigmatization des suffixes répond à un besoin des personnes souhaitant adopter des pratiques d'écritures non discriminantes. J'en ai déjà évoqué quelques réalisations possibles (cf. Chap. 4.1.B, p. 105), qui reposent pour un grand nombre sur une connaissance de la morphologie des dénominations et/ou formes incidentes employées. Le modèle est aussi applicable pour les DP à alternance qui ne sont pas issues de dérivation, et permet de plus de rappeler l'existence d'un morphème  $\emptyset$  du masculin :

$$\text{CON} \begin{cases} \emptyset \\ \text{NE} \end{cases}$$

Ainsi, la forme masculine *con* n'est pas posée comme le *vrai* mot, ou le mot de départ, bien que le radical (non genré) lui soit isomorphe.

Se pose aussi la question du traitement des dénominations de la personne épicènes, dont la forme reste la même quel qu'en soit le genre, mais qui connaissent bien une alternance syntaxique par l'accord des formes incidentes (et particulièrement du déterminant). Pour que ces formes soient bien distinguées des NH sans alternance, on peut conserver la même présentation que ci-dessus, et envisager deux solutions :

1.  $\text{JUG} \begin{cases} \text{E} \\ \text{E} \end{cases}$

Cette présentation implique qu'au radical *jug-* (le même que pour le verbe *juger*) s'ajoute le même morphème *-e* pour le masculin comme pour le féminin.

---

7. Pour les NH à alternance, avec cette disposition graphique, le signe « { » sera préféré au signe « | », réservé dorénavant aux NH sans alternance.

2. JUG(E) $\begin{cases} \emptyset \\ \emptyset \end{cases}$ 

Cette seconde option repose sur l'idée qu'il existe un radical *jug(e)-* (allomorphe de *jug-* : le *-e* apparaît nécessairement en finale pour indiquer la prononciation [ʒ]), et que la forme masculine et la forme féminine font apparaître le morphème  $\emptyset$ .

Enfin, pour les dénominations de la personne sans alternance, qui présentent moins de problèmes d'analyse morpho-syntaxique (mais peuvent être plus complexes sémantiquement), le radical peut être indiqué en cas de formation dérivationnelle, mais n'a pas besoin d'être précisé si le mot est entier. On aurait donc les entrées suivantes :

VIPÈRE

TANT|OUZE

On pourrait alors sans peine envisager un élargissement de ce procédé à d'autres classes de mots, l'entrée permettant alors de fournir des informations précises sur la morphologie des mots vedettes. La présente étude étant consacrée au domaine substantival, je n'insisterai pas plus sur cette possibilité.

Une autre possibilité aurait été de partir directement des pratiques d'utilisation non discriminante du genre grammatical existantes et de proposer par exemple la disposition suivante :

CON·NE

Mais on constate assez rapidement que la multiplicité de ces pratiques rend la tâche difficile. En effet, pour *académicien·ne*, plusieurs possibilités existent, dont les deux principales sont :

ACADÉMICIEN·NE

et

ACADÉMICIEN/IENNE

Le modèle développé ici, en plus de constituer une solution possible aux problèmes posés par la linéarité et la non-visibilité du radical substantival dans certaines de ces pratiques (comme pour *académicien·ne*), permet un traitement uniformisé des dénominations de la personne, en distinguant clairement entre mots issus d'une dérivation ou non, et mots à alternance ou non. Toutefois, la disposition verticale et l'indication du radical demeurent des pratiques complexes à réaliser pour les utilisateurs/trices : la première présente des difficultés matérielles, la seconde demande des connaissances linguistiques préalables.

L'enjeu de cette disposition n'est pas nécessairement de constituer un modèle pour l'usage courant du genre grammatical des NH à l'écrit, mais de dispenser le maximum d'informations possibles sur cette catégorie. Il est de plus courant que les dictionnaires utilisent des codes qui leur sont propres, et qui peuvent être explicités en début d'ouvrage. Concernant le genre des noms à alternance, les ouvrages lexicographiques utilisent très généralement la virgule et parfois les codes de la dérivation (apparition d'un tiret simple et des morphèmes de genre : *cuisinier, (-)ière*). Ce modèle n'est pas utilisé dans les pratiques non discriminante du genre grammatical, qui privilégient, pour les substantifs, le point médian et la barre oblique (ou encore les parenthèses, très controversées, les tirets mais sans virgule ni espacement, les majuscules, etc.). Il ne semble donc pas particulièrement problématique de proposer une présentation propre aux articles de dictionnaires, mais utilisant au maximum le potentiel métalinguistique du mot vedette autonome : la disposition graphique constitue donc pleinement un métadiscours sur la forme étudiée.

Dans le cas des noms à alternance en genre, on pourrait envisager une section en fin d'article indiquant différentes pratiques actuelles concernant le genre grammatical des DP. Cette liste n'étant bien sûr ni fixe, ni exhaustive, elle constituerait un ensemble de suggestions faites à partir des emplois observés. Par exemple, pour *académicien·ne*, on aurait :

ACADÉMIC<sup>{IEN  
IENNE}</sup> subst. [DP]<sup>9</sup>  
[akademis<sup>{jɛ̃  
jɛnə}</sup>]<sup>8</sup>

**définition**

REM. **Copr.**<sup>10</sup> « académicien·ne » ; « académicien/ienne » ; « académicienNE » ; etc.

La dernière question à évoquer, beaucoup plus problématique, concerne les formes à intégrer dans ce modèle. Dans un travail d'élaboration d'un dictionnaire complet (ce qui dépasse largement la proposition actuelle), il faudrait aussi effectuer des choix concernant la langue à décrire : lorsqu'il y a plusieurs formes attestées pour le féminin d'un même mot, dont des emplois du masculin avec article féminin, faut-il toutes les intégrer ? Que faire des formes qui ont été attes-

8. La transcription phonétique ne présentant pas de difficultés particulières, on peut l'ajouter telle quelle au mot vedette.

9. Le code [DP] signifie « dénomination de la personne », et constitue une balise métalinguistique pouvant faciliter la recherche des substantifs appartenant à cette classe.

10. La balise **Copr.** indique certaines possibilités de coprésence des formes masculine et féminine d'un NH à alternance.

tées et sont à présent hors d'usage ? Des mots comme *professeur·e* ou *auteur/trice* constituent des exemples intéressants pour aborder ces questions :

- Pour *professeur·e*, la forme *professeure* est parfois attestée, ainsi que la forme *professeur* avec article féminin. Certains ouvrages lexicographiques indiquent que les formes *professoressa* et *professeuse* ont été employées (TLFI), mais sans succès. L'emploi du masculin à valeur dite « générique » reste extrêmement courant, et présenté comme emploi valide (et parfois comme seul emploi valide) par l'intégralité des dictionnaires du corpus.
- Pour *auteur/trice* : la forme *auteur* avec article féminin est en concurrence avec les formes *auteure* et *autrice*. Les formes *auteur·e* et *authoressa* sont répertoriées comme ayant été ponctuellement employées par le passé (TLFI). Là encore, tous les dictionnaires du corpus proposent l'emploi du masculin à valeur dite « générique ».

Dans les deux cas, il existe une forme masculine unique (*professeur, auteur*), et une variété de formes féminines, très largement concurrencées par la solution du masculin « générique ». Dans le cadre d'un modèle appuyé en partie sur une critique de ce type de non-concordance (cf. Chap. 7.2.B, p. 189), il semble problématique de l'intégrer comme possibilité acceptable. Ou alors, il faudrait en début d'ouvrage une note explicative mettant en avant les problèmes théoriques et pratiques liés à la « valeur générique », ainsi que la possibilité d'une redéfinition en « valeur culturelle typante ».

Cependant, même avec une forme unique, dès qu'il y a alternance des articles et formes incidentes, le problème n'est plus celui de la « valeur générique ». Les formes *professeure* et *auteure* employées avec article féminin entrent bien dans un système d'alternance avec les formes *professeur* et *auteur* employées avec article masculin. Simplement, ces formes sont considérées comme épécènes. Ce type d'emploi paraîtrait tout à fait satisfaisant s'il n'était pas réservé à des métiers, professions, titres considérés comme privilégiés (cf. Chap. 6.1.B, p. 141), appelant l'emploi de la forme masculine du mot, conformément à la croyance en une *noblesse* de celle-ci. Toutefois, cette épécénisation constitue bien un phénomène d'équilibrage qu'on peut prendre en compte dans la description des dénominations à alternance.

La question de l'utilisation en vedette est un peu plus délicate pour les formes hors d'usage : il semble important de leur faire une place dans le corps de l'article (dans une remarque évoquant les évolutions morpho-syntaxiques du mot), mais il paraît contradictoire de les présenter en tête d'entrée dans un dictionnaire

synchronique. Ainsi, on pourrait envisager les modèles suivants<sup>11</sup> :

AU $\left\{\begin{array}{l} \text{TEUR} \\ \text{TRICE, TEURE, TEUR} \end{array}\right.$  subst. [DP]  
 [o $\left\{\begin{array}{l} \text{tœR} \\ \text{tRisa, tœRə, tœr} \end{array}\right.$ ]

**définition**

REM1. Les formes *authoresse*, *auteusesse* ont **ancienn.** été attestées.

REM2. **Copr.** « auteur-e » ; « auteur/trice » ; « auteurE » ; etc.

PROFESS $\left\{\begin{array}{l} \text{EUR} \\ \text{EURE, EUR} \end{array}\right.$  subst. [DP]  
 [p $\left\{\begin{array}{l} \text{Rofes} \\ \text{œRə, œR} \end{array}\right.$ ]

**définition**

REM1. Les formes *professeuse*, *professoresse* ont **ancienn.** été attestées.

REM2. **Copr.** « professeur-e » ; « professeur/eure » ; « professeur/euse » ; « professeurE » ; etc.

À ce stade, cette proposition peut paraître lourde à mettre en place mais constitue une première tentative pour repenser les normes lexicographiques liées au genre grammatical et traiter les problèmes qui en découlent.

### **Le sens stéréotypique du genre grammatical : repenser les contenus des articles de dictionnaires**

L'un des enjeux d'une proposition d'application aux ouvrages lexicographiques est d'y intégrer une réflexion sémantique. Le sens stéréotypique tel que défini plus haut (cf. Chap. IV, p. 193) repose sur la prise en compte de ce qui est culturellement associé aux groupes *hommes* et *femmes*. Ainsi, les distinctions traditionnellement opérées en fonction du sexe peuvent l'être beaucoup plus précisément en fonction de la position sociale (classé-es *hommes* ou *femmes*) et/ou des stéréotypes liés à cette position. Par souci d'économie, l'activation de certains des stéréotypes associés au groupe *hommes* ou *femmes* peut tout à fait être indiquée par des balises explicitées en tête d'ouvrage :

- la balise « **Stéreo. f.** » indique que dans la rencontre avec le radical substantival d'une DP, (un ou) des stéréotypes associés au groupe *femmes*

11. Dans une étude plus large que celle-ci, il faudrait bien sûr inclure les pratiques francophones, mais comme précisé en introduction (cf. Intro. 2.B, p. 32), la recherche proposée s'appuie à ce stade sur des usages très majoritairement observés en France.

- (autres que le stéréotype « appartenance au groupe *femmes* ») sont activés par le genre grammatical féminin ;
- la balise « **Stéréo. h.** » indique que dans la rencontre avec le radical substantival d'une DP, (un ou) des stéréotypes associés au groupe *hommes* (autres que le stéréotype « appartenance au groupe *hommes* ») sont activés par le genre grammatical masculin.

Ainsi, pour le binôme *couturier/ière*, on pourrait obtenir la définition suivante, nourrie de celles proposées par les ouvrages du corpus C1, et accompagnée d'exemples tirés du corpus C2 :

### **Personne dont le métier est la couture.**

**1. Stéréo. f., au fém. Parfois**, femme travaillant à son propre compte ou dans une maison de couture, et dont le métier est la confection de vêtements, l'exécution de travaux de couture à la demande des client·es.

Ex. *De cette façon ma robe n'a quasiment rien coûté (c'est ma mère qui l'a faite, pas une couturière pro)* (Annexes, Extraits C2, p. 7).

**2. Stéréo. h., au masc. Parfois**, personne qui crée et/ou fait exécuter des modèles de vêtements, dirige ou anime une maison de « haute couture ». **Notamment, loc.** *Grand couturier*.

Ex. *Une robe de grand couturier* (Annexes, Extraits C2, p. 8).

On trouve dans cette proposition une définition générale, ainsi que deux sous-définitions correspondant à des sens occasionnellement actualisés. La description de ces sens est accompagnée de citations réelles extraites du corpus de forums, et explicitement présentées comme exemples. Le choix des citations réelles repose sur une volonté de ne pas fier la description sémantique à la seule intuition, bien que la sélection des exemples retenus soit évidemment orientée par le travail sémantique (certaines occurrences échappent à l'analyse lexicographique). Ceux-ci ont vocation à constituer des illustrations discursives, et non des *preuves* de la véracité des définitions.

L'exemple donné avec le binôme *couturier/ière* pose entre autres la question de l'utilisation des balises. Les indications de fréquence (« **parfois** ») ou de représentativité (« **notamment** »), ou encore les indications syntaxiques (« **loc.** ») ne posent pas de difficultés particulières et se situent dans la lignée des pratiques lexicographiques observables dans le corpus C1. L'indication « **Stéréo. f./h.** » est plus problématique, puisqu'elle fournit une information sur le fonctionnement sémantique du mot, et non directement sur son sens ou son utilisation, comme

le font généralement les balises de ce type.

Les balises peuvent donc être porteuses d'informations précieuses pour la description et l'analyse des lexèmes, mais il faut toutefois s'attarder sur les indications fournies : sont-elles pertinentes dans le cadre d'un travail de définition, ou servent-elles à établir une distance vis-à-vis de ce qui est considéré comme « déviant », pour reprendre le mot de J. Dubois (Dubois 1970, p. 39)? On a vu plus haut que les balises pouvaient constituer des indications normatives, mettant au jour les emplois et acceptions ne correspondant pas à ce que serait le « bon usage » (Chap. 11.1.B, p. 300). Lorsque l'indication « **pop.** » est donnée dans les dictionnaires, il s'agit d'un rappel implicite concernant le français de référence : si la balise « **pop.** » existe, c'est parce que la classe jugée représentative de la communauté linguistique n'est pas celle-ci. En mettant cela en évidence, il ne s'agit pas d'affirmer que les indications sociales n'ont aucun intérêt en linguistique et en lexicographie (ce serait une contradiction majeure avec le positionnement adopté dans cette recherche), mais plutôt de proposer des solutions visibilisant les normes implicites. À la balise « **pop.** », il faudrait pouvoir opposer une balise pour chaque autre classe sociale. Mieux encore, cette indication demeurant imprécise (qu'est-ce qui est populaire, à quel milieu renvoie-t-on?), les balises lexicographiques devraient être conformes aux catégorisations sociologiques usuelles, dans les cas où une forme sociolectale paraît observable. Toutefois, dans la plupart des cas, les acceptions proposées sont partagées par les membres des différentes classes : l'idée serait alors simplement de signaler ce cas de figure par une balise particulière. La balise « **standard** » pose un problème de hiérarchisation (ce qui est standard est en fait ce par rapport à quoi on évalue), et il semble plus pertinent de proposer une balise indiquant que quelque chose appartient à la communauté linguistique dans son ensemble : l'indication « **commun** » pourrait alors être satisfaisante.

La recherche présentée dans cette étude ne s'appuyant pas sur un travail sociologique approfondi, je n'insisterai pas sur cet aspect de la question, mais il semblait important de souligner les difficultés liées aux emplois usuels des balises. On peut toutefois noter la complexité d'un travail de ce type, qui impliquerait pour chaque définition une analyse sociologique pointue des usages du mot, et poserait sans cesse la question de la délimitation des groupes sociaux observés.

L'autre question que pose le problème des balises est celle des mots que l'on décide ou non d'intégrer. Les indications données par les balises ou les commentaires proposés directement par les lexicographes (on en observe dans les éditions



du *Dictionnaire de l'Académie française*) servent parfois à encadrer les définitions de mots jugés diffamants, injurieux, etc. Bien qu'on puisse argumenter dans le sens d'une exclusion des termes sexistes, homophobes (etc.) des dictionnaires, cette solution semble en partie contre-productive. En effet, la mise en place de pratiques non discriminantes dans les ouvrages lexicographiques pourrait tout à fait inclure des balises signalant les effets discriminatoires liés au(x) genre(s) et aux sexualités. Conformément à cette démarche, les dictionnaires doivent au contraire proposer le lexique le plus large possible, mais intégrer autant que se peut des indications déjouant les effets de normalisation des asymétries entre les différents groupes sociaux. Une injure sexiste (balise **inj. sex.**) ou homophobe (balise **inj. homo.**) devrait être indiquée comme telle, puisqu'en plus d'être injurieuse, elle est fondée sur des stéréotypes péjoratifs (cf. Chap. 5.1.B, p. 123 et Chap. 9.3.B, p. 239) et a une portée discriminatoire. D'où la proposition suivante, pour la forme  *salope*  :

1. **Stéréo. f. (inj. sex.)** Femme dont le comportement (généralement sexuel) est jugé excessif ou dégradant. **Partic.** Injure adressée à une femme qui a des rapports sexuels contre transaction financière (**syn.** pute, putain).

**Anciennt.** Femme très sale.

2. **Stéréo. f. (inj. homo.)** Homme dont le comportement (souvent sexuel) est jugé impropre à son genre. **Partic.** Homme dont on suppose des relations homosexuelles, jugées impropres à son genre.

Une proposition de ce type permettrait à la fois de présenter les deux définitions principales du mot  *salope* , et de signaler ce qui sous-tend ces emplois : l'injure homophobe, l'injure sexiste et leurs liens aux normes (hétéro)sexuelles et aux stéréotypes associés au groupe  *femmes* .

Une autre question que posent ces propositions d'application est celle des cas où seul le stéréotype « appartient au groupe  *hommes*  » ou « appartient au groupe  *femmes*  » est activé par les formes respectivement masculine et féminine. Ces cas pourraient paraître problématiques, et impliquer un autre type de traitement, mais précisément, l'hypothèse stéréotypique repose sur un potentiel d'actualisation et pas nécessairement sur une actualisation effective (cf. Chap. 10.2.B, p. 278). Comme indiqué au début de cette sous-partie, la balise **Stéréo. f./h.** est associée non pas aux dénominations de la personne concernées par le sens stéréotypique (puisque, selon l'idée développée ici, elles le seraient toutes), mais par celles pour lesquelles on constate une activation de certains stéréotypes. Tout

comme la définition de *couturier/ière* est chapeauté par une définition générale qui ne fait pas apparaître cette balise, on peut tout à fait envisager la définition suivante pour le binôme *organisateur/trice* :

**Personne qui organise quelque chose, qui en est l'initiateur/trice.**

L'absence de précision concernant les stéréotypes associés aux groupes *hommes* et *femmes* indique donc simplement le fait qu'aucun n'est activé, mis à part le renvoi au fait d'être classé *hommes* ou *femmes*, qui est rappelé par l'utilisation de la coprésence des genres dans la forme alternée *initiateur/trice* (et serait indiqué par la forme alternée présentée en vedette).

La dernière question concerne le choix du traitement des dénominations de la personne à alternance de façon unifiée ou distincte. Une première solution serait de présenter systématiquement les formes masculine et féminine séparément. Cette possibilité est en accord avec l'interprétation dérivationnelle proposée plus haut (Chap. 9.2.B, p. 229) : *couturier* et *couturière* sont deux dénominations issues de dérivation et aboutissant à deux formes différentes, la première masculine et la seconde féminine. Le fait de proposer une entrée pour chaque dénomination paraît donc d'abord être la réponse évidente. Toutefois, cette solution implique nécessairement des entrées quasi dédoublées. On a vu au chapitre précédent qu'un grand nombre des dénominations étudiées (notamment dans le lexique L1) correspondaient au même cas de figure que *organisateur* et *organisatrice* : si la forme masculine et la forme féminine sont traitées dans deux entrées, on obtient donc deux fois la même définition, avec simplement l'indication de l'appartenance présumée au groupe *hommes* dans le premier cas, ou au groupe *femmes* dans le second. Ce fonctionnement ne paraît donc ni particulièrement économique ni particulièrement pertinent.

Une autre possibilité serait de distinguer entre les cas du type *organisateur/trice* et les cas où d'autres stéréotypes liés au genre sont activés. Cette solution est en effet cohérente, mais uniquement dans une perspective photographique de la langue en synchronie. Selon l'hypothèse proposée, toutes les dénominations de la personne ont la potentialité d'actualiser des stéréotypes de genre, ainsi, le fonctionnement sémantique du binôme *organisateur/trice* est le même que celui du binôme *couturier/ière*.

La solution qui paraît la plus adaptée est donc celle du traitement unifié des deux formes pour les DP à alternance. Bien qu'il s'agisse de deux dérivations distinctes, elles partagent un radical, un fonctionnement sémantique, et

un domaine référentiel. Ainsi, quelle que soit la diversité des actualisations sémantiques, et malgré les disparités parfois observées entre forme masculine et forme féminine, il demeure pertinent de proposer une entrée unique, où les deux formes et leur processus de formation apparaissent clairement en vedette.

Ces nombreuses remarques et réflexions concernant à la fois la forme et les contenus des entrées lexicographiques constituent le socle à partir duquel seront proposés quelques exemples complets d'application. Ces exemples constituent des ébauches sur lesquelles un travail plus précis pourra être envisagé à la suite de la recherche présentée ici.

### **B. Exemples complets d'application du modèle lexicographique**

La sous-partie qui suit sera consacrée à l'application du modèle proposé à quelques dénominations tirées des deux lexiques L1 et L2, et représentant les principaux cas de figure observés au cours de cette recherche. Une attention sera aussi portée aux difficultés posées par ce modèle et aux critiques qu'on peut d'emblée formuler à son égard.

Les dénominations retenues pour illustrer le fonctionnement de ce modèle sont les suivantes : *auteur / trice* ; *boulangier / ère* ; *con·ne* ; *couturier / ière* ; *critique* ; *maître·sse* ; *organisateur / trice* ; *préfet / ète* ; *salope*.

Cet ensemble de dénominations a été constitué dans un but de représentation des différents types de substantifs rencontrés. Ont donc été retenues 2 dénominations injurieuses et 7 dénominations non injurieuses, mais aussi 7 dénominations à alternance, 1 épïcène, et 1 dénomination à genre fixe, qui posent différents types de difficultés formelles et sémantiques. Chacun des cas sélectionnés sera traité à la suite par ordre alphabétique.

AUT<sup>{EUR</sup>  
 {RICE, EURE, EUR  
 [ot<sup>{GER</sup>  
 {Risa, œRa, œR }

subst. [DP]

**Personne qui est la cause première d'une chose, qui en est à l'origine, l'a produite.**

Ex1. *Toutefois, le gendarme abattu habitait toujours au casernement de Malakoff où il cotoyait l'auteur des coups de feu* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 58). Ex2. *C'est un peu H.S. par rapport à la demande de l'autrice du post* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 68).

**Spécialt.** Personne qui a écrit un livre, réalisé une œuvre d'art, etc. Ex. *[Si] tu veux t'entendre à la radio remixée par un inconnu qui te donnera pas de droit d'autrice ... c'est une très bonne idée oui!* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 68). **Absolt.** Personne qui a écrit un ou plusieurs livres. Ex. *Ces auteurs v[ous] trempent leur plume dans toutes les couleurs de la vie* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 59).

REM. **Copr.** « auteur·e » ; « auteur/trice » ; « auteur·E » ; etc.

BOULANG<sup>{ER</sup>  
 {ÈRE  
 [bulã5<sup>{e</sup>  
 {ERa }

subst. [DP]

**Personne qui travaille dans une boulangerie (qui fait ou vend du pain).**

Ex1. *Je suis boulanger. Métier difficile, horaires parfois extrêmes (surtout pendant les périodes de fêtes)* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 77). Ex2. *Je suis boulangère, nous avons commencé notre affaire il y a six mois* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 80).

**1. Stéréo. f., au fém., Vieilli. Partic.,** Femme qui vend du pain dans une boulangerie. Ex. *La boulangère m'a sourit en me donnant mon pain* (cf. Annexes, Extraits C2, p. 83). **2. Stéréo. h., au masc., Vieilli. Partic.,** Homme dont le métier est de faire du pain.

REM. **Copr.** « boulanger/boulangère » ; « boulanger·e » ; « boulanger·E » ; etc.

## 2. PROPOSITION DE MODÈLE LEXICOGRAPHIQUE

<p>CON<math>\left\{\begin{smallmatrix} \emptyset \\ \text{NE} \end{smallmatrix}\right.</math>          [k<math>\left\{\begin{smallmatrix} \text{ʃ} \\ \text{ʒna} \end{smallmatrix}\right.</math>]</p>	<p>subst. [DP]</p>	<p><b>Inj. Personne jugée imbécile, idiote.</b>          Ex1.<sup>[a]</sup> <i>Il m'amène à me poser des questions existen[t]ielles : qu'est ce qu'un con, à quoi le reconnaît-on, comment savoir qu'on ne l'est pas [?]</i><sup>[b]</sup>          Ex2. <i>Vous trouvez [ç]a normal vous de vous faire trait[er] de gamines et de conne[s] tout le temps</i><sup>[c]</sup>.  <b>Origine., péj.</b> Sexe féminin.          Ex. <i>En fait le mot conne n'existe pas on a féminisé un mot en en inventant un autre d'autant plus que le con = le vagin</i><sup>[d]</sup>.  <b>Stéréo. f. (inj. sex.) Par méton., Vieilli,</b> Personne passive et impuissante.  <b>REM. Copr.</b> « con/conne » ; « con-ne » ; « conNE » ; etc.</p>
---	--------------------	--

<sup>[a]</sup> Les données relatives au binôme *con-ne* n'ont pas encore été intégrées au corpus C2. Les liens renvoyant aux forums dont sont extraits les exemples proposés seront donc indiqués en note.

<sup>[b]</sup> Extrait tiré du forum [hardware.fr](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/sujet_18821_1.htm), lien : [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/sujet\\_18821\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/sujet_18821_1.htm)

<sup>[c]</sup> Extrait tiré du forum [doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/marre-facon-traite-sujet_160919_1.htm), lien : [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/marre-facon-traite-sujet\\_160919\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/marre-facon-traite-sujet_160919_1.htm)

<sup>[d]</sup> Extrait tiré du forum [jeuxvideo.com](http://www.jeuxvideo.com/forums/1-19163-1124505-1-0-1-0-le-nouvo-skin-d-hari-est-trop-fort.htm), lien : <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-19163-1124505-1-0-1-0-le-nouvo-skin-d-hari-est-trop-fort.htm>

<p>COUTUR<math>\left\{\begin{smallmatrix} \text{IER} \\ \text{IÈRE} \end{smallmatrix}\right.</math>          [kuty<math>\left\{\begin{smallmatrix} \text{ʀ} \\ \text{jɛʀə} \end{smallmatrix}\right.</math>]</p>	<p>subst. [DP]</p>	<p><b>Personne dont le métier est la couture.</b>  <b>1. Stéréo. f., au fém. Parfois,</b> femme travaillant à son propre compte ou dans une maison de couture, et dont le métier est la confection de vêtements, l'exécution de travaux de couture à la demande des client-es.          Ex. <i>Je recherche une couturière pour réaliser une robe de cocktail pour l'été prochain</i> (Annexes, Extraits C2, p. 7).  <b>2. Stéréo. h., au masc. Parfois,</b> personne qui crée et/ou fait exécuter des modèles de vêtements, dirige ou anime une maison de « haute couture ».  <b>Notamment, loc. Grand couturier.</b>          Ex. <i>Une robe de grand couturier</i> (Annexes, Extraits C2, p. 8).  <b>REM. Copr.</b> « couturier/ière » ; « couturier-e » ; « couturierĒ » ; etc.</p>
---	--------------------	--

<p>CRITIQUE<math>\left\{\begin{smallmatrix} \text{E} \\ \text{E} \end{smallmatrix}\right.</math> [kritik<math>\left\{\begin{smallmatrix} \text{ʁ} \\ \text{ʁ} \end{smallmatrix}\right.</math>]</p>	<p>subst. [DP]</p>	<p><b>Personne qui porte des jugements de valeur. Spécialt.</b> Personne qui examine une production (littéraire, culinaire, etc.) et l'évalue en fonction de critères déterminés. Ex.<sup>[a]</sup> <i>Non mais quand même. Ne pas savoir ce qu'est un critique. Sur un site de jeu vidéo ...</i><sup>[b]</sup>.  <b>REM. Copr.</b> « le/la critique » ; « un-e critique » ; « unĒ critique » ; etc.</p>
--	--------------------	--

<sup>[a]</sup> Les données relatives à la forme *critique* n'ont pas encore été intégrées au corpus C2. Les liens renvoyant aux forums dont sont extraits les exemples proposés seront donc indiqués en note.

<sup>[b]</sup> Extrait tiré du forum jeuxvideo.com, lien : <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-31031-46385198-1-0-1-0-c-est-quoi-les-critiques.htm>

MAÎTR<sub>ESSE</sub><sup>{E}</sup><sub>[mɛtr<sub>ESSE</sub>]</sub> subst. [DP]

**Personne qui a la maîtrise de qqch/qqn-e, qui exerce un pouvoir de domination sur qqch/qqn-e, qui dirige qqch/qqn-e.** Ex.<sup>[a]</sup> *Le mot “maître” me fait penser que l’homme est animal domestiqué ... Pourquoi ce mot ?*<sup>[b]</sup>

1. **Spécialt.** Titre donné aux avocat-es et officier/ières ministériel-les. Titre donné aux artisan-es admis-es à la maîtrise dans les métiers à corporation ou compagnonnage. **Parfois, par ext., Vieilli** Titre donné à un-e artiste ou un-e écrivain-e qui a fait école, à un-e professeur-e éminent-e.

2. **Spécialt.** Personne qui transmet un savoir, forme les autres. **Partic.** Maître-sse d’école. Ex. *Moi heureusement je sais que la maîtresse de ma fille c est une perle*<sup>[c]</sup>.

3. **Spécialt., Stéréo. f., au fém., Vielli.** Femme qui exerce son influence sur un homme qui en est épris. **Auj., par ext.** Femme qui a des relations plus ou moins régulières avec qqn-e sans être marié-e. Ex. *Cette nuit là, je quittais l’enfance, et appris l’extase des mains de ma maîtresse*<sup>[d]</sup>. **Partic.** Femme qui a des relations plus ou moins régulières avec qqn-e qui est déjà marié-e ou en couple.

REM. **Copr.** « maître/esse » ; « maître-sse » ; « maîtreSSE » ; etc.

<sup>[a]</sup> Les données relatives au binôme *maître-sse* n’ont pas encore été intégrées au corpus C2. Les liens renvoyant aux forums dont sont extraits les exemples proposés seront donc indiqués en note.

<sup>[b]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Philosophie/maître-sujet\\_789\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Philosophie/maître-sujet_789_1.htm)

<sup>[c]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/maternelle-maltraite-maitresse-sujet\\_75438\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/maternelle-maltraite-maitresse-sujet_75438_1.htm)

<sup>[d]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/esclave-sujet\\_7686\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/esclave-sujet_7686_1.htm)

ORGANIS(A)<sub>TRICE</sub><sup>{TEUR}</sup> subst. [DP]

[ORganiza<sub>tRice</sub><sup>{tœR}</sup>]

**Personne qui organise quelque chose, qui en est l’initiateur/trice.** Ex1.<sup>[a]</sup> *Moi j’ai fait appel à un organisateur pour mon mariage, et je suis convaincue que ce métier a de l’avenir : quel délice de se faire aider*<sup>[b]</sup>. Ex2. *Moi, perso, j’aime mon organisatrice préférée, ma soeur*<sup>[c]</sup>.

REM. **Copr.** « organisateur/trice » ; « organisateur-ricer » ; « organisateurRICE » ; etc.

<sup>[a]</sup> Les données relatives au binôme *organisateur/trice* n’ont pas encore été intégrées au corpus C2. Les liens renvoyant aux forums dont sont extraits les exemples proposés seront donc indiqués en note.

<sup>[b]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/devenir-organisatrice-mariage-sujet\\_131\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/devenir-organisatrice-mariage-sujet_131_1.htm)

<sup>[c]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/wedding-planner-sujet\\_5033\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/wedding-planner-sujet_5033_1.htm)

## 2. PROPOSITION DE MODÈLE LEXICOGRAPHIQUE

PRÉF<sub>E</sub>T<sub>E</sub> {<sup>Ø</sup> [a] [p<sub>Refc</sub> {<sup>Ø</sup> } ] subst. [DP]

**Fonctionnaire placé-e à la tête d'une préfecture (département ou région), et qui représente le pouvoir central.** Ex1.<sup>[b]</sup> *Le préfet fait une proposition de candidat au bailleur et si le bailleur refuse, le préfet doit attribuer obligatoirement un logement ?* <sup>[c]</sup> Ex2. *Françoise Debaisieux, 57 ans, ex-préfète de la Lozère, a été jugée hier à Mende pour avoir expédié chez elle des biens d'Etat*<sup>[d]</sup>.

**Partic.** *Préfet /ète de police.* Fonctionnaire placé-e à la tête d'une préfecture de police. *Préfet /ète maritime.* Officier/ière général-e placé-e à la tête d'un arrondissement maritime. Ex. *En dehors de l'urgence, l'hospitalisation d'office est prononcée par arrêté du préfet de police à Paris*<sup>[e]</sup>.

1. **Spécialt. Stéréo. f. Vielli.** Épouse d'un préfet, notamment avant que les femmes puissent prétendre à la haute fonction publique.

2. **Spécialt. Hist. Vieux.** Magistrat chargé de l'administration d'une circonscription (**Antiquom.**). Prêtre chargé de la discipline dans certains collèges religieux (XVII<sup>e</sup> s.).

REM. **Copr.** « préfet/ète » ; « préfet-e » ; « préfetE » ; etc.

<sup>[a]</sup> La distinction entre exposant « E » et indice « È » permet d'indiquer l'existence d'une transformation (ici morphologique, mais parfois morphophonétique) du radical du fait de l'alternance des morphèmes de genre.

<sup>[b]</sup> Les données relatives au binôme *préfet/ète* n'ont pas encore été intégrées au corpus C2. Les liens renvoyant aux forums dont sont extraits les exemples proposés seront donc indiqués en note.

<sup>[c]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/famille/immobilier-logement-cadre-de-vie/obligation-dalo-sujet\\_4591\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/immobilier-logement-cadre-de-vie/obligation-dalo-sujet_4591_1.htm)

<sup>[d]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/administration/decidement-fraudeurs-sujet\\_27664\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/administration/decidement-fraudeurs-sujet_27664_1.htm)

<sup>[e]</sup> Extrait tiré du forum doctissimo.fr, lien : [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/schizophrenie/comment-personne-etablissement-sujet\\_149217\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/schizophrenie/comment-personne-etablissement-sujet_149217_1.htm)

SALLOPE <sup>[a]</sup> [sal ɔpə]	subst. f. [DP]	<p>1. <b>Stéréo. f. (inj. sex.)</b> Femme dont le comportement (généralement sexuel) est jugé excessif ou dégradant.  <i>Ex. Disons qu'une femme qui sort sans culotte seule et avec l'intention que ça se sache (ce qui ne court pas les champs) est une salope (cf. Annexes, Extraits C2, p. 134).</i>  <b>Partic.</b> Injure adressée à une femme qui a des rapports sexuels contre transaction financière (<b>syn.</b> pute, putain).  <b>Anciennt.</b> Femme très sale.</p> <p>2. <b>Stéréo. fém. (inj. homo.)</b> Homme dont le comportement (souvent sexuel) est jugé impropre à son genre. <b>Partic.</b> Homme dont on suppose des relations homosexuelles jugées impropres à son genre.  <i>Ex. C'est une putain d'évidence que si Sam suit Frodon comme une belle petite salope c'est qu'il veut lui bouffer son cul velu de hobbit (cf. Annexes, Extraits C2, p. 137).</i></p>
-------------------------------------	----------------	--

<sup>[a]</sup> La forme *salope* est parfois considérée comme entrant en alternance avec la forme *salop*, notamment dans les écrits non lexicographiques. Toutefois, la forme *salaud* étant souvent traitée dans les dictionnaires comme plus compétitive que *salop*, j'ai choisi de présenter *salope* comme une dénomination à forme unique (bien qu'issue de dérivation, comme indiqué par le signe « | »). Ce choix pourrait (et devrait) bien sûr être discuté, et appuyé sur des données statistiques précises.

Ces quelques exemples représentent assez bien les divers cas de figure rencontrés au cours de cette recherche. On pourrait bien sûr, dans le cas où l'enjeu serait d'élaborer un dictionnaire complet, discuter certaines des définitions proposées. Toutefois, le projet étant pour le moment de proposer une ébauche pour un modèle de traitement des dénominations de la personne (avec des balises, des reformulations et des dispositions graphiques nouvelles), cette question ne pourra être véritablement posée qu'en cas de développement futur.

Bien sûr, cette proposition d'application lexicographique pose plusieurs problèmes qu'il paraît nécessaire d'évoquer. Le premier ne lui est pas propre, mais est renforcé par certains de ses enjeux. L'analyse en termes de stéréotypes et de normes sociales et linguistiques repose nécessairement sur une connaissance précise de la langue en synchronie. Cette connaissance doit être celle d'une langue en mouvement, stabilisée dans la communication mais toujours changeante : l'intégration de normes nouvelles, l'actualisation de stéréotypes qui n'étaient pas repérables jusqu'ici constituent des éléments clefs de la pertinence de ce modèle. Or une telle entreprise serait nécessairement asymptotique et impliquerait un travail constant de micro-diachronie et de mise à jour à la fois du corpus utilisé et des définitions proposées. Il ne s'agit bien sûr pas en écrivant cela de nier l'intérêt d'une réflexion sur le traitement du genre grammatical dans les dictionnaires, mais simplement de rappeler les limites intrinsèques à



tout travail lexicographique de ce type.

La seconde difficulté concerne la question de la visibilisation des stéréotypes de genre effectivement actualisés par les dénominations de la personne traitées. Le choix de la balise **Stéréo. f./h.** permet de conserver une cohérence avec l'hypothèse stéréotypique telle que présentée au cours de cette recherche et indique simplement que certains stéréotypes sont ou peuvent être activés en synchronie (ou parfois en diachronie, selon les indications temporelles proposées) par telle ou telle dénomination. Un des reproches évidents que l'on peut adresser à ce choix serait celui du manque de précision : la balise **Stéréo. f./h.** ne donne pas d'informations particulières sur les stéréotypes eux-mêmes. En effet, cette indication extrêmement large a pour utilité première de rappeler le fonctionnement sémantique du genre grammatical des DP (selon l'hypothèse développée ici), et le lien entre celui-ci et les données non-linguistiques qui en sont indissociables. La mise en lumière de l'activation des stéréotypes de genre permet aux utilisatrices/teurs de comprendre plus précisément les différences de traitement entre formes masculine et féminine (pour les DP à alternance) ainsi que la récurrence de certains domaines sémantiques associés à l'un ou l'autre genre et/ou à l'un ou l'autre groupe (pour les DP avec ou sans alternance). Le modèle d'application proposé ne conduit pas nécessairement à des descriptions plus exhaustives, mais permet d'éviter l'écueil important du *catalogage*. En utilisant des balises renvoyant aux différents stéréotypes activés, on prendrait en effet le risque de présenter ces stéréotypes comme des traits fixes ou entièrement prédictibles. Des indications comme [+ infériorité sociale], [+ sexualité jugée problématique], [+ domesticité], etc. sont évidemment utiles pour un travail de description sémantique intégré à une réflexion théorique, mais paraissent tout à fait problématiques dans un projet lexicographique. L'effet de liste qui serait obtenu avec l'utilisation de telles balises contreviendrait très largement à un des enjeux cruciaux de cette recherche : la visibilisation de la plasticité du sens du genre grammatical. De plus, avec des balises moins inclusives que **Stéréo. f./h.**, le travail de mise à jour serait à la fois plus complexe et plus pressant, puisque la relativité et l'historicité des sens attachés au genre grammatical des DP seraient moins immédiatement perceptibles. Face à cette difficulté, le choix de la moindre précision descriptive au profit d'une plus grande précision théorique a été privilégié, malgré les limites que ce choix implique.

L'étude systématique du traitement du genre grammatical des DP retenues dans le corpus C1 (et parfois C2) révèle des régularités formelles et sémantiques qui confortent en partie les idées développées au cours de cette recherche. L'observation des choix de présentation et d'utilisation du genre grammatical a permis de solidifier la lecture critique des croyances liées à cette catégorie, mais aussi d'interroger les limites théoriques et pratiques de l'hypothèse stéréotypique. En effet, la présence massive de DP sans différenciation sémantique selon leur forme ou le groupe visé ainsi que la récurrence de certains stéréotypes en constituent des écueils possibles. La proposition d'application présentée dans la suite de cette partie découle à la fois du travail théorique engagé dans cette recherche, et des observations et réflexions apportées par l'étude plus précise des pratiques lexicographiques existantes. Le modèle décrit n'est évidemment qu'une esquisse de ce qui pourrait être, mais permet d'entrevoir des possibilités d'utilisation futures (et concrètes) de ce travail sémantique.

# **Conclusion**



La recherche proposée dans cette étude est née du constat très simple et loin d'être récent de l'existence occasionnelle d'une asymétrie sémantique entre genre grammatical masculin et genre grammatical féminin dans le cadre de la dénomination de la personne en langue française. Cette asymétrie, généralement limitée aux noms dits « variables », peut en fait être étendue au sens des DP (variables ou non) selon leur genre, et selon qu'elles visent des hommes ou des femmes. Ce point de départ (descriptif) repose donc sur l'existence d'un reste dont on ne sait trop quoi faire : que peut-on dire de la différence de sens entre *professionnel* et *professionnelle*, si ce n'est qu'elle existe parfois et qu'elle peut être considérée comme un signe du sexisme dans la langue ?

C'est avant tout pour répondre à cette question, en apparence triviale, que cette recherche a été engagée. L'hypothèse d'un sens stéréotypique du genre grammatical des DP en est issue et repose sur une réflexion fondée à la fois sur les apports de théories dénominatives et de théories féministes et/ou développées par les études de genre. Les deux sont considérés ensemble et nourrissent une critique du mythe structuraliste de la langue neutre, qui ne serait que système. En effet, une grande partie de ce travail consiste en une visibilisation des conceptions et croyances attachées au genre grammatical :

- l'asymétrie entre genre grammatical féminin et genre grammatical masculin est souvent considérée, en langue française, comme intrinsèque, interne au système : « le masculin l'emporte sur le féminin » ;
- cette croyance est renforcée par la mise en avant de *possibilités* morphosyntaxiques et sémantiques propres au seul masculin : le masculin peut avoir une « valeur générique », il constitue la forme première des DP variables, et il est le genre utilisé dans les accords par défaut ;
- toutefois, cette prédominance du genre grammatical masculin est tout à fait dissociée des « surplus sémantiques », qui ne relèveraient pas du linguistique, et ne seraient analysables que comme écarts ou exceptions difficiles à appréhender : le genre grammatical des DP, s'il a un sens, renverrait aux catégories /mâles/ et /femelles/ ;
- toute idée d'une corrélation entre le fait que « le masculin l'emporte » et certaines pratiques langagières discriminantes relèverait d'une « ignorance en matière de grammaire » (Bentolila 2015), d'une méconnaissance de la langue comme système.

Ce sont ces phénomènes liés à une conception du système linguistique comme indépendant de toute problématique sociale que j'ai tenté d'interroger. Le travail sur les pratiques grammaticales et lexicographiques ainsi que sur les discours

non-spécialisés a permis de mettre au jour les problèmes posés par la conception dominante du genre grammatical des DP. En effet, le renvoi transparent aux catégories /mâles/ et /femelles/ ne permet pas de comprendre les difficultés rencontrées dans les processus dits de « féminisation » des noms de métiers, pourtant en parfait accord avec ce fonctionnement ; les cas de non-concordance entre genre grammatical utilisé et catégorie /mâles/ ou /femelles/ visée ne peuvent que difficilement être justifiés ; les « surplus sémantiques » sont définitivement rejetés comme effets de sens instables.

L'analyse de l'évolution des conceptions du genre grammatical permet de plus de souligner les fondements culturels et sociaux de l'émergence d'une hiérarchisation des genres grammaticaux. Celle-ci est explicitement liée à une hiérarchisation des êtres humains, au privilège du « mâle » que Beauzée qualifie de « supérieur » (Beauzée 1767). La réflexion sur l'histoire des croyances liées au genre grammatical n'a pas simplement pour but de pointer du doigt un sexisme passé, mais aussi de visibiliser l'existence d'une certaine perméabilité entre structures sociales et structures linguistiques.

C'est cette perméabilité qui permet d'interroger les difficultés posées par le genre grammatical : les problèmes liés à la féminisation, à la non-concordance et même à l'accord par défaut sont tous liés de plus ou moins près à la question de la « valeur générique » du masculin. Cette valeur est généralement comprise comme la possibilité pour certaines formes masculines de DP « variables » de viser aussi bien des femmes que des hommes. Cette conception, largement acceptée, ne prend pas en compte les quelques cas où le féminin semble pouvoir revêtir cette valeur (*sage-femme*, *puéricultrice*), ni les nombreuses situations où le masculin ne paraît simplement pas concerné. La lecture critique des croyances liées au genre grammatical invite à repenser cette conception : la valeur générique ne correspondrait en fait pas à une capacité abstractive du genre grammatical masculin, mais à une tendance, en contexte non-spécifique (et parfois même en contexte spécifique), à actualiser le genre grammatical usuellement associé au type de référent *jugé représentatif* de la catégorie visée.

Le sens stéréotypique du genre des DP, hypothèse centrale de ce travail, découle donc de l'ensemble de ces réflexions, et peut être schématisé de la façon suivante : au genre grammatical féminin, le sens [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*]; au genre grammatical masculin, le sens [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*]. Cette description sémantique s'appuie sur l'idée d'une plasticité à la fois des processus de classification des individus, et des représentations associées à ceux-ci :

- à la catégorisation en /mâles/ et /femelles/ est donc privilégiée une analyse en *groupes hommes et femmes* socialement positionnés, qui sont délimités par un ensemble de stéréotypes stables (mais non fixes) et non par des caractéristiques rigides ;
- les stéréotypes constituent donc des conventions et croyances partagées, et en aucun cas des données vérifiables et définitives.

Ceux-ci étant variables en synchronie comme en diachronie, le sens stéréotypique l'est aussi : les stéréotypes actualisés par l'association du genre grammatical et du radical substantival des DP seraient alors non-prédictibles *a priori*.

Un des objectifs de cette recherche, en grande partie théorique, était de rendre l'hypothèse développée applicable, notamment à un travail lexicographique. Le modèle d'article de dictionnaire proposé en dernière partie constitue un premier pas vers cette application, mais présente encore de nombreux défauts dont les principaux sont les suivants :

- l'incomplétude : les exemples complets proposés étant peu nombreux, certaines difficultés n'ont probablement pas même été relevées ;
- la complexité d'utilisation : à ce stade, ce modèle d'application peut difficilement être compris sans que l'hypothèse dont il découle soit connue.

Ainsi, bien que cette proposition lexicographique offre des possibilités intéressantes, il reste encore un long travail à accomplir pour envisager une utilisation de ce modèle hors du cadre théorique où il a été conçu.

Une autre possibilité d'application, que je n'ai fait que mentionner (cf. Chap. 8.2.C, p. 213), faute de compétences, serait didactique. L'enseignement du sens stéréotypique du genre grammatical ne peut en effet relever du simple apprentissage définitionnel, puisqu'il repose sur un questionnement beaucoup plus large du rapport entre genre grammatical, genre (social) et sexe, mais aussi entre monde et mots. Ce fondement linguistique, philosophique et social de l'hypothèse stéréotypique en fait un objet particulièrement complexe à appréhender, mais aussi une ressource pédagogique riche qui permet d'aborder une pluralité de thématiques. Le travail engagé dans cette recherche pourrait sans doute être prolongé dans ce sens. De fait, l'apprentissage du genre grammatical, de son histoire et des questionnements sémantico-référentiels qu'il suscite, constituerait en lui-même un apprentissage du langage comme culturel et social, ne serait-ce que parce qu'il permet d'introduire les notions de *normes* et de *stéréotypes*. Un travail sur la sémantique du genre des dénominations de la personne variables pourrait contribuer à montrer et à critiquer le binarisme intégral (et largement intégré) décrit par Véronique Perry dans sa thèse sur l'enseignement du genre

en classe d'anglais :

« La structure oppositionnelle n'est que le produit d'une vision réductrice des êtres : comme la grammaticalité binaire du genre, elle contribue à renforcer l'institutionnalisation de la domination des uns sur les autres à la racine de la pensée. » (Perry 2011, p. 399)

L'hypothèse stéréotypique questionne en effet le rapport circulaire entre les binarismes tels qu'ils sont généralement appris et décrits : le genre grammatical dépendrait du sexe, déjà considéré comme bipartite, et cette bipartition serait maintenue et légitimée par le genre grammatical (cf. Chap. 3.1.A., Tableau 3, p. 79).

On pourrait aussi envisager une utilisation plus complète du corpus C2 (dont les données sont disponibles mais pas entièrement organisées) dans le cadre d'une étude sur l'émergence des stéréotypes de genre en discours. En effet, la recension de l'ensemble des stéréotypes synchroniquement associés aux groupes *hommes* et *femmes* pourrait constituer un socle intéressant pour des analyses discursives et sémiotiques visant à mettre au jour des représentations récurrentes et partagées. L'explicitation de ces représentations et de la façon dont elles sont parfois pensées et/ou présentées comme axiomatiques s'intégrerait tout à fait au travail engagé dans de nombreuses études liant genre et langage. Le corpus C2, mais aussi, selon l'approche, le corpus C1, pourraient alors constituer des bases de données intéressantes. Pour une telle entreprise, l'hypothèse stéréotypique offre un cadre théorique précieux, en ce qu'elle permet justement de prévenir contre tout *listage définitif* des stéréotypes pouvant être activés.

Cependant, malgré les possibilités offertes par l'hypothèse stéréotypique, certaines difficultés demeurent non-résolues. La première est qu'elle repose sur le postulat de départ d'un fonctionnement double du genre grammatical selon le type de référent visé. En effet, l'ensemble du travail effectué dans cette recherche part de l'idée d'une *rupture* entre les dénominations de la personne et les autres classes de noms. Le fait de se concentrer sur les DP paraît à la fois pertinent et extrêmement problématique puisque la plus grande partie des substantifs est pour l'instant laissée de côté. Une étude complète du sens du genre grammatical impliquerait de s'intéresser à l'ensemble des classes de substantifs, et de s'attarder sur les passerelles et liens possibles entre les deux modes de répartition (arbitraire et motivé) et de traitement sémantique.

L'autre difficulté majeure posée par l'hypothèse stéréotypique est qu'elle ne permet pas de sortir d'une répartition bipartite des substantifs en langue française. Le sens stéréotypique ne constitue pas un modèle débinarisant, mais une



proposition de description sémantique du genre grammatical des DP qui intègre les données sociales, culturelles, historiques, politiques (etc.) souvent considérées comme extérieures aux structures linguistiques. En effet, l'hypothèse développée au cours de ce travail n'est pas en elle-même une expérimentation morphosyntaxique permettant de dépasser le genrage systématique des dénominations de la personne. Toutefois, le sens stéréotypique peut constituer une prémisse à un travail de ce type, et est tout à fait compatible avec les propositions d'écriture épïcène ou débinarisante qui existent déjà. La remise en cause de la pertinence des catégories /mâles/ et /femelles/, l'idée d'une ouverture sémantique du genre grammatical, font que le sens stéréotypique ne pose pas le renvoi au sexe comme indispensable.

Ainsi, le sens stéréotypique, qui repose non pas sur la négation d'un rapport sexe/ genre, mais sur la non-limitation du genre grammatical des NH au renvoi sexué, permet d'éviter la réduction des groupes *hommes* et *femmes* aux catégories /mâles/ et /femelles/. Cette réduction, quasi obligatoire avec le « sens référentiel », constitue une des sources principales des difficultés et discriminations linguistiques rencontrées notamment par les personnes trans. Les travaux d'Alice Coutant sur la question des dénominations transphobes vont en tout cas dans ce sens, et fournissent un corpus varié d'exemples d'utilisations du genre grammatical comme outil de rejet et de recatégorisation des personnes trans. Selon l'autrice :

« En déployant une rhétorique basée sur une opposition entre “vrai” et “faux” et en justifiant implicitement des usages du genre en fonction du genre dit “naturel”, ces discours [discours de rejets cités par l'autrice] sous-tendent une conception de la langue comme miroir de la réalité. La transidentité, dès lors, est consécutivement conçue comme relevant de l'ordre du mensonge, et l'attribution du genre conforme au sexe présumé de la personne désignée ou interpellée a *a minima* pour fonction le rétablissement de la “vérité”. »  
(Coutant 2016, p. 140)

D'après l'hypothèse de la chercheuse, l'emploi du genre grammatical comme acte de réassignation (imposée) repose sur « l'impératif de la bicatégorisation », fermement lié à un « impératif d'adéquation » (ibid., p. 123) entre genre grammatical, genre et sexe (féminin-femme-femelle ou masculin-homme-mâle). Le sens stéréotypique, du fait de son lien avec la notion de *groupe* (dynamique et positionnel), pourrait alors constituer un point de départ intéressant pour travailler à dissocier les dénominations genrées de l'assignation sexuée. En effet, un des enjeux

principaux de l'analyse stéréotypique est non seulement de proposer une critique de l'idée de la « langue comme miroir » (cf. Chap. 9.2, p. 224), mais aussi d'offrir une lecture du genre grammatical qui intègre dans son programme sémantique la dénomination hors mention de sexe. Cette conception permettrait ainsi de décrire sans contradiction les emplois du genre grammatical qui ne répondent pas à l'« impératif d'adéquation » : si le lien entre sexe et genre (social), et entre sexe et genre grammatical n'est plus pensé comme obligatoire, mais comme stéréotypique, les dénominations ne prenant pas en compte le « genre dit "naturel" » ne constituent plus des aberrations et/ou exceptions.

Il devient alors tout à fait cohérent d'envisager l'utilisation indifférenciée de l'un ou l'autre genre dans la dénomination spécifique des personnes non-binaires, ce que les traits [+ mâle] et [+ femelle] n'autorisent pas. Ces traits étant traditionnellement considérés comme exclusifs l'un de l'autre, avec le « sens référentiel », la cooccurrence et/ou l'occurrence alternée des deux genres grammaticaux ne sont que rarement envisagées. On les rencontre dans certains écrits et discours concernant des personnes intersexes, très généralement dans le cadre de pratiques d'auto-désignation, comme dans cet article de presse de Vincent Guillot, datant de 2011 :

« [L]a (ou les) cause(s) de mon hermaphrodisme m'importent peu et pour rien au monde je ne souhaiterais être différentE de ce que je suis, j'aime mon corps et mon genre atypique. »<sup>12</sup>

L'adjectif « différentE » constitue ici un exemple de cooccurrence des genres grammaticaux : la forme incidente, qui en langue française appelle l'accord en genre, est proposée avec une graphie débinaisante (cf. Chap. 4.1.B, p. 105). Ce choix typographique est aussi un choix sémantique, que le sens stéréotypique permet d'analyser comme suit : la forme incidente « différentE » ne comprendrait pas simplement à la fois les traits [+ mâle] et [+ femelle]<sup>13</sup>, mais pourrait activer, sans contradiction, les traits [+ stéréotypes associés au groupe *hommes*] et [+ stéréotypes associés au groupe *femmes*]. Ainsi, comme l'explique très justement Noémie Marignier dans sa thèse de doctorat :

« Ces pratiques de marquage constituent donc un trouble dans le genre (grammatical) ce qui, puisque celui-ci renvoie au genre des individus, contribue à créer un trouble dans l'assignation de genre bi-

12. Guillot, V. (06/10/2009), « La reconnaissance des intersexes passe-t-elle par la judiciarisation? », *Rue89*, lien : <http://rue89.nouvelobs.com/rue69/2013/08/24/les-intersexes-voulons-quon-laisse-corps-tranquilles-120310>

13. Cette coprésence, conformément à la conception traditionnelle du sexe et du genre grammatical, est supposément impossible, malgré l'existence pourtant avérée de personnes intersexes.

naire. » (Marignier 2016)

L'usage de la cooccurrence des genres n'est toutefois pas généralisé et ce pour deux raisons principales : un grand nombre de personnes intersexes se présentent comme *homme* ou *femme*, le fait d'être intersexué·e ne menant pas toujours à remettre en cause l'identification à l'un ou l'autre genre, ni la conception binaire des genres ; les discours produits sur les personnes intersexes, et plus particulièrement les discours médicaux, les présentent généralement comme imparfaitement mâles ou imparfaitement femelles, mais catégorisables – notamment en fonction du sexe à construire (ibid.).

Ces quelques pistes, qui pourraient être développées à la suite de ce travail de recherche, ne constituent pas en elles-mêmes des preuves de la validité de l'hypothèse stéréotypique. Toutefois, elles permettent d'envisager un peu plus précisément les applications immédiates de cette description sémantique, et de rendre visibles les difficultés réelles, vécues et produites que pose le « sens référentiel » du genre grammatical.

# Index

- Abbou, J., 19, 24, 32  
Académie française, 79, 136–138, 141  
Aleksandrova, A., 52, 54  
Althusser, L., 20  
Anscombe, J-C., 88  
Arnauld, A., 171  
Arrivé, M., 24, 29, 31, 32, 38, 91  
Auclert, H., 101  
Auroux, S., 161  
Austin, J. L., 22  
Ayres-Bennett, W., 162
- Baider, F., 23, 24  
Bailly, S., 23  
Baudino, C., 99–103  
Beauzée, N., 168–170, 173  
bell hooks, 203  
Bentolila, A., 154, 159, 173, 208  
Benveniste, É., 229  
Bereni, L., 82, 83  
Berlion, D., 134, 145  
Bescherelle, H., 171, 172  
Bescherelle, L-M., 78, 79, 134, 145  
Bescherelle, L-N., 171–173, 176  
Blanco, X., 162  
Bogacki, K., 162  
Boisson, C., 88  
Bosquet, J., 167  
Bourdieu, P., 82, 202  
Brachet, A., 171  
Breysse, C., 23  
Brunot, F., 31
- Buisson, F., 170  
Butler, J., 21, 27, 105  
Buzon, C., 295, 298
- Campese, S., 156  
Candea, M., 22, 230  
Carlier, C., 67  
Chapsal, C-P., 171, 172  
Chetcuti, N., 23, 105  
Chevalier, Y., 22, 24, 108, 109, 230  
Chomsky, N., 206, 291  
Choppin, A., 170  
Cixous, H., 20  
Colin, J-Y., 59, 60  
Condette, J-F., 221  
Corbett, G. G., 28–31  
Cori, M., 52–55  
Coutant, A., 24, 105, 327  
Crenshaw, K., 203
- Damourette, J., 24, 41, 90–96, 101, 147,  
172  
David, S., 52–55  
Davis, A., 203  
De la Ramée, P., 163, 164, 167  
Delphy, C., 20, 27, 223  
Denis, D., 34, 78, 79, 134  
Derrida, J., 20  
Dirn, L., 223  
Dister, A., 22, 101, 102  
Dorlin, E., 24, 27, 203, 204  
Dubois, J., 290, 296, 297, 310

- Duchêne, A., 18, 23  
Dumézil, G., 38, 78, 104, 105  
Durand, M., 147, 148  
Dussouchet, J., 171  
Duverger, S., 22, 230
- Eckert, P., 18–20  
Elmiger, D., 22, 99, 102, 136  
Etiemble, R., 297, 298  
Evain, A., 98
- Fausto-Sterling, A., 160  
Favre de Vaugelas, C., 167, 168, 176, 297  
Fodor, J., 206  
Foucault, M., 20  
Fouque, A., 20  
Fradin, B., 55, 56  
Furetière, A., 175
- Gary-Prieur, M-N., 114, 115  
Gaudin, F., 57, 72, 148, 288, 289, 291  
Girard, G., 170  
Girardin, C., 298, 300  
Greco, L., 18, 22, 23, 105  
Guespin, L., 57, 72, 148, 288, 289, 291  
Guillaumin, C., 27  
Guillon, J., 134, 145  
Guillot, V., 328
- Hagège, C., 28  
Hartsock, N., 24  
Honeste, M-L., 88, 228, 229  
Houdebine, A-M., 22, 79, 99, 230
- Irigaray, L., 20, 82
- Jakobson, R., 39  
Jespersen, O., 81  
Johnson, M., 93
- Kerbrat-Orecchioni, C., 123, 124  
Kergoat, D., 112, 203  
Khaznadar, E., 22, 161, 166  
Kibort, A., 28–31  
Kleiber, G., 41, 42, 85, 86, 88, 125, 186, 195–201, 209, 210, 225, 227, 228  
Kristeva, J., 20
- L'Hermitte, R., 231  
Lévi-Strauss, C., 38, 78, 104, 105  
Lacan, J., 20  
Lagorgette, D., 46, 120, 121  
Lakoff, G., 85, 93  
Lakoff, R., 18, 23  
Lamotte, L., 173  
Lancelot, C., 171  
Launay, M., 113–115  
Lebrun, Y., 58, 297  
Leech, G., 52  
Lehmann, A., 294  
Lhomond, C. F., 170, 172  
Littré, É., 68
- Malherbe (de), F., 167  
Marandin, J-M., 55, 56  
Marchello-Nizia, C., 31, 137  
Marcoccia, M., 60, 61  
Marignier, N., 24, 105, 328, 329  
Martin, R., 140  
Martin-Berthet, F., 294  
Martinet, A., 24, 38, 41, 81, 138, 139  
Mathieu, N-C., 25, 27  
Maupas, C., 163–166  
McConnell-Ginet, S., 18–20  
Meigret, L., 162, 163, 167, 171  
Meillet, A., 29  
Mejri, S., 226

- Mezié, N., 122  
Michard, C., 22, 27, 92, 94, 124–127,  
129, 133, 136, 139, 169, 188,  
210, 211, 280  
Milner, J-C., 45, 54, 106, 280, 281  
Moïse, C., 18, 23  
Mok, Q. I. M., 146  
Monneret, Ph., 84  
Moreau, M-L., 22, 101, 102  
Mortureux, M-F., 88  
Mourlhon-Dallies, F., 58–60  
  
Neveu, F., 73  
Noël, J-F-J-M., 171, 172  
  
Oudin, A., 163–165, 167  
  
Palsgrave, J., 162  
Panckhurst, R., 60  
Paveau, M-A., 23, 59, 61  
Pellat, J-C., 34, 78, 79, 134, 135  
Perry, V., 23, 325, 326  
Petit, G., 45, 88, 89, 98, 224  
Pichon, É., 24, 41, 90–96, 101, 147, 172  
Pintard, R., 166  
Primi, A., 173  
Puig de la Bellacasa, M., 160  
Putnam, H., 206–208, 210  
  
Rainsford, T., 162  
Rakotonoelina, F., 58  
Reboul-Touré, S., 58  
Rey, A., 66, 67, 69, 150  
Rey-Debove, J., 66, 69, 150, 288–292,  
294–296  
Richelet, P., 175, 176  
Riegel, M., 34, 78, 79, 134, 135  
Rioul, R., 34, 78, 79, 134, 135  
Robert, P., 298  
Roché, M., 95  
Rosch, E., 197  
Roudy, Y., 103, 104, 187  
Ruwet, N., 44, 45  
  
Sanchez, D., 25–27, 31, 159, 160  
Sancier-Château, A., 34, 78, 79, 134  
Sapir, E., 197  
Sartre, J-P., 204  
Searle, J. R., 22  
Sedgwick, E., 21  
Sinclair, J., 52  
Smith, D., 24  
Steinberg, S., 164, 166, 169  
Stoclet, D., 223  
Sunderland, J., 23, 24  
  
Tamba, I., 186  
Tannen, D., 23  
Thoiron, Ph., 88  
Tognini-Bonelli, E., 53  
Troubetzkoy, N., 39  
  
Van Raemdonck, D., 239  
Viennot, É., 22, 230  
Violi, P., 22, 24, 30, 39, 139  
  
Whorf, B., 197  
Wilmet, M., 140  
Wittgenstein, L., 200  
  
Yaguello, M., 83, 117, 118  
Young, I. M., 203–205

# **Bibliographie**





## Dictionnaires, guides et usuels

- ACADÉMIE (1694), *Dictionnaire de l'Académie française*, 1ère édition, Paris : Coignard.
- (1932-1935), *Dictionnaire de l'Académie française*, 8ème édition, version informatisée, URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/academie8/>.
- (1992-?), *Dictionnaire de l'Académie française*, 9ème édition, version informatisée, URL : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>.
- BERLION, Daniel (2015), *Le Bled Grammaire*, Paris : Hachette Éducation.
- BESCHERELLE, Louis-Marie (1997), *L'orthographe pour tous*, Paris : Hatier (Bescherelle).
- BESCHERELLE, Louis-Nicolas (1856), *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Paris : Garnier Frères.
- BLUM, Claude, éd. (2006), *Le Nouveau Littré 2007*, Paris : Garnier, version informatisée.
- CNRS et INALF (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris : La documentation française.
- DENIS, Delphine et Anne SANCIER-CHÂTEAU (1994), *Grammaire du français*, Paris : Le Livre de Poche.
- Dictionnaire français en ligne*, Larousse, URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-%20monolingue>.
- FURETIÈRE, Antoine (1690), *Dictionnaire critique de la langue française*, La Haye-Rotterdam : Arnout & Reinier Leers.
- GUILLON, Jacques (1990), *La grammaire pour tous*, Paris : Hatier (Bescherelle).
- HCE | FH (2015), « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe », URL : [http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh\\_guide\\_pratique\\_com\\_sans\\_stereo\\_vf-2015\\_11\\_05.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_guide_pratique_com_sans_stereo_vf-2015_11_05.pdf).
- LITTRÉ, Émile (1873-1877), *Le Littré, Dictionnaire de la langue française*, version informatisée, URL : <http://www.littre.org/>.

- REY, Alain et Josette REY-DEBOVE (1985), *Le petit Robert 1, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris : Le Robert.
- REY, Alain et Josette REY-DEBOVE (1992), *Le Nouveau Petit Robert 1993, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris : Le Robert.
- (2015), *Le petit Robert 1, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version informatisée, Paris : Le Robert.
- RICHELET, Pierre (1680), *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses*, Genève : Widerhold.
- RIEGEL, Martin, Jean-Christophe PELLAT et René RIOUL (2011), *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaires de France (Quadrige).
- Trésor de la langue française informatisé* (1974-1991), CNRS, URL : <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/>.

# Ouvrages, articles et ressources en ligne

- ABBOU, Julie (2011), « L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et metadiscours », thèse de doct., Université de Provence - Aix-Marseille I.
- ACADÉMIE (2002), *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, URL : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>.
- (2014), *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres – Mise au point de l'Académie française*, URL : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>.
- ALEKSANDROVA, Angelina (2013), « Noms humains de phase : problèmes de classifications ontologiques et linguistiques », thèse de doct., Université de Strasbourg, LiLPA.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude (2001), « Dénomination, sens et référence dans une théorie des stéréotypes nominaux », *Cahiers de praxématique* 36, URL : <http://praxematique.revues.org/304>.
- ARNAULD, Antoine et Claude LANCELOT (1660), *Grammaire generale et raisonnée*, Paris : Pierre le Petit.
- ARRIVÉ, Michel (1989), « Pichon et Lacan : quelques lieux de rencontre », *Histoire Épistémologie Langage* 11, p. 121–140.
- (1996), « Ce que Lacan retient de Damourette et Pichon : l'exemple de la négation », *Langages* 124, p. 113–124.
- (1997), « Coup d'oeil sur les conceptions du genre grammatical », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 141.1, p. 81–96.
- AUCLERT, Hubertine (1898), « L'Académie et la langue », *Le Radical*.
- AUROUX, Sylvain (1992), *Histoire des idées linguistiques*, Liège : Mardaga.

- AUSTIN, John Langshaw (1962), *How to do Things with Words : The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*, Oxford : Clarendon Press.
- AYRES-BENNETT, Wendy et Thomas RAINSFORD (2014), *Histoire du français. État des lieux et perspectives*, Paris : Classiques Garnier.
- BAIDER, Fabienne (2004), *Hommes galants, femmes faciles - Étude socio-sémantique et diachronique*, Paris : L'Harmattan.
- BAILLY, Sophie (2008), *Les hommes, les femmes et la communication : Mais que vient faire le sexe dans la langue*, Paris : L'Harmattan.
- BAUDINO, Claudie (2001), *Politique de la langue et différence sexuelle (la politisation du genre des noms de métiers)*, L'Harmattan (Logiques Politiques).
- BEAUZÉE, Nicolas (1767), *Grammaire générale*, Paris : Auguste Delalain.
- BENTOLILA, Alain (2015), « "Le masculin l'emporte sur le féminin". Changer notre grammaire? C'est un faux combat », *Le Nouvel Observateur*, URL : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/201345619-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin-changer-notre-grammaire-c-est-un-faux-combat.20.html>.
- BERENI, Laure et Mathieu TRACHMAN (DIR.) (2014), *Le genre, théories et controverses*, Paris : Presses universitaires de France (La vie des idées).
- BESCHERELLE, Louis-Nicolas et Henri BESCHERELLE (1864 (1836)), *Grammaire nationale*, Paris : Garnier Frères.
- BESCHERELLE, Louis-Nicolas et Léon LAMOTTE (1841), *Grammaire de l'Académie*, Paris : Delloye.
- BLANCO, Xavier et Krzysztof BOGACKI (2014), *Introduction à l'histoire de la langue française*, Barcelone : Universidad Autonoma de Barcelona.
- BOISSON, Claude et Philippe THOIRON, éd. (1997), *Autour de la dénomination*, Lyon : Presses universitaires de Lyon (travaux du C.R.T.T.).
- BOSQUET, Jean (1972 (1586)), *Elemens ou Institutions de la langue françoise*, Genève : Stalkine Reprints.
- BOURDIEU, Pierre (1990), « La domination masculine », fr, *Actes de la recherche en sciences sociales* 84.1, p. 2–31, URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss\\_0335-5322\\_1990\\_num\\_84\\_1\\_2947](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1990_num_84_1_2947).
- (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Points (Essais).
- BRACHET, Antoine et Jean DUSSOUCHET (1875), *Petite grammaire française fondée sur l'histoire de la langue*, Paris : Hachette.

- BREYSSE, Chrystel (2002), « Du général aux particulières, politiques linguistiques de féminisation de la langue en France, Belgique, Suisse et Québec », thèse de doct., Université de Provence.
- BRUNOT, Ferdinand (1953), *La pensée et la langue*, Paris : Masson et cie.
- BUISSON, Franck (1887), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris : Hachette.
- BUTLER, Judith (2006 (1990)), *Trouble dans le genre, le féminisme et la subversion de l'identité*, traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Paris : La découverte (Poche).
- (2012), « Postface », in *La face cachée du genre*, sous la dir. de Natacha CHETCUTI et Luca GRECO, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- BUZON, Christian (1979), « Dictionnaire, langue, discours, idéologie », *Langue française* 43, p. 27–44.
- CAMPESE, Sandrine (2012), « “Le masculin l'emporte sur le féminin” : et si les féministes arrêtaient la grammaire ? », *Le Nouvel Observateur*, URL : <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/341359-le-masculin-l-emporte-sur-le-feminin-et-si-les-feministes-arraient-la-grammaire.html>.
- CHAPSAL, Charles-Pierre et Jean-François-Joseph-Michel NOËL (1845 (1823)), *Nouvelle grammaire française*, Paris : Hachette.
- CHETCUTI, Natacha et Luca GRECO (2012), « Théories féministes, théories linguistiques et enjeux catégoriels », in *La face cachée du genre*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- CHEVALIER, Yannick (2013), « Approches linguistiques du genre (gender) », *La clé des langues*, URL : <http://cle.ens-lyon.fr/plurilangues/approches-linguistiques-du-genre-gender--214114.kjsp>.
- CHOMSKY, Noam (1965), *Aspects of the theory of syntax*, Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- CHOPPIN, Alain (1980), « L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale », *Histoire de l'éducation* 9, p. 1–25.
- COLIN, Jean-Yves et Florence MOURLHON-DALLIES (2004), « Du courrier des lecteurs aux forums de discussion sur l'internet : retour sur la notion de genre », *Carnets du Cediscor* 8, p. 113–140.
- CONDETTE, Jean-François (2003), « "Les Cervelines" ou les femmes indésirables. L'étudiante dans la France des années 1880-1914 », *Carrefours de l'éducation* 15, p. 7–36.

- CORBETT, Greville (2005), « Number of genders », in *The World Atlas of Language Structures*, sous la dir. de Martin HASPELMATH et al., Oxford : Presses universitaires d'Oxford.
- (2006), « Gender, grammatical », in *The encyclopedia of language & linguistics*, sous la dir. d'E K BROWN et Anne ANDERSON, 2nd ed, Amsterdam ; Boston : Elsevier.
- CORBETT, Greville et Anna KIBORT (2008), *Gender*, URL : <http://dx.doi.org/10.15126/SMG.18/1.01>.
- CORI, Marcel et Sophie DAVID (2008), « Les corpus fondent-ils une nouvelle linguistique ? », *Langages* 171, p. 111–129.
- COUTANT, Alice (2016), « Masculin, féminin : l'indicibilité de la non-coïncidence sexe genre », in *Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, sous la dir. de Sandra TOMC, Sophie BAILLY et Grâce RANCHON, Louvain-la-Neuve : EME (Proximités).
- COUTANT, Alice, Luca GRECO et Noémie MARIGNIER (2015), « Le chantier linguistique : éléments pour une grammaire non-binaire ».
- CRENSHAW, Kimberle (1991), « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review* 6, p. 1241–1299.
- DAMOURETTE, Jacques et Édouard PICHON (1968-1985 (1911-1940)), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris : D'Artrey.
- DAVIS, Angela (1981), *Women, race & class*, New York : Random House.
- DAWES, Elizabeth (2003), « La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie. De la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies* 25, p. 195–213.
- DE LA RAMÉE, Pierre (1572), *Grammaire*, Paris : André Wechel.
- DELPHY, Christine (1955), « L'invention du « French Feminism » : une démarche essentielle », *Nouvelles questions féministes* 1, p. 15–58.
- (2009), *L'ennemi principal*, Paris : Syllepse (Nouvelles questions féministes).
- DELPHY, Christine et al. (2012), « Genre à la française ? », *Sociologie* 3, URL : <http://sociologie.revues.org/1392>.
- DIRN, Louis et Denis STOCLET (1985), « Travail des femmes et structures sociales », *Revue de l'OFCE* 10, p. 83–108.
- DISTER, Anne et Marie-Louise MOREAU (2009), *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*, Bruxelles : De Boeck-Duculot (Entre guillemets).
- DORLIN, Elsa (2007), « Le queer est un matérialisme », in *Femmes, genre, féminisme*, Paris : Syllepse.

- (2008), *Sexe, genre et sexualités*, Paris : Presses universitaires de France (Philosophies).
- DUBOIS, Jean (1970), « Dictionnaire et discours didactique », *Langages* 19, p. 35–47.
- DUCHÊNE, Alexandre et Claudine MOÏSE (2011), « Genre et sexualité : quels enjeux pour les sciences du langage? », in *Langage, genre et sexualité*, Cap-Saint-Ignace : Nota Bene (Langue et pratiques discursives).
- DUMÉZIL, Georges et Claude LÉVI-STRAUSS (1984), *Féminisation des titres et des fonctions*, URL : <http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>.
- DURAND, Marguerite (1936), *Le Genre grammatical en français parlé, à Paris et dans la région parisienne*, Paris : Bibliothèque de français moderne.
- ECKERT, Penelope et Sally MCCONNELL-GINET (2003), *Language and Gender*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ELMIGER, Daniel (2008), *La féminisation de la langue en français et en allemand (querelle entre spécialistes et réception par le grand public)*, Paris : Champion (Bibliothèque de grammaire et de linguistique).
- (2015), « Masculin, féminin : et le neutre? », *Implications philosophiques*, URL : <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/masculin-feminin-et-le-neutre/>.
- ÉVAÏN, Aurore (2008), « Histoire d'autrice, de l'époque latine à nos jours », *Séméion* 6, p. 53–62.
- FAUSTO-STERLING, Anne (2013), *Les cinq sexes. Pourquoi mâle et femelle ne sont pas suffisants*, traduit de l'anglais par A-E. BOTERF, Paris : Payot : Petite Bibliothèque Payot.
- FAVRE DE VAUGELAS, Claude (1647), *Remarques sur la langue françoise*, Paris : Didot.
- FISHMAN, Pamela (1983), « Interaction : the work women do », in *Language, Gender and Society*, sous la dir. de N HENLEY, C KRAMARAE et B THORNE, Rowley, MA : Newbury House.
- GARCIA, Daniel (2014), *Coupole et dépendances : enquête sur l'Académie française*, Paris : Éditions du Moment.
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (1971), « La notion de connotation(s) », *Littératures* 4, p. 96–107.
- GAUDIN, François et Louis GUESPIN (2000), *Initiation à la lexicologie française, de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles : Duculot (Champs linguistiques).

- GIRARD, Gabriel (1742), *Les vrais principes de la langue françoise*, Paris : Le Breton.
- GIRARDIN, Chantal (1979), « Contenu, usage social et interdits dans le dictionnaire », *Langue française* 43, p. 84–99.
- GRECO, Luca (2012), « Production, circulation and deconstruction of gender norms in LGBTQ speech Practices », *Discourse Studies* 14, p. 567–585.
- (2013), « Exhumer le corps du placard : pour une linguistique queer », in *Écritures du corps. Nouvelles perspectives*, sous la dir. de P ZOBERMAN, A TOMICHE et Sprilin W J, Paris : Garnier.
- (2014), « Les recherches linguistiques sur le genre : un état de l’art », *Langage & Société* 148.2, p. 11–31.
- (2015a), « Genre, langage et sexualité : données empiriques », *Langage & Société* 152.
- GRECO, Luca (2015b), « Présentation : la fabrique des genres et des sexualités », *Langage & Société* 152.
- HAGÈGE, Claude (1982), *La structure des langues*, Paris : Presses universitaires de France (Que sais-je ?).
- HAUDRY, Jean (1981), « La dérivation en indo-européen », *L’information grammaticale* 8, p. 3–11.
- HONESTE, Marie-Luce (1999), « Un mode de classification sémantique : la polysémie », *Faits de langue* 14, p. 27–36.
- HOOKS, bell (1981), *Ain’t I a woman*, United States : South End Press.
- HOUDEBINE, Anne-Marie (1979), « La différence sexuelle et la langue », *Langage et société* 7, p. 3–30.
- (1998), *La féminisation des noms de métiers (en français et dans d’autres langues)*, Paris : L’Harmattan.
- (1999), « Femmes/ langue/ féminisation : Une expérience de politique linguistique en France », *Nouvelles questions féministes* 20.1, p. 23–52.
- IZAUTE, Marie (1999), « De la dénomination : la spécificité des noms propres », *L’année psychologique* 99.4, p. 731–751.
- JAKOBSON, Roman (1937), « Signe zéro », in *Mélanges de linguistique et de philologie offerts à J. van Ginneken*, sous la dir. de Marius Jacob SIRKS.
- JESPERSEN, Otto (1971), *La philosophie de la grammaire*, traduit de l’anglais par A-M. LÉONARD, Paris : Les Éditions de Minuit.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2002), *L’énonciation : de la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin (U Linguistique).



- KERGOAT, Danièle (2000), « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in *Dictionnaire critique du féminisme*, sous la dir. de H. HIRATA, Paris : Presses universitaires de France.
- (2010), « Le rapport social de sexe de la reproduction des rapports sociaux à leur subversion », in *Les rapports sociaux de sexe*, sous la dir. d'Annie BIDET, Paris : Presses universitaires de France (Actuel Marx).
- KHAZNADAR, Edwige (1990), « Les discours de l'intersexualité : vécu(s) et construction(s) des corps », thèse de doct., Université de Toulouse-Le Mirail.
- (2002), *Le féminin à la française. Académisme et langue française*, Paris : L'Harmattan.
- (2007), « L'homme générique... dans les savanes de la préhistoire », *Langage et société* 119, p. 131–155.
- KLEIBER, Georges (1984), « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* 76.
- (1988), « Prototype, stéréotype : un air de famille? », *DRLAV, Revue de linguistique* 38, p. 1–61.
- (1996), « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination », in *La dénomination*, sous la dir. de Philippe THOIRON, Montréal : Presses universitaires de Montréal.
- (1997), « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique? », *Langages* 127, p. 9–37.
- (1999a), *La sémantique du prototype*, Paris : Presses universitaires de France (Linguistique nouvelle).
- (1999b), *Problèmes de sémantique, la polysémie en question*, Paris : Presses universitaires de France (Sens et structures).
- (2001), « Sur le sens du sens : objectivisme et constructivisme », in *Percevoir : monde et langage*, sous la dir. de D KELLER et al., Bruxelles : Honoré Champion.
- (2004), « Item lexical, mots construits et polylexicalité vus sous l'angle de la dénomination », *Syntaxe et sémantique* 5, p. 31–46.
- KLEIBER, Georges et Irène TAMBA (1990), « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *Langages* 98, p. 7–32.
- LAGORGETTE, Dominique (2006), « Insultes et conflit : de la provocation à la résolution – et retour? », *Les Cahiers de l'École* 5, p. 26–44.
- (2008), « Du décalogue aux incivilités : analyse diachronique du lexique métadiscursif de la violence verbale », in *La violence verbale II, des perspectives*

- historiques aux expériences éducatives*, sous la dir. de Nathalie AUGER et al., Paris : L'Harmattan (Espaces Discursifs).
- LAKOFF, George (1987), *Women, Fire, and Dangerous Things. What Categories Reveal about the Mind*, English, Chicago : University Of Chicago Press.
- LAKOFF, George et Mark JOHNSON (1980), *Metaphors We Live By*, Chicago : University Of Chicago Press.
- LAKOFF, Robin (2004 (1975)), *Language and Woman's Place*, Oxford : Oxford University Press.
- LARRIVÉE, Pierre (2008), « Qu'est-ce que la sémantique peut dire du sens lexical? », *Langages* 172, p. 3–13.
- LAUNAY, Michel (1986), « Effet de sens, produit de quoi? », *Langages* 82, p. 13–39.
- LEBRUN, Yvan (1965), « Problèmes de lexicographie », *Revue belge de philologie et d'histoire* 43, p. 831–848.
- LEECH, Geoffrey (1992), « Corpora and Theory of Linguistic Performance », in *Directions in Corpus Linguistics. Proceedings of Nobel Symposium, 4-8 août 1991*, sous la dir. de J. SVARTIK, Mouton de Gruyter.
- LEHMANN, Alise et Françoise MARTIN-BERTHET (2013), *Lexicologie (sémantique, morphologie, lexicographie)*, 4ème édition, Paris : Armand Colin (Cursus Lettres).
- L'HERMITTE, René (1984), « La dérivation fait grammatical? », *Revue des études slaves* 56, p. 213–218.
- LHOMOND, Charles François (1780), *Elemens de la grammaire française*, Paris : Colas.
- MARANDIN, Jean-Marie et Bernard FRADIN (1979), « Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique », *Langue française* 43.1, p. 60–83.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1988), « Le neutre et l'impersonnel », *Linx* 21, p. 173–179.
- (1999), *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris : Ophrys (L'essentiel français).
- MARCOCCIA, Michel (2004), « L'analyse conversationnelle des forums de discussion : questionnements méthodologiques », *Carnets du Cediscor* 8, p. 23–37.
- MARIGNIER, Noémie (2016), « Les discours de l'intersexualité : vécu(s) et construction(s) des corps », thèse de doct., Université Paris 13, PLEIADE.
- MARTIN, Robert (1983), *Pour une logique du sens*, Paris : Presses universitaires de France (Linguistique nouvelle).

- MARTINET, André (1956), « Le genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 52, p. 83–95.
- (1996), « Genre et sexe », in *Histoire et grammaire du sens*, sous la dir. de Sylvain AUROUX, Simone DELESALLE et Henri MESCHONNIC, Paris : Armand Colin.
- MARUANI, Margaret, éd. (2005), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris : La découverte.
- MATHIEU, Nicole-Claude (1991), *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologies du sexe*, Paris : Côté-femmes.
- MAUPAS, Charles (1602), *Grammaire et syntaxe françoise*, Rouen : Jacques Carliove.
- MEIGRET, Louis (1550), *Tretté de la grammère françoese*, Paris : Chrestien Wechel.
- MEILLET, Antoine (1903), *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris : Hachette.
- MEJRI, Salah (1998a), « La conceptualisation des séquences figées », *L'information grammaticale* 2, p. 41–48.
- (1998b), « Le figement et la linéarité du signe linguistique », *L'information grammaticale* 2, p. 17–22.
- MEZIÉ, Nadège (2006), « Informer, déformer la catégorie d'identité, Lecture de deux auteurs américains : Goerge Chauncey et Judith Butler », *Ethnologie française* 36, p. 735–743.
- MICHARD, Claire (1996), « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots* 49, p. 29–47.
- (1999), « Humain/ femelle : deux poids deux mesures dans la catégorisation de sexe en français », *Nouvelles questions féministes* 20.1, p. 53–95.
- (2002), *Le sexe en linguistique, sémantique ou zoologie ?*, Paris : L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).
- (2003), « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société* 106, p. 63–80.
- MILNER, Jean-Claude (1976), « Réflexions sur la référence », *Langue française* 30, p. 63–73.
- MILNER, Jean-Claude (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris : Seuil (Linguistique).
- (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris : Le Seuil.

- MOK, Quirinus Ignatius Maria (1968), *Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel*, Paris : Mouton.
- MONDADA, Lorenza (2004 (1983)), « The Feminist standpoint : Developing the ground for a specifically feminist historical materialism », in *The Feminist Standpoint Theory Reader*, sous la dir. de Sarah HARDING, New York : Routledge.
- MONNERET, Philippe (2003), *Le sens du signifiant, implications linguistiques et cognitives de la motivation*, Paris : Honoré Champion (Bibliothèque de grammaire et de linguistique).
- MORTUREUX, Marie-Françoise (1984), « La dénomination : approche sociolinguistique », *Langages* 76, p. 95–112.
- MOURLHON-DALLIES, Florence (2007), « Communication électronique et genres de discours », *Revue de sociolinguistique en ligne* 10, p. 11–23.
- MOURLHON-DALLIES, Florence, Florimond RAKOTONOELINA et Sandrine REBOUL-TOURÉ (2004), « Les discours de l'internet : quels enjeux pour la recherche ? », *Carnets du Cediscor* 8, p. 9–19.
- NEVEU, Franck (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris : Armand Colin.
- NHUMA (2014), *Les noms d'humains : de la description linguistique aux applications lexicographiques – argumentaire scientifique*, URL : <http://nomsdhumains.weebly.com/>.
- OAKLEY, Ann (1972), *Sex, Gender and Society*, Londres : Temple Smith.
- LOUDON, Antoine (1972 (1632)), *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Genève : Slatkine Reprints.
- PALSGRAVE, John (2003 (1530)), *L'éclaircissement de la langue française*, Paris : Honoré Champion.
- PANCKHURST, Rachel (2006), « Le discours électronique : bilan et perspectives », in *Lire, Écrire, Communiquer et Apprendre avec Internet*, Solal Éditeurs (Psychologie).
- PAVEAU, Marie-Anne (2012), *Genre de discours et technologie discursive. Tweet, twittécriture et twittérature*, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00824817>.
- (2014), *Le Discours pornographique*, Paris : La Musardine.
- (2015), *Pseudonymat*, URL : <http://technodiscours.hypotheses.org/?p=245>.

- PERRY, Véronique (2002), « Bicatégorisation et colonialisme linguistique : les enjeux du Queer », in *Actes du Colloque international des recherches féministes francophones*, Toulouse, p. 117–126.
- (2011), « Aspects du genre dans la didactique de l'anglais », thèse de doct., Université Toulouse III Paul Sabatier.
- PETIT, Gérard (2009), *La dénomination : approches lexicologique et terminologique*, Paris : Peeters (Bibliothèque de l'information grammaticale).
- PINTARD, René (2000 (1943)), *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle*, Genève : Slatkine.
- PRIMI, Alice (2010), « La question des femmes au XIX<sup>ème</sup> siècle », in *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, sous la dir. de Michèle RIOT-SARCEY, Paris : Larousse (Bibliothèque historique).
- PUIG DE LA BELLACASA, Maria (2003), « Divergences solidaires. Autour des politiques féministes des savoirs situés », *Multitudes* 12, p. 39–47.
- PUTNAM, Hilary (1979), « The Meaning of Meaning », in *Philosophical Papers : Mind, Language and Reality*, t. 2, Cambridge : Cambridge University Press.
- (1990), *Représentation et réalité*, traduit de l'anglais par C. ENGEL-TIERCELIN, Paris : Gallimard.
- REY-DEBOVE, Josette (1970), « Le domaine des dictionnaires », *Langages* 19, p. 3–34.
- ROCHÉ, Michel (1992), « Le masculin est-il plus productif que le féminin? », *Langue française* 96, p. 113–124.
- ROSCH, Eleanor (1973), « On the internal structure of perceptual and semantic categories », in *Cognitive development and the acquisition of language*, sous la dir. de Timothy E. MOORE, New York : Academic Press.
- RUWET, Nicolas (1982), *Grammaire des insultes et autres études*, Paris : Seuil (Travaux linguistiques).
- SANCHEZ, Dolorès (2002), « La question linguistique et le genre : paradoxes d'une rencontre », in *Actes du Colloque international des recherches féministes francophones*, sous la dir. de Véronique PERRY.
- SARTRE, Jean-Paul (1960), *Critique de la raison dialectique*, Paris : Gallimard (Bibliothèque des Idées).
- SCOTT, Joan (1988), « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les cahiers du GRIF* 37-38, p. 125–153.
- SEARLE, John Rogers (1969), *Speech Acts : An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge : Cambridge University Press.

- SINCLAIR, John (1996), *Preliminary recommendations on corpus typology*, URL : <http://www.ilc.cnr.it/EAGLES96/corpusstyp/corpusstyp.htm>.
- SMITH, Dorothy (2004 (1974)), « Women's perspective as a Radical Critique of Sociology », in *The Feminist Standpoint Theory Reader*, sous la dir. de Sarah HARDING, New York : Routledge.
- SPENDER, Dale (1980), *Man made Language*, Londres : Routledge & Kegan Paul.
- STEINBERG, Sylvie (2010), « Hiérarchies dans l'Ancien Régime », in *De la différence des sexes. Le genre en histoire*, sous la dir. de Michèle RIOT-SARCEY, Paris : Larousse (Bibliothèque historique).
- SUNDERLAND, Jane (2006), *Language and gender; an advanced resource book*, Oxon-New York : Routledge (Applied linguistics).
- TANNEN, Deborah (1991), *You just don't understand*, Londres : Virago.
- TOGNINI-BONELLI, Elena (2001), *Corpus Linguistics at Work*, Amsterdam : John Benjamins.
- VAN RAEMDONCK, Dan (2011), « Genre, stéréotypes et sexualité ou quand le masculin – l'hétéromâle – l'emporte », in *Langage, genre et sexualité*, sous la dir. d'Alexandre DUCHÊNE et Claudine MOÏSE, Cap-Saint-Ignace : Nota Bene (Langue et pratiques discursives).
- VIENNOT, Éliane (2014), *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly : ixe (xx-y-z).
- VIENNOT, Éliane et al. (2016), *L'Académie contre la langue française, le dossier « féminisation »*, Donnemarie-Dontilly : iXe (xx-y-z).
- VIOLI, Patrizia (1987), « Les origines du genre grammatical », *Langage* 85, p. 15–34.
- WHORF, Benjamin Lee (1956), *Language, Thought and Reality. Selected Writings*, Londres : Chapman & Hall.
- WILMET, Marc (1983), « Les déterminants du nom en français : essai de synthèse », *Grammaire et référence* 57, p. 15–33.
- WITTGENSTEIN, Ludwig (1936), *Investigations philosophiques*, traduit par P. KLOSSOWSKI, Paris : Gallimard.
- YAGUELLO, Marina (1978), *Les mots et les femmes*, Paris : Payot (Langages et sociétés).
- YOUNG, Iris Marion (2007), « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social », *Recherches féministes* 20, p. 38–61.

La relation entre genre grammatical et dénomination  
de la personne en langue française

Approches sémantiques

Lucy MICHEL

ANNEXES





# Relevés lexicographiques

## Extraits Corpus 1

### Lexique 1

Tableau A.1 – Relevé lexicographique – le mot *abbé*, *abbesse*

TLFI	deux entrées : ABBÉ, subst. masc. I.– RELIG. Supérieur ecclésiastique exerçant sa juridiction sur une abbaye ou un monastère régulier. P. ext. Bénéficiaire partiel du revenu, séculier ou laïc, d'un monastère sur lequel il n'existe aucune juridiction [p. oppos. à abbé régulier]; II.– P. ext. Titre donné à un clerc qui se destine à exercer ou le plus souvent exerce la fonction sacerdotale, depuis le clerc tonsuré jusqu'au vicaire général s'il n'est pas prélat ; ABBESSE, subst. fém.A.– RELIG. Supérieure d'une abbaye ou d'un monastère de religieuses
AF8	deux entrées : ABBÉ. n. m. Celui qui porte le costume ecclésiastique et remplit ou se prépare à remplir les fonctions sacerdotales. Il se disait aussi de Tout homme qui portait l'habit ecclésiastique, sans remplir les fonctions sacerdotales ; ABBESSE. n. f. Supérieure d'un monastère de femmes
AF9	deux entrées : ABBÉ n. m. 1 Supérieur d'une abbaye. 2 Titre donné par courtoisie à un ecclésiastique séculier ; ABBESSE n. f. Supérieure d'un monastère de femmes érigé en abbaye
PR15	deux entrées : abbé, nom masculin. 1 Dans l'Église catholique et orthodoxe, Supérieur d'un monastère d'hommes érigé en abbaye. Abbé régulier : religieux. Abbé commendataire : séculier. Abbé crossé et mitré. 2 Au Moyen Âge, Chef d'une confrérie de jeunes gens. 3 Titre donné À un prêtre séculier. Monsieur l'abbé. « Le bon abbé Blanès, curé de Grianta » (Stendhal). Dans le clergé français, Prêtre qui n'est pas détenteur d'un bénéfice (À la différence du curé) ; abbesse, nom féminin. Supérieure d'un couvent de religieuses érigé en abbaye. L'abbesse et la coadjutrice.
LAR	deux entrées : nom masculin, Supérieur d'un monastère d'hommes qui a le titre d'abbaye. Titre donné à tout ecclésiastique. (Le titre de monsieur l'abbé est de plus en plus remplacé par celui de père.) En Afrique, prêtre d'origine africaine (par opposition à père) ; nom féminin, Supérieure d'un monastère de religieuses ayant titre d'abbaye
LIT	deux entrées : (a-bé) s. m. Celui qui gouverne ou possède une abbaye. Abbé crossé et mitré. Élire un abbé ; Tout homme qui porte un habit ecclésiastique. Un jeune abbé. Un abbé de cour ; (a-bè-s') s.f. Supérieure d'un monastère de filles et ayant droit de porter la crosse. Nommer, élire une abbesse
NLIT	deux entrées : ABBÉ, n. m. Religieux qui gouverne ou possède une abbaye. Tout homme qui porte un habit ecclésiastique. Midi Au Moyen Âge, chef de certaines confréries d'artisans ; ABBESSE, n. f. Supérieure d'un monastère de filles.

Tableau A.2 – Relevé lexicographique – le mot *acteur, actrice*

TLFI	ACTEUR, TRICE, subst. A.– TH., CIN., TÉLÉV. [En parlant d'un artiste] Celui ou celle dont la profession est d'interpréter un personnage dans une pièce de théâtre ou à l'écran. Synon. comédien :1 Acteur. Homme qui étudie sans cesse l'art de se contrefaire, de revêtir un autre caractère que le sien ; de paraître différent de ce qu'il est ; de se passionner de sang-froid ; de dire autre chose qu'il ne pense aussi naturellement que s'il le pensait réellement, et d'oublier enfin sa propre place, à force de prendre celle d'autrui. – Les grands acteurs portent avec eux leur excuse ; ce sont les mauvais qu'il faut mépriser. Talma, le célèbre acteur tragique, est mort avant-hier ; il a été enterré aujourd'hui. Cet événement a excité un vif intérêt et n'est pas sans importance ; Il croit toujours aux décors, moins à l'acteur-étoile, mais beaucoup à la petite troupe de mauvais acteurs bien dirigés ; il y avait un acteur-type par génération ; Cependant notre actrice-inspiratrice n'était point seule dans sa loge ; Un grand auteur dramatique est un poète qui fournit aux metteurs en scène et aux acteurs de tous les temps une possibilité indéfinie de création ; . . . B.– Au fig. [En parlant d'une pers. mêlée à une affaire ou à un événement] 1 Celui qui joue un rôle important, qui prend une part active à une affaire. Les acteurs de ces grands débats ; à la fois modèle et copie, personnage réel et acteur représentant ce personnage, Napoléon était son propre mime ; le facile dénouement shakespearien qui supprime au dernier acte les principaux acteurs. [Avec, parfois, un approfondissement étymol. du mot] Personne qui agit : Les autres – les acteurs – ceux qui détiennent les pouvoirs économiques et financiers véritables. Fam. [En parlant des partenaires d'une partie de jeu ou de plaisir]
AF8	ACTEUR, TRICE. n. Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. Les acteurs sont prêts, on va commencer. Il faut cinq acteurs pour jouer cette pièce. On applaudit l'acteur, mais on siffia la pièce. Il signifie aussi Celui, celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne. Se faire acteur, actrice. Bon acteur. Grand acteur. Mauvais acteur. Excellente actrice. Former un acteur. Il se dit figurément de Celui qui a une part active dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire. Il a été un des principaux acteurs dans cette négociation. Il fut un des acteurs de la scène qu'on joua pour tromper cette personne. On dit de même être acteur dans un événement, dans une aventure, dans un complot.
AF9	ACTEUR, -TRICE n. XIII <sup>e</sup> siècle, au sens de « auteur (d'un livre) » ; XVII <sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Emprunté du latin <i>actor</i> , proprement « celui qui fait, exécuteur ». 1 Comédien ou comédienne de profession qui joue des rôles de façon habituelle ou fréquente, à la scène ou à l'écran. Un acteur de premier plan, de second rang. Une actrice tragique, dramatique, comique. Dans ce film, le réalisateur a associé aux acteurs des interprètes recrutés parmi les habitants du village. Spécialt. Acteur de complément, figurant. Fig. Elle a su feindre l'indignation en grande actrice. 2 Personne qui, volontairement ou non, participe à la conduite ou à l'exécution d'une affaire. Il aura été un des principaux acteurs de la négociation. De spectateur, il devint acteur malgré lui.
PR15	acteur, trice, nom. 1 Artiste dont la profession est de jouer un rôle à la scène ou à l'écran ; péj. cabot, histrion. Acteur de théâtre, de cinéma. L'acteur incarne un personnage. C'est cette actrice qui a créé le rôle. Acteur, actrice célèbre. Acteurs modestes. 2 Fig. Personne qui prend une part active, joue un rôle important. « Acteur ou simplement complice » (Daudet). Les acteurs et les témoins de ce drame. Personne qui intervient dans un domaine. Les acteurs de la ville (maire, policiers. . .). Acteurs économiques.
LAR	acteur, actrice, nom. Personne dont la profession est d'être l'interprète de personnages à la scène ou à l'écran ; comédien. Personne qui participe activement à une entreprise, qui joue un rôle effectif dans une affaire, dans un événement ; protagoniste : Les acteurs du 18-Brumaire.
LIT	(a-kteur, ktri-s') s. m. 1Celui qui joue un rôle, prend une part dans une affaire, dans un événement. Il a été le principal acteur dans ce grand événement. L'apôtre en vain les avertit que ceux qui sont entrés dans la milice de Jésus-Christ ne doivent plus se livrer aux embarras du siècle ; ils en sont les principaux acteurs ; on les voit à la tête des intrigues. . . [Massillon, Conf. Fuite du monde.] Il portait ses découvertes aux conférences de feu l'abbé Bourdelot, dont il était un des bons acteurs. . . [Fontenelle, Poupart.] M. de Malézieu occupait ses talents moins sérieux à imaginer ou à ordonner une fête, et lui-même y était souvent acteur, [Fontenelle, Malézieu.] 2Celui, celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre ; celui, celle qui exerce la profession de comédien, de comédienne. Que tu sais bien, Racine, à l'aide d'un acteur, Émouvoir, étonner, ravir un spectateur ! [Boileau, Ép. VII] Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie, Promena par les bourgs cette heureuse folie, Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau, Amusa les passants d'un spectacle nouveau, [Boileau, A. P. III] 3 Familièrement, celui qui prend part à des parties de jeu, à des parties de plaisir. Il nous manque un acteur.
NLIT	ACTEUR, TRICE, n. m. et n. f. Personne qui joue un rôle, prend une part dans une affaire, dans un événement. Personne qui représente un personnage dans une pièce de théâtre. Personne qui exerce la profession de comédien, de comédienne.

Tableau A.3 – Relevé lexicographique – le mot *agent, agente*

TLFI	AGENT, subst. masc. 1 Ce ou celui qui exerce une action. P. ext. Toute personne qui agit. Rem. L'emploi au fém. est exceptionnel. Ac. 1878 signale que lorsque le mot est pris en mauvaise part, on lui donne quelquefois un féminin avec les ex. suiv. : Elle est leur principale agente. Je découvris que dans cette intrigue, elle était la principale agente. 2 L'agent est une personne, qui, dans un domaine limité, exerce une action d'exécution, définie par une autorité ou une personne publique ou privée dont elle relève
AF8	AGENT. n. m. Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction, d'une mission, soit par un gouvernement ou par une administration, soit par un ou plusieurs particuliers. Ce ministre sut animer d'un même esprit tous les agents du gouvernement. Agents politiques ou diplomatiques. Agents commerciaux. Agents forestiers. Les agents de l'administration des domaines. Agent comptable. Agent d'assurances. Agents de police. Agent secret. Ces hommes si riches sont souvent trompés, volés par leurs agents. Pour faire prospérer cette entreprise, choisissez des agents laborieux, intelligents, intègres. Vous aurez dans cette femme un très bon agent. Agent d'intrigues. Lorsque ce mot est pris en mauvaise part, on lui donne quelquefois un féminin. Elle est leur agente. Je découvris que, dans cette intrigue, elle était la principale agente. Agents du clergé se disait autrefois de Deux ecclésiastiques du second ordre choisis, pour avoir soin des affaires du clergé, par les deux provinces ecclésiastiques qui étaient en droit de les nommer. Les deux agents du clergé. Le clergé fut averti par ses agents. Agent de change, Officier public par l'intermédiaire duquel doit s'opérer la négociation des valeurs de Bourse. Une charge d'agent de change. Syndic des agents de change. Agent d'affaires, Celui qui se charge, moyennant une rétribution, de diriger et de suivre les affaires d'intérêt des particuliers qui veulent les lui confier. Le bureau d'un agent d'affaires. AGENT, en termes de Philosophie, se dit de Tout ce qui agit, de tout ce qui opère. Agent naturel. Agent surnaturel. Le feu est le plus puissant de tous les agents naturels. Agent chimique. Il s'emploie aussi par opposition à Patient. L'agent et le patient, La cause qui opère et le sujet sur lequel elle opère.
AF9	AGENT n. m. XIV <sup>e</sup> siècle, au sens I. Emprunté du latin scolastique <i>agens</i> , participe présent de <i>agere</i> , « agir ». Au sens II (XVI <sup>e</sup> siècle), emprunté de l'italien <i>agente</i> , du latin <i>agens</i> . II. Personne qui exerce une activité. 1 Personne chargée d'une fonction, d'une mission, d'une façon temporaire, accidentelle ou permanente. Un agent du roi. On le soupçonne d'être un agent de l'ennemi. Un agent secret, un espion. Un agent double, qui sert à la fois et secrètement deux partis opposés. Un agent électoral. Un agent provocateur, à la solde d'un parti, d'un pays étranger, etc., pour susciter des troubles et en justifier la répression. 2 Spécialt. Personne employée par une administration publique ou une entreprise privée pour exécuter certaines tâches ou pour servir d'intermédiaire
PR15	agent, ente, nom. 1 Surtout péj. Personne chargée des affaires et des intérêts d'un individu, d'un groupe ou d'un pays, pour le compte desquels elle agit. Anciennement Agent général du clergé. 2. Personne employée par les services publics ou les entreprises privées (appelée à servir d'intermédiaire entre la direction et les usagers). Agent d'entretien, technique, de maîtrise. Agent public, administratif, de l'État : fonctionnaire. Agent comptable. Agent de sécurité. Comm., fin. Personne (physique ou morale) jouant le rôle d'intermédiaire dans des opérations commerciales, industrielles et financières. Agent d'assurances, d'affaires, de publicité, immobilier. Agent commercial. Intermédiaire agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants. Agent exclusif. Agent à la commission. Agent à l'exportation. Agent artistique, procurant des engagements aux artistes moyennant rémunération. Agent littéraire : intermédiaire entre auteurs et éditeurs. Agent de change : officier ministériel et commerçant jouissant du monopole de courtage des opérations portant sur des valeurs mobilières inscrites ou non à la cote officielle (fonction transférée, depuis 1988, aux sociétés de Bourse). Agent en douane maritime, agissant pour le compte d'une compagnie maritime. Agents diplomatiques, consulaires. Milit. Agent de liaison, de transmission. Spécialement (police ou activités analogues) Agent de police : gardien de la paix. Absolument Un agent, une agente. fam. flic, keuf, poulet. Agent cycliste. Appeler un agent, les agents. Agent de la police judiciaire, de la sûreté. Agent d'une police privée. Agents de renseignements, agents secrets (des services d'espionnage). Agent double, qui sert deux adversaires, en trahissant l'un au profit de l'autre.
LAR	agent, nom masculin. Personne qui exerce une action d'une certaine sorte, qui joue un rôle déterminant dans la production d'un fait humain ou social ; cause, moteur : Il a été l'agent de nombreuses réformes sociales ; droit. Auteur d'une infraction
LIT	(a-jan), s. m., (a-jan-t') s. f. 1 Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction, d'une mission publique ou privée. Les agents du roi. Agent et émissaire de cet homme 2 En mauvaise part. Dans cette intrigue, elle était la principale agente.

NLIT	AGENT, AGENTE, n. m. et n. f. Personne qui fait les affaires d'autrui, qui est chargée d'une fonction, d'une mission publique ou privée. Les agents du roi. En mauvaise part. Dans cette intrigue, elle était la principale agente. Agent d'une compagnie. Agent diplomatique, homme chargé de fonctions diplomatiques. Agent de change, autrefois changeur, entremetteur autorisé pour la négociation des effets publics. Agent de police, employé subalterne attaché à la police d'une ville. Agent d'affaires, personne qui se charge de diriger et de régler des affaires d'intérêt. Agent du clergé se disait autrefois d'ecclésiastiques choisis pour avoir soin des affaires du clergé. Agent secret, travaillant pour le service des renseignements.
------	--

Tableau A.4 – Relevé lexicographique – le mot *agriculteur, agricultrice*

TLFI	AGRICULTEUR, subst. masc. Personne dont l'activité, exercée le plus souvent de façon indépendante, a pour objet principal la culture du sol en vue de la production des plantes utiles à l'homme et à l'élevage des animaux, et accessoirement l'élevage des animaux.
AF8	AGRICULTEUR. n. m. Celui qui cultive la terre. Un bon agriculteur.
AF9	AGRICULTEUR, -TRICE n. xv <sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin <i>agricultor</i> , composé de <i>ager</i> , « champ », et d'un dérivé de <i>colere</i> , « cultiver ». Personne dont l'activité est consacrée à l'agriculture. La population de cette province est surtout composée d'agriculteurs. Un agriculteur aisé. Adj. Un peuple agriculteur.
PR15	agriculteur, trice, nom. Personne exerçant une des activités de l'agriculture, en tant qu'exploitant (ex. apiculteur, arboriculteur, aviculteur, céréaliculteur, horticulteur, viticulteur).
LAR	agriculteur, agricultrice, nom. Personne dont l'activité a pour objet la culture du sol ; exploitant agricole.
LIT	(a-gri-kul-teur) 1 S. m. Celui qui cultive la terre.
NLIT	AGRICULTEUR, TRICE, n. m. et n. f. Personne qui cultive la terre.

Tableau A.5 – Relevé lexicographique – le mot *ambassadeur, ambassadrice*

TLFI	AMBASSADEUR, DRICE, subst. et adj. A.– Subst. masc. Agent diplomatique, chef d'ambassade, représentant officiellement et généralement en permanence un État dans un État étranger souverain ; subst. fém. a) rare. Femme ayant même titre et même fonction qu'un ambassadeur ; b) Épouse de l'ambassadeur
AF8	deux entrées : AMBASSADEUR. n.m. 1. Celui qui est envoyé en ambassade par un prince ou par un État à un autre prince ou État, avec le caractère de représentant. 2. Il se dit encore de Celui qui fait partie d'une mission auprès d'un État étranger ; Il signifie, figurément et familièrement, Toute personne que l'on emploie à faire quelque message ; AMBASSADRICE. n.f. 1. Femme d'un ambassadeur. Madame l'ambassadrice. 2. Il se dit aussi, figurément et familièrement, d'une Femme chargée de quelque message. Vous m'avez envoyé une charmante ambassadrice.
AF9	deux entrées : AMBASSADEUR n. m. 1. Chef de mission diplomatique représentant un État auprès d'un autre ou d'un organisme international ; 2. Par anal. Personne chargée d'une mission délicate, d'un message, etc., pour un particulier. ; AMBASSADRICE n. f. xvi <sup>e</sup> siècle, embascatrice. Emprunté de l'italien <i>embasciatrice</i> . Femme d'un ambassadeur. Madame l'ambassadrice vous prie à dîner mardi. L'ambassadeur et l'ambassadrice sont attendus. Par anal. Femme chargée d'une mission, d'un message, etc., pour un particulier. Vous m'avez envoyé une charmante ambassadrice.
PR15	ambassadeur, drice, nom. 1. Envoyé d'un État auprès d'un État étranger. [...] 2. Représentant permanent d'un État auprès d'un État étranger ou d'un organisme international, le plus élevé dans la hiérarchie diplomatique. Nommer, accréditer un ambassadeur. [...] L'ambassadrice des États-Unis à l'O.N.U. Madame l'ambassadeur ou Madame l'ambassadrice [...] ; N.f. Épouse d'un ambassadeur. 3. Personne chargée d'un message, d'une mission. Vous serez mon ambassadeur. 4. Personne qui représente à l'étranger (une activité, une caractéristique de son pays). Un ambassadeur de la chanson québécoise. Les ambassadrices de la mode française.
LAR	ambassadeur, ambassadrice, nom. Représentant(e) permanent(e) d'un État auprès d'un État étranger, accrédité(e) auprès du chef d'État et dirigeant la mission diplomatique. Représentant(e) personnel(le) du chef de l'État pour un temps limité ou une mission donnée, dans plusieurs pays (ambassadeur itinérant). Personne susceptible de représenter à l'étranger une certaine image de son pays ou qui est chargée d'une mission : Un ambassadeur de la chanson française.

LIT	deux entrées : (am-ba-sa-deur) s. m. 1. Représentant d'un souverain, d'une république, près d'une cour étrangère. 2. Toute personne chargée d'un message. ; ambassadrice (an-ba-sa-dri-s') s. f. 1 La femme d'un ambassadeur. C'est madame l'ambassadrice. 2 Une femme chargée d'un message. « La princesse lui fit sentir qu'elle était indignée que son frère lui dépêchât une telle ambassadrice », [Voltaire, S. de Louis XV, 3]
NLIT	AMBASSADEUR, DRICE, n. Représentant, représentante d'un souverain, d'une république, près d'une cour étrangère. Toute personne chargée d'un message. N. f. La femme d'un ambassadeur.

Tableau A.6 – Relevé lexicographique – le mot *ambulancier, ambulancière*

TLFI	AMBULANCIER, IÈRE, subst. Personne attachée au service d'une ambulance militaire ou civile ; Personne, souvent volontaire et bénévole, chargée des premiers soins aux blessés en temps de guerre : Le chirurgien, l'ambulancier ; ambulancier volontaire ; ces ambulancières du Walhalla ; à l'extrémité de la route apparaissent des ambulanciers ; sens mod. Personne desservant une voiture d'ambulance
AF8	AMBULANCIER, IÈRE. n. Celui, celle qui appartient au service d'une ambulance militaire ou civile. École d'ambulancières. Section d'ambulanciers.
AF9	AMBULANCIER, -IÈRE n. XIX <sup>e</sup> siècle. Dérivé d'ambulance. Personne attachée à une ambulance militaire ou civile. Section d'ambulanciers. École d'ambulancières.
PR15	ambulancier, ière, nom. 1 Anciennement Infirmier, infirmière d'une voiture d'ambulance. 2 Mod. Personne qui conduit une ambulance.
LAR	ambulancier, ambulancière, nom. Personne attachée au service d'une ambulance.
LIT	Ø
NLIT	AMBULANCIER, IÈRE, n. m. et n. f. Personne habilitée à transporter des gens en ambulance, dans un contexte médical.

Tableau A.7 – Relevé lexicographique – le mot *amiral, amirale*

TLFI	AMIRAL, AUX, subst. masc. A.– Grade le plus élevé dans la marine de guerre. Rem. aussi Amirale, subst. fém., réduction de Madame l'Amirale, titre de la femme d'un amiral
AF8	AMIRAL. n. m. Dignité la plus élevée dans la marine militaire en France. Il se disait encore du Chef suprême des forces navales d'un État. Grand amiral, amiral de France. La charge d'amiral de France était une des grandes charges de la couronne. Il s'est dit aussi de l'Officier qui commandait une armée navale, une escadre, une flotte, quoiqu'il n'eût point la charge d'amiral.
AF9	AMIRAL, -ALE n. et adj. (pl. Amiraux, -ales). XII <sup>e</sup> siècle, amiralt, « émir (du sarrazin) ». Emprunté de l'arabe amir (al), « chef de ». HIST. Chef suprême des forces navales d'un État. Grand amiral. Amiral de Guyenne, de Normandie. La charge d'Amiral de France était une des grandes charges de la couronne. Par ext. Officier commandant une armée navale, une flotte, une escadre sans avoir la charge d'amiral. 2 Officier du grade le plus élevé dans la marine militaire.
PR15	amiral, ale, aux, nom. 1 Nom masculin Anciennement Commandant d'une force navale ; dignité équivalant à celle de maréchal. Mod. Nom Officier du grade le plus élevé dans la marine, correspondant à celui de général d'armée. 2 Nom féminin Vieilli Femme d'un amiral. ;
LAR	amiral, nom masculin. Dignité équivalente à celle de maréchal de France. (On disait dans ce sens amiral de France.) Grade des marines militaires française et étrangères, correspondant à celui d'officier général dans les armées de terre, de l'air et de la gendarmerie.
LIT	(a-mi-ral) s. m. 1 Chef suprême des forces navales. 2 Il s'est dit aussi de l'officier qui commandait une flotte, quoiqu'il n'eût pas la charge d'amiral. 3 Aujourd'hui titre du grade le plus élevé dans la marine militaire.
NLIT	AMIRAL, ALE, n. m. et n. f. Chef suprême des forces navales. S'est dit aussi de l'officier qui commandait une flotte, quoiqu'il n'eût pas la charge d'amiral. Aujourd'hui, titre du grade le plus élevé dans la marine militaire. Des amiraux. N. f. Épouse de l'amiral.

Tableau A.8 – Relevé lexicographique – le mot *artisan, artisane*

TLFI	ARTISAN Subst. masc. Personne exerçant, pour son propre compte, un art mécanique ou un métier manuel qui exige une certaine qualification professionnelle ; Rare. [Qualifié par domestique] Personne exerçant un métier manuel pour le compte d'autrui ; Chef ou gérant statutaire d'une entreprise immatriculée au répertoire des métiers qui justifie d'une certaine qualification professionnelle et prend part personnellement à l'exécution du travail ; Au fig. Celui qui réalise une chose (souvent avec une idée de patience, de minutie, de dextérité) ; auteur d'une chose ; Artisan de la parole, artisan de mots, Celui qui sait manier les mots, les idées, qui en possède les techniques, qui sait les agencer, les rapprocher habilement, les ordonner avec minutie ; subst. fém. Femme qui exerce un métier artisanal. Rem. Noter toutefois que la notion de pers. travaillant pour son propre compte semble moins nette qu'au masculin ; Rare, vx. Femme d'un artisan
AF8	ARTISAN, ANE. n. Celui, celle qui exerce un art mécanique, un métier. Simple artisan. Habile artisan. Un honnête artisan. Les boutiques des artisans. La classe des artisans et des artisanes. Il signifie figurément Celui qui est l'auteur, la cause de quelque chose. Il a été l'artisan de sa fortune, l'artisan de son malheur. C'est un artisan d'impostures, de calomnies. Prov., à l'œuvre, on connaît l'artisan, On connaît la valeur d'un homme à ce qu'il fait.
AF9	ARTISAN n. m. XVI <sup>e</sup> siècle, d'abord artizan. Emprunté de l'italien artigiano, « celui qui exerce un art manuel, un métier », dérivé de arte, « art ». 1 Personne installée à son compte pour exercer un métier manuel. Une échoppe, un atelier d'artisan. Un petit artisan. Un artisan habile, ingénieux. Un maître artisan, artisan justifiant d'une qualification professionnelle règlementée ou coutumière. Travail d'artisan, travail mettant en œuvre une habileté professionnelle. Prov. à l'œuvre, on connaît l'artisan, on connaît la valeur d'un homme à ce qu'il fait. 2 Exp. fig. être l'artisan de, être, par son activité, responsable de. Il est le principal artisan de cet état de fait. Il a été l'artisan de son destin. Elle fut l'artisan de son malheur.
PR15	artisan, ane, nom. 1 Personne qui exerce un métier manuel pour son propre compte, aidée souvent de sa famille, de compagnons, apprentis, etc. (rare au fém.). Le serrurier, le cordonnier sont généralement des artisans. Artisan d'art, qui fait des objets, des bibelots d'art. Atelier, boutique d'artisan. Artisan À façon. Une artisane ; un artisan femme ; une femme artisan. 2 Fig. Auteur, cause d'une chose. Elle a été l'artisan de son malheur.
LAR	artisan, artisane, nom. Travailleur indépendant, qui justifie d'une qualification professionnelle et d'une immatriculation au répertoire des métiers pour l'exercice, à son propre compte, d'une activité manuelle. Personne qui pratique un métier manuel selon des normes traditionnelles.
LIT	(ar-ti-zan) s. m. Celui qui exerce un art mécanique, un métier. Artisan habile, adroit ; Anciennement, artiste ; Fig. Auteur, cause. C'est un artisan de désordres ; Rem. L'Académie ne donne pas le féminin artisane. Cependant des lexicographes réclament l'enregistrement de ce mot, qui en effet se dit : une artisane, la femme d'un artisan ; la classe artisane, la classe des artisans. Dans les anciens dictionnaires, on trouve noté que artisane ne se dit qu'au figuré : La sagesse est l'artisane de toutes choses.
NLIT	ARTISAN, ANE, n. m. et n. f. Personne qui exerce un art mécanique, un métier. Anciennement, artiste. « L'artisan exprima si bien Le caractère de l'idole, Qu'on trouva qu'il ne manquait rien À Jupiter que la parole », La Fontaine. Fig. Auteur, cause. C'est un artisan de désordres. < L'Académie ne donne pas le féminin artisane. Cependant on dit : Une artisane, la femme d'un artisan ou une femme artisan, et la classe artisane. >

Tableau A.9 – Relevé lexicographique – le mot *athlète*

TLFI	ATHLÈTE, subst. Antiq. [En parlant d'un homme] Celui qui s'entraînait aux exercices gymniques et participait, dans les jeux publics, à diverses épreuves corporelles (lutte, pugilat, course, saut, disque, etc.) ; Mod. Personne qui pratique une activité sportive (généralement un sport individuel) : maints portraits d'athlètes à nuque de taureau ; P. métaph., au fig. [En parlant gén. d'un homme et plus rarement d'une femme] Personne douée d'une musculature puissante, d'une très grande force : la carrure d'un athlète ; Une belle athlète ; Domaine moral, intellectuel. Personne qui lutte pour défendre une idée, une cause : attentives aux grâces du bel athlète ; Athlète de la foi, athlète de Jésus-Christ ou absol. Personne qui lutte (jusqu'à la mort) pour défendre sa foi, martyr(e)
AF8	ATHLÈTE. n. m. Celui qui combattait à la lutte ou au pugilat, dans les jeux solennels de l'ancienne Grèce. Un puissant athlète. Un athlète robuste. Combat d'athlètes. Par extension, il s'emploie aux deux genres pour désigner Celui ou celle qui pratique l'athlétisme. Il a une santé, une vigueur d'athlète. Un athlète complet. De gracieuses athlètes. Fig., Les athlètes de la foi, les athlètes de JÉSUS-CHRIST, Les martyrs.

AF9	ATHLÈTE n. xv <sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin <i>athleta</i> , du grec <i>athlētēs</i> , dérivé de <i>athlon</i> , « lutte ». 1 ANTIQ. GRECQ. Homme qui prenait part aux jeux du stade. Le défilé des athlètes. Un combat d'athlètes. 2 Personne qui pratique l'athlétisme d'une façon suivie. Un athlète complet. Une belle athlète. être taillé en athlète, avoir un corps robuste et bien musclé. Il a la carrure d'un athlète. Il a une santé, une vigueur, un corps d'athlète.
PR15	athlète, nom. 1 Nom masculin Antiq. Celui qui combattait dans les jeux publics, et par extension Celui qui s'adonnait aux services gymniques (lutte, course, saut, disque, javelot). « L'athlète vainqueur dans la course À pied donnait son nom À l'olympiade » (Taine). 2 Mod. Personne qui pratique l'athlétisme. Un athlète complet. Les athlètes françaises. Un corps d'athlète. Par extension C'est un athlète, un homme fort, bien musclé.
LAR	athlète, nom. Personne qui pratique un sport (en général un sport individuel, l'athlétisme) : Un athlète complet. Personne dont la musculature est très développée et qui est de constitution robuste : Un corps d'athlète.
LIT	(a-tlè-t') s. m. 1 Terme d'antiquité. Celui qui s'exerçait à la lutte ou au pugilat pour combattre dans les jeux solennels de la Grèce. 2 Fig. Homme fort et adroit aux exercices du corps. C'est un véritable athlète. 3 Fig. Les athlètes de la foi, de Jésus-Christ, les martyrs. Cours, généreux athlète, en l'illustre carrière OÙ de la nuit du monde on passe à la lumière, [Rotrou, St Gen. IV, 4] 4 Fig. Adversaire, émule. Vous aurez affaire à un rude athlète.
NLIT	ATHLÈTE, n. m. Personne qui s'exerçait à la lutte ou au pugilat pour combattre dans les jeux solennels de la Grèce. Fig. Homme fort et adroit aux exercices du corps. Fig. Les athlètes de la foi, de Jésus-Christ, les martyrs. Fig. Adversaire, émule. N. m. et n. f. Personne qui exerce un sport. Personne qui pratique l'athlétisme. Un athlète de haut niveau. Personne robuste, forte, possédant une musculature puissante. Un corps d'athlète.

 Tableau A.10 – Relevé lexicographique – le mot *auteur, auteure, autrice*

TLFI	AUTEUR, subst. masc. I. – Celui ou celle qui est la cause première ou principale d'une chose. Synon. créateur, instigateur, inventeur, responsable. 1 Dieu, principe de toute chose. Auteur de la nature, de la vie, de toute(s) chose(s). 2 Littér. Les auteurs de nos jours, l'auteur de nos jours. Nos parents, chacun de nos parents. 3 Inventeur, initiateur ou responsable d'une chose. 4 Celui à qui l'on attribue la responsabilité originelle de certains propos, de certains actes. 5. [Gén. constr. avec un compl. de n.] Celui qui est à l'origine d'une chose, bonne ou mauvaise. II.– Domaine des arts, des sc. et des lettres. Celui ou celle qui, par occasion ou par profession, écrit un ouvrage ou produit une œuvre de caractère artistique. Rem. 1 Comme il n'existe pas de forme fém. du mot auteur, on l'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme : il ou elle est l'auteur de ce livre. On parlera aussi de femme-auteur. L'ex. suiv. est une résurgence isolée de l'anc. lang. qui employait le fém. autrice (cf. aussi auteuresse, authoressse) : „Exemple de vocable de la liste précédente employé par une autrice : contemporaine (...)“. (Fr. mod., t. 3, 1935, p. 71).
AF8	AUTEUR. n.m. Celui qui est la première cause de quelque chose ; Il se dit spécialement de Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art ; On le dit aussi des femmes. Cette dame est l'auteur d'un fort joli roman ; Il signifie absolument Celui qui a écrit quelque ouvrage ou qui écrit habituellement des ouvrages. On dit adjectivement, dans ce sens, Une femme auteur ; En termes de Jurisprudence, il se dit de Celui de qui on tient quelque droit.
AF9	AUTEUR n. m. XII <sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin <i>auctor</i> , proprement « celui qui accroît », d'où « créateur, auteur d'un livre, d'une action ». 1 Personne qui est la cause première, qui est à l'origine de quelque chose 2 DROIT. Personne de qui on tient un droit. L'auteur et ses ayants droit. On lui disputait la possession de cette terre, il fit appeler ses auteurs en garantie. 3 Personne qui a composé et réalisé une œuvre littéraire, scientifique ou artistique. Par ext. L'auteur d'un libelle, d'un manifeste, d'une pétition, d'un tract.

PR15	<p>auteur, nom masculin, rare autrice nom féminin. 1 Personne qui est la première cause (d'une chose), qui est à l'origine (d'une chose). Être l'auteur de son destin, de ses propres maux. L'auteur d'un système, d'une découverte. Il nie être l'auteur du crime. Ils sont les principaux auteurs de la sédition. « J'en suis le seul auteur, elle n'est que complice » (Corneille). Littér., vieux ou par plais. Les auteurs de mes jours : mes parents. Dr. (opposé À ayant cause) Personne de qui on tient un droit, une obligation. 2 Auteur de (un livre, une œuvre d'art) : personne qui a écrit (un livre), réalisé (une œuvre d'art). L'auteur d'un manuel d'algèbre. L'auteur d'un film, d'une bande dessinée, d'un tableau, d'un roman. Cinéma d'auteur. L'auteur de ces lignes. 3 Absolument Personne qui a fait un ou plusieurs ouvrages littéraires (cf. Homme, femme de lettres). Étudier les œuvres des grands auteurs. Auteurs anciens (auteurs classiques, romantiques, symbolistes, réalistes), modernes, contemporains. Auteur d'un best-seller. « Des femmes auteurs » (Rousseau). Un auteur, une autrice (voir remarque en début d'article). Auteur qui publie chez tel éditeur. Auteur qui travaille en collaboration avec un autre. Par méton. œuvre, texte d'un auteur. Étudier un auteur. Citer un auteur. 4 Par extension Personne qui écrit des textes de chansons. Auteur-compositeur, qui écrit les paroles et compose la musique. Des auteurs-compositeurs-interprètes.</p>
LAR	<p>auteur, auteure, nom. Personne qui est à l'origine de quelque chose de nouveau, qui en est le créateur, qui l'a conçu, réalisé ; initiateur, inventeur : L'auteur d'une découverte. Personne qui a accompli une action, à qui l'on attribue la responsabilité d'un acte répréhensible ou dommageable ; instigateur, agent : Quel est l'auteur de cette farce stupide ? Créateur d'une œuvre didactique, littéraire, artistique, etc. : L'auteur d'un film. Personne qui fait profession d'écrire, homme ou femme de lettres ; écrivain : Un auteur à succès. Une femme auteur.</p>
LIT	<p>(ô-teur) s.m. Cause première d'une chose. L'auteur de toutes choses, Dieu. L'auteur de cette guerre. Il est l'auteur de sa fortune. L'auteur d'une race, d'une famille. La nature, auteur de toutes choses. Une femme fut l'auteur de l'entreprise ; Inventeur. L'auteur d'un procédé ; Celui, celle qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. Corneille, auteur du Cid. Madame Deshoulières, auteur de poésies pastorales. Il ou elle est l'auteur de ce tableau ; Adj. Une femme auteur ; Remarque : Boileau, Sat. X, a pu écrire ironiquement : Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur ? Mais on ne dirait pas une auteur, la première auteur, une spirituelle auteur, etc. ; il faut : cette dame est un charmant auteur, elle est le premier auteur de mes maux ; cette demoiselle est un spirituel auteur</p>
NLIT	<p>AUTEUR, n. m. Cause première d'une chose. L'auteur de toutes choses, Dieu. L'auteur d'une race, d'une famille. « Les auteurs de mes jours », Racine. Inventeur. L'auteur d'un procédé. Personne qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. Corneille, auteur du Cid. Absol. Écrivain. Les auteurs grecs et latins. Dr. Personne de qui on tient quelque droit. On lui disputait la possession de cette terre ; il fit appeler ses auteurs en garantie. Personne dont on tient une nouvelle. Adj. Une femme auteur. Rem. On trouve auj. les féminins auteure ou autrice (rare).</p>

Tableau A.11 – Relevé lexicographique – le mot *boucher, bouchère*

TLFI	<p>BOUCHER, ÈRE. subst. Vieilli. Homme qui abat lui-même le bétail dont il vend ensuite la viande au détail. P. anal., péj. Homme aux instincts sanguinaires, prodigue – ou du moins peu économe – de sang humain versé. P. exagéré, fam. Chirurgien, médecin peu adroit. Usuel Homme qui tient un commerce de viande au détail Bouchère, subst. fém. Épouse du boucher ; femme qui tient un commerce de viande au détail.</p>
AF8	<p>BOUCHER. n.m. Celui qui tue des bœufs, des moutons, etc., et qui en vend au détail la chair crue ; Fig., C'est un boucher, un vrai boucher, C'est un homme cruel et sanguinaire. Il a un féminin, BOUCHÈRE, qui désigne Celle qui aide le boucher dans la vente au détail de la viande.</p>
AF9	<p>BOUCHER, ÈRE n. N. m. Celui qui abat des bœufs, des moutons, etc. 2N. f. Femme du boucher ou personne qui tient une boucherie.</p>
PR15	<p>boucher, ère, nom 1. (1616 adjectif) Fig. Personne cruelle et sanguinaire. C'est un vrai boucher, en parlant d'un chirurgien maladroit, d'un officier peu économe de la vie de ses troupes. 2. Marchand de viande de boucherie au détail ; personne qui travaille dans une boucherie. Aller chez le boucher. Acheter un rôti de veau, un gigot chez le boucher. Bouchère qui tient la caisse. Des garçons bouchers. Boucher charcutier, tripier, volailler. Tablier, couteau de boucher.</p>
LAR	<p>boucher, bouchère, nom Personne qui abat certains animaux d'élevage (bovins, ovins, porcins, caprins, équidés) pour les dépecer, les transformer et les débiter en vue de l'alimentation. ; Personne qui prépare la viande de ces animaux et la vend au détail. ; Homme sanguinaire, cruel.</p>



LIT	(bou-ché) deux entrées : s.m. Celui qui tue les bestiaux, les débite, et en vend la chair crue ; Fig. C'est un boucher, se dit d'un homme cruel, ou d'un chirurgien inhabile et maladroit, et encore d'un général prodigue de sang ; s.f. Celle qui vend de la viande crue ; la femme d'un boucher.
NLIT	deux entrées : BOUCHER, n. m. Celui qui tue les bestiaux, les débite et en vend la chair crue ; BOUCHÈRE, n. f. Celle qui vend de la viande crue ; la femme d'un boucher.

Tableau A.12 – Relevé lexicographique – le mot *boulangier, boulangère*

TLFI	BOULANGER, ÈRE, subst. Boulanger, subst. masc. Celui qui fait et qui, le cas échéant, vend du pain. B.– Boulangère, subst. fém. 1 Femme du boulanger, chargée généralement de vendre le pain.
AF8	BOULANGER, ÈRE. n. Celui, celle dont le métier est de faire et de vendre du pain. Garçon boulanger. La boutique, le fonds d'un boulanger.
AF9	I. BOULANGER, -ÈRE n. XI <sup>e</sup> siècle, bolengier. Dérivé de l'ancien picard boule, « boulanger, faiseur de pains en boule », qui remonte au moyen néerlandais bolle, « pain rond ». Personne dont le métier est de faire et de vendre du pain. Un boulanger de campagne. La boutique d'un boulanger. Un boulanger-pâtissier. En apposition. Un apprenti, un garçon boulanger. Un patron boulanger.
PR15	boulangier, ère, nom. 1 Nom masculin Personne dont le métier est de faire du pain. Four de boulangier. Patron boulangier. Garçon boulangier. → mitron. 2 Personne qui tient une boulangerie. La boulangère est aimable. Aller chez le boulangier.
LAR	boulangier, boulangère, nom. Personne qui fabrique ou vend du pain.
LIT	(bou-lan-jé, jê-r') s. m. et s. f. 1Celui, celle qui fait et vend du pain. Garçon boulangier. Boulangère, sœur converse qui fait le pain.
NLIT	BOULANGER, ÈRE, n. m. et n. f. Celui, celle qui fait et vend du pain.

Tableau A.13 – Relevé lexicographique – le mot *boxeur, boxeuse*

TLFI	BOXEUR, subst. masc. Sportif qui pratique la boxe.– Au fém., rare. Un ballet anglais de boxeuses (Mallarmé, La Dernière mode, 1874, p. 739). P. métaph. : On nous les représentait comme deux boxeuses, à la vérité la poésie toujours à terre, knock-out. Bremond, La Poésie pure, 1926, p. 146.
AF8	BOXEUR. n. m. Celui qui pratique la boxe, par goût ou par profession. Les deux boxeurs luttèrent longtemps. La réputation de ce boxeur est mondiale.
AF9	BOXEUR n. m. XVIII <sup>e</sup> siècle. Dérivé de boxe ou francisation de l'anglais boxer, dérivé de to box, « boxer ». Celui qui pratique la boxe. Boxeur amateur, professionnel. Un boxeur poids moyen, poids lourd. Ce boxeur encaisse bien les coups.
PR15	boxeur, euse, nom. Personne qui pratique la boxe. → pugiliste. Boxeurs amateurs, professionnels. Classement des boxeurs par catégories de poids. Le manager, le soigneur, le sparring-partner d'un boxeur. Une boxeuse.
LAR	boxeur, boxeuse, nom. Personne qui pratique la boxe.
LIT	(bo-kseur) s. m. Celui qui est exercé au pugilat dit boxe.
NLIT	BOXEUR, EUSE, n. m. et n. f. Personne qui est exercée à la boxe.

Tableau A.14 – Relevé lexicographique – le mot *caissier, caissière*

TLFI	CAISSIER, IÈRE, subst. Employé qui tient la caisse d'un établissement commercial, d'une banque, ... et qui est chargé des écritures de caisse : Une caissière parisienne ne pare que sa tête et son buste, le reste ne voit guère le jour. En outre, elle ne marche pas assez et engraisse de l'estomac. Colette, Sido, 1929, p. 8.– En partic. Haut fonctionnaire au Ministère des Finances. Quant à M. Vidocq, il sera immanquablement caissier général du trésor et grand-officier de la légion-d'honneur (Musset, Revue des Deux Mondes, 1833, p. 106).
AF8	CAISSIER, IÈRE. n. Celui, celle qui tient la caisse chez un banquier, chez un négociant, ou dans une administration, dans un établissement public. Un tel est le caissier de cette banque. Un caissier du Trésor. Cette jeune fille est caissière dans un magasin. Caissière de bazar, d'épicerie.

AF9	CAISSIER, -IÈRE n. XVII <sup>e</sup> siècle. Dérivé de caisse. 1 Personne responsable des opérations et des écritures de caisse, dans une banque, une entreprise privée, une administration. Demander un reçu au caissier. Spécialt. Caissier général du Trésor, haut fonctionnaire du ministère des Finances. 2 Personne qui, dans un établissement, un magasin, reçoit l'argent des clients et leur rend la monnaie. La caissière d'un théâtre, d'un cinéma, d'un magasin d'alimentation.
PR15	caissier, ière, nom. Personne qui tient la caisse (II). Caissier d'une banque. Caissier, caissière d'un cinéma, d'un supermarché. → hôte (de caisse).
LAR	caissier, caissière, nom. Employé, dans une banque, un commerce, etc., chargé de diriger les opérations relatives à l'entrée et à la sortie des fonds.
LIT	(kè-sié ; l'r ne se prononce jamais : un kè-sié habile ; au pluriel : des kèsié-z habiles) s. m. Celui qui tient la caisse d'un banquier, d'une administration, et qui en dirige les opérations. S. f. Caissière, femme qui, dans certains magasins, tient la caisse de l'établissement.
NLIT	CAISSIER, IÈRE, n. m. et n. f. Personne qui tient la caisse d'un banquier, d'un négociant, d'une administration. C'est la caissière d'un magasin.

Tableau A.15 – Relevé lexicographique – le mot *chef, cheffe*

TLFI	CHEF, subst. masc. Personne qui est à la tête de quelque chose ; Personne qui tient le premier rang ; Vx. Fondateur d'une dynastie, d'une maison, d'une institution, d'un ordre religieux ; Personne qui exerce un commandement, une autorité ; qui a sous sa direction la responsabilité d'un service ; Chef de cuisine ou, absol., chef. Celui qui dirige les cuisiniers d'un restaurant, d'un hôtel, d'une maison ; Chef d'État. Autorité suprême d'un pays ; Chef du gouvernement. Chef de famille ; Milit. Officier ou sous-officier de divers grades ; Mus. Chef d'orchestre. Musicien chargé de diriger l'orchestre. Au fig. Celui qui harmonise des mouvements épars pour en faire un tout cohérent ; En emploi abs. Personne qui exerce un commandement ou qui possède une grande aptitude au commandement.
AF8	CHEF. n.m. Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, etc., qui y a le premier rang et la principale autorité. Le Pape est le chef visible de l'Église. Le garde des sceaux est le chef de la justice. Le chef, les chefs de l'armée. Le chef, les chefs d'une peuplade. être sous un chef. Chef de bandits. Chef de faction, de parti, de secte ; Il se dit particulièrement, dans un sens générique, des Officiers et sous-officiers de divers grades ; Il signifie aussi Général d'armée ; Chef de famille, se dit du Père, de la mère, du fils aîné, enfin de la personne qui a la responsabilité matérielle et morale de la famille ; Il se dit figurément de Celui sous la conduite de qui on se place. Chef de division, Celui qui est à la tête de tous les employés d'une division, dans un Ministère, dans une administration. Chef d'atelier, Celui qui dirige les travaux d'un atelier dans une manufacture. Chef de gare, Celui qui dirige une gare. Chef de train, Celui qui a la responsabilité de la marche d'un train. Chef d'orchestre, Celui qui dirige un orchestre. Chef d'emploi se dit, en termes de Théâtre, par opposition à Double et signifie Le plus ancien des acteurs qui remplissent les rôles d'un même emploi. Chef de cuisine, d'office, ou absolument Chef, désigne le Cuisinier principal qui a les autres sous ses ordres.

AF9	<p>CHEF n.m. Personne qui a le premier rang dans une institution ou une association ; Personne à laquelle on reconnaît le premier rang pour guider un groupe, pour orienter son action. Élire un chef, des chefs. Le grand chef. Les chefs d'un village, d'une peuplade, d'une tribu. Un chef de parti, de faction. Le chef spirituel d'une secte. Un tempérament de chef. Expr. pop. C'est un chef, il sait se faire obéir. Tu es un chef, un vrai chef, quelqu'un d'exceptionnel. Tu as travaillé comme un chef, très bien ; Titulaire du premier rang et, souvent, de la principale autorité. Polit. Le chef de l'État, la personne placée à la tête de l'État, qu'elle exerce ou non la réalité du pouvoir. Par ext. Titulaire d'un pouvoir déterminé. Le Premier ministre est le chef du gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères est le chef de la diplomatie. Relig. Le pape est le chef visible de l'Église. Chef d'ordre, supérieur général d'un institut religieux ; Militaire titulaire d'un grade et exerçant un commandement. Par anal. Scoutisme. Chef de patrouille, chef de troupe. Chef de meute ; Droit. Chef de famille, celui, celle qui assure la direction matérielle et morale de la famille. En l'absence des parents, le fils aîné majeur assume la charge de chef de famille ; Dans l'exercice d'une profession, personne investie d'une part d'autorité. Le chef de cabinet d'un ministre. Le chef du protocole. Chef de bureau, chef de section, chef de division. En référer à ses chefs. Chef d'entreprise, personne qui dirige l'entreprise, détient le pouvoir de décision. Chef de fabrication, chef d'achats, chef de publicité, chef de vente. Chef de gare. Chef de train. Un chef d'équipe, d'atelier, de chantier, de service. Chef de cuisine, chef cuisinier ou, ellipt., chef, celui qui dirige les cuisines d'un restaurant. Mus. Chef d'orchestre, chef de chœurs, musicien dirigeant l'orchestre ou les chœurs pour l'exécution d'une œuvre musicale. Théâtre. Chef d'emploi (vieilli), le plus ancien des acteurs qui remplissent les rôles d'un même emploi.</p>
PR15	<p>chef, nom masculin. Personne qui est à la tête de (qqch.), qui dirige, commande, gouverne. La responsabilité du chef, des chefs. L'autorité, le pouvoir, les directives, les ordres du chef. La volonté du chef. Son chef hiérarchique. Obéir, en référer à ses chefs. « C'est la chef et cela se voit à la terreur qu'elle inspire, au respect qu'elle suscite » (Beyala) ; Chef de : personne qui dirige en titre. Le chef de l'État. Des chefs d'État. Chef de cabinet d'un ministre. Chef de bureau, de service, d'établissement. Chef de clinique. La chef de rayon. Chef de tribu. Chef d'entreprise, d'industrie. Elle est chef d'entreprise. Chef d'équipe, de chantier. Chef de gare, de dépôt. Chef de produit. Chef de projet ; Dans un corps hiérarchisé militaire ou paramilitaire, Personne qui commande. Les soldats et leurs chefs. Le généralissime, chef suprême des armées. Les grands chefs d'armées. Chef de section : lieutenant, sous-lieutenant ou adjudant. Chef de pièce, de patrouille. Chef de musique. Chef scout ; Personne qui dirige, commande effectivement (sans que cela corresponde à un titre). Un chef de bande, de gang ; Personne que les autres suivent. Chef d'école (artistique, littéraire). Chef de file. Le chef d'une secte. « Elle était le cerveau et la chef du groupe, il s'inclinait devant sa puissance » (P. Bruckner). Chef spirituel ; Chef de famille : personne sur qui repose la responsabilité de la famille. « Elle respectait les volontés de ce fils, de cet aîné qui avait presque rang de chef de famille » (Loti) ; chef d'orchestre : personne qui dirige l'orchestre. Chef de chœur. (1740) Cuis. Chef de cuisine, chef cuisinier ; Fam. Personne remarquable. C'est un chef.</p>
LAR	<p>chef, nom masculin. Personne qui commande, qui exerce une autorité, une influence déterminante : Un chef d'entreprise, de gare, d'atelier (Ce mot peut désigner une femme et peut alors s'employer familièrement au féminin : La chef est dure) ; Personne qui détient le pouvoir de décision dans un groupe ; Familier. As, champion : Il s'est débrouillé comme un chef ; En apposition, avec ou sans trait d'union, après certains noms de fonction, indique le grade : Médecin(-)chef ; Fondateur d'une famille, d'un ordre religieux, d'une école littéraire, etc.</p>

LIT	(chêf; au pluriel l's ne se lie pas : les chêt et les soldats; cependant quelques-uns lient : les chêt-z et les soldats) s.m. Premier ancêtre. Le chef de la famille des Montmorency; Chef de famille, celui qui tient le premier rang dans une famille. Ce jeune homme, ayant des frères et des sœurs plus jeunes que lui, est devenu, par la mort de son père, chef de famille; Chef du nom et des armes ou chef de nom et d'armes, celui qui est le premier de la branche aînée d'une grande famille; Celui qui est à la tête, qui dirige ou commande. Le pape est le chef de l'Église. Les chefs des douze tribus; Le chef du jury, nom donné par extension à celui qui est désigné le premier pour faire partie du jury et qui doit porter la parole pour dire oui ou non; Chef, en parlant d'une femme; Général d'armée; Chef de file, l'homme qui est le premier d'une file de gens de guerre à pied ou à cheval; Fig. Chef de file, meneur. C'est lui qui est le chef de file de tous ces gens-là; Terme d'administration. Chef de division, de bureau, celui qui dirige le travail des employés d'une division, d'un bureau; Dans l'industrie, chef d'atelier, celui qui dirige les travaux d'un atelier. Chef industriel, chef d'industrie, chef d'un grand établissement industriel; Au théâtre, chef d'emploi, celui qui remplit en chef les rôles de même caractère. Chef d'orchestre, celui qui dirige un orchestre. Chef d'attaque, musicien chargé de conduire les chanteurs qui, dans un chœur, chantent la même partie. Les chefs d'attaque marquent les entrées; Dans les choses de la bouche, chef d'office, de cuisine, et, absolument, chef, celui qui préside à l'office, à la cuisine.
NLIT	CHEF, n. m. Tête. Le chef de saint Jean-Baptiste. Principal. Abbaye chef d'ordre ou simplement chef d'ordre, la principale maison de l'ordre. Premier ancêtre. Le chef de la famille des Montmorency. Chef de famille, celui qui tient le premier rang dans une famille. Chef du nom et des armes ou chef de nom et d'armes, celui qui est le premier de la branche aînée d'une grande famille. Dr. Du chef, d'où un droit procède. Venir à une succession de son chef. Fig. De son chef, de son propre mouvement, de son autorité privée. Celui qui est à la tête, qui dirige ou commande. Le chef du jury, nom donné au juré désigné le premier, qui doit porter la parole pour dire oui ou non. Général d'armée. Les officiers des différents grades. Obéir à ses chefs. Chef de corps, colonel dans l'infanterie. Chef de bataillon, dans les chasseurs de Vincennes, etc. Chef d'escadrons, de bataillon, officier qui commande deux escadrons, un bataillon. Chef de poste, celui qui commande un poste. Chef d'escadre, autrefois officier supérieur de marine qu'on nomme aujourd'hui contre-amiral. Chef de pièce, l'artilleur qui dirige la manœuvre d'une pièce et qui la pointe. Chef de file, l'homme qui est le premier d'une file de gens de guerre. Fig. Chef de file, meneur. Chef de division, de bureau, celui qui dirige le travail des employés d'une division, d'un bureau. Dans l'industrie, chef d'atelier, celui qui dirige les travaux d'un atelier. Chef industriel, chef d'un grand établissement industriel. Théât. Chef d'emploi, celui qui remplit en chef tous les rôles de même caractère. Chef d'orchestre, celui qui dirige un orchestre. Chef d'attaque, musicien chargé de conduire les chanteurs qui, dans un chœur, chantent la même partie. Dans les choses de la bouche, chef d'office, de cuisine et absol. chef, celui qui préside à l'office, à la cuisine. Le chef de l'État, personne à la tête d'un État, qu'elle exerce ou non le pouvoir. Des chefs d'État. Rem. En Suisse, on dit et écrit une cheffe, au fém.

Tableau A.16 – Relevé lexicographique – le mot *chevalier*, *chevalière*

TLFI	CHEVALIER, subst. masc. I.– HISTOIRE A.– ANTIQ. (en partic. à Rome). Membre de l'ordre équestre intermédiaire entre les patriciens et les plébéiens .2 Membre d'un ordre religieux et militaire. Chevalier teuto-nique; chevalier de Malte, de Rhodes, du Temple. – Mod., souvent iron. être le chevalier servant d'une dame. L'entourer d'hommages, de soins assidus. LITT. Héros de roman. Les Chevaliers de la table ronde. Chevalier errant, c'est-à-dire « itinérant ». C.– [Noblesse d'Ancien Régime] Noble dont le degré est en-dessous de celui du baron. Rem. On rencontre ds la docum. le fém. chevalière aux sens de a) Femme d'un chevalier. P. mé-taph. La sœur Eustoquie acheva de s'y dessiner en docte héroïne, en chevalière de la grâce (Sainte-Beuve, Port-Royal, t. 4, 1859, p. 165). b) Femme appartenant à un ordre de chevalerie. II.– Moderne A.– Membre d'un ordre. 1 Membre d'un ordre nobiliaire d'inspiration religieuse. Les chevaliers de Malte. 2 Membre d'un ordre honorifique. Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre du Mérite. Rem. „Sans fém. Madame X a été nommée chevalier de la Légion d'Honneur“.
------	--

AF8	<p>CHEVALIER. n. m. Celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. Chevaliers errants, Chevaliers que les poètes du moyen âge dépeignent comme voyageant pour châtier les méchants, protéger les opprimés et soutenir l'honneur et la beauté de leurs dames envers et contre tous. Fig., être le chevalier d'une dame, Lui être attaché, lui rendre des soins. Fig., Se faire le chevalier de quelqu'un, Prendre sa défense avec chaleur. Fig., Se conduire en vrai chevalier, Montrer de la noblesse et de la courtoisie dans ses procédés. Fig. et fam., Agir en chevalier français, Se conduire suivant les règles de la galanterie française. Fig. et fam., C'est le chevalier de la triste figure, C'est un homme d'aspect malheureux. Il se disait également de Celui qui avait été reçu dans un ordre militaire et religieux. Il signifie encore Celui qui a été reçu dans une association militaire ou autre, établie par un souverain ou par un État. Chevalier de la Légion d'honneur, du Mérite agricole, Chevalier de la Jarretière, de la Toison d'or. Fig., et fam., Chevalier d'industrie, se dit d'un Homme qui vit d'adresse, d'expédients. En parlant des Romains, il se dit de Ceux qui composaient le second des trois ordres de la République. Il se disait aussi, à Athènes, des Citoyens à qui leur fortune permettait de servir dans la cavalerie et qui formaient une classe distincte.</p>
AF9	<p>I. CHEVALIER n. m. XII<sup>e</sup> siècle. Du bas latin caballarius. 1 ANTIQ. GRECQ. ET ROM. à Athènes, citoyen assez fortuné pour avoir le droit de servir dans la cavalerie. à Rome, citoyen appartenant au second des trois ordres de la République. 2 MOYEN ÂGE. Noble reçu dans l'ordre de la chevalerie. Par ext. Membre d'un ordre militaire ou religieux. Les chevaliers de l'ordre Teutonique. Un chevalier d'honneur et de dévotion, dans l'ordre de Malte. Expr. fig. Se conduire en vrai chevalier, avec noblesse et courtoisie. Se faire le chevalier de quelqu'un, se poser en chevalier de quelqu'un, l'aider, prendre sa défense avec chaleur. être le chevalier d'une dame, son chevalier servant, l'entourer d'hommages, de prévenances, de soins assidus. Fam. et iron. C'est le chevalier de la triste figure, à la triste figure, par allusion au personnage de Don Quichotte. 3 Le moins élevé des titres de noblesse. Les fils cadets prenaient souvent le titre de chevalier. Personne ayant été reçue dans un ordre honorifique ou décorée du grade le moins élevé de cet ordre. Chevalier de la Toison d'or. Les chevaliers du Saint-Esprit portaient le cordon bleu. Chevalier de Saint-Louis. Chevalier de la Légion d'honneur.</p>
PR15	<p>chevalier, ière, nom. 1 Nom masculin Seigneur féodal possédant un fief suffisamment important pour assurer l'armement À cheval. Noble admis dans l'ordre de la chevalerie. → chevalerie ; paladin, preux. Galanterie, vaillance de chevalier. → chevaleresque. Jeune noble faisant son apprentissage de chevalier. → bachelier, 2. page, valet. L'écuyer d'un chevalier. Armer, recevoir chevalier. → accolade, adoubement. La veillée d'armes d'un chevalier. Défi (→ cartel), combat de chevaliers (→ champion, tenant) en champ clos (→ joute, tournoi). Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. « Le Chevalier au lion », de Chrétien de Troyes. Les chevaliers de la Table ronde : les compagnons du roi Artus. Le chevalier blanc ; fig. celui qui vole au secours d'une personne en difficulté. Loc. Chevalier errant : chevalier qui allait par le monde pour redresser les torts, combattre dans les tournois. Le chevalier À la Triste Figure : don Quichotte. Se faire le chevalier de qqn, prendre sa défense. Chevalier servant : celui qui rend des soins assidus À une femme. → cavalier, sigisbée. 2 Nom masculin (1538) Au Moyen Âge, Membre d'un ordre de chevalerie (3<sup>Â</sup>). Chevalier teutonique. Chevalier de Malte, du Saint-Sépulcre. Les templiers, chevaliers de l'ordre du Temple. Nom Membre d'un ordre honorifique, et spécialement (dans un ordre où il y a plusieurs grades) Personne qui a le grade le moins élevé. Il est chevalier de la Légion d'honneur, du Mérite agricole. Être nommé chevalier. Elle « fut faite chevalière de l'Ordre de Léopold » (H. Calet). Nom masculin Antiq. Membre de l'ordre équestre, À Rome. 3 Nom Dans la noblesse, Celui qui est au-dessous du baron. Le chevalier des Grieux (dans « Manon Lescaut »). 4 Nom masculin (1633) Fig. Chevalier d'industrie : individu qui vit d'expédients. → aigrefin, escroc.</p>
LAR	<p>chevalier, nom masculin. Dans les cités grecques, et notamment à Athènes, citoyen membre d'une classe sociale aisée qui servait dans la cavalerie en fournissant son cheval et son équipement. Citoyen du deuxième des trois ordres de la République romaine. Combattant à cheval, noble admis dans l'ordre de chevalerie au Moyen Âge. Noble d'un degré inférieur à celui de baron. Membre d'un ordre militaire : Les chevaliers de Malte. Membre d'un des ordres fondés pour récompenser le mérite ; en particulier, celui qui n'a reçu que le premier des divers grades de l'ordre : Chevalier de la Légion d'honneur.</p>

LIT	(che-va-lié) s. m. 1 Citoyen du deuxième des trois ordres dans la république romaine. 2 Au moyen âge, celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. Le chevalier se disait miles dans le latin du moyen âge. Chevalier errant, chevalier qui allait par le monde se présenter aux tournois, jouter contre tout venant, et ainsi acquérir los et renom. Fig. Se faire le chevalier de quelqu'un, prendre sa défense avec chaleur. Le chevalier d'une dame, celui qui lui rend des soins assidus. 3 Membre d'un ordre religieux et militaire. Les chevaliers du Temple, de Malte. 4 Celui qui a obtenu la décoration d'un des ordres institués par un souverain ; et, spécialement, celui qui a le dernier grade dans les ordres qui en comptent plusieurs. Chevalier de la Légion d'honneur. Chevalier des ordres du roi, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Chevalier est un titre de noblesse au-dessous de baron en France, et de baronnet en Angleterre. Votre fils le chevalier. 5 Chevalier d'honneur, le principal officier de la maison de la reine ou d'une princesse, chargé de lui donner la main quand elle sort ; et même quelquefois celui qui accompagne une dame, qui lui donne le bras. 6 Anciennement, chevaliers ès lois, ceux qui avaient obtenu le titre de chevalier à cause de leur capacité dans la jurisprudence. 8. Fig. Chevalier d'industrie, homme qui vit d'expédients, escroc. 7 Chevaliers de l'arc ou de l'arquebuse, bourgeois formés en compagnie et s'exerçant au tir de l'arc ou de l'arquebuse. 8 Au féminin, chevalière, femme qui a le rang de chevalier, ou épouse d'un chevalier. Ce terme n'est guère employé que dans le style badin.
NLIT	CHEVALIER, n. m. Citoyen du deuxième des trois ordres dans la république romaine. Au Moyen Âge, celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. Armer quelqu'un chevalier, le recevoir chevalier. Chevalier errant, chevalier qui allait par le monde se présenter aux tournois, jouter contre tout venant. Fig. Se faire le chevalier de quelqu'un, prendre sa défense avec chaleur. Le chevalier d'une dame, celui qui lui rend des soins assidus. Membre d'un ordre religieux et militaire. Les chevaliers de Malte. Celui qui a obtenu la décoration d'un des ordres institués par un souverain, et spécialement celui qui a le dernier grade dans les ordres, qui en comptent plusieurs. Chevalier de la Légion d'honneur. Chevalier est un titre de noblesse au-dessous de baron en France, et de baronnet en Angleterre. Chevalier d'honneur, le principal officier de la maison de la reine ou d'une princesse. Fig. Chevalier d'industrie, homme qui vit d'expédients, escroc. Au f. Dans le style badin, chevalière, femme qui a le rang de chevalier, ou épouse d'un chevalier. Chevalier de la triste figure ou à la triste figure, Don Quichotte.

Tableau A.17 – Relevé lexicographique – le mot *chômeur, chômeuse*

TLFI	CHÔMEUR, EUSE, subst. Personne ayant la capacité de travailler, salariée ou non, et qui, à la recherche d'un travail rémunéré, se trouve involontairement réduite au chômage. Le nombre des chômeurs ; le chiffre total des chômeurs en France ; chômeurs secourus, chômeur total, chômeur partiel. Secours aux chômeurs ; il y a beaucoup de personnes sans travail qui ne sont pas des chômeurs (...).
AF8	CHÔMEUR, EUSE. n. Celui, celle qui chôme. Un chômeur. Des chômeuses.
AF9	CHÔMEUR, -EUSE n. XIX <sup>e</sup> siècle. Dérivé de chômer. Personne privée d'emploi, de travail. Le nombre des chômeurs a encore augmenté.
PR15	chômeur, euse, nom. Travailleur qui se trouve involontairement privé d'emploi. → sans-emploi (cf. aussi Demandeur d'emploi). Chômeur en fin de droits (→ 3. droit). Elle est chômeuse depuis deux mois.
LAR	chômeur, chômeuse, nom. Personne se trouvant au chômage.
LIT	(chô-meur) s. m. Ouvrier qui chôme.
NLIT	CHÔMEUR, EUSE, n. m. et n. f. Personne sans travail, par manque d'embauche ou par perte de son emploi. Chômeur de longue durée.

Tableau A.18 – Relevé lexicographique – le mot *comique*

TLFI	COMIQUE, subst. masc. [Désignant une pers.] Personne dont le rôle ou l'inclination suscite le rire et la gaieté. 1 Auteur de comédie. Les trois tragiques Sophocle, Eschyle, Euripide et le comique Aristophane. 2 Acteur ou personnage de comédie ; fantaisiste, vedette comique.
AF8	COMIQUE. Il se dit aussi d'un Auteur comique. Molière est notre premier comique. Il se dit également du Comédien qui est habituellement chargé de représenter les personnages plaisants ou bouffons. C'est un bon comique. Il tient l'emploi de comique. Premier comique. Jouer les comiques. Fig. et fam., C'est le comique de la troupe, se dit d'une Personne qui, dans une société, amuse ordinairement les autres par ses bouffonneries.

AF9	COMIQUE n. m. XIV <sup>e</sup> siècle, au sens de « qui a rapport au théâtre ». Emprunté du latin <i>comicus</i> , « relatif au théâtre, à la comédie ». 1 Class. Auteur de comédies. Molière est notre plus grand comique. 2 Acteur jouant habituellement des personnages plaisants ou bouffons. Il tient l'emploi de comique. Jouer les comiques. Fig. et fam. C'est le comique de la troupe, la personne qui, dans une société, amuse les autres par ses plaisanteries. Le comique de la classe.
PR15	comique, nom. Auteur de comédie. Acteur qui est habituellement chargé de jouer des personnages comiques. → bouffon, clown, mime, pitre. C'est un bon comique. Jouer les comiques. Un comique troupier. Loc. C'est le comique de la troupe, le boute-en-train. Auteur, interprète de sketches drôles. Les grands comiques français. Fam., péj. Personnage qui suscite la dérision par son absence de sérieux. → charlot.
LAR	comique, nom. Propre à la comédie, au théâtre plaisant : Un auteur comique. Qui fait rire : Un récit comique. Un acteur comique.
LIT	(ko-mi-k') s.m. Auteur comique. Molière est notre premier comique. Quel homme on aurait pu faire de ces deux comiques [Térence et Molière]! [La Bruyère, I]Le comédien chargé de représenter les personnages comiques. La troupe a un très bon comique. Jouer les comiques, tenir l'emploi de comique. Fig. C'est le comique de la troupe, se dit d'une personne qui, dans une société, amuse d'ordinaire les autres par ses plaisanteries ou ses bouffonneries. Aujourd'hui chanteur comique et quelquefois comique tout court, chanteur de salon qui chante des chansonnettes, des romances bouffonnes.
NLIT	COMIQUE, N. m. Auteur comique. Molière est notre premier comique. Le comédien chargé de représenter les personnages comiques. Jouer les comiques. Fig. C'est le comique de la troupe, celui qui amuse les autres par ses plaisanteries ou ses bouffonneries. Chanteur comique ou simplement comique, chanteur de salon qui chante des chansonnettes comiques.

Tableau A.19 – Relevé lexicographique – le mot *consul, consule*

TLFI	CONSUL, subst. masc. A.– HIST. Chef de gouvernement. 1 HIST. ROMAINE a) Magistrat élu par le peuple pour un an, qui exerçait, sous la République, le pouvoir suprême avec un collègue, puis perdit peu à peu ses attributions pour ne garder qu'un titre honorifique sous l'Empire. b) Spécialement – Consul désigné. Consul qui a été élu mais qui n'est pas encore entré en fonction.– Consul perpétuel. Titre porté par certains empereurs d'Orient.– Consul subrogé. Celui qui est élu pour remplacer un consul défunt ou démissionnaire [P. anal. de pouvoir, de dignité, de nombre] Villemot, l'un des deux consuls du « Figaro » (E. et J. de Goncourt, <i>Journal</i> , 1858, p. 498). 2 HIST. CONTEMP. a) Chef de gouvernement de la République française sous le régime de la Constitution de l'An VIII (1799-1804), qui partageait le pouvoir exécutif avec deux autres personnes. B.– DIPLOM. Agent nommé par un gouvernement dans une ville étrangère pour s'occuper d'affaires commerciales et remplir à l'égard des ressortissants de son pays différentes fonctions (protection, surveillance, état-civil, actes notariés en particulier). Rem. 1 On rencontre chez Huysmans, <i>En route</i> , t. 2, 1895, p. 42 le subst. fém. consule, pour désigner la Vierge. 2 Certains aut. du XIX <sup>e</sup> utilisent le néol. consulesse, subst. fém., diplom. Femme de consul. Attesté ds <i>Nouv. Lar. ill.</i>
AF8	CONSUL. n. m. Un des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la République romaine. Il s'est dit, en France, des Trois magistrats suprêmes auxquels la Constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la République. Premier consul. Il se dit aussi d'un Agent chargé par un gouvernement de protéger les intérêts privés et commerciaux des nationaux résidant à l'étranger, d'exercer à leur égard diverses attributions de l'État et, dans certains pays, une juridiction, etc. Consul de France à Smyrne. Consul général. Consul français. Consul anglais. Vice-consul. Il se disait à Paris, et dans quelques autres villes, de Juges pris parmi les marchands et les négociants, pour connaître sommairement de certaines affaires urgentes en matière de commerce. Par-devant les juges-consuls. Par sentence des consuls. Les tribunaux de commerce ont remplacé les juges-consuls.

AF9	CONSUL n. m. XIII <sup>e</sup> siècle, concile, console. Emprunté du latin classique consul, « magistrat romain », et, en latin médiéval, « conseiller du roi ». 1 ANTIQ. ROM. Chacun des deux magistrats élus qui, sous la République, exerçaient ensemble le pouvoir exécutif. Les consuls étaient élus pour un an et entraient en charge six mois après leur élection. Un consul désigné. Un consul en exercice. Les consuls commandaient les légions. Pour dater un évènement, on désignait l'année par les noms des consuls en fonction. Sous l'Empire, les consuls ne gardèrent que des fonctions honorifiques. 2 ANCIEN RÉGIME. Dans certaines villes du Midi de la France qui avaient acquis leur autonomie, magistrat municipal. Les consuls de Marseille. La fonction de consul a été supprimée en 1789. 3 Après la Révolution française, chacun des trois magistrats suprêmes auxquels la Constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la République. Bonaparte fut d'abord Premier Consul (1799), puis Consul à vie (1802). 4 Auj. Agent officiel qu'un État établit dans les villes d'un autre État, avec mission d'assister ses ressortissants et d'exercer à leur égard certaines compétences administratives, juridiques et commerciales.
PR15	consul, e, nom. 1 Nom masculin Antiq. rom. L'un des deux magistrats qui exerçaient l'autorité suprême, sous la République. 2 Nom masculin Hist. Au Moyen Âge, Magistrat municipal du midi de la France. Consuls de Toulouse. → capitoul. Juge choisi parmi les marchands. 3 Nom masculin L'un des trois magistrats auxquels la Constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la République française (1799 À 1804). Bonaparte, Premier consul. 4 (1690) Courant Agent chargé par un gouvernement de la défense des intérêts de ses nationaux et de diverses fonctions administratives dans un pays étranger (→ vice-consul). Consul de France À Rome. La nouvelle consule générale.
LAR	deux entrées : consul, consule, nom. Agent officiel d'un État en pays étranger, chargé de protéger la personne et les intérêts des ressortissants de son pays. ; consul, nom masculin. À Rome, magistrat qui partageait avec un collègue le pouvoir suprême. Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, magistrat municipal de certaines villes du midi de la France, autonomes par rapport au seigneur. (Institués vers 1130, les consuls, dont le nombre variait, assuraient la direction et l'administration générale de la ville.) En France, sous le Consulat, chacun des trois chefs du pouvoir exécutif.
LIT	(kon-sul) s. m. 1 Nom de deux magistrats qui exerçaient l'autorité suprême dans la république romaine, et dont le titre, non la fonction, se perpétua sous l'empire. 2 Agent chargé de protéger ses nationaux, et spécialement les intérêts commerciaux en pays étranger. Le consul de France à Smyrne. Un consul général. 3 Autrefois, nom, dans certaines municipalités de la France méridionale, des magistrats dits dans le Nord échevins. 4 Autrefois, juge pris parmi les marchands pour connaître d'affaires commerciales. 5 Les trois magistrats auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république française. Le second et le troisième consul avaient seulement voix consultative. Premier consul, titre donné à Bonaparte pendant la durée de cette constitution, et qui lui assurait tout le pouvoir.
NLIT	CONSUL, n. m. Nom de deux magistrats qui exerçaient l'autorité suprême dans la république romaine. Agent chargé de protéger ses nationaux, et spécialement les intérêts commerciaux en pays étranger. Autrefois, nom, dans certaines municipalités de la France méridionale, des magistrats dits dans le Nord échevins. Autrefois, juge pris parmi les marchands pour connaître d'affaires commerciales. Un juge-consul. La juridiction des consuls. Avoir une affaire aux consuls. Les trois magistrats auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république française.

Tableau A.20 – Relevé lexicographique – le mot *couturier, couturière*

TLFI	COUTURIER, -IÈRE, subst. 1. Personne dont le métier est la couture 2. Subst. fém. Personne dont le métier est la confection de vêtements surtout féminins, à la demande des clientes, travaillant à son propre compte ou dans une maison de couture 3. Subst. masc. Créateur de modèles de toilettes féminines, directeur ou animateur d'une maison de haute couture. Grand couturier
AF8	deux entrées : COUTURIER. n. m. Celui qui fait des costumes pour dames. Les grands couturiers. ; COUTURIÈRE. n. f. Celle qui exécute des travaux de couture. Petite couturière. Couturière en chambre. Couturière à la journée. Il désigne spécialement Celle qui fait des costumes pour dames.
AF9	COUTURIER n. m. Personne qui crée et fait exécuter des vêtements dans une maison de haute couture. Les grands couturiers parisiens. La marque, la griffe d'un grand couturier. Gabrielle Chanel fut un grand couturier. ; COUTURIÈRE. n. f. Celle qui exécute des travaux de couture. Couturière en chambre. Couturière à façon. Une petite couturière de quartier. Couturière à la journée, qui va travailler, à jour fixe, chez les clientes.



PR15	deux entrées : couturier, nom masculin. Personne qui dirige une maison de couture, crée des modèles, les fait présenter par des mannequins, et exécuter dans ses ateliers sur les commandes des clients ; couturière, nom féminin. Celle qui coud, qui exécute, à son propre compte, des travaux de couture. Couturière à façon, à domicile ; Ouvrière d'une maison de couture
LAR	couturier, couturière, nom. Personne qui confectionne des vêtements sur mesure. Personne qui crée des modèles au sein de sa propre maison de couture.
LIT	deux entrées : (kou-tu-rié) s. m. 1 Celui qui fait métier de coudre du linge ou des vêtements ; (kou-tu-riê-r') s. f. 1 Autrefois ouvrière en linge. Aujourd'hui, ouvrière en robes. Celle qui dirige un atelier où l'on confectionne des vêtements de femme
NLIT	deux entrées : COUTURIER, n. m. Celui qui fait métier de coudre du linge ou des vêtements. Cet emploi a vieilli ; on dit <i>tailleur</i> . Celui qui coud bien. <i>Ce garçon est bon couturier</i> . Personne qui dirige une entreprise de confection ; COUTURIÈRE, n. f. Autrefois, ouvrière en linge. Aujourd'hui, ouvrière en robes. Celle qui dirige un atelier où l'on confectionne des vêtements de femme.

 Tableau A.21 – Relevé lexicographique – le mot *cuisinier, cuisinière*

TLFI	CUISINIER, IÈRE, subst. Personne chargée de faire la cuisine. Chef-cuisinier (synon. chef) ; cuisinier en chef, en second ; cuisinière sachant accommoder le lapin. Le cuisinier de chaque « popote » commençait religieusement la préparation du repas du soir.– P. ext. Personne qui sait faire la cuisine. Un bon, un médiocre cuisinier ; une excellente cuisinière. Elle était une cuisinière remarquable. Péj., au fém. [Le plus souvent en fonction de déterm.] Femme peu soigneuse et/ou ignare.
AF8	CUISINIER, IÈRE. n. Celui, celle qui fait la cuisine. Cette femme est très bonne cuisinière. Il se dit plus ordinairement de Celui, de celle que l'on prend à gages dans une maison pour y faire la cuisine. Il a un habile cuisinier. C'est un homme qui doit toute sa réputation à son cuisinier. Il a pris une cuisinière. Par apposition, Chef cuisinier.
AF9	CUISINIER, -IÈRE n. XIII <sup>e</sup> siècle. Dérivé de cuisine. 1 Personne qui fait la cuisine, qui prépare les repas. Une habile cuisinière. 2 Personne dont le métier est de faire la cuisine. Il doit beaucoup de sa réputation à son cuisinier. Le cuisinier, le chef cuisinier d'un hôtel, d'un restaurant.
PR15	cuisinier, ière, nom. 1 Personne qui a pour métier de faire la cuisine. → chef, 2. coq, queux, rôti-seur, saucier ; fam. cuistot. Toque de cuisinier. Tablier de cuisinière. Un bon, un mauvais cuisinier (→ gargotier, gâte-sauce). Aide-cuisinier. → marmiton. Des aides-cuisiniers. Par extension Personne qui fait la cuisine. Elle est très bonne cuisinière. → cordon-bleu.
LAR	cuisinier, cuisinière, nom. Personne dont le métier est de faire la cuisine. Personne qui sait faire la cuisine.
LIT	(kui-zi-nié, niê-r) s. m. 1 Celui, celle dont la fonction est de faire la cuisine. Un bon cuisinier. Une mauvaise cuisinière. Que de son cuisinier il s'est fait un mérite, Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite, [Molière, Mis. III, 5] Un jour le cuisinier, ayant trop bu d'un coup, Prit pour oison le cygne, et, le tenant au cou, Il allait l'égorger, puis le mettre en potage, [La Fontaine, Fabl. III, 12] Un bon cuisinier coûtait quatre talents, [Montesquieu, Esp. VII, 2] Après m'avoir dit en passant que Cadmus, l'aïeul de Bacchus, le fondateur de Thèbes, commença par être cuisinier du roi de Sidon, [Barthélemy, Anach. ch. 25] Fig. La gaieté, les travaux rustiques, les folâtres jeux sont les premiers cuisiniers du monde, [Rousseau, Ém. IV] 2 Personne qui sait faire la cuisine.
NLIT	CUISINIER, IÈRE, n. m. et n. f. Personne dont la fonction est de faire la cuisine. Fig. « La gaieté, les travaux rustiques sont les premiers cuisiniers du monde », J.-J. Rousseau. Personne qui sait faire la cuisine.

Tableau A.22 – Relevé lexicographique – le mot *député, députée*

TLFI	DÉPUTÉ, subst. masc. A.– Personne envoyée pour représenter une autorité physique ou morale auprès d'un gouvernant, d'une collectivité, avec une mission particulière à remplir. B.– Spécialement 1 Personne chargée de représenter une collectivité, généralement une nation, dans une assemblée délibérante. 2 Dans les régimes parlementaires, personne élue pour représenter le peuple à la seconde assemblée législative. Monsieur le député; député sortant; les sénateurs et les députés. Rem. 1 Le subst. fém. députée est peu usité. Il a servi à désigner autrefois, avec une nuance péj. ou iron., l'épouse d'un député. Pour désigner une femme élue à la seconde assemblée législative, on dit généralement : une femme député, Mme X... député; l'emploi fém. en ce sens est considéré comme fam.
AF8	DÉPUTÉ. n. m. Celui qui est envoyé par une nation, par un corps, etc., pour remplir une mission particulière auprès de quelqu'un, soit seul, soit avec d'autres. Il se dit de Celui qui est nommé, envoyé pour faire partie d'une assemblée où l'on doit s'occuper des intérêts généraux d'un pays, d'une province, d'une confédération, etc. Il se dit particulièrement, en France, de Celui qui est élu pour faire partie de la seconde Chambre législative.
AF9	DÉPUTÉ n. m. XIV <sup>e</sup> siècle, au sens 1; XVIII <sup>e</sup> siècle, au sens 2, devenu commun sous la Révolution. Emprunté du bas latin <i>deputatus</i> , « représentant de l'autorité », participe passé substantivé de <i>deputare</i> (voir Députer). 1 Personne officiellement envoyée pour remplir une mission particulière auprès de quelqu'un. 2 Personne élue ou nommée pour faire partie d'une assemblée délibérante. Spécialt. Personne élue pour faire partie de l'Assemblée nationale, antérieurement appelée Chambre des députés. En apposition. Une femme député.
PR15	député, ée, nom. 1 Personne qui est envoyée (par une nation, une assemblée, un souverain) pour remplir une mission particulière. → ambassadeur, délégué, envoyé, légat, mandataire, représentant. Envoyer un député en mission auprès d'un gouvernement. 2 Personne qui est nommée, généralement par élection, pour faire partie d'une assemblée délibérante. → représentant. Les députés du clergé, de la noblesse et du tiers état aux états généraux. Les députés au Bundestag. (1789) En France, Personne élue pour faire partie de la chambre législative de la nation. → élu, 1. parlementaire. L'élection des députés. La Chambre des députés ou Assemblée nationale. Réunion des députés et des sénateurs. → parlement. L'irresponsabilité, l'inviolabilité des députés (cf. Immunité parlementaire). Suppléant d'un député. Madame la députée ou Madame le député. Député-maire : député qui est aussi maire. Les députés-maires. Député au Parlement européen. → eurodéputé.
LAR	député, nom masculin. Membre d'une assemblée électorale, et, plus particulièrement, d'une assemblée législative élue au suffrage universel. Littéraire. Personne envoyée en mission auprès de quelqu'un; ambassadeur.
LIT	(dé-pu-té) s.m. 1Celui qui est chargé de certain message solennel auprès d'un prince ou d'une puissance. 2Celui qui devient, par élection, membre d'une assemblée délibérante. Les députés aux états généraux. Particulièrement, celui qui fait partie de ce qu'on appelle ordinairement seconde chambre, par opposition à chambre des pairs, à sénat.
NLIT	DÉPUTÉ, n. m. < Celui qui est chargé de certains messages solennels auprès d'un prince ou d'une puissance. > N. m. et n. f. Personne qui devient par élection membre d'une assemblée délibérante. Les députés aux états généraux. Personne qui fait partie de ce qu'on appelle ordinairement seconde chambre, par opposition à chambre des pairs, à sénat. La chambre des députés. Député au corps législatif. En France, membre élu de l'Assemblée nationale. La députée tient une permanence dans sa circonscription.

Tableau A.23 – Relevé lexicographique – le mot *directeur, directrice*

TLFI	DIRECTEUR, TRICE, subst. et adj.(Celui, celle) qui dirige. I.– Subst. Personne assumant la responsabilité de l'administration, de la gestion d'un établissement, d'une entreprise, d'une société, d'un journal, etc. Un directeur de banque.– En partic. [Dans une admin.] Fonctionnaire occupant le poste le plus élevé dans la hiérarchie. Directeur des P.T.T. La directrice des postes. [Dans une entr.] Responsable de la direction d'un service important. Directeur commercial, du personnel, etc. Les directeurs des services vétérinaires.– Spéc. Directeur de l'Académie française. Membre de la compagnie élu pour présider les séances. Directeur de conscience, directeur spirituel ou simplement Directeur. Prêtre chargé de donner des directives en matière de morale et de religion à une personne ou aux membres d'une communauté religieuse.– HIST. Chacun des cinq membres du Directoire.
------	---

AF8	<p>DIRECTEUR, TRICE. n. Celui, celle qui dirige. Le directeur d'une entreprise, d'un ouvrage, d'une affaire, d'une société, d'une usine. Le directeur d'une compagnie d'assurance. Le directeur, la directrice d'un théâtre, d'une troupe de comédiens. La directrice d'une maison d'éducation. Il se dit particulièrement de la Personne qui préside les séances, dans certaines compagnies. Le directeur de l'Académie française. Il s'est dit également de Chacun des cinq membres du Directoire exécutif. Voyez DIRECTOIRE. Directeur de conscience, ou simplement Directeur, Celui qui règle, qui dirige la conscience d'une personne en matière de religion. Consulter son directeur. Elle prit un directeur.</p>
AF9	<p>DIRECTEUR, -TRICE N. Personne qui dirige, qui administre une entreprise, un établissement, un service. Directeur de banque, d'usine, de théâtre. Directeur, directrice d'une société, d'une compagnie d'assurances. Directeur du personnel. Directrice d'école. Directeur littéraire, artistique. Directeur administratif, financier, commercial, technique, sportif. Directeur général, celui qui a plusieurs directeurs sous ses ordres. Président-directeur général. Directeur de cabinet. Directeur des contributions, des douanes. Spécialt. Dans certaines compagnies, personne qui préside les séances. Le directeur de l'Académie française. ENSEIGN. SUPÉRIEUR. Directeur de recherche, qui dirige un travail de recherche. Directeur de thèse. - RELIG. CATHOL. Directeur de conscience, directeur spirituel ou, ellipt., directeur, voir Conscience. - HIST. En France, chacun des cinq membres qui composèrent le Directoire, de 1795 à 1799. Avoir le titre, la fonction de directeur. Le bureau, le cabinet du directeur. Le directeur de cabinet du ministre. Les directeurs généraux des ministères : les directeurs de bureaux. Directeur des P.T.T. Directrice d'un lycée (on dit proviseur pour les hommes). Directeur d'école, d'une école primaire.</p>
PR15	<p>directeur, trice, nom. 1 Personne qui dirige, est À la tête (d'un service, d'un organisme, d'une entreprise). → administrateur, chef, dirigeant, manager, 1. patron, président. Directeur général d'une société (D. G.). Président-directeur général. → P. D. G. Directeur commercial, administratif, technique, artistique. Directeur du développement. Directeur du personnel. Le directeur d'un théâtre, d'un hôpital. Directeur de journal, de revue. Directeurs associés. → codirecteur. Directeur en second. → sous-directeur. Avoir le titre, la fonction de directeur. Le bureau, le cabinet du directeur. Le directeur de cabinet du ministre. Elle est directeur de cabinet. Les directeurs généraux des ministères : les responsables de chaque direction générale. Directeur (→ proviseur), directrice d'un lycée, d'un collège (→ principal). Directeur d'école, d'une école primaire. Abrév. fam. (1926) dirlo. Le, la dirlo. Les dirlos. Madame la Directrice. Directeur technique national, régional d'une fédération sportive. 2 Hist. Chacun des cinq membres du Directoire. 3 Directeur de conscience, directeur spirituel : prêtre qui dirige certaines personnes en matière de morale et de religion. → confesseur. Prendre un directeur de conscience. Elliptiquement Son directeur est un jésuite.</p>
LAR	<p>directeur, directrice, nom. Personne chargée de diriger, d'administrer une entreprise, une société, un établissement scolaire, un club, un service important, etc., d'en coordonner les opérations et de les conduire pour atteindre l'objectif visé : Directeur d'usine. Chef de service dans une administration ; fonctionnaire chargé d'administrer un service public dans une circonscription administrative.</p>
LIT	<p>(di-rè-kteur, ktri-s) 1 Celui, celle qui dirige. Celui qui dirige une administration, une exploitation, une entreprise. Le directeur d'une compagnie, d'une usine. Le directeur d'un théâtre. Fonctionnaire chargé d'exercer en chef des fonctions de surveillance sur une branche de l'administration publique. Ah ! combien de cousins, d'oncles et de maris j'ai faits directeurs en ma vie ! j'en ai envoyé jusqu'en Canada, [Lesage, Turc. II, 3] Directeur général, celui qui dirige un service public avec plusieurs directeurs sous ses ordres ou agents ayant un autre titre. Le directeur général des postes. Dans le ministère de la marine, nom des chefs de division. Directrice de poste, femme qui est préposée à un bureau de poste. Directeur du jury, magistrat chargé de diriger les opérations du jury d'accusation. 2 Le directeur de l'Académie française, son président. Il se dit aussi d'autres compagnies littéraires ou savantes. Titre des chefs de certains collèges, Rollin, Ste-Barbe, par exemple. Le directeur d'une maison d'éducation. 3 Directeur de conscience, ou, simplement, directeur, ecclésiastique qui dirige la conscience d'une personne. Consulter son directeur. Chercher un guide fidèle, un directeur éclairé et désintéressé. 4 Pendant la Révolution, titre de chacun des cinq membres du directoire exécutif.</p>
NLIT	<p>DIRECTEUR, TRICE, n. m. et n. f. Celui, celle qui dirige. Le directeur d'une compagnie, d'un théâtre, etc. Fonctionnaire chargé d'exercer en chef des fonctions de surveillance sur une branche de l'administration publique. Directeur général, celui qui dirige un service public avec plusieurs directeurs sous ses ordres. Le directeur général des postes. Directrice de poste, femme qui est préposée à un bureau de poste. Le directeur de l'Académie française, son président. Directeur de conscience ou simplement directeur, ecclésiastique qui dirige la conscience d'une personne. Pendant la Révolution, titre de chacun des cinq membres du Directoire exécutif.</p>

Tableau A.24 – Relevé lexicographique – le mot *écrivain, écrivaine*

TLFI	ÉCRIVAIN, subst. masc. A.– Celui, celle dont le métier est d'écrire pour autrui. L'échoppe de l'écrivain. Écrivain public. Celui qui écrit des lettres, des pétitions, etc., pour le compte de ceux qui ne savent pas écrire. Les derniers écrivains publics qui se voient dans Paris. – MAR. Agent employé pour tenir les écritures, à bord d'un navire de commerce. L'écrivain du bord. B.– Celui, celle qui compose des ouvrages littéraires. Un jeune écrivain. Rem. 1 En règle gén. il n'y a pas de fém. à écrivain. D'elle, de moi, qui donc est le meilleur écrivain ? (Colette, Naiss. jour, 1928, p. 70). Néanmoins ds la docum., on rencontre deux emplois fém. différents. J'ai vu Mme J. Rioli une écrivain (Barrès, Cahiers, t. 1, 1896-98, p. 145). Péj. Les femmes cherchent un féminin à « auteur » : il y a « bas-bleu ». C'est joli, et ça dit tout. à moins qu'elles n'aient mieux « plagiaire » ou « écrivaine » (Renard, Journal, 1905, p. 959).
AF8	ÉCRIVAIN. n. m. Celui qui compose des livres. Le métier d'écrivain. Un écrivain médiocre. Un écrivain célèbre. Les meilleurs écrivains du dix-huitième siècle. Les grands écrivains. Il se dit aussi des Femmes. Mme de Sévigné est un grand écrivain. Le dix-neuvième siècle fut fécond en femmes écrivains. Absolument, Un écrivain, Un auteur distingué par les qualités de son style. Écrivain public se disait de Celui qui faisait métier d'écrire pour le public des lettres, des mémoires, des pétitions, etc.
AF9	ÉCRIVAIN n. m. XII <sup>e</sup> siècle, escrivein, « copiste ». Du latin populaire scribanem, accusatif de scriba, « copiste, greffier ». 1 Personne qui, par vocation, par profession, compose des ouvrages de littérature. Le métier d'écrivain. Il est, elle est un bon écrivain. En apposition. Une femme écrivain. Par ext. Personne qui compose des ouvrages en dehors du domaine de la création littéraire. Spécialt. Employé seul. Celui ou celle dont on estime les qualités d'écriture, dont l'œuvre paraît digne de considération. 2 Personne dont le métier est d'écrire pour le compte d'autrui. MARINE MARCHANDE. Officier ou marin chargé des écritures du bord.
PR15	écrivain, nom masculin. 1 Vieux Scribe, greffier. Mod. Écrivain public : personne qui rédige des lettres, des actes, pour ceux qui ne savent pas écrire ou qui maîtrisent mal l'écrit. Écrivain apostolique : secrétaire À la Chancellerie du pape. Écrivain lithographe : dessinateur, graveur de caractères. Écrivain de navire : employé aux écritures sur un navire. 2 (vers 1275) Courant Personne qui compose des ouvrages littéraires. → auteur, littérateur (cf. Homme, femme de plume, de lettres). Il, elle est écrivain. L'œuvre d'un écrivain. Le style, le public, l'influence d'un écrivain. Écrivain prolix. Mauvais écrivain. → écrivain, écrivain, écrivain, plumitif. « les grands écrivains n'ont jamais été faits pour subir la loi des grammairiens mais pour imposer la leur » (Claudel). « Un écrivain garde un espoir même s'il est méconnu » (Camus). « Un auteur, même du plus haut talent, connût-il le plus grand succès, n'est pas nécessairement un "écrivain" » (Valéry). Appos. Une femme écrivain ou une écrivaine.
LAR	écrivain, nom masculin. Personne qui compose des ouvrages littéraires.
LIT	(é-kri-vin ; au pluriel, l's se lie : des é-kri-vin-z habiles) s. m. 1 Celui qui écrit pour d'autres. Écrivain public. Terme de marine. Anciennement, agent comptable chargé de tenir les registres en ordre, de veiller aux consommations et de les porter sur les livres. Aujourd'hui, titre donné à un employé non entretenu qui remplit quelques-unes des fonctions attribuées au commis de la marine. 2 Homme qui compose des livres. Il se dit aussi des femmes. Mme de Staël est un très bon écrivain. Absolument. C'est un écrivain, c'est un homme habile dans l'art d'écrire.
NLIT	ÉCRIVAIN, n. m. Celui qui écrit pour d'autres. Écrivain public. < Expert écrivain, maître d'écriture assermenté près d'un tribunal. > Mar. Employé qui remplit quelques-unes des fonctions attribuées au commis de la marine. Homme qui compose des livres. Il se dit aussi des femmes. Mme de Staël est un très bon écrivain. Absol. C'est un écrivain, c'est un homme habile dans l'art d'écrire.

Tableau A.25 – Relevé lexicographique – le mot *électricien, électricienne*

TLFI	ÉLECTRICIEN, subst. masc. A.– Rare. Physicien spécialiste de l'électricité. B.– Cour. Spécialiste des appareils, machines et installations électriques. Rem. On rencontre ds la docum. un ex. du fém. électricienne (cf. France, Pierre bl., 1905, p. 312).
AF8	ÉLECTRICIEN. n. m. Celui qui s'occupe d'électricité. Mémoire d'électricien.
AF9	ÉLECTRICIEN, -IENNE n. XVIII <sup>e</sup> siècle. Dérivé du radical d'électricité. 1 Physicien ou ingénieur spécialisé dans l'étude de l'électricité et de ses applications pratiques. 2 Artisan, ouvrier qui effectue des installations électriques, répare les appareils électriques, etc. Par ext. Commerçant qui vend du matériel électrique.

PR15	électricien, ienne, nom. 1 Technicien, technicienne spécialisé(e) dans le matériel et les installations électriques. Appos. Ouvrier, ingénieur électricien. Chef électricien : responsable des branchements et de leur sécurité sur les tournages de cinéma. 2 Producteur, fournisseur d'électricité. Les électriciens face au nucléaire.
LAR	électricien, électricienne, nom. Ingénieur travaillant dans le domaine de l'électricité. Commerçant qui vend des appareillages électriques. Artisan qui fait des installations électriques ou les répare.
LIT	(é-lèk-tri-siin) s. m. 1 Mot fort employé dans le siècle dernier, signifiant tous ceux qui s'occupaient de l'électricité, non-seulement pour les applications, mais pour les expériences. 2 Aujourd'hui, celui qui s'occupe des applications de l'électricité, et, en particulier, ingénieur chargé d'établir et d'entretenir un télégraphe électrique.
NLIT	ÉLECTRICIEN, IENNE, n. m. et n. f. Professionnel spécialisé dans les appareils et installations électriques.

 Tableau A.26 – Relevé lexicographique – le mot *entraîneur, entraîneuse*

TLFI	ENTRAÎNEUR, EUSE, subst.A.– Subst. masc. Entraîneur 1 SPORTS a) Personne qui entraîne les chevaux de course. b) Personne qui entraîne un sportif ou une équipe sportive. 2 Au fig. Personne qui dirige, qui exerce une influence dominante sur quelqu'un, meneur. B.– Subst. fém. Entraîneuse. Jeune femme employée dans un bar, un établissement de nuit pour attirer les clients et les engager notamment à danser et à consommer.
AF8	ENTRAÎNEUR. n. m. Celui qui entraîne. Spécialement, en termes de Sports, Celui qui fait métier d'entraîner pour les courses ou les exercices physiques.
AF9	deux entrées : ENTRAÎNEUR n. m. XIX <sup>e</sup> siècle, d'abord en parlant des chevaux de course. Dérivé d'entraîner. 1 Personne capable d'entraîner les autres. Ne s'emploie qu'au sens figuré. Un entraîneur d'hommes. 2 SPORTS. Personne chargée de la préparation des chevaux pour la course, des sportifs en vue d'une compétition ; ENTRAÎNEUSE n.f. XX <sup>e</sup> siècle. Dérivé d'entraîner. Jeune femme employée dans certains cabarets pour inciter les clients à boire.
PR15	entraîneur, euse, nom. 1 Personne qui entraîne (II) les chevaux pour la course. 2 Personne qui entraîne (II) un coureur, un athlète, une équipe sportive. → coach (anglic.), instructeur, manager, moniteur. L'entraîneur d'un boxeur, d'une équipe de rugby. L'entraîneuse de notre championne. (1884) Personne qui précède À motocyclette un cycliste pour lui couper le vent. Course avec entraîneur, derrière motos. 3 Personne qui entraîne (I) les autres À sa suite. → meneur. Plus cour. entraîneur, euse (d'hommes, de peuple, etc.). → chef, conducteur, passionaria. Lassalle « très remarquable entraîneur d'hommes, poète et tribun » (Henriot).
LAR	deux entrées : entraîneur, entraîneuse, nom. Personne qui, par des exercices gradués, entraîne un athlète, un boxeur, un nageur, une équipe, etc., et les prépare à une compétition. Personne qui s'occupe de l'entraînement des chevaux de course ; entraîneuse, nom féminin. Femme employée dans un établissement de nuit pour engager les clients à danser et à consommer.
LIT	Ø
NLIT	ENTRAÎNEUR, EUSE ou ENTRAINEUR, EUSE, n. m. et n. f. Personne qui entraîne, qui prépare les chevaux pour la course. Personne qui prépare les sportifs pour une compétition. L'entraîneur d'une équipe de football. Fig. Personne qui entraîne les autres à sa suite. N. f. Une entraîneuse, jeune femme employée dans un bar pour inciter les clients à danser et consommer.

 Tableau A.27 – Relevé lexicographique – le mot *expert, experte*

TLFI	EXPERT Subst. masc. A.– Spécialiste habilité auprès d'un tribunal ou d'une instance quelconque à émettre un avis sur une question exigeant des connaissances spéciales. – P. ext. Spécialiste, connaisseur d'un domaine particulier. B.– [Composés désignant un professionnel ou un spécialiste agréé auprès d'une instance] 1 [Expert subst. masc., suivi d'un subst. en appos. (gén. avec trait d'union)] Expert(-)comptable. Technicien diplômé, agréé par le tribunal, chargé de vérifier les comptabilités de toutes natures. Expert-chimiste. Expert-conseil. Expert démographe.
AF8	EXPERT, Il s'emploie surtout comme nom masculin et se dit de Celui qui est nommé par autorité de justice, ou de Celui qui est choisi par les parties intéressées pour examiner, pour estimer certaines choses et en faire son rapport.

AF9	EXPERT, N. m. 1 DROIT. Personne qui, en raison de sa compétence dans tel ou tel domaine, est désignée par une juridiction pour donner un avis technique autorisé. 2 Personne particulièrement qualifiée dont la profession consiste à se prononcer sur l'origine, l'authenticité, la valeur d'un objet d'art ou d'un objet de collection.
PR15	expert, nom masculin. 1 Personne experte. → spécialiste. Cette femme est un expert en la matière. 2 Personne choisie pour ses connaissances techniques et chargée de faire des examens, des constatations, des évaluations À propos d'un fait, d'un sujet précis (→ expertise). Les experts d'une entreprise. → brain-trust. Expert en assurances. Expert en automobile, en écritures. Faire appel À un expert en bâtiment pour une malfaçon. Spécialement expert judiciaire, ou elliptiquement expert : technicien qualifié commis par une juridiction en vue de l'éclairer sur des questions qui lui sont soumises. Elle est expert près les tribunaux. Vacation d'expert. L'avis des experts. Rapport, conclusion des experts. Querelle d'experts. Appos. Médecin expert. → légiste. Expert en antiquités, meubles et objets d'art, spécialement chargé d'en vérifier l'authenticité et d'en apprécier la valeur. Expert chargé de l'estimation des objets dans une vente aux enchères (→ commissaire-priseur), de l'estimation des marchandises (→ sapiteur). 3 Spécialiste chargé de résoudre un problème technique auquel est confronté son client. → conseil. Expert fiduciaire. → expert-comptable. Expert en acoustique, en climatisation. Expert-économiste. Expert-géographe. rem. On rencontre parfois le fém. : « Réponse de l'experte après enquête » (L'Express, 1989).
LAR	expert, nom masculin. Personne dont la profession consiste à évaluer la valeur de quelque chose, le montant de dégâts, etc., ou à attester l'authenticité des objets d'art : Selon les experts, ce tableau est un faux. Personne apte à juger de quelque chose, connaisseur : C'est un expert en la matière.
LIT	(èk-spèr) S. m. Terme de jurisprudence. Nom donné à des hommes qui, ayant la connaissance acquise de certaines choses, sont commis pour les vérifier et pour en décider.
NLIT	EXPERT, N. m. Dr. Celui qui, ayant la connaissance de certaines choses, est commis pour les vérifier et pour en décider. S'en rapporter au dire des experts.

Tableau A.28 – Relevé lexicographique – le mot *fonctionnaire*

TLFI	FONCTIONNAIRE, subst. A.– DR. ADMIN. Agent de l'État ou d'une autre personne morale de droit public, nommé dans un emploi permanent et titularisé dans un grade de la hiérarchie des cadres d'une administration (d'apr. Réau-Rond. 1951); L'actrice devient une fonctionnaire. Un de ces fonctionnaires qualifiés de « modestes ».– [Type caricatural dans la litt. du xix <sup>e</sup> et du xx <sup>e</sup> .] Un fonctionnaire à barbiche. Un petit homme insignifiant d'apparence, quelque chose comme un fonctionnaire (Green, Chaque homme, 1960, p. 403). B.– P. ext. 1 Individu investi d'une fonction. La fonction appelle le fonctionnaire.
AF8	FONCTIONNAIRE. n. des deux genres. Celui, celle qui remplit une fonction de l'État. Un fonctionnaire public. Les hauts fonctionnaires.
AF9	FONCTIONNAIRE n. XVIII <sup>e</sup> siècle. Dérivé de fonction. Personne qui remplit une fonction publique, en particulier une fonction de l'État. Spécialt. Agent de la fonction publique titularisé dans un grade de la hiérarchie et nommé dans un emploi permanent. Fonctionnaire de l'État. Fonctionnaire municipal, départemental, régional. Les préfets sont des fonctionnaires d'autorité. Haut fonctionnaire. Une carrière de fonctionnaire. Statut, notation, avancement des fonctionnaires. Les fonctionnaires sont tenus à l'obligation de réserve. Par ext. Fonctionnaire international.
PR15	fonctionnaire, nom. Personne qui remplit une fonction publique ; personne qui occupe, en qualité de titulaire, un emploi permanent dans les cadres d'une administration publique (spécialement l'État). → administrateur, 2. agent, employé ; fam. et péj. bureaucrate, rond-de-cuir ; plais. budgétivore. Fonctionnaires de la poste, des douanes. Fonctionnaire de police. Haut fonctionnaire. → technocrate. Statut de fonctionnaire (→ fonctionnariat). « un État supérieurement bureaucratique où des milliers de fonctionnaires contrôlaient le pauvre monde » (Daniel-Rops). « Où finit l'employé commence le fonctionnaire, où finit le fonctionnaire commence l'homme d'État » (Balzac). Énarque fonctionnaire. Fonctionnaire civil (opposé À militaire). Fonctionnaire international de l'ONU, des institutions européennes (→ eurocrate). Fonctionnaire en poste À l'étranger. Nommer, révoquer, casser un fonctionnaire. Position d'un fonctionnaire : activité, détachement, disponibilité, retraite. Grève de fonctionnaires. Crimes et délits de fonctionnaires : forfaiture ; concussion, détournement, exaction, malversation, prévarication, soustraction. Corruption de fonctionnaire. Ironique « tu aimes cette vie-là, calme, réglée, une vraie vie de fonctionnaire » (Sartre).
LAR	fonctionnaire, nom. Agent public qui, nommé dans un emploi permanent, a été titularisé dans un grade de la hiérarchie des administrations de l'État. Titulaire d'une fonction publique.

LIT	(fon-ksio-nê-r') s. m. et s. f. Celui, celle qui remplit une fonction. Un fonctionnaire public. Les hauts fonctionnaires.
NLIT	FONCTIONNAIRE, n. m. et n. f. Celui, celle qui remplit une fonction. Personne qui travaille et est payée par l'État. Les policiers, certains enseignants, les employés des ministères sont des fonctionnaires.

Tableau A.29 – Relevé lexicographique – le mot *gendarme*

TLFI	GENDARME, subst. masc. A. – HISTOIRE 1 Cavalier armé de pied en cap pouvant avoir sous ses ordres plusieurs autres cavaliers. B. – [Depuis 1790] Militaire appartenant à un corps de gendarmerie chargé du maintien de l'ordre et de la sûreté publique, ainsi que de l'exécution des arrêts judiciaires.– Femme aux allures masculines et aux manières autoritaires. Synon. virago. Elle, une grosse, une espèce de gendarme, avec un œil blanc qui regardait en l'air (Pourrat, Gaspard, 1925, p. 226). Elle était accompagnée d'une très grande femme, une espèce de gendarme en jupon (Cendrars, Bourlinguer, 1948, p. 48).
AF8	GENDARME. n. m. Soldat d'un corps de troupes spécialement chargé de maintenir la sécurité et la tranquillité publique. Gendarme à pied. Gendarme à cheval. On a mis les gendarmes à ses trousses. L'accusé fut amené entre deux gendarmes. Aller chercher les gendarmes. Il se dit figurément de Quelqu'un qui se donne des airs d'autorité, qui s'attribue la mission de faire régner l'ordre. Faire le gendarme. Fig. et fam., C'est un gendarme, un vrai gendarme, se dit d'Une grande et forte femme qui a l'air impérieux.
AF9	GENDARME n. m. XV <sup>e</sup> siècle. Contraction de l'ancienne locution gens d'armes, « soldats ». 1 HIST. Au Moyen Âge, homme d'armes à cheval qui avait sous ses ordres un certain nombre de cavaliers. à partir du XV <sup>e</sup> siècle, nom donné à des cavaliers appartenant à certaines compagnies d'ordonnance. Au XVII <sup>e</sup> et au XVIII <sup>e</sup> siècle, Gendarme de la Garde, gentilhomme appartenant à une formation de la maison du roi. 2 Depuis 1791, militaire appartenant à une formation de la gendarmerie nationale. Fam. C'est un gendarme, se dit d'une grande et forte femme qui se donne des airs d'autorité.
PR15	gendarme, nom. I Nom masculin Anciennement Homme de guerre À cheval, ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers. Spécialement Gentilhomme cavalier. Par extension Soldat, en général. II (1790) Mod. Militaire appartenant À un corps spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, À la recherche et À la constatation de certaines infractions, et À l'exécution des arrêts judiciaires. → fam. et vieux 2. pandore. Brigade de gendarmes (→ brigadier). Gendarme mobile. Elle est gendarme. Une gendarme. Être arrêté par les gendarmes, ramené entre deux gendarmes. Jouer au(x) gendarme(s) et au(x) voleur(s). le gendarme, symbole de la force publique, de l'autorité. La peur du gendarme : la peur de la sanction, du châtement, qui retient d'agir. Loc. Chapeau de gendarme : ancien bicorne des gendarmes ; par analogie chapeau de papier plié en forme de bicorne. Fam. Faire le gendarme : faire régner l'ordre, la discipline en exerçant une surveillance autoritaire et répressive. → flic. Personne, en particulier grande femme, À l'air autoritaire et revêche. → virago. « un grand gendarme de femme avare et maigre qui lui faisait peur » (Daudet).
LAR	gendarme, nom masculin. Militaire appartenant à une formation de la gendarmerie nationale. Familier. Personne autoritaire et, en particulier, femme de grande taille, à l'air viril. Histoire. Homme d'armes, cavalier ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers (souvent écrit gens d'armes). Cavalier des compagnies d'ordonnance créées par Charles VII, en 1439. Militaire. Depuis 1975, grade de la hiérarchie militaire qui se situe entre ceux de sergent et de sergent-chef.
LIT	(jan-dar-m') s. m. 1 Anciennement. Homme de guerre à cheval armé de toute pièces et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. Plus tard il s'est dit des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance quoiqu'ils fussent armés à la légère. Il s'est dit aussi d'un soldat en général. Fig. C'est un beau gendarme, s'est dit d'un homme qui a bonne mine à cheval. Cette phrase a vieilli. Familièrement. C'est un gendarme, un vrai gendarme, c'est une femme forte et hardie. Cette phrase est encore usitée. Il se dit aussi d'un bourru qui gronde sans cesse. Il a un oncle qui est un gendarme, un vrai gendarme. 2 Aujourd'hui soldat appartenant à un corps qui est chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques.
NLIT	GENDARME, n. m. et n. f. Anciennement, homme de guerre à cheval armé de toutes pièces et qui avait sous ses ordres un certain nombre d'hommes à cheval. En ce sens, on écrit quelquefois : Gens d'armes. Plus tard, cavalier de certaines compagnies d'ordonnance. Fam. C'est un gendarme, un vrai gendarme, c'est une femme forte et hardie. Aujourd'hui, soldat appartenant à un corps qui est chargé de maintenir la sûreté et la tranquillité publiques.

Tableau A.30 – Relevé lexicographique – le mot *général, générale*

TLFI	GÉNÉRAL, subst. masc. A– Officier supérieur du grade le plus élevé dans la hiérarchie militaire. Au fém. Épouse du général
AF8	GÉNÉRAL Il s'emploie aussi comme nom pour désigner Celui qui commande en chef une armée ou des armées, un corps d'armée, une division, une brigade. Général en chef. Général de division. Général de brigade. Il se dit encore du Supérieur général d'un ordre religieux. Le général des Jésuites. Il s'emploie au féminin pour désigner la Femme d'un général. Madame la générale.
AF9	deux entrées : GÉNÉRAL, n.m. Dans les armées de terre, de l'air et dans la gendarmerie, officier qui occupe les échelon les plus élevés de la hiérarchie, qui commande une armée ou des armées ; GÉNÉRALE, n.f. XVIII <sup>e</sup> siècle, au sens de « supérieure d'un couvent ». Épouse d'un général. Madame la générale
PR15	général, ale, aux, nom. 1. nom masculin. Celui qui commande en chef une armée, une unité militaire importante. Général en chef. Alexandre, Hannibal, César comptent parmi les plus fameux généraux de l'Antiquité 2 Par analogie. Personne qui est à la tête d'un ordre religieux. Le général des Jésuites, des Dominicains. 3 Officier du plus haut grade commandant une grande unité dans les armées de terre et de l'air ; 4 N.f. Vieilli. Épouse d'un général.
LAR	deux entrées : général, nom masculin. Officier appartenant aux échelons les plus élevés de la hiérarchie des armées de terre, de l'air et de la gendarmerie. Littéraire. Chef de guerre : Hannibal, Scipion, Alexandre, les généraux les plus illustres de l'Antiquité. Supérieur de certains ordres religieux, notamment chez les jésuites. ; générale, nom féminine. Femme d'un général.
LIT	deux entrées : (jé-né-ral) S. m. Général, chef militaire qui commande une armée ou un corps d'armée, ou une arme spéciale. Le supérieur de tout un ordre religieux ; (jé-né-ral) s.f. La générale, la femme d'un général. Madame la générale.
NLIT	N. m. Général, chef militaire qui commande une armée ou un corps d'armée, ou une arme spéciale. N. f. Générale, la femme d'un général. Le supérieur de tout un ordre religieux. (dans GÉNÉRAL, ALE, adj.)

Tableau A.31 – Relevé lexicographique – le mot *historien, historienne*

TLFI	HISTORIEN, -IENNE, subst. A. – [Correspond à histoire A] 1 Celui, celle qui se consacre à l'histoire, qui raconte, analyse des faits, des aspects du passé, rédige des ouvrages d'histoire, enseigne cette discipline. Historien et philosophe ; les historiens de l'Antiquité. L'historien des mœurs et des idées. L'historien des événements. 2 En partic. a) Peintre d'histoire. Watteau a été l'historien mordant des princes de Condé. b) [à l'École normale supérieure et à l'Université] Celui, celle qui se spécialise dans les études d'histoire. Il veut entrer dans la section des historiens (Littré). Rem. L'emploi fém. commence seulement à se répandre. Il est même absent de la docum. en certaines acceptions. On relève le masc. pour désigner une femme : La photographie (. . .) a en Mlle Gisèle Freund un nouvel historien (Lhote, Peint. d'abord, 1942, p. 170).
AF8	HISTORIEN. n. m. Celui qui écrit l'histoire qui a écrit une histoire, des histoires. Historien impartial. Historien digne de foi. Les historiens grecs. Les historiens latins. Les historiens d'Alexandre. Les historiens modernes. Les historiens français. Les historiens de l'Art. Il se dit quelquefois de Celui qui se borne à raconter des faits sans les accompagner de réflexions. Je ne suis qu'historien.
AF9	HISTORIEN, -ENNE n. XIII <sup>e</sup> siècle, ystorien. Dérivé savant du latin historia (voir Histoire). Personne qui fait des recherches, des études historiques, qui écrit des ouvrages d'histoire. Un historien consciencieux, impartial, digne de foi. Les historiens grecs, latins. Les grands historiens français du XIX <sup>e</sup> siècle. Les historiens de la paysannerie française. Un historien de l'art. Dans cet ouvrage, je me suis contenté de faire œuvre d'historien, de rapporter des faits sans prendre parti. Par ext. Personne qui enseigne ou étudie l'histoire.
PR15	historien, ienne, nom. 1 Auteur d'ouvrages d'histoire, de travaux historiques. → annaliste, chroniqueur, logographe, mémorialiste. Historien et historiographe. Historien impartial. Les historiens de la Révolution. Un historien de l'art. Un historien positiviste, marxiste. L'historien d'un personnage. → biographe. 2 Fam. Étudiant, étudiante en histoire. Les historiens et les chartistes.
LAR	historien, historienne, nom. Spécialiste des sciences historiques ; auteur d'ouvrages historiques. Familier. Étudiant ou enseignant en histoire. Littéraire. Personne qui raconte un événement ou une suite d'événements : Se faire l'historien de la libération de Paris.
LIT	(i-sto-ri-in) s. m. 1 Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. 2 Par extension, celui qui raconte quelque événement. 3 À l'École normale, historien se dit, en particulier, de ceux qui étudient spécialement l'histoire. Il veut entrer dans la section des historiens.



NLIT	HISTORIEN, IENNE, n. m. et n. f. Celui, celle qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Par extens. Celui, celle qui raconte quelque évènement. Personne qui étudie ou enseigne l'histoire.
------	--

Tableau A.32 – Relevé lexicographique – le mot *maître*, *maîtresse*

TLFI	deux entrées : MAÎTRE, MAÎTRESSE, subst. I. – Personne qui a un pouvoir de domination sur les êtres ou les choses. A. – Personne qui a quelqu'un sous sa dépendance, sous son autorité [...]. – Au fig. Celui auquel une femme est asservie moralement, sentimentalement ou socialement. P. plaisant. Le seigneur et maître (d'une femme). Le mari. 2. Celui, celle qui exerce un pouvoir. a) Celui, celle qui exerce le pouvoir politique, qui a des sujets, gouverne un ou plusieurs peuples. Un maître absolu, souverain; le maître de Rome, d'un pays, d'un royaume; les maîtres de l'État. [...] II. – Personne qui a autorité ou fait autorité dans un domaine d'activité. A. – Celui, celle qui a la responsabilité, la direction d'une affaire, d'un service, de l'exécution d'une tâche. [...] Dans le domaine de l'enseign. sup. et de la rech. Maître(-)assistant (fém. maître). Maître de conférences (fém. maître). Maître de recherche (fém. maître). [...] C – Celui, celle qui enseigne, instruit, qui a des élèves, des disciples. [...] Au masc. Celui qui fait école; celui dont on est le disciple. [...] Celui qui est digne de faire école, qui manifeste une compétence exceptionnelle ou un talent supérieur [...]; MAÎTRESSE, subst. fém. Femme avec laquelle un homme entretient des relations charnelles hors mariage.
AF8	MAÎTRE. (féminin : MAÎTRESSE.) n. m. Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de fait. Le maître de la maison. La maîtresse du logis. [...] Il désigne encore Celui, celle qui a des domestiques. Bon maître. Mauvais maître. Cette femme est bonne maîtresse. MAÎTRE signifie en outre Celui qui enseigne quelque art ou quelque science. [...] MAÎTRE s'est dit aussi de Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes ordinaires dans quelque corps de métier. Maître cordonnier, tailleur, maçon, charron. [...] On dit aussi, dans un sens favorable, Un maître homme, une maîtresse femme, Un homme, une femme entendus, habiles, qui savent se faire obéir, se faire servir. MAÎTRE se dit aussi de Celui qui possède un grand talent, une supériorité reconnue en quelque matière que ce soit. Les maîtres de l'art. Un maître écrivain. Un tableau de maître. [...] MAÎTRE, en termes de Palais et de Procédure, est aussi un Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués, aux notaires, etc. [...] MAÎTRESSE signifie spécialement Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie. C'est sa maîtresse. Il a eu plusieurs maîtresses.
AF9	MAÎTRE, MAÎTRESSE n. XI <sup>e</sup> siècle, maistre. Issu du latin magister, « chef; maître d'école ». I. Celui, celle qui commande, qui domine, soit de droit, soit de fait. [...] Loc. Seigneur et maître, par allusion à l'hommage dû par le vassal à son seigneur, se dit de la personne qui possède toute autorité sur une autre et, parfois plaisamment, du mari par rapport à la femme. [...] 2. Personne qui, ayant des hommes, des femmes à son service, a autorité sur eux. Maître et esclave, maître et serviteur. Cette servante était toute dévouée à sa maîtresse, à ses maîtres. [...] 3. Personne qui possède quelque chose; propriétaire. Être maître d'une terre, d'un domaine. II. Par ext. 1. Personne qui détient une supériorité reconnue en quelque domaine particulier. C'est un maître dans sa discipline. Les maîtres de l'art. [...] 2. Personne qui transmet un savoir, forme les autres à son modèle. Le maître et ses élèves. [...] Maître, maîtresse d'école, instituteur, institutrice. [...] Maître de conférences. [...] 3. Spécialt. Au féminin. Se disait autrefois de la femme exerçant son empire sur l'homme qui l'aime et la courtise. Désigne aujourd'hui une femme qui a une liaison avec un homme en dehors du mariage. Elle est sa maîtresse, l'une de ses maîtresses. III. Titre en usage dans de nombreux domaines d'activité pour désigner une personne à qui l'on reconnaît une compétence particulière, une aptitude à diriger. [...]
PR15	maître, maîtresse, nom. Personne, chose qui exerce une domination [...]; Personne qualifiée pour diriger [...], N.m. Dans le système corporatif, Artisan qui dirige le travail et enseigne aux apprentis. [...] Titre qui remplace Monsieur, Madame en parlant des gens de loi ou en s'adressant à eux (avoué, avocat, huissier, notaire). Maître X, avocate à la cour. Titre que l'on donne en s'adressant à un professeur éminent, à un artiste ou à un écrivain célèbre.; n.f. 1. vieux. La maîtresse de quelqu'un, la jeune fille ou la femme qu'il aime et qui exerce son empire sur lui 2. Vieilli. La maîtresse de qqn, femme qui a des relations amoureuses et sexuelles plus ou moins durables avec qqn sans être son épouse. Spécialement mod. Femme qui a des relations sexuelles plus ou moins régulières avec une personne mariée à qqn d'autre.

LAR	trois entrées : maître, nom masculin. Personne qui commande. Personne qui possède à un degré éminent un talent, un savoir et qui est susceptible de faire école, d'être prise pour modèle : Un tableau de maître. Un maître à penser. [...] Droit. Titre que l'on donne aux avocats et aux officiers ministériels (avec majuscule). [...] Traditions populaires. Titre d'un artisan admis à la maîtrise, dans un métier où subsistent des traditions de corporation ou de compagnonnage ; maître, maîtresse, nom. Personne qui enseigne, éduque à l'école, et, en particulier, instituteur : Demander à parler à la maîtresse. Littéraire. Personne qui commande à des domestiques, des serviteurs, etc. : Les maîtres rentrent au château. Personne qui dirige sa maison, reçoit les invités, etc. [...]; n.f. Femme avec laquelle un homme a des relations sexuelles en dehors du mariage.
LIT	deux entrées : (mê-tr') s. m. Celui qui commande soit de droit soit de fait ; Celui qui possède des esclaves ; Roi, empereur, prince souverain ; Celui qui par la force entre en possession, en domination ; [...] Propriétaire ; Celui qui enseigne quelque art ou quelque science ; [...] Celui qui est savant, expert, éminent en quelque art ou science ; Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes régulières dans quelque corps de métier ; Qualification donnée à des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises, etc. ; Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires [...]; (mê-trè-s') s.f. Celle qui domine, dirige, possède. Les domestiques et leur maîtresse ; Celle qui possède un pays à titre souverain ; Fille ou femme recherchée en mariage, ou, simplement, aimée de quelqu'un, ainsi dite de l'empire qu'elle exerce sur l'homme qui l'aime ; Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce de galanterie ; Celle qui enseigne. Une maîtresse de piano, de chant. Une maîtresse de langue [...].
NLIT	deux entrées : MAÎTRE, n.m. Personne qui commande soit de droit soit de fait. Le maître de la maison. [...] Propriétaire. Le maître de ce château. [...] Personne qui enseigne quelque art ou quelque science. Maître de langue, de français, etc. [...] Personne qui est savante, experte, éminente en quelque art ou science. Il est maître en éloquence. Il se dit des grands peintres. Les maîtres de l'école française.[...] Personne qui, après avoir été apprentie, était reçue avec les formes régulières dans quelque corps de métier. [...] Aujourd'hui, qualification donnée à des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises, etc. [...] Dr. Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. Maître un tel, notaire. [...] Instituteur. Le maître interroge un élève. [...]; MAÎTRESSE, n.f. Femme qui domine, dirige, possède. [...] Maîtresse de maison, la dame qui dirige une maison. [...] Femme qui possède un pays à titre souverain. [...] Fille ou femme recherchée en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un. Femme qui enseigne. Une maîtresse de piano, de chant, de langue. [...] Institutrice. La maîtresse donne des exercices à ses élèves.[...]

Tableau A.33 – Relevé lexicographique – le mot *maréchal*, *maréchale*

TLFI	deux entrées : MARÉCHAL, subst. masc. I. – Grade ou dignité militaire donné(e) suivant les époques à divers officiers ou sous-officiers. II. – Maréchal (vieilli), maréchal grossier (vx). Artisan dont le métier était de façonner le fer et dont l'activité se confondait parfois avec celle du forgeron ou du serrurier. Synon. maréchal-ferrant. III. – Titre porté par une personne exerçant de hautes fonctions dans un ordre, une cour, un gouvernement dans certains pays. IV. – Au fig. Chef de file d'une idéologie, d'une politique, d'un courant artistique ; MARÉCHALE, subst. fém. Femme d'un maréchal.
AF8	MARÉCHAL. n. m. Titre de la plus haute dignité dans la hiérarchie militaire. La femme d'un maréchal de France s'appelle Madame la maréchale. MARÉCHAL se dit aussi de Certains grands officiers en divers pays. Grand maréchal du Palais. L'électeur de Saxe était grand maréchal de l'Empire.
AF9	deux entrées : MARÉCHAL n. m. (pl. Maréchaux). XII <sup>e</sup> siècle. Issu du francique marhschalk, qui désigne un domestique chargé de soigner les chevaux. 1 Ancienn. Artisan chargé de ferrer et de soigner les chevaux (on dit aujourd'hui Maréchal-ferrant). 2 MILIT. Titre de certains officiers ou sous-officiers. Maréchal de France ou, simplement, maréchal, haute dignité qui place son titulaire au sommet de la hiérarchie militaire, depuis la suppression en 1626 du titre de connétable. 3 Titre porté dans divers pays par certains grands officiers. Grand maréchal du Palais. L'électeur de Saxe était grand maréchal de l'Empire ; MARÉCHALE, n.f. XIII <sup>e</sup> siècle, pour désigner l'épouse d'un maréchal-ferrant. Forme féminine de maréchal . Appellation de courtoisie donnée à l'épouse d'un maréchal. Madame la maréchale.

PR15	deux entrées : maréchal, nom masculin. 1 → maréchal-ferrant. 2 Anciennement Officier préposé au soin des chevaux. Officier de cavalerie. maréchal des logis : sous-officier de cavalerie, d'artillerie, qui était à l'origine chargé du logement des troupes (→ margis). 3 (xiiiie) Officier général. Vieux Maréchal de camp : général de brigade. Maréchal de France, et absolument maréchal : À l'origine, officier supérieur et fonctionnaire royal, second du connétable. Mod. Officier général qui a la dignité la plus élevée dans la hiérarchie militaire (On lui dit Monsieur le Maréchal). Bâton de maréchal. Nom féminin (1617); maréchale, nom féminin. épouse d'un maréchal.
LAR	deux entrées : n.m. Dans de nombreux pays, dignité ou grade le plus élevé de la hiérarchie militaire. Abréviation de maréchal-ferrant. Grand maréchal (du palais), officier pourvu d'un commandement ou d'une fonction honorifique dans les palais d'un souverain. (Napoléon Ier donna ce titre au général Bertrand.); n.f. Femme d'un maréchal.
LIT	(ma-ré-chal) s. m. 1 Artisan qui ferre les chevaux, et qui les traite quand ils sont malades. On dit dans le même sens : maréchal ferrant, maréchal vétérinaire. 2 Titre de divers officiers qui avaient soin des chevaux et des écuries. 3 Titre d'une dignité qui n'était primitivement que celle d'un officier de cavalerie. Maréchal de Malte, c'était la seconde dignité de l'ordre. 4 Maréchal de bataille, officier général dont les fonctions consistaient à ranger les troupes en bataille et à régler les postes. 5 Maréchal de France, celui qui occupe le grade le plus élevé et dont la fonction est de commander les armées. 6 Titre de certains grands officiers en divers pays. Grand maréchal du palais. Le grand maréchal de Pologne. Maréchal de la diète.
NLIT	MARÉCHAL, ALE, n. m. et n. f. Artisan, artisanne qui ferre les chevaux, et qui les traite quand ils sont malades. On dit dans le même sens : maréchal-ferrant, maréchal vétérinaire. Au pl. Des maréchaux-ferrants. Titre de divers officiers qui avaient soin des chevaux et des écuries. Maréchal des écuries. Maréchal des logis, sous-officier des troupes à cheval; ce grade répond à celui de sergent dans l'infanterie. Maréchal des logis chef; ce grade répond à celui de sergent-major. Maréchal des logis, officier chargé de faire préparer les logements pour la cour en voyage. Maréchal de camp, officier général dont le grade est au-dessus de celui de colonel, et correspond à celui de général de brigade. Maréchal de France, celui qui occupe le grade le plus élevé et dont la fonction est de commander les armées. Maréchale, la femme d'un maréchal de France. Les maréchaux formaient autrefois un tribunal chargé de prononcer sur les affaires d'honneur. Titre de certains grands officiers en divers pays. Grand maréchal du palais. Rem. On dit au féminin une maréchale-ferrante.

Tableau A.34 – Relevé lexicographique – le mot *ministre*

TLFI	MINISTRE, subst. masc. A. – Vieilli. Celui qui est chargé de remplir une fonction, un office, d'exécuter une tâche pour le service de quelqu'un, d'accomplir le dessein d'autrui. – RELIG. Prêtre d'une religion, considéré comme intermédiaire entre la divinité et les croyants et chargé de célébrer le culte divin. Ministre du culte. B. – Homme d'État chargé d'administrer les affaires publiques. Mod. Personnalité choisie par le chef du gouvernement pour être membre du gouvernement, administrer les affaires de l'État à la tête d'un ministère en étant responsable ou non devant le Parlement selon que le régime est parlementaire, présidentiel ou conventionnel. Ministre de l'Éducation Nationale, de la Marine, de la Guerre, des Affaires Étrangères, des Finances. Rem. On dit Madame le Ministre à une femme ministre, et Monsieur le Ministre à un secrétaire d'État.
AF8	MINISTRE, n. m. Celui qui exerce un ministère religieux. Il désignait autrefois, dans un sens général, Celui dont on se servait pour l'exécution de quelque chose. On dit encore être le ministre des passions, des volontés, des vengeances d'autrui. MINISTRE se dit aussi de Ceux qui sont chargés d'administrer les affaires d'un État. Premier ministre s'est dit autrefois du Personnage exerçant les fonctions de chef du ministère et désigne encore aujourd'hui le Président du Conseil. MINISTRE se dit aussi des Agents diplomatiques représentant leur gouvernement auprès des gouvernements étrangers qui comportent non une ambassade, mais une légation. Le ministre de France à Athènes. Le ministre de Grèce à Paris. Ministre plénipotentiaire, Agent diplomatique de la seconde classe, venant après les ambassadeurs.

AF9	<p>MINISTRE n. m. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin <i>minister</i>, « serviteur ». I. A désigné, au sens le plus général, la personne chargée de l'accomplissement d'une mission. Les rois sont les ministres de Dieu sur terre. Spécialt. Ministres de justice, nom donné, sous l'Ancien Régime, aux sergents et aux bas officiers chargés d'exécuter les décisions de justice. II. Personne à qui l'on remet la charge d'une fonction, d'un office. 1 HIST. Celui à qui un prince confiait l'administration de son royaume, à qui il commettait le soin des affaires publiques. 2 Titre donné à ceux qui, appelés à siéger au gouvernement d'un État, sont ordinairement placés à la tête d'un département dont ils ont la charge. Ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Finances. 3 DIPLOMATIE. Personne chargée par un gouvernement de le représenter auprès d'un État étranger (vieilli). 4 RELIG. Celui, celle qui exerce un ministère au sein d'une Église, qui a autorité pour accomplir certaines fonctions cultuelles. Ministre du culte.</p>
PR15	<p>ministre, nom. I Vieux ou spécialement Celui qui est chargé d'une fonction, d'un office. 1 Nom masculin (xvie) Relig. Celui qui a la charge (du culte divin), agit au nom de Dieu. → ecclésiastique, prêtre. L'aumônier, ministre du culte dans une communauté. Nom (xvie) Pasteur protestant. 2 Vieux Personne qui est chargée d'une fonction, d'un office, personne qu'on utilise pour l'accomplissement de qqch. → serviteur. II (xviie) Ministre d'État, et absolument ministre. rem. Le féminin la ministre, grammaticalement correct, est couramment employé. 1 Nom masculin Anciennement Chef d'un grand service public permanent. Louvois, ce grand ministre. 2 Mod. Agent supérieur du pouvoir exécutif; homme ou femme d'État placé(e) à la tête d'un département ministériel ou ministère. Nomination d'un ministre. Fonction de ministre. → ministère, portefeuille. Madame la ministre ou Madame le ministre. « Député demain, après-demain je puis être ministre et alors je te prends À mon cabinet » (Aragon). Ensemble des ministres. → cabinet, gouvernement, ministère. Décret pris en Conseil des ministres. Ministre de l'Éducation nationale (grand maître de l'Université), des Finances, de l'Intérieur. Un ancien ministre. Le Premier ministre : le chef du gouvernement (en régime parlementaire) (→ régional primature). En France, le Premier ministre est nommé par le président de la République. « les opposants politiques dont la première ministre » (Le Monde, 1998). Ministre sans portefeuille : membre du cabinet qui n'est pas à la tête d'un département ministériel. Ministre d'État : ministre sans portefeuille. Ministre de tutelle. Ministres et secrétaires d'État. Au Canada, Chef du gouvernement et chef du Conseil des ministres (chef du parti politique majoritaire à l'Assemblée nationale, ou d'une coalition). La Première ministre du Québec. Appos. inv. Bureau ministre : bureau plat de grande taille, à tiroirs latéraux. Papier ministre, de format officiel. Loc. Un courrier de ministre, très abondant. 3 Dr. internat. Agent diplomatique de rang immédiatement inférieur à celui d'ambassadeur et chargé de représenter son gouvernement à l'étranger. Ministre plénipotentiaire. Ministre conseiller dans une ambassade. Ministre résident : agent de la troisième classe (après les ministres plénipotentiaires et avant les chargés d'affaires).</p>
LAR	<p>deux entrées : ministre, nom. Membre du gouvernement d'un État à la tête d'un département ministériel Difficultés. Genre. L'emploi du mot au féminin est désormais admis en France, même dans l'usage protocolaire : Mme la ministre de la Défense. La ministre du Budget. ; ministre, nom masculin. Vieux. Pasteur de l'Église réformée.</p>
LIT	<p>(mi-ni-str') s. m. 1 Celui qui est chargé d'une fonction, d'un office ; celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. 2 Les ministres du Seigneur, les ministres saints, les ministres de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, de la parole de Dieu, les ministres des autels, les prêtres. 3 Chez les luthériens et les calvinistes, ministre du saint Évangile, ministre de la parole de Dieu, ou, simplement, ministre, celui qui fait le prêche. 4 Se dit, chez les jésuites, d'un dignitaire qui commande en l'absence du général. 5 Homme public chargé des principales fonctions du gouvernement. 6 Envoyé d'un gouvernement auprès d'un gouvernement étranger. 8 Ministre au féminin. Si la justice est la reine des vertus morales, elle ne doit pas paraître seule ; aussi la verrez-vous dans son trône servie et environnée de trois excellentes vertus, que nous pouvons appeler ses principales ministres, la constance, la prudence et la bonté, [Bossuet, Sermons, Justice, préambule.] [Racine, Baj. IV, 4] On a condamné cette locution ; mais elle paraît tout à fait admissible.</p>

NLIT	<p>MINISTRE, n. m. Celui qui est chargé d'une fonction, d'un office ; celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. « Le ministre de ses charités », Bossuet. « Des vengeances des rois ministre rigoureux », Racine. Poétiq. Le ministre de la mort, quiconque est chargé de la donner, et parfois le bourreau. Fig. Les ministres de la mort, ce qui cause la mort. Les ministres du Seigneur, les ministres saints, les ministres de Jésus-Christ, de l'Évangile, de la religion, de la parole de Dieu, des autels, les prêtres. Chez les luthériens et les calvinistes, ministre du saint évangile ou simplement ministre, celui qui fait le prêche. Homme public chargé des principales fonctions du gouvernement. Premier ministre, ministre qui est chargé par le prince de tout le gouvernement de l'État. Ministres d'État, ministres sans portefeuille, ministres qui n'ont pas de département, et qui ne sont appelés que pour le conseil. Envoyé d'un gouvernement auprès d'un gouvernement étranger. Ministre plénipotentiaire, celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante. Gros-bec d'Amérique.</p>
------	--

Tableau A.35 – Relevé lexicographique – le mot *officier, officière*

TLFI	<p>deux entrées : OFFICIER, subst. masc. A. – Personne qui a un office, qui exerce une fonction particulière, qui remplit une charge. Officier de justice ; officier de Finances. B. – En partic., vieilli. Domestique de grande maison, préposé au service de la table ; p. ext., domestique. 1 DROIT a) DR. ADMIN. Officier de l'état civil, d'état civil. Personne chargée par la loi de tenir les registres officiels de l'état civil, d'y dresser et signer les actes, ainsi que d'en délivrer les copies et extraits. Officier ministériel. Titulaire d'un office ministériel. Officier municipal. Officier public. Titulaire d'un office public. b) DR. PÉNAL. Officier de police judiciaire. Fonctionnaire chargé de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. c) HIST. DU DR. Titulaire d'un office. 2 HISTOIRE a) Officier de la maison du roi. 3 MÉD. Officier de santé. 4POLICE a) Officier de paix. Magistrat de police municipale ayant directement sous ses ordres les gardiens de la paix. b) Officier de police (apr. 1956). Synon. de inspecteur (de police). II. A. – ARMÉE, MAR. Militaire ou marin détenteur d'un grade lui permettant d'exercer un commandement. 1 Titulaire d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant dans les armées de terre et de l'air et dans la gendarmerie ou à celui d'enseigne de deuxième classe dans la marine. 2 a) Bas officier (vieilli). b) Officier marinier. c) Officier de santé (vieilli). Médecin militaire. 3 P. anal. a) Officier de l'Armée du Salut. Responsable, membre de la hiérarchie de l'Armée du Salut. b) Officier de la marine marchande. B. – 1 Titulaire d'un grade dans un ordre honorifique. 2 En partic. a) Officier d'Académie. b) Officier de l'Instruction publique. Titulaire, dans l'ordre des palmes académiques, du grade immédiatement supérieur à celui d'officier d'Académie. c) Officier de la Légion d'honneur. Titulaire, dans l'ordre de la Légion d'honneur, du grade intermédiaire entre celui de chevalier et celui de commandeur. Rem. gén. L'emploi d'un appellatif fém. devant officier est rare ;</p> <p>OFFICIERE, subst.fém. A. – Religieuse titulaire d'un office dans une communauté de femmes. B. – Femme qui détient le grade d'officier dans l'Armée du Salut.</p>
AF8	<p>OFFICIER. n.m. Celui qui a un office, qui remplit une charge, qui occupe un emploi civil. Dans l'ancienne France, Officier de police. Officier de justice. Les grands officiers de la couronne. On appelait Officiers de l'Académie française le directeur, le chancelier, le secrétaire perpétuel. De nos jours, Officiers ministériels. Officier de santé se disait d'un Médecin qui exerçait la profession médicale sans le grade de docteur. OFFICIER se disait autrefois des Serviteurs de grande maison ayant soin de la table et de l'office. OFFICIER se dit plus ordinairement de Celui qui, revêtu de tel ou tel grade, exerce le commandement afférent à ce grade, dans l'armée de terre ou de mer. OFFICIER se dit aussi de Dignitaires d'un degré déterminé de certains ordres. Officier de la Légion d'honneur, Titulaire du grade qui vient immédiatement au-dessus de celui de chevalier. Officier d'Académie, Titulaire de la décoration universitaire du premier degré. Officier de l'Instruction publique, Titulaire de la décoration universitaire du second degré. On dit aussi Officier du mérite agricole.</p>

AF9	<p>OFFICIER, n.m. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval <i>officiarius</i>, "personne pourvue d'une charge", lui-même dérivé de <i>officium</i>, "service, fonction, devoir". 1 Personne qui remplit certaines charges, occupe certains emplois civils. HIST. Grand officier de la Couronne, sous l'Ancien Régime, haut dignitaire attaché au service privé du roi. DROIT. Officiers publics, titulaires d'un office public. Officier ministériel, titulaire d'un office ministériel (s'applique aussi souvent aux titulaires d'un office public). Officier de l'état civil, magistrat municipal chargé de tenir les registres officiels de l'état civil. Officier de police, fonctionnaire de police ayant des fonctions de commandement et d'encadrement, et qui peut être chargé de certaines investigations. Officier municipal, magistrat ou fonctionnaire municipal. officier de paix, s'est dit de membres de certaines polices municipales commandant aux gardiens de la paix. Officier de santé, désignait un praticien qui exerçait sans avoir le grade de docteur en médecine ; était également l'appellation donnée aux médecins des armées. Spécialt. Se disait des serviteurs d'une grande maison ayant soin de la table et de l'office. Officier de maison. Par anal. Officier de l'Armée du salut, responsable de haut niveau dans cette organisation (dans cet emploi, on rencontre le féminin Officière). 2 MILIT. Dans l'armée de terre et l'armée de l'air, militaire revêtu d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant. 3 MARINE MARCHANDE. Officier de la marine de commerce, titulaire d'un brevet qui l'habilite à exercer un commandement (on dit aussi Officier marchand). 4 Grade de certains ordres honorifiques ; personne revêtue de ce grade. Le grade d'officier se situe, dans plusieurs ordres, entre celui de chevalier et celui de commandeur. Officier de la légion d'honneur.</p>
PR15	<p>officier, ière, nom. 1 Anciennement Titulaire d'un office. Officiers de justice. Grands officiers de la Couronne : auxiliaires du roi qui, À l'origine, s'occupaient d'un service domestique en même temps que de l'administration d'un service public. Domestique dans une grande maison (princière, etc.). Officiers de bouche. Mod. Dr. Officiers publics, ministériels : personnes investies d'un office ministériel ou public (notaires, huissiers de justice, conservateurs des hypothèques...). Vieilli Officiers municipaux, qui ont une charge dans l'administration d'une commune. Officier de l'état civil. Officier de police judiciaire, titre conféré par la loi aux personnes qui ont pour mission de rechercher et de constater les infractions, d'en livrer les auteurs À la justice (procureurs, juges, maires, etc.). Officier de paix : fonctionnaire en uniforme de la Police nationale, de rang immédiatement inférieur au capitaine. 2 (xvie) Courant Militaire ou marin titulaire d'un grade égal ou supérieur À celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de seconde classe, et susceptible d'exercer un commandement. « Le métier d'officier consiste surtout À punir ceux qui sont au-dessous de soi et À être puni par ceux qui sont au-dessus » (Allais). (Armée de terre, aviat.) Officiers et soldats. Officiers subalternes, supérieurs et généraux. → 1. grade ; sous-officier. Élève officier. → aspirant. Elle est officier ou elle est officière. « La même est officière, si j'en crois ses galons » (San-Antonio). Officier d'infanterie, d'artillerie, d'aviation, de gendarmerie. Officier d'état-major. Positions de l'officier : activité, disponibilité, non-activité, congé d'activité, réforme, retraite. Officier d'active, de carrière. Officier de réserve. Officier instructeur, d'ordonnance. Officier sorti du rang, sorti d'une école. Mar. Officiers et matelots. Officiers de marine : officiers de corps de la marine militaire appelés À armer les bâtiments de guerre et À les commander. Officiers de la marine, ceux des autres corps. Officiers de la marine marchande. Officier mécanicien. Par extension Officier marinier. 3 Titulaire d'un grade dans un ordre honorifique. Officier d'Académie : titulaire des palmes académiques. Officier de la Légion d'honneur : titulaire du grade supérieur À celui de chevalier. Être promu officier. Grand officier : titulaire du grade supérieur À celui de commandeur. Être élevé À la dignité de Grand officier. 4 Appos. Col officier : col droit et étroit bordant une encolure ronde.</p>
LAR	<p>deux entrées : officier, nom masculin. Militaire d'active ou de réserve d'un grade égal ou supérieur à celui de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau. Décorations. Grade de la plupart des ordres de chevalerie et des ordres de mérite, généralement compris entre celui de chevalier et celui de commandeur ; personne titulaire de ce grade. Histoire. Tout titulaire d'un office sous l'Ancien Régime ; officière, nom féminin. Femme ayant le grade d'officier dans l'Armée du salut.</p>

LIT	<p>deux entrées : (o-fi-si-é) s.m. 1 Celui qui a un office, une charge, un emploi. Officier de police, de justice. Les officiers municipaux Le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel de l'Académie française sont les officiers de cette compagnie. Officiers de paix, nom que l'assemblée nationale donna à 24 employés du tribunal municipal créé en 1791 ; ils faisaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix. 2 Officiers de l'église, les employés laïques, tels que les sacristains, chantres, suisses, bedeaux, etc. Grands officiers de l'ancien empire d'Allemagne, les électeurs de l'empire germanique. 3 Celui qui a obtenu quelque charge selon les formes prescrites. Les officiers ministériels. 4 Homme de guerre qui a un grade, un commandement. Un officier en retraite. Officier d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie. Officier de la garde nationale. Officier au 4e régiment de ligne. 5 Officiers de l'ordre de la Légion d'honneur, titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. 6 Autrefois, dans la marine, toute personne ayant un emploi ou office, et n'étant ni matelot proprement dit ni soldat, avait le nom et la qualité d'officier. Aujourd'hui, il n'y a plus d'officiers que les officiers généraux, les capitaines de vaisseau, les capitaines de frégate, les lieutenants et les enseignes de vaisseau. 7 Chez le roi, officiers de bouche, ceux qui travaillaient pour la table du roi. Officiers du gobelet, ceux qui étaient chargés de fournir le vin pour la table du roi. Officiers du commun, tous ceux qui travaillaient pour les autres tables de la maison du roi. 8 Officier de santé, se disait, autrefois, des médecins, chirurgiens, apothicaires qui servaient chez le roi et chez Monsieur. Aujourd'hui, médecin d'un rang au-dessous de celui de docteur en médecine ;</p> <p>(o-fi-siè-r') s. f. 1 Celle qui a un office dans les congrégations de filles. Quelques congrégations de filles ont des officières qui portent le nom d'admonitrices. 2 Voltaire l'a dit, dans un conte, de femmes qui remplissaient les différentes charges de la maison d'une reine.</p>
NLIT	<p>OFFICIER, IÈRE, n. m. et n. f. Celui qui a un office, une charge, un emploi. Officier de police, de justice. Les officiers municipaux. Officiers de l'église, les employés laïques, tels que les sacristains, chantres, suisses, bedeaux. Grands officiers de la couronne, dans l'ancienne monarchie, le connétable, l'amiral, le chancelier, le grand écuyer, etc. Celui qui a obtenu quelque charge selon les formes prescrites. Un officier ministériel. Homme de guerre qui a un grade, un commandement. Officier d'infanterie, de cavalerie, etc. Officiers proprement dits, les sous-lieutenants, les lieutenants, les capitaines. Officiers supérieurs, les officiers d'un grade élevé, tels que colonels et généraux. Officiers généraux, les maréchaux de France, les généraux de division et les généraux de brigade. Officier de l'ordre de la Légion d'honneur, titulaire du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Officier d'académie, de l'université, titulaire d'une décoration accordée par le ministre de l'instruction publique. Nom donné, dans les maisons des princes, à des personnes qui y remplissaient quelque emploi important. Dans une grande maison, domestique qui a soin de l'office. Officiers de bouche, ceux qui travaillaient pour la table du roi. Officier de santé, médecin d'un rang au-dessous de celui de docteur en médecine. Officier de marine, officier de la marine militaire. Québec Officier rapporteur, personne chargée de présider les élections.</p>

Tableau A.36 – Relevé lexicographique – le mot *préfet, préfète*

TLFI	<p>deux entrées : PRÉFET, subst. masc. A. – ANTIQ. ROMAINE. Titre donné à un très grand nombre de magistrats et de hauts fonctionnaires sous la République et sous l'Empire, chargés de l'administration de Rome ou de fonctions militaires. B. – HIST. [Sous le premier Empire] Officier de la cour. Préfet du palais (impérial). C. – ADMIN. PUBL. Haut fonctionnaire nommé par le président de la République par décret pris en Conseil des ministres, et représentant l'État et le gouvernement dans chaque département français. [Dans certaines grandes villes comme Paris, Lyon, Marseille] Préfet de police. Haut fonctionnaire nommé par le gouvernement, responsable de la police municipale, judiciaire et administrative. D. – RELIG. CATH. (admin. ecl.). Préfet apostolique. Ecclésiastique représentant le Saint-Siège à la tête d'une circonscription territoriale en pays de mission. E. – 1 ENSEIGN. [Dans les établissements privés] Préfet (des études). Membre du personnel de direction qui, sous l'autorité du directeur, a la responsabilité de la discipline et des études. 2 Vieilli. Préfet de congrégation. Responsable d'une confrérie de laïques ; PRÉFÈTE, subst. fém. A. – Femme d'un préfet. B. – [En Belgique] Directrice d'un athénée.</p>
AF8	<p>PRÉFET n. m. Celui qui occupait une préfecture dans l'empire romain. Il désigne, dans l'organisation administrative actuelle de la France, le Magistrat chargé de l'administration générale d'un département. Le préfet du département de la Seine. Il a un féminin : Préfète. Le préfet de police, Le magistrat chargé de la police dans le département de la Seine. PRÉFET se dit, dans certains collèges religieux, de Celui qui a pour fonction d'exercer une surveillance générale sur les études et la conduite des élèves, Le préfet des études.</p>

AF9	deux entrées : PRÉFET n. m. XII <sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XVIII <sup>e</sup> siècle, au sens 2 Emprunté du latin praefectus, « gouverneur, commandant, préfet », lui-même composé à partir de prae, « devant, avant, à la tête de », et facere, « instituer, nommer ». 1 ANTIQ. ROM. Magistrat chargé de la gestion d'un service ou d'une circonscription donnés. 2 Haut fonctionnaire membre du corps préfectoral, qui dirige les services de l'État dans une circonscription territoriale ou assure une mission de service public relevant du pouvoir central. Monsieur le préfet, Madame le préfet. 3 RELIG. CATHOL. Titre donné à un ecclésiastique occupant de hautes fonctions. Préfet apostolique, prélat qui, sans être évêque, administre un territoire dans un pays de mission comme représentant du pape. Préfet de congrégation ou, simplement, préfet, cardinal qui dirige une des congrégations de la curie romaine. 4 ENSEIGN. Dans certains établissements privés, désigne celui qui a pour fonction de veiller sur les études, la conduite des élèves. Le préfet des études ; PRÉFÈTE n. f. XIX <sup>e</sup> siècle. Dérivé de préfet. Épouse d'un préfet. Madame la préfète.
PR15	deux entrées : préfet nom masculin 1. L'un des hauts magistrats chargés de l'administration de Rome. L'un des préfets du prétoire qui étaient à la tête d'un département de l'Empire (préfecture). Le préfet des Gaules. 2. (xvii <sup>e</sup> ) Relig. Préfet des brefs : le chef de la section des brefs de la secrétairerie du pape. (1622) Prêtre chargé de la discipline dans certains collèges religieux. Préfet des études. Appos. Le père préfet d'un collège. 3. (1793) Courant Fonctionnaire placé à la tête d'un département ou d'une région, représentant du pouvoir central et du département. Madame le Préfet (rarement la Préfète). Cabinet du préfet. Arrêté du préfet. (1800) Préfet de police, placé à la tête de la préfecture de Police (à Paris et dans certaines grandes villes). 4. Préfet maritime : l'officier général placé à la tête d'un arrondissement maritime. 5. En Belgique, Directeur d'athénée (2 <sup>o</sup> ), de lycée. En Suisse, Magistrat qui représente le pouvoir exécutif dans le district d'un canton. ; Préfète n. f. Vieilli Femme d'un préfet. Madame la Préfète. « une foule de personnalités nancéiennes autour du préfet et de la préfète » (O. Rolin). 2. Régional (Belgique) Directrice d'athénée (2 <sup>o</sup> ), de lycée. 3. Femme préfet (3 <sup>o</sup> ).
LAR	deux entrées : préfet, nom masculin. Représentant de l'État dans le département. En Belgique, directeur d'un athénée ou d'un lycée. À Rome, titre donné à un très grand nombre de fonctionnaires, sous la République et sous l'Empire ; préfète, nom féminin. Femme d'un préfet. Femme qui exerçait la fonction de préfet.
LIT	(pré-fê ; le t ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des pré-fê-z actifs ; préfets rime avec traits, succès, mauvais, etc.) s. m. 1 Celui qui, chez les Romains, occupait une préfecture. À partir de Constantin, il y eut quatre préfets du prétoire, qui étaient à la tête des quatre grands départements de l'empire. Préfet de la chambre sacrée, espèce de chambellan des empereurs de Constantinople. 2 Dans l'organisation administrative actuelle de la France, le magistrat chargé de l'administration générale d'un département. Préfet de police, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine ; il a été institué par un arrêté du 13 août 1800. 3 Préfet maritime, officier général de la marine militaire qui est investi du commandement dans un arrondissement maritime. 4 Préfets du palais impérial, fonctionnaires chargés de surveiller l'administration du palais impérial, pendant le règne de Napoléon I <sup>er</sup> , sous les ordres du grand maréchal. Ces fonctions ont été rétablies depuis 1852 5 Il se disait autrefois, dans plusieurs collèges, des maîtres qui avaient l'intendance du bon ordre et de la police. Le préfet des études. 6 Préfet apostolique, titre donné aux ecclésiastiques qui sont placés à la tête du clergé ainsi que du service religieux dans certaines colonies. 7 Titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse.
NLIT	PRÉFET, n. m. Celui qui, chez les Romains, occupait une préfecture. Le préfet des Gaules. Préfet du prétoire, le chef de la légion prétorienne. Dans l'organisation administrative actuelle de la France, le magistrat chargé de l'administration générale d'un département. Préfet de police, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine. Préfet maritime, officier général de la marine militaire qui est investi du commandement dans un arrondissement maritime. Autrefois et encore aujourd'hui dans plusieurs collèges, le préfet des études ou simplement le préfet, surveillant de la discipline et des études. Préfet apostolique, ecclésiastique placé à la tête du clergé ainsi que du service religieux dans certaines colonies. Préfet de Rome, cardinal chargé de la police. Préfet, chef de certains monastères. Préfet de police, haut fonctionnaire chargé de la police dans certaines grandes villes de France. Belgique Directeur d'une école secondaire d'État ou d'un lycée. Suisse Fonctionnaire public qui représente le pouvoir exécutif cantonal dans un district. « Le conseil d'État est représenté dans chaque district par un préfet élu par le peuple », Constitution du canton de Fribourg. Suisse Vice-préfet, personne qui assiste ou supplée le préfet dans sa fonction. Burundi Préfet de discipline, conseiller d'éducation, personne chargée de la discipline dans les établissements d'enseignement secondaire. Burundi Préfet des études, dans un établissement d'enseignement secondaire, personne en charge des questions académiques.



Tableau A.37 – Relevé lexicographique – le mot *présentateur, présentatrice*

TLFI	PRÉSENTATEUR, -TRICE, subst. Celui, celle qui présente quelque chose ou quelqu'un. A. – 1 Vieilli. Celui, celle qui introduit quelqu'un dans la société. Je le répète, il lui a fallu un présentateur, un ambassadeur pour lui ouvrir toutes les portes et tous les mondes (Tharaud, Déroulède, 1914, p.77). 2 Celui, celle qui propose quelqu'un pour une fonction, pour une charge ; qui fait part de la candidature de quelqu'un à une fonction, à une charge. – En partic. Celui, celle qui a le droit de présenter à un bénéfice. Le présentateur et le collateur. 3 COMM. Personne qui présente un effet de commerce, un billet à l'échéance. B. – Usuel, ARTS DU SPECTACLE, RADIO, TÉLÉV. 1 Celui, celle qui présente (des animaux, un numéro) au public. On peut se demander s'il n'était pas plus lié au charme de la présentatrice qu'à celui de ses élèves (Hist. spect., 1965, p.1527). 2 a) Celui, celle qui présente le programme, les artistes dans un spectacle, une émission de radio ou de télévision ; celui, celle qui présente un orateur, un conférencier. La voix du présentateur. La sympathie qui émane d'un présentateur ou d'un animateur. b) Celui, celle qui présente au public un produit, un appareil destiné à la vente. La présentatrice est la base de toute l'organisation de vente (Plaquette publicitaire Oriflamme, 1984, p.6). 3 Journaliste assurant la continuité d'un journal radiodiffusé ou télévisé. Présentateur d'un des grands journaux télévisés du soir. Une présentatrice vedette.
AF8	Ø
AF9	PRÉSENTATEUR, -TRICE n. XV <sup>e</sup> siècle. Dérivé de présenter, avec influence du latin chrétien praesentator, « celui qui présente ». 1 DROIT CANON. Celui, celle qui avait le droit de présenter un ecclésiastique à un bénéfice. Le présentateur et le collateur. 2 Celui, celle qui présente des émissions télévisées ou radiodiffusées, qui anime un spectacle, etc. La présentatrice du journal télévisé. Le présentateur d'une soirée musicale. Le présentateur du cabaret annonce les numéros.
PR15	présentateur, trice, nom. 1 Hist. Personne qui représentait qqn À un bénéfice ecclésiastique. 2 (1773) Rare Personne qui présente qqn en société. 3 Comm. Personne qui présente un effet de commerce. 4 Personne qui présente qqch. au public, pour la vente. → animateur, annonceur. Personne qui présente une émission, un spectacle, À la radio ou À la télévision. → régional annonceur. La présentatrice vedette du journal télévisé. Le présentateur d'une émission matinale. → matinalier.
LAR	présentateur, présentatrice, nom. Personne chargée de présenter les programmes ou d'animer une émission de variétés. Journaliste chargé de présenter le compte rendu de l'actualité au journal télévisé.
LIT	(pré-zan-ta-teur, tri-s') s. m. et s. f. 1 Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice. 2 Celui, celle qui a le droit de présenter à une place, qui présente dans une société. Cette dame fut ma présentatrice. 3 Il s'est dit pour celui qui fait un présent. Et que le présent vous fasse quelquefois souvenir du présentateur, [Lett. de Chapelain à Colbert, du 28 oct. 1664, dans Lettres, etc. de Colbert, t. v, p. 597]
NLIT	PRÉSENTATEUR, TRICE, n. m. et n. f. Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice. Celui, celle qui a le droit de présenter à une place, qui présente dans une société. Personne qui présente un spectacle, une émission de radio ou de télévision. Présentateur du journal télévisé.

Tableau A.38 – Relevé lexicographique – le mot *professionnel, professionnelle*

TLFI	PROFESSIONNEL, -ELLE, subst. 1. Personne qui exerce, qui connaît parfaitement un métier donné. Synon. pro (infra rem.), spécialiste ; anton. amateur. De Buffon ou de Mme de Staël il ne reste pour ainsi dire pas d'oeuvre, en ce sens que leurs livres ne sont plus lus que par des professionnels (Thibaudet, Réflex. litt., 1936, p.114). 1. Pour les travaux extérieurs, une solide échelle simple suffira, car on laissera au professionnel le soin d'exécuter les ravalements à grande hauteur (périlleux pour le non-spécialiste) et l'on pourra se passer, par conséquent, d'une échelle à coulisse. Bonnel-Tassan 1966, p.136. 2. Le sportif amateur reçoit une médaille ou une coupe, et bon nombre de jeux d'adresse et de hasard supposent la possibilité d'un gain. Par ailleurs, rien n'empêche un professionnel du tennis ou du bridge de se prendre à son jeu, et, dans telle ou telle circonstance, de jouer pour le plaisir de jouer. Jeux et sports, 1967, p.1161. Subst. fém., fam. Prostituée, fille publique. Si les conquêtes galantes étaient rares et difficiles, cela tenait d'abord à ce que les Bulgares, peuple paysan et militaire, ont pour capitale une ville plus austère qu'une sous-préfecture française bien pensante. Il restait pourtant quelques professionnelles (Vercel, Cap. Conan, 1934, p.167). Quelqu'un l'avait pris par le bras, l'entraînait. Une femme. Il suivait l'impulsion, réalisant à peine que ça devait être une professionnelle. Elle soufflait, d'une voix rauque, éraillée : « Marche, petit, t'arrête pas. . . à gauche. . . » (Aragon, Beaux quart., 1936, p.354).
------	---

AF8	PROFESSIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à une profession. Il s'emploie aussi substantivement et se dit de Celui qui fait profession d'un art ou d'un sport, par opposition au Simple amateur qui le cultive. Ce n'est pas un amateur, c'est un professionnel. Un professionnel de la boxe.
AF9	PROFESSIONNEL, -ELLE adj. XIXe siècle. Dérivé de profession. Relatif à une profession ou à son exercice. Subst. Il a fait appel à des professionnels pour la rénovation de sa maison. Les professionnels de la santé, du livre, de l'automobile. Le patinage artistique compte de plus en plus de professionnels. Un travail de professionnel, bien fait, rigoureux. Spécialt. Un meurtre sur contrat exécuté par un professionnel. Une professionnelle, une prostituée.
PR15	professionnel, elle, nom. 1. Personne de métier, spécialiste. Les professionnels du tourisme. Un travail de professionnel. Une excellente professionnelle. « Ils se chargent, en professionnels, du troupeau de chameaux de l'oasis » (Tournier). Spécialement, sport Match de professionnels. Passer professionnel. Fig. Ce crime n'est pas l'œuvre d'un professionnel. 2. Nom féminin Fam. Prostituée.
LAR	professionnel, professionnelle, nom. 1. Qui exerce régulièrement une profession, un métier, par opposition à amateur : Un musicien professionnel. 2. Qui exerce une activité de manière très compétente. 3. Se dit d'un sportif rétribué pour la pratique d'un sport ou parfois pour enseigner.
LIT	Ø
NLIT	N. m. et n. f. Personne qui exerce un métier. Les professionnels de la restauration. (dans PROFESSIONNEL, ELLE, adj.)

Tableau A.39 – Relevé lexicographique – le mot *puériculteur, puéricultrice*

TLFI	Dans l'article PUÉRICULTURE, PUÉRICULTRICE subst. fém. subst. fém. Infirmière diplômée en puériculture. Les puéricultrices diplômées d'État (Encyclop. éduc., 1960, p. 342).
AF8	Ø
AF9	PUÉRICULTEUR, -TRICE n. xx <sup>e</sup> siècle. Dérivé de puériculture, sur le modèle d'agriculteur. Auxiliaire médical spécialisé en puériculture.
PR15	puériculteur, trice, nom. Personne diplômée s'occupant des nouveau-nés et des enfants jusqu'à trois ans. Les puéricultrices d'une maternité, d'une crèche.
LAR	puériculteur, puéricultrice, nom. Personne qualifiée pour exercer la puériculture.
LIT	Ø
NLIT	PUÉRICULTEUR, TRICE, n. m. et n. f. (dans PUÉRICULTURE, n. f.)

Tableau A.40 – Relevé lexicographique – le mot *recteur, rectrice*

TLFI	RECTEUR, subst. masc. A. – Rare. Celui qui dirige. B. – RELIG. CATH. 1 Prêtre desservant une église ni paroissiale, ni capitulaire, ni conventuelle. 2 Celui qui est à la tête d'un établissement d'enseignement religieux. 3 Recteur magnifique. [Titre porté par le recteur de certaines universités catholiques en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas]. 4 Recteur d'Académie. Haut fonctionnaire ayant le grade de docteur, nommé à la tête d'une académie par le pouvoir central qu'il représente, qui dépend du ministère de l'Éducation et exerce un pouvoir de contrôle et d'inspection sur l'enseignement dispensé dans son ressort.
AF8	RECTEUR. n. m. Il se dit du Chef de chacune des Académies qui composent l'Université de France. Le recteur de l'Académie de Paris, de Lyon, de Bordeaux. Il se dit également des Chefs d'établissements libres d'enseignement supérieur. Il se dit, dans quelques provinces, du Curé d'une paroisse.
AF9	I. RECTEUR n. m. XIII <sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin rector, « celui qui régit ». 1. ENSEIGN. Titre donné autrefois à celui qui dirigeait une université et, aujourd'hui, en France, à la personne nommée à la tête d'une académie, pour en administrer les services. Monsieur, Madame le recteur. Le recteur de l'académie de Lyon. Recteur magnifique, titre porté par le président de certaines universités étrangères (on utilise aussi souvent le titre latin Rector magnificus). Le recteur magnifique de l'université de Bologne, de l'université de Leyde. Par ext. Titre donné au directeur de certains établissements religieux d'enseignement. Le recteur d'un collège de jésuites. Le recteur de l'Institut catholique de Paris. Le recteur de l'Institut musulman de la grande mosquée de Paris ou, simplement, le recteur de la grande mosquée. 2. Régional. En Bretagne, curé d'une paroisse. Titre célèbre : Un recteur de l'île de Sein, d'Henri Queffelec (1944).

PR15	recteur, trice, nom. Nom masculin Anciennement Le chef et le premier officier électif d'une université. Nom (1806) Mod. Universitaire qui est à la tête d'une académie. En France, les recteurs représentent l'État auprès des universités de leur académie, contrôlent la légalité de leurs décisions et dirigent l'enseignement à tous ses degrés sur le territoire de l'académie. Par décision du recteur. (Belgique, Luxembourg, Canada) Chef d'une université. rem. En France, on emploie plutôt recteur pour une femme ; le féminin une rectrice, est courant au Canada. Nom masculin Anciennement Directeur, supérieur d'un collège de jésuites. Nom masculin (1283 « supérieur ecclésiastique ») Relig. Prêtre catholique à qui l'évêque confie la charge de certaines églises non paroissiales. En Bretagne, Curé ou desservant. « Un recteur de l'île de Sein », roman d'Henri Queffelec.
LAR	recteur, nom masculin. Fonctionnaire de l'Éducation nationale nommé par décret du président de la République en Conseil des ministres, révocable à tout moment et responsable d'une académie. Sous l'Ancien Régime, chef d'une université. Supérieur d'un collège de jésuites. Ecclésiastique ou laïque placé à la tête d'une université catholique. Responsable d'un sanctuaire de pèlerinage non paroissial. En Bretagne, curé de petite paroisse.
LIT	(rè-kteur) s. m. 1 Celui qui dirige, régit. Le pape peut être appelé le recteur de l'Église universelle, parce qu'en vertu de sa primauté, il a une inspection générale sur l'Église universelle, [Dumarsais, Lib. égl. gall. part. II, max. 8] 2 Autrefois, chef d'une université. 3 Aujourd'hui, chef d'une des académies qui composent l'université de France. Le recteur de l'académie de Bordeaux. 4 Il se dit dans quelques provinces, particulièrement en Bretagne, du curé d'une paroisse ; dans les lieux où le curé d'une paroisse s'appelle recteur, on nomme curé celui qui est dit ailleurs vicaire. 5 Titre que les jésuites donnaient aux supérieurs de leurs collèges. On donne aussi, dans plusieurs couvents, communautés et hôpitaux, le nom de recteur à ceux qui gouvernent la maison.
NLIT	RECTEUR, TRICE, n. m. et n. f. Personne qui dirige, régit. « Le pape peut être appelé le recteur de l'Église universelle », Dumarsais. < Autrefois, chef d'une université. > Aujourd'hui, chef d'une des académies qui composent l'Université de France. Dans quelques provinces, le curé d'une paroisse. < Titre que les jésuites donnent aux supérieurs de leurs collèges. > < Rectrice, femme d'un recteur. > Relig. Nom donné au supérieur de certains ordres religieux. Relig. Prêtre responsable d'une basilique, église non paroissiale, et mandaté par un évêque. Le recteur de la basilique Notre-Dame de Paris. Rem. On trouve également ce titre dans les confessions orthodoxes. Dans la religion musulmane, est appelé recteur le représentant administratif légal d'un institut théologique islamique. Rem. On emploie davantage recteur pour une femme qui dirige une université. Rectrice est employé au Québec.

 Tableau A.41 – Relevé lexicographique – le mot *sage-femme*

TLFI	SAGE-FEMME, subst. fém. MÉD. Auxiliaire médicale diplômée dont le métier est d'assister les femmes pendant leur grossesse et pendant leur accouchement et de prodiguer les premiers soins aux nouveau-nés. Synon. vieille matrone. Ordre des sage-femmes. Rem. Le terme auj. peut aussi désigner un homme. Aucun [homme] n'a envisagé de s'intituler « Monsieur la Sage-Femme » quand en 1982 la profession s'est ouverte aux deux sexes. En toute logique, s'est créée aussitôt une commission de terminologie médicale afin d'étudier les masculins possibles, les avis se partageant entre « sage-homme », « un peu moyenâgeux à leur goût » et « maïeuticien », mot forgé du grec pour impressionner la clientèle... noblesse oblige! (Marie-Claire, mars 1984, p. 80, col. 1).
AF8	SAGE-FEMME. n. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes. Il faut aller chercher la sage-femme.
AF9	Ø
PR15	Celle dont le métier est d'accoucher les femmes Auxiliaire médicale diplômée dont le métier est de surveiller la grossesse, d'assister les femmes pendant l'accouchement et de prodiguer les premiers soins aux nouveau-nés.
LAR	sage-femme, nom féminin. Praticien exerçant une profession médicale à compétence limitée au diagnostic et à la surveillance de la grossesse, et à la pratique de l'accouchement. (Depuis 1982, la profession est ouverte aux hommes [hommes sages-femmes].)
LIT	(sa-je-fa-m') s. f. Celle dont la profession est de faire des accouchements.
NLIT	SAGE-FEMME ou SAGEFEMME, n. f. Celle dont la profession est de faire des accouchements. Au pl. Des sages-femmes. Rem. Un homme peut exercer cette profession ; on parle alors d'un homme sage-femme.

Tableau A.42 – Relevé lexicographique – le mot *témoïn*

TLFI	TÉMOIN, subst. masc. A. – [à propos d'une pers.] 1 Personne qui certifie ou qui peut certifier ce qu'elle a vu ou entendu. Témoïn auriculaire, oculaire, direct, indirect. 2 DROIT a) Personne qui dépose en justice. Témoïn judiciaire ; appel, assignation, audition, comparution, confrontation, déposition, interrogatoire de(s) témoïn(s). b) [Dans l'établissement de certains actes officiels] Personne qui certifie l'exactitude, l'authenticité des identités, des déclarations. Témoïn certificateur ; servir de témoïn ; en présence de x témoïns ; parler devant témoïn, sans témoïn. 3 Personne qui assiste à un événement sans qu'elle soit amenée à en témoïner. Synon. assistant, spectateur. Avoir été le témoïn d'un fait ; les témoïns du drame. Les sœurs, témoïns de ce prodige. 4 Personne qui, par ses paroles, ses actes, son existence même, porte témoïnage d'une pensée philosophique, religieuse.
AF8	TÉMOIN. n. m. Celui qui certifie, qui peut certifier une chose qu'il a vue ou entendue. Témoïn oculaire. Témoïn auriculaire. Il y a eu des témoïns de ce fait, de cet accident. En parlant d'une Femme, Elle est témoïn de ce qui s'est passé, elle en est un bon témoïn. TÉMOIN se dit également des Personnes dont on se fait assister pour certains actes. Il a été à la mairie avec deux témoïns pour la déclaration de naissance. Servir de témoïn pour un mariage, pour un testament. Il se dit, dans un sens analogue, de Ceux qui accompagnent un homme qui doit se battre en duel. Il lui a servi de témoïn. Il se dit encore simplement de Celui qui voit quelque chose, qui en est spectateur, ou qui l'entend. Cette querelle eut pour témoïns un grand nombre de personnes. Elle a été témoïn de cette scène.
AF9	Ø
PR15	témoïn, nom masculin. Personne qui témoïgne, fait un témoïnage rem. Le féminin, rare, est la témoïn. 1 (fin xiiie) Personne qui certifie ou peut certifier qqch., qui peut en témoïner. « L'histoire ayant pour matière [ce] qui a pu tomber sous le sens de quelque témoïn » (Valéry). Témoïn auriculaire, oculaire, témoïn direct. Témoïn indirect, médiat, qui ne sait que par l'intermédiaire d'autres personnes. Témoïn impartial. Loc. Dieu, le ciel m'est témoïn : j'atteste la véracité de ce que je dis. 2 (début xiiiie) Spécialement Personne en présence de qui s'est accompli un fait et qui est appelée À l'attester en justice. « Le meilleur témoïn est celui qui laisse couler ses confidences, mêlant le fait, l'opinion, le vraisemblable, le probable » (Alain). Assignation, comparution, déposition de témoïns. Audition des témoïns. Elle est témoïn À charge ; À décharge. Confrontation de témoïns. Témoïn défaillant. Témoïn assisté : personne mise en cause dans un crime ou un délit sans être mise en examen, pouvant être assistée par un avocat. Personne qui doit certifier les identités, l'exactitude des déclarations, lorsqu'un acte est dressé. Les témoïns d'un mariage, d'une vente. Personne chargée de régler les conditions d'un duel. Témoïn de moralité, qui atteste la bonne moralité d'une personne. 3 Littér. Personne qui porte témoïnage, affirme une croyance ou atteste une vérité par ses déclarations, ses actes, son existence. Les Témoïns du Christ, de Jéhovah, nom de sectes religieuses. 4 (1667) Personne qui assiste À un évènement, un fait, et le perçoit (sans qu'elle soit forcément amenée À en témoïner). → spectateur. On recherche des témoïns de l'incident. Un appel À témoïns a été lancé. J'ai été témoïn de l'accident, de leur dispute. Elle est témoïn qu'il a refusé de m'écouter, elle l'a vu. Parler devant témoïns, devant des tiers. Faire qqch. sans témoïns, seul. Se débarrasser d'un témoïn gênant. Fig. « Couchés dans le foin Avec le soleil pour témoïn » (J. Nohain). (1543) (Opposé À acteur) Simple spectateur, qui n'intervient pas. « L'homme n'est qu'un témoïn frémissant d'épouvante » (Hugo).
LAR	témoïn, nom masculin. Personne qui a vu ou entendu quelque chose, et qui peut éventuellement le certifier, le rapporter Personne entendue dans le cadre d'une procédure d'enquête et qui n'a pas pris part aux faits incriminés : Je peux le prouver, j'ai des témoïns. Personne appelée à témoïner sous serment en justice pour rapporter ce qu'elle a entendu, vu ou ce qu'elle sait. Personne qui assiste à l'accomplissement d'un acte officiel pour attester son exactitude : La loi requiert deux témoïns pour un mariage. Personne chargée de régler les conditions d'un duel. Personne qui assiste à un événement, qui voit ou entend quelque chose sans être appelée à l'attester ou sans intervenir dans l'action : J'ai été témoïn de leur scène de ménage.
LIT	(té-moïn) s. m. Par passage du sens abstrait au sens concret, celui, celle qui a vu ou entendu quelque fait, et qui peut en faire rapport. Témoïn auriculaire. Témoïn à gages. Récuser un témoïn. Témoïn. Témoïn à charge. Témoïn à décharge. Il se dit aussi d'une femme, sans changer de genre. Elle a été témoïn de ce qui s'est passé ; elle en est un bon témoïn. Personne dont on se fait assister pour certains actes. Dresser un acte en présence de témoïns. Celui qui accompagne un homme qui se bat en duel. Les témoïns essayèrent vainement d'arranger l'affaire. Les témoïns mesurèrent le terrain. Celui qui voit, qui entend quelque chose, qui en est spectateur.

NLIT	TÉMOIN, n. m. Celui, celle qui a vu ou entendu quelque fait, et qui peut en faire rapport. Témoin à charge. Témoin à décharge. Il se dit aussi d'une femme, sans changer de genre. Elle a été témoin de ce qui s'est passé. Faux témoin, celui qui assure comme témoin un fait contraire à la vérité. Témoin muet, toute chose qui peut servir d'indice ou d'une sorte de preuve. Dieu m'est témoin, m'en est témoin, il sait que ce que je dis est véritable. Personne dont on se fait assister pour certains actes. Dresser un acte en présence de témoins. Témoins instrumentaires, témoins dont on se fait assister pour certains actes. Celui qui accompagne un homme qui se bat en duel. Celui qui voit, qui entend quelque chose, qui en est spectateur.
------	---

## Analyses du lexique L1

Tableau A.43 – Relevés lexicographiques – renvoi à des référents /mâles/ pour des formes masc. traitées séparément

Forme vedette	substantifs masculins	pronoms masculins
<i>abbé</i>	« un clerc » (TLFI), « un ecclésiastique » (AF9), « un prêtre séculier » (PR15), « Supérieur d'une abbaye/ d'un monastère » (LAR05, LAR)	« Celui qui » (AF8, LIT)
<i>ambassadeur</i>	« Agent diplomatique » (TLFI), « chef de mission » (AF9)	« Celui qui » (AF8, PR85)
<i>barman</i>	<i>serveur</i> (TLFI, AF9)	<i>celui qui</i> (LAR)
<i>baron</i>	« (Grand) seigneur » (AF9, LAR, LIT), « grand du royaume » (LAR05), « Gentilhomme » (TLFI, LIT), « Homme » (TLFI)	
<i>boucher</i>	« Homme » (TLFI)	« celui qui » (AF8, AF9, LIT)
<i>chancelier</i>	<i>Gardien, chef</i> (TLFI), <i>académicien</i> (AF9), <i>officier</i> (LIT, NLIT)	<i>celui qui</i> (AF8, LIT, NLIT)
<i>colonel</i>	« officier supérieur » (TLFI, AF9, LAR05), « Le chef » (LIT)	« celui qui » (AF8)
<i>commandant</i>	« officier » (PR15, LAR05), « Chef » (LAR, LIT)	« celui qui » (TLFI, AF9, PR85, LIT)
<i>comte</i>	« Possesseur » (AF8, AF9), « seigneur » (PR85, PR15)	
<i>docteur</i>	∅	« Celui qui » (TLFI, LIT)
<i>doyen</i>	« Le plus ancien » (LIT)	
<i>duc</i>	« Possesseur » (AF9), « Souverain » (LAR05, LAR, LIT)	« Celui qui » (TFLI, PR85, PR15)
<i>général</i>	« officier » (TLFI, AF9, LAR05, LAR), « chef » (LIT)	« celui qui » (AF8, PR85, PR15)
<i>hôte</i>	<i>paysan</i> (LAR)	∅
<i>intendant</i>	∅	« Celui qui » (TLFI, LIT)
<i>lieutenant</i>	<i>officier</i> (TLFI, AF9, PR15, LIT, NLIT), <i>magistrat</i> (AF8, AF9, LIT, NLIT), <i>exécutant</i> (AF9)	<i>celui qui</i> (TLFI, AF8, LAR, LIT)
<i>maire</i>	« Premier magistrat » (TLFI, AF9), « premier/ principal officier » (AF8, LAR05, LIT, NLIT, PR15)	
<i>maître</i>	∅	« celui qui » (AF8, LAR05, LIT)
<i>maréchal</i>	« artisan » (TLFI, AF9, LAR05, LIT), « officier » (LAR, PR15)	∅
<i>marquis</i>	« gouverneur » (TLFI, PR15), « seigneur » (AF8), « homme » (LAR05)	« celui qui » (AF8, AF9, LIT, NLIT, PR15)

<i>matelot</i>	« Homme de mer/ d'équipage » (TLFI, AF8, AF9, LAR05, LAR, LIT, NLIT, PR15)	
<i>mécanicien</i>	<i>ouvrier</i>	Ø
<i>officier</i>	<i>médecin(s)</i> (TLFI, LIT), <i>chirurgiens</i> (LIT), <i>homme de guerre</i> (LIT, NLIT) <i>haut dignitaire</i> (AF9)	<i>celui qui</i> (AF8, LIT, NLIT)
<i>pasteur</i>	<i>homme</i> (NLIT)	<i>celui qui</i> (NLIT)
<i>préfet</i>	« (Haut) fonctionnaire » (TLFI, AF9, PR15), « représentant » (LAR)	« celui qui » (AF8, LAR05, LIT, NLIT)
<i>président</i>		« celui qui » (AF8, LAR05, LIT)
<i>sénateur</i>		« celui qui » (LIT, NLIT)
<i>soldat</i>	« Homme » (TLFI, LAR05, LAR, LIT, NLIT, PR15)	« Celui qui » (AF8)
<i>speaker</i>	<i>président</i> (TLFI, PR15), <i>annonceur</i> , <i>présentateur</i> (PR15)	<i>celui qui</i> (TLFI)
<i>tailleur</i>	<i>artisan</i> , <i>garçon</i> , <i>ouvrier</i> (NLIT)	<i>celui qui</i> (NLIT)

Tableau A.44 – Relevés lexicographiques – cas de non-concordance explicités

dénomination	remarques sur la non-concordance
<i>académicien</i>	« Au fém. Membre d'une académie (autre que celles qui composent l'Institut de France) » (TLFI)
<i>acquéreur</i>	« Rem. Le fém. acquéresse, rare, appartient à la langue juridique » (PR15)
<i>agent</i>	« Rem. L'emploi au fém. est exceptionnel. Ac. 1878 signale que lorsque le mot est pris en mauvaise part, on lui donne quelquefois un féminin » (TLFI), « Lorsque ce mot est pris en mauvaise part, on lui donne quelquefois un féminin » (AF8)
<i>amateur</i>	« Rem. Tant dans l'emploi subst. que dans l'emploi adj., la forme du fém., rare, est gén. amateur » (TLFI)
<i>arbitre</i>	« (rare au fém.) » (PR15)
<i>auteur</i>	« Rem. 1 Comme il n'existe pas de forme fém. du mot auteur, on l'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme : il ou elle est l'auteur de ce livre. On parlera aussi de femme-auteur. L'ex. suiv. est une résurgence isolée de l'anc. lang. qui employait le fém. autrice (cf. aussi auteuresse, authoresse) : „Exemple de vocable de la liste précédente employé par une autrice : contemporaine (. . . ).“ (Fr. mod., t. 3, 1935, p. 71) » (TLFI), « On dit adjectivement, dans ce sens, Une femme auteur » (AF8), « Adjectiv. : femme auteur » (LAR05), « Personne qui fait profession d'écrire, homme ou femme de lettres ; écrivain : Un auteur à succès. Une femme auteur. » (LAR), « Celui, celle qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. Corneille, auteur du Cid. Madame Deshoulières, auteur de poésies pastorales. Il ou elle est l'auteur de ce tableau ; Adj. Une femme auteur ; Remarque : Boileau, Sat. X, a pu écrire ironiquement : Vais-je épouser ici quelque apprentive auteur ? Mais on ne dirait pas une auteur, la première auteur, une spirituelle auteur, etc. ; il faut : cette dame est un charmant auteur, elle est le premier auteur de mes maux ; cette demoiselle est un spirituel auteur » (LIT)
<i>avocat</i>	« Rem. 1 Quand il s'agit d'une femme inscrite au barreau, on emploie gén. dans les textes officiels la forme masc., la forme fém. avocate appartient à la lang. parlée » (TLFI), « rem. Si le féminin avocate est désormais courant, on dit aussi avocat en parlant d'une femme. » (PR15)
<i>censeur</i>	« Monsieur le censeur, madame le censeur » (AF9), « Madame le censeur, ou la censeur » (PR15)
<i>chevalier</i>	« Rem. „Sans fém. Madame X a été nommée chevalier de la Légion d'Honneur“ » (TLFI)

<i>chirurgien</i>	« Rare au fém. – Nous n’avons pas assez d’infirmières. Moi, je suis chirurgienne ; au sens de „femme d’un chirurgien“ dans Lar. 19e seulement » (TLFI)
<i>conseiller</i>	« Toujours au masculin. Membre de certains conseils. » (AF9)
<i>député</i>	« Rem. 1 Le subst. fém. députée est peu usité. Il a servi à désigner autrefois, avec une nuance péj. ou iron., l’épouse d’un député. Pour désigner une femme élue à la seconde assemblée législative, on dit généralement : une femme député, Mme X. . . député ; l’emploi fém. en ce sens est considéré comme fam. » (TLFI), « En apposition. Une femme député » (AF9)
<i>docteur</i>	« Rem. La formule Docteur + nom propre n’est usitée que ds l’accept. II B. Elle s’emploie parfois pour désigner une femme médecin. Certains déconseillent la tournure Madame le Docteur + nom propre. « Madame le Docteur N. » est en effet choquant ; mais « Madame N., docteur en médecine » ne choquera personne (Le temps, 6 oct. 1938 » (TLFI), « Dans cette acception, il a pour féminin DOCTORESSE, qui est toutefois peu employé ; on se sert plutôt de Femme docteur, Femme médecin ou simplement Docteur » (AF8), « On dit parfois, au féminin, Doctoresse. » (AF9), « Appellation usuelle pour un homme ou une femme exerçant ces professions »/ « doctoresse, n.f. Familier. Femme médecin » (LAR)
<i>doyen</i>	« Homme ou femme qui administre et dirige une faculté. Doyen de la faculté des lettres, des sciences » (TLFI), « Le doyen de la faculté des sciences. Doyen honoraire. Elle est doyen de la faculté. Madame le doyen. Auj. Nom parfois donné au directeur d’une unité de formation et de recherche. » (AF9)
<i>écrivain</i>	« Rem. 1 En règle gén. il n’y a pas de fém. à écrivain. D’elle, de moi, qui donc est le meilleur écrivain ? (Colette, Naiss. jour, 1928, p. 70). Néanmoins ds la docum., on rencontre deux emplois fém. différents. J’ai vu Mme J. Rioli une écrivain (Barrès, Cahiers, t. 1, 1896-98, p. 145). Péj. Les femmes cherchent un féminin à « auteur » : il y a « bas-bleu » . C’est joli, et ça dit tout. À moins qu’elles n’aient mieux « plagiare » ou « écrivaine » (Renard, Journal, 1905, p. 959). » (TLFI), « Il se dit aussi des Femmes. Mme de Sévigné est un grand écrivain. Le dix-neuvième siècle fut fécond en femmes écrivains. » (AF8), « Il est, elle est un bon écrivain. En apposition. Une femme écrivain. Par ext. Personne qui compose des ouvrages en dehors du domaine de la création littéraire. Spécialt. Employé seul. Celui ou celle dont on estime les qualités d’écriture, dont l’œuvre paraît digne de considération » (AF9), « Une femme écrivain ou une écrivaine » (PR15), « Auteur, homme ou femme, qui compose des livres » (LAR05), « Homme qui compose des livres. Il se dit aussi des femmes. Mme de Staël est un très bon écrivain. Absolument. C’est un écrivain, c’est un homme habile dans l’art d’écrire. » (LIT)
<i>historien</i>	« Rem. L’emploi fém. commence seulement à se répandre. Il est même absent de la docum. en certaines acceptions. On relève le masc. pour désigner une femme : La photographie (. . . ) a en Mlle Gisèle Freund un nouvel historien (Lhote, Peint. d’abord, 1942, p. 170) » (TLFI)
<i>ingénieur</i>	« Rem. Ingénieur n’a pas de fém. Une femme ingénieur. » (TLFI), « En apposition. Une femme ingénieur. Élèves ingénieurs. » (AF9)
<i>maire</i>	« L’usage administratif actuel veut que l’on dise Madame le maire. » (TLFI)
<i>médecin</i>	« Rem. Médecin s’emploie aussi à propos d’une femme (parfois dans la formule femme médecin, synonym. de doctoresse) » (TLFI), « En apposition. Une femme médecin. » (AF9), « Femme médecin, femme qui exerce la médecine. » (LAR05), « En parlant d’une femme, on dit une femme médecin, comme une femme auteur. » (LIT)
<i>ministre</i>	« Rem. On dit Madame le Ministre à une femme ministre, et Monsieur le Ministre à un secrétaire d’État. » (TLFI),
<i>notaire</i>	« Rem. Le subst. masc. notaire s’applique également à la femme exerçant le notariat » (TLFI)
<i>orateur</i>	« REM. La forme fém. oratrice est att. dans la plupart des dict. du XIXe et du XXe. qui soulignent sa rareté » (TLFI)
<i>pasteur</i>	« Au sens de « femme exerçant le ministère du culte protestant » , on utilise plus volontiers le masc. » (TLFI), « En apposition. Une femme pasteur. » (AF9)

<i>peintre</i>	« REM. 1 Peintresse, subst.,fém., rare et souv. iron. Femme peintre. » (TLFI), « Une femme peintre (le féminin Peintresse se rencontre, mais avec une valeur ironique et dépréciative) » (AF9)
<i>poète</i>	« [À propos d'une femme, avec un déterm. au masc.] Mmede Noailles est le poète des jardins et de la jeunesse (Barrès,Cahiers, t 3, 1904, p.211). Rare. [Avec un déterm. au fém.] Synon. poétesse. Adieu, ma poète chérie (Flaub.,Corresp., 1853, p.224) » (TLFI), « Il se dit quelquefois en parlant d'une Femme. Cette femme est poète. Madame Deshoulières était un poète aimable. » (AF8)
<i>policier</i>	« Rem. Au fém. on relève a) Femme-policier. Femme-policier chargée de la surveillance de Patricia Hearst pendant son procès (Le Point, 16 août 1976, p.69, col. 2). b) Except. policière. » (TLFI), « En apposition. Une femme policier. » (AF9)
<i>proviseur</i>	« Rem. Jusqu'à une période très récente, on appelait directrice la femme qui remplissait cette fonction dans un lycée de filles. L'extension de la mixité dans les lycées d'État fait que cette charge est confiée aussi bien à des hommes qu'à des femmes et que le terme proviseur s'applique maintenant dans les deux cas. » (TLFI), « Monsieur le proviseur, Madame le proviseur » (AF9)
<i>recteur</i>	« rem. En France, on emploie plutôt recteur pour une femme ; le féminin une rectrice, est courant au Canada. » (PR15)
<i>sculpteur</i>	« Rem. En parlant d'une femme, on emploie le plus souvent le masc. sculpteur ; on dit aussi femme sculpteur ou sculptrice (rare) » (TLFI), « Par apposition, Une femme sculpteur » (AF8), « Une femme sculpteur, comme on dit une femme auteur. » (LIT)
<i>sénateur</i>	« Rem. Sénateur ne s'emploie qu'au masc., même lorsqu'il s'agit de parlementaires du sexe féminin ; sénatrice ne s'utilise que dans certains pays pour désigner la femme du sénateur » (TLFI)

Tableau A.45 – Le genre des dénominations du lexique L1 (forums)

	Emplois au masc.	Emplois au fém. avec alternance	Emplois au fém. épiciènes	Total
<i>cameraman, camerawoman</i>	39	0	0	39
<i>chanoine·sse</i>	45	0	0	45
<i>chef·fe</i>	144	37	4	185
<i>clerc</i>	198	0	4	202
<i>déménageur /euse</i>	95	27	0	122
<i>écrivain·e</i>	117	43	1	161
<i>expert·e</i>	114	17	0	131
<i>forgeron·ne</i>	118	33	0	151
<i>gouverneur·e</i>	109	3	1	113
<i>imprimeur /euse</i>	152	6	0	158
<i>légitimataire</i>	254	0	0	254
<i>marin·e</i>	21	0	0	21
<i>matelot·e</i>	90	30	0	120
<i>moine</i>	139	0	0	139
<i>politicien·ne</i>	56	18	0	74
<i>pompier /ière</i>	349	40	1	390
<i>réserviste</i>	125	0	1	126
<i>témoin·e (+ témouine)</i>	195	3	25	223
<i>vétérain·e</i>	139	13	0	152



Tableau A.46 – Le genre des dénominations du lexique L1 (forums)

	Emplois au masc.	Emplois au fém. avec alternance	Emplois au fém. épïcènes
<i>cameraman, camerawoman</i>	100 %	0 %	0 %
<i>chanoine·sse</i>	100 %	0 %	0 %
<i>chef·fe</i>	78 %	20 %	2 %
<i>clerc</i>	98 %	0 %	2 %
<i>déménageur /euse</i>	78 %	22 %	0 %
<i>écrivain·e</i>	72,7 %	26,7 %	0,6 %
<i>expert·e</i>	87 %	13 %	0 %
<i>forgeron·ne</i>	78 %	22 %	0 %
<i>gouverneur·e</i>	96 %	3 %	1 %
<i>imprimeur /euse</i>	96 %	4 %	0 %
<i>légionnaire</i>	100 %	0 %	0 %
<i>marin·e</i>	100 %	0 %	0 %
<i>matelot·e</i>	75 %	25 %	0 %
<i>moine</i>	100 %	0 %	0 %
<i>politicien·ne</i>	76 %	24 %	0 %
<i>pompiers /ières</i>	89,5 %	10,25 %	0,25 %
<i>réserviste</i>	99,2 %	0 %	0,8 %
<i>témoin·e (+ témouine)</i>	87,5 %	1,5 %	11 %
<i>vétéran·e</i>	91 %	9 %	0 %

## Lexique 2

Tableau A.47 – Relevé lexicographique – le mot *béotien, béotienne*

TLFI	BÉOTIEN, IENNE, subst. Iron. et péj., p. allus. à l'esprit des Béotiens, tel qu'il a été caractérisé par les Athéniens. Celui qui est lourd d'esprit, grossier, peu cultivé, indifférent à la production littéraire et artistique. Être un Béotien; avoir des goûts, des mœurs de Béotien. Synon. goujat, malotru, mufle, rustre. André, que tant d'ambitueuses illusions berçaient encore, ne pouvait rien comprendre à l'attitude de son père, et le traitait en Béotien incompréhensif et obstiné (R. Martin du Gard, Devenir, 1909, p. 160). – Fam. Personne qui ne possède pas des connaissances suffisamment précises, dans un domaine particulier. Être un Béotien en la matière. Synon. ignorant, profane; anton. spécialiste.
AF8	BÉOTIEN, IENNE. adj. et n. Qui est d'un esprit lourd, tel que l'étaient, d'après les Grecs, les habitants de la Béotie. Il s'emploie aussi comme nom. C'est un béotien.
AF9	BÉOTIEN, -ENNE (tien se prononce cien) adj. et n. XVIII <sup>e</sup> siècle. Dérivé de Béotie. 1. Relatif à la Béotie. 2. Lourd et grossier, comme l'étaient les Béotiens au dire des Athéniens. Subst. Il a parlé devant des béotiens.
PR15	béotien, ienne, nom. Personnage lourd, peu ouvert aux lettres et aux arts, de goûts grossiers. C'est un béotien. Personne profane (dans un domaine). C'est un béotien en musique.
LAR	béotien, béotienne, nom. De Béotie. Qui a l'esprit lourd, grossier, inculte.
LIT	(bé-o-siin) s. m. Lourd et peu lettré, par allusion aux Béotiens, qui passaient pour illettrés parmi les Grecs. Il est familier.
NLIT	BÉOTIEN, n. m. Ironiq. et péj. Personne lourde d'esprit, grossière, ayant un désintérêt profond pour les arts et la littérature. Avoir des goûts de béotien. Personne profane dans un domaine. Être béotien en architecture.

Tableau A.48 – Relevé lexicographique – le mot *bonne*

TLFI	BONNE, subst. fém. MÉT. Fille, femme employée à divers travaux domestiques. Bonne à tout faire. – Spéc. Bonne (vx) ou bonne d'enfants. Personne attachée au service d'une famille pour s'occuper des enfants. (Quasi-)synon. gouvernante, nurse.
------	--

AF8	BONNE, n. f. Servante dans une maison bourgeoise, dans un hôtel, etc. Bonne à tout faire. Bonne d'enfant.
AF9	BONNE, n. f. XVIII <sup>e</sup> siècle. Emploi substantivé du féminin de l'adjectif bon. Servante salariée, chargée des travaux du ménage, logée et nourrie par son employeur, désignée administrativement par le terme Employée de maison. Une bonne à tout faire. Loger dans une chambre de bonne. Bonne d'enfant, chargée de s'occuper des enfants en bas âge dans une famille.
PR15	bonne, nom féminin 1 Vieilli Bonne à tout faire : domestique s'occupant du ménage, du linge, des courses, de la cuisine, etc. → domestique. Bonne d'enfants. → gouvernante, nurse. 2 Absolument Domestique, employée de maison qui vit chez ses employeurs. → péj. boniche. Avoir une bonne. Chambre de bonne. Loc. Je ne suis pas ta bonne : je ne suis pas à ton service.
LAR	bonne, nom féminin. Bonne (à tout faire), domestique logée et nourrie assurant l'ensemble des travaux du ménage. (Le terme administratif est employée de maison.) Bonne d'enfant, domestique chargée de prendre soin d'un enfant.
LIT	(bo-n') s. f. 1 Femme de service ; fille chargée de soigner un enfant. Contes de bonnes, contes dont les bonnes amusent les enfants.
NLIT	BONNE, n. f. Femme de service ; fille chargée de soigner un enfant(1). < Contes de bonnes, contes dont les bonnes amusent les enfants. > Rem. 1 : Terme péjoratif aujourd'hui dans ce sens.

Tableau A.49 – Relevé lexicographique – le mot *bougnoul*, *bougnoule*

TLFI	BOUGNOUL, OULE, subst. masc. Arg., péj. A.– Nègre ou métis : Il n'osait pas entrer le sauvage. Un des commis indigène l'invitait pourtant : "Viens bougnoule ! Viens voir ici ! Nous y a pas bouffer sauvage !" (Céline, Voyage au bout de la nuit, 1932, p. 172). Le grand vice des nanas, c'est de se maquer avec les bougnouls (A. Simonin, Le Petit Simonin illustré, 1957, p. 56). B.– P. ext. [Dans le lang. des Européens] Nord-Africain indigène : Si (...) la droite française manœuvrée par le fascisme algérien, ne barrait pas la route au leader M.R.P. (M. Pflimlin), il mesurerait ce qu'a d'irréductible la résolution de ces "désespérés" qui ont pris les armes pour n'être plus jamais les ratons et les bougnoules de personne. (Mauriac, Le Nouveau Bloc-notes, 1961, p. 54).
AF8	∅
AF9	∅
PR15	bougnoul, nom masculin. Fam. Péj. (injure raciste) Maghrébin, arabe. Ces désespérés qui ont pris les armes pour n'être plus jamais les ratons et les bougnoules de personne (Mauriac).
LAR	bougnoul, bougnoule, nom. Populaire. Terme injurieux et raciste pour désigner un Arabe.
LIT	∅
NLIT	BOUGNOUL, OULE, n. m. et n. f. Injur. et raciste Personne d'origine maghrébine. Injur. et raciste Personne à la peau noire.

Tableau A.50 – Relevé lexicographique – le mot *chameau*

TLFI	CHAMEAU, subst. masc. Fam. Personne hargneuse. ; Arg. Terme injurieux désignant une femme de mœurs légères. Tu viens de la retape, chameau ! (Zola, L'Assommoir, 1877, p. 792)
AF8	∅
AF9	CHAMEAU n. m. Fig. et fam. Personne désagréable, méchante. <i>Quel chameau !</i>
PR15	chameau, nom masculin. Fig. et fam. Personne méchante, désagréable. <i>Ah ! le chameau ! Qu'est-ce qui lui prend à cette enragée-là !</i> (Zola). Pop. <i>La chameau !</i>
LAR	chameau, nom masculin. Familier. Personne autoritaire, méchante, acariâtre, désagréable.
LIT	(cha-mô) s. m. Terme d'injure, populaire et très bas. Va, grand chameau.
NLIT	CHAMEAU, n. m. Fam. Personne sans scrupules.

Tableau A.51 – Relevé lexicographique – le mot *chien, chienne*

TLFI	CHIEN, IENNE, subst. [Types moraux ou caractériels ; p. réf. au fait que le chien passait pour un animal vil] Personne âpre au gain, dure en affaires. Son oncle était un vieux chien qui lui avait filouté ses bijoux (Balzac, Eugénie Grandet, 1834, p. 233) ; Fam., au fém. Femme sensuelle et sans moralité : Vous savez, je ne suis pas une chienne, je ne me mets pas les pattes en l'air, quand on siffle ! (Zola, L'Assommoir, 1877, p. 681)– [En apostrophe] Chien, fils de chien ! Injure très méprisante (cf. Du Camp, Mémoires d'un suicidé, 1853, p. 49)
AF8	CHIEN, -IENNE. n. mais slt forme <i>chien</i> se dit d'une Personne sévère et dure. C'est un mauvais chien. Quel mauvais chien ! Fig. et fam., Quel chien ! Quel avare !
AF9	CHIEN, -IENNE n. Le chien, considéré comme symbole d'avarice. <i>Il s'est montré très chien avec moi</i> , très âpre. <i>Quel chien !</i> quel avare !
PR15	chien, ienne, nom. Personne méprisante. ( <i>t. d'injure</i> ). <i>Ah ! les chiens !</i> . fam. salaud.
LAR	chien, nom masculin. Terme d'injure. ; Familier. Personne basement servile ou personne maltraitée et réduite à une domesticité honteuse. ; Familier. Avare, âpre en affaires.
LIT	(chiin, chièn') s. m., s. f. Fig. et familièrement, un individu qu'on maltraite, qu'on méprise. C'est un chien. Pour cet homme orgueilleux les domestiques sont des chiens. <i>Que je suis un grand chien !</i> M. le duc de Villars ne s'y connaît-il point ? ma nièce est-elle sans goût ? suis-je un chien ? [Voltaire, Lett. d'Argental, 27 sept. 1760] ; Populairement, une personne rude et sévère. <i>Quel chien !</i> Il n'est pas trop chien avec (ou pour) ses ouvriers. C'est un mauvais chien.
NLIT	CHIEN n. m. ou CHIENNE, n. f. Fig. et fam. Un individu qu'on maltraite, qu'on méprise. C'est un chien. Pop. Une personne rude et sévère. <i>Quel chien !</i>

Tableau A.52 – Relevé lexicographique – le mot *con, conne*

TLFI	CON, ONNE, subst. m. P. méton., au fig., vulg. [P. réf. au sexe de la femme pris comme symbole de l'impuissance et de la passivité] Personne idiote, bête. Vieux con, espèce de con. « Quelle magistrale galerie de cons ! » (E. et J. de Goncourt, Journal, 1894, p. 589). SYNT. Grand, petit, sale con ; une bande de cons ; avoir l'air d'un con ; être le roi des cons. Piège à cons. Attrape-nigaud. Ne fais pas le con (fam.). Sois raisonnable. Rem. On rencontre également le fém. conne (qui atteste le passage définitif du mot à l'emploi fig. comme subst. adjectif). Eh conne, dit la voix de Gabriel, si y a personne tu boucles la lourde (Queneau, Zazie dans le métro, 1959, p. 179)
AF8	∅
AF9	CON, -ONNE n. Fig. et très vulg. Personne sottement passive, imbécile, idiote, par comparaison dépréciative, héritée de la tradition latine, avec l'activité virile. <i>Quel con ! Quelle conne ! Il s'est conduit comme un con. Faire le con. Une histoire à la con</i> , particulièrement stupide. Bien que cet emploi figuré apparaisse dans les correspondances littéraires dès le XIX <sup>e</sup> siècle et que l'usage parlé s'en soit fort répandu, ne doit être employé que dans une intention de vulgarité appuyée.
PR15	con, conne, nom. <i>Fam.</i> Imbécile. <i>Pauvre con ! Sale con ! Gros con ! Petit con ! Petite conne ! Vieux con ! Bande de cons ! Une conne de la pire espèce. Passer, être pris pour un con. Le roi des cons. C'est pas la moitié d'un con.</i>
LAR	con, conne, nom. Populaire. Sexe de la femme, vagin. ; Stupide, imbécile, idiot.
LIT	∅
NLIT	deux entrées : n. m. et n. f. Très fam. Peu intelligent. <i>Quel con !</i> (dans CON, ONNE, adj.) ; CON, n. m. Vulg. Sexe féminin.

Tableau A.53 – Relevé lexicographique – le mot *fou, folle*

TLFI	FOU, FOLLE, subst. A. Personne qui présente des troubles du comportement ou de l'esprit dénotant ou semblant dénoter une altération pathologique de ses facultés mentales. B. Personne dont la conduite ou le comportement s'écarte de ce qui serait raisonnable aux regards des normes sociales (dominantes ou propres à l'idéologie du locuteur), ce qui est considéré comme l'expression d'un dérèglement de l'esprit et/ou d'un manque de sens moral, de bon sens ou de prudence. Personne qui, affranchie des convenances ou des normes de comportement habituel, se laisse aller à la gaieté, à l'insouciance. [...] En partic., arg. Folle. Travesti au comportement tapageur, homosexuel très efféminé. L'argot, pas plus que les autres Folles ses copines, Divine ne le parlait (J. Genet, Notre-Dame-des-fleurs, L'Arbalète, 1966, p. 23).
AF8	FOU (ou FOL devant un nom au singulier commençant par une voyelle ou par une h aspirée), FOLLE. Il s'emploie aussi comme nom et signifie Celui qui est atteint d'aliénation mentale. Maison de fous. C'est un fou. C'est une folle. Un fou furieux. Chaque fou a sa marotte. C'est un fou à lier. Il signifie également, par exagération, Celui qui fait, qui dit des extravagances, ou qui est crédule, imprudent, ou qui a une gaieté folle, turbulente.
AF9	FOU (ou FOL, devant un nom au singulier commençant par une voyelle ou un h muet), FOLLE adj. et n. 1. Personne atteinte d'aliénation mentale. Un fou furieux, délirant. Une folle dangereuse, inoffensive. C'est l'acte d'un fou. Des propos, des gestes de fou. Un asile de fous (vieilli). 2. Personne qui manque ou paraît manquer de sens commun, de prudence, de modération. Un jeune fou, un vieux fou. Fam. Un fou du volant, un fou de la route, un conducteur très imprudent. Spécialt. Personne qui ne se conduit pas selon les lumières de la raison, qui ne peut atteindre à la sagesse. 3. Personne extrêmement gaie, badine, enjouée, ou dont l'exubérance, la vivacité est excessive. Un jeune fou. Il se conduit comme un petit fou ! Argot. Folle, inversi aux allures tapageuses.
PR15	fou, folle, nom. Courant (ne s'emploie plus en psychiatrie ; on dit malade mental) Personne atteinte de troubles, de désordres mentaux. Au fou ! Fou délirant. Fou visionnaire, illuminé. Divagations, égarements d'un fou. Fou dangereux, fou furieux. (fin xie) Personne qui, sans être atteinte de troubles mentaux, se comporte d'une manière déraisonnable, extravagante. Un jeune fou. Une vieille folle. Spécialement, fam. folle. Homosexuel efféminé. Une grande folle. "La Cage aux folles", pièce de Jean Poiret. Personne d'une gaieté vive et exubérante.
LAR	fou, folle, nom. Personne atteinte de folie, de troubles mentaux. Personne dont le comportement ou le langage est extravagant, déraisonnable, insensé : Fou du volant. Fou qui se tait passe pour sage. Personne qui a un goût extrême pour quelque chose : C'est un fou du jazz. Péjoratif. Grande folle, folle perdue, homosexuel.
LIT	Ø
NLIT	deux entrées : N. m. et n. f. Celui, celle qui a perdu la raison. Celui, celle qui, sans avoir l'esprit dérangé, fait ou dit des extravagances. Être comme un fou, avoir pour ainsi dire perdu l'esprit par quelque émotion morale. (dans FOU, FOLLE, adj.) ; FOLLE, n. f. Péj. Homosexuel aux manières efféminées. Une grande folle.

Tableau A.54 – Relevé lexicographique – le mot *gonze, gonzesse*

TLFI	GONZE, subst. masc. A. Gonze, subst. masc. Gonze, subst. masc., arg. Homme en général, individu. Synon. pop. gars, mec, type. Quelque honnête chrétien, de ceux que les uns appellent un gonze, les autres un bon chaland (Nerval, Nouv. et fantais., 1855, p. 190). Lili avait vu Angelo et deux gonzes s'approcher du bar (Simonin, Touchez pas au grisbi, 1953, p. 79). B. Gonzesse, subst. fém., arg. et pop. 1. Femme en général ; fille, parfois de mœurs légères ; maîtresse. Une belle gonzesse. La taille au-dessus, encore, avec un brin de fesse, un brin de téton et puis tout à l'avenant, alors, ça devient très bath et c'est proprement une gonzesse (Duhamel, Désert Bièvres, 1937, p. 218). Les gonzesses sont avec nous ! (Cendrars, Bourlinguer, 1948, p. 195). Toute ton opérante merveille de gonzesse, tu me la rendras peut-être aussi, un jour (Audiberti, Quoat, 1946). [Terme d'injure] Homme lâche, couard. Taisez-vous, gonzesse, je vais vous corriger (Dorgeles, Croix de bois, 1919, p. 185). Feignants... Couillons... (...) Gonzesses... On règlera ça (Aymé, Vogue, 1944, p. 124).
AF8	Ø
AF9	GONZE, GONZESSE n. XVII <sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'argot italien gonzo, « lourdaud ». Se rencontre surtout au féminin. 1. N. m. Argot. Homme, individu. 2. N. f. Vulg. Femme, fille.
PR15	deux entrées : gonze, nom masculin. Arg. Vieilli Homme, individu. ; gonzesse, nom féminin. Fam. Femme, fille. Une belle gonzesse. Sa gonzesse.

LAR	deux entrées : gonze, nom masculin. Argot. Individu ; type, mec ; gonzesse, nom féminin. Femme, fille. Nom injurieux donné à quelqu'un qui se comporte comme un lâche.
LIT	Ø
NLIT	GONZE, ZESSE, n. m. et n. f. Fam. Individu. "Y'a un gonze mine de rien qu'a marié ma frangine.", Renaud. Regarde cette gonzesse !

Tableau A.55 – Relevé lexicographique – le mot *grue*

TLFI	GRUE, subst. fém. – Au fig., fam. 1. Vx. Personne (le plus souvent une femme) niaise. Nous prenez-vous pour des grues? (Ac. 1835, 1878). Je ne veux pas être une sottie grue et tomber du haut mal d'admiration (Chateaubr., Mém., t. 2, 1848, p. 649). Mendès fait ses articles au café, dit Capus. Il est heureux d'entendre une petite grue répéter : « Maître, relisez-nous cette phrase » (Renard, Journal, 1896, p. 354). 2. Pop. Femme facile et vénale ; p. ext. prostituée. C'était la sœur d'une grue qu'il avait connue à la place Blanche : Magdeleine, avec un g. (Martin du G., Devenir, 1909, p. 106). Paul entra dans une violente fureur, gesticulant, criant qu'il ne tenait pas à devenir le frère d'une grue, et qu'il aimerait mieux qu'elle fit le trottoir (Cocteau, Enf. terr., 1929, p. 101). Elle fait sensation. C'est une grue, une vraie grue de Paris (Renard, Journal, 1908, p. 1181)
AF8	GRUE. n. f. Il se dit, figurément et familièrement, pour désigner une femme de mœurs légères.
AF9	GRUE n. f. Fig. et fam. Femme de mœurs légères et vénales.
PR15	grue, nom féminin. <i>Vielli</i> . Prostituée.
LAR	grue, nom féminin. Populaire. Femme de mœurs faciles et vénales ; prostituée.
LIT	(grue) s. f. Fig. et familièrement. Niais, qui se laisse facilement tromper ; Grande femme qui a l'air gauche
NLIT	GRUE, n. f. Fig. et fam. Niais, qui se laisse facilement tromper. Me prends-tu pour une grue?, Brueys. Grande femme qui a l'air gauche.

Tableau A.56 – Relevé lexicographique – le mot *guenon*

TLFI	GUENON, subst. fém. Au fig., fam. Femme, fille très laide. J'ai vu l'autre jour ta maîtresse, elle est hideuse. Duchesse, mais guenon (Hugo, Homme qui rit, t. 3, 1869, p. 169). Une femme, sauf une tout à fait guenon, est toujours bonne à prendre (Romains, Hommes bonne vol., 1939, p. 192). Rem. Rare, en parlant d'un homme : M. de Rollebon était fort laid. La reine Marie-Antoinette l'appelait volontiers sa « chère guenon » (Sartre, Nausée, 1938, p. 27). – Vx. Prostituée. Vieille guenon. En me préférant les sales guenons du coin de la rue, il me laisse libre (Balzac, Cous. Bette, 1846, p. 99). – [Terme d'injure lancé à une femme] Péj. Espèce de sale guenon, tas de guenons! (Zola, Assommoir, 1877, p. 398). Serpent! (Elle [Roberte] giffle Juliette) Guenon! (Aymé, Tête autres, 1952, p. 116).
AF8	GUENON. n. f. Il se dit, figurément et familièrement, d'une Femme très laide.
AF9	GUENON n. f. Fig. et fam. Femme très laide.
PR15	guenon, nom féminin. <i>Fig. Fam.</i> Femme très laide.
LAR	guenon, nom féminin. Familier. Femme très laide.
LIT	(ghe-non) s. f. Une femme très laide, femme sans mérite, sans agrément. Pour épouser un singe il faut être guenon [Doursault, Fables d'Ésope, I, 1]. Je tiens celle que vous aimez pour une guenon [Marivaux, Fausses confid. II, 2]. À de franches guenons, il fera politesse [Boissy, Deh. tromp. I, 1]. Une femme de mauvaise vie. Il ne hante que des guenons. Que maudite soit la première guenon qui le mit en réputation! car, enfin, qu'a-t-il donc de si merveilleux? [Baron, l'Homme à bonnes fortunes, II, 17]
NLIT	GUENON, n. f. Une femme très laide, sans mérite, sans agrément. Une femme de mauvaise vie. Rem. : Péjoratif et familier dans ces deux [...] sens.

Tableau A.57 – Relevé lexicographique – le mot *macaroni*

TLFI	MACARONI, subst. masc. – P. méton., péj. Italien. Les étrangers le tenaient un peu à distance, (...) blessés surtout par la fâcheuse habitude qu'il avait de dire, en parlant d'eux : «L'engliche..», «Le macaroni. . . » (Martin du G., Thib., Été 14, 1936, p. 40). Cependant, les gamins s'attroupaient pour voir le macaroni assaisonner sa femme (Queneau, Enf. du Limon, 1938, p. 17).
------	--

AF8	∅
AF9	∅
PR15	macaroni, nom masculin. Injurieux Mangeur de macaronis (vieilli), et elliptiquement un macaroni : un Italien.
LAR	macaroni, nom masculin. Terme injurieux pour désigner un Italien.
LIT	∅
NLIT	MACARONI, n. m. Fam. et injur. Un Macaroni, un Italien.

Tableau A.58 – Relevé lexicographique – le mot *ordure*

TLFI	ORDURE, subst. fém. Pop. Personne vile, digne de mépris. Y avait pas deux ordures comme lui (Céline, Mort à crédit, 1936, p.450). Mon vieux commissaire, y a six ordures dans les nouveaux qui veulent descendre le colonel (Malraux, Espoir, 1937, p.732). Jean (...) marche sur l'avocat qui le regarde avec terreur et il dit, d'une voix forte : Débarrassez-moi de cette ordure (Sartre, Engrenage, 1948, p.153). [En antéposition expr. et péj.] Cette ordure de + nom de pers. Regardez cette ordure de Sigismond (Montherl., Malatesta, 1946, iii, 2, p.483). [Employé comme injure très violente] Va-t-en, vieille ordure, et tâche de crever dans le repentir (Sartre, Mouches, 1943, i, 1, p.18)
AF8	∅
AF9	ORDURE n. f. Triv. S'emploie comme terme d'injure, pour désigner une personne méprisable. C'est une belle ordure !
PR15	ordure, nom féminin. <i>Vulg.</i> Servant d'injure très violente à l'adresse d'une personne
LAR	ordure, nom féminin. Personne vile, abjecte : Il s'est conduit comme une ordure.
LIT	∅
NLIT	ORDURE, n. f. Personne abjecte. Cet homme est une ordure !

Tableau A.59 – Relevé lexicographique – le mot *plouc*

TLFI	PLOUC, subst. Fam. ou pop., péj. [Souvent en terme d'injure] Paysan ; p.ext., personne rustre, qui manque de savoir-vivre. Synon. péj. bouseux (pop.), cul-terreux (fam.), péquenot (fam., pop.), pedzouille (pop.), rustaud, rustre. Je me tenais comme un vrai «plouc» ! (Céline, Mort à crédit, 1936, p.373). J'en ai fait trente-six, des familles de ploucs, avant d'tomber chez eux [à l'Assistance] (J.-P. Bastid, M. Martens, Adieu la vie... , 1977, p.87).
AF8	∅
AF9	PLOUC n. XIX <sup>e</sup> siècle. Origine incertaine. Pop. et péj. Rustre, individu mal dégrossi. Quels ploucs !
PR15	plouc, adjectif et nom. Fam. et péj. Paysan. ↔ pedzouille, péquenaud. "Me mouiller pour des ploucs semblables !" (Céline).
LAR	plouc, adjectif et nom. Familier. Qui a l'allure maladroite et gauche d'un paysan endimanché, qui ignore les usages.
LIT	∅
NLIT	PLOUC, n. m. et n. f. Péj. Paysan. "Il nous apprit à ravir coqs ou canards aux ploucs du coin", Perec. Personne rustre.

Tableau A.60 – Relevé lexicographique – le mot *pute*

TLFI	PUTE, subst. fém. A. – Trivial 1 Synon. de prostituée, putain. Les putes de la rue aux Ours ne craignent pas plus Dieu que la neige (R. Fallet, Paris au mois d'août, Paris, Gallimard, 1982 [1964], p. 13). Le plaisir des hommes chercheurs de putes est sale (Libération, 1er mars 1985, p. 37, col. 1). Les (...) putes dans les petites maisons peintes de la venelle (Cendrars, Bourlinguer, 1948, p. 148). – [En manière d'injure] Quant à toi, sale pute, mère maquerelle (...) ça te plairait, sacrée garce, que je sois cocu (Aragon, Beaux quart., 1936, p. 102). Pute ! Angèle est droite et fière (Giono, Baumugnes, 1929, p. 217).
AF8	∅
AF9	PUTE n. f. XII <sup>e</sup> siècle. Triv. Prostituée. Une pute de luxe.

PR15	pute, nom féminin. Prostituée. ; Femme facile, de mœurs dissolues. ; (T. d'injure) Personne méprisante. → salaud, salope. <i>Quelle pute, ce mec !</i>
LAR	pute, nom féminin. Populaire. Synonyme de putain.
LIT	(pu-t') s. f. Femme de mauvaise vie. Il échappait souvent de dire à la reine [en parlant de Mme de Montespan] : cette pute me fera mourir, [Saint-Simon, 411, 158]
NLIT	PUTE, n. f. Vulg. et péj. Prostituée.

Tableau A.61 – Relevé lexicographique – le mot *roulure*

TLFI	ROULURE, subst. fém. – [En parlant d'une pers.] 1. Vulg., péj. Femme de mauvaise vie, prostituée de bas étage. Une grosse brune (...), une blonde aux jambes cagneuses (...), une roulure décaissée de barrière, qui rigole (Huysmans, Art mod., 1883, p. 126). On lui dit : « Ta femme a fait les quatre cents coups avec des officiers, c'est une roulure » (Van der Meersch, Invas. 14, 1935, p. 456). [Terme d'injure] Vous n'êtes qu'une traînée. – Vous n'êtes qu'une roulure (Maupass., Contes et nouv., t. 1, Trou, 1886, p. 580). – P. ext. Personne méprisante. Si c'est possible, une femme honnête tromper son mari, et avec cette roulure de Fauchery ! (Zola, Nana, 1880, p. 1267). Petit lâche ! Petite roulure ! (Céline, Mort à crédit, 1936, p. 386).
AF8	ROULURE. n. f. Il se dit, dans le langage populaire, d'une Femme de mauvaise vie et de bas étage. Où a-t-il ramassé cette roulure ?
AF9	Ø
PR15	roulure, nom féminin. T. d'injure Prostituée.
LAR	roulure, nom féminin. Populaire. Femme dépravée (terme d'injure).
LIT	Ø
NLIT	ROULURE, n. f. Vulg. Prostituée. Par extens. et fam. Personne abjecte, méprisante. Cet homme n'est qu'une roulure !

Tableau A.62 – Relevé lexicographique – le mot  *salope*

TLFI	SALOPE, subst. fém. A. – 1. Fam. Femme, fille très sale. (Dict. xxes.). 2. Populaire. Femme débauchée, de mœurs dépravées, ou qui se prostitue. Je déguisais ma chère maîtresse en bardache, je la grimais en vieille salope sinistre et poivrée (Milosz, Amour. init., 1910, p. 105). Et tu le diras à tout le monde, que c'est une salope, qu'elle faisait la vie pendant que j'étais au front (Dorgelès, Croix de bois, 1919, p. 235). – [Injure à l'adresse d'une femme que l'on méprise] Ah ! salope, hurla-t-il, je t'ai suivie, je savais bien que tu revenais ici t'en faire foutre jusqu'au nez ! (Zola, Germinal, 1885, p. 1332). P. ext. [Sans implication sexuelle] Personne qui se conduit mal. Merde de merde, je ne veux pas dans ma maison d'une petite salope qui dise des cochonnetés comme ça (Queneau, Zazie, 1959, p. 26). B. – Pop. [S'adressant à un homme, notamment à un homosexuel, pour marquer un profond mépris] Il voulait observer le manège des tantes. (...) C'était là que le contrôleur des Finances Durat avait racolé la petite salope qui l'avait occis (Sartre, L'âge de raison, 1945, p. 131).
AF8	SALOPE. n. f. Substantivement, au figuré et par injure, Une salope, Une femme de mauvaise vie.
AF9	Ø
PR15	salope, nom féminin. Fam. et vulg. Femme dévergondée. ; Terme d'injure, pour désigner une femme qu'on méprise pour sa conduite. ; Terme intensif de mépris, adressé à un homme, mettant en cause sa virilité ou sa droiture.
LAR	salope, nom féminin. Vieux. Femme, fille très sale. Femme qui agit d'une manière déloyale, qu'on méprise (terme d'injure). Injure adressée à un homme et mettant en cause sa virilité ou sa droiture.
LIT	(sa-lo-p') s. f. Substantivement, au féminin. C'est une vraie salope. N'est-ce pas bien raisonner ? vous êtes une salope [Gherardi, Théâtre ital. Arlequin misanthr. Prol.]. Fig. et par injure. Une femme de mauvaise vie. Il écrivit au pasteur dont la salope était paroissienne, et fit en sorte d'assoupir l'affaire [Rousseau, Confess. XI].
NLIT	SALOPE, n. f. C'est une vraie salope. Pop. et injur. Femme de mauvaise vie. Vulg. et injur. Femme dont le comportement est méprisante. C'est une vraie salope.

## Analyses du lexique L2

Tableau A.63 – Relevés lexicographiques – cas de non-concordance L2 : les insultes féminines

<i>folle</i>	« Travesti au comportement tapageur, homosexuel très efféminé » (TLFI); « Argot. Folle, inverti aux allures tapageuses » (AF9); « Spécialement, fam. folle. Homosexuel efféminé. » (PR15); « Péjoratif. Grande folle, folle perdue, homosexuel. » (LAR); « Péj. Homosexuel aux manières efféminées. Une grande folle. » (NLIT)
<i>gonzesse</i>	« [Terme d'injure] Homme lâche, couard. » (TLFI); « Nom injurieux donné à quelqu'un qui se comporte comme un lâche. » (LAR)
<i>lope</i>	« Pédéraste », « P. ext. [Terme de mépris] Homme sans courage, sans caractère. » (TLFI); « Arg. Homosexuel. Fam. Personne lâche » (PR15); « Homme veule, sans caractère. » (LAR)
<i>lopette</i>	« Argot. Pédéraste; P. ext. Homme sans courage, sans caractère. » (TLFI); « Fam. et péj. Homme lâche et veule. » (PR15); « Péjoratif. Homme veule, sans caractère. Homosexuel. » (LAR)
<i>putain</i>	« Rare. [À propos d'un homme] Alors, dégoûtées, elles préfèrent avoir recours à une « putain ». » (TLFI); « Fam. Personne qui cherche à plaire à tout le monde. <i>Il fait la putain.</i> » (PR15)
<i>pute</i>	« (T. d'injure) Personne méprisable. <i>Quelle pute, ce mec!</i> » (PR15)
<i>salope</i>	« Pop. [S'adressant à un homme, notamment à un homosexuel, pour marquer un profond mépris] » (TLFI); « Terme intensif de mépris, adressé à un homme, mettant en cause sa virilité ou sa droiture. » (PR15); « Injure adressée à un homme et mettant en cause sa virilité ou sa droiture. » (LAR)
<i>tata</i>	« Arg. Homosexuel de sexe masculin; homosexuel passif. » (TLFI); « Pop. Homosexuel efféminé. » (PR15); « Péjoratif. Homosexuel, tante. » (LAR); « Péj. Homosexuel. » (NLIT)
<i>tante</i>	« Argot 1. Homosexuel de sexe masculin; en partic., homosexuel passif. » (TLFI); « Fam. et vulg. Homosexuel efféminé. » (PR15); « Péjoratif. Homosexuel. » (LAR); « Vulg. Homosexuel. » (NLIT)
<i>tantouze</i>	« arg., vulg., injurieux. Homosexuel passif. » (TLFI); « Fam. et vulg. Homosexuel efféminé. » (PR15); « Péjoratif. Homosexuel. » (LAR); « Vulg. Homosexuel. » (NLIT)

## Études de cas en diachronie

Tableau A.64 – Relevé lexicographique – le mot *avocat, avocate* : XVII<sup>e</sup> siècle

Richelet 1680	Avocat. s. m. Celui qui en vertu de ses licences & de sa matricule plaide & défend en justice les gens qui ont besoin de lui. [...] Celui qui soutient & défend les intérêts de quelque personne; Avocate. s.f. [...] Celle qui prend nos intérêts, quelques uns croient qu'il faut dire en ce sens, avocat, & non avocate. [...] Cependant il semble que l'usage veuille que dans cette phrase on dise avocate
Furetière 1690	ADVOCAT, s.m. Homme sçavant en Jurisprudence, qui deffend de vive voix, ou par écrit le droit des parties qui ont besoin de son assistance. [...] Advocat, ate, se dit figurément de celuy ou de celle qui prend à coeur les interests, ou les affaires de quelqu'un [...]
Académie 1694	ADVOCAT. s.m. Celuy qui fait profession de deffendre des causes en Justice. [...] Aduocat, se dit fig. de Celuy qui intercede pour un autre [...]. En ce sens on dit aussi Advocate.



Tableau A.65 – Relevé lexicographique – le mot *avocat, avocate* : XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles

Académie 1740	AVOCAT, s.m. celui qui fait profession de défendre des causes en Justice. [...] Se dit figur. De celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un. [...] En ce sens, on dit aussi, Avocate
Féraud 1787	AVOCAT, ATE, s.m. et f. Au propre, on ne le dit guère qu'au masculin, de celui qui fait profession de défendre des causes en Justice – [...] l'Acad. ne met Avocate qu'au figuré et en parlant la Ste. Vierge.
Académie 1799	AVOCAT, sub. Mas. Celui qui fait profession de défendre des causes en Justice. [...] Se dit figurément de celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un. [...] En ce sens, on dit aussi Avocate. Sa mère fut son avocate.
Bescherelle 1856	AVOCAT, s.m. Celui qui fait profession de défendre en justice, de vive voix ou par écrit, ceux qui ont besoin de son assistance [...]. En parlant d'une femme qui exercerait la profession d'avocat, on dirait, Un avocat. Melle d'Eon fut mise à 14 ans au college Mazarin ; on ignore les raisons qui engagerent ses parents à lui donner l'habit d'homme. Elle fut reçue docteur en droit civil et en droit canon, et enfin avocat au parlement de Paris. [...] Fig. Celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un [...]. En ce sens, on dit avocate. Sa mère fut son avocate.
Larousse 1886	AVOCAT, n.m. Celui qui fait profession de défendre en justice. Fig. Celui qui intercède pour un autre. Dans ce sens il y a un féminin : l'avocate des pécheurs, la sainte Vierge.

 Tableau A.66 – Relevé lexicographique – le mot *avocat, avocate* : XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

TLFI	AVOCAT, ATE, subst. Personne défendant les intérêts de quelqu'un ou de quelque chose ; Personne qui, étant inscrite au barreau, fait profession de défendre devant les tribunaux, soit oralement, soit par écrit, l'honneur, la vie, la liberté et les intérêts des justiciables et à les éclairer de ses conseils. Le baron de Rastignac veut-il être avocat ? (Balzac, Le Père Goriot, 1835, p. 122). Seuls ont droit au titre d'avocat les licenciés en droit qui sont régulièrement inscrits au tableau ou au siège du barreau d'une cour d'appel ou d'un tribunal de grande instance. Ils doivent faire suivre leur titre d'avocat de la mention de ce barreau (décr. 10 avr. 1954, préc., art. 5). Rem. 1. Quand il s'agit d'une femme inscrite au barreau, on emploie gén. dans les textes officiels la forme masc., la forme fém. avocate appartient à la lang. Parlée [...]; Par anal. Celui, celle qui défend quelqu'un (en public ou non) [...]. L'avocate des pécheurs.
AF8	AVOCAT. n. m. Celui qui fait profession de défendre des causes en justice. Avocat fameux, célèbre, éloquent. Savant avocat. Avocat à la Cour d'appel de Paris, à la Cour de Cassation. Plaider par avocat. Votre avocat a bien plaidé. Avocat plaidant, Celui qui s'adonne principalement à la plaidoirie. [...] Il se dit figurément de Celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un. Vous avez en lui un bon avocat. Je serai votre avocat auprès de lui. Il s'emploie aussi au féminin, Avocate. On compte maintenant d'assez nombreuses avocates au Palais. On dit encore Femme avocat. Fig., Sa mère fut son avocate. On appelle quelquefois la Sainte Vierge L'avocate des pécheurs.
AF9	AVOCAT, -ATE n. Auxiliaire de justice régulièrement inscrit à un barreau, et qui a pour profession d'assister ou de représenter les parties, de postuler et de plaider devant les tribunaux. L'avocat exerce aujourd'hui l'ensemble des attributions qui étaient dévolues, jusqu'en 1971, aux avoués près les tribunaux de grande instance et aux agréés près les tribunaux de commerce ou, jusqu'au 1er janvier 1992, aux conseils juridiques. La nouvelle avocate a prêté serment. Avocat stagiaire. La conférence du stage des avocats. Admission dans l'ordre des avocats. Un avocat inscrit au barreau de Paris. Un avocat fameux, célèbre, éloquent. Une savante avocate. Un avocat d'affaires. Un avocat d'assises. L'avocat demandeur, l'avocat défendeur. La robe de l'avocat. Un cabinet d'avocat. Qui prenez-vous comme avocat ? Son avocat a bien plaidé. La provision, les honoraires d'un avocat. 2. Personne qui intercède pour une autre, qui soutient une cause. Vous avez en lui un avocat zélé. Vous serez l'avocat de ce projet auprès du ministre. Sa mère a été sa meilleure avocate. Ils se sont faits les avocats d'une mauvaise cause.
PR15	Avocat, ate, nom. Personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou contentieuse, assiste et représente ses clients en justice. (rem. Si le féminin avocate est désormais courant, on dit aussi avocat en parlant d'une femme.) Maître X, avocat. Consulter un avocat, un avocat-conseil. Prendre un avocat. Avocat plaidant, avocat à la Cour ; Fig. Avocat, avocate de : personne qui défend (une cause, une personne).

LAR	Avocat, avocate, nom. Auxiliaire de justice dont la mission consiste à assister et à représenter en justice une personne qui se présente à lui et à défendre ses intérêts devant les différentes juridictions ; Personne qui intercède pour une autre ou lui fournit un moyen de défense : Se faire l'avocat d'une mauvaise cause.
LIT	(a-vo-ka ; le t se lie dans le parler soutenu : un avocat habile, dites : a-vo-ka-t-habile ; au pluriel, l's se lie : des avocats habiles, dites : a-voka-z-habiles ; avocats rime avec fracas, appas) s. m. 1Celui dont la profession est de plaider en justice. Avocat plaidant, celui qui s'occupe particulièrement de plaidoiries. Avocat consultant, celui qui donne des conseils dans son cabinet, et des avis écrits sur les affaires litigieuses. Avocat du roi, avocat de la république, avocat impérial, qualification que, dans l'usage des tribunaux, on donne, à l'audience seulement, aux substituts du procureur du roi ou du procureur impérial. Avocat général, avant 1789, membre du ministère public près des cours supérieures qui portait la parole ; on disait le procureur général à la plume, l'avocat général à la plaidoirie. Depuis 1810, titre des substituts du procureur général près la cour de cassation, ou de certains substituts des procureurs généraux près les cours impériales, et donné dans l'usage à tous les substituts du procureur général lorsqu'ils siègent, lorsqu'on leur parle ou lorsqu'on parle d'eux. Les avocats généraux sont hiérarchiquement supérieurs aux simples substituts ; mais les fonctions sont les mêmes. 2 Fig. Intercesseur. Il ne faut pas se faire l'avocat de l'injustice. 3L'avocat du diable, celui qui propose les objections dans une conférence religieuse, et, en général, celui qui défend une chose peu digne d'être défendue. Avocat de Ponce Pilate, avocat sans causes, à cause des paroles de Ponce-Pilate : non invenio causam. Jeu de l'avocat, jeu de société en dialogue.
NLIT	AVOCAT, ATE, n.m. et n.f. Personne dont la profession est de plaider en justice. Avocat plaidant. Avocat consultant. Avocat du roi, avocat de la république, avocat impérial. Avocat général. Fig. Intercesseur. Il ne faut pas se faire l'avocat de l'injustice..

Tableau A.67 – Relevé lexicographique – le mot *étudiant, étudiante* : XVII<sup>e</sup> siècle

Richelet 1680	∅
Furetière 1690	ESTUDIANT adj. & subst. Qui va au College, qui estudie. Les bourses sont fondées dans les Colleges pour de pauvres garçons estudians, pour les entretenir aux estudes.
Académie 1694	ESTUDIANT, s.m. Escolier qui estudie. Il est plus usité au pluriel. Il y a bien des estudians dans cette Université.

Tableau A.68 – Relevé lexicographique – le mot *étudiant, étudiante* : XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Académie 1740	ÉTUDIANT s.m. Ecolier qui étudie. Un étudiant. Un étudiant en droit, en Médecine. Il est plus usité au pluriel. Il y a bien des étudiants dans cette Université.
Féraud 1787	ÉTUDIANT, s.m. Écolier qui étudie. Un étudiant en Droit, en Médecine. Il y a six mille Etudians endans cette Université.
Académie 1799	ÉTUDIANT s.m. Écolier qui étudie. Un Étudiant en Droit, en Médecine. Il est plus usité au pluriel. Il y a bien des Étudiants dans cette Université.
Bescherelle 1856	ÉTUDIANT. s.m. Celui, celle qui étudie. – S'emploie particulièrement au masc. pour désigner Celui qui suit les cours d'une école publique. Un étudiant en droit, en médecine. Les étudiants de l'université. La vie de l'étudiant, réputée si frivole et si joyeuse, est, au contraire, consumée tout entière dans le travail. (Teul.) L'étudiant allemand a le caractère noble et enthousiaste (X. Marm.).
Larousse 1886	ÉTUDIANT, n.m. Jeune homme qui fréquente les cours d'une université ou d'une faculté.

Tableau A.69 – Relevé lexicographique – le mot *étudiant, étudiante* : XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

TLFI	ÉTUDIANT, ANTE, Subst. Celui, celle qui fait des études dans un établissement d'enseignement supérieur. Jeune étudiant; étudiant pauvre; chambre, vie d'étudiant. J'observais les étudiants, les étudiantes. Rem. Au XIX <sup>e</sup> ., étudiante, subst. fém. désignait l'amie d'un étudiant. J'ai dîné dans le même restaurant que trois étudiants ayant chacun son étudiante (Mérimée, Lettres Mmede La Rochejacquelein, 1870, p. 294).
AF8	ÉTUDIANT, IANTE. n. Celui, celle qui suit les cours d'une université. Un étudiant en droit, en médecine. Il y a beaucoup d'étudiantes dans cette université.
AF9	ÉTUDIANT, -ANTE n. XIII <sup>e</sup> siècle. Participe présent d'étudier. Personne qui fait des études supérieures, qui est inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur. Un étudiant en lettres, en sciences, en droit, en médecine.
PR15	étudiant, iante, nom et adjectif. Personne qui fait des études supérieures et suit les cours d'une université, d'une grande école. Étudiant en lettres, en médecine (→ fam. carabin). Il est étudiant en première année. Carte d'étudiant. Les étudiants de la faculté des sciences. Union nationale des étudiants de France (U. N. E. F.). Sa fille est encore étudiante. Restaurant, logement des étudiants. → universitaire. Chambre d'étudiant. → régional kot. Adjectif (1951) La vie étudiante. → estudiantin. Un mouvement étudiant, d'étudiants.
LAR	étudiant, étudiante, nom. Personne qui fait des études supérieures dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur, une grande école : Étudiant en droit.
LIT	(é-tu-di-an) s. m. Celui qui étudie. Je commence par mettre aux pieds de Votre Majesté la reconnaissance du jeune étudiant qu'elle a bien voulu honorer de ses bontés, [D'Alembert, Lett. au roi de Pr. 26 oct. 1761]Particulièrement, celui qui étudie dans une université, et, en France, dans une faculté. Il y a peu d'étudiants à ce cours. Étudiant en droit. Au féminin, étudiante, dans une espèce d'argot, grisette du quartier latin. Commis et grisettes, étudiants et étudiantes affluent dans ce bal.
NLIT	ÉTUDIANT, ANTE, n. m. et n. f. Celui, celle qui étudie. Celui, celle qui étudie dans une université, une grande école.

Tableau A.70 – Relevé lexicographique – le mot *gars, garce* : XVII<sup>e</sup> siècle

Richelet 1680	GARCE s.f. Celle qui est de mauvaise vie. Une grosse garce, S. Amant; GARS s.m. Ce mot signifie garçon, mais il ne se dit guere à Paris & meme il ne se dit que dans le bas burlesque. Le petit gars lui vint sauter au cou. Je suis gars propre à fillette
Furetière 1690	deux entrées : GARCE, s.f. Femme prostituée & de mauvaise vie. Garce de rempart. garce à chien. une garce infame. Ce mot n'est devenu odieux que depuis quelque temps, & en plusieurs Provinces on le dit encore pour signifier, Une petite fille, ou servante de chambre. On a appelé en Latin corrompu garsia & garzone, les femmes qui hantoient les fripons & les desbauchez, & qui vivoient à la maniere des garçons. ; GARS, s.m. Vieux mot qui signifioit autrefois, un joli garçon. Il n'est plus en usage qu'en quelques Provinces. C'est un beau gars.
Académie 1694	GARCE s.f. Fille ou femme desbauchée & publique. Une garce. une vraie garce. franche garce. garce de rempart. s'adonner aux garces. voir les garces. hanter les garces. ; pas d'entrée GARS.

Tableau A.71 – Relevé lexicographique – le mot *gars, garce* : XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Académie 1740	GARCE s.f. On appelle ainsi par injure une fille ou femme débauchée & publique. Une garce. Une vraie garce. Franche garce. Garce de rampart. S'adonner aux garces. Vois les garces. Hanter les garces. C'est une expression libre. ; pas d'entrée GARS.
Féraud 1787	GARCE s.f. On apèle ainsi, par injure, une fille ou une femme publique. C'est un terme inusité chez les honêtes gens. – En certaines Provinces, on s'en sert pour signifier une petite Fille ou une petite Servante. ; pas d'entrée GARS.
Académie 1799	GARCE s.f. On appelle ainsi par injure une fille ou femme débauchée & publique. Une garce. Une vraie garce. Franche garce. Garce de rampart. S'adonner aux garces. Vois les garces. Hanter les garces. ; pas d'entrée GARS.

Bescherelle 1856	GARCE s.f. Ce mot, dont les honnêtes gens évitent de se servir, signifiait anciennement Fille majeure ou jeune fille en général. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est garce à douze. – Dans quelques provinces en France, il signifie simplement Une fille, par opposition à Garçon; il ne s'y prend pas en mauvaise part, et n'y passe nullement pour un terme malhonnête. Un père, dans le Maine et dans la Normandie, dira bien : J'ai deux garçons et deux garces, pour deux garçons et deux filles. – Maintenant, et surtout à Paris, il ne se dit que d'une fille ou d'une femme débauchée, d'une prostituée. C'est un terme de souverain mépris. Quel contraste dans ce mot ! le nom de jeune fille descendue aux prostituées, tandis que le mot garçon, qui, chez nos pères, désignait en général un mauvais sujet, un vaurien, est à présent celui d'un homme dans le célibat, quel qu'il soit, et quelque âge qu'il ait; pas d'entrée GARS.
Larousse 1886	pas de forme GARCE; GARS, n.m. Voir garçon, fam. Garçon n.m. Enfant mâle; célibataire; celui qui travaille chez un autre : garçon tailleur. celui qui sert dans un café, un restaurant, etc.

Tableau A.72 – Relevé lexicographique – le mot *gars, garce* : XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

TLFI	deux entrées : GARS, subst. masc. Garçon, jeune homme. <i>Un bon, un brave gars; un grand, un jeune gars.</i> Jeune homme, homme qui inspire la sympathie, qui ne fait pas d'histoires.; Garçon ou homme solide et résolu, parfois peu scrupuleux; GARCE, subst. fém. Vx. Adolescente; Jeune fille ou femme; <i>Péj.</i> Femme de mauvaise vie.; <i>Fam.</i> Fille ou femme méchante ou désagréable.
AF8	deux entrées : GARS. n. m. Garçon. <i>Un grand gars. Voilà une douzaine de gars bien bâtis.</i> Il est familier.; GARCE. n. f. Femme ou fille de mauvaise vie. Il est bas.
AF9	deux entrées : GARS n. m. Fam. Garçon, jeune homme.; Par ext. Homme, individu quelconque; Pop. Fils.; GARCE n. f. Vieilli. Jeune fille, jeune femme; Fam. Femme qui sème le trouble en jouant de ses charmes.; Pop. et péj. Femme malveillante.
PR15	deux entrées : gars, nom masculin. <i>Fam.</i> Garçon, jeune homme, et <i>par extension</i> Homme.; Garçon résolu → <i>Ça c'est un gars!</i> ; <i>Appellatif fam. Salut les gars!</i> ; garce, nom féminin. <i>Anciennement.</i> Jeune fille; <i>Mod. Fam.</i> Fille de mauvaise vie.; Femme, fille méprisable ou méchante, dont on a à se plaindre. → chameau, chipie, vache. <i>Ah ! la garce!</i> → salope
LAR	deux entrées : gars, nom masculin. Familier. Garçon, jeune homme : <i>Un gars de la campagne.</i> ; Homme résolu, type, gaillard : <i>Un gars qui n'a pas froid aux yeux.</i> ; Fils : <i>Notre gars est à l'armée.</i> ; garce, nom féminin. Populaire. Fille ou femme de mauvaise vie.; Jeune fille ou femme mauvaise ou très désagréable.; Jeune fille ou femme en général, souvent avec une nuance admirative pour son aspect physique : <i>Une belle garce.</i>
LIT	deux entrées : (gar, ou, ce qui est la prononciation la plus usuelle, gâ) s. m. Terme familier. Garçon. <i>Voilà un beau gars ! Barbe rase, ou les crins épars, Comme on voit quelque jeune gars, Durant la pénible journée Qu'il se charge d'un hyménée,</i> [Scarron, Virg. VII]; <i>Dans ce hameau je vois de toutes parts De beaux atours mainte fillette ornée; Je gagerais que quelque jeune gars Avec Catin unit sa destinée,</i> [Deshoulières, Ballade.]; (gar-s') s. f. Anciennement, fille ou femme; Aujourd'hui, terme injurieux et très grossier. Se dit d'une fille ou femme débauchée. Quelle garce ! Cette garce de femme.
NLIT	deux entrées : GARS, n. m. Fam. Garçon. Martinique Lorsque je vais dans mon village Les gars me regardent Comme si j'étais De l'or le plus fin, J. Zobel.; GARCE, n. f. Fam. Femme ayant un comportement réprouvé par la morale(1). Il n'est pas loin de penser que cette petite garce est capable de tout, Dormann. Adj. Elle est un peu garce, cette fille(2) Rem. 1 et 2 : Péjoratif dans ces deux sens.

Tableau A.73 – Relevé lexicographique – le mot *infirmier, infirmière* : XVII<sup>e</sup> siècle

Richelet 1680	Infirmier, s.m. Religieux qui a soin des malades & qui consulte avec les Médecins sur les moïens de les guérir; Infirmiere, s.f. Religieuse qui a soin des malades & qui consulte avec les Médecins sur les moïens de les guérir.
Furetière 1690	INFIRMIER, s.m. Celuy quy a le soin des malades dans les Infirmieries ou Communautez, qui est Titulaire du Benefice de l'Infirmierie.

Académie 1694	INFIRMIER, IERE, s. Celuy ou celle qui a soin des malades dans une maison religieuse. S'adresser à l'infirmier, c'est l'infirmiere qui a ce soin-là. Infirmier dans certaines Abbayes d'hommes, est Le Religieux qui est revêtu du titre d'un benefice claustral, dont le revenu est destiné aux besoins des Religieux malades. Mr. L'Infirmier.
------------------	---

 Tableau A.74 – Relevé lexicographique – le mot *infirmier, infirmière* : XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Académie 1740	INFIRMIER, IERE. subst. Celui ou celle qui a soin des malades dans une Communauté. S'adresser à l'infirmier, c'est l'infirmiere qui a ce soin-là. Infirmier dans certaines Abbayes d'hommes, est Le Religieux qui est revêtu du titre d'un benefice claustral, dont le revenu est destiné aux besoins des Religieux malades.
Féraud 1787	INFIRMIER, IÈRE, s.m. et f. qui a soin des malades. Il se dit dans les couvens, et dans quelques Hôpitaux.
Académie 1799	INFIRMIER, IERE. subst. Celui ou celle qui a soin des malades dans une Communauté. S'adresser à l'infirmier, c'est l'infirmiere qui a ce soin-là. Infirmier dans certaines Abbayes d'hommes, est Le Religieux qui est revêtu du titre d'un benefice claustral, dont le revenu est destiné aux besoins des Religieux malades.
Bescherelle 1856	INFIRMIER, IÈRE. s. Employé subalterne dans les hôpitaux et dans les infirmeries, préposé à la garde et au soulagement des malades. Un bon infirmier. Une infirmière intelligente. Infirmier, infirmiere en chef. Les fonctions d'infirmier exigent quelques connaissances pratiques, mais, avant toute chose, de la douceur, de l'adresse et du dévouement. Dans les hôpitaux militaires, en France, les infirmiers, soumis à la hiérarchie et à la discipline, fonctionnent comme le reste de l'armée. Des chambres particulières seront ménagées dans une infirmerie pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et tout au moins l' <i>infirmier</i> ou l' <i>infirmière</i> en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres (Rat.). L'avantage d'avoir de bons infirmiers est inappréciable; ce sont en quelque sorte les soutiens des hôpitaux (Percy.).
Larousse 1886	INFIRMIER, IÈRE, n. Qui soigne les maaldes dans une infirmerie, un hôpital..

 Tableau A.75 – Relevé lexicographique – le mot *infirmier, infirmière* : XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles

TLFI	INFIRMIER, -IÈRE, subst. Personne qualifiée qui s'occupe des malades, les soigne, soit sous la direction d'un médecin dans un dispensaire, une clinique, un hôpital, soit en appliquant des prescriptions médicales à domicile. Une infirmière préparait un médicament sur une petite table de bois à l'entrée (Maupass., Contes et nouv., t. 2, Lit, 1884, p. 260). En corps de chemise, son front brillant de sueur, le major examinait rapidement les blessés, dont un infirmier éclairait les plaies avec sa lanterne (Dorgelès, Croix de bois, 1919, p. 293). Il souffre d'une crise cardiaque peu grave, dit-on, mais qui exige des soins, l'assistance d'une infirmière (Bernanos, Journal curé camp., 1936, p. 1202) : L'infirmière suspendit le ballon de sérum glucosé à une potence de métal, chercha sur la petite cuisse bleuâtre une place qui ne fût pas indurée par les injections précédentes, régla la descente du sérum dans le tube de caoutchouc, goutte à goutte. Druon, Gdes fam., t. 2, 1948, p. 83. SYNT. Brassard d'infirmier; blouse, costume, voile, pèlerine d'infirmière; vêtements, tenue d'infirmier (-ière); école, études d'infirmières; emploi, métier d'infirmier (-ière); infirmier (-ière) de garde, de nuit, de service; sous-infirmier; caporal, sergent infirmier; aide infirmier (-ière); infirmier (-ière) (-) chef, major, en chef, des hôpitaux. Infirmier (-ière) diplômé(e). Infirmier (-ière) dont la qualification est sanctionnée par un diplôme d'État. Les candidats aux emplois d'infirmier et d'infirmière diplômés doivent être titulaires du diplôme d'État d'infirmier ou d'un diplôme reconnu équivalent par le ministre de la Santé publique (Encyclop. éduc., 1960, p. 341).
AF8	INFIRMIER, IÈRE. n. Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital, dans une ambulance. S'adresser à l'infirmier. C'est l'infirmier qui est chargé de ce soin. Infirmier en chef. Infirmière major.

AF9	INFIRMIER, -IÈRE n. XIII <sup>e</sup> siècle, enfermier. Dérivé d'infirm. Personne qualifiée pour soigner les malades ou les blessés sous la direction d'un médecin, ou en exécutant ses prescriptions. Diplôme d'infirmier. Une école d'infirmières. Infirmière diplômée. Les infirmières et les aides soignantes d'une clinique, d'une maison de repos. L'infirmière de garde. être veillé par une infirmière de nuit. Un brassard d'infirmier. Infirmier militaire. Les infirmiers ambulanciers, les infirmiers brancardiers d'un centre de secours. Infirmier, infirmière en chef, qui dirige les auxiliaires médicaux d'un service hospitalier. Infirmier major, sous-officier infirmier le plus ancien dans une unité ou un hôpital militaire. En apposition. Élève infirmier. Sœur infirmière. Adj. Soins infirmiers dispensés à domicile.
PR15	infirmier, ière, nom. Personne qualifiée qui assure la surveillance des malades, leur prodigue des soins et leur administre des médicaments, en collaboration avec l'équipe soignante. Diplôme d'État d'infirmier. Les infirmières et les aides-soignantes d'un hôpital. Infirmière chargée des pansements. Infirmière se déplaçant à domicile. « Les infirmiers se hâtaient de faire de la place aux autres en emportant les cadavres » (Zola).
LAR	infirmier, infirmière, nom. Personne habilitée à assurer la surveillance des malades et à les soigner sur prescription médicale.
LIT	(in-fir-mié, miè-r') s.m. et s.f. 1. Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital. 2. Dans certaines abbayes d'hommes, religieux qui est revêtu de l'office claustral dit infirmerie.
NLIT	INFIRMIER, IÈRE, n. m. et n. f. Personne qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital.

## Relevés lexicographiques hors lexiques L1 et L2

Tableau A.76 – Relevé lexicographique – le mot *genre*

TLFI	GENRE, subst. masc. [...] GRAMM. Catégorie reposant, selon les langues et les systèmes, sur la distinction naturelle entre les sexes ou sur des critères formels.
AF8	GENRE. n. m. En termes de Grammaire, genre masculin, genre féminin se disent des Noms d'êtres animés suivant qu'ils désignent un homme ou une femme, un mâle ou une femelle.
AF9	GENRE n. m. 5. GRAMM. Catégorie sous laquelle on range les substantifs en les répartissant selon certaines propriétés morphologiques qui, dans certains cas, sont fondées sur la distinction entre mâle et femelle.
PR15	genre, nom masculin. Catégorie grammaticale (milieu XIII <sup>e</sup> ) Catégorie exprimant parfois l'appartenance au sexe masculin, au sexe féminin ou aux choses (neutre). En français, Catégorie de certains mots (nom, pronom, adjectif, article, participe passé) qui est soit le masculin, soit le féminin, et qui est exprimée soit par leur propre forme (au féminin, elle, la, recouverte, son amie), soit par la forme de leur entourage, par l'accord (le sort, la mort, des manches longues, une dentiste, l'acrobate brune). De quel genre est ce mot? Mot du genre masculin, du genre féminin. Mot qui varie en genre et en nombre. Accord en genre. Mot invariable en genre. → épïcène. Genre marqué : le féminin. Le mot amour change de genre au pluriel.
LAR	genre, nom masculin. Catégorie grammaticale fondée sur la répartition des noms en deux ou trois classes (masculin, féminin, neutre) selon un certain nombre de propriétés formelles (genre grammatical) auxquelles on associe le plus souvent des critères sémantiques relevant de la représentation des objets du monde (genre naturel).
LIT	(jan-r') s. m. Terme de grammaire. On appelle genre ce qui distingue un nom d'avec un autre, conformément à la différence que la nature a mise entre les deux sexes.
NLIT	GENRE, n. m. Gramm. Propriété qu'ont les noms de représenter les sexes et dans certaines langues l'absence de sexe. Les genres masculin, féminin et neutre.

# Extraits Corpus 2 – Relevés sur forums

## Lexique 1

### la forme *acteur* – forums

#### Hardware

##### Rech1 : « site :<http://forum.hardware.fr/> acteur »

- [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/quels-acteurs-trouvez-sujet\\_18695\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/quels-acteurs-trouvez-sujet_18695_1.htm)
  - patrick foster delmas c lui qui joue lucas dans coeur caraibes avec vanessa demouy (j'ai pas dit que j'étais fan du téléfilm hein [img] , juste de l'acteur [img] )
  - moi [img] mais chui pas trop connu comme acteur
  - Tony Leung. Il a beaucoup de classe cet acteur je trouve.  
(je précise que je ne suis pas homo)
- [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/etre-acteur-sujet\\_44363\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/etre-acteur-sujet_44363_1.htm)
  - Ce topic est pour recueillir des informations, visant à aider les gens qui souhaiterais devenir acteur au cinéma, mais ne savent pas par ou commencer. Alors si vous-même vous êtes acteur, il serait gentil d'expliquer votre parcours, comment vous avez commencé, ou vous avez étudié, etc.  
Moi-même je souhaiterais être acteur, depuis que je suis tout petit, mais à ce qu'on dit, il faut avoir des contacts et avoir beaucoup de \$\$, alors corrigez-moi si je me trompe [img]  
Bonne chance à tous ! [img]
  - pourquoi acteur de cinema ? pourquoi pas theatre ?
  - Parce que ça ne marche pas le théâtre, il a plus de chance en voulant être acteur devant des caméras que comédien sur les planches [img]
  - Les cours et l'argent c'est bien beau mais il est fortement conseillé d'avoir un minimum de talent avant d'avoir assez de confiance en soit pour se prétendre acteur potentiel.
  - en tout cas je ne pense pas me tromper en disant qu'on a autant de chances de devenir acteur après avoir suivi des cours que de devenir millionnaire en jouant tous les jours au loto [img]
  - Etre acteur est une passion qu on ve pratiquer a tout pri est que l argent n a pas d importance
  - Je suis d'accord, mais essaye d'être acteur à temps plein et de vivre que d'amour et d'eau fraîche [img]  
Ton proprio attend pas que tu soit plein aux as pour récolter son loyer [img]
  - Déjà de vivre de son métier d'acteur, c'est énorme [img]  
Même principe : faut quelques thunes de côté au départ (plus pour les musiciens que pour les acteurs d'ailleurs [img] ) et surtout de solides connaissances, sans ça c'est quasiment mort d'avance [img]
  - Etre acteur.  
Etre chômeur.
  - Vrai jusque dans les années 80.  
Mais aujourd'hui, le cinéma français est devenu un système féodal. Pour être acteur l'idéal c'est que papa ou maman soit acteur connu, chanteur connu ou bien présentateur télé connu, sinon avoir un très bon pote qui soit déjà acteur connu ou comique connu.
  - ya des acteurs qu'on été véritablement connus assez "tardivement"

Louis de funes, Jean Gabin ... d'ailleurs ce ne sont pas mes acteurs préférés ! Se ne sont pas des Patrick Dewaere remarqué relativement tôt (18 ans je crois), par son talent incroyable.

3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/pourquoi-acteurs-francais-sujet\\_14015\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/pourquoi-acteurs-francais-sujet_14015_1.htm)
- (Ceci est un coup de gueule contre les acteurs nazes !)  
C'est trop pathétique, par exemple quand on regarde une série française sur TF1 ou autre du style Julie Lescaut, Navarro ou autre cochonnerie, c'est incroyable comment leur jeu d'acteur malgré toutes ces années est pitoyable. Je sais pas, imaginez que ce que vous voyez à l'écran est la réalité, vous allez voir, ça fait tout drôle, et vous donnera une impression bizarre. En gros si une scène de dialogue que l'on voit dans ce genre de série se passait dans la vraie vie, ça ferait une impression hyper bizarre, pas naturelle du tout.  
Ces gens-là sont obsédés par leur image et éprouvent du plaisir non pas dans le fait de jouer la comédie, mais par le pur plaisir de se faire voir, de jouer la star, et c'est pour cela qu'ils sont si nuls. Ils sont égocentriques et bourrés de certitude et je le répète ça inhibe leur jeu d'acteur, car ce qui compte le plus pour eux s'est briller à l'écran.  
Je veux pas dire que les séries américaines sont mieux, mais j'ai l'impression que les acteurs américains "globalement" s'impliquent plus dans leur job, ils m'ont l'air plus crédible, plus naturel en tout cas.  
Ce que j'ai constaté aussi, c'est que j'ai l'impression qu'avec certains acteurs très connus, plus les années passent, moins ils sont crédibles, c'est parce qu'on est habitué à les voir ? Non, car même en regardant leur plus vieux film, ils sont + crédibles que leurs films récents, comme si quelque chose au fil du temps les inhibait et les ferait devenir de + en + nul.  
J'aime moyennement les acteurs, car contrairement à ce qu'on dit, ils ont la vie facile, ils apprennent leur texte, travaillent 3 mois par an et ramassent suffisamment de fric pour ne pas trop travailler pendant le reste de l'année et après ils disent au média qu'ils travaillent comme des malades, les réalisateurs sont beaucoup plus intéressants, un super acteur qui travaille avec un mauvais réalisateur donnera un mauvais film, un mauvais acteur qui travaille avec un bon réalisateur tenant une histoire solide fera un succès ! Ceci est à méditer ! On dit que tel ou tel acteur est une star, pfff, c'est un argument pour faire de la pub, ça ! de toute façon, que veux-tu dire star de nos jours ??? plus rien du tout, c'est un argument strictement marketing !
  - Sujet : pourquoi les acteurs français sont-ils aussi nuls ???  
La culture influe sur le jeu des acteurs, et ils se trouvent qu'un américain est différent d'un français (puisque c'est bien connu, les USA sont la référence cinématographique) sur ce point. En plus, tu rajoutes un honteux amalgame en associant qualité du film et qualité du jeu d'acteur ; si les deux sont intimement liés, il faut rajouter le talent du réalisateur/metteur en scène, du scénariste, du chef-opérateur ...  
J'aime moyennement les acteurs, car contrairement à ce qu'on dit, ils ont la vie facile, ils apprennent leur texte, travaillent 3 mois par an et ramassent suffisamment de fric pour ne pas trop travailler pendant le reste de l'année et après ils disent au média qu'ils travaillent comme des malades. Tu pourrais dire ça à 80% des acteurs, qui vivent avec le minimum syndical ? Si Depardieu est un acteur, tous les acteurs ne sont pas Depardieu ; faut arrêter de dire des conneries. Et va faire leur boulot, si c'est si simple.
  - les meilleurs acteurs pour les rôles "réalistes" ça reste quand même les belges.
  - Faut arrêter le crack, les gars ... Vraiment. Quand on dit "les acteurs", c'est pas que ceux qui apparaissent dans Julie Lescaut, c'est ceux aussi qui galèrent pour décrocher un rôle après 50 auditions à travers la France, ceux qui font des spectacles de rue, ou dans des festivals pour pouvoir jouer, et dans lesquels ils ne sont pas forcément rémunérés. Télé, cinéma, théâtre, publicité, vidéos ... Tu crois qu'un second rôle dans Navarro, il peut se payer une Ferrari avec un de ses cachets ? Faut vraiment arrêter d'associer actorat et célébrité.
  - Ah aussi quand un comédien français double un acteur américain, même si c'est moins bien que l'original c'est parfois plus crédible qu'un véritable acteur français ...
  - les séries TV françaises sont généralement pathétiques, surtout comparées aux américaines (friends, 24, sopranos, six feet under, etc ...), c'est un fait.  
- mais est-ce vraiment les acteurs qui sont en cause ?  
Dans la prestation des acteurs, il y a la direction d'acteurs qui est très importante aussi. Il y a des pièces de théâtre, des films cinéma avec d'excellents acteurs en France.  
Donc à mon avis tu pointes plutôt la qualité des séries TV françaises, et là dedans les acteurs ne sont qu'un des éléments d'une médiocrité générale. Ils ne sont pas en cause (pas seuls en cause en tout cas)  
Pense bien que dans la profession d'acteurs, Depardieu et co ne sont que la partie émergée de l'iceberg (cf les intermittents ...). C'est au contraire un très dur métier, où ton image physique et la reconnaissance des autres deviennent des besoins vitaux. D'où difficulté insurmontable de vieillir etc ...



4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/enfermes-dehors-dupontel-sujet\\_56768\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/enfermes-dehors-dupontel-sujet_56768_1.htm)
- Il n'est jamais inutile de dire ce que l'on croit être des poncifs. S'y refuser, c'est laisser libre cours à une propagande commerciale autrement plus efficace parce que sournoise, laisser le champ ouvert à des messages publicitaires où la liberté et le pouvoir de chacun se résumeraient à travers les mots COFIDIS et SOFINCO. Le film de Albert Dupontel réussit habilement à faire d'une farce potache, une comédie à caractère informatif aussi décapante que ce héraut des opprimés. Charge contre l'arbitraire et pour la défense des laissés-pour-compte, Enfermés dehors est surtout un film où l'on prend plaisir à voir un marginal devenir un acteur de son époque.
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/pour-meilleur-action-sujet\\_11328\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/pour-meilleur-action-sujet_11328_1.htm)
- oh purée les acteurs de merde (dans la liste) [img]
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/performances%2dactrices%2dacteurs%2dsujet\\_35753\\_4.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/performances%2dactrices%2dacteurs%2dsujet_35753_4.htm)
- La blague dans Desperados est un moment jouissif (+ Pulp Fiction, + Reservoir Dogs, + Une nuit en Enfer) [img].  
A savoir : à la base, c'est un acteur Tarantino [img].
  - Sa blague n'en fait pas un bon acteur (la façon dont il rentre dans la barre en se "grattant" le nez est ridicule)  
Et les prestations que tu cites non plus  
Il est sympathique mais bon, pas grandiose et qu'il soit à la base un acteur ne change pas la donne [img]
  - J'ai jamais dit que c'était un grand acteur, vu que le titre du topic est vos acteurs préféré [img].  
Perso, j'adore trop comment il joue, t'aime pas, j'en ai rien à taper c'est pas le but du topic de lister les plus grands à priori [img].
  - presque personne ne cite d'acteurs français [img] y a pas que les américains quand même
  - Perso je ne vois pas d'acteurs français qui arrivent au même niveau que les meilleurs acteurs américains ou asiatiques [img]
  - Moi mon acteur préféré c'est Louis Jovet comme je l'ai dit plus haut, mais il a été noyé par les stars hollywoodiennes [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/actions-us-potentiel-sujet\\_30359\\_4.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/actions-us-potentiel-sujet_30359_4.htm)
- Pas grand chose pour l'instant, mais en toute bonne foi, il saute aux yeux que Jackman est un acteur et que l'autre n'en est pas un c'est tout [img]
  - n'empêche g dit au hasard bob Sapp ( combattant de k-1 pride) en acteur , je savais meme pas qu il s etait reconverti en acteur, comme quoi ... [img]
  - Sinon je ne vois pas d'infos sur le réalisateur, mais le scénariste semble être le même dans les deux cas, ouaip (un certain Franzoni). Mais bon, le scénar de Gladiator, hein ... C'est plutôt le jeu des acteurs et la réalisation de Scott qui m'ont plu, je pense.
  - Généralement, imdb marque les multiples pseudos d'un acteur mais pas la [img]
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/acteurs-regrettez-plus-sujet\\_60380\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/acteurs-regrettez-plus-sujet_60380_1.htm)
- Quels acteurs trop tôt disparus vous manquent le plus?  
Pour ceux qui n'aurait pas compris, je parle d'acteurs décédés.
  - Il a été acteur, inculte.
  - D'un autre côté, je pense que son topic est orienté "acteurs morts", non ?  
(putain rassurez moi, il est pas mort, Herve Villard, huh??)
  - Personne n'a précisé "acteurs morts". [img] Mario a tout à fait le droit de regretter l'absence d'HV sur les écrans. [img]
  - Sinon, oui je parle d'acteurs morts, je pensais avoir été assez clair, désolé.
  - Ah, parce que acteur, c'est forcément de cinéma, maintenant ... [img]
  - Ben Affleck ... oui je regrette qu'il soit acteur [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/visage-acteurs-preferes-sujet\\_17805\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/visage-acteurs-preferes-sujet_17805_1.htm)
- Pour une fois que c'est un vrai acteur qui fait du doublage  
en jouant vraiment le personnage est pas en suivant bêtement la bande rythmo ...  
C'est Luq Hamet qui va doubler Cruise dans le Dernier Samouraï. Bien fait.
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/JeuxVideo/Teams-LAN/survival-evolved-rules-sujet\\_186797\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/JeuxVideo/Teams-LAN/survival-evolved-rules-sujet_186797_1.htm)

- Bonjour,  
Présentation :  
Un serveur ARK est ouvert depuis peu avec pour seule objectif : Être acteur de sa propre sécurité.  
Selon nous, le sentiment d'insécurité quasi-permanent est la définition même d'un Survival. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi une grande partie trouve rassurant de créer des liens afin de s'allier à d'autres.

## la forme *adjudant* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :forum.doctissimo.fr adjudant »

1. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/depression-deprime-stress/depression-gendarmerie-sos-sujet\\_242135\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/depression-deprime-stress/depression-gendarmerie-sos-sujet_242135_1.htm)
  - lorsqu'il était en repos chez lui, à 30 km de la caserne, son adjudant l'appeler pour venir en intervention, il devait justifié ou il allait et avec qui lorsqu'il posait un jour de repos ... ).  
Un jour il a poser ses vacances (2 semaines) dont il n'a jamais eu de réponse pour savoir si elles étaient accordées ou non, mais son adjudant-chef lui à assurer les obtenir donc que c'était OK, nous avions donc prévu de partir en camping, nous avons TOUT payer et réservé, et le jour de partir son adjudant l'appelle pour lui dire que ses vacances ne sont pas acceptées et qu'il doit venir travailler demain.
2. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/scolarité%2deducation/nationale%2dofficiers%2dactive%2dsujet\\_516\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/scolarité%2deducation/nationale%2dofficiers%2dactive%2dsujet_516_1.htm)
  - Bonjour tout le monde!  
Voilà, je reviens d'un entretien avec un adjudant de l'armée de terre car je souhaite intégrer l'ENSOA de Saint Maixent après l'obtention de mon baccalauréat littéraire.
3. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/harcèlement%2dmoral/dans%2dgendarmerie%2daussi%2dsujet\\_750\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/harcèlement%2dmoral/dans%2dgendarmerie%2daussi%2dsujet_750_1.htm)
  - Vendredi, un gendarme, âgé de 43 ans, a ouvert le feu et abattu un adjudant d'escadron du même âge puis ses propres jumeaux, un garçon et une fille âgés de 11 ans, avant de retourner l'arme contre lui dans un immeuble d'habitation de la caserne des gendarmes mobiles du Fort de Vances, où les deux hommes étaient voisins.  
Selon une source proche de la direction générale de la gendarmerie, une éventuelle accusation de harcèlement homosexuel dont le gendarme aurait été la victime, de la part de l'adjudant, était arrivée à la connaissance de l'Armée, qui avait ordonné une "enquête de l'inspection technique de la gendarmerie nationale". Celle-ci n'avait "pas été en mesure de conclure, dans un sens comme dans l'autre, sur la réalité des faits", selon cette même source.  
Un gendarme qui a requis l'anonymat a également assuré samedi à l'AFP que l'auteur des coups de feu était victime d'un "harcèlement sexuel de longue date" de la part de son supérieur hiérarchique. Il a ajouté que la hiérarchie avait été informée du problème et avait muté l'adjudant dans un autre local professionnel. Toutefois, le gendarme abattu habitait toujours au casernement de Malakoff où il cotoyait l'auteur des coups de feu
4. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/violences%2dconjugales/peine%2demprisonnement%2dcombien%2dsujet\\_2006\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/violences%2dconjugales/peine%2demprisonnement%2dcombien%2dsujet_2006_1.htm)
  - Eh bien figurez-vous que mon affaire a purement et simplement été classée sans suite par le procureur! Il n'y a pas eu d'enquête. Un adjudant-chef de gendarmerie a détruit les coordonnées de mon témoin. Je passe sur les détails. Mais combien de fois ai-je été anéantie par tant de laxisme et de machisme!!
5. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/aspirateur-folie/andybibidocti-sexy-sujet\\_519\\_10.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/aspirateur-folie/andybibidocti-sexy-sujet_519_10.htm)
  - Reprise du message précédent :  
qui donc mon adjudant ? [img]  
quand serez vous retabli dans vos fonctions ? [img]
  - qui est cette taupe mon adjudant ? [img]  
mi juin ca va faire long, tachons de ne pas rompre les rangs [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/fauviaux-gendarme-meurtresujet\\_43734\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/fauviaux-gendarme-meurtresujet_43734_1.htm)

- Lille : un gendarme interpellé pour le meurtre de Stéphanie Fauviaux, étudiante assassinée en 1995  
Un adjudant-chef de gendarmerie a été interpellé à Nice en début de semaine, dans l'affaire du meurtre de Stéphanie Fauviaux, une étudiante lilloise retrouvée morte dans sa baignoire en 1995. Le suspect a avoué les faits.
- On ne donne pas le nom, ni les origines de l'adjudant chef de gendarmerie, c'est suspect

## La forme *auteur* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :forum.doctissimo.fr auteur »

1. [http://forum.doctissimo.fr/sante/aide-forums/Blog/auteurs-sujet\\_22690\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/aide-forums/Blog/auteurs-sujet_22690_1.htm)
  - j'essaie d'inscrire des co-auteurs. On me dit que leur mail n'est pas valide. Doivent-ils s'inscrire qqpart? si oui, ou?
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/coups2coeur%2drecits%2dauteurs%2dsujet\\_10521\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/coups2coeur%2drecits%2dauteurs%2dsujet_10521_1.htm)
  - les récits dont le titre est souligné sont ceux qui comportent des liens vous facilitant la lecture, soit dans un sommaire vous permettant de vous y retrouver facilement, soit avec un lien menant d'une suite à l'autre, et parfois même les deux! (bravo Alex!!) Merci aux auteurs qui procèdent ainsi, cet effort permet vraiment au lecteur de se plonger dans une lecture sans perdre aucune suite parmi le flood et nous permet d'aller au bout des longs récits.
  - une illustration ou photo (éventuellement)un extrait de quatre cinq lignes,le titre du récit et votre com et le pseudo de l'auteur  
Bonne lecture
  - Récit d'Igor23, fabuleux pour la force de ses mots, leur portée poétique et aussi son talent à nous mettre en haleine. pour l'instant supprimé par l'auteur ... mais j'ai bien espoir de te voir changer d'avis, j'adore ce récit que je n'ai pas encore achevé ... alors qui sait doux Ygor si tu voulais enfin tu le sais! kiss
  - Mais c'est presque inadmissible de lire ces échantillons d'auteurs ... sans en découvrir un seul de l'une des plumes les plus belles, fortes, sensibles, et expressives de ce forum! Je parle de celle de l'auteur de ce topic lui-même! [img]
  - alors profite! et laisse un commentaire pour donner tes impressions, car c'est quelque chose qui manque souvent aux auteurs ... si si c'est vrai je te jure!  
Tu sais très bien que tu fais réellement parti des auteurs dont je rafolle, je trouve que tu as un talent indéniable, j'adore ta maîtrise des intrigues, ton regard poétique sur les femmes, ta grandeur dans la façon de nous livrer tes mots, ton humilité, ta sincérité, ta constance, et ta régularité, je suis envoutée par ton style ... oui je sais je suis complètement envoutée, mais ceci n'est qu'une déclaration d'amour pour ta plume bel Igor, tu es un homme formidable, surement un auteur fabuleux!
  - J'en ai déjà lu pas mal. Il me reste encore quelques auteurs à découvrir. Je sais d'avance que je ne serai pas déçu. [img]
  - je dois te remercier de me mettre en avant. C'est très valorisant pour un auteur.
  - J'ai des tas de récits à lire et tu es de ces auteurs très productifs! Je sais que j'ai matière à suivre encore pas mal de récits de toi, si je le voulais!
  - 
  - Ces auteurs vont trempent leur plume dans toutes les couleurs de la vie.
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/concours%2dauteurs%2dmusique%2dsujet\\_13522\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/concours%2dauteurs%2dmusique%2dsujet_13522_1.htm)
  - Les notes seront attribué aussi bien par les lecteurs que par les auteurs, la seule condition étant que quand on veut noter, nous sommes obligé de noter la totalité des récits .  
Pour finir je met ici la liste des auteurs participants, ou qui participeront peut être, liste non exhaustive :
  - Salut toinjuju, déjà je salue ta belle initiative. L'idée de ce petit concours va être super intéressante à suivre, et à la vue de la liste des "illustres" auteurs potentiels cela promet.
  - Salut toinjuju, déjà je salue ta belle initiative. L'idée de ce petit concours va être super intéressante à suivre, et à la vue de la liste des "illustres" auteurs potentiels cela promet.
  - Ce n'est pas moi qu'il faut féliciter, mais bel et bien les auteurs et participants à ce petit concours qui m'a l'air bien prometteur!

- Ca marche bienvenu a toi je t'ajoute a la liste des auteurs
  - Tanagre bienvenu à toi ca fait plaisir de voir de nouveaux auteurs se rajouter au fur et a mesure! Le tien est vraiment tout aussi bien, court ( bah oui c'est un OS [img] ) mais comme les autres tu fais passé beaucoup d'émotion en peu de temps!
  - Certain par le comique d'autres par les sentiments ... C'est pour sa que j'aimerais bien évaluer les auteurs (sa m'aidera a analyser leur façon d'écrire pas pour refaire pareil juste par "culture" [img])
4. [http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/editeur-recherche-auteurs-sujet\\_454\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/editeur-recherche-auteurs-sujet_454_1.htm)
- En réponse de votre email, nous avons racheté les EDITIONS BLEU MARINE qui était au démarrage orientée sur la production d'auteurs, nous avons restructurée l'entreprise et recentré sur la production d'artistes
- En gros, la maison d'édition se crée en juin 2010, lance un appel aux auteurs pour publier dès septembre 2010 et aussitôt créée, avant même d'avoir publié un seul roman, elle est déjà rachetée et restructurée ... (et bien entendu, on en informe pas les auteurs qui auraient adressé un manuscrit ... ).
- Loin de moi l'idée de vouloir critiquer cet auteur car je respecte ces oeuvres mais il existe des personnes qui galèrent à se faire éditer alors que leur texte est beaucoup plus travaillé. Et que Musso à coté à un style et un vocabulaire gnangnan.
5. [http://forum.doctissimo.fr/famille/Enfants%2dmaltraitees/livres%2dpsychologie%2dmaltraitance%2dsujet\\_256\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/Enfants%2dmaltraitees/livres%2dpsychologie%2dmaltraitance%2dsujet_256_1.htm)
- "Un merveilleux malheur", de Boris Cyrulnik, qui traite de la maltraitance sur les enfants. L'auteur est une référence en matière de psychologie sur la maltraitance.
  - Bon celui ci, je le cite car il m'a aidé, mais je sais pas si ca peut aider les autres. c'est pas très gai, comme le titre l'indique. il y a une volonté de l'auteur de définir la perversion, l'analyser et en comprendre les origines.
  - Je suis l'auteur d'un livre qui vient d'être édité sur thebookedition.com concernant ce sujet. Il se nomme "Notre père , ce cauchemar en liberté".
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/complete%2dauteurs%2derotiques%2dsujet\\_18305\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/complete%2dauteurs%2derotiques%2dsujet_18305_1.htm)
- Belles découvertes pour les nouveaux auteurs. [img]
  - Merci Marie pour cette liste qui va nous permettre de naviguer aisément parmi les auteur(e)s et leurs récits.
7. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice%2det%2ddroit/violence%2dmediation%2dindemniser%2dsujet\\_7848\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice%2det%2ddroit/violence%2dmediation%2dindemniser%2dsujet_7848_1.htm)
- Le délégué me demande d'attendre deux mois pour être payé et d'attendre la poursuite en correction si l'auteur des faits ne paie pas. L'auteur ne paie pas et je reçois du procureur : affaire classée sans suite. Pourquoi la justice nous propose t-elle un médiateur, si après elle décrète que sa sanction n'a pas de valeur. les auteurs de faits ont bien raison de refuser de payer.
  - Pourquoi la justice nous propose t-elle un médiateur, si après elle décrète que sa sanction n'a pas de valeur. les auteurs de faits ont bien raison de refuser de payer.

## Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot auteur" »

0 résultats

## Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme auteur" »

0 résultats

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums auteur »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-9154-3001583-1-0-1-0-0.htm>
  - bonjour, [img]

le principe de ce jeux est simple comme tout, je vous donne un refrain ou paragraphe d'une chanson et a vous de trouver l'auteur soyer assez precis si c'est un duo ou trio je vous demande aussi le titre de la chanson alez c'est parti [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d36%2d41120890%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2dduo%2dde%2dchoc%2dauteur%2dcompositeur%2dexemple%2dde%2dffix.htm>

- C'est vraiment bien quand un directeur/réalisateur/auteur/etc. donne beaucoup d'importance à la musique dans son œuvre et qu'il fait faire ça par son gars sûr.
  - Un exemple de compositeur-auteur, c'est Kikuta sur Koudelka Réalisateur du jeu et compositeur en même temps. Ce qui est le plus surprenant, c'est que la grande partie du jeu se déroule dans un silence complet. Mais quand les musiques se jouent, tu ne les oublie jamais.
  - C'est clair que quand un auteur peut renforcer son histoire avec un compositeur de talent c'est la cerise sur le gâteau!!
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d35%2d8781759%2d1%2d0%2d1%2d0%2dsujet%2dde%2ddissertation%2dpolynesie%2dbac%2dfr.htm>
- Une réflexion fondée sur l'expérience personnelle de l'auteur vous semble-t-elle
  - Possibilité d'ouvrir le champ de l'autobio vers un espace autobio dans lequel les expériences de l'auteur ne sont que partie d'un tout/ Barrès et Les Déracinés.  
Donc pas seulement le "je" empirique mais aussi un "je" fictionnel qui peut s'inspirer de l'auteur. De même, pourquoi garder un "je"? L'impersonnel peut aussi être lié comme dans Balzac Et je finis sur une partie plus structuraliste :  
Est-ce intéressant de s'intéresser au fait qu'il y ait une expérience "de l'auteur. Ce qui compte, c'est le personnage de l'œuvre et pas l'écrivain!  
"La Mort de l'auteur" de Roland Barthes
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d1000030%2d59034%2d1%2d0%2d1%2d0%2dprobleme%2ddroit%2dd%2dauteur%2dquel%2drisque.htm>
- Donc je clique dessus et il me dit que pour résoudre le problème je dois supprimer la musique!! ( car le problème vient des droits d'auteurs de la musique ).
  - C'est tout le problème, même si tu ne monétises pas, Youtube (ou plutôt les tiers) ne veut pas que tu utilises du contenu sous droit d'auteur.
  - Pour avoir près de 200 vidéos en ligne dont au moins 30 pour atteindre aux droits d'auteur et ce depuis quelques temps (un an pour certaines déjà) tu ne risques rien, tu n'aura juste pas le droit de monétiser et il est possible que le détenteur de ce que tu utilise mette des annonces (comme les annonces de monétisation) dans ta/tes vidéos mais c'est jamais arrivé pour moi
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-30857-29196-1-0-1-0-auteur-de-best-seller.htm>
- Bonjour à tous, voilà j'ai un problème avec l'un de mes sims, j'ai choisi l'aspiration auteur de best-seller et je dois écrire pendant 3 heures consécutives avec l'état Inspiré. Le problème est que j'ai la compétence écriture au niveau 10 (je ne sais pas si ça influence ou pas?) et lorsque j'écris un livre, il ne me faut qu'à peine 2 petites heures. Lorsqu'il termine un livre, mon sim gagne l'état Confiant parce qu'il est trop content d'avoir écrit un livre (yey auteur prolifique). J'ai essayé de le faire peindre, puis prendre une douche méditative pour qu'il ait Inspiré +3 (contre Confiant +2 avec auteur prolifique une fois qu'il a fini d'écrire son livre) mais le problème est qu'il termine un livre en moins de 3h, et apparemment si je lui en fais écrire plusieurs, ça ne compte pas comme des heures consécutives, j'ai même essayé à 3 reprises avec les potions d'inspirations qui donnent Inspiré +1000 pendant 4h, rien à faire, je n'arrive pas à effectuer ce détail de l'aspiration et je ne peux donc pas progresser dedans.
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-50-154009689-1-0-1-0-le-mot-auteur.htm>
- L'auteur en sang [img]
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d98%2d40595746%2d1%2d0%2d1%2d0%2dmust%2dwatch%2dde%2dprintemps%2det%2dhiver.htm>
- oue oue c'est cool, même auteure que fma
  - Et ce n'est pas par l'auteur de FMA, Arakawa n'est que dessinatrice du manga [img]
  - QUAND TU REPRENDS QUELQUN SUR LA VERACITE DE SES PROPOS FAIT ATTENTION A CE QUE LES TIENS LE SOIENT ok le scénario est fait par l'auteur de LoGH mais la dessinatrice de l'animé c'est Arakawa et personne d'autre, en plus c'est pas comme si son style était bien singulier et que le remarquais juste au PERSO PRINCIPAL ...
  - Faut pas s'énerver juste pour ça, au pire on va sur le topic Arslan. Je te reprenais juste sur le mot auteur. Si tu veux, elle n'est que la dessinatrice du reboot, je ne sais pas si tu sais mais Arslan date des années 80 avec une série de roman, il y a aussi eu une série de manga et d'Oav dans les années 90.
  - nn en fait j'y ai pensé après coup que tu parlais de l'"ancien" Arslan auteure du reboot aurait été plus juste pour l'œuvre originale oué
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d68858449%2d1%2d0%2d1%2d0%2dc%2dest%2ddevenu%2da%2d1a%2dmode%2dde%2ddire%2dop.htm>

- Non mais chaud quoi, j'en vois de plus en plus qui le disent, arrêtez de vous la jouer à la 4chan en disant "lolilol l'op ma fé rire" [img] On a déjà le mot "auteur" pour désigner celui qui crée le topic, laissez les expressions de 4chan là-bas [img]
- 9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d24586%2d399125%2d69%2d0%2d1%2d0%2d1e%2dcerisier%2dde%2d1a%2dmoderation.htm>
  - Je plussoie. C'est dommage que ça tourne en insultes. [img] Dommage que Nuage a lancé une vanne qui n'est pas à la hauteur de celle de l'auteur. [img]
- 10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-13021-300644-1-0-1-0-ecriture-niveau-10.htm>
  - moi j'ecri des histoire d'amour j'en suis a 15 000 de droit d'auteurs par semaine

## Rech2 : « site jeuxvideo.com/forums "mot auteur" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d92669395%2d1%2d0%2d1%2d0%2dretirer%2ddu%2dliquide%2da%2d1a%2dbanque.htm>
  - l'auteur [img]
  - Tu ne s'est pas comment écrire le mot " auteur " .
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d21052%2d2409726%2d7%2d0%2d1%2d0%2djeu%2dfic%2d1e%2djeu%2dou%2dvous%2detes%2dgold.htm>
  - Je crois qu'il y a des gens qui ne savent pas ce qu'est une fic ou alors y'a un problème avec le mot "auteur" qu'ils ont pas du comprendre c'est pas possible [img] ... C'est pas un moulin! T'arrives pas en te disant "tiens? Et si je prenais le relais [img]?"
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d49346082%2d5%2d0%2d1%2d0%2djacques%2dbre1%2dne%2dme%2dquitte%2dpas.htm>
  - "auteur = paroles" Non. Tu t'es contenté de répéter le mot "auteur", étais-je censé deviner que tu parlais uniquement de textes quand on peut parler de l'auteur d'une composition? Quand on veut se faire comprendre, on écrit de manière compréhensible. Merci de faire un effort sur ce point à l'avenir.
  - L'auteur d'une chanson c'est l'auteur du morceau, texte et musique compris. D'où mon message plus tôt dans lequel je te disais que la musique s'écrit aussi.
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d21913332%2d36%2d0%2d1%2d0%2dfic%2ddans%2d1a%2dpeau%2dde%2dma%2dsœur.htm>
  - Une fin sympathique, mais je me ferait jamais au fait qu'une fic si prometteuse finisse aussi ... Je veux pas dire bâclée, je dirais plutôt "speedée" ( ah ok le mot qui existe pas [img] ) .  
Enfin c'est toi l'auteur c'est toi qui décide ( quelqu'un connaît le féminin du mot "auteur" svp? )
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-50-155260710-1-0-1-0-pensez-a-mediter-les-first.htm>
  - L'auteur en PLS [img]
  - L'auteur issue du mot auteur nous montre sue cela est le directeur.
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/4%2d51%2d38387883%2d1%2d0%2d1%2d0%2denfaite%2dc%2dest%2dquoi%2dun%2dautiste.htm>
  - Le mot auteur est un terme alternatif
  - l'auteur qui nous tend une perche [img] bien ouej mec bien ouej [img]
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d26434%2d201583%2d3%2d0%2d1%2d0%2ddebat%2d1e%2ddeclin%2ddes%2djeux%2dde%2dstrategies.htm>
  - Tout d'abord, désolé Xeck j'avais pas compris en début de topic, mais le mot " auteur " me faisait penser à moi, bref sans importance. [img]

## Rech3 : « site jeuxvideo.com/forums "terme auteur" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-13937-131230-1-0-1-0-du-sang-encore-du-sang.htm>
  - Il parle de la quête continue [img] Celle qui finie jamais! L'auteur [img] Ne perd pas de temps sur cette quête, elle est sans fin [img]
  - Je ne sais pas l auteur me dis que les chaires, il ne les prend pas ... D ou mon interrogation! Et ma tête tilte très bien, puisque j ai pensé aussi à ça ... cf mon 1er post! [img]
  - L'auteur, qui est une nana! Mdr, moi c Sév.  
Je parle effectivement d'une quête continue qu'un gars du labo nous donne ...
  - Désolé madame ( vu ta description dans ta cdv)! Le terme "auteur" n a rien de péjoratif, juste que je suis atteint d une flémingite aiguë à certains moments ... [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-26-8718405-93-0-1-0-transformers-4.htm>

- Vous vous privez d'un des meilleurs auteurs hollywoodiens actuels, c'est vous que ça regarde. [img]
- Non mais faut arrêter d'utiliser le terme " auteur " à tout va [img]  
Ok Bay est un auteur, mais ça rend pas ses films meilleurs, il est juste cohérent avec lui-même.

## Hardware

### Rech1 : « site :<http://forum.hardware.fr/> auteur »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/smileys-droits-auteurs-sujet\\_71530\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/smileys-droits-auteurs-sujet_71530_1.htm)
  - Sinon je crois que Stitch+ paie un max de droits d'auteur pour pouvoir réaliser ses broderies de smilies. [img]  
<http://forum.hardware.fr/hfr/Graph...> ) 1738-1.htm
  - c'est du jolieu boulo ce qu'il fait mais je n'est rien vu sur les droits d'auteurs, je cherche sur des site américains et anglais merci pour le lien
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/lire-bouquin-anglais-sujet\\_49907\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/lire-bouquin-anglais-sujet_49907_1.htm)
  - bah alors ce que tu pourrais faire, c'est choisir un auteur que t'aime bien et prendre un de ses livres, en anglais, que tu n'as pas encore lu [img]
  - L'auteur est polonais mais l'a écrit en anglais du coup ça donne une écriture un peu scolaire facile à comprendre quand tu maîtrises pas trop la langue.
  - L'idée d'un auteur pas anglais qui écrit un livre en anglais ! c'est pas con du tout ! [img] [img]
  - quoi qu'il en soit c'est plus facile quand on est motivé et qu'on aime l'auteur [img]
  - Prends un livre de SF (mais pas Barjavel [img]). De préférence un auteur que tu aime.
  - perso, je déconseillerais pour une première lecture en anglais toute la SF/HF. quasi tous les auteurs peuvent pas s'empêcher de créer leurs propres mots donc si tu n'as pas beaucoup de vocabulaire au début, tu risques rapidement de pas savoir si le mot que tu vois est un mot inventé ou pas, et là c'est très pénible [img]
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/photographe%2dregimes%2dfiscalite%2dsujet\\_10302\\_5.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/photographe%2dregimes%2dfiscalite%2dsujet_10302_5.htm)
  - c'est une FAQ qui regroupe toutes les questions sur les droits d'auteur, le statut fiscal ect... c'est en gros les infos que l'on retrouve sur le site du CNAP (c'est eux qui ont fait ce pdf)
  - L'agessa c'est la caisse de sécurité sociale. Mais tu n'as pas une cotisation spécifique, elle est incluse dans la note d'auteur que tu donnes au client. C'est lui qui doit régler directement l'agessa.  
En l'occurrence, si c'est de la presse, je crois que normalement tu ne peux pas le faire en tant qu'auteur.
  - A noter que le statut d'auteur-photographe est le plus intéressant financièrement, mais ne permet pas de shooter ce que l'on veut, il est restreint et bien défini. Pour être auteur-photographe, il ne faut pas travailler avec la presse.. C'est très bien expliqué sur le site d'Eric Delamarre. Si vous faites des photos pour les entreprises, les agences de publicité, ou pour des banques d'images, vous êtes auteur-photographe.
  - Logiquement les BNC, c'est pour les auteurs. Les artisans sont en BIC. Tu fais du commerce, pas de l'art [img]  
A moins de séparer votre activité " commerciale " de votre activité d'auteur. Ce qui est possible mais oblige à tenir des comptabilités différenciées et à faire deux déclarations de bénéfices, une BNC (auteur) et une BIC (SARL).  
Un artisan en BIC ne peut pas effectuer une BNC différenciée. Ces revenus BNC se cumuleront avec son BIC. Simplement parce que l'artisan est une personne physique et l'auteur est aussi une personne physique (la même).  
Ce qui n'est pas le cas des EURL et SARL qui sont des personnes morales générant leur propre revenu. Une société qui pour son propre compte génère des droits d'auteur, les incorpore dans ces revenus BIC. Si c'est une personne salariée de la société, même si c'est son gérant qui perçoit des droits d'auteur, ils seront déclarés en BNC par lui, et non par la société. Sous condition qu'il n'est pas fait apport de ses droits au moment de la signature des statuts de la société.  
Cette notion n'a rien à voir avec le taux de TVA qui s'adaptent aux types de ventes effectuées. On peut donc considérer qu'une société qui cède des droits d'auteur, est assujéti à 5,5 % sur cette part de ces recettes.
  - Pour revenir au statut d'auteur, il permet aussi de déduire des impôts le matos photo ou informatique et tout ce qui se rapporte à la profession exercée achetée neuf sur facture.

- L'agessa, c'est au client de régler. Mais il faut que tu indiques le montant sur la note d'auteur.
- 4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/photographe%2dregimes%2dfiscalite%2dsujet\\_10302\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/photographe%2dregimes%2dfiscalite%2dsujet_10302_1.htm)
  - Bonjour,  
Je crée ce topic pour regrouper un maximum d'informations sur le statut d'auteur Photographe.  
Ce statut permet de facturer des notes d'auteur pour des photos destinées notamment à la presse, à la communication commerciale ou pour la publicité d'entreprise (flyers, affiches, plaquettes, et autres supports) ...
  - Les droits d'auteur et les revenus artistiques sont assujettis aux cotisations précitées, sans avoir à exiger de l'auteur un « numéro de dossier Agessa ». En effet, les cotisations sont dues au premier euro, que l'activité artistique soit exercée à titre principal ou à titre accessoire, et quelle que soit la situation de la personne concernée au regard de la sécurité sociale. Ainsi l'auteur doit-il être assujetti au régime des artistes auteurs même s'il est par ailleurs : salarié, fonctionnaire, agent des
  - Toxin, a priori tu peux cumuler auteur-photographe, et faire des notes d'auteur, même en étant salarié.
  - je sais pas dans quelle mesure le statut de photographe auteur est voisin de celui du commerçant, mais qd t commerçant, tu dois payer une patente, qui a un prix fixe ... ca te donne le droit d'avoir la "carte 3 volets" qui prouve que t'a le droit de faire ton taf ...
  - Denio avait parlé de status différents il me semble (je ne peux pas aller sur sp c'est filtré par le proxy) de photographes. auteur et pas auteur, quoi, en somme.
  - en gros, le "client" doit payer directement à l'AGESSA 0.85% du brut (assurance maladie) + 7.5% de 97% du brut (CSG) + 0.5% de 97% du brut (CRDS) + 1% (diffusion) sur chaque note d'auteur et l'assurance vieillesse est acquittée par l'auteur en temps différé, auprès de l'AGESSA, sur la base des Revenus d'auteur pour une année de référence (dite année "N") dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale, compte tenu des salaires perçus au cours de la même année, ou base forfaitaire si les revenus d'auteurs sont inférieurs au seuil d'affiliation.
  - Pour tout savoir, vous achetez le livre "auteur photographe" du président de l'upc, c'est très bien fait [img]
  - Bjour  
Lorsque l'on vend des photos à un magazine ou à un journal, certains disent que l'on est assimilé journaliste et que l'on a obligation de se faire rémunérer sous forme de bulletin de salaire de pigiste, d'autres disent que l'on doit émettre une facture sous forme de rémunération de droits d'auteur.  
(Cette activité doit s'exercer sous la forme salariée que vous soyez ou non permanent. Quand c'est une entreprise de presse qui vous commande un travail, vous êtes considéré comme journaliste et donc payé en salaire. Attention aux fiches de piges, qui sont souvent des notes d'auteur déguisées et ne correspondent pas à des salaires.)
  - Pour ma part, j'aurais l'occasion en juillet de couvrir un événement et de vendre les photos directement au participants, je nage entre tous les statuts, celui de photographe auteur me plaît bien car les revenus seraient vraiment irrégulier donc je serais loin des 27000 euros dans l'année mais peut être que je me trompe de statut.
  - statut d'auteur-photographe sans hésitation ...
  - Je peux te déranger en mp? [img] car en fait il y a un truc qui me fait tilter c'est le fait de vendre à des particulier voir mag peut être, le statut auteur photographe est il le bon ?

## Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot auteur" »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/etat-cinema-francais-sujet\\_24199\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/etat-cinema-francais-sujet_24199_1.htm)
  - c est du film d auteur ca ( encore heureux que ce type de cine ne soit pas sur la voie du declin de la qualite) Rrrr , les Clefs de ma bagnole sont 2 films qui sont la ( malheureusement) pour venir appuyer ce que je pense [img]
  - Film d'auteur, film d'auteur ... Tous les films sont réalisés par leurs auteurs. Faudrait voir la définition du mot auteur.
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/science-fiction-sujet\\_37\\_250.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/science-fiction-sujet_37_250.htm)
  - Je peux vous citer quelques auteurs connus et inconnus ... . King, Simak, Arthur C. Clarke, Van Vogt, pour les plus connus ... Et les moins connus : Guieu, Limat, Sturgeon, ...
  - Je ne savais pas. Personne n'en a parlé ici avec le mot auteur psycho dedans.  
Pas non plus cite comme auteur de roman psychologiques dans WiKi.
  - Il y a pas de modèle du roman de SF type avec un rythme prédéfini. Il n'y a que des auteurs, avec chacun leur style, et heureusement.



### Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme auteur" »

0 résultats

## La forme auteure – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) auteure »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/lesbienne%2derotiques%2dlectrices%2dsujet\\_19098\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/lesbienne%2derotiques%2dlectrices%2dsujet_19098_1.htm)  
— Sur le site comme dans le magazine, on s'adresse principalement aux lesbiennes et aux trans, puisqu'on a aussi une auteure trans.
2. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/grossesse-apres-35-ans/ovulation-produit-moment-sujet\\_466\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/grossesse-apres-35-ans/ovulation-produit-moment-sujet_466_1.htm)  
— Les autres membres de l'équipe comprennent Angela Baerwald, principale auteure de l'étude et titulaire, depuis peu, d'un doctorat en biologie clinique de la reproduction de l'Université de la Saskatchewan, et le Dr Gregg Adams, vétérinaire et professeur au Western College of Veterinary Medicine de la même université.
3. [http://forum.doctissimo.fr/sante/Autisme/conference-auteure-pedagogue-sujet\\_6669\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/Autisme/conference-auteure-pedagogue-sujet_6669_1.htm)  
— Lydie Laurent : une des rares pédagogues à partager son savoir et son savoir-faire pour améliorer la scolarisation des enfants autistes
4. [http://forum.doctissimo.fr/animaux/Chats/Education-et-comportement-felin/coin-lecture-sujet\\_43833\\_14.htm](http://forum.doctissimo.fr/animaux/Chats/Education-et-comportement-felin/coin-lecture-sujet_43833_14.htm)  
— C'est un discours de Malcom X qui apparaît dans le livre "Tant que je serai noire" de Maya Angelou que je viens de terminer. Cela résume assez bien pour moi mon sentiment tout au long de ce livre. Je n'y ai lu qu'une forme de racisme anti-blanc, comme si tous les blancs même des années 60, même dans l'Amérique raciste, comme si toute la population blanche était mauvaise sans distinction, bien loin des discours égalitaires et fraternel de Martin Luther King. J'ai continué ma lecture espérant un peu de discernement, de nuance de l'auteure (dont c'est l'autobiographie), mais en vain.  
— Ici je me fais du bien, je poursuis ma lecture de l'auteure des "Oiseaux se cachent pour mourir", il s'agit de "le temps de l'amour", j'aime beaucoup : une jeune fille mariée de force à un mec qui a l'air pas mal du tout ... il a tracé sa route depuis l'âge de 14 ans, ils savent ce qu'ils veulent, où ils vont et pourquoi et ne me semble pas dénué du tout d'attentions vis-à-vis de sa dulcinée, même s'il peut sembler un peu brut au demeurant. J'aime bien mais comme je suis sûr d'autres lectures [img] et puis d'autres "chantiers" ... [img] ça va doucement mais j'aime c'est le principal, j'y prends goût.
5. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples%2drelations/sexuels%2ddifferents%2dfatigue%2dsujet\\_244142\\_3.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples%2drelations/sexuels%2ddifferents%2dfatigue%2dsujet_244142_3.htm)  
— Je ne répondais pas à l'auteure mais à M'amore
6. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/premoms/anamaya-fille-inca-sujet\\_168419\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/premoms/anamaya-fille-inca-sujet_168419_1.htm)  
— Bonjour,  
Non, je n'aurais pas vraiment d'enfant, simplement, je suis auteure. Et voilà, j'ai un blocage. Je ne trouve pas de nom d'origine Inca, ou même qui a l'air à peu près inca, maya, aztèque pour un personnage secondaire.
7. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/accouchement/accoucher-sujet\\_166483\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/accouchement/accoucher-sujet_166483_1.htm)  
— ouais, j'ai peur d'avance pour l'auteure su topic.
8. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/nouvelle-auteure-lesbien-sujet\\_24462\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/nouvelle-auteure-lesbien-sujet_24462_1.htm)  
— une nouvelle auteure c'est géniale [img]  
j'ai hâte de voir ce dont tu es capable [img]
9. [http://forum.doctissimo.fr/sante/Autisme/fatalite-soigne-sujet\\_1596\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/Autisme/fatalite-soigne-sujet_1596_1.htm)  
— Comme l'écrit si bien l'auteure Évelyne Claessens dans son récent livre, L'autisme n'est pas irréversible, « Abasourdie, je me suis d'abord documenté, j'ai questionné des spécialistes et je me suis rapidement rendue compte que les parents d'enfants autistes étaient laissés à eux-mêmes dans leur quête de guérison. » Les parents doivent avancer contre vents et marées pour aider leur enfant.  
Ceci est aussi vécu par Marie-Christine Dépreaux auteure du livre Autisme, une fatalité Génétique?, Monique Morin, auteure du livre Vaccin, docteur maman en a assez et aussi Jenny McCarthy auteure des

livres : *Louder than words*, et *Mother Warriors : A Nation of Parents Healing Autism Against All Odds* et aussi *Healing and Preventing Autism*, qu'elle a écrit en collaboration avec le Dr Jerry Kartzinel et publié en avril 2009.

10. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/position%2drecit%2dlesbien%2dsujet\\_17925\\_174.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/position%2drecit%2dlesbien%2dsujet_17925_174.htm)
  - Même commentaire que sur mon topic, évite la distribution de tract, ce n'est pas le lieu pour. Respecte les auteures du forum, et crée-toi ton propre topic [img]
  - Parce que c'est le choix de l'auteure? [img] Son rebondissement est peut-être après, tu ne sais pas ce qu'elle a en tête [img]

### Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot auteure" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/sante/La-Salle-Detente/paradis-surf-teuf-sujet\\_5258\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/La-Salle-Detente/paradis-surf-teuf-sujet_5258_1.htm)
  - angot?  
ca fait penser à christine du même nom, parait-il écrivainE?? (que c'est moche à l'oreille le féminin de ce mot , auteure ok mais écrivaine, non sérieux)
2. [http://forum.doctissimo.fr/sante/arreter-fumer/cabane-palabres-jours-sujet\\_177114\\_346.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/arreter-fumer/cabane-palabres-jours-sujet_177114_346.htm)
  - Je n'avais pas relevé le mot "auteure" ... Par contre je relève plein d'idées dérangeantes dans ta réponse!
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/choix-sujet\\_9497\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/choix-sujet_9497_1.htm)
  - PS : au moins une auteure qui distille ses épisodes plus vite que moi! [img]  
Bon, ça ne se voit pas bien, j'ai rayé les e, je n'aime pas le mot auteure!

### Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme auteure" »

0 résultats

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums auteure »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d11372%2d4226889%2d1%2d0%2d1%2d0%2dopelie%2dauteure%2ddes%2dmessages%2dau%2dpanneau.htm>
  - Bonjour,  
Pour ceux qui en doutent, j'ai la preuve qu'Opélie est bien l'auteure des messages écrits au panneau d'affichage.
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d50%2d41074188%2d1%2d0%2d1%2d0%2ddans%2d4%2djours%2dc%2dest%2dmon%2danniv.htm>
  - Rofl les batârd [img] [img]  
Pourquoi des crèmes minceurs [img]  
L'auteure est si grosse que ça? [img]
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-15-34759080-1-0-1-0-qui-connaît-cette-auteure.htm>
  - J'aimerais savoir si quelqu'un parmi vous connaissez l'auteure Amélie Nothomb et que vous avez lu un de ses livres? [img] Personnellement, je trouve ses romans vraiment étrange [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d41142770%2d1%2d0%2d1%2d0%2dex%2dfemen%2dqui%2dcritique%2dla%2dserie%2dbloques%2dde%2dsexiste.htm>
  - "Journaliste indépendante, auteure et militante féministe, ex-FEMEN" Inutile de lire, on peut pas prendre en compte l'avis de ces gens là.
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39483694%2d1%2d0%2d1%2d0%2don%2ddevine%2dla%2dpersonnalite%2dde%2dson%2dvdd%2dgrace%2da%2dson%2dprenom.htm>
  - L'auteure Farah [img]
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39989369%2d3%2d0%2d1%2d0%2daidez%2dmoi%2da%2dgerer%2dmon%2dgame%2dtinder%2dphoto.htm>
  - T'as pas baisé depuis 1 an l'auteure? [img]
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d19163%2d40357588%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2dpassif%2dde%2ddraven%2dparlons%2den.htm>
  - Pourquoi tu copie mon pseudo l'auteure?

**Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot auteure" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme auteure" »**

0 résultats

**Hardware**

**Rech1 : « site :http ://forum.hardware.fr/ auteure »**

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2ddesespoir%2dsujet\\_74700\\_664.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2ddesespoir%2dsujet_74700_664.htm)  
 — Mort de l'auteure du roman à succès « Les oiseaux se cachent pour mourir »  
 — J'ai plusieurs romans sur l'histoire romaine de cette auteure, de la série Les maîtres de Rome, j'avais lu et plutôt apprécié celui sur César.
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2ddesespoir%2dsujet\\_74700\\_709.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2ddesespoir%2dsujet_74700_709.htm)  
 — Et toi on te force pas à poster surtout pour rien dire. Sinon, l'auteure Gudule est morte
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/fn-marine-post-sujet\\_58967\\_4200.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/fn-marine-post-sujet_58967_4200.htm)  
 — Premièrement, les critiques contre Blyton sont construites et argumentées, ce n'est pas pour rien que c'est une auteure non grata dans son pays d'origine, qu'on ne retrouve plus dans les bibliothèques publiques.
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/temoignages%2dphenomene%2dopinions%2dsujet\\_76494\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/temoignages%2dphenomene%2dopinions%2dsujet_76494_1.htm)  
 — et elle (l'auteure) appui sont livre de toute sorte de savant inconnus qui disent n'importe quoi. résultat le livre se vent a des milliers d'exemplaires aux états-unis et au canada, ne chercher pas a comprendre . . .
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cuisine/site-ustensiles-cuisine-sujet\\_52050\\_2.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cuisine/site-ustensiles-cuisine-sujet_52050_2.htm)  
 — Trish Deseine (auteure (on dit bien "écrivaine" non ?) entre autre de "Je veux du chocolat!", comme Sophie Dudemaine pour ses cakes, elle est connue pour sa pâtisserie à base de chocolat et de bonbons) référence 2 adresses :
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet\\_59264\\_8284.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet_59264_8284.htm)  
 — Archer > ; je vois ce que tu veux dire sur l'infinite loop [img] Pour le ton misérabiliste, c'est un texte écrit à partir d'interviews. P-ê que la dame qui a témoigné a vraiment souffert de la situation et que l'auteure a voulu le faire ressortir . . .  
 Au théâtre c'était presque drôle avec les "ach" et hochements de tête etc.. [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sports/football-ballon-rond-sujet\\_61179\\_36307.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sports/football-ballon-rond-sujet_61179_36307.htm)  
 — L'article de So Foot sur Dortmund, il y a du vrai mais l'auteure n'est pas assez rentrée dans le vif du sujet.
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/orleans-bientot-kimouss-sujet\\_62785\\_2982.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/orleans-bientot-kimouss-sujet_62785_2982.htm)  
 — En gros elle compare les années 2010 et les années 90 comme si plus de 100 ans s'étaient passés entre les deux, non mais faut arrêter . . . Elle blâme la série, alors que c'est l'auteure et uniquement elle-même qui est devenue une connasse politiquement correcte entre temps. [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/caroline-fourest-tariq-sujet\\_43305\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/caroline-fourest-tariq-sujet_43305_1.htm)  
 — Dans la partie III appelée stratégie et méthode, chapitre 2 infiltration de la gauche laïque pages 339-340 l'auteure relate une rencontre entre Tariq Ramadan et Malek Boutih ex-président de SOS racisme qui a eu lieu dans un café hôtel parisien place de la République en Juin 2002 dont j'ai été le témoin direct et l'organisateur.  
 On y retrouve des propos erronés à bien des égards tant au niveau des circonstances et des conditions de la réunion que de la teneur et du contenu de la discussion. Par exemple, d'après l'auteure Malek Boutih lui aurait déclaré que nous étions six personnes (" quatre hommes en barbe et deux filles en voile ") pour accompagner Tariq Ramadan à ce rendez-vous, ce qui n'est pas vrai puisque nous étions deux personnes seulement : un cadre associatif et moi-même alors que je ne porte pas de barbe.

Toujours d'après l'auteure et pour démontrer l'entrisme du travail de Tariq Ramadan auprès des associations anti-racistes, il aurait déclaré à Malek Boutih que les militants des associations musulmanes étaient désireux d'intégrer le mouvement SOS racisme " il fait comprendre à Boutih combien ses militants sont motivés pour participer, en nombre, à SOS " ce qui est absolument faux puisque l'objectif était d'engager des partenariats et non un mariage entre SOS racisme et le tissu associatif musulman afin de lutter ensemble et plus efficacement contre les discriminations et le racisme.

En analysant ce passage, on ne peut s'empêcher de voir que l'auteure a réuni Tous les ingrédients relevant de l'imagerie générale, du fantasme, et des représentations négatives qui ont cours sur l'Islam et les musulmans et qu'elle essaie de les attribuer à la pensée de Tariq Ramadan dont le but est de le diaboliser et de le marginaliser.

10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/images-etonnantes-cons-sujet\\_78667\\_7810.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/images-etonnantes-cons-sujet_78667_7810.htm)
- Je préférerais plutôt que l'on oublie certaines francisations, comme cédérom, courriel ou gazole ...
  - ou les féminisations horribles genre "auteure" "docteur" qui font mal au cerveau [img]
  - Le plus drôle c'est que la plupart des professeurs de lettres voient d'un bon oeil l'évolution comme elle se passe, y a que les vieux de l'académie et les grammar nazi qui râlent. [img]

### **Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot auteure" »**

0 résultats

### **Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme auteure" »**

0 résultats

## **La forme *autrice* – forums**

### **Doctissimo**

#### **Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) *autrice* »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/animaux/Chats/coryza-chronique-sujet\\_36603\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/animaux/Chats/coryza-chronique-sujet_36603_1.htm)
  - *ta véto est la mieux placée pour soigner ton chat. en traitement de fond tu peux lui faire des cures de lysine, demandes-en à la clinique*  
C'est un peu H.S. par rapport à la demande de l'autrice du post, mais comment fonctionne la lysine, par rapport au coryza ? Ça stimule les défenses immunitaires?
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/fantasma-sujet\\_176812\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/fantasma-sujet_176812_1.htm)
  - La sérénité sage de cette réponse fait honneur à son auteur ... autrice ... auteuresse ... [img]  
A que coucou!
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/jeune-fille-nuit-sujet\\_1785\\_4.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/jeune-fille-nuit-sujet_1785_4.htm)
  - oui,moi aussi je l'attends mais il se trouve que son autrice est en ce moment fort occupé,et je peux vous dire nous devons peut être encore attendre un petit moment au moins
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/masturbe%2dpendant%2drapport%2dsujet\\_1117\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/masturbe%2dpendant%2drapport%2dsujet_1117_1.htm)
  - su tu veux t'entendre à la radio remixée par un inconnu qui te donnera pas de droit d'autrice ... c'est une très bonne idée oui! [img]
5. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/insubmersibles-hetero-sujet\\_18902\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/insubmersibles-hetero-sujet_18902_1.htm)
  - De rien jeune autrice qui se trompe [img] [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/hs-desolee-protegez-sujet\\_1450\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/hs-desolee-protegez-sujet_1450_1.htm)
  - img Tu ne peux faire ton opinion que par toi même y en a des mégas géniaux et d'autres qui devrait pas se prétendre auteur ou autrice. [img]
7. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/ramadanettes/laissons%2dfilles%2dtranquilles%2dsujet\\_89044\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/ramadanettes/laissons%2dfilles%2dtranquilles%2dsujet_89044_1.htm)
  - Reine Prat, autrice du rapport sur l'égalité femme/homme au Ministère de la Culture
8. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/coup-massue-sujet\\_18316\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/coup-massue-sujet_18316_1.htm)

- Euh ... C'est un peu beaucoup méchant je trouve! [img]  
Sinon à l'autrice de ce sujet, je te souhaite d'arriver à surmonter ta peine, le mieux étant d'aller voir des amis ou te distraire, surtout pas boire, perso en tout cas ça me réussi pas ...
- 9. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/ados-sexo/topicaflood-poling-pfff-sujet\\_194170\\_2.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/ados-sexo/topicaflood-poling-pfff-sujet_194170_2.htm)
  - C'est moi la cochonne l'autrice de ce topin [img] [img]
  - L'autrice! [img]
  - je sais c'est auteur ... Mais je trouve ça pus drôle autrice [img]
- 10. [http://forum.doctissimo.fr/forme-beaute/Coiffure-et-coloration/retrouver-couleur-naturelle-sujet\\_39954\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-beaute/Coiffure-et-coloration/retrouver-couleur-naturelle-sujet_39954_1.htm)
  - Toi qui est forte a rire ... aide l'autrice de ce topic a ce débarrasser de son henné qui l'ennui ... ..  
Une solution peu être? [img]

**Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot autrice" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme autrice" »**

0 résultats

**Jeuxvideo**

**Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums autrice »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-31779733-1-0-1-0-1-autrice-des-harry-potter.htm>
  - Vous savez combien elle a gagné avec ses livres seulement?  
Parce que je sais qu'elle a gagné de l'argent avec les droits sur les films mais je voulais savoir si la part qu'elle a gagné avec ses livres est plus importante ou pas?
  - Auteur s'il te plait
  - AuteurE
  - "On dit auteure l'ignare" [img] Stop ton troll, auteure se dit effectivement, tout comme autrice d'ailleurs, mais ne sont pas reconnus par l'académie française.
  - Ah merde, c'est un master fail de ma part [img] J'avais fait ce topic pour que les mecs viennent se prendre la tête sur le mot autrice et m'insulter de tous les noms [img] Je voulais les faire rager et dé-chainer leur rage mais je viens de m'apercevoir que c'est un fail parce que le mot autrice se dit vraiment : <http://fr.wiktionary.org/wiki/autrice> BMG?
  - Les conneries féministes je me les fous au cul. La dame est un auteur
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d95140289%2d1%2d0%2d1%2d0%2dun%2dauteur%2dune%2dautrice%2dune%2dauteuse.htm>
  - Bonjour l'autrice, l'auteuse [img]
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-50-40118207-1-0-1-0-on-dit-un-auteur-mais-une.htm>
  - Une auteur?
  - Une autrice?
  - Une autrice
  - Une autrice
  - nan, en France on peut dire auteure, on peut même dire autrice.  
c'est comme écrivain/écrivaine.
  - ouais, auteure c'est non reconnu par l'académie française.  
mais il me semble qu'autrice si. [img]
  - J'ai pas trouvé "autrice" dans un dictionnaire de 2004 [img]  
img oui je précise, les dictionnaires sont mis à jour donc c'est juste que jusqu'à 2004, "autrice" n'est pas reconnu par l'académie française. [img]
  - mais tu peux quand même dire autrice après.
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d7231521%2d5%2d0%2d1%2d0%2dbilan%2dle%2dmec%2dtrop%2dmignon%2dde%2dmon%2damphi.htm>
  - Je veux une photo de l'autrice du topic, on sera tout de suite pourquoi le bonhomme réagit de cette manière [img]
  - l'autrice comme tu dis a une bouche assez pulpeuse je crois [img] a moins que je me trompe de photo [img]

- L'autrice comme dit l'autre a une bouille toute mimi après je ne sais pas si le corps suit.
- 5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d86978649%2d1%2d0%2d1%2d0%2dcomment%2don%2ddit%2dauteur%2dau%2dfeminin.htm>
  - Pour un acteur on dit une actrice, mais pour un auteur on dit une autrice ? [img]
- 6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d155468287%2d1%2d0%2d1%2d0%2dceux%2dqui%2ddisent%2d1%2d1%2dauteur%2dalors%2dque.htm>
  - je suis une fille [img] +1 l'autrice [img] [img] Tu veux que je te bricole ? [img]
  - L'autrice en position vaginal [img]
  - +1 l'autrice lolol
  - -100 L'autrice Shemale [img]
- 7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/4%2d51%2d41089622%2d1%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsuis%2dpersuadee%2dque%2dles%2desprits%2dn%2dexistent%2dpas.htm>
  - L'autrice se trompe
- 8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d76943593%2d1%2d0%2d1%2d0%2da%2dpropos%2dde%2dmes%2dvideos%2dsur%2dyoutube.htm>
  - Salut la communauté de JeuxVidéo.com , je me présente , Zizanie (Pseudo bien sur) je suis l'autrice des vidéos sur Youtube qui ont été sujet de divers moqueries !
  - "autrice" [img]
- 9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d37435469%2d2%2d0%2d1%2d0%2dplus%2drien%2dne%2dme%2drend%2dheureuse.htm>
  - L'autrice [img] T'étais dans cette phase quand tu étais chez ton copain ?
  - "L'autrice" [img] L'autiste. [img]
- 10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d1000039%2d329633%2d31%2d0%2d1%2d0%2dversion%2dbeta%2djeu%2d1%2donu%2ddu%2d3ds.htm>
  - Allemagne : seulement si des camps russe est construit en allemagne et en autrice , avec un port pour un sous marins et quelques navire russe

## Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot autrice" »

0 résultats

## Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme autrice" »

0 résultats

## Hardware

### Rech1 : « site :http ://forum.hardware.fr/ autrice »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/emploi-sans-diplome-sujet\\_33159\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/emploi-sans-diplome-sujet_33159_1.htm)
  - apres tout ces encouragements où est passé l'autrice ( :p) de ce topic ?
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/fantasy%2dsorcery%2dfantastiques%2dsujet\\_48\\_207.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/fantasy%2dsorcery%2dfantastiques%2dsujet_48_207.htm)
  - Mais on sent toujours dans le fond que l'auteuse (ou autrice ? bref) a bien fait ses devoirs niveau documentation [img]
  - auteur  
Normalement, il n'y a pas de forme féminine ; on trouve les formes féminines autrice, auteuresse ou authoresse mais elles sont désuètes)1). L'orthographe auteure, avec la même prononciation, a aussi été proposée. Elles sont toutes condamnées par l'Académie française.
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/livres-lectures-sujet\\_46622\\_681.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/livres-lectures-sujet_46622_681.htm)
  - Notamment l'extraordinaire suffisance de l'autrice. Même si le texte est émaillé de remarques concernant les méthodes de la police et des médecins de l'époque qui expliquent pourquoi tant de choses ont été faites, on a tout de même droite à des remarques cinglantes sur l'incompétence des policiers, des enquêteurs, des médecins.

- Féminisation à outrance à la con [img]  
[img] Pour ceux que ça intéresse,  
je rejoins l'avis de l'Académie Française sur ce sujet. : Il convient tout d'abord de rappeler que les seuls féminins français en -eure (prieure, supérieure ... ) sont ceux qui proviennent de comparatifs latins en -or. Aussi faut-il éviter absolument des néologismes tels que professeure, ingénieure, auteure, docteure, proviseure, procureure, rapporteure, réviseure, etc. Certaines formes, parfois rencontrées, sont d'autant plus absurdes que les féminins réguliers correspondants sont parfaitement attestés. Ainsi chercheure à la place de chercheuse, institutrice à la place d'institutrice. On se gardera de même d'user de néologismes comme agente, cheffe, maîtresse de conférences, écrivaine, autrice ... L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales.
- 4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Hardware/conseilsachats/petite-aide-config-sujet\\_939649\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Hardware/conseilsachats/petite-aide-config-sujet_939649_1.htm)  
— Ventirad 40€; (40€; de plus) Total 140€; de plus pour une config avec potentiel OC. Bref, j'ai surtout fait en fonction de l'auteur (ça se dit pas autrice hein ) Edit : ah oui, j'avais pas vu que t'avais mis une GTX 660 à la place d'une 760. Là en effet, ça tient dans le budget avec possibilité d'OC.
- 5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/bistrot%2dtopheux%2dtopheuses%2dsujet\\_141\\_10022.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Divers%2d7/bistrot%2dtopheux%2dtopheuses%2dsujet_141_10022.htm)  
— trouvé sur le site de l'académie Française :  
Il convient tout d'abord de rappeler que les seuls féminins français en -eure (prieure, supérieure ... ) sont ceux qui proviennent de comparatifs latins en -or. Aussi faut-il éviter absolument des néologismes tels que professeure, ingénieure, auteure, docteure, proviseure, procureure, rapporteure, réviseure, etc. Certaines formes, parfois rencontrées, sont d'autant plus absurdes que les féminins réguliers correspondants sont parfaitement attestés. Ainsi chercheure à la place de chercheuse, institutrice à la place d'institutrice. On se gardera de même d'user de néologismes comme agente, cheffe, maîtresse de conférences, écrivaine, autrice ... L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales.
- 6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/livres-lectures-sujet\\_46622\\_610.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/livres-lectures-sujet_46622_610.htm)  
— Un bon point quand même est que l'autrice respecte bien les jeux originaux et a su passer sur les passages d'énigmes dans les jeux de manière à peu près correcte.
- 7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ridicules-coriace-since-sujet\\_58021\\_3962.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ridicules-coriace-since-sujet_58021_3962.htm)  
— La gourgandine d'autrice ( [img] ) de l'article passe très près de la réponse à ses questions métaphysiques sur la haine que déclenche le vide de cette future Loana affichée partout dès le début de l'article, mais non, fallait développer sur 50 lignes et nous foutre de la pub autour et au fond du cul. [img]

**Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot autrice" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme autrice" »**

0 résultats

## la forme *avocat* – forums

### Doctissimo

**Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) avocat »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice%2det%2ddroit/difference%2djuriste%2daffaires%2dsujet\\_4189\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice%2det%2ddroit/difference%2djuriste%2daffaires%2dsujet_4189_1.htm)  
— Quelle est la différence entre avocat des affaires et juriste en droit des affaires ?  
merci [img]
- Le juriste en droit des affaires peut ne pas être avocat.
- *Quelle est la différence entre avocat des affaires et juriste en droit des affaires ? merci [img]*  
L'avocat est un toujours un juriste mais tous les juristes ne sont pas avocats.  
Pour être avocat, il faut, en plus des études spécifiques de droit, avoir fait une école d'avocat, des stages, réussi son diplôme d'avocat puis être inscrit au barreau.  
L'avocat conseille son client et va plaider au tribunal.

- Pour être juriste en entreprise par exemple, une simple licence en droit pourrait suffire, une maîtrise ou un master serait mieux alors que pour être avocat, le master est le minimum puisque, après, il faut faire une école d'avocat + les stage + le diplôme de fin d'étude et avoir été agréé par ses pairs et être inscrit au barreau. L'avocat a donc une formation un peu différente et surtout plus poussée d'où des prérogatives et des fonctions plus poussées que le simple juriste.
  - La différence fondamentale est une différence de diplôme et de réglementation. avocat est une profession réglementée, qui nécessite donc une maîtrise de droit, l'admission en école d'avocat, le CAPA ou une autorisation d'exercice par équivalence.  
L'avocat est le seul habilité à :
    - plaider et représenter quelqu'un dans une procédure devant un tribunal
    - faire du conseil juridique (les juristes d'entreprise peuvent le faire dans le cadre de leur contrat de travail, mais s'ils le font à leur compte, ils font de l'exercice illégal de la profession d'avocat)
  - Sachant que le master droit des affaires dure un an ... que le CAPA (le diplôme d'avocat) peut être obtenu, au mieux, 2 ans après le diplôme de master (en supposant la réussite du CRFPA en septembre suivant le master et la réussite immédiate au CAPA) ... que les pouvoirs publics actuels ont une certaine propension à réformer inlassablement tous les domaines du droit ... que donc ce qu'on a appris à la fac est complètement périmé lorsqu'on commence à exercer ... que les avocats disent eux-mêmes qu'ils ne se servent que de 10% à 20% de ce qu'ils ont appris à la fac ... que donc très peu de ce qui a été appris en master sera utilisé dans le métier ...
2. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice-et-droit/avocat-paris-essonne-sujet\\_10159\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Justice-et-droit/avocat-paris-essonne-sujet_10159_1.htm)
- Hello j espère être ds la bonne rubrique .  
Question : un avocat de paris a t il droit de plaider dans le 91 ou doit il se faire représenter par un confrère de l Essonne obligatoirement ?  
Merci pour vos retours ÷
  - Si tu fais choix d'un avocat sur PARIS, alors que c'est le TGI de l'Essonne qui est compétent (et c'est apparemment le cas, puisque le D.C. est dans l'Essonne) l'avocat de PARIS est obligé de prendre un postulant sur Evry (sauf erreur) dont dans l'Essonne.  
Il peut cependant, si l'avocat de Paris l'en charge, pour une raison X ou Y, plaider le dossier en ses lieu et place.
  - Bonjour,  
Un avocat du barreau de Paris peut postuler de droit devant les tribunaux de Paris, Bobigny et Nanterre, c'est-à-dire qu'il peut y faire tous les actes de procédure liés à une affaire.  
Un avocat du barreau de Paris doit avoir un avocat postulant pour les autres tribunaux.  
L'avocat postulant facture ses propres honoraires qui sont distincts de ceux de votre avocat à Paris.  
Les honoraires de l'avocat postulant sont beaucoup plus faibles car il n'est pas votre avocat.  
Pour toute question relative au dossier, vous devez vous adresser à votre avocat de Paris.  
L'avocat postulant d'un point de vue déontologique n'a pas le droit de discuter avec vous du fond de votre dossier et ce même si vous le payez !  
L'avocat postulant effectue seulement les actes de procédure que votre avocat lui demande de faire auprès du tribunal (communication de pièces, déposer une requête ... ).  
C'est votre avocat qui vous reçoit en rendez-vous, vous conseille sur la stratégie, dirige la procédure en vous tenant informé, rédige les écritures pour le tribunal, fera valoir vos arguments pour vous défendre et plaidera votre dossier.
  - Cependant les avocats de la région Parisienne sont multipostulant.  
Spécificité des départements 75,92,93,et94, la multipostulisation permet aux avocats de Paris, Créteil, Nanterre, et Bobigny d'être postulant dans tous ses barreaux, pourtant bien différenciés, sauf pour les affaires de saisie immobilières et d'aide juridictionnelle.
  - Ok merci c plus clair . Ce sur j en retiens c est qd même qu il vaut mieux prendre un avocat local .
  - Voir a la maison des avocats ... pour déniché la perle rare .
3. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/conclusions-avocat-sujet\\_1717\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/conclusions-avocat-sujet_1717_1.htm)
- Beaucoup de personnes sur ce forum sont divorcées ou en instance donc pouvez vous me dire si au cours de votre procédure votre avocat a toujours établi "des conclusions" avant de déposer votre dossier au tribunal, si il vous les a fait lire pour savoir si tout vous convenait avant de les transmettre, ou s'il a travaillé sans établir de conclusion. Par exemple, avant d'aller a l'audience de conciliation (car c est surtout cela qui m interesse) votre avocat a t'il préparé des conclusions qu il vous a fait lire auparavant ou pas ?
  - Je les ai toujours préparé avec lui et il me les adressait pour relecture avant de les faire parvenir au



tribunal. Par contre j'imagine que l'avocate de mon ex n'a pas du fonctionner de la même façon a voir les anerie que ses conclusions contenait.

— merci pour ta reponse, c est trop tard je me suis faite avoir. L avocat n'a pas pris de conclusion, donc n'a pas constitué un dossier à me faire lire voir si j etais d accord. Et donc l ordonnance redigée apres l audience pour la Pension alimentaire est complètement loufoque, rien ne correspond à mon histoire (exactement comme tu le décris pour toi au debut) le pire c est que je ne sais pas si ces erreurs viennent de l avocat ou du juge et greffiere, car evidemment l avocat dit que ça ne vient pas de lui et que tout cela sera rectifié lors de l assignation en divorce. Par contre je ne sais pas si les conclusions de la part de l avocat sont obligatoires dans la procedure ou si elles sont au bon vouloir de l avocat et qu il n est pas obligé d en faire avant de déposer le dossier.

— Si j'ai a vous donner un conseil, c de mettre par écrit tout ce que vous pensez qui peut servir a votre avocat. Rédigé si possible a la machine (plus facile a lire) du coup vous n'oublié rien et vous lui laisser le document pour que lui non plus n'oublie rien.

Je fait comme ça depuis le début et mon avocat est content et moi aussi.

— Est-ce que Comme lroc ,ne peux pas changer d' avocat comme ça se fait souvent? Ce serais trop bête de s' être fais avoir ./

— merci de ton conseil, mais c est fait je viens de changer d avocat, je te reponds en privé..

— ton conseil me rappelle de mauvais souvenirs. C'est exactement ce que je fais depuis 1 an que je traine chez cet avocat et qu elle a fait uniquement la conciliation. J écris tout a la machine a écrire, avec des thèmes, des N° et elle me reproche cela justement. Elle dit que ça lui fait trop de papiers, qu elle n a pas que moi a s occuper, que ça lui prend du temps de lire etc.. Bref, je m en veux, j'ai changé d avocat mais un peu tard, car beaucoup auraient été heureux d avoir un travail "maché" comme tu viens de l expliquer.

— Si l'avocat soumet les conclusions au client avant de les signifier.

— Si des cotes de plaidoirie ont été rédigées (reste encore à le savoir, mais vous avez bien dû le voir lors de l'audience) l'avocat n'est pas tenu de vous les faire lire. Vous n'allez certainement pas apprécier ce propos, mais c'est l'usage.

Certains pensent qu'il s'agit de LEUR dossier.

Eh non!! c'est le dossier de l'avocat.

— Pour ma part, j'ai exigé de mon avocat qu'il me transmette les conclusions avant de les valider , surtout parce qu'au début je le trouvais un peu "hargneux", je corrige si necessaire.De même, il m'envoie les conclusions de MR et je fais mes commentaires.Tout ce fait par mail, ainsi elle n'a rien à réécrire, juste éventuellement corriger.

SOIS FERME AVEC TON avocat, comme lroc!

Axelle, que pensez vous d'un avocat qui accepte que la "maîtresse" de son client, se pointe aux rendez-vous et "gère" les dossiers?

— tu me fais rire quand tu me dis "sois ferme avec ton avocat"  
car tu n as pas fait attention mais je t explique.

4. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/urgent-divorce-paris-sujet\\_3114\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/urgent-divorce-paris-sujet_3114_1.htm)

— Bonjour,

Je recherche d'urgence un très bon avocat dans le domaine du divorce et qui s'y connaisse bien dans le domaine de la famille dans le secteur de Paris, c'est très urgent, mon frère a une leucémie, il est hospitalisé, sa femme l'a abandonné et refuse de lui accorder le droit de visite de son bébé à sa sortie d'hôpital, merci de m'aider si vous vous y connaissez!

— Je pense qu' un avocat ne dois pas être " bon " mais professionnel et ne dois pas faire pas passer ses propres intérêts avant ceux de ses clients

— Bonjour,

Je vous rappelle qu'il est interdit de donner sur le forum les noms et coordonnées d'avocat ...

Vous pouvez le faire directement par mp ...

Merci

[img]

5. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/avocat-pervers-narcissique-sujet\\_3866\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/avocat-pervers-narcissique-sujet_3866_1.htm)

— Bonjour,

Je suis mère de 3 enfants et je cherche à divorcer d'un pervers narcissique avec lequel je vis plus de 20 ans. J'ai formé des preuves mais maintenant ce qui me manque c'est un avocat spécialisé pour ce genre d'individus qui ne cherchent qu'à détruire et qui sont très manipulateurs.

— existe t il des avocats formés pour ces divorces?? [img]

- mon mari est un manipulateur et c'est pour sa que je souhaite un avocat qui a eu deja affaire à ce type d'individu très rusé
  - si quelqu'un connait un avocat spécialisé sur les pn, je suis preneuse aussi !
  - Chercher un avocat "spécialisé" dans les PN ne sert pas à grand chose puisque pour les juges le harcèlement n'est pas codifié. Le harcèlement ne correspond à aucun délit, crime, . . . .  
Il suffit donc de trouver un avocat consciencieux et sérieux (cela ne court pas les rues). Pas besoin de trouver un "spécialiste" du harcèlement qui risquerait de . . . . VOUS manipuler en 1er.
  - A défaut d'être "spécialisé", il faut un/e avocat/e qui connaisse le mode de fonctionnement des PN.
  - Nous sommes nombreuses a etre en train de divorcer d'individus manipulateurs et violents et cela sans l'aide d'avocats "specialises".
6. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/changer-avocat-comment-sujet\\_2512\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/changer-avocat-comment-sujet_2512_1.htm)
- Quelqu'un peut me dire comment rédiger un courrier à un avocat pour lui dire que l'on souhaite que son affaire de divorce reprise par un autre avocat. [img]  
merci !
  - J'ai du changer d'avocat, je suis tout simplement allé en voir un autre, qui s'est chargé d'en informer le 1er..
  - j ai eu beau écrire, protester, rien n'y a fait et j ai perdu pas mal d argent en changeant d avocat car le second est encore plus cher, c est pourquoi il faut mieux trouver le bon du 1er coup si on peut !
  - De toute façon un avocat de remboursera pas ce qu'on lui a donné . . .  
Je suis étonnée que tous ces avocats vous fassent faire des courriers ou des fax. Moi, il s'est débrouillé tout seul, je le paye assez cher !
  - pourquoi dis tu "de toute facon un avocat ne rembourse pas ce qu on lui a donné" tu dis cela car tu ne connais pas le contexte de l histoire mais bien sur que si, que dans ce cas elle aurait du rembourser les derniers 400 euros d accompte.
  - J'ai dit cela car je n'ai jamais vu un avocat rendre une somme donnée (j'en suis à mon 2ème divorce).  
Je trouve anormal de ne jamais avoir de facture de leur part . . .
  - J'avais eu un 1er avocat qui m'a pris pas loin de 3000 en 6 mois . . . Il me faisait des factures, j'ai dû en réclamer 2 voyant qu'il ne me les faisait pas parvenir. Les factures comportait juste un montant important mais sans aucun détail pour dire ce que cela pouvait englober ; j'ai pris un nouvel avocat au bout de ces 6 mois qui m'a dit que c'était le coût d'un divorce terminé, il m'a dit qu'il avait beaucoup exagéré (c'était mon sentiment).  
J'avais encore la possibilité d'insister pour faire appel etc. mais j'ai laissé tomber car cet avocat fait partie de l'ordre des avocats et a été lui même Bâtonnier et c'est connu . . . les lions ne se mangent pas entre eux, donc aucune chance . . .
  - Mon avocat ne m'a jamais dit qu'il fallait une PS ou avoir une PC, d'autant que la jaf m'a refusé les deux.  
Par contre mon avocat m'a conseillé de faire appel, donc c reparti pour plusieurs mois.  
Effectivement la PS n'a rien a voir avec la PC.
  - une fois c etait mon avocat hier qui a dit que dans ce cas on devrait se battre vu que je n avais pas eu la PS et la 2ème personne c est un notaire a qui je racontais mes deboires, il a fait la meme reflexion, certainement parce qu il cotoie tous les jours des clients dans ce cas de figure. Donc les filles je pense que si je retombe sur le meme juge que j ai eu en mai 2006 et qui a dit non pas de PS ce sera dur, il restera sur ses positions, quoi que maintenant je suis beaucoou plus mal financierement qu en mai 2006 un seul salaire et rien d autre et un credit pour payer l avocat, charges qui ont augmenté etc..
  - Juste un petit message pour vous indiquer que les avocats sont obligés d'afficher leurs tarifs dans leur cabinet et la plupart font signer une convention d'honoraires afin d'éviter d'avoir des plaintes auprès du Bâtonnier . . . De plus, travaillant dans le milieu, je peux vous indiquer qu'il y a énormément de différences d'honoraires entre les avocats ! un avocat moins cher n'est pas forcément moins bon, certains jeunes avocats prennent plus cher que des avocats qui ont 30 ans d'expérience . . . Mais l'avantage avec un tout jeune avocat (moins de 2 ans de barreaux en général) c'est qu'ils ne sont pas assujettis à la TVA (19.6% de gagné . . . )
  - Bonjour, j'ai recus une convention d'honoraire pour un avocat que j'ai vus deux fois je lui ai remis le prix d'une consultation. Sur la convention d'honoraire, il est inscrit que c'est un accompte et que leprix forfaitaire est de 2400&euro ;, Dois-je régler cette somme alors que je n'ai pas signé la convention d'honoraire m'engageant a cet avocat.  
Je desire changer d'avocat.
  - J'ai jamais entendu parle d'un avocat de divorce aussi incompetent, nocif et corrompu . . . Imaginez un avocat qui prétend qu'il connait son métier, qui traite ces client comme de la merdre (qui les écoute jamais

et les accuse des choses dont il devrait les défendre . . . ), qui repousse l'affaire au maximum ayant d'un seul but de gagner le maximum du fric et qui s'arrange avec l'avocat adverse pour avoir ces profit financière . . . et vous avez un portrait de Me FADEUILHE presque parfait. On peut encore ajouter que c'est un avocat qui ne fait même pas son boulot pour lequel il a lui été déjà paye . . . En bref, Faites attention à cet avocat avec des compétences rageants et éclatants – elle peut vous faire perdre beaucoup du temps, d'argent, du stress et plus . . .

7. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/avocat-drole-sujet\\_70694\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/avocat-drole-sujet_70694_1.htm)

— avocat : Quelle est la première chose que votre mari vous a dite ce matin-là ?

TÉMOIN : Il a dit, "Ou est-ce que je suis, Cathy?"

avocat : Et pourquoi est-ce que ça vous a déplu ?

TÉMOIN : Je m'appelle Susan !

avocat : Êtes-vous active sexuellement ?

TÉMOIN : Non, je me laisse faire.

—

avocat : Cette myasthenia gravis, affecte-t-elle votre mémoire d'aucune façon ?

TÉMOIN : Oui.

avocat : Et, de quelle façon affecte-t-elle votre mémoire ?

TÉMOIN : J'oublie.

avocat : Vous oubliez ? Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que vous avez oublié ?

-

avocat : Docteur, n'est-il pas vrai que lorsqu'une personne décède en dormant, elle ne le sait pas avant le lendemain matin ?

TÉMOIN : Avez-vous vraiment passé vos examens à la barre ?

—

avocat : Le plus jeune garçon, celui de 20 ans, quel âge a-t-il ?

TÉMOIN : Vingt, comme votre quotient intellectuel.

—————

avocat : Étiez-vous présent lorsque votre photo a été prise ?

TÉMOIN : Voulez-vous rire de moi ?

—————

avocat : Donc, la date de conception (du bébé) est le 8 août ?

TÉMOIN : Oui.

avocat : Et que faisiez-vous à ce moment-là ?

TÉMOIN : Je baisais.

—

avocat : Elle avait trois enfants, c'est exact ?

TÉMOIN : Oui.

avocat : Combien étaient des garçons ?

TÉMOIN : Aucun.

avocat : Y avait-il des filles ?

TÉMOIN : Monsieur le Juge, je pense que j'ai besoin d'un autre avocat. Est-ce que je peux avoir un autre avocat ?

—————

avocat : Comment votre premier mariage s'est-il terminé ?

TÉMOIN : Par le décès.

avocat : Et, par le décès de qui s'est-il terminé ?

TÉMOIN : Devinez.

—

avocat : Pouvez-vous décrire l'individu ?

TÉMOIN : De grandeur moyenne, avec une barbe.

avocat : Était-ce un homme ou une femme ?

TÉMOIN : À moins que le cirque était en ville, je vais dire un homme.

—————

avocat : Docteur, combien de vos autopsies avez-vous faites sur des personnes mortes ?

TÉMOIN : Toutes. Les vivants se débattent trop.

—————

avocat : TOUTES vos réponses DOIVENT être orales, OK ? À quelle école êtes-vous allé ?

TÉMOIN : Oral.

avocat : Vous souvenez-vous de l'heure où vous avez examiné le corps ?

TÉMOIN : L'autopsie a débuté vers 20 h 30.

avocat : Et M. Denton était mort à cette heure ?

TÉMOIN : En tout cas, il l'était quand j'ai fini.

—

avocat : Êtes-vous qualifié pour un prélèvement d'urine ?

TÉMOIN : Êtes-vous qualifié pour poser cette question ?

—

Et le meilleur pour la fin :

avocat : Docteur, avant de procéder à l'autopsie, avez-vous vérifié le pouls ?

TÉMOIN : Non.

avocat : Avez-vous vérifié la pression sanguine ?

TÉMOIN : Non.

avocat : Avez-vous vérifié la respiration ?

TÉMOIN : Non.

avocat : Alors, il est possible que le patient était vivant lorsque vous avez commencé l'autopsie ?

TÉMOIN : Non.

avocat : Comment pouvez-vous en être si sûr, Docteur ?

TÉMOIN : Parce que son cerveau était dans un bocal sur mon bureau.

avocat : Je vois. Mais, est-ce que le patient ne pouvait pas être quand même encore en vie ?

TÉMOIN : Oui, c'est possible qu'il soit en vie et fasse le métier d'avocat.

img [img] [img] ça devait être des avocats de l'aide juridique !!

img [img] Trop drôle !

J'espere jamais avoir a faire avec un de ces avocat [img]

8. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/bebes\\_annee/perles%2dtribunaux%2davocats%2dsujet\\_627098\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/bebes_annee/perles%2dtribunaux%2davocats%2dsujet_627098_1.htm)

— > ; avocat : Cette myasthenia gravis, affecte-t-elle votre mémoire d'aucune façon ?

> ; TÉMOIN : Oui.

> ; avocat : Et, de quelle façon affecte-t-elle votre mémoire ?

> ; TÉMOIN : J'oublie.

> ; avocat : Vous oubliez ? Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que vous avez oublié ?

—

> ; avocat : Docteur, n'est-il pas vrai que lorsqu'une personne décède en dormant, elle ne le sait pas avant le lendemain matin ?

> ; TÉMOIN : Avez-vous vraiment passé vos examens à la barre ?

—

> ; avocat : Le plus jeune garçon, celui de 20 ans, quel âge a-t-il ?

> ; TÉMOIN : Vingt, comme votre quotient intellectuel.

—

> ; avocat : Étiez-vous présent lorsque votre photo a été prise ?

> ; TÉMOIN : Voulez-vous rire de moi ?

—

> ; avocat : Donc, la date de conception ( du bébé) est le 8 août ?

> ; TÉMOIN : Oui.

> ; avocat : Et que faisiez-vous à ce moment-là ?

> ; TÉMOIN : Je baisais.

—

> ; avocat : Elle avait trois enfants, c'est exact ?

> ; TÉMOIN : Oui.

> ; avocat : Combien étaient des garçons ?

> ; TÉMOIN : Aucun.

> ; avocat : Y avait-il des filles ?

> ; TÉMOIN : Monsieur le Juge, je pense que j'ai besoin d'un autre avocat.

Est-ce que je peux avoir un autre avocat ?

9. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/pyramide-maslow-sujet\\_159255\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/pyramide-maslow-sujet_159255_1.htm)

- jessaye juste de defendre lautre position histoire de faire un debat, une sorte davocat du diable tu dois comprendre jimagine [img] en réalité je pense bien que ce shéma a ses limites. mais pour le moment personne na donné dexemple le prennant réellement en default
  - Oui effectivement je sais ce qu'est de faire l'avocat du diable [img]
10. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/cherche-guides-sujet\\_2264\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/divorce/cherche-guides-sujet_2264_1.htm)
- Rv chez avocat ... Dans quel ordre dois-je faire les choses? Pour le + rapidement avoir des finances, je ne semble pas avoir le choix que de divorcer ... il est tellement dans un dédoublement de personnalité qu'il ne comprend pas ce que j'exprime depuis tant d'années, pour lui c'est nouveau de m'entendre alors il n'accepte pas. Merci de m'aider à y voir un peu plus clair dans mes démarches.
  - Aller consulter un avocat qui, avant tout, a un rôle de conseil; d'autant que l'aspect financier, en ce qui vous concerne, n'est pas négligeable!
  - voyez sa réaction et le cas échéant, indiquez lui que votre décision est irrémédiable ... . et pour couper court à tout que l'avocat (dites l'avocat et non pas MON avocat) va lui écrire.  
Si vous décidez d'une procédure, il faudra le dire à VOTRE avocat ... et lui demander d'envoyer un mot à Monsieur question de calmer le jeu, au reçu de la lettre.  
Compte tenu de la personnalité de Monsieur, les termes de la lettre devront être modérés ... . il reste que si vous expliquez à votre avocat, il saura ce qu'il a à faire ... . et comment devra être rédigé le courrier à son attention ...  
Monsieur, s'il ne le souhaite pas, n'est pas obligé de répondre à l'avocat ... et l'affaire suit son cours ...  
n.b. la lettre de l'avocat a normalement pour but de proposer à Monsieur un divorce par consentement mutuel.  
Insistez bien auprès de l'avocat pour qu'il y mette les formes ... ..

## la forme *boulangier* – forums

### Jeuxvideo

#### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums boulangier »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d40468698%2d1%2d0%2d1%2d0%2dce%2dmaitre%2dboulangier%2dqui%2dutilise%2dle%2dsavoir%2ddes%2danciens%2dbave.htm>  
« Cette maîtrise :bave : Cette voix apaisante et sa maîtrise du logo :bave :  
Cimer boulangier putain »  
« cimer boulangier putain, j'ai faim »
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-70-15404-1-0-1-0-0.htm>  
« Salut le monde,je travail en ce moment dans une boulangerie mais seulement en job d'été pour faire la plonge :-),et je vois les gars qui bossent comme des malades pour sortir du bon pains en grande quantité,mais je me pose une question est ce qu'ils sont bien payés? Quelqu'un connait il le salaire moyen d'un boulangier car j'ai l'impression là bas que cette question reste tabou... »  
« Si les horaires ne te gênent pas, un ami qui a fait l'apprentissage de boulangier m'a dit qu'il aimait bien ce boulot. Il a arrêté à cause des horaires, justement (mais uniquement à cause de ça). »  
« Moi cette année je vais dans un CFA de pâtisserie et mon père et boulangier et il doit se lever a 3h du matin »
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-70-42590-1-0-1-0-1e-metier-boulangier-c-est-dur.htm>  
« Oui je confirme boulangier et l'un des métier les plus dur! Deja au niveau horaire mais au niveau travail. Il ne faut pas croire c'est très dur de se lever aussi tot! Et se dire qu'il faut bosser 6/7jours. dans le fournil il faut etre speed! Et oui boulangier n'est pas un métier de moviette car c'est très physique. Mais avec de la volonté et du savoir on peu gagner enormement d'argent!!! »  
« Franchement j'ai vu une fiche métier sur le métier de boulangier sur <http://www.carriere-restauration.com/metier/boulangier/201> Sa ma carrément démotivé.. C'est un métier trop dur. Se lever très tot pour se coucher tard. Pour ma part je me suis réorienté dans la cuisine »
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d48381423%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2dmetier%2dde%2dboulangier%2dpatissier.htm>  
« j'ai un pote qui a été en lycée pro pour être pâtissier, boulangier. Du coup il a commencé à travailler tôt, et en plus il gagne bien sa vie!! »  
« Je suis boulangier. Métier difficile, horaires parfois extrêmes (surtout pendant les périodes de fêtes), mais bon, on s'y fait. Faut faire ce métier uniquement par passion, sinon tu n'y arriveras jamais. Et excuse-moi mais

je crois bien que c'est ton cas. T'es prêt à ne plus passer Noël en famille tranquillement? Dire adieu à tes week-end? Devoir travailler parfois jusqu'à 14h d'affilée? »

5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d131247581%2d1%2d0%2d1%2d0%2dboulangier%2dun%2dmetier%2dsans%2davenir.htm>
- « Salut, j'aimerais aller en C.F.A l'année prochaine pour apprendre le métier de boulanger et je voulais savoir si c'est métier avec un bon avenir car, mes parents m'ont dit que plus tard, les entreprises Boulangères comme Firmin, Paul, La Mie Caline ... Allaient bientôt s'éparpiller dans toute la France et que les petites Boulangerie d'artisans allaient se faire acheter et que il n'y aura plus tard que des grosses entreprises boulangères ce qui sera un problème pour moi car je veux être mon propre patron plus tard et qu'avec ce problème cela risque d'être impossible, alors me conseiller vous d'aller en C.F.A en me donnant une bonne raison ou d'aller en Seconde Générale et Technologique avec une bonne raison aussi ?? »
- « C'est vraiment un métier de merde boulanger. »
- « Boulanger ça crains, je te déconseille, va en général si tu peut ou en pro mais pas boulanger »
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d41531121%2d1%2d0%2d1%2d0%2dbac%2d5%2dje%2dveux%2ddevenir%2dboulangier.htm>
- « Voilà j'en ai assez je ne trouve pas de boulot avec mon Bac+5
- Je veux me casser de la France, avant ça je veux savoir faire quelque chose de pratique pour travailler à l'étranger.
- Quel est la formation la plus rapide pour devenir boulanger? »
- « Ça prend combien de temps pour devenir boulanger? Il y a des concours ou quelque chose? »
- « cap candidat libre = 1ans dirige toi vers pâtissier plutot au moins tu sera boulanger et tu aura les bases pour etre chocolatier confiseur glacier ( c'est mon taf ) »
- « ok tu te lève a 3h quand t'es boulangé mais au moins ta toute tes journée de libre , laprèm tu peux aller a la plage alors que les autres bossent :ok :
- dirige toi vers la pâtisserie plutot l'auteur »
- « Boulanger tu vas te faire chier, en plus la plupart des boulangers commandent tout le pain qu'ils vendent, donc ils le vendent moins cher, et tu te feras bouffer si tu montes ta boîte et que tu fais du pain artisanal. Y a pas ce problème chez les pâtisseries, ou en tout cas il est beaucoup moins répandu, vu que les gens qui veulent des confiseries/gâteaux cherchent des trucs bons et qu'ils sont prêts à les payer. En plus c'est beaucoup plus créatif »
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d69%2d39806609%2d1%2d0%2d1%2d0%2dun%2dboulangier%2dse%2dveng%2den%2dvendant%2dde%2d1%2dhuile%2dmoteur.htm>
- « Ne supportant pas que les stations-services vendent du pain à bas coût, un boulanger de Charente-Maritime a choisi de répliquer en proposant de l'huile moteur à ses clients.
- Des bidons d'huile posés sur le comptoir d'une boulangerie. L'image n'est pas commune et traduit le ras-le-bol d'un boulanger de Royan (Charente-Maritime) vis-à-vis des stations-services qui proposent du pain à bas coût.
- »
- « Les clients du boulanger se sont rendus que quelqu'un vendait du pain aussi bon et moins cher? »
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d9655%2d2046526%2d1%2d0%2d1%2d0%2drentabiliser%2dau%2dmax%2dpaysans%2dboulangier.htm>
- « Comment rentabiliser Paysans et Boulanger lvl 100 et alchimiste lvl 60? »
- Je fait actuellement les pains des champs et les pains aux céréales mais je cherche un moyen de rentabiliser ses 3 métiers. »
- « Alchimiste :d) Potion de Rappel, Bonta & Brakmar se vendent énormément. Paysan, Boulanger, ça marche pas très bien pour faire des sous :/ »
- « Boulanger n'est pas fait pour être rentabilisé!
- C'est + pour la conso perso
- Même paysan rapporte + :oui :
- Bref, ces 2 métiers ne rapportent que peu tout de même :ok : »
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-15-58193435-1-0-1-0-j-veux-devenir-boulangier.htm>
- « Boulanger c'est de la merde. Je suis bien placée pour le savoir »
- « Le boulanger c'est moi déjà. :o »
- « Putain mais c'est chaud j'ai l'impression que tout le monde veut être boulanger en ce moment cf sytrix atreeks toi etc »

« J'ai fait boulanger, comme mes parents, je commence à 6h ce qui est pas mal :hap : Mais boulanger c'est pas un métier pour les déchets comme certains disent, c'est surtout scientifique parce que tu vas étudier les levains, levures ,champignons et assez dur en calcul pour le résultat de ton pain :hap :

Donc, autant faire un CAP boulanger comme moi »

« Les nanas aiment les boulangers. :noel :

Pour elles, tu es un mec qui sait faire la cuisine et aussi le fait qu'elles adorent avoir leur baguette chaude quotidienne. »

« Le mieux c'est de devenir boulanger, puis d'ouvrir sa boulangerie aux Etats Unis, et là à toi le pognon ! »

10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d38913702%2d1%2d0%2d1%2d0%2dboulangers%2dc%2dest%2dun%2dmetier%2dtranquille.htm>

« y'a des boulangers ici ?? »

« J'imagine que c'est pas aussi facile qu'on peut penser.

Mais quelques fois j'aime bien m'imaginer une vie de boulanger dans un petit village sympa oklm, à faire des baguettes au petit matin en imaginant le doux fumet envahir les narines des habitants »

« Connaitre tous les habitants, être LE boulanger »

## la forme *boulangère* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr) boulangère »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/boulangere-sujet\\_18121\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/boulangere-sujet_18121_1.htm)

« Elle est appétissante la boulangère! Fantômes et désirs... boulangère, crémière, bouchère... Ces femmes m'ont toujours fait... bander! J'ose le dire : quand je fais mes courses : je trique! Trônant derrière leur comptoir, s'activant pour servir le client, rendre la monnaie : le sourire est obligatoire. La bouchère ne fait qu'encaisser... rendre la monnaie. Elle se tient toujours très droite, sur son haut tabouret. La crémière s'active. Au milieu de sa boutique. On papote parfois. On échange quelques mots en faisant la queue. Cette expression, aussi, me fait bander! Faire la queue... J'imagine parfois un gang-bang! Tous les clients faisant la queue... pour enfler la commerçante... »

Mais la boulangère : c'est autre chose... »

Elle est appétissante la boulangère! Des formes pleines. Des fesses. Des seins. Des joues! Et cette bouche charnue, pulpeuse... La boulangère est une gourmande!

Je lui achète mon pain tous les jours. – Bonjour, une baguette à l'ancienne, s'il vous plaît. – 1 euro 10. Vous désirez autre chose?

Elle m'énerve la boulangère! Appétissante, mais énervante! Tous les soirs, comme à tous les clients, elle me pose la même éternelle question : vous désirez autre chose? »

« Surprenante et sympathique cette histoire!

« vous désirez autre chose? »

Désormais , ne regarderais plus la boulangère de la même façon avec cette petite phrase énervante »

« Une fort belle écriture, une belle histoire, beaucoup de réalisme. Et, "la boulangère", quelle excellente idée! »

« Salut, surprenant comme récit, mais tellement vrai. Qui n'a pas voulu fesser la boulangère qui pose toujours la question....? J'ai adoré. »

2. [http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/peur-boulangere-sujet\\_168487\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/peur-boulangere-sujet_168487_1.htm)

« Voila comment j ai reussi à esquiver une deuxieme crise hier soir...arrivé à la caisse d intermarché, e voyais deja le regard en coin de la nana qui tenait le rayon boulangerie, resultat, je m imaginaiis deja avec mes beignets et autres et puis non, tellement j avais honte d y aller, comme tous les soirs, pour acheter des tonnes de viennoiseries! Resultat, ce soir ça a été SUPER U, et comme d habitude, j ai honte de poser tous mes articles sur le tapis, de peur que tous le monde regarde ce que j achete Je suis d ailleurs en pleine crise ça vous fait ça a vous? Jme sens limite con ds ces moments, moi qui est un caractere plutot affirmé, voila que j ai peur de la boulangere!!!! »

3. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/desir%2denfant/boulangere%2dboulangers%2dfemme%2dsujet\\_255574\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/desir%2denfant/boulangere%2dboulangers%2dfemme%2dsujet_255574_1.htm)

« Coucou ton message est très ancien mais je te réponds car sait-on jamais peut-être que tu verras ce message et que tu voudras bien papoter!! »

Je suis boulangère, nous avons commencé notre affaire il y a six mois. J'ai une fille de dix et je suis enceinte de dix semaines.

Alors à bientôt peut-être!»

4. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-drague/boulangere-sujet\\_3738\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-drague/boulangere-sujet_3738_1.htm)

« Bonjour à tous,

J'aimerais avoir votre avis (surtout les nanas) sur l'approche suivante :

J'ai emmenagé dans un nouveau quartier et ma boulangère est à tomber par terre. A chaque fois que je vais acheter une baguette, je mets des heures à m'en remettre.

L'autre jour, on parlait des automatismes de commerçants et je lui ai demandé si elle connaissait la chanson de Java "Ce sera tout?". Bon, je sais pas si vous la connaissez mais c'est un mec qui fait des jeux de mots avec ce que tu peux trouver dans une boulangerie tout ça en draguant la boulangère. Bref elle connaissait pas et le lendemain je lui prête le CD avec glissé dedans (sous la galette, c'est important), un petit mot ou je dis en gros : "Je viens d'emmenager dans le quartier et je crois que j'aurai du mal à vous acheter une baguette tous les jours tout en contenant l'envie brûlante de vous connaître. Acceptez de prendre un verre avec moi, au moins pour les caisses de la boulangerie. A quelle heure finissez-vous en général?" »

5. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups%2dde%2dgueule/boulangeres%2dlibraires%2dcadeaux%2dsujet\\_10854\\_2.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups%2dde%2dgueule/boulangeres%2dlibraires%2dcadeaux%2dsujet_10854_2.htm)

« Ce matin à la boulangerie, il y avait une dame très âgée, limite un peu perdue, qui avait deux "porte-monnaies". Elle a voulu faire l'appoint mais en vain, elle n'avait pas suffisamment de monnaie, elle a cherché longuement dans son porte-monnaie les 9, 55 € et elle a tombé deux pièces sur le sol et elle ne s'est pas baissée pour les chercher, elle semblait fonctionner très au ralenti et pas être très mobile. Elle a ensuite sorti un porte-feuille de son sac rempli de monnaie et elle a pu enfin régler. La boulangère lui a rendu la monnaie. La boulangère s'est montrée très patiente. Quand elle sortie chargé comme un âne, c'est un autre client qui lui a tenu la porte, la boulangère ne l'a pas aidée. Quand elle a été partie, la boulangère s'est précipité pour ramasser la monnaie sur le sol. :D il y a deux pièces, une de 20 centimes et une autre de 2 centimes. Avec les autres clients, on s'est regardés en souriant, un sourire qui en disait long. Mdr ça ne lui faisait plus peine de se déplacer pour ramasser un peu de pourboire d'une personne un peu paumée. Ca me dégoûte ces commerces de proximités. »

« Je vois fort peu de gens qui racontent leur vie aux caissières, boulangères, libraires par contre, elles apprécient un " bonjour madame", trop de clients l'oublent où ils le disent quand les vendeuses ou les caissières sont occupées à servir un autre client ou quand elles prennent un appel, ils manquent totalement de savoir-vivre et de compassion et quel égoïsme. Les clients ne remercient pas quand on leur tend leur pain, alors que la vendeuse à ce geste de délicatesse de nous le tendre, de nous l'approcher. Je ne pars pas de chez la libraire sans l'avoir remercié pour le temps qu'elle m'a accordé et de l'avoir dérangée si elle faisait de l'administratif pour son commerce. Quand je m'en vais du supermarché, c'est moi qui dis merci et pas la caissière parce que cette personne a travaillé pour moi et que moi j'ai pas fait grand-chose à part déballer et remballer mes courses. Ces personnes font un travail extraordinaires, un travail très pénible avec des gens pénibles »

6. [http://forum.doctissimo.fr/sante/intelligence/boulangere-ma-forumeuse-sujet\\_146353\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/intelligence/boulangere-ma-forumeuse-sujet_146353_1.htm)

« N'empêche, en y repensant, je me dis que c'est chaud comme métier...

En essayant de me mettre à sa place, je me vois déjà en train de criser parce que je répète ce dialogue à chaque personne, et ils sont tous là à attendre leur tour, en épiaant mes faits et gestes là, comme des cons...

Alors que d'habitude, je m'en tamponne pas mal quand je fais la queue.

Mais le pire, c'est en fin de journée : la pauvre boulangère elle a plus de parole, elle parle à base de "oui et avec ceci?" genre le mari "tu me fais une petite pipe chérie", remarque ça fait des heureux...

Non seulement c'est ça toute la journée, mais forcément pour bien la terminer, c'est tous les jours aussi... »

7. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/boulangere-centre-commercial-sujet\\_182186\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/boulangere-centre-commercial-sujet_182186_1.htm)

« La boulangère du centre commercial de ma ville m'excite et j'ai grave envie de la baiser. C'est une maghrébine d'environ 22 ans.

Bien qu'ayant quelques rondeurs, on va dire qu'elle pèse entre 66 et 70 kilos pour 1m70 environ, elle est franchement trop bonne.

Elle est mignonne, souriante avec un regard très coquin.

Derrière son tablier, il m'arrive parfois d'apercevoir son soutient gorge ce qui a pour effet de me faire fantasmer un max.



Elle a une réputation de fille qui couche donc je me dis que y'a moyen.

J'aimerais trop que cette fille vienne dans mon appart. Je rêve de l'embrasser, lui bouffer le cul, malaxer ses seins, la pénétrer. Et mon kiff serait de finir en l'enculant sans préservatif et de juter dans son anus.

»

« ce qui l'intéresse, ce sont les miches... de la boulangère bien sûr...!! »

« Ben bien sur... Elle est commercante..

Tu lui achète son pain, elle va pas te cracher a la gueule....

Que ma boulangère soit un boudin, ne me dérangerai pas. . .

Par contre si elle tire constamment la gueule jusque par terre, amp ; qu'elle m'accueille comme une enclume, moi j'y met plus les pinces!! »

8. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups-de-gueule/boulangere-aimable-sujet\\_11568\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups-de-gueule/boulangere-aimable-sujet_11568_1.htm)

« Ma boulangère est très aimable dommage qu'elle ressemble à un petit pot à tabac »

« Moi ma boulangère est très sympa. Mais je préfère sa jeune apprentie. Elle, je peux vous le dire, elle me pétrit ma baguette quand elle veut! »

9. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-drague/boulangere-plait-sujet\\_12183\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-drague/boulangere-plait-sujet_12183_1.htm)

« Il existe des tas de filles souriantes et agréables, surtout quand elles bossent car c'est très commercial. Sa réplique ne permet pas de se prononcer également. Et en plus tu dis qu'elle est mariée, donc raison de plus pour éviter les emmerdes. Mais bonne nouvelle : il y a des millions de filles célibataires en France.

Je peux toutefois te conseiller la chose suivante pour draguer caissières/boulangères etc : lui glisser un petit mot avec sourire complice. Tu dis dessus que tu la trouves intrigante et que tu aimerais son numéro mais que tu as besoin qu'elle t'envoie d'abord un SMS pour l'avoir, que ce sera votre petit secret". Beaucoup de filles adorent ces conneries et c'est bien moins humiliant en cas de refus! »

10. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/boulangere-amies-sujet\\_12106\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/boulangere-amies-sujet_12106_1.htm)

« J'arrive devant la camion, la boulangère descend, ouvre la porte de derrière, en me regardant en souriant : « - Alors, tranquille sans les parents? » me fit-elle

Je bandais encore comme un âne!!!

Géné, je lui réponds, comme si de rien n'était : « - Oh oui! »

Je prend la baguette de pain, lui donne les leuro50, tout rouge quand même par ma situation, puis elle me glisse en passant : « - La prochaine fois, mets un caleçon dessous. . . »

Puis elle fais avancer son camion jusqu'à la maison voisine.

« La prochaine fois, met un caleçon dessous ». . .

Pourquoi?? Je penche la tête, regarde mon entrejambe qui soulève mon jogging, tout blanc, et très fin.

Je remarque que tant il est fin ce jogging, il laisse non seulement apparaitre mon érection, mais en plus le petit cercle, le gland. C'est ça qui à interpellé Nadine, la boulangère. . . »

«joli petit texte!!!! qui mérite une suite je pense moi aussi j'adore les Boulangères.....» »

## **Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr « mot boulangère » »**

0 résultats

## **Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr « terme boulangère » »**

0 résultats

## **Jeuxvideo**

### **Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums boulangère »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d26807402%2d1%2d0%2d1%2d0%2dttest%2dpron%2dles%2dmiches%2dde%2d1a%2dboulangere.htm>

« Voila , je propose au forum un test d'un film pornographique , ici le classique "les miches de la boulangère" produit mais non réalisé par Marc Dorcel.

Ceci est mon premier test , critique , je vous demanderais d'être indulgent.

Sa m'as demandé beaucoup de...travail »

2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d53149043%2d4%2d0%2d1%2d0%2d1es%2dboulangeres%2det%2dles%2dfactrices%2dbave.htm> « So0paman le mythe de la boulangère nympho »  
« Mon frère a couché avec une boulangère avec juste un sous entendu »
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d166374829%2d1%2d0%2d1%2d0%2dpr0n%2dma%2dboulangere%2dest%2dune%2dcoquine.htm>  
« Ce matin, vu que je suis en vacances, je me suis levé vers 8h30. Vous allez me dire "MER IL EST FOU :rire : " mais un connard a dit que "L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt!", donc je me lève tôt! :ok :  
Et comme j'avais une grosse envie de petits pains au chocolat, et que la boulangerie était à deux pas de chez moi, je pris quelques euros qui traînaient, je me lavai, m'habillai, pris un chewing gum pour pas avoir une haleine de poney ( :noel : ), et je sortis de chez moi. Sur la route, j'ai croisé mon voisin et meilleur ami, Sergueï, qui me tint à peu près ce langage : - Alors Clément, déjà debout? T'es peut-être pas Jules César, mais en tout cas, t'as la gaule! :rire : - Ahaha, quelle blague ma foi fort amusante mon ami! - Et ta mère, elle est amusante? :ok : - Je sais pas, demande à ta grand mère à qui j'ai visité hier l'usine à chocolat, je peux te dire quand je suis sorti, ma bite, c'était un Mikado! :ok :  
Sergueï était désormais en position abdominale de viscosité, et je continuai ma route vers la Boulangerie. :oui : J'entrai dans la Boulangerie. Elle était vide, y'avait personne au comptoir. Putain, on peut même pas avoir du pain rapidement, j'étais énervé du coup, j'ai tapé sur le comptoir tel un mâle alpha en gueulant : "Bordel de merde, si quelqu'un pouvait ramener ses miches afin que j'achète mes chocolatinnes, ce serait fort bien, nom d'un cucurbitacée aveugle du Rwanda! :-( - Pardon pardon, j'arrive.  
Une voix mélodieuse, mais j'étais énervé. Et là, elle arriva derrière... Une brune mais omg, des yeux bleus magnifiques, une bouche pulpeuse, une belle paire ... D'oreilles! :bave :  
- Non c'est moi qui m'excuse, une telle paire de sublimes oreilles a tout les droit, ma belle. - Oh merci... (elle se déhanchait avec un regard coquin) :bave : Que vouliez-vous? Une baguette? - Une baguette chuuuude? :bave : - Oh oui, il fait une chaleuuur, ici... (elle se trémoussait comme une bitch dans un clip de Snoop Dogg)  
En fait elle me faisait chier. :pf :  
- BON ECOUTE MOI BIEN SALOPE, JE VEUX MES CHOCOLATINES, JE M'EN BRANLE QUE TU SOIS EN MANQUE DE BITES, ALORS TU VAS VITE ME CHERCHER CE QUE JE VEUX, JE TE DONNE 5 EUROS TU GARDES LA MONNAIE OU JE TE VIOLE PAR PENETRATION DE TES OREILLES AUQUEL S'ENSUIVRA UNE EJACULATION CEREBRALE, D'ACCORD?! :-( - Euh oui, tout de suite.  
Elle arrêta son char, me regardait bizarre, et me donna mes chocolatinnes :bave : J'étais super heureux, je lui ai même dit de garder la monnaie :oui :  
Je sortis avec un mélodieux "Aurevoir, mademoiselle, à bientôt. :oui : "  
Et là mon pote Sergueï passait par là en position fatal de Mortal kombat, et me dit : "Alors la Boulangère, toujours aussi coquine? - Pas autant que ta tante, vieux con. :rire :  
Et là il partit en baissant les yeux à la gare. :)  
Et vous, votre Boulangère, elle est bien? »
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d142634528%2d1%2d0%2d1%2d0%2dmon%2dhistoire%2davec%2dla%2dboulangere.htm>  
« Bref, j'ai que 17 ans donc je suis encore soumis à l'autorité parental ( :hap : ). Lundi dernier, mes parents m'ont demandé gentiment d'aller chercher le pain. J'ai accepté car je me suis dis que ça pouvait être sympa, ça me permettra de découvrir un petit peu la ville et c'est toujours mieux que de rester oisif. Je rentre donc dans une boulangerie à la façade moderne ( baguette à 1.10 spotted :hap : ). Je rentre donc dans la boulangerie, le sourire aux lèvres comme à mon habitude ( Je trouve qu'en France on tire bien trop la gueule! ). Et là se présente devant moi une boulangère, enfin, vendeuse qui est mignonne mais pas particulièrement " magnifique ", cependant, on peut attribuer cet adjectif à son regard ... :coeur : Un regard aux yeux gris envoûtants, avec ses piercings à l'arcade, personnellement je la trouve vraiment attirante. Elle prend donc ma commande, le sourire aux lèvres. De plus, on sent vraiment la sympathie dans ses paroles! Parfait, je me tire. La matinée passée je me rends à la plage avec quelques potes et je leur parle de cette rencontre, mais ils se foutent de ma gueule me disant que si la gonzesse à 20 ans et elle ne serait pas intéressée par un mec de mon âge. C'est vrai qu'au début ça m'a plutôt refroidi mais je suis pas du genre à me laisser abattre par ce genre de propos. :))) Durant trois jours d'affilés, je vais chercher le pain, nos regards et conversations s'intensifient. Dès que je rentre dans la boulangerie, elle me regarde, prenant de mes nouvelles. Et la, Vendredi, et ce après mûre réflexion, je décide de passer à l'action. Avant d'aller chercher la baguette, je note mon numéro sur un petit bout de papier. J'ai beaucoup réfléchi avant de faire ça, je me suis dis que j'allais peut être passer pour un con mais je me suis dis

que si je ne le fais pas, il risque de ne RIEN avoir. Donc mieux vaut essayer quitte à passer pour un con mais au moins avoir la conscience tranquille, plutôt que de rester dans le doute ... Au moment de payer, je lui tends donc les sous accompagnés du petit papier qu'elle regarde avec un certain étonnement, elle l'ouvre à moitié, puis le range dans sa poche tout en gardant la même expression sur son visage, en l'occurrence, un sourire normal mais qui ne s'est pas accentué à la vue du numéro. J'vous cache pas qu'à ce moment même, c'était le bordel dans ma tête. Toute la journée, j'attends, rien ... Et là, à 22h58 précise, je reçois un sms ...  
SWEET? »

5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d29306815%2d1%2d0%2d1%2d0%2dboulangere%2dm%2da%2dsouri%2dj%2dai%2dune%2dtouche.htm>  
« La boulangère m'a sourit en me donnant mon pain, j'ai une touche? » nofake je suis extra sérieux, et je l'aiderais bénévolement à pétrir sa pate »  
« à la caisse c'est pas la boulangère hein? Mais la vendeuse »
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d48872771%2d1%2d0%2d1%2d0%2dvous%2dprenez%2dquoi%2dd%2doriginal%2da%2dla%2dboulang.htm>  
« La boulangère. »  
« Je prends les miches de la boulangère »
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-51-39513087-1-0-1-0-j-ai-drague-la-boulangere.htm>  
« Ca fait un moment que je l'a voit, elle doit avoir 20 ans et donc tout à l'heure en allant chercher mon pain, d'un coup comme ça je me suis permit de lui demander si elle était partante pour se faire une sortie demain soir, après m'être assuré qu'elle n'avait pas de copain. Elle a accepté avec un grand sourire donc tout roule. »  
« j'ai lu : "j'ai drogué la boulangère" »
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d38454444%2d1%2d0%2d1%2d0%2d1a%2dboulangere%2da%2ddes%2dgrosses%2dmiches.htm>  
« Les miches de la boulangère, ce film »
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-28677759-1-0-1-0-ma-boulangere-en-chaueur.htm>  
« Des que je suis rentré dans la boulangerie y'avais un gars avant moi la boulangere essayer de le draguer elle le regardais comme une daleuse puis le gars a acheter son pain puis c'est cassé apres y'a eu moins et son visage a changé »
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-60555982-1-0-1-0-la-boulangere-m-a-rendu-fou.htm>  
« J'arrive dans la boulangerie cet aprem  
Moi : Bonjour vous avez quoi comme sandwiches? :- )  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : Oui, peu importe, vous en avez avec du parme?  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : Oui  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : \*Rire nerveux\* Non mais vous avez des sandwiches au parme?  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : Euh :-(  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : :question : Je veux ce sandwich sil vous plait, avec un Ice T  
Boulangère : Une banette? :hap : Moi : :-( Euh.. Ben donnez moi une banette alors...  
Boulangère : Avec ceci? :hap : Moi : :peur : Ruquier : :hap : »  
« Wallah T'aurais du demander une Branlette de Boulangère »

## la forme *chansonnier* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :forum.doctissimo.fr chansonnier »

1. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/hs-magog-environs-sujet\\_32679\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/hs-magog-environs-sujet_32679_1.htm)  
— Étant originaire de Magog, il y a le liquor store mais c'est des ti jeunes de 14 ans qui vont là  
Si tu aimes plus le style chansonnier, Le Café St-Michel est un incontournable.  
Si j'aurais à choisir entre les deux, le café si-michel gagne haut la main
- Véronik c'est rendu jeune alors... j'y allais lorsque j'étais au bac en 2000 et c'était un incontournable. Ce n'était pas jeune il me semble... mon ex y jouait parfois même. Mais je sais qu'il a passé au feu comme 2 fois ( [img] ) ça dû beaucoup changer! Moi j'aime bien les chansonnier [img]
2. [http://forum.doctissimo.fr/sante/arreter-fumer/train-fevrier-brassens-sujet\\_169835\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/arreter-fumer/train-fevrier-brassens-sujet_169835_1.htm)  
— Mais la fantaisie du futur chansonnier n'est pas du goût de tous et il est vite amené à rompre, sans rancune ni fracas, avec la Fédération.

En 1951, il rencontre Jacques Grello, chansonnier et pilier du cabaret le Caveau de la République, qui après avoir écouté Brassens tente de l'introduire dans les cabarets parisiens. Malgré plusieurs apparitions dans différentes petites salles, Brassens, qui entonne pourtant les chansons qui feront ses premiers succès (cf. La Mauvaise Réputation) ne s'impose pas. Sur scène il est particulièrement mal à l'aise et préférerait de beaucoup avoir des interprètes.

3. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/deces-jean-amadou-sujet\\_37344\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/deces-jean-amadou-sujet_37344_1.htm)  
— Jean Amadou s'était fait connaître à la fin des années 1950 en tant que chansonnier, notamment au théâtre de Dix-Heures, à Paris, avant d'animer à la radio des émissions très populaires telles que « L'oreille en coin », sur France Inter ou bien ses Chroniques matinales, sur Europe 1, au côté de Maryse Gildas.
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/libertinage/tapait-petit-delire-sujet\\_4459\\_2328.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/libertinage/tapait-petit-delire-sujet_4459_2328.htm)  
— chansonnier
5. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/photos-cabane-sucre-sujet\\_21366\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-quebec/photos-cabane-sucre-sujet_21366_1.htm)  
— Emie s'est fait chanter bonne fête par le chansonnier, je pense qu'elle était très gênée car elle ne le regardait pas.. [img]  
— Ah ben morganlafay, j'ai des ti vidéos aussi si tu veux entendre le chansonnier [img] [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/sante/cannabis/code-genetique-satansujet\\_152637\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/cannabis/code-genetique-satansujet_152637_1.htm)  
— Bien sûr, c'est de l'ironie que je fais là, mais beaucoup de prohibitionnistes acharnés du Cannabis tiennent sans le savoir ce genre de sermons. Il y a plus d'une trentaine d'années, un chansonnier québécois du nom de Jacques Michel a composé une chanson et un album intitulés "Dieu ne se mange plus, il se fume". Lui au moins, c'est un gars cool et il chante encore !
7. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/pedophilie-viol/petite-apologie-viol-sujet\\_37\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/pedophilie-viol/petite-apologie-viol-sujet_37_1.htm)  
— Ca, c'est du Brassens.  
Qui irait contredire ce poète-là ?  
Ce chansonnier de génie ?  
Ce symbole d'une époque ?  
Et pourtant...
8. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/votre-humeur-chanson-sujet\\_166300\\_86.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/votre-humeur-chanson-sujet_166300_86.htm)  
— Louis Prima (né le 7 décembre 1910; mort le 24 août 1978) était un chansonnier, chanteur, acteur et trompettiste de jazz américain .
9. [http://forum.doctissimo.fr/sante/alcool-tabac-drogues/pour-croyez-parfaite-sujet\\_146439\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/alcool-tabac-drogues/pour-croyez-parfaite-sujet_146439_1.htm)  
— À bientôt j'espère comme dit Vignault le chansonnier " Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver" Je dois faire avec... [img]
10. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Sallesetdecorations/lecture-idees-table-sujet\\_57426\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Sallesetdecorations/lecture-idees-table-sujet_57426_1.htm)  
— Merci pour l'idée! Mais a priori, on ne sera pas trop dans les vieux livres. Plutôt actuels : BD, mangas, mais aussi roman, chansonnier (nous sommes tous les 2 choristes), livre de contes (mon côté fleur bleue revient un peu)  
Et une des tables s'appellera "Scoop magazine" : je vais bien m'amuser à écrire des articles people sur nous et un test psychologique!!  
— c'est fou, j'ai l'impression qu'on part vraiment dans la même direction... Pour les noms de table, on pense aussi faire les genres littéraires : manga (il en est fan), BD (ON en est fan!! [img] ), roman, livre de conte, recueil de poèmes, chansonnier (nous sommes choriste tous les 2), revue féminine ou magazine people etc etc

## La forme *couturier*

### Doctissimo

#### Rech1 : « [site :forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr) couturier »

1. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/couturiere-sujet\\_90922\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/couturiere-sujet_90922_1.htm)  
— Je me souviens on avait fait un post pour les apprentis couturiere

- \* couturier
- 2. [http://forum.doctissimo.fr/mode/vetements/couturie-clermont-ferranssujet\\_7821\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/mode/vetements/couturie-clermont-ferranssujet_7821_1.htm)
  - En fait, je recherche un(e) couturier(e) à Clermont Ferrand pour reprendre mon manteau. Les manches sont trop grandes (c'est ridicule !) et il a une forme évasée et je souhaiterais qu'il soit plus droit.
- 3. [http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie%2dboulimie/couturiers%2ddefendent%2dmaigreur%2dsujet\\_167958\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie%2dboulimie/couturiers%2ddefendent%2dmaigreur%2dsujet_167958_1.htm)
  - Jean Paul Gaultier comme John Galiano ont fait à l'occasion défilé des femmes aux silhouettes inédites sur les podiums et le couturier Dominique Sirop dénonce avec force "ces mannequins qui s'aspirent de l'intérieur".
  - Par contre, je pense que leur interdire de défilé ce n'est pas une bonne chose parce qu'une fois de plus ce sont elles qui sont punies et ça ce n'est pas normal. J'aurais trouvé plus juste que les grands couturiers qui les fassent défilés payent une amende genre 10 000 euros par kh maquant pour être en bonne santé. Vu qu'il n'y a que le fric qui les intéresse peut-être que là ils auraient compris [img]
  - La tendance à être maigre dans les défilés a l'air de diminuer. J'ai lu dans "Le soir" (un journal belge), que certains couturiers, mais il n'y avait pas de nom, refusaient de prendre des filles trop maigres. Selon eux, ils refusaient les filles en dessous de 56kg pour 1,7 m.
  - En regardant la télé avant j'ai vu de la pub pour "t'empêches tout le monde de dormir" qui sera diffusé dans quelques jours. Et selon le sommaire, y'aurai aussi à un moment les couturiers et les mannequins et ils ont parlé d'anorexie
- 4. [http://forum.doctissimo.fr/mode/mode/cherche-couturier-sujet\\_1234\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/mode/mode/cherche-couturier-sujet_1234_1.htm)
  - Bonjour!
  - J'ai du mal à trouver mon bonheur dans les boutiques prêt à porter...
  - Je cherche un(e) couturier(e) sur Paris pour des jupes, pantalons, pulls sur mesure. Connaissez vous quelqu'un de sérieux avec des prix raisonnables?
  - Merci à tous!
  - Mél.
- 5. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturier-confectionner-fiancailles-sujet\\_64520\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturier-confectionner-fiancailles-sujet_64520_1.htm)
  - Je recherche un(e) couturier(e) capable de réaliser une robe sur simple photo d'un modèle à l'occasion de mes fiançailles (burnous kabyle). (Et peut-être même d'autres tenues à voir ensemble).
- 6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Fetichisme/aime-doudoune-brillantes-sujet\\_2180\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Fetichisme/aime-doudoune-brillantes-sujet_2180_1.htm)
  - je ne sais pas si je me lance dans une micro production car je ne suis pas couturier de formation mais couturier par nécessité un jour et c'est devenu un plaisir, une passion, ma femme n'as pas à se plaindre de ce côté je pense

**Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot couturier" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme couturier" »**

0 résultats

**Jeuxvideo**

**Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums couturier »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-31349-101243-1-0-1-0-exp-vite-couturier.htm>
  - Enfin, tu fais des mandats de couturier, et tu essayes au maximum de les rendre en HQ, ça double l'XP du mandat.
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-6244-9168118-1-0-1-0-0.htm>
  - ben voila, je suis couturier 225/225 ou puisje encore progressez svp ?? (a propos pour les demoniste je sais opo trouver le maitre couturier de l ombre) :p
  - Il faut aller au Moulin de Tarren,dans l'église,d'ailleurs le gars le dis,faut lire un tantinet Je le cherche aussi ce maître couturier,il y en a d'autres?
  - couturier d ombre, y en a qu un et c pour la horde, il est a UC [img]
  - il est ou le maitre couturier de lombre stp

3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d31349%2d46587%2d1%2d0%2d1%2d0%2dou%2dse%2dtrouve%2d1a%2dguilde%2ddes%2dcouturiers.htm>
  - Salut à tous,  
Etant actuellement élémentariste, et voulant progresser en mage noir plus tard, je me suis dit que je ferais bien de devenir couturier, afin de pouvoir me faire de l'équipement pour plus tard. Problème : Je ne trouve pas cette fameuse guildes ? Quelqu'un pourrait-il m'aider ? Merci d'avance.
  - Slt a tous, je suis à Limsa et je voudrai allé à Ul'dah pour la guildes des couturier mais je ne c'est pas comment y allé ? Le réseau Etherite ne m'indique rien
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-24174-30700-1-0-1-0-couturier-ov.htm>
  - On a parlé quelque fois de l'ov de leblanc et tirnordi mais franchement je crois que couturier mérite plus que 66 d'overall.
  - Oui, mais hall, seguin, gudbranson et les autres avait min 70 !  
nino niderraiter est selon moi égal a couturier. Alors un 70 et A-, A- serait parfait
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-9655-1327157-1-0-1-0-0.htm>
  - Comment fait-on pour devenir couturier (dans la version 1.20) svp c urgent
  - bon alors pour information le metier s'appelle tailleur pas couturier  
Il te faut un manuel du tailleur, tu doubles cliques pour l'utiliser et tu as appris le métier.
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-26306-49229-1-0-1-0-un-couturier-pro-svp.htm>
  - Je ne suis pas couturier désolé mais si je peux t'aider appuis sur E dans le jeu et regarde dans confection, ça te donnera déjà une idée de ce que tu vas devoir farmer en priorité.
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-9655-1300413-1-0-1-0-0.htm>
  - je veut avoir en deuxième métier couturier je ne peut pas  
alors que j'ai le premier métier niv 30
  - Demon [img] Tu as au moins le manuel du tailleur ? car c'est ça ce qu'il te faut pour être couturier... Et je te promet que ça va être super chiant comme métier [img]
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-31349-57659-1-0-1-0-pour-les-couturiers-hl.htm>
  - Bonjour amis couturiers, juste une petite question, je suis level 25 couture et chaque niveau me coûte une blinde, même avec les mandats j'y lâche un bras en matériaux (toile icarus), et à la revente je suis sacrément perdant, alors est ce que le métier en HL permet de rentrer dans ses frais ??
  - J'ai deux couturiers 50 dans ma guildes, le craft actuel ne vaut pas DU TOUT le coup, sauf pour les réparations ( qui sont devenues très abordables, donc même la ... )
  - Moi je suis couturier niv 31 et j'ai fais aucun mandat !
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d40914660%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2dgrands%2dcouturiers%2dcette%2dsecte.htm>
  - Tu ne verras jamais un couturier avec un nom ultra mainstream qui ne dégage rien, genre Dupont ou Teresas [img].
  - En même temps ils viennent tous de haute caste hein, c'est très rare les couturiers celebres qui sont parti de rien comme Alexander McQueen
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d28777%2d40758710%2d1%2d0%2d1%2d0%2dps4%2dmajin%2dsaiyen%2dton%2dcouturier%2da%2ddomicile.htm>
  - je suis aussi couturier et je voulais savoir si il était possible de s'échanger les traits pour les étudier.  
Contacte moi si besoin ! [img]

## Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot couturier" »

0 résultats

## Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme couturier" »

0 résultats

## Hardware

### Rech1 : « site :http://forum.hardware.fr/ couturier »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/emission-reportage-couture-sujet\\_90342\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/emission-reportage-couture-sujet_90342_1.htm)
  - Voilà j'ai vu y'a de ca 1 ou 2 semaines, un reportage ou on voyait de jeunes couturières (en apprentissage ?) travailler sur une précieuse étoffe dans une abbaye sous l'oeil avisé d'un "maître" couturier.

2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/couture-pour-gn-sujet\\_13871\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/couture-pour-gn-sujet_13871_1.htm)
  - Va chez un couturier avec un Spawn dans les main et demande la meme cape [img]
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/broderie-creatifs-kinenveu-sujet\\_26838\\_24.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/broderie-creatifs-kinenveu-sujet_26838_24.htm)
  - Je crois que ça fait parti des trucs à changer vraiment casse pieds les zips! Perso, j'ai une collègue qui est couturière de formation et qui a une machine. Elle fait des petits travaux pour les collègues! Ce qui m'arrange terriblement, parce que les aiguilles en dehors de celles pour tricoter, je les fuis! [img]  
Donc en dehors de te conseiller d'aller voir un(e) couturier(e) je ne peux rien pour toi. [img]
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/belgique-francophone-sujet\\_14970\\_1580.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/belgique-francophone-sujet_14970_1580.htm)
  - Salut le topik,  
Qqun connaitrait l'adresse d'un couturier/tailleur sur Liège pour faire retoucher des costumes?  
Merci!
  - les couturiers du magasin Suit Supply de Maastricht sont bons, mais je ne sais pas s'ils font des retouches sur des costumes achetés ailleurs
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/galliano-nouveau-scandale-sujet\\_97314\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/galliano-nouveau-scandale-sujet_97314_1.htm)
  - La vidéo montrant le couturier Galliano proférant des propos antisémites à la terrasse d'un café parisien date de décembre dernier.
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/nantes-naoned-petits-sujet\\_51325\\_401.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/nantes-naoned-petits-sujet_51325_401.htm)
  - Sur tailorstore tu choisis ton tissu assez facilement. Et si tu es deux les mesures se prennent facilement. Perso j'ai réussi tout seul (c'est un peu galère, j'avoue). Au pire tu vas chez un couturier/tailleur et tu demande à ce qu'il te prenne tes mesures. Ils font ça gratuitement parfois [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/AchatsVentes/Divers-4/magnifique-prada-taille-sujet\\_252398\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/AchatsVentes/Divers-4/magnifique-prada-taille-sujet_252398_1.htm)
  - Je vends donc une magnifique veste du célèbre couturier Prada. Collection automne hiver 2005  
Elle est neuve, dans son emballage d'origine avec l'etiquette.
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/topic-emissions-m6-sujet\\_24038\\_692.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/topic-emissions-m6-sujet_24038_692.htm)
  - J'ai remarqué que tu faisais une fixation sur les cheveux gras! (cf : Celle de la star ac/ je ne sais plus comment elle s'appelle) Tu sais pourquoi? /Freud
  - parce que ça fait négligé au possible... même dans une robe de grand couturier, avec un maquillage superbe, si t'as le cheveux gras, t'es moche et [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/pourquoi%2dattachent%2dimportance%2dsujet\\_41799\\_5.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/pourquoi%2dattachent%2dimportance%2dsujet_41799_5.htm)
  - ben moi je suis désolé mais je peux craquer pour une fille mise en valeur par un ensemble de grand couturier
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/sympa%2drencontres%2dpersonnalites%2dsujet\\_40524\\_489.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/sympa%2drencontres%2dpersonnalites%2dsujet_40524_489.htm)
  - Gaultier est un mec très sympa d'ailleurs.
  - Le contraire me décevrait un peu : c'est le seul couturier qui ait l'air (très) sympa, les autres semblent plutôt pédants, quant à Lagerfeld...

**Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot couturier" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme couturier" »**

0 résultats

**La forme *couturière***

**Doctissimo**

**Rech1 : « site :forum.doctissimo.fr couturière »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/couturiere-sujet\\_90922\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/couturiere-sujet_90922_1.htm)
  - Je cherche une couturière  
Qui serait capable de me faire juste un patron de robe en voyant la photo  
Je sais pas si ca ce fait?
  - Et même si j'envoie les mesures ca le fait pas?  
Ca va être compliquée.. J'étais contente de trouver une couturière mais du coup sans patron ..  
La galère
  - C'est à dire que comme tu n'es pas une habituée pour prendre les mesures, y'a un risque de ne pas prendre correctement. Y'en a qui sont facile à prendre comme hanche/taille/poitrine mais d'autres comme la longueur de la jupe, les épaules, la taille des bras, c'est plus facile que ce soit le couturière qui les prennent.
2. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-recherche-sujet\\_29382\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-recherche-sujet_29382_1.htm)
  - bonjour,  
j'ai trouvé la robe de mes rêves mais elle est très très cher! connaissez vous une couturière qui pourrait me faire presque la mée une petite fée aux doigts d'or??? dans le nord pas de calais voir jusque paris!!  
merci
  - Bonjour, merci pour votre réponse, je cherche toujours une couturière mais j'avoue m'y prendre un peu en avance car je ne me marie que dans deux ans...
  - Bonjour, je suis couturière diplômée en BT VMC (Vêtement, Mesures et Créations).
  - je suis une couturière modéliste de paris.  
Je vous propose mes services afin de réaliser la robe de vos rêves!
  - Je suis couturière. Je me déplace sur Paris - Bordeaux. Nantes pour tous mes essayages et contacts prises de mesures et commandes.
  - Bonjour, Votre message date un peu mais est-ce que vous avez toujours les coordonnées de la couturière de Saint Mandé?  
merci!
3. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-mariee-rennes-sujet\\_33475\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-mariee-rennes-sujet_33475_1.htm)
  - Je dois me marier l'année prochaine, la date n'est pas encore fixée, mais j'ai une idée précise de la robe que je veux, c'est un ami qui m'a fait le croquis et je cherche une couturière capable de me la confectionner.
  - oui y a des couturières, mais elles font pas toutes des robes de mariée ... dc j'essaye d'avoir des noms sans avoir à faire tt le botin...  
merci!
  - Bonjour,  
j'ai fait faire ma robe par une couturière basé à rennes. J'en suis très contente, la couturière été sympa, à l'écoute... La robe correspondait exactement ceux à quoi je voulais et dans un prix défiant toute concurrence (par rapport à ceux qu'on peu voir en magasin).
  - bonjour.  
je ne sais pas si vous avez déjà trouvé votre couturière mais je suis créatrice de robes de mariée du côté de rennes.
  - je connais une couturière sur rennes , c'est elle qui fait ma robe de mariée
4. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/couturiere-moyen-robe-sujet\\_28792\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/couturiere-moyen-robe-sujet_28792_1.htm)
  - Bonjour  
Connaissez vous le prix moyen d'une robe faite chez une couturière?
5. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/recherche-couturiere-sujet\\_5297\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/ramadanettes/recherche-couturiere-sujet_5297_1.htm)
  - Je connais une couturière chinoise sur la banlieue parisienne à Sevran. Elle cout sur modèle robes arabe, de soirée, ce que tu veux... et le prix est entre 70 et 80 euros.
  - Bonjour  
Je suis styliste et je recherche une couturière confirmée en vu d'une collaboration pour deux collections par an.
6. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/ToulouseAlbiFoix/couturiere-sujet\\_38520\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/ToulouseAlbiFoix/couturiere-sujet_38520_1.htm)
  - Je cherche une couturière... [img]  
Andréa a besoin d'une robe de sevillane pour son spectacle de fin d'année...



- désolée, je suis pas couturière pour un sous et j'en connait pas. Je sais faire que les ourlets, les boutons et reprises
- 7. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/robe-couturiere-sujet\\_61521\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/robe-couturiere-sujet_61521_1.htm)
  - J'ai besoin de vous car en discutant avec ma mère, elle m'a dit qu'elle tenait à ce que je fasse ma robe chez une couturière, elle préfère la faire sur mesure plutôt que de m'en acheter une déjà faite. . .
  - Coucou !  
Ma robe a été faite par une couturière. Nous l'avons trouvé 1 an à l'avance, pour avoir bien le temps de définir la forme de la robe, choisir les tissus, les commander . . . Il faudra aussi certainement que tu fasses plusieurs essayages.
  - J'en discutais avec une amie la semaine dernière. Elle m'a raconté que sa cousine avait fait faire sa robe chez une couturière.
  - Pour les prix, je ne pourrai vraiment te renseigner. La mienne n'a vraiment pas couté cher, mais ma couturière n'est pas spécialisée dans les robes de mariée.
- 8. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/travail/devenir-couturiere-sujet\\_24899\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/travail/devenir-couturiere-sujet_24899_1.htm)
  - Voilà alors on m'a dit qu'il y avait peu de débouchés pour le métier de couturière mais qu'en est t'il vraiment? J'ai un bac L et j'ai 25 ans (j'ai arrêté mes études à la fac et quelques soucis de santé) et que pensez vous du BTS design de mode? J'ai peur car même si j'ai eu mon bac je doute beaucoup de mes capacités!
  - J'ai une élève qui a fait un BTS modéliste. Elle est couturière en auto-entrepreneur. Mais elle ne se sort pas un salaire entier.
- 9. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-sujet\\_3566\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/mariage/Robesdemariee/couturiere-sujet_3566_1.htm)
  - ok je comprend mieux. ma maman est aussi couturière et c'est pour ca que je posais toute ces questions car c'est elle qui me fera la mienne.
- 10. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/ramadanettes/couturiere%2djilbab%2dmarseille%2dsujet\\_62871\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/ramadanettes/couturiere%2djilbab%2dmarseille%2dsujet_62871_1.htm)
  - Je cherche une couturière sur Marseille ou autre qui pourrez me coudre un jilbab algérien avec manche du jilbab saoudien.

**Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot couturière" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme couturière" »**

0 résultats

## Jeuxvideo

**Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums couturière »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-69-221829-1-0-1-0-0.htm>
  - Justice : Affaire Milka : la condamnation de la couturière confirmée La cour d'appel de Versailles a confirmé jeudi la condamnation de la couturière Milka Budimir de devoir transférer son site internet "milka.fr" au géant américain de l'agro-alimentaire Kraft Foods, le propriétaire de la célèbre marque de chocolat.
  - Pauvre couturière. J'espère qu'elle trouvera un autre site internet.
  - j'espere que les marmottes trouveront une nouvelle couturière au plus vite.
  - oui comme tjrs, et c'est aussi de la faute de jean-louis pendant qu'on y est non mais franchement, si la couturière gagnait ça m'aurait bien fait marré, franchement c'est le premier arrivé premier servi normalement car il n'est pas précisé si Kraft Foods avait réserver le site internet, donc logiquement ça devrait etre pour la couturière le site, mais ça fait longtemps quelle est passée cette affaire non ?
  - Et zut le site a déjà changé de proprio. [img] Je voulais laisser un message de soutien à la couturière. Bravo la mondialisation sauvage. [img]
  - nan mais c'est vrai, c'est la couturière qui a choisi le nom de son site en premier, et comme par hasard, c'est la groose boîte Milka qui gagne.
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-28123-633782-1-0-1-0-artisan-la-couturiere.htm>
  - Bonjour. J'en suis à la séquence 10 et toujours aucunes traces de d'Ellen, la couturière qui devrait se trouver à New-York.
  - Faire les missions diverses de NY et une icone apparaîtra pour sauver la belle couturière.

- J'ai oublié d vous demander comment faire pour que ma couturière passe au niveau 2, j'ai beau la visée, on me dit tjours qu'elle est à son maximum, alors que mon journal lui dit qu'elle est au niv 1, j'ai fait quelques objet de couture, mais rien y fait pour le moment, si quelqu'un peut m'éclairer un peu ce serait sympat, d'avance je vous remercie.
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-30555-1238-1-0-1-0-couturiere.htm>  
— Bonjour,  
voilà j'ai débloquée Himawari la couturière, mais j'ai toujours pas de vêtements en plus a part celui qu'elle donne en arrivant.
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-18100-1200586-1-0-1-0-recherche-couturier-e.htm>  
— Je recherche une couturière ou un couturier pour me faire un motif. [img]</li>
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d24586%2d1848962%2d1%2d0%2d1%2d0%2dtopic%2dcouture%2daide%2dici%2doui.htm>  
— Je suis une débutante couturière mais j'ai toutes les techniques en poches! Des sites partout dans ma feuille!
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d52%2d2378311%2d1%2d0%2d1%2d0%2dune%2dcouturiere%2da%2dbesoin%2dde%2dvous.htm>  
— Bonjour a tous Je suis couturière créatrice et je participe en ce moment a un tremplin des créateurs et pour la demi-final seul les votes des internautes comptent.
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-18009-15370-1-0-1-0-couturiere.htm>  
img bonjour pouvez vous me dire ou trouve t'on la couturière [img]
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d18009%2d16978%2d1%2d0%2d1%2d0%2dou%2dest%2dsandrine%2dla%2dcouturiere.htm>  
— Bonjour, Voilà j'ai débloqué mon 1er Arc-en-ciel. Sur le panneau d'affichage de la Mairie, c'est écrit que de nouveaux résidents sont arrivés. Je pense que Sandrine la couturière est arrivée. Mais le problème est que je ne sais pas l'endroit où elle est (Gaufrette Ville, quartier du lac Erable. . .)  
— La couturière se trouve à Waffle town à côté de la clinic si je ne me trompe pas. =)  
— La couturière va arrivé 14 jour après le premier arc-en-ciel. Au 14 jour, il y aura toujours un nouvel arrivant sur l'île. C'est pour ça que la maison à coté de la clinic est à vendre.

**Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot couturière" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme couturière" »**

0 résultats

**Hardware****Rech1 : « site :http ://forum.hardware.fr/ couturière »**

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/couturiere-coud-mesure-sujet\\_54514\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/couturiere-coud-mesure-sujet_54514_1.htm)  
— Un petit coup de pouce pour une couturière qui coud des robes sur mesure et notamment des robes traditionnelles marocaines
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/tache-sang-vetement-sujet\\_44989\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/tache-sang-vetement-sujet_44989_1.htm)  
— C'est un vieux truc de couturière de robe de mariée. Attention! Il est important que la salive soit celle de la personne qui a saigné.
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/broderie-creatifs-kinenveu-sujet\\_26838\\_519.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/broderie-creatifs-kinenveu-sujet_26838_519.htm)  
— Bon du coup j'ai suivi vos conseils pour mes rideaux : un vrai bordel de cauchemar [img] Rideaux de 3m de long, j'en ai coupé plus de 70cm, sans règle et sans mètre de couturière, j'ai fait avec un mètre [img] Un peu court et probablement pas droit, pas assez de ruban à ourlet pour faire le 2ème [img] Mais c'est fait. . . je suppose [img]
4. <http://forum.hardware.fr/forum2.php?post=26838&cat=13&config=hfr.inc&cache=&page=1&word=TUT0&spseudo=&firstnum=2384397&filter=1>

- <http://www.threadandneedles.fr/> (communauté française de couturières, on y trouve pas mal de tutos et en vidéos en plus, ça m'a aidé des fois)
  - pour ma part, présence d'un chat à la maison oblige, j'ai laissé tombé le tricot depuis 2 mois... il faudra tout de même que je termine mes 2 ouvrages en cours... mais je n'ai pas tout laissé tomber : j'apprends un peu le crochet, je m'amuse à faire des petites fleurs ; et je fais pas mal de couture... vous acceptez les couturières? [img]
  - Dites, les couturières, savez vous (avez-vous déjà) utiliser(é) un pistolet?
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/tache-sang-sujet\\_103327\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/tache-sang-sujet_103327_1.htm)
- Bonjour,  
je remercie la personne qui a donné le truc de la couturière pour la tache de sang, ça marche encore merci.
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Graphisme/Infographie-2D/retouche-photo-sujet\\_6236\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Graphisme/Infographie-2D/retouche-photo-sujet_6236_1.htm)
- j'avais laissé exprès le gros plis... sinon ça faisait jupe en carton (ce n'est que l'avis d'une ex- couturière [img]... )... mais bon c'est vite fait [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mariage-sujet\\_48905\\_709.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mariage-sujet_48905_709.htm)
- Tu peux aussi regarder les patrons de robe de mariée et trouver une couturière pour te la faire. De cette manière tu as une robe très personnalisé, tu peux choisir tes tissus et la couturière peut te proposer des modifications pour l'adapter parfaitement à toi et à tes souhaits. De cette façon ma robe n'a quasiment rien coûté (c'est ma mère qui l'a faite, pas une couturière pro) : 20 euros de patrons, et 300 de tissus dont 150 de dentelles de calais (y'en avait pas beaucoup mais c'est très cher!).
  - La seule " couturière" parmi mes amis, susceptible de me faire une partie de la robe, habite très loin de chez moi et ne se sent pas de tout faire de toute façon. [img]  
Je ne pense pas pouvoir trouver tellement moins cher, en faisant appelle à une pro, que la couturière avec qui je suis actuellement en contact.
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/OrdinateursPortables/Netbook/topic%2dunique%2dinspiron%2dsujet\\_47129\\_39.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/OrdinateursPortables/Netbook/topic%2dunique%2dinspiron%2dsujet_47129_39.htm)
- Il est moche ton latitude 2100 : on dirait une valise de couturière en toile de jute [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Photos/lingerie-sujet\\_386\\_133.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Photonumerique/Photos/lingerie-sujet_386_133.htm)
- Le titre est d'ailleurs : La couturière. J'ai souhaité un regard complice mais interrogatif, et je dois dire que Florence a très bien joué le jeu. Merci à elle encore pour cette sympathique séance.
  - Déjà, le modèle est bien censé représenter la couturière ?  
J'ai du mal à m'imaginer comme scène de la vie ordinaire une couturière qui fait un break seins nus derrière une fenêtre [img]
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet\\_59264\\_205.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet_59264_205.htm)
- C'était un jour où un pote me demande ma taille de circonférence sur le net, et comme j'avais pas de mètre de couturière, j'ai improvisé [img] [img] [img]

**Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot couturière" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme couturière" »**

0 résultats

## La forme *écrivain* – forums

### Doctissimo

**Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) "écrivain" »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-bisexualite/recherche-contre-homophobie-sujet\\_156651\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-bisexualite/recherche-contre-homophobie-sujet_156651_1.htm)
- C'est pour cela, et contrairement aux idées de certains, que je crois qu'il faut donner le droit aux catholiques de se marier et d'adopter.  
Exactement comme aux informaticiens et aux homosexuels.  
Luís GARCIA MARTIN  
(écrivain espagnol)

2. [http://forum.doctissimo.fr/sante/sante-libre/crampe-de-ecrivain-sujet\\_151654\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/sante-libre/crampe-de-ecrivain-sujet_151654_1.htm)
- Bonjour à tous, je suis atteinte depuis 3 ans de la crampe de l'écrivain. C'est un vrai calvaire : je ne peux plus écrire, mes doigts n'ont plus de pression pour tenir un stylo.
  - chère Léa,  
de mon côté ça fait maintenant 6 ans que je vis avec la crampe de l'écrivain, et c'est clair que ce n'est pas toujours évident.
  - Bonjour à tous!  
Je suis moi-même atteinte de la crampe de l'écrivain, et j'ai trouvé sur un site le nom d'un bouquin qui pourra peut-être vous aider : "la rééducation de la crampe de l'écrivain" de Jean-Pierre Bleton. Je l'ai acheté sans grande conviction, mais je peux vous dire qu'il m'a un peu aidé. J'ai retrouvé une écriture nette, pas trop tremblante. Mais c'est vrai que certains jours, au moment d'un stress, mon écriture redevient tremblante. En gros, ce bouquin peut peut-être vous aider. Bon courage à vous Léa.
  - bonsoir à tout le monde, pour la crampe de l'écrivain que l'on m'a diagnostiqué il y a un seulement et pour je l'ai contracté en 1999, et comme vous le savez, les symptômes peuvent être différent selon les personnes. Moi, elle modifie mon écrivain et rend l'écriture différent selon la partie du membre supérieur utilisé. Moi, je veux bien dans ce forum prendre contact avec qui le souhaite. Maintenant, doit-on considérer ce phénomène comme une maladie. pour tout ceux qui serait désireux d'en savoir, d'être au courant des méthodes de soin, je vous demande de vous manifester au plus vite ici sur ce forum dès demain. Bonne soirée a tous
  - j'ai moi aussi la crampe de l'écrivain. Cela m'a pris progressivement ,il y a quelques années et depuis , je ne peux plus écrire et moi qui écrivait bcp pour mon travail , j'ai eu la chance de partir en retraite à 57 ans.
  - Bonjour, moi aussi je suis atteint malheureusement. ça fait 3 ans. mais maintenant ça devient vraiment handicapé. Réanimation, consultation, médicaments, pour le moment rien marche ! Mais je garde toujours l'espoirs. Je propose de venir rejoindre sur face book la page crampe des écrivains que je vais créer pour cet effet. on discutera tout dedant. sur facebook, taper crampe de l'écrivain
3. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/toc/jeune-recherche-temoignages-sujet\\_147295\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/toc/jeune-recherche-temoignages-sujet_147295_1.htm)
- Bonjour, je suis jeune écrivain, je souhaite éditer mon premier livre et il me manque des témoignages.
  - Salut Ohmarie!  
Avant de te lancer dans une carrière d'écrivain ,tu devrais plutot d'abord envisager de passer un doctorat de psychologie!!!
  - Je ne sais pas sur quel ton je dois le prendre ? Je suis sophrologue en asso, écrivain et j'ai des tocs depuis très longtemps, voilà pourquoi j'ai choisi ce sujet.
4. [http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/grand-ecrivain-siecle-sujet\\_155670\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/anorexie-boulimie/grand-ecrivain-siecle-sujet_155670_1.htm)
- Malraux, je n'approuve pas. en revanche, Beckett je suis déjà plus d'accord (même si je me suis méchamment plantée à mon exam sur Godot hier, je ne lui en tiens pas rigueur). Céline ? pFFF, "le plus grand écrivain"... écrivain, c'est déjà pas mal.
  - alors comme écrivain femelle, je dirais colette, parce que c'est quand même une grande dame du style (et du stylo) comme male, j'ai un peu plus de mal.... j'aime beaucoup pennac et van cauvelaert, mais pas au point de les déclarer écrivain du 20ème siècle...  
non, je vois pas, je pourrais fournir un top 5 ou top 10 mais j'ai pas d'écrivain male fétiche pour le 20ème siècle (si ça avait été écrivain français tout court j'aurais pu caser choderlos de laclos mais là... [img] )
5. [http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/qualite-ecrivain-sujet\\_245\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/qualite-ecrivain-sujet_245_1.htm)
- Bonjour tout le monde,  
je voudrais savoir qu'elles sont, selon vous, les qualités primordiales qu'un écrivain devrait posséder.  
merci  
Gredzinski
  - Certains diront "l'imagination", d'autre "la fibre littéraire" ou la nécessité d'avoir une bonne culture générale...  
Il ne suffit pas d'avoir du style et une orthographe irréprochable pour pouvoir se dire écrivain.  
C'est un peu ça, être écrivain : on peut passer des heures sur des détails insignifiants, et y prendre du plaisir.
  - En un mot, la persévérance. Un peu comme pour percer dans tous les domaines quoi. Pour être écrivain il faut écrire, ça paraît évident mais on peut avoir du mal à l'intégrer en réalité.

- il faut aussi persévérer, travailler beaucoup, beaucoup, beaucoup, aimer son livre et ne pas baisser les bras à la moindre critique. Une assez bonne confiance en soi. Un esprit bondissant, une originalité, de l'aphorisme, une sociabilité inopinée et... solitaire à la fois. je pense sincèrement que ne pas aimer quelques heures de solitude ne fais pas un bon écrivain.
  - Donc pour moi, un bon écrivain doit être "flexible" et avoir un regard critique sur ses propres écrits.
  - Je crois que ça dépend vraiment des gens, on a des exemples contradictoires chez plusieurs grand écrivains, à partir de là on ne peut pas faire de règle générale [img]
  - Sache très chère que la paranoïa est la première des vertus d'un écrivain. Sans cela, impossible de raconter ses histoires. Regarde Dan Brown ! Si parano qu'il en arrive à détourner l'Histoire elle-même ! [img]
  - Ceci dit c'est un bon écrivain [img] , mais il a juste pas compris que le talent c'est lui, mais le génie c'est moi [img]  
Ca fait des années qu'on se chamaille, il a sorti son livre, je vais lui répondre par livre interposé en lui donnant un merveilleux petit rôle [img] crocro mignon [img]  
à bientôt
6. [http://forum.doctissimo.fr/sante/sante-libre/deformation-risque-terme-sujet\\_161813\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/sante-libre/deformation-risque-terme-sujet_161813_1.htm)
- Bonsoir [img]  
Alors voilà, vous avez sûrement remarqué (c'est de notoriété publique) que lorsque vous écrivez beaucoup et régulièrement, comme c'est le cas pour les étudiants et les écrivains notamment, la partie de votre peau qui tient le stylo se déforme.  
C'est ce qu'on appelle la bosse de l'écriture (ou bosse de l'écrivain) : l'endroit où repose votre stylo se creuse, s'aplatit et la peau y devient plus sombre et plus dure (personnellement j'appelle ça "cuir de hobbit" ) et juste à côté se forme ladite bosse de l'écriture. Pour ceux qui tiennent très fortement leur stylo, une déformation semblable peut être visible sur le bout du pouce et l'index qui tiennent le dessus du stylo.
7. [http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Citations/prison-sujet\\_73\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Citations/prison-sujet_73_1.htm)
- « Une société se juge à l'état de ses prisons »  
Albert Camus, écrivain et philosophe français (1913 – 1960)  
« La principale institution, dans tout gouvernement avec un parti unique, est la prison. »  
Ahmadou Kourouma, écrivain ivoirien (1927 – 2003) Extrait de « En attendant le vote des bêtes sauvages »  
« La prison égale les hommes, même quand ils n'ont pas d'uniforme. »  
Mario Claudio, écrivain portugais né en 1941
8. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/stress-anxiete-angoisse/bloquant-crampe-stress-sujet\\_153473\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/stress-anxiete-angoisse/bloquant-crampe-stress-sujet_153473_1.htm)
- Bonsoir,  
je vais présenter un concours mais je souffre de la "crampe de l'écrivain". Je me crispe sur mon stylo et de fait ça me fait terriblement mal à la main. C'est à un tel point que je n'arrive pas à écrire. Je n'arrive plus à gérer cet handicap [img] J'ai vraiment trop peur de me planter..
9. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/scolarité-education/etudes-maison-domicile/avis-cnede-cnfdi-sujet\\_25107\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/scolarité-education/etudes-maison-domicile/avis-cnede-cnfdi-sujet_25107_1.htm)
- Bonjour à tous.  
Actuellement en CDI je souhaite reprendre mes études mais j'hésite entre deux centres de formation. Le CNED et le CNFDI.  
C'est pourquoi j'aurai aimé avoir vos avis car j'ai pour projet de faire la formation écrivain public mais la différence de prix entre ces deux centres est énorme environ 1000€ ; pour la même formation donc j'ai peur que celle du CNED ne soit pas assez complète et que celle du cnfdi soit finalement une "arnaque" vu le prix que je trouve exorbitant.  
Merci pour vos témoignages et avis.
  - Bonjour,  
La formation à distance d'écrivain public au sein du CNFDI est une des formations les plus demandées. Le CNED est une école de formation à distance sérieuse avec quelques contraintes :  
En effet, le contenu pédagogique est  
Basé sur un référentiel d'état, c'est-à-dire un certain nombre de matières générales qui ne sont pas en lien direct avec le métier d'écrivain public seront à étudier (histoire-géo, français, etc.) le CNED a des sessions précises (de septembre à juin)
10. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/travail/ecrivain-public-lyon-sujet\\_21776\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/travail/ecrivain-public-lyon-sujet_21776_1.htm)
- Bonjour,

Je suis actuellement en train de créer mon auto-entreprise d'écrivain public à Lyon.

## Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot écrivain" »

0 résultats

## Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme écrivain" »

0 résultats

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums écrivain »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-35-8247122-1-0-1-0-2nde-avis-sur-dissertation.htm>

— Bonjour à tous, Je dois faire une dissertation pour demain sur le sujet suivant :

"J'écris pour agir" a dit Voltaire. Pensez-vous que le rôle d'un écrivain soit de défendre des valeurs auxquelles il tient ? J'ai déjà fait la première moitié et je voulais avoir votre avis. Si vous avez des remarques à faire sur le fond/la forme, n'hésitez pas. [img] Du fait de la diversité de ses formes d'écriture et des nombreux sujets qu'elle aborde, la littérature n'a pas cessé d'évoluer depuis ses débuts. Cependant, le rôle de l'écrivain et la notion d'engagement dans la littérature est régulièrement remis en question. Le rôle de l'écrivain est-il de défendre les valeurs auxquelles il tient, comme le pense Voltaire lorsqu'il affirme « J'écris pour agir », ou a-t-il (une toute autre fonction) ? Ainsi, nous étudierons l'implication des écrivains à travers la littérature avant d'aborder les autres motifs d'écriture. L'écrivain peut user de sa notoriété pour émettre une critique, et ainsi attirer l'attention des dirigeants. Il agit alors en porte-parole de groupe d'individus n'ayant pas assez de renommée pour s'adresser directement au pouvoir. C'est le cas de Zola qui intervient lors de l'affaire Dreyfus en publiant J'accuse... !. En prenant le parti du condamné, Zola livre une critique percutante de l'iniquité du jugement et se dresse contre l'injustice de la condamnation du capitaine Dreyfus.

L'écrivain peut aussi s'adresser au peuple pour agir. Cette action se manifeste généralement par la volonté de l'écrivain d'instruire le peuple, afin d'en améliorer l'esprit contestataire. C'est dans cette optique qu'est parue le premier volume de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, en 1751, dont la but officielle était de réunir en un ouvrage la somme des savoirs et des connaissances humaines. Cependant, au-delà du rôle purement instructif de l'œuvre se cache la volonté des philosophes des Lumières de transmettre les valeurs auxquelles ils tiennent, le point de vue des auteurs se retrouvant en effet dans de nombreux articles. C'est dans cette optique que paraissent les apologues, ces discours à visée argumentative et didactique. Au travers de courts récits, l'écrivain parvient alors à faire passer un enseignement, généralement basé sur des valeurs auxquelles il tient. C'est par exemple le cas de Jean de La Fontaine qui, dans chacune de ses fables, livre au lecteur un enseignement, dont le lecteur tire une morale pratique. Nous venons de le voir, l'écrivain peut agir en écrivant, par exemple en tentant d'imposer son point de vue ou en transmettant un précepte. Cependant, le rôle de l'écrivain n'est pas forcément de transmettre et défendre une certaine vision du monde. Ces autres fonctions seront ainsi l'objet de la seconde partie de notre étude. Pour le 2e subparagraph\*e de la première partie, j'hésite entre l'Encyclopédie et la Fable comme exemple [img] , c'est pourquoi j'ai mis des crochets et des slashes pour délimiter. Voilà ! Encore une fois, n'hésitez pas à me faire parvenir vos remarques.

2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d13021%2d184214%2d1%2d0%2d1%2d0%2dcomment%2dfaire%2dune%2dcarriere%2dd%2decrivain.htm>

— bonsoir,

comment faire une carrière d'écrivain svp,

c la seule chose que j'arrive pas à faire dans ce jeux.

— Aussi, tu peux toujours être écrivain sans avoir la profession de journaliste ! Mais tu seras un peu moins performant et moins rapides

3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d15%2d44834224%2d1%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsouhaite%2ddevenir%2decrivain%2dun%2dreve.htm>

— Bonjour ! Je souhaite devenir écrivain plus tard, mais j'aimerais savoir [img] A-t-on une chance de réussir dans ce monde ? Avec Harry Potter et ces Best-of, est-ce possible de se frayer un petit chemin ? Est-ce que quelqu'un s'y connaît ou connaît un écrivain ?

— Moi aussi je veux devenir écrivain, sauf que je ne me presse pas. [img]

- Enfaite sa dépend. Si tu adores écrire, si tu veux vraiment devenir écrivain, entraîne toi sans arrêt, fait une petite histoire et donne la à tes parents, à une de tes profs genre français, et à la librairie pour demander si ton livre peut être AU MOINS exposer.  
Après tu peux te faire de l'argent, mais arriver au niveau de Harry Potter sa doit être tout de même chaud.
- 4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-58-169610-1-0-1-0-1e-grand-ecrivain.htm>
  - Le saviez vous? Le grand écrivain jalouse l'écrivain débutant, quand le grand écrivain fait l'amour à la langue française, l'écrivain débutant la baise royalement.
  - Le mauvais écrivain J'avais raté une virgule, tous l'ont rejetée. Aucun n'a osé rire.
- 5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d81813824%2d2%2d0%2d1%2d0%2d1e%2dmeilleur%2decrivain%2dau%2dmonde.htm>
  - Le titre de meilleur écrivain au monde ne peut être attribué car chacun possède des goûts différents et des avis différents sur les auteurs. [img] Après, on peut avoir des auteurs que l'on aime lire plus que les autres, par exemple pour moi : Albert Camus.
  - Pour déterminer le " meilleur " écrivain au/du monde , il faut déjà avoir lu tout les œuvres des écrivains . Rho je kidding Bro [img]
  - Qualité d'écrivains =/= opinions politiques. T'es juif?
  - Entièrement d'accord avec toi R-Hobo, Céline est un immense écrivain (peut-être pas le meilleur hein) qui a beaucoup apporté à la littérature française et mondiale, et ses opinions politiques ne changent en rien son oeuvre. Pour ma part je suis juif et j'admire énormément l'écrivain, même si j'abhorre l'homme. [img] Sinon bah le meilleur écrivain au monde... c'est très difficile à dire. Il y en a qui sont tout à fait incomparables, ne serait-ce que leurs époques, leurs genres, leurs registres etc.  
Pour ma part ça sera Molière (oui je sais, il n'est pas forcément réputé pour ses grandes qualités d'écrivain, même si y'a bien pire hein, mais c'est surtout pour sa psychologie des personnages qui est intéressante, voire extrêmement intéressante), Victor Hugo, pour ses opinions politiques, son engagement en politique, son oeuvre "complète" (poésie, théâtre, roman etc.), Diderot aussi qui est un auteur complet et un très grand philosophe, Zola (qui ennuie beaucoup de monde [img] ) que j'aime beaucoup sa vision singulière et "scientifique" de la littérature, et surtout un très grand homme que j'admire, en tant que juif, pour l'Affaire Dreyfus. Il y en a d'autres bien sûr, j'aime aussi beaucoup Rimbaud ( [img] ), Baudelaire et Verlaine.
- 6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-68-135788-1-0-1-0-un-ecrivain-doit-il-s-engager.htm>
  - Bonjour! Le sujet de ma dissertation est le suivant : "pensez vous que le 1er devoir d'un écrivain est de s'engager?".
  - Se poser la question de savoir si l'écrivain doit être engagé, c'est présupposer que l'écrivain n'écrit que des ouvrages politiques...
- 7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-68-133793-1-0-1-0-qu-est-ce-qu-un-bon-ecrivain.htm>
  - Mais pour ce qui est d'un écrit imaginaire, c'est différent. Qu'est-ce qu'un bon écrivain? Que doit-il rechercher à votre avis? Dans une époque où les gens n'ont plus trop le temps de réfléchir, un bon écrivain est-il celui qui cherchera à simplifier ses pensées, nécessairement plus complexes, ou bien est-ce celui qui ne pensera que d'aller de l'avant dans ses écrits, peu importe son succès de son vivant? Autrement dit, si vous souhaiteriez le succès à un jeune artiste encore indécis, par exemple votre fils ou votre fille, vous lui diriez que le point central de son "regard" doit être son oeuvre, ou ses lecteurs?
  - Un bon écrivain est quelq'un qui n'écrit pas pour les autres. Il n'imagine pas l'aventure, il en est le spectateur et la décrit selon son ressenti en se laissant investir par elle. Pour un un bon écrivain, mis à part le fait de posséder tout de même quelques notions de sa langue maternelle, doit se laisser transcender par son monde intérieur. Je pense que le reste suit naturellement.
  - Un bon écrivain est une personne qui est obligée d'écrire pour se sentir mieux et qui en écrivant réussit à le faire, un bon écrivain n'écrit que pour lui, ne cherche pas à "raconter une histoire" seulement à se libérer/transcender. Mon humble avis.
  - Qu'est-ce qu'un bon écrivain? Qu'entendre par "bon"? Le bon n'est que par un jugement. D'où il retourne qu'un bon écrivain est un écrivain doué dans l'art de la persuasion.
  - Oui, il faut déjà définir ce que tu entends par "bon écrivain". On peut trouver bon un écrivain qui arrive à divertir le lecteur, ou à le dépayser, le faire réfléchir, le faire pleurer etc. Tout dépend du vécu de ce lecteur, de son expérience, tout dépend de ce à quoi le lecteur est sensible. Bref, quand j'écris, j'essaie de faire en sorte que chaque phrase apporte quelque chose de plus que la précédente, que chaque phrase apporte une idée nouvelle. Quand j'écris, non seulement j'ai un objectif, mais je pense aussi au lecteur. Je ne pense pas qu'il existe un seul écrivain qui ne réfléchisse pas un seul instant à la façon dont le lecteur va réagir face au texte, surtout si comme dans mon cas on travaille principalement sur les idées, et qu'on essaye de

provoquer quelque chose chez le lecteur.

8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1/2d13021%2d153609%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2dmeilleur%2dtravail%2dqui%2drapport%2dle%2dplus.htm>
  - Tu peux aussi obtenir énormément d'argent par le biais des droits d'auteur. Développe ton écriture, deviens écrivain, et tu pourras gagner plus de 100 000\$ par semaine en prenant ton temps pour écrire des bons chefs-d'oeuvre.
  - Mais, ce qui paye le mieux, c'est sûr que c'est écrivain. Même si ce n'est pas considéré dans le jeu comme un métier à part entière.
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-13021-464834-1-0-1-0-carriere-etre-auteur.htm>

img Pour être auteur déjà tu augmentes ta compétence écriture avec l'ordinateur puis aller d'inscrire à l'hôtel de ville comme écrivain ensuite tu écris des livres et tu touches chaque semaine de l'argent pour tes livres écrits .... voilà je te laisse un peu de suspense .... désoler pour les fautes d'orthographe

  - Sonny a dit le principal.

Voici les étapes : 1- Tu vas sur un ordinateur et tu demande à ton Sim "Écrire un roman de..."

2- En écrivant toujours des romans ainsi, ton Sim augmentera sa compétence Écriture. Lorsqu'il a gagné 1 point de compétence en écriture, tu vas à l'hôtel de ville et tu l'enregistre comme écrivain.

3- Tu continues d'écrire des romans avec l'ordinateur. Le processus est long mais ne t'inquiète pas, ton Sim peut quitter l'ordinateur et continuer la suite du roman plus tard.

4- Tu augmenteras en "grade" en écrivant des romans.

Voilà [img]
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d33574%2d37809524%2d1%2d0%2d1%2d0%2dsoumission%2dnouveau%2dlivre%2dde%2dhouellebecq.htm>
  - Ce roman de 300 pages devrait attirer toute l'attention lors de la rentrée littéraire. Le sujet commence déjà à faire le tour du web, et la twittosphère n'a pas tardé à réagir. Et risque bien de ranimer la polémique née en 2001, lorsque l'écrivain en promotion de son roman Plateforme avait déclaré : «La religion la plus con, c'est quand même l'islam.»
  - grand écrivain, le zemmour du riche
  - C'est un écrivain, on s'en fout de la probabilité que ça arrive.

## Rech2 : « site :[jeuxvideo.com/forums](http://www.jeuxvideo.com/forums) "mot écrivain" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-50-52226354-5-0-1-0-gandalf-vs-dumbledore.htm>
  - "Le féminin écrivain tend à se répandre depuis les années 1980 dans certaines régions, bien que l'Académie française condamne cette notation. )1) On trouve également fréquemment le mot écrivain utilisé de façon invariable." Owned remballe. [img]

## Rech3 : « site :[jeuxvideo.com/forums](http://www.jeuxvideo.com/forums) "terme écrivain" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-61-366090-7730-0-1-0-0.htm>
  - C'est un de meilleurs écrivain du rap [img]
  - "écrivain du rap" [img] [img] [img] [img] [img]
  - c'est le terme "écrivain" qui me fait poilé [img]

## Hardware

### Rech1 : « site :<http://forum.hardware.fr/> écrivain »

### Rech1 : « site :<http://forum.hardware.fr/> écrivain »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/ecrivains%2ddivent%2doeuvre%2dsujet\\_52374\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/ecrivains%2ddivent%2doeuvre%2dsujet_52374_1.htm)
  - Bonjour a toute et a tous,  
Depuis longtemps je me demande, si les écrivains contemporains vivent de la vente de leur(s) livre(s) (de leurs droits d'auteurs ?), où si la plupart ont un autre travail a coté ?
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2desespoir%2dsujet\\_74700\\_865.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/cimetiere%2dcelebrities%2desespoir%2dsujet_74700_865.htm)
  - Reprise du message précédent :  
C'était quand même un sacré écrivain au style inimitable, impossible d'oublier des livres comme Les Racines du Mal ou Babylon Babies par exemple. Après, l'homme, ses idées ou prises de position, c'est un autre problème.



- Bah faut apprendre à dissocier une oeuvre littéraire des idées de son auteur. Céline est un grand écrivain, Babylon Babies est un très bon livre.
  - J'avais lu les Racines du mal à l'époque. C'était vraiment faiblard (mais j'aime pas trop le polar), et surtout pas du tout à la hauteur d'un propos hyper prétentieux, du coup l'ensemble avait un côté pathétique. Bref, pas vraiment comparable avec le cas de Céline (ou de Houellebecq, qui lui pour le coup est dans la tradition des grands écrivains réactionnaire). Je me demande encore ce qu'est allé foutre No One Is Innocent avec ce type, dont le cerveau avait de toute évidence été cramé assez tôt par les drogues.
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/conseils%2decrivain%2dherbe%2dsujet\\_31614\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/conseils%2decrivain%2dherbe%2dsujet_31614_1.htm)
- Bon, j'ai 16.5 ans et je veux me lancer dans l'écriture d'un roman de fantasy, en m'inspirant du monde du jeu vidéo Warcraft. Bien qu'étant plutôt doué dans "l'expression écrite" je me demande si vous trouvez que je suis un peu jeune pour me lancer dans une oeuvre de grande envergure. Je demande quelques conseils aux écrivains chevronnés pour m'aider à bien débiter. Je voudrais savoir s'il est vital de faire ce qu'on appelle "le plan" qui décrit les principaux axes du roman pour ne pas s'égarer au fur et à mesure de l'écriture.
  - trop jeune? non faut bien commencer et le plus tot serait le mieux, je suis pas écrivain mais je lis pas mal de livres et bien que n'y connaissant rien en écriture, un plan m'apparait comme étant quelque chose d'indispensable surtout si tu ambitionnes d'écrire une oeuvre d'envergure...
  - tu peux peut-être commencer à écrire au fil de ton inspiration, puis au fur et à mesure ton roman va se construire et tu sauras peu à peu où il va t'emmener ; C'est moins fastidieux que d'écrire un plan, et certains écrivains (polar par ex.) travaillent comme ça.
  - un conseil ... "WRITERS ALWAYS USE DRUGS" [img]  
les plus grands écrivains français étaient accro aux drogues de leurs époques
  - "écrivain en herbe" ya sûrement un lien à faire [img]
  - je n'ai jamais fumé moi (écrivain en herbe non euforisante donc si ça te va mieux blackmicke)
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/quel%2dantonyme%2dinteractif%2dsujet\\_18758\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/quel%2dantonyme%2dinteractif%2dsujet_18758_1.htm)
- Ca veut dire actif à l'intérieur. C'est un néologisme, faute de trouver mieux et qui ne soit pas HS. Il y a d'autres néologismes dans le genre : interne formé sur éternel, qui signifie l'éternité vécue de l'intérieur (c'est un grand écrivain qui a parlé de ça).
  - Mais qui est-ce donc???? [img] Je suis sûr que c'est Deleuze (ou un écrivain souvent cité par Deleuze, genre Miller).
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/ecrivain%2dpreference%2dpourquoi%2dsujet\\_21333\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/ecrivain%2dpreference%2dpourquoi%2dsujet_21333_1.htm)
- bon, j'ai sûrement oublié qqes écrivains célèbres, désolé [img]
  - C'est cool ce type de regroupement. J'imagine bien un rayon "écrivains suicidés" à la FNAC [img]
  - Lowry, V Woolf et G de Nerval sont mes préférés mais pas parce qu'ils sont des suicidés mais parce qu'ils étaient de grands écrivains. D'ailleurs c'est bizarre de regrouper tous ceux-là parce qu'ils ont choisi cette mort, en tous les cas dans leurs oeuvres, c'est pas la mort qui domine, mais la vie.
  - Ce que je veux dire c'est que les regrouper comme ça pourrait laisser entendre que la mort est un thème ou pire, une motivation, dans leurs oeuvres respectives. Or, pas du tout. Ceci dit, pour ceux que je connais, ce sont de grands écrivains [img]
  - Un topic sur les écrivains mort-nés ou morts artistiquement parlant me parait plus adéquat.
  - moi mon préféré c'est Cesare Pavese, un écrivain italien des années 20. un grand, grand écrivain très connu pour son journal intime Le métier de vivre et pour Travailler fatigue, un recueil de poèmes.
  - faudra qu'on m'explique ce genre de regroupement. bientôt "vos meilleurs écrivains cyclistes"? "vos meilleurs peintres végétariens" "votre musicien droitier favori"?
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/theorie-sombre-spoiler-sujet\\_56069\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/theorie-sombre-spoiler-sujet_56069_1.htm)
- Le livre met en avant pas mal d'information sur le côté virtuel des personnages, confrontation avec l'écrivain, magie, destiné.  
Je pense que d'autre l'on vu, mais comme ça ne saute pas forcément aux yeux je voulais le faire partager [img]. C'est la qu'on voit que Stephen King est un grand écrivain, et la Tour sombre une grande série.
  - Dans ce volume l'écrivain est de plus en plus présent par des interventions direct, ici nous voyons roland arriver à la tour, mais retournons dans son esprit pour décrire ce qu'il ressent etc...
  - N'oublie pas que si Roland et son ka-tet ont besoin de Stephen King, l'écrivain donc, il n'a en aucune

manière besoin du lecteur. Nous sommes en quelque sorte des voyeurs en lisant le cycle de La Tour Sombre. S'il y a un lien profond entre l'écrivain et La Tour Sombre (d'où le sauvetage de Stephen King par Jake, sans quoi La Tour Sombre s'effondrerait), il n'y en a aucun entre le lecteur et le Pistolero.

- Le personnage le plus important du livre, c'est King, l'écrivain. Il doit écrire l'histoire, après que d'autres la lisent ça ne changera rien, et même si on ne lit pas la fin, ça n'a aucun impact sur Roland

## **Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot écrivain" »**

0 résultats

## **Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme écrivain" »**

0 résultats

## **La forme *écrivaine* – forums**

### **Doctissimo**

#### **Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) "écrivaine" »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/amis-tome-terme-sujet\\_17496\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/amis-tome-terme-sujet_17496_1.htm)
  - Je plante ma tente [img]  
Ravie de te retrouver en tant qu'écrivaine.
  - je suis écrivaine amateur, déjà travaillé sur deux romans, un premier il y a quelques années, que j'ai terminé mais ai laissé tomber à la relecture, au bout d'un an d'écriture, je ne m'y reconnaissais plus.  
Un second sur le harcèlement sexuel, tiré de ma propre expérience mais 'gorifié' on va dire, portrait d'une sérial killeuse qui s'en prend aux harceleurs...
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/recit-peripeties-marie-sujet\\_25358\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/recit-peripeties-marie-sujet_25358_1.htm)
  - Comment dire!!  
Je ne suis pas une écrivaine née (même pas d'études dans le domaine direct ou connexe)  
Je travaille dans un domaine de génie civil.  
Parfois j'écrivais des poèmes....  
Personne ne les lisait même pas ma conjointe.
  - Merci mais je suis toujours incrédule!!  
J'ai soumis mes nouvelles à un autre groupe d'écriture amateur, une autre personne qui est metteur en scène, les a lus et cette personne pense que je suis une écrivaine qui s'ignore... bref!! Quoi dire!! Amusez-vous comme je m'amuse à les écrire!
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/sourire-volant-lesb-sujet\\_16303\\_80.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/sourire-volant-lesb-sujet_16303_80.htm)
  - Ennuyant ce texte.  
Il n'y aura jamais de fin, après 75 pages, on en est encore, à ce qu'elles se rapprochent, s'éloignent, se rapprochent, s'éloignent à l'infini.  
Pathétique et ennuyant.  
3 ans pour écrire ça...  
Tu ne deviendras jamais écrivaine ma grande.
4. [http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/demande-ecrire-passe-sujet\\_1831\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/loisirs/Ecrire-un-roman/demande-ecrire-passe-sujet_1831_1.htm)
  - Bonjour aureliejes!  
J'ai entendu dire que tu recherchais un écrivain public (ici une écrivaine publique!)  
Si ton projet n'a pas encore trouvé de preneur, je me propose.  
Mon CV :  
2 ans en tant qu'écrivaine publique  
4 ans en tant qu'écrivaine publiée.
  - Une écrivaine publique bénévole? C'est là la question je pense...
  - Effectivement, je suis écrivaine publique bénévole. Pour ma part, l'argent ne m'intéresse pas. La seule reconnaissance pour moi est de voir des futurs écrivains passer par moi.
  - J'ai 19 ans et je rêve toujours d'avoir réalisé mon propre livre être écrivaine et je viens de commencer hier à un peu écrire mais j'ai vraiment besoin de l'aide svp aidez moi je veux vraiment réalisé mon rêve dans ma vie merci

5. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/journal-tres-intime-sujet\\_456\\_4.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/journal-tres-intime-sujet_456_4.htm)  
 — Reprise du message précédent :  
 J'ai trop hâte de lire la suite... Tu es une vraie écrivaine!! Continue d'écrire, tu t'améliores de fois en fois...  
 [img]  
 BYE BYE [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/initiation%2dpremiere%2dfois%2dsujet\\_2637\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits%2derotiques/initiation%2dpremiere%2dfois%2dsujet_2637_1.htm)  
 — alors? ( ze sais, ze suis pas une grande écrivaine, mais bon ... )
7. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/histoire-simple-lesb-sujet\\_13022\\_157.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/histoire-simple-lesb-sujet_13022_157.htm)  
 — Van  
 tu es un puits de culture  
 Une écrivaine accomplie  
 Tu as Une joie de vie hallucinante  
 Mais quel est ton défaut? [img]
8. [http://forum.doctissimo.fr/famille/argent%2dbudget%2dfamille/salaire%2dmetier%2danciennete%2dsujet\\_17920\\_7.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/argent%2dbudget%2dfamille/salaire%2dmetier%2danciennete%2dsujet_17920_7.htm)  
 — A 8 ans, je voulais être écrivaine!  
 J'en suis loin, et chaque rapport que je dois écrire me rappelle que je n'ai pas la plume facile! [img]
9. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/soumission-recit-reel-sujet\\_1275\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/soumission-recit-reel-sujet_1275_1.htm)  
 — Comme a ton habitude, t exceptionnelle comme écrivaine, imaginatrice (d'ailleurs est ce que cela se dit)  
 ...
10. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/coeur-espoir-recit-sujet\\_23994\\_13.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/homosexualite-feminine/coeur-espoir-recit-sujet_23994_13.htm)  
 — Le facteur vient déposer un colis international pour l'écrivaine de ce topic

**Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot écrivaine" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme écrivaine" »**

0 résultats

**Jeuxvideo**

**Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums écrivaine »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-13298-193286-1-0-1-0-journal-harvest-new-s.htm>  
 — Je veux être écrivaine!  
 Ou journaliste ... Mince, que faire? [img]  
 — Ok Ok ... Heu ... Vous me dites d'être quoi?  
 Je me vois mieux écrivaine, moi. [img] Je pense prendre un post d'écrivaine.  
 Qu'en pensez- vous?  
 — Moi aussi écrivaine! [img]  
 — Allez, je prend écrivaine [img] ( + J'ai fais un chapitre dans ma nouvelle fic! [img] )  
 — D'accord [img] Tu nous seras très utile en écrivaine, tu écris si bien [img] aurore aussi, je ne doute pas de toi. Engagée toutes les deux!
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d49410820%2d1%2d0%2d1%2d0%2dtrop%2dbelle%2d1%2decrivaine%2dsur%2dfrance%2d2.htm>  
 — en bandeau il y avait marqué "écrivaine" [img]
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d69%2d41121731%2d1%2d0%2d1%2d0%2ddiana%2djohnstone%2dla%2dcampagne%2damericaine%2dde%2ddenigrement%2dde%2dla%2dfrance%2dsemble%2davoir%2dterrifie%2dparis.htm>  
 — Universitaire, journaliste et écrivaine américaine Diana Johnstone vient de publier le livre Hillary Clinton : la reine du chaos. RT France s'est entretenu avec l'auteur au sujet du dossier syrien et le rôle que peuvent y jouer la Russie et les USA.

4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d70%2d33774%2d1%2d0%2d1%2d0%2dcomment%2ddevenir%2dscenariste%2den%2dqv.htm>
  - A moins que tu sois le " Fils de " ( spielberg, lucas, Coppola, tarantino... du Boss de KONAMI ou de l'écrivaine d'Harry Plotter ) si j'ai un conseil à te donner, c'est de tout faire pour éviter d'être scénariste !
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-24586-311282-336-0-1-0-le-blabla-du-forum.htm>
  - Parce que d'après mes parents, devenir écrivaine ne n'assurerait pas à bouffer [img]  
Alors je pense devenir avocate. Mais bon, au départ c'était pas vraiment mon choix  
Et mon père me dit que quand j'aurais ma propre boîte (oui il est très ambitieux) j'aurai tout le temps d'écrire pendant que les autres bossent  
Alors bah j'ai pas le droit de devenir écrivaine
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39226277%2d1%2d0%2d1%2d0%2delsa%2dboublil%2djournaliste%2decrivaine%2dabusee%2d1a%2dpremiere%2dfois%2dpar%2dun%2drabbin.htm>
  - A 6 ans la première fois, d'abord par un rabbin puis par un professeur de musique. "Pendant cinq ans, une fois par semaine", précise la journaliste et écrivaine. "C'est tellement marquant que finalement on l'oublie. J'avais envie de raconter comment on se construit sur une fêlure qui est assumée comme ne l'étant pas. Quelqu'un abuse de vous, personne ne s'en rend compte donc vous pensez que c'est normal".
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d38296939%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2dfemmes%2dont%2d1a%2dvie%2dfacile%2dpar%2drapport%2daux%2dhommes%2dc%2dest%2dun%2dfait.htm>
  - Et elles osent se plaindre tout le temps [img]  
J'avais vu un article sur une écrivaine qui avait passer 14 mois dans la peau d'un homme (genre H24 maquillée, postichée ect) pour écrire un livre, et quand elle as finit ses 14 mois elle était en dépression nerveuse [img] (d'ailleurs si quelqu'un peut retrouver l'article en question [img])
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d34%2d45922054%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2decrivains%2dfrancais%2dmarquants%2ddu%2dxxieme%2dsiecle.htm>
  - Les polars de Fred Vargas me plaisent toujours beaucoup ; mais de là à en faire une écrivaine majeure, il y a un pas que j'hésiterai à franchir, non par mépris pour un genre très intéressant et éminemment littéraire, mais car ses productions, quoique très maîtrisés, n'ont pas grand-chose de bien original.
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-18100-1061757-1-0-1-0-bonsoir-je-suis-nouvelle.htm>
  - Bienvenue à toi Julia, et bonne intégration dans ce forum. [img] (Je ne sais pas pourquoi, mais je te verrais bien écrivaine... [img] )
  - Merci à tous .  
Me-The-Mii tu trouve que je serai bien en écrivaine ? Pourquoi ?
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d69%2d47111525%2d1%2d0%2d1%2d0%2dfrederic%2dbeigbeder%2det%2ddim%2dpris%2den%2dflagrant%2ddelit%2dde%2dsexisme%2dpublicitaire.htm>
  - Frédéric Beigbeder et Dim pris en flagrant délit de sexisme publicitaire Dim se plante sur toute la ligne avec la nouvelle publicité pour ses culottes Pocket. Agacée, l'écrivaine Camille Laurens a réagi dans une tribune publiée par Libération le 20 mai dernier.

## Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot écrivaine" »

0 résultats

## Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme écrivaine" »

0 résultats

## Hardware

### Rech1 : « site :http://forum.hardware.fr/ écrivaine »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cuisine/site-ustensiles-cuisine-sujet\\_52050\\_2.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cuisine/site-ustensiles-cuisine-sujet_52050_2.htm)
  - Trish Deseine (auteure (on dit bien "écrivaine" non ? ) entre autre de "Je veux du chocolat!" , comme Sophie Dudemaine pour ses cakes, elle est connue pour sa pâtisserie à base de chocolat et de bonbons)
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/combien-pages-chapitre-sujet\\_82919\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts-Lecture/combien-pages-chapitre-sujet_82919_1.htm)
  - Bonjour, Moi aussi je cherche à devenir une jeune écrivaine... Je ne sais pas non plus combien il faut de pages pour un chapitre, mais comme tu l'as dis, cela dépend du roman... Je pense qu'il faut écrire notre histoire avec notre style d'écriture et notre nombre de pages dans un chapitre...

Je te souhaite bonne chance pour ton livre s'il n'a toujours pas été édité... [img]

3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/histoire%2dsurvivre%2dvraie%2dsujet\\_78806\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/histoire%2dsurvivre%2dvraie%2dsujet_78806_1.htm)  
 — "Dans une interview publiée vendredi par le journal français Le Figaro, l'écrivaine Misha Defonseca avoue que son best-seller "Survivre avec les loups" présenté comme un récit autobiographique et porté à l'écran par Véra Belmont, est une supercherie et qu'elle a inventé son histoire.
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/touche-poste-d8-sujet\\_104246\\_250.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/touche-poste-d8-sujet_104246_250.htm)  
 — Cécile Ladjali, enseignante et écrivaine. [img]
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/maladie-trisomie-photos-sujet\\_93586\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/maladie-trisomie-photos-sujet_93586_1.htm)  
 — \* Nathalie Nechtschein, écrivaine et poète française, dont l'un des texte se retrouve sur l'album D'Elles de Céline Dion.
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/OSAlternatifs/Logiciels-2/linux-logiciels-sympa-sujet\\_62155\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/OSAlternatifs/Logiciels-2/linux-logiciels-sympa-sujet_62155_1.htm)  
 — merci [img] ça donne plus de résultats que "teacher" dans apt-cache [img]  
 par contre ça se destine à des petiot [img]  
 j'ai rien trouvé en logiciels de création de mot croisés, autre droleries du genre utilisées par les profs [img]  
 ça existe ?  
 sinon oOo effectivement, et puis abiword plus léger..  
 j'ai mis scribus aussi pour ma soeur qui commence a faire son écrivaine [img]  
 si vous avez d'autres idées, je suis toujours preneur [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sports/football-ballon-rond-sujet\\_61179\\_10155.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sports/football-ballon-rond-sujet_61179_10155.htm)  
 — Lorientais célèbres )modifier)  
 Artistes )modifier)  
 \* Auguste Brizeux, poète,  
 \* André Degoul, écrivain,  
 \* Irène Frain Le Pohon, écrivaine,  
 \* Ernest Hello, écrivain,
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/lady-diana-accident-sujet\\_21366\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Actualite/lady-diana-accident-sujet_21366_1.htm)  
 — Pour "l'écrivaine américaine à la Barbara Cartland", merci de ne pas insulter Patricia Cornwell, ça n'a rien à voir [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/recherche-dessins-telefilms-sujet\\_23878\\_250.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/recherche-dessins-telefilms-sujet_23878_250.htm)  
 — C'est parce que t'es pas une femme Barbara Wood. [img] NB : c'est une écrivaine rosbeef de romans sentimentaux historiques. [img]
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/politique%2drepensez%2dsarkozy%2dsujet\\_57335\\_20196.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/politique%2drepensez%2dsarkozy%2dsujet_57335_20196.htm)  
 — Comme avait commencé à dire quelqu'un ici, quand le combat actuel féministe se situe au degré orthographe (pouvoir dire écrivaine), sur le prix des rasoirs roses par rapport aux bleus, et la TVA sur les tampax, c'est que le reste est réglé....

**Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot écrivaine" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme écrivaine" »**

0 résultats

## la forme *entraîneuse* – forums

### Doctissimo

**Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) "entraîneuse" »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/forme%2dsport/sports%2dcollectifs/entraîneur%2dmasculin%2dfeminine%2dsujet\\_88\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme%2dsport/sports%2dcollectifs/entraîneur%2dmasculin%2dfeminine%2dsujet_88_1.htm)

- Bonjour,  
Ma fille à commencé le volley en club à 14 ans, pendant 2 ans elle à eu une entraîneuse féminine.
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/prostituees-clubs-pigalle-sujet\\_143609\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/prostituees-clubs-pigalle-sujet_143609_1.htm)  
— Bar a Hotesse a Pigalles  
10% de chances d avoir un rapport sexuel  
90% de chance de vous faire plumer par une entraîneuse : hotesse qui se laisse caresser mais qui vous pousse a prendre des consos flute de champagne 20 &euro ; puis bouteille a 150 euros. L entraîneuse reste au bar.
3. [http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/clubs-gym-salle-de-sport/comment-etre-souple-sujet\\_545\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/clubs-gym-salle-de-sport/comment-etre-souple-sujet_545_1.htm)  
— En tant que fille de 23 ans j'ai fait de la gym pendant 6 ans (12 à 18) a peut près et depuis je suis très très souple l'entraîneuse m'appelait la contortionniste [img] et dans les parties de jambes en l'air ca avance pas mal quand même [img]
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/quelle-devant-entraîneur-sujet\\_162408\\_3.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/quelle-devant-entraîneur-sujet_162408_3.htm)  
— c'est ce qu'elle me dit et ses copines ne pretent pas attention au regard de leur entraîneur. Ma femme a fait pertie de 4 equipe différent depuis l'âge de 25 ans et ça toujours était ainsi. Sauf une fois c'était une entraîneuse.
5. [http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/entraîneuse-enceinte-eleve-sujet\\_39330\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/viepratique/Actualites/entraîneuse-enceinte-eleve-sujet_39330_1.htm)  
— Au fait, cette brave dame, elle est entraîneuse de quoi? Moi, je pense à un sport, mais lequel [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sport-sante/enfant-douche-collective-sujet\\_156591\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sport-sante/enfant-douche-collective-sujet_156591_1.htm)  
— Le fait que l'entraîneur se douche avec eux ne me paraît pas atypique. Quand j'étais une ado, notre entraîneuse prenait souvent sa douche avec nous et tout cela semblait très naturel!
7. [http://forum.doctissimo.fr/forme-beaute/chirurgie-esthetique/hs-etre-frivole-sujet\\_174009\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-beaute/chirurgie-esthetique/hs-etre-frivole-sujet_174009_1.htm)  
— bin frivole pour moi c'est quelqu'un qui papillone a droite à gauche sans etre pour autant posée à coté sinon ça devient volage.. mais bon comme le dit si bien ces subtilités de la langue française, les femmes sont tjs vues comme des \*\*\* [img]  
Un gars : C'est un jeune homme  
Une garce : C'est une pute  
Un coureur : C'est un joggeur  
Une coureuse : C'est une pute  
Un professionnel : C'est un sportif de haut niveau  
Une professionnelle : C'est une pute  
Un entraîneur : C'est un homme qui entraîne une équipe sportive  
Une entraîneuse : C'est une pute  
Un homme à femmes : C'est un séducteur  
Une femme à hommes : C'est une pute  
Un homme public : C'est un homme connu  
Une femme publique C'est une pute  
Un homme facile : C'est un homme agréable à vivre  
Une femme facile : C'est une pute  
[img]
8. [http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sports-enfants/garcon-tonique-sujet\\_13\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sports-enfants/garcon-tonique-sujet_13_1.htm)  
— Au handball, certains clubs mettent en place des catégories "baby-hand" !  
Pour avoir commencé très tot, et maintenant étant devenue entraîneuse et éducatrice, je peux te conseiller ce sport.
9. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/mamans%2dquebec/exercices%2drafermir%2dtablier%2dsujet\\_104526\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2dbebe/mamans%2dquebec/exercices%2drafermir%2dtablier%2dsujet_104526_1.htm)  
— bcp d'abdo et de cardio.... mais mon entraîneuse me dit que "ce n'est pas pq tu travail le ventre que c'est nécessairement au ventre que tu vas perdre".

10. [http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sports-enfants/sport-enfant-actif-sujet\\_168\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sports-enfants/sport-enfant-actif-sujet_168_1.htm)  
— J'en fais moi même depuis mes 4ans, et aujourd'hui, je suis entraineuse le mercredi, et les week end si j'ai le temps, pour les petits et les grands.

## La forme *gendarme* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :forum.doctissimo.fr "gendarme" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/sante/securite-routiere/radar-jumelle-gendarmerie-sujet\\_145400\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/securite-routiere/radar-jumelle-gendarmerie-sujet_145400_1.htm)  
— Bonjour,  
Je voudrais savoir si les jumelles de gendarmerie font des photos? Car tout a l'heure j'arrivais dans un virage, juste avant une agglomeration donc de 90 à 50km/h je devais etre à 95, j'ai suis entré dans la ville ainsi et ai freiner apres, le gendarme m'a regardé dans les jumelles, mais ne m'a pas arreté (il avait quelqu'un a s'occuper deja), et au moment de passé a coté de lui il a siffler quelqu'un j'imagine de l'autre coté de la route (peut etre un collegue en train de pisser?! non je sais pas) et pas de comité d'accueil.  
Vais-je recevoir une prune chez moi vous croyez?  
Merci beaucoup  
— oui enfin dis toi bien que c'est ta parole contre celle des gendarmes si tu vois ce que je veux dire entrer dans une ville à 95km/h...  
quand on sait qu'on arrive proche d'une ville on commence à ralentir..  
— bonjour , voila j'ai une question.j'ai doublé un camion sur une 2 fois 2 voies limité a 90km.j'ai passé le camion le camion a 110km puis après je me suis rabattu et laché la pédale d'accélérateur pour revenir a 90km plus loin pas beaucoup environ 300m.j'ai les gendarmes avec les jumelles mais ils m'ont pas arreté ,il était deux l'un au jumelle l'autre prés de leur voiture sur des papiers longs.il notai des trucs dessus .est ce ke c'est les plaques d'immatriculation qu'il notai avec la vitesse dépassée ?qu'est ce ke je risque?
2. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/depression-deprime-stress/depression-gendarmerie-sos-sujet\\_242135\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/depression-deprime-stress/depression-gendarmerie-sos-sujet_242135_1.htm)  
— Bonjour tout le monde, [img]  
="font-size : small">Donc voila, depuis maintenant 1 ans et demi mon copain est gendarme mais cela fait 5 mois qu'il est en arrêt maladie pour dépression.  
Au début tout allait très bien, il adorait son métier de gendarme, puis plus le temps passait plus le ton changeai au seins de la caserne
3. [http://forum.doctissimo.fr/famille/forum%2dlibre%2dfamille/gendarmerie%2dmobile%2ddepartementale%2dsujet\\_1264\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/forum%2dlibre%2dfamille/gendarmerie%2dmobile%2ddepartementale%2dsujet_1264_1.htm)  
— Je suis d'accord que c'est à nos hommes de faire leur choix puisque cela concerne leur métier et non le nôtre, mais pour ma part, je suis très heureuse que mon chéri m'ait demandé mon avis et que nous ayons pu en discuter ensemble. En effet c'est leur métier, mais je pense qu'une femme de gendarme a également son petit mot à dire en ce qui concerne au moins leur couple, puisqu'elle va quand même vivre avec lui et puis pour une femme de mobile il y a quand même pas mal de sacrifices à faire je crois donc bon.... Enfin bon mon chéri veut la GD, on verra s'il aura le choix (je stresse!!).  
— étant fille de gendarme je sais ce que c'est que le téléphone qui sonne la nuit, les noëls sans lui, attendre pour manger, manger a l'heure pétante parce que il peut être appelé a n'importe quel moment, la vie en caserne...  
— bonjour à toutes  
mon conjoint a été en gendarmerie mobile pendant 5 ans et là cela fait 2 ans qu'il est en gendarmerie maritime. fini les déplacements. c'est lui qui l'a chosi car il voulait se poser un peu et c'était une finalité pour lui la maritime  
— Mon ami est ds la GD depuis 5ans.Si ca n'avait tenu qu'a lui il serait parti en mobile. Son père était mobile et c'est toute seule que belle maman a élevé ses enfants..J'étais déjà franchement pas ravi qu'il devienne gendarme mais c'était soit la GD, soit je ne le suivait pas.A quoi ca sert de vivre avec quelqu'un qui est absent 6mois (quand c'est pas +)sur 12?Chacun doit faire des concessions!
4. [http://forum.doctissimo.fr/famille/forum-libre-famille/logement-gendarmerie-sujet\\_717\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/forum-libre-famille/logement-gendarmerie-sujet_717_1.htm)

- Le gendarme est dans l'obligation de logé dans son "logement de fonction" pour les astreintes ou les alertes. (joignable à tout heures)  
Certains laisse leur numéro de portable si c'est pas trop loin, mais tout est à l'appréciation du commandant de compagnie.... certain ne veulent pas ...

5. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Travestisme/controle-gendarmerie-sujet\\_830\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Travestisme/controle-gendarmerie-sujet_830_1.htm)

img ,vendredi dernier l'après midi j'allais dans une autre commaune près de chez moi avec ma voiture ,quand je me suis fait controler par la gendarmerie ,alors que.....j'étais en femme ,j'arrivais à un rond point ,pu-naise quand je les ai vu ,aie! je me suis dis ,eh bein ça n'a pas loupé ,le gendarme m' a fait signe de m'arrêter ,ça c'est bien passé ,il a été sympa ,il m' demandé , "votre identité ne vous pose pas de problèmes?,parce que sur la photo ,ce n'est pas la même tête?,non je lui ai répondu et il a trouvé ça délire ,ouf! j'ai fait en repartant ,c'était mon premier contrôle en femme .

- voila le gendarme qui etait sous le choc!
- Quand je m'étais fait arrêter sur un rond-point pour un contrôle, les gendarmes se sont montrés tout à fait courtois, et quand une fois j'ai grillé un rouge, bah je me suis fait pruner, et les policiers ne se sont pas montrés désagréables.

Maintenant, si au lieu d'être habillé(e)s normalement, avec un maquillage léger ou soigné, autrement dit si vous faites vraiment 'travélo', voire carrément p\*\*\*, le ton pourrait être un peu moins courtois, un peu plus agressif.

- Le fourgon de gendarmerie m'a doublé et à stoppé sur la route à la sortie du parking. Deux gendarmes en sont sortis dont un féminin et m'ont demandé de sortir du véhicule, j'étais tétanisée, contrôles papiers en règles et ils m'on laissée repartir en me signalant que ce parking était un lieu de rencontre et qu'ils pensaient que j'attendais un client.

Je suis resortie depuis et je me sens plus en confiance.

- Deux fois il m'est arrivé d'être contrôlée. Certes le gendarme regarde a deux fois pour bien comprendre, mais a chaque fois courtois et prévenant.

Cela dit, comme j'ai lu plus haut, il ne faut pas avoir un comportement ni apparence de pute.

... juste être femme... normale!

- Bonjour

Nous sommes un couple dont moi travesti. Nous sortons beaucoup, que ce soit de jour comme de nuit sur Toulouse et Narbonne. Il nous est arrivé a plusieurs reprises d'être contrôlées ( surtout le soir de WE pour l'alcoolémie ) Certaine fois ce fut pour le ou la gendarme un effet de surprise vite dissipé, et une courtoisie mutuelle!! Bien au contraire une fois nous avons discuté durant une dizaine de minutes avec des personnes très compréhensives. J'en ai profité pour demander quelle sanction pouvait être données, AUCUNE si ce n'est que l'on peut vous demander d'enlever la perruque afin de contrôler l'identité!!! Avoir un comportement normal et surtout ne pas paniquer c'est ce qui importe!!

6. [http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sport-sante/gendarmerie-sujet\\_146764\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/forme-sport/sport-sante/gendarmerie-sujet_146764_1.htm)

img Salut,

j'aimerais rentrer en contact avec des gendarmes officiers ou sous officiers ou des personnes pouvant répondre à mes question concernant le concours de sous officiers de gendarmerie

- bonjour alexya3!

je suis gendarme adjoint depuis 4 ans et j'ai également passé mon concours esog en janvier ( j'attends toujours de partir!)

- Je te remercie,

tu dis que tu attends toujours de partir ms tu as eu la reponse au moins???

moi j'ai du attendre 8 mois et je passe ma visite médicale ds 10 jours tu crois que je partirais quand??

moi un gendarme m'a dis que pour mi mars ca devrait etre bon!

ce que j'espere de tt coeur....car mm motivé ca fait long!! je pense que tu me comprend!! [img]

- travailles ton grimper de corde sans les pieds et les tractions!

vital en gendarmerie si tu veux faire une carrière orienté sport!

tous les tests passent par là, au niveau esog tu feras moins de sport que dans le civil si tu as un bon niveaux.

img salut tout le monde je suis un peu jalouse de vous.et oui j'aimerais vraiment entrer dans la gendarmerie mais malheureusement je fait 158m et il fo faire 160m pour 2 petits cm sa me rend malade es ce que quelqu'un pourrais m'aider à rentrer svp biensure je parle aux gendarmes qui on un bon filling avec les superieurs merci.



7. [http://forum.doctissimo.fr/famille/forum%2dlibre%2dfamille/femmes%2dgendarmes%2dmobiles%2dsujet\\_3866\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/forum%2dlibre%2dfamille/femmes%2dgendarmes%2dmobiles%2dsujet_3866_1.htm)
- Bonjour,  
tout est das le titre : je suis femme de gendarme mobile et je cherche d'autres femmes pour discuter et echanger sur nos vies!  
rejoignez moi!  
j'ai 26 ans, bientôt mariée a monsieur qui a 26 ans aussi, nous avavons deux enfants : 3 mois et 3 ans et je suis assistante maternelle
  - img Salut, je ne suis pas femme de gendarme, mais de militaire!  
Je peux rester ??? [img]
  - Mon mari ce tate, il veut partir sans vraiment vouloir.  
Il m'a parler de gendarme Mobile, mais si je ne vais pas prendre RDV au pres de mon Adj chef il ne le fera pas lol [img]
  - J'avoue que quand je te lis, d'avoir un mari gendarme mobile c'est moins complique que un mari militaire...  
Mais bon c'est quand meme 6mois dans l'annee sans mari.  
nous sommes dans l'yonne
  - Hello me voila ! Enfin une connexion internet depuis tout ce temps [img]  
Ben etre femmes de gendarme c'est etre femme de militaire, la mon mari repart 4semaines du coté de rennes, et pas moyen de rentrer les week end [img] Pff c'est nul quand ils sont bloquer en france et pas moyen de rentrer, enfin l'autre fois 2mois coicé a 10km de chez moi [img]. et il repart en mars 3semaines
8. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/gendarmerie-homo-sujet\\_209786\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/gendarmerie-homo-sujet_209786_1.htm)
- c'est trop mimi :-)) je te rassure ton copain n'est pas le seul gendarme gay, j'en ai freqente un, j'allais dans sa caserne, on faisait nos cochonneries et je repartais comme si de rien, lui n'avait l'air tres gene non plus. tout en restant toi-meme, essayez tous les deux d'etre discrets, et meme au debut distants, sans cacher le fait que vous etes un couple. les gens terminent par s'habituer et meme par vous admirez.  
Pas de soiree gay pride a la caserne par exemple, pas de grosse soiree YMCA. Bien qu'a l'interieur de votre intimite et entre amis amusez vous bien. Je dirais meme que tes copains pourraient attirer certains autres gendarmes....
  - Si tu veux discuter un peu plus en privée tu peux venir sur notre forum de conjoints de gendarme
  - salut, moi je suis gendarme adjoint depuis peu et ça posera aucun soucis dans ma brigade par exemple. oui c'est une vie un peu cloisonné.  
On croisent tout le temps ses collègues mais les gendarmes n'ont pas plus d' œillères que les autres. Ils y a des con partout.
  - Je vécu dans une brigade avec mon mari et de deux ses collègues (feminines) sont en couple et ça ne posait aucun problème au commandant ou aux autres collègues...  
donc il faut arrêter 5 mn, les gendarmes ne sont pas des gens obtus, ce sont des êtres humains, il y a des abrutis et des gens bien comme dans n'importe quel métier!
  - Mon conjoint est gendarme, on a vécu en mobile puis en brigade et il n'y a jamais eu aucun problème avec des personnes homosexuelles. On a un ami gendarme homo et il est aussi épanoui qu'un gendarme hetero.  
Tous les gendarmes ne sont pas des grosses brutes macho..  
Il y aura toujours des gens pour critiquer mais autant que dans le civil [img]
  - Aladin, je pense que tu es tombé sur des cons malheureusement car mon Pere était également officier et il n'y a jamais eu aucun soucis avec d'autres gendarmes homo.  
Je pense vraiment que cela dépend des personnes et non du métier.
  - Les craintes du début de vivre en caserne sont toujours là, et puis ayant appris à connaitre certains conjoints de gendarmes je sais qu'il existe parfois des logement shore caserne (mais bon faut pas trop rêver non plus).
9. [http://forum.doctissimo.fr/famille/droit-famille/confrontation-gendarmerie-sujet\\_1702\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/droit-famille/confrontation-gendarmerie-sujet_1702_1.htm)
- bonjour, j'ai besoin de vos conseils, j'ai porté plainte contre le père de ma fille il ya un an pour violence sans ITT, mardi j'ai une confrontation à la gendarmerie, je serai dans une pièce avc lui et un gendarme, qui à déjà vécu ça ? je suis très soucieuses,notamment pour la garde de ma fille, si je vais jusqu'au bout je sais qu'il va demandé la garde alternée. je vous en prie, je suis complètement perdue, je ne sais pas comment se passe une confrontation, après ça qu'est qu'il se passe ?  
merci pour vos réponses

10. [http://forum.doctissimo.fr/sante/myopie-cataracte-vue/gendarmerie-myopie-sujet\\_150838\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/myopie-cataracte-vue/gendarmerie-myopie-sujet_150838_1.htm)
- Avec 2/10 à la visite médicale, il sera déclaré inapte s'il veut être élève gendarme ou sous-officier car il faut Y3 maximum.
  - Il faut pas dépasser Y = 3, de Y = 0 à Y = 3 c'est bon tu peux être sur le terrain, de Y = 4 à Y = 6 c'est pas bon tu ne peux qu'être gendarme dit administratif. En tant que GAV emploi particulier ou dans les CSTAGN.  
Je suis Y = 4 je ne peux être sur le terrain, je suis sous-officier CSTAGN.
  - NEWS : depuis peu, on peut devenir gendarme (officier, sous-officier, gendarme-adjoint) en étant Y4 (myopie jusqu'à -8 dioptries ...).

### Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot gendarme" »

0 résultats

### Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme gendarme" »

0 résultats

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums gendarme »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d45472687%2d2%2d0%2d1%2d0%2d1e%2dgros%2dsalaire%2ddes%2dgendarmes%2dmobiles.htm>
  - Mon père voudrait que je passe la gendarmerie, mais je suis pas tellement tenté, mais j'avoues que si c'était 3-4000€/mois en France, je cherchais pas à comprendre [img]
  - La blague titousith si tu étais gendarme tu ne dirais pas des absurdités pareil. On va parler uniquement des gendarmes de carrière c'est à dire les sous-officiers, ( les hommes du range de la gendarmerie, les GAV, sont honteusement sous payés ) Déjà il faut savoir que le gouvernement actuel a baissé le salaire des élèves sous-officiers de gendarmerie ils touchent actuellement environ 1300e net par mois mais on leur enlève environ 200e pour la nourriture. En sortie d'école le salaire passe à environ 1600e net par mois, primes comprises. Le gendarme est logé en caserne il ne paye pas son loyer uniquement les charges communes et eau électricité etc.. Les logements sont bien souvent vieux et insalubres, une étude faite en 2012 a rapportée que 60% des logements de gendarmerie seraient déclarés insalubre s'ils étaient loués dans le civil. Sachant que c'est une obligation de vivre sur place car le gendarme sur 1 semaine de travail a 2 jours de repos et 2 soirées de libre, le reste du temps il est d'astreinte donc doit être sur place. Le gendarme n'est pas nourri c'est une fausse idée, il peut manger au sein des mess de gendarmerie mais il paye son repas. Le gendarme mobile ne touche pas 1700e X 2 par mois en déplacement, ils touchent son salaire +33e par jour de déplacement en dehors du département ou est implanté son escadron ( dom-Tom compris ) les opérations extérieures ( opex ) comme l'Afghanistan ou autre zone de guerres elles sont payés un peu plus 55e par jour en plus. Pour risquer sa vie c'est pas cher payé.
  - A savoir que pendant les missions le gendarme est logé et nourri par la gendarmerie et que toutes les primes au dessus son exprimé en NET non imposable. ( en gros c'est du black ) Donc si on fait le calcul pour 30 jours parti en métro = 1700e + 900e = 2600 NET par mois  
dom tom = 1700e + 1650e = 3350e NET par mois  
OPEX = 1700e + 4500e = 6200e NET par mois De plus précisons que pour une mission de 30 jours, cela veut dire entre 10 et 16 heures de travail NON STOP pendant 30 jours, donc à l'issue de la mission c'est à la caserne à récupérer ses repos non percu, 5 jours de travail = 2 repos  
On peut donc dire que un gendarme mobile landa gagne par mois  
2225 EUROS NET + logement  
Paie un impôts sur 1700 euros  
Et cotise en retraite par AN = 14 mois ( soit 2 mois de gagné par / AN )
  - Je suis gendarme mobile donc je vais donner des précisions sur ce que j'ai lu.  
Un gendarme mobile gagne environ 1630 euros par mois en NET. (certaines cotisations sont directement prélevées sur sa solde.)
  - Bonjour Cuchu, j'aimerais savoir si il est possible pour un gendarme de refuser une mission à l'étranger.  
Si oui, cela est-il mal vu pour le reste de la carrière ?
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-70-51472-1-0-1-0-gendarmerie-armee.htm>

- Bonjour à tous, J'ai 19ans, un bac ES, et je viens de passer le concours de sous officier dans la gendarmerie. Au début, on était 25, à la fin 6... Ce qui est plutôt bon signe ! Mais voilà, je ne suis pas du genre à crier victoire trop tôt et bien au contraire, j'ai peur ! Si maintenant je suis ajourné, ça sera à cause des tests psychotechniques, et c'est un ajournement de 1an ! En sachant qu'en 2012, les recrutements changent, il sera beaucoup plus difficile de devenir gendarme ! J'ai entendu qu'en 2012, le recrutement sera national, comme la police, très dur ! Un des moyens pour rentrer plus facilement est de devenir gendarme adjoint. Mais dans mon cas, c'est risqué, car si au bout des 5ans, je n'ai rien, ce n'est pas avec un BAC ES que je vais trouver quelque chose ! J'ai entendu que en devenant gendarme adjoint, on aurait à répondre à trois questions pour devenir sous officier... Quelqu'un a des informations là dessus ? Une autre solution serait de rentrer dans l'armée. Mais je suis beaucoup moins bien renseigné là dessus.
  - Déjà actuellement les jeunes gendarmes lors de leur affectation sont obligés de passer un stage de 1 semaine en police. (je ne sais pas si il font le même en police)
  - "Le concours pour la gendarmerie et la police sera identique" T'es sûr [img] un concours commun ?
  - Après ça ne sert à rien de dire aux candidats de ne pas faire GAV car c'est leur faire du tord. Le gars va voir ça il va faire sous off mais comme on recrute moins il va se faire jeter tandis que si il avait fait GAV la première fois il aurait été pris et il aurait déjà un an d'ancienneté dans l'arme. Dernière chose, on voit des candidats de 18 ou 19 ans qui veulent faire gendarme. De toute façon si ils passent sous officier directement il ne seront assermenté qu'à leur 20 ans et en attendant il feront patrouilles sur patrouilles car ils ne pourront pas faire de procès verbaux. Alors autant faire GAV
  - Attention, je n'ai absolument pas critiqué les GAV dans la mesure où je sais qu'ils sont indispensables à la gendarmerie. Sans eux la gendarmerie serait incapable de tourner. C'est justement sur ce point : le fait qu'ils soient indispensables, que la gendarmerie berne beaucoup de candidats sous-off. En tant que réserviste, j'ai tourné avec énormément de GAV regrettant amèrement d'avoir été orienté vers les militaires du rang plutôt que d'avoir persévéré tout de suite en sous-off. Mon frère était d'ailleurs un de ceux là.  
 Ensuite, n'oublions pas que la gendarmerie est sur la sellette et que dans quelques temps elle ne recrutera qu'exceptionnellement des sous-off (pourquoi pensez vous que les passerelles gendarmerie-> ; police, gendarmerie-> ; Police municipale ont été mises en place?).  
 Si il y'a bien un conseil à donner à ceux qui ont la passion de la gendarmerie, c'est bel et bien celui de se dépêcher d'y entrer, et d'y être institutionnalisés (OPJ et brevet d'arme). En ce qui me concerne, j'ai décidé de ne pas entrer dans l'active, sachant plus ou moins de quoi demain sera fait. Si je dois y entrer quand même, ce sera en tant qu'officier avec mes diplômes, sauf que je ne pense pas avoir la carrure d'un officier (d'un vrai).
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d54092465%2d1%2d0%2d1%2d0%2ddifference%2dentree%2dgendarmerie%2det%2d1%2darmee.htm>
- Pour l'instant, les gendarmes sont encore des militaires, mais effectivement j'ai entendu parler d'une réforme qui rassemblerait police et gendarmerie.
  - La gendarmerie et l'armée sont dépendent du même ministère , celui e la Défense , la gendarmerie c'est pour les civil , et l'armée pour les méchants. En un mot il fait bon d'être gendarme en temps de guerre , et soldat en temps de paix [img]
  - gendarme = des pd , ARMER = des boss [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d96937226%2d1%2d0%2d1%2d0%2d1a%2dgendarmerie%2dmobile%2dbonne%2didee.htm>
- Coucou. [img] / Voilà après m'être renseigné pour mon avenir, j'aimerais vous demander votre avis. [img] Comme vous l'avez lu, j'aimerais m'engager dans la gendarmerie mobile, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est : C'est la gendarmerie d'intervention en fait (pas le GIGN attention), qui interviennent quand ça chauffe, quand une intervention est dangereuse. C'est pas le gendarme que vous connaissez chez vous qui est dans la brigade tout le temps, gendarme mobile en fait c'est parcourir toute la France avec sa section, dans les plus grandes villes, parfois en campagne et dans les DOM-TOM. On peut partir genre 1, 2 ou 3 mois quelque part, un peu comme les soldats. J'ai toujours été attiré par la police/gendarmerie, mais je suis pas chaud pour mettre des PV et me faire chier toute la journée, j'aimerais de l'action donc ce boulot m'attire bien. J'aimerais donc passer mon bac puis le concours de sous-officier et ensuite partir dans la GM (gendarmerie Mobile), et ensuite quand je serais plus vieux je partirais en départementale (les gendarmes normaux quoi). Le métier est assez bien payé avec les primes de déplacement, en étant militaire on a des avantages (logé gratuitement, remboursement sur certains trucs...). Voilà j'aimerais votre avis sur la chose, si vous avez besoin de détails je vous répondrais, pour ceux qui se demandent : gendarme départemental gendarme mobile

- gendarme mobile = CRS = Frapper des manifestants. C'est une profession de beauf pour beaufs qui aiment se bagarrer contre des gens désarmés, en partie. [img]
- 5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d38272921%2d1%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsuis%2dsous%2dofficier%2dde%2dgendarmerie.htm>
  - D'autres gendarmes ici ?
- 6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d70%2d41817%2d13%2d0%2d1%2d0%2dofficiel%2dla%2dgendarmerie%2dla%2dpolice.htm>
  - Salutations,  
Pour entrer en PSIG il te suffit de devenir gendarme passer et obtenir le CAT (certificat d'aptitude technique) et après tes 4 ans de services en BT ou Mobile tu postule pour le PSIG de ton choix en FRANCE. (pour cela il faut que tu passe une visite médicale afin d'être apte à servir en PSIG) Le PSIG s'occupe de tout ce qui est intervention à risque ou autre. Leur mission est assez diversifiée, cela peut aller d'un transfert à risque, transport d'arme, sécurité des transports de fond, interpellation à risque, intervention de nuit, renfort d'unité...
  - En fait oui c'est obligé car pour demander ta mutation il te faut être gendarme de carrière.  
Tu n'es gendarme de carrière qu'après 4 ans de service de l'arme (si tu as fait gendarme Adjoint volontaire 2 ans par exemple, et bien une fois gendarme sous officier tu n'auras qu'à attendre 2 ans en unité avant de passer de carrière.)  
Mais sache que pour être gendarme de carrière il te faut également obtenir le CAT (concours interne pour passer de carrière, 4 bouquins à apprendre par coeur avec des tests tous les 6 mois et à la fin un test qui regroupe les 4 bouquins plus des épreuves sportives à valider ) et oui ne pensez pas qu'à la fin de l'école la vie est cool.  
En gendarmerie, hélas, nous devons encore passer des tests afin de passer de carrière.  
(En comparaison en Police nous passons de carrière au bout d'un an de service sans tests ni concours) sniff
  - Et les tests pour passer gendarme de carrière ont lieu au cours de la 4ème années donc ? Et il y a quelques choses que je n'ai pas compris : J'ai entendu que pour certaine unité, on ne pouvait être autorisé à postuler que si on "est bien noté" mais je vois pas vraiment de quoi il est question ? C'est en fonction du dossier ???
  - En fonction de tes notes à l'école de gendarmerie....
  - Coucou,  
Et oui même en unité tu seras noté sur tes capacités, la discipline militaire, ta présentation et plusieurs caractéristiques divers et variés.  
Pour le gendarme de base tu sera noté sur 8 (en sortant d'école tu es noté 3, après un an tu seras noté 4 ...) Une fois que tu auras le CAT tu seras noté 5.
  - Pour être gendarme ou policier, on doit connaître obligatoirement l'alphabet militaire par cœur ? (alpha, bravo, charlie, etc...). Je le connais déjà par cœur [img]
  - Pour les bouquins du CAT les 4 envois traitent de tout le métier de gendarme. Cela prend en compte l'histoire de la gendarmerie, les droits et devoirs du gendarme, les infractions et leur définition, la méthodologie du métier, les différentes personnes que l'on sera amené à rencontrer (juge d'instruction, procureur de la République)  
Seule la situation à changé pour un lieutenant de l'armée de terre qui a fait un reconversion afin de devenir gendarme, là par contre je ne sais pas comment il a fait. Je peux juste te dire que le cursus "scolaire" est identique pour tous en école de sous off.
- 7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-52-1486258-1-0-1-0-0.htm>
  - un gendarme qui passe son brevet para et qui demande a servir a l'etranger touchera plus (meme a sa retraite) qu'un gendarme qui ne bouge que tres peu et se limite aux concours obligatoir  
Un policier qui passe les concours interne et prend du galon tout en integrant des service plus specialisés aura bien plus que le Flic de base qui se contente de son affectation et ne demande jamais rien
- 8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-70-15561-1-0-1-0-0.htm>
  - la police bosse plutot en ville , les egendarmes plutot en milieu rural pour la police il faut minimum un bac , pour la gendarmerie au moins brevet des colleges les gendarmes ont 7 semaines de vacances/an et pour-quoi tu t'interresse au grade de lieutement précisément ? et pourquoi pas capitaine ou sous-commissaire ?
  - -si tu prefere regler des conflits de voisinage , violence conjugale , t'amuser a faire de la prévention (drogue , routiere ) aux gosses du college choisit gendarme
  - une chose qui fait souvent changer d'avis les personnes : Le gendarme fait 60 à 70h par semaine alors que le policier est au 35h ...  
Ensuite, le gendarme est muté tout les 6ans ou tout les 3 ans s'il est officier [img]

- Ou a-t-on le droit ? Il me semblait qu'au niveau de l'utilisation de l'arme entre la police et la gendarmerie il y a des différences, lesquelles ?
  - Les gendarmes étant des militaires, ils ont le droit de tirer sur quelqu'un après sommation. ( statue qui va surment être changé dans quelques années je pense)
  - Quand un gendarme utilise son arme ( même si c'est dans le cas de la défense ), il doit faire un rapport en expliquant son geste. Les gendarmes ne déménagent pas tous les 6 ans comme j'ai pu lire ( je suis resté 7 ans dans un même endroit ). Ils effectuent bien plus de 35h/semaine et ont droit à 9 semaines de vacances il me semble. Le salaire est à peu près le même que celui de la police. Les gendarmes n'ont pas droit d'avoir de syndicat ni de coopérative. Voilà.
  - et tu évolues + facilement dans le métier ,tu peux devenir CRS ou GIGN , devenir gendarme de l'air , maritime etc
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d70%2d52225%2d1%2d0%2d1%2d0%2dsalaire%2dd%2dofficier%2dde%2dgendarmerie.htm>
- Merci borkur, c'est un bon salaire merci pour le site. Dommage que je puisse pas avoir de témoignages d'un gendarme sur ce forum ?
  - Des gendarmes il y'en a pas mal sur les forums de JV.com, mais des officiers de gendarmerie je ne pense pas que qu'ils se bousculent à la connexion.
  - Tous les élèves-officiers gendarmes ou OCTA ont deux ans d'école à l'EOGN de Melun, seul le grade et le salaire change en fonction du concours de recrutement. Il y a 5 recrutements titre par ans, environ entre 30 et 40 recrutements Universitaires et entre 40 et 60 recrutements internes semi-direct.
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d51680445%2d2%2d0%2d1%2d0%2d1a%2dfille%2dde%2dcruchot%2ddans%2dles%2dgendarmes.htm>
- Remarquez sa femme aussi dans le gendarme se marie [img] C'est une milf
  - Bienvenue chez les ch'tis > ; les gendarmes [img] Quoi troll ? [img]

### Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot gendarme" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-69229576-1-0-1-0-omg-gendarmes-gens-d-armes.htm>
- Non ce n'est pas l'étymologie du mot gendarme, c'est une croyance populaire répandue.

### Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme gendarme" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-51-40264368-1-0-1-0-omg-gendarme-gens-d-arme.htm>
- Le terme gendarme ne provient pas de la mais d'une formule bretonne : "Gein-Harmi" qui signifie "La ou la sécurité se trouve". Source : mon père gendarme.
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d32921567%2d1%2d0%2d1%2d0%2davant%2d1a%2dreligion%2dservait%2dde%2dpolice.htm>
- Rien que le terme "gendarme" : Des origines à la Révolution La gendarmerie nationale est l'héritière d'un corps de militaires chargés de l'ordre public. Ce corps, créé en 1373, était placé sous les ordres du connétable de France, puis après la suppression de cet office en 1626, des maréchaux de France, il portait donc le nom de connétable, puis de maréchaussée. En 1536, l'édit de Paris précisa ses missions, notamment la surveillance des grands chemins. Les membres de la maréchaussée portaient le titre de « prévôt des maréchaux » et étaient organisés en brigades (quatre à cinq hommes tous les 15 à 20 km) à partir de 1720. Le terme de gendarmerie vient de gens d'arme, synonyme d'homme d'armes et qui désigne à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne la cavalerie lourde. Avec le déclin de la cavalerie, la gendarmerie de France devint un corps de l'armée assimilé à la maison militaire du roi. En 1720, la maréchaussée fut symboliquement placée sous l'autorité administrative de la gendarmerie de France, ce qui explique que le 16 février 1791, elle fut renommée « gendarmerie nationale ». Ca remonte à 1300. Et avant il y avait d'autres personnes qui s'occupait de faire la police.

## Hardware

### Rech1 : « site :http://forum.hardware.fr/ gendarme »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/police%2dgendarmerie%2ddifferences%2dsujet\\_1314\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/police%2dgendarmerie%2ddifferences%2dsujet_1314_1.htm)
- et le gendarme bosse 4 fois plus que les policiers. Militaires vs fonctionnaires
  - Tiens c'est vrai que j'ai plus de respect pour un gendarme que pour un policier...a priori...

- Pas mal de monde pense pareil. Mais sinon, hormis la différence de ministère, ils font grosso modo le même travail sur le terrain. Sachant qu'en général les policiers on les rencontre plutôt en ville, alors que les gendarmes sont vraiment sur tout le territoire, pour des raisons historiques (pays essentiellement rural etc.) Sinon, aucun n'a le droit de grève, mais le policier étant un civil il peut se syndiquer. Et sur le plan du salaire, à travail et diplôme égaux, un officier de police judiciaire gagnera plus qu'un gendarme...
- Les policiers ne peuvent tirer qu'en cas de légitime défense.  
Par contre, les gendarmes (militaires) peuvent tirer sur ordre.
- le gendarme à une moustache [img]
- le gendarme roule en 4L, donc forcément plus aigri
- L'article 174 du décret du 20 mai 1903, modifié par le décret du 22 juillet 1943 (portant modification aux articles 174 et 280 du décret du 20 mai 1903 sur le service de la gendarmerie, in Journal officiel du 18 septembre 1943), dispose que : " les officiers, gradés et gendarmes ne peuvent, en l'absence de l'autorité judiciaire ou administrative, déployer la force armée que dans les cas suivants :
  - lorsque des violences ou des voies de fait sont exercées contre eux ou lorsqu'ils sont menacés par des individus armés ;
  - lorsqu'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent, les postes ou les personnes qui leur sont confiés ou, enfin, si la résistance est telle qu'elle ne puisse être vaincue autrement que par la force des armes ;
  - lorsque les personnes invitées à s'arrêter par des appels répétés de " Halte gendarmerie ", faits à haute voix, cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations et ne peuvent être contraintes de s'arrêter que par l'usage des armes ;
  - lorsqu'ils ne peuvent immobiliser autrement les véhicules, embarcations ou autres moyens de transport dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt ;
  - ils sont également autorisés à faire usage de tous engins ou moyens appropriés tels que herses, hérissons, câbles, etc., pour immobiliser les moyens de transport quand les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt. "
- les gendarmes sont des militaires qui ont le droit de tirer direct pas comme les policiers. Les gendarmes interviennent qu'en campagne normalement, car en ville c'est la police qui intervient d'où parfois quelques petites gueguerres entre eux sur des histoires se passant en ville ET à la campagne ou à la limite de l'un des deux.  
Par contre les gendarmes n'ont pas le droit d'intervenir en ville sauf en cas de force majeure (catastrophe, des gens qui se tirent dessus alors qu'ils passent à côté). Spour ca que chaque fois qu'il ya une voiture de gendarmerie en ville, personne ne ralentit.
- je connais des gendarmes hein. c pas aproximatif, les gendarmes n'interviennent qu'à la campagne et les flics en ville. Les gendarmes c des militaires et on le droit d'utiliser leur arme à feu si ils en sentent le besoin. Par contre les policiers ils ont le droit de l'utiliser que s'ils se font attaquer. Voila. C'est clair la nan ? [img]  
edit : je précise que les gendarmes utilisent leur armes que quand ils en ont vraiment besoin, hein, pour un controle radar ils vont pas te tirer dans tes pneus pour que tu t'arretes, ca tiens du bon sens.
- Un policier flippe d'un gendarme  
Un gendarme rit d'un flic [img]
- Sous l'empire comme sous la révolution, elle se couvre de gloire sur les champs de bataille, à Hondschoote puis à Dantzig Burgos ou Villodrigo. La gendarmerie devient l'Arme favorite de Napoléon. Il lui confie sa garde personnelle et la comble d'honneurs. Avec leur haute taille et leur grande vertu, les gendarmes, en 1800, sont devenus, selon les mots du général Radet "les premiers soldats de la république.  
Après 1814, sa fidélité obstinée aux légalités constitutionnelles successives, la place, à chaque révolution, dans le camp des vaincus. Elle subit la concurrence répétée de la garde nationale. Pourtant, au 19ème siècle, les textes réglementaires, relatifs à la gendarmerie modifient peu à peu les grandes orientations de la loi de germinal an VI. Ces périodes de disgrâce ont aussi la vertu de forcer les gendarmes à se replier dans les campagnes. Ils y trouvent l'estime que PARIS leur refuse et enracinent pour longtemps la notoriété de l'institution.  
Ce n'est qu'avec la IIIème république que la gendarmerie retrouve la stabilité politique nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Elle est de tous les rêves de la république. Ambassadeur de la république au village, le gendarme renseigne autant qu'il réprime. Hors de la métropole, il est la cheville ouvrière de l'aventure coloniale. Brocardé, mais respecté, confirmé dans ses missions par le décret de 20 mai 1903, "pandore" a retrouvé sa place dans la vie de la nation.
- Les gendarmes ont des chaussettes à clous,

alors que les policiers, non, d'où l'intérêt...

— GIGN = Groupement d'Intervention de la gendarmerie Nationale

Le GIGN, ce sont des gendarmes

RAID = Recherche Assistance Intervention Disuasion

C'est une unité de la Police Nationale.

— Le port de la moustache chez les gendarmes était obligatoire jusque 1937 je crois [img]

— Les gendarmes sont des militaires [img]

D'ailleurs en cas de guerre ils sont réquisitionnés [img]

2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie%2dpolice%2dnationale%2dsujet\\_73509\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie%2dpolice%2dnationale%2dsujet_73509_1.htm)

— Je me suis renseigné, et le truc c'est que les deux exercent les mêmes fonctions pratiquement, sauf que le gendarme doit toujours être disponible, il a 9 semaines de congés payés, et il est toujours en zone non urbaine.

— Par rapport à la police, quand tu sors d'école, t'es gendarme autonome en brigade. Tu démarres tes enquêtes (en préliminaire, pas en flag) tout seul, tu fais tes auditions tout seul, tu patrouilles comme tu veux (avec les services imposés of course)... Bref, tranquille le chat. Après pour les métiers, tu peux rentrer en psig en sortie d'école maintenant, tu peux même tenter le concours GI le GOS (GIGN et Groupe d'Opération et de Surveillance -> ; en civil).

Voilà, doit y avoir d'autres gendarmes sur le forum mais ils se cachent, parce que quand tu te montres en général t'en plein la tronche (prunes, répression routière) et je te rassure, dans la vie c'est pareil [img]

— Sa c'est certainement en théorie, en pratique sa donne quoi ? Il vaut mieux faire quoi ? gendarme mobile pendant un certain temps puis GD. GD si possible dès la sortie de l'école parce qu'au final le salaire est à peu près le même ? Ou Police Nationale parce que sa a vraiment l'air d'être la planque à côté de la gendarmerie... ???

Merci beaucoup pour vos réponses, elles vont déjà beaucoup m'aider !

— 'Sont chiantes les gendarmes, beaucoup moins cool que la police...

Normal, c'est l'armée [img]

— Rien que sur la route, je me suis fait arrêter par la Police municipale, soit disant je roulais trop vite (limitait à 90 j'étais à 100...) ben je me suis pris 90€ ; alors qu'ils avaient pas de radar rien du tout, ils m'ont juste croisé et ont décrété j'allais trop vite (il y avait une femme dans le lot, c'est la seule qui m'as cassé les C\*\*illes, les trois mecs disaient rien du tout...). Et un jour, un gendarme m'as arrêté parce qu'il me suivait à 160km/h sur une route limitée à 110, il m'as rien mis du tout... Il m'as dit, c'est bon pour cette fois vous pouvez partir...

— - Un ami est devenu gendarme, entré en PSIG, a évolué en gendarmerie départementale et se trouve actuellement en brigade de recherche

Ses débuts ont été un peu difficiles en PSIG (matériel neuf confié au chef plutôt qu'à la troupe qui en avait cruellement besoin, cadence de travail démentielle, transfert d'un PSIG à un autre).

- Un ami ex-gendarme : a assez mal vécu la vie de casernement et la promiscuité constante avec ses supérieurs hiérarchiques visiblement inquisiteurs, a claqué la porte le jour où on lui a demandé qui étaient les potes qui venaient lui rendre visite, ce que faisait sa compagne dans la vie ect...

- Un ami flic OPJ : passionné par son métier mais déçu des constantes bisbilles intra et inter-services (les gendarmes ne me firent jamais part de ce genre de souci)

img Je veux pas être méchant mais je me répète si je te réponds.

Le salaire fixe d'un gendarme ou d'un policier en sortie d'école, c'est 1500.

Après bien sûr que je te parlais des primes journalières.

— Va bosser à la poste toi ... [img] gendarme c'est pas qu'une question de salaire ou de congés, faut avoir la foi en ce que tu fais et non dans ta fiche de paye ....

— Question bête (je ne veux être ni flic ni gendarme !), mais est-ce que quelqu'un qui se rend compte qu'il n'aime pas le boulot peut démissionner ?

— Et ne pas oublier aussi que les gendarmes ont le statut de militaire et que "grâce" à ce statut peuvent être réquisitionnés sur le front en cas de pénurie de soldats [img]

— Faut arrêter de chialer sur le sort des flics et des gendarmes. Il y a quand même des métiers plus difficiles et bien plus utiles. Caissières, ouvriers, paysans, travailleurs du bâtiment, c'est souvent moins bien payé, plus dur, et autrement plus utile à la société.

3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/etre-reserviste-defense-sujet\\_46633\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/etre-reserviste-defense-sujet_46633_1.htm)

— Mon père me parle souvent de devenir gendarme réserviste... Tu bosses pas beaucoup, juste pour faire de

- la figuration, bien payer et salaire exempt d impôts... [img]
- T'inquiètes pas, ça ne passe pas ça [img]
  - Entretien avec un gendarme :
    - Pourquoi vous voulez rentrez dans la réserve ?
    - Ben parce que c'est bien payé et qu'on bosse pas beaucoup.
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie%2dpolice%2dnationale%2dsujet\\_73509\\_2.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie%2dpolice%2dnationale%2dsujet_73509_2.htm)
- les flics peuvent pas tirer pour se proteger, sauf en cas de légitime défense, alors que les gendarmes peuvent arroses à la mitraillette dès qu'ils veulent. c'est vrai ou faux ?
  - Nourri et blanchi c'est faux ! Et arroser a la mitraillette c'est sur la playstation ca [img] Un gendarme a le droit de tirer apres 3 sommations. Quartiers sympa aussi c'est faux, y a une caserne de gendarmerie dans paris (elle est a porte de bagnolet entre deux cités) et les gendarmes s'occupaient des arrondissements pas spécialement calmes (20eme, 19 , 18)
  - T'as rien pigé (donc toi tu pourrais être flic voir crs [img] ) ce que je te dis, c'est que si tu veux faire gendarme c'est que le taff te plait et pas seulement pour le salaire car sinon tu feras pas longtemps dans ce corps (voir tu te suicideras) donc si t'aime pas ton taff un minimum ça sert à rien de le faire ... (surtout que ce genre de taff c'est pas comme l'usine, là tu risques de te prendre une dragée dans la face ... :o)
  - Apres sommations oui. Mais même en cas de légitime défense, le gendarme qui tire doit se justifier... bref t'as le droit de tirer mais t'aura des soucis apres ! Et puis un gendarme doit montrer l'exemple, si il fait une connerie (rouler en etat d'ivresse, ou n'importe quoi d'autre), il peut perdre son emploi .. Y a aussi les horaires, 9h-19h t'oublies direct !
  - Sinon il y aussi david-25 qui a pas bien compris ce que je voulais dire... Tu n'as rien compris meme... Si le salaire n'as aucun importance dans ce corps de metiers comme tu le pense, pourquoi les gendarme sont payé alors ? Pourquoi ils sont pas tous bénévoles par amour du metier ? Franchement a ce niveau la tu dis un peu n'importe quoi, d'autant plus qu'apres tu parle toi meme d'argent en disant que ces metiers sont aps assez bien payé, tu te contredis ou je reve ?? Franchement le salaire a une importance pour tout le monde, tout comme les conditions de travail, il y a des gens qui ne supporte pas de faire plus de 35h, et d'autre que sa ne dérange pas, et je trouve tout a fait normal de se renseigner sur les conditions de travail ainsi que sur le salaire, pour savoir si oui ou non, je serai pret a allez travailler dans la gendarmerie, ou s'il serait préférable pour moi d'aller dans la police. En terme de réflexion personnelle je pense que demander ce genre de chose et tout a fait normal.
- Et apperement aussi je trouve sa assez marant, pourquoi les policiers commes les gendarmes ont des armes puisque, s'ils tirent, dans tous les cas, ils sont dans la merde ? Il faut se justifier c'est normal, l'utilisation d'une arme a feux est dangereuse, et ne doit aps se faire sans raison valable, je suis d'accord, mais de la a les mettres en garde a vue, c'est peut etre un petit peu abusé...
- img Je te dis juste que si tu fais flic ou gendarme juste pour la thune, tu vas pas le faire longtemps, faut aimer le taf un tant soit peu ... Si t'aime tant l'argent (car pour 1500 euros t'es prêt à manger de la barrière) vends ton cul t'auras encore plus de roros [img] (après je comprends qu'on soit interessé par le salaire car c'est important mais si y'a que ça qui te motive va bosser à la secu ou à la poste .... si c'est pas le cas précise-le car dans ton poste y'a pas grand chose sur ta motivation dans l'un de ces deux corps ...)
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/gendarmes%2ddoubler%2dagglomeration%2dsujet\\_62025\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto%2dMoto/gendarmes%2ddoubler%2dagglomeration%2dsujet_62025_1.htm)
- Bonsoir,  
Je viens de me faire arreter à l'entrée de ma ville par les gendarmes. J'explique un peu le topo :  
Je suis derriere une voiture qui roule lentement que je double juste après le panneau de la ville.  
une gendarmette bien cachée m'arrête.  
elle me demande si je sais pourquoi je suis arrêté, je reponds parce que je doublais (un peu étonné) ?  
elle me repond que oui. Là je suis surpris parce qu je croyais que c'était à cause de la vitesse (j'étais aux alentours des 50 à 2/3 km/h près)
  - Tu peux contester, mais t'auras pas gain de cause.  
De toute manière, que tu reconnaises ou pas l'infraction, le résultat sera le même.  
"gendarmette" est un terme péjoratif.  
Bonne journée.
  - Y a un temps pour la prévention, et un temps pour la répression. Et t'en fais pas que la plupart des gendarmes et policiers ont nettement plus de jugeotte que toi, sinon y aurait pas mal de bordel sur les routes.



D'ailleurs, si tu penses pouvoir faire mieux, la gendarmerie recrute, ainsi que la Police.

Mais bon, je suppose que dans ton cas, gendarmerie/Police = méchants verbalisateurs, et toi "gentil usager de la route + intelligent" [img]

J'adore les gens qui parlent d'intelligence [img] .

— juste devant moi une ambulance (sans giro ni rien,) a aussi doublé la même voiture, j'ai fais la remarque aux gendarmes dans ce cas pourquoi ne pas l'avoir arrêtée aussi, les ambulances n'ont pas de passe droit que je sache du moment qu'il n'y a pas d'urgence (pas de giro je répète). je n'ai obtenu aucune réponse, c'est pour ça que je suis dégouté car effectivement c'est à l'appréciation de l'agent.

— j'aurai dit que gendarme/Pölice = gens imbus de leur personne car atteints d'un complexe de supériorité grandissant de manière exponentielle avec l'autonomie qu'on leur laisse ...

mais ça revient un peu à ce que t'as dit

concernant ta remarque sur le fait que "gendarmette" soit péjoratif, ça me fait penser à la blague des inconnus, "la différence entre une pervanche et une prostituée, c'est qu'il y en a une qui est trop moche pour faire pute" (euh, arrête, la femme du chef elle est pervanche [img] )

— j'aurai dit que gendarme/Pölice = gens imbus de leur personne car atteints d'un complexe de supériorité grandissant de manière exponentielle avec l'autonomie qu'on leur laisse ... mais ça revient un peu à ce que t'as dit

6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/police-gendarmerie-sujet\\_100607\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/police-gendarmerie-sujet_100607_1.htm)

— J'ai lu beaucoup de topic sur la différence entre les gendarmes et les policiers, mais j'aimerais savoir lequel est le plus actif, étant quelqu'un qui aime être actif et être près à n'importe quelle intervention, qu'elle domaine serait mieux pour moi ?

Pour rentré dans la RAID, CRS, GIGN (...) ne serait-ce pas un milieu qui me conviendrait mieux, les conditions de vie sont préférables niveau salaire mieux que les policiers/gendarme ?

7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie-sujet\\_26957\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/gendarmerie-sujet_26957_1.htm)

— J'aimerais savoir ce que vous pensez de la gendarmerie ? des gendarmes (ne pas confondre gendarmerie et police). ? Perso je supporte plus, mon pere bosse dedans et c vraiment des enf\*\*\* les superieurs c pire que tout [img]

— Justement je suis pas anti flics anti gendarmes personnellement c donc pour ca que je veux savoir ce qu'ont peut leur reprocher

— Moi je reproche rien aux gendarmes la, juste aux superieurs (capitaine par exemple etc ...)

— faites gaff a ce ke vous dites [img] jsuis un futur gendarme [img]

— Ce que j'adore c'est voir que les flics ont méchamment peur des gendarmes [img]

— Ya quelques jours un lieutenant a posé sa demission en disant qu'il ne supportait plus le capitaine, avant hier un gendarme c'est emparé d'une mitrallette et c mis a tirer en rafale vers le capitaine en gros personne le supporte.

— C'est vrai que les supérieurs ne sont pas des gendarmes. [img]

— euh excuse moi mais un gendarme de base est un "gendarme" il a pas d'autre nom ... un superieur on l'appelle jamais "gendarme" mais colonel ou autre

— non mais je le sais merci, c'est juste que pour la plupart des gens, tout uniforme qui ressemble de près ou de loin à celui de qq1 de la gendarmerie Nationale est celui d'un gendarme. Au lieu de dire 'de la gendarmerie Nationale' même avec 5 barrettes, les gens diront 'gendarme' ...

— Dans le 2ème cas je trouve simplement les gendarmes moins présents sur le terrain (sur la route, patrouilles en ville...) que la police par exemple. Après ça vient peut-être de la répartition des zones géographiques entre police et gendarmerie.

Ceci dit, quand je vois des "flics" j'ai rarement le réflexe de tilter "eux ces des gendarmes"/"eux ces des flics". En fait je trouve un peu inutile la subdivision des forces de l'ordre en plusieurs corps. Ca a vraiment une utilité autre qu'un héritage historique ? [img]

Voilà. Ceci dit j'ai jamais directement eu affaire à eux (même pas un contrôle routier) donc je pense qu'il y a mieux placé que moi pour répondre à cette question [img]

— Les gendarmes c'est bien, si seulement je pouvais en être un [img]

8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/herbalife%2dtemoignages%2dexperiences%2dsujet\\_47482\\_3.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/herbalife%2dtemoignages%2dexperiences%2dsujet_47482_3.htm)

— ce qui est abject dans ce système de commercialisation, c'est faire espérer aux fourmis de monter dans la pyramide sans réel espoir (pas de réelle formation, pas de mise à disposition des outils nécessaires) et encore, ce qui est tolérable dans la commercialisation de moules à cake ou dans la vente de lingerie olé olé (présentée in vivo par une femme de gendarme ou une caissière de mamouth dans le salon du pavillon d'une hôtesse qui recevra un beau cadeau pour son accueil)

9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto-Moto/gendarmes-jumelles-sujet\\_77820\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto-Moto/gendarmes-jumelles-sujet_77820_1.htm)
- Expérience perso : j'ai doublé une camionnette qui roulait pas très vite sur une route à 90. On s'est retrouvé en descente et elle a accéléré. Je me suis retrouvé à 100, parce que je voulais lui laisser une distance de sécurité suffisante. En moins de 2 je me suis fait flasher par l'arrière. Bon ben vitesse retenue 95, -1 point et 68€ d'amende. Pourtant je suis gendarme, j'estime avoir une bonne ligne de conduite. Tu vois j'ai relâché ma vigilance, j'ai voulu bien faire quelque part mais en infraction tout de même.  
Suis-je pourtant un monstre ?
  - Alors si on dit "50 c'est 50, au-dessus c'est un dépassement", je suis OK, la loi est la loi, le reste appartient à un autre débat. Mais si on dit "50 c'est pour la sécurité, à 60 on est dangereux", ça me paraît très surfait ou du moins un peu trop "commode".  
Mais bon, ça fait plaisir de lire tes lignes, je te sens nettement plus ouvert que d'autres. Je ne sais pas si c'est généralisable, mais j'ai noté que les gendarmes, et plus particulièrement les motards, sont souvent plus tournés vers la prévention que leurs homologues de la Police... [img]
  - Je le dis souvent aux gens que je verbalise et qui arbore une mine déconfite, ce n'est pas grave, vous avez fait une petite bêtise mais vous n'êtes pas un criminel.  
Pour les 50, à 60 on est + dangereux mais pas dangereux tout court. Parce qu'à 20 on est déjà dangereux...
  - Glossypaper est un fake, ne l'écoutez pas, il n'est pas gendarme!!  
Bah wai, il a une belle prose et ne diabolise pas le conducteur un peu étourdi, c'est louche, il serait peut être même contre le gouvernement en place [img]  
Je déconne [img]  
En même temps, voir un gendarme ouvert et pas borné, c'est pas courant dans mon coin, heureusement qu'il y a des mecs comme ça, sinon ça serait encore plus chiant de prendre sa bagnole tous les jours avec la peur au ventre de se taper une prune au moindre petit écart.  
Merci [img]
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto-Moto/gendarmes-plaques-risque-sujet\\_86217\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Auto-Moto/gendarmes-plaques-risque-sujet_86217_1.htm)
- img Question toute simple : quel risque y a-t-il à ce que des gendarmes notent ma plaque d'immatriculation après m'avoir croisé roulant un peu vite ?  
Je peux expliquer le contexte si nécessaire.
  - De plus typiquement, cette amende ci est tout à fait contestable sur le point suivant, même un gendarme ne peut estimer raisonnablement la vitesse d'un véhicule venant en contre sens.  
S'il n'a pas signé, qu'il conteste.

**Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot gendarme" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme gendarme" »**

0 résultats

## La forme *sage-femme* – forums

### Doctissimo

**Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr) sage-femme »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Grenoble/sage-femme-sujet\\_20501\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Grenoble/sage-femme-sujet_20501_1.htm)
  - Tu peux aussi te renseigner auprès du service de la Protection Maternelle Infantile du conseil général de l'Isère. On te donnera les coordonnées de la sage femme de ton secteur qui dispense les cours de prépa.  
Ces sage-femmes sont des agents de la fonction publique (cours gratuits et prépa classique)
  - coucou cilou43,  
j'accouche moi aussi en novembre à la mutualiste et une collègue m'a parlé de Joelle ESTIVALS sage-femme libérale sur grenoble, et qui bosse aussi à la clinique.
2. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/preparation-accouchement/future-femme-liberale-sujet\\_145852\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/preparation-accouchement/future-femme-liberale-sujet_145852_1.htm)
  - Je souhaite m'installer comme sage-femme libérale sur le secteur de Thionville ( Moselle ), j'ai l'impression qu'il y a de la demande vu que l'hôpital propose de moins en moins de prestations aux femmes enceintes.

— Je quitte si je m'installe un emploi où je fais des horaires de jour depuis très longtemps, j'ai un problème de santé qui fait que je ne peux rien porter, ni soulever, je ne peux pas faire d'efforts sur les bras, ce qui fait que je vois mal comment faire un accompagnement comme ça. Donc ton jugement un peu à l'emporte pièce est un peu rapide. [img]

De plus même si le souci principal n'est pas la rentabilité à tout va, il faut quand même savoir qu'une consultation sage-femme qui dure environ une demie heure/trois quart d'heure rapporte aux alentours de 15 euros, sur ces 15 euros il faut enlever 40 % en charges.

— salut, je suis sage-femme et je suis tomber sur cet ancien forum. je voudrai faire du liberale et les AAD m'interessera. peux-tu me donner quelques renseignements pratiques pour les demarche a faire et j'aimerai savoir si les tarifs des assurances ne sont pas trop exorbitant.

— bonjour je suis aussi sage-femme et j'aimerai beaucoup faire du libéral. je travaille en ce moment en salle de naissance depuis 1 mois mais je ne souhaite pas rester dans le milieu hospitalier.

Une collaboration en libérale m'intéresserait beaucoup.

Merci

Anne-laure

3. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/Accouchement-maison/liberale-devenir-femme-sujet\\_548\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/Accouchement-maison/liberale-devenir-femme-sujet_548_1.htm)

— Moi aussi je suis sage-femme (hospitalière branchée nature..) et ton idée de ré-orientation professionnelle est très intéressante et ... courageuse! Moi je ne sais pas si j'aurai tenu le coup avec des enfants mais on chacune des limites différentes c'est sûr!

4. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/adresses-haptonomie-sujet\\_205258\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/adresses-haptonomie-sujet_205258_1.htm)

— Je viens de tomber par hasard sur ton message et bien qu'il date de plusieurs mois je me permets de te contacter pour en savoir un peu plus concernant cette sage-femme... avec laquelle j'ai pris rendez-vous pour dans 3 semaines. C'était comment, sincèrement?

Merci d'avance,

Marie

5. [http://forum.doctissimo.fr/sante/Etudiants-en-medecine-et-para-medecine/devenir-sage-femme-sujet\\_282\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/sante/Etudiants-en-medecine-et-para-medecine/devenir-sage-femme-sujet_282_1.htm)

— Salut,

Je suis en 1ère sage-femme en Belgique (non non je n'ai pas migré, je suis belge [img]). Chez nous tu devras passer un tirage au sort pour avoir accès à la 1ère année (je crois que pour mon école y avait 12 places et 43 candidates). A défaut, tu pourras toujours t'inscrire en 1ère infirmière et retenter le tirage au sort chaque année (passer de la 1ère infirmière à la 2ème sage-femme ou de la 2ème infi à la 3ème sage femme). Car ici sage-femme et infirmière, les 2 premières années sont très semblables (un cours différent en 1ère et 2 cours en 2ème je pense). Très peu de stage en 1ère (4 semaines : 2 en chirurgie et 2 en médecine) et en 2ème tu alternes 15 jours et 15 jours stages (là avec un stage en bloc d'accouchement que tu peux faire en france, un en post partum). Evidemment tu n'es pas payé pendant tes études (4 ans) =/

Voilà, bon courage, moi j'ai aussi fait un an en médecine avant mais même si je réussis assez bien ça me correspondait pas =)

— Bonjour,

Je suis moi-même Belge et je voudrais savoir ce qu'il faut et ce que je dois faire pour devenir sage-femme. Dois-je avoir eu un diplôme avant de commencer ces études? On a pas droit d'avoir une aide du chômage? Je travaille avec un contrat indéterminé mais j'ai besoin d'avoir un salaire car je suis en ménage et une petite puce.

Merci pour ta réponse [img]

— Il y en une a dans ma classe qui a fait le Jury Central, je pense qu'elle a fait un an de cours avec déjà une orientation paramédicale, ce qui autorise après le diplôme à faire sage-femme, infirmière, diététicienne (dans le domaine quoi...).

Bon courage à toi pour la suite et avec bébé [img]

— sinon si vraiment tu ne veux pas faire ta pcm1 tu peux passer le concours d'infirmière (pas besoin de pcm) école d'infirmière en 3 ans, et ensuite possibilité d'évoluer en services de sage-femme en passant un concours il me semble bref bon courage!!!!

— Totalement faux, aucune passerelle entre infirmière vers sage-femme...

— Bonjour sydney

je suis aussi dans la même réflexion que toi, je suis jeune maman et infirmière depuis 5ans et j'aimerais changer de métier pour devenir sage-femme.

voilà le fruit de mes recherches :

soit tu es extrêmement motivée pour tes études en France et dans le cadre d'un CIF (après 2ans d'ancienneté min) tu fais ta première année de médecine (le mieux étant de la préparer déjà avant de t'inscrire vraiment), tu seras donc payée à 80% durant cette année. Ensuite on va partir du principe que tu l'as du premier coup :) tu fais tes 4ans de sage-femme et tu négocies avec les assedic (si t'etais en CDD avant no soucis sinon faut y aller en rencontrant carrément le directeur d'agence) pour financer ta formation qui rentre dans la catégorie de métier en déficit il me semble selon les régions. ou tu peux tenter au conseil général pour une bourse d'études.

6. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/MetzThionville/haptonomie-sujet\\_17852\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/MetzThionville/haptonomie-sujet_17852_1.htm)

— Coucou les filles! Je viens de mettre au monde un petit bébé zen, et je vous conseille fortement l'haptonomie. C'est génial car avec l'haptonomie le trio papa-maman-bébé se forme déjà pendant la grossesse. J'ai fait cette préparation au CHL du Luxembourg, la maternité GD Charlotte, et la sage-femme a su parfaitement nous préparer à l'accouchement et a fait de nous des futurs parents zen.

Biz

— En tous les cas les sage-femmes et l'équipe de la maternité sont extras, et je crois que c'est la seule adresse de la région où l'accouchement physiologique est possible et envisageable.

Voilà.

A +

— Il n'y a pas de salle de travail mais les mamans sont admises en salle d'accouchement dès qu'elles le souhaitent. Je suis arrivée dilatée à 5, j'ai eu la chance de pouvoir aller dans la plus grande salle d'accouchement, celle où l'on peut suivre de l'œil les soins du bébé, et j'y ai passé 1h45 entre le monitoring et la gestion des contractions jusqu'à ce que la sage-femme me propose d'aller dans la baignoire.

Si j'avais été dans 1 des 3 autres, après la naissance mon mari aurait dû suivre la sage-femme dans une autre pièce dédiée aux soins aux nourissons et je n'aurais rien vu. La 5<sup>e</sup> salle est celle où se trouve la baignoire, et j'y ai passé 4h. La baignoire est toute ronde et toute bleue, on peut se mettre dans diverses positions, ce qui permet de soulager les contractions, et la sensation de flottaison y est très agréable. J'ai adoré! Et le top, ça aurait été que ma fille naisse dans l'eau... ses cheveux ont bien flottés, mais à un moment la sage-femme m'a demandé de sortir de l'eau car le monitoring faiblissait et par conséquent il y avait un risque au moment où mon bébé serait sorti... En fait sa tête était coincée dans mon périnée, j'ai dû rejoindre la table d'accouchement et une 2<sup>e</sup> sage-femme m'a manipulée afin de faire sortir mon bébé... Ce n'était plus aussi doux que dans l'eau, mais le sort en a voulu ainsi...

Voilà.

Si tu veux d'autres infos, n'hésite pas!

— Savez-vous si des sage-femmes pratiquent les AAD sur Metz ou Thionville?

Dans le cas contraire connaissez-vous des mamans qui ont pratiqué un AAD avec une sage-femme du Luxembourg?

Merci de vos réponses!

7. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/Les-avriettes-2013/consulter-sage-femmesujet\\_345004\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/Les-avriettes-2013/consulter-sage-femmesujet_345004_1.htm)

— Coucou les filles,

Je suis à 10 SG et je suis suivie par mon gygy (qui veut me voir tout les mois jusqu'à la date d'accouchement) et je vais prendre rdv pour mes prochaines échographies (j'ai déjà passée la première!) à l'hôpital où je vais accoucher.

On me recommande aussi de voir une sage-femme au plus tôt mais pourquoi? Elle va me dire quoi de plus que mon gygy?

Vous avez contacté la SF à partir de quand vous? Les cours de préparation à l'accouchement débutent quand?

Si je voit une SF, est-ce qu'il faut que je continue à voir mon gygy tout les mois?

Merci pour votre aide...

— Au 4<sup>e</sup> mois, il y a un entretien avec une sage-femme pris en charge par la sécu. Cela permet d'une part de pouvoir échanger plus longuement et plus librement qu'avec le gynéco sur la grossesse, l'accouchement, la préparation et d'autre part, ça permet au sage-femme de repérer les futures mamans qui pourraient aller mal, avoir des difficultés sociales/familiales pour les orienter au besoin vers la PMI, des spécialistes...

La relation avec une sage-femme est très différente de celle avec un gynéco et je trouve cet entretien assez utile.

- C'est mon cas pour cette grossesse. Je n'ai pas apprécié le suivi par le gynéco lors de ma première grossesse (peu de communication, pas à l'aise pour poser les questions sur mon ressenti ...) donc là, je suis suivie par une sage-femme.
- C'est clair que pour la rémunération, c'est dingue de voir que c'est si peu. Mais d'un certain sens, en allant voir une sage-femme on coûte moins cher à la sécu. Je me souviens que pour ma 1ère grossesse j'avais systématiquement une écho à chaque rendez-vous donc ça me revenait à environ 60€ ; à chaque fois (gynéco conventionné donc pas de dépassement d'honoraires).
- Je ne voit pas à quel moment j'ai agressé qui que ce soit. Je pointait juste du doigt sur le manque de respect due au sages-femmes. J'ai juste expliqué que lorsqu'un sage-femme que l'on viens consulter demande "bonjour vous venez pour quoi" c'est parce que justement on peut venir pour des choses multiples. ... Et que la réponse "jouer aux billes..." C'est purement et simplement une réponse qui ne peut que faire partir une relation Sage-femme patiente sur de mauvaises bases.

Ne te sent pas agressé par ce nouveau message, car cela n'en ai aucunement le but.

Si c'est le cas consulte un psy pour parano [img]

8. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Lyon/sage-maternite-rousse-sujet\\_35041\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Lyon/sage-maternite-rousse-sujet_35041_1.htm)

- Coucou tout le monde,  
je dois accoucher à la X-rousse et par conséquent, je dois faire mes trois dernières echo la bas.  
Ma gynéco m'a conseillée de les faire auprès d'une sage-femme.  
Je voulais savoir si certaines d'entre-vous avez été suivies à la fin de votre grossesse par une sage-femme de la X-rousse et si vous en connaissiez une qui soit un peu branché 'naturel'.  
Merci les filles [img]
- Les sages-femmes de consultation à la Croix Rousse sont très à l'écoute et ont une démarche visant à revenir à un accouchement plus physiologique. En revanche, je ne suis pas sûre que ce soit les mêmes qui fassent les échographies. Le mieux pour vous est de vous adresser directement au service de consultation. Sachez que le planning étant chargé, vous ne pourrez peut-être pas choisir d'emblée votre sage-femme, mais qu'ensuite, vous pouvez demander à ce que ce soit toujours la même à chaque consultation.
- Puisque vous cherchiez une sage-femme "nature", vous avez peut-être des désirs pour le déroulement de la naissance de votre bébé. Surtout n'hésitez pas à les exprimer auprès de la sage-femme. Et si vous vouliez ensuite nous retransmettre comment vous avez été accueillie, ce serait intéressant pour d'autres mamans. A bientôt.
- Petite précision, demandez bien à ce que vos souhaits soient inscrits dans votre dossier (ou si vous écrivez un projet de naissance, qu'il soit agrafé à votre dossier). Ainsi la sage-femme qui vous accueillera le jour de votre accouchement aura toutes les données en main. cela ne vous empêchera pas d'en reparler avec elle (si ce n'est vous, du moins le papa, parce que vous n'aurez peut-être pas l'énergie de trop faire de discours!), mais les choses seront officielles et claires. a bientôt donc.

9. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/visite-avec-femme-sujet\\_196334\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/futures-mamans/visite-avec-femme-sujet_196334_1.htm)

- voila , j'ai pris rendez-vous pour ma visite du 4ème mois avec une sage femme, avant cette visite j'étais suivie par mon généraliste.  
Ce matin j'ai donc eu ma visite avec la sage-femme, mais alors là j'ai été super déçue et surprise... elle m'a parlé de pas mal de choses (diététique, préparation à l'accouchement, etc. ...)
- Salut!  
Je ne suis plus enceinte mais pour mes débuts de grossesse, j'avais choisi une sage-femme pour me faire les échos (conseillée par mon doc) et j'avoue que c'était génial. Elle m'expliquait tout, me montrait tout en détail et mon copain a été aussi très agréablement surpris, c'était super. Je n'ai jusqu'ici jamais mené mes grossesses à terme mais j'y retournerai volontiers pour la prochaine.  
Je pense que tout dépend de la personne et aussi de la PMI dont elle dépend.

10. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Orleans/aidez-trouver-femme-sujet\\_6977\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/mamans-ville-par-ville/Orleans/aidez-trouver-femme-sujet_6977_1.htm)

- Moi j'ai pris rendez-vous hier au cabinet faubourg madeleine, elles sont 3 sage-femmes. Tout est prit jusqu'au 24 novembre alors il faut te dépêcher. Elles doivent être bien parce que beaucoup me les ont conseillé.  
Bonne journée  
Lolita25

**Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot sage-femme" »**

1. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2d bebe/grossesse%2d libre/navriettes%2d psychoteuses2011%2d gilberte%2d sujet\\_187634\\_241.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse%2d bebe/grossesse%2d libre/navriettes%2d psychoteuses2011%2d gilberte%2d sujet_187634_241.htm)

« Ce sont des sages femmes aussi les pauvres, le noms n a pas été masculinisé, c est dommage je trouve. Ca doit freiner pas mal d' homme a se lancer dans cette voix.

Le mot sage-femme est en lien avec le sexe des patientes. C'est ceux qui ont un savoir sur les femmes. Si on devaient appeler des gens des sage-hommes se seraient ceux qui s'occupent des hommes! Mais nous sommes des femmes, donc il n'y a que des sage-femmes! (La SF qui venaient à domicile vit avec un homme SF et je lui avait fait la même remarque!)

Pointage du jour. »

**Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme sage-femme" »**

0 résultats

**Jeuxvideo****Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums sage-femme »**

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d69344954%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2dsage%2dpouf%2dsont%2ddes%2dgrosses.htm>  
— Ben j'fais pas sage-femme désolée [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d17072900%2d1%2d0%2d1%2d0%2dsage%2dfemme%2dfaut%2dpas%2ddeconner.htm>  
— C'est pour ça que je ne veux pas être sage-femme et aide-soignant. Soulever le cul des obèses. [img]
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d5014%2d9773160%2d1%2d0%2d1%2d0%2dprobleme%2dquete%2dprincipale%2dbug.htm>  
— C'est l'arc de Sul Matuul [img] Bon, pour ton problème ça m'a tout l'air d'être le fameux bug de la sage-femme. Pour le résoudre voir ici (faut lire tous les articles (sauf le premier, mais tu peux le lire quand même [img]) : <http://maitrefrar.blog.jeuxvideo.com/42046/Resituons-le-contexte/> Je pense que ça devrait résoudre ton problème si tu joues sur PC [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-5014-9460430-1-0-1-0-0.htm> « Je vous écrit pour savoir si quelqu'un sait comment faire la quete de la sage femme que lézard m'a dit de rencontrer pour arranger une rencontre »
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d49042201%2d1%2d0%2d1%2d0%2dphoto%2dsages%2dfemmes%2dposent%2da%2dpoil.htm> « Une dizaine de femmes travaillant à la maternité des Lilas en Seine-Saint-Denis ont décidé de se dénuder pour sauver leur établissement. Les photos, faites pour interpeller l'opinion, seront rassemblées dans un calendrier qui sera vendu pour récolter des fonds.  
cette bande de salopes  
dès qu'il y un problème : "lolol on va mettre à poil pour attirer l'attention"  
et après si tu leur fait une remarque sur leurs fesses ou leur sein « lolol sale pervers, je suis qu'un bout de viande à tes yeux?! vive le féminisme, no pasaran » »
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d43796908%2d1%2d0%2d1%2d0%2dsage%2dfemme%2dnettoie%2dsang%2dliquide%2damniti.htm> "elles sont parmi les plus qualifiées au monde."
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-5014-7631069-1-0-1-0-0.htm> « Le mec de la guilde des mages de sadrth mor&a me demande de lui arranger une recontre avec une sage femme cendrais je vé donc ua quand de urshiaku, puis zainab, puis annhemusa, mais aucune sage femme me permet de parler sur ce sujet??? Il y a un truc spécial a faire ou pas?? "MERCI" »
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d31340110%2d2%2d0%2d1%2d0%2dles%2dblagues%2dles%2dplus%2dmarrantes%2ddu%2dmonde.htm> « C'est dans une maternité, une sage femme apporte son bébé à la nouvelle maman... Mais avant de lui donner, elle bute contre la table de chevet et ... Le bébé tombe dans un tiroir rempli de scalpel et autres engins coupants. La mère catastrophée hurle de terreur et la sage femme lui dit : 'Poisson d'avril... Il était déjà mort...' »
9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-10079616-1-0-1-0-un-homme-sage-femme.htm> « « Un homme sage femme » « ça vous choque? » « C'est un sage homme » « Il y a bien des gynecos mâles donc ça ne me choque pas. » « tu doit etre un etre gros payrvays je rigolay »

10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d69344954%2d1%2d0%2d1%2d0%2d1es%2dsage%2dpouf%2dsont%2ddes%2dgrosses.htm>
- C'est quoi déjà la chanson sur les Fac de Médecine Sage-Femme là ?  
"Les sage-pouf sont des grosses pouf youkaidi, youkaidi"
  - Y'a que des desco à cette heure ?
  - Non c'est juste ta question qu'est à chier
  - Hein ? bah t'as jamais entendu parler des chansons de fac ? :doute : t'es chelou un peu
  - Ben j'ai pas sage-femme désolée

**Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot sage-femme" »**

0 résultats

**Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme sage-femme" »**

0 résultats

## Hardware

**Rech1 : « site :http ://forum.hardware.fr/ sage-femme »**

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_6195.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_6195.htm)
- */b> Dites on a une eau très calcaire ici, qui dessèche beaucoup la peau. La sage-femme nous a parlé du son d'avoine dans des sachets filtrants à mettre dans le bain de bébé pour adoucir un peu l'eau (amidoner quoi). Quelqu'un a déjà essayé ?*
  - Pour ce qui est de l'alcool, ma sage-femme nous en a carrément recommandée une par jour pour l'allaitement : de ce qu'elle nous a dit ils marquent ça parce qu'il peut y avoir des traces, donc ils se protègent pour pas qu'on vienne les faire chier si on teste et qu'on trouve 0,01% alors qu'ils ont marqué 0, mais la quantité est infime et négligeable.
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_6166.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_6166.htm)
- 50 € ici.  
J'ai regardé sur l'annuaire de la sécu : dans le coin et dans un rayon de 30km, 23 conventionnés secteur 1 sur 73 pédiatres :o Vous êtes vraiment surpris qu'un spécialiste soit en dépassement d'honoraire :?? : Perso j'ai choisi en fonction des retours de la sage femme et des amis pas du prix...
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_550.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_550.htm)
- Merci, en plus elle est née avec la poche des eaux sur la tête :)Il ont du percer la poche d'eaux pour la faire sortir D'après la sage femme c'est rare et sa porte chance
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_6120.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_6120.htm)
- J'ai entendu le cœur de mon bébé tout à l'heure, c'est toujours aussi émouvant Y'en a bien qu'un seul, la sage-femme me dit que tout est nickel, pour elle le terme est pour le 29 octobre. Voilà j'étais limite en pleurs pendant l'écho, fichues hormones
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_2826.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_2826.htm)
- Pour le bébé, allaité une fois né, oui. Mais pour le fœtus une copine sage femme disait qu'il n'y avait pas de dose toxique, que le début du commencement d'une alcoolisation du milieu pouvait être néfaste (Le meilleur des Mondes-like).  
Heureusement que ma mère a bu de temps en temps un petit verre de guignolet kirch pendant la grossesse, j'aurais été bien trop beau et génial pour cette planète
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet\\_8783\\_6115.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/mamans-enfants-hfriens-sujet_8783_6115.htm)
- J'aurais bien aimé refaire une partie de la prépa en maternité, finalement je n'ai fait qu'un cours avec une sage-femme pendant lequel j'ai appris des techniques de respiration pour la poussée. Cela dit le truc le plus efficace que j'ai retenu de ma première grossesse reste la technique du Flamby : pour faire sortir le bébé on pousse pas sur son vagin mais on contracte le haut de l'utérus, pour démouler c'est plus rigolo

7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/salaire-hopital-america-in-sujet\\_52469\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/salaire-hopital-america-in-sujet_52469_1.htm)  
 — Coucou à tous!  
 Quelqu'un connaîtrait le salaire d'une sage femme ou d'une infirmière à l'hôpital américain de Paris?  
 Merci à tous pour vos réponses :jap :  
 Eole
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/egalite-droits-femmes-sujet\\_103552\\_337.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/politique/egalite-droits-femmes-sujet_103552_337.htm)  
 — mais gyneco c'est pas sage femme. Pourquoi refuser d'admettre qu'une femme préférera avoir une femme pour (au hasard) se confier sur les désagréments pré-accouchement avant de passer sur la table avec les forceps du gyneco, qui n'est autre qu'une intervention médicale et parfois chirurgicale. Exemple contraire, un type qui va se faire opérer du zgeg, tu crois pas qu'il aura plus envie de causer des problèmes de son gland à un type qui pourrait connaître les mêmes troubles et non à quelqu'un, une femme en l'occurrence, qui aurait lu ça dans un bouquin? La question de l'intervention en tant que telle est bien différente et ne suppose pas spécialement une femme où un homme, personne ne dit ça. C'est marrant d'en arriver à décrire des situations aussi limpides
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/prenoms-originaux-prenom-sujet\\_32757\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/prenoms-originaux-prenom-sujet_32757_1.htm)  
 — non t'inquiete t'es pas seul et mon pere pediatre ou ma soeur sage femme m'en ramenne de belles des fois :pfff :  
 je me dit que ça doit etre comme ça depuis tjs, les inspirations suivent les modes
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/sante-chambre-garde-sujet\\_21910\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Sante/sante-chambre-garde-sujet_21910_1.htm)  
 — Pharmacien-herboriste-alchimiste [ :cerveau dr] Bitman - officinal Hardbox - toxicologue hospitalier Yoda34 - officinal Mjules domingo ChaveZ kham par-hasard - hospitalier thésard Swimm3r Sage-femme m'enfin meuuuunnoon - Sage-femme connasse

## Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot sage-femme" »

0 résultats

## Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme sage-femme" »

0 résultats

## Lexique 2

### La forme *pute* – forums

#### Doctissimo

## Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) "pute" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/salon-putes-sujet\\_166372\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/salon-putes-sujet_166372_1.htm)  
 — Entre putes on se dit tout!  
 — Ya vrement des filles qui fon p\*\*\*\*\* ici, faut pas setonner apres pourquoi les mecs vous prenne pour des putes!!!  
 — Nous les putes, nous sommes comme vous toutes, sauf que nous avons une plus grande facilité à attirer les hommes, et que ça vous mets hors de vous [img]  
 Nous sommes certes, belles, mais pas connes [img]  
 — Intéressant.  
 Proposition n° 1 : Toutes les femmes qui attirent les hommes sont des putes.  
 Proposition n°2 : Seules les putes attirent les hommes.  
 A vous de voter. [img]  
 — Hum une suggestion poufiasse ou pute, ça a un côté péjo quand même ... Pourquoi pas une appellation plus noble? Genre "courtisane" ou "belle de nuit"?  
 Nan mais si je peux aider, je suis là moi hein [img]  
 — en quoi etes vous des "putes" exactement?? j'ai pas bien compris excusez moi??! [img] [img]



- ah ok ! donc tu te vantes de te taper pleins de mecs et de te faire "fourrer" à tout va ; d'être prise pour une pute en fait sauf qu'ils ne te payent pas... ouais ben si ça te plait tant mieux pour toi ma pauvre amie [img] /
  - bonjour  
est-ce que les putes malgré elles sont acceptées ??  
merci
  - C'est quoi une "pute malgré elle" ?
  - j'ai l'impression qu'il y a des putes et qui sont fieres de l'être ! n'importe quoi !
  - Je pense que le sujet parle pas des prostituées mais des putes ds le sens pouffiasse "pas difficiles à convaincre" celles qui baisent ac n'importe qui pr le fun celles que les hommes adoorent pr les coup d'un soir mais ac qui ils constuisent rarement une vraie histoire
  - Mais non c'est pas une pute et pis on est pas une pute juste parc qu'on a un plan Q tkt heureusement d'ailleurs [img]
  - Je ne suis pas une prostituée. [img] Ca c'est autre chose.  
Une fille qui s'est faite avoir à cause d'un salaud. C'est également autre chose. Le qualificatif de pute est à voir en fonction de pute.  
Etre une pute dans mon cas (et comme chez d'autre) c'est inné, il faut commencer tôt pour devenir une pro comme moi ! [img] Je m'habille sexy tout en dévoilant le minimum [img] , je suis comme vous toutes, sauf que j'ai une plus grande facilité à attirer le regard des messieurs [img] ...
  - je crois qu'il y a une erreur de definition  
pute/prostituée : vendre son corps contre de l'argent  
das votre cas mesdemoiselles c'est salope qu'il faudrait dire car vous faites ca pour le plaisir !
  - c'était drôle au début mais la ça devient n'importe quoi  
je ne comprend pas pourquoi ce donner une autre "personnalité " et jouer le rôle de ce que vous appelez " pute " tout ça parce que vous êtes cachée derrière l'écran de l'ordi !!
2. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/allier-thailande-celibat-sujet\\_151998\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/allier-thailande-celibat-sujet_151998_1.htm)
- Va aux putes ici c'est moins cher [img]
  - tu dois être complètement désespéré pour aller en thailande pour ca ... en + t'es jeune t'a que 20 ans arrête de tout baser sur l'autre sexe, la relation amoureuse ... t'a que ca en tête ou quoi pour aller jusqu'à te taper des putes perpet ...
  - A 250 euros l'escort girl, c'est pas sur.  
Thailande : 700 euros levé AR, à partir de 3 euros la chambre d'hôtel, 10 euros pour une pute.  
Fais le calcul sur trois semaines et compare à trois semaines en continu avec une escort girl en France.
  - Certains semblent avoir du mal à la croire mais toutes les thaïlandaises ne sont pas des putes !
  - je préfère nettement l'ambiance de fête que l'ambiance glauque d'une pute à 10€ ; (perso...)
  - Si être forcée signifie être entre les mains d'un réseau de proxénètes qui forcent une fille à multiplier les passes, alors une pute thaïe n'est pas "forcée".  
Si cela veut dire qu'elle se prostitue non par libre choix mais parce qu'elle manque d'argent, alors l'escort girl n'est pas moins "forcée" qu'une pute thaïlandaise (il n'y a qu'à lire les témoignages d'escorts girls sur le forum prostitution : la plupart admettent que ce sont des problèmes d'ordre financier qui les ont poussés à exercer cette activité).
  - Oh oui désolée d'être une grande méchante. Mais quand je lis qu'aller se taper une pute à 10€ c'est mieux que de coucher avec une nana en France pour 20€ tu peux aussi comprendre mon point de vue. Le mec il se dit que 10€ pour baiser c'est suffisant. 10€, c'est ridicule, et oui ça me choque qu'un mec ne se dise pas que l'intimité d'une fille ne vaut pas plus que ça.
  - mais je crois que les putes c'est pas vraiment ce que tu cherches  
je te conseille donc plutôt d'essayer d'épouser une fille de l'Est
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/londres-sujet\\_143673\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/londres-sujet_143673_1.htm)
- Moi j'ai traversé le quartier de SOHO dans le centre de Londres, et j'ai vu plein de bordels dans lesquels tu peux rentrer comme dans n'importe quel commerce. Après ca c'est ce que ces endroits sont propres, combien ca coûte, combien de temps ca dure .méfie toi quand même j'avais vu un reportage en Angleterre avec plusieurs putes qui recevaient les gens dans une pièce minuscule.
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/ados-sexo/putes-sujet\\_147403\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/ados-sexo/putes-sujet_147403_1.htm)
- bonjour je voudrais savoir le prix d'une pute et si on peut en enculer une à 15 ans
  - Je pense que les putes sont assez au courant qu'elles ont déjà assez de problèmes avec les flics comme ça

- pour en plus se foutre un détournement de mineur sur le dos. Donc je pense pas que tu trouveras mais je peux me tromper
- et pourquoi tu irais dépenser ton fric pour une pute??? Demande plutôt à tes copines! Je suis sûr qu'il y en a qui seront d'accord!
5. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/experiences-avec-putes-sujet\\_151491\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/experiences-avec-putes-sujet_151491_1.htm)
- c'est quoi vos expériences avec les putes
  - mon expérience avec les prostituées. je m'étais juré que si à 23 ans, je ne connaissait pas le sexe, j'irai en voir une. Quelques jours après mes 23 ans, je suis allé dans la rue à putes de nancy, décidé; mais au final j'ai tracé tout le long de la route sans lever les yeux sur les jolies filles à ma disposition. Quitte à baiser pour l'acte, je préfère encore le faire avec une copine qui se devoue.
  - Bah les putes dans la rue c'est pas vraiment classe ni excitant.  
les escort girls c'est plus cher mais la qualité se paie [img]
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/virginite-premiere-fois/prix-prostituee-amsterdam-sujet\\_163756\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/virginite-premiere-fois/prix-prostituee-amsterdam-sujet_163756_1.htm)
- je ne savais pas que tu te tapais régulièrement des putes à Amsterdam ...
  - mais qu'est-ce qu'elles ont de plus les putes à amsterdam?  
elles baisent mieux?  
leur vagin est plus étroit?  
c'est le moins cher?
7. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/putes-pieds-sujet\\_59820\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/putes-pieds-sujet_59820_1.htm)
- les putes acceptent-elles de faire la branlette thaïlandaise? qui a eu cette expérience?
  - à l'époque l'emploi du mot "pute" était-il courant sur le forum?
8. [http://forum.doctissimo.fr/famille/couple-mixte/mahorais-blanche-mzungu-sujet\\_1258\\_7.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/couple-mixte/mahorais-blanche-mzungu-sujet_1258_7.htm)
- Vous savez, toutes les filles Mahoraises ne sont pas des putes et des voleuses de mecs. Nous sommes toutes des victimes. La plupart du temps, la fille avec laquelle votre homme vous trompe ne sait elle-même pas qu'elle a une rivale.
9. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/maroc-sujet\\_146691\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/maroc-sujet_146691_1.htm)
- dans le maghreb le Maroc est réputé pour être un "bordel" un comme la Hollande en Europe.
10. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/comment-passe-sujet\\_143334\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/comment-passe-sujet_143334_1.htm)
- 5 quel est la différence entre une escorte girl et une pute  
voilà j'aurais peut-être d'autres questions mais j'attends vos réponses .. [img]
  - Super comme idée, remplace la honte d'être puceau par la honte de ne jamais l'avoir fait autrement qu'en payant... Sachant que la première fois c'est rarement le pied sexuellement, imagine-toi ce que ça va être avec une pute.  
Ressais-toi!
  - j'aurais moins honte devant une "pute" que devant ma copine, je n'aurais pas à lui trouver des excuses, quand c'est fini au revoir et merci ..
  - Mais c'est clair le dit à personne que t'es allé voir une pute, surtout pas à tes potes, parce que des potes ça va à d'autre pote vers des meufs et ça ira voir ta meuf..  
En plus c'est trop la honte d'aller voir une pute
  - ouais je n'aurais pas été voir la "pute" à 20 euros non plus.  
ce sera mieux qu'une pute que je connais pas et bien leur dire que si elle ne veut pas qu'on en discute même plus ..et on oublie
  - "je ne serais pas diminuer vis-à-vis du regard de ma "futur" copine"  
Si tu vas voir une pute? si bien sûr!  
Pour une fille, c'est bien plus dégradant un mec qui s'est fait dépucelé par une pute que qui est vierge et qui va faire sa première relation avec une fille qu'il aime (personnellement, je trouve même bien mieux d'être avec une vierge qu'un chaud lapin)  
Et puis, très souvent, il y a la "chance du débutant" [img]  
Bonne chance avec les filles, mais si tu veux te faire bien voir, ne vas pas aux putes, surtout!

## Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot pute" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/pute-prostituee-sujet\\_145594\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/pute-prostituee-sujet_145594_1.htm)
- Bonsoir dans les films, les prostituées emploient souvent le mot pute pour désigner leur profession (et quasiment jamais "prostituée"). Ça reflète la réalité, ou en vrai vous percevez ce mot de façon très péjorative

tive? Dans le forum si une personne écrit "je suis allé voir une pute" par exemple , ca vous énerve ou ca ne vous dérange pas et vous utilisez ausssi ce mot?

- Tout dépend du ton de la conversation. Pour ma part j'assume pleinement mon "metier", oui je suis une pute! Cependant, je trouve ce mot vulgaire et je dois dire que je ne suis pas adepte de la vulgarité. Est ce qu'une prostituée est forcément une femme vulgaire? Je ne pense pas. Il faut arrêter d'associer les deux. Ce n'est qu'une question de vocabulaire. Je préfère mille fois que l'on parle de moi comme prostituée que pute.
  - Oui c'est vrai : pute ou prostituée c'était plus court
  - Ben c'est pas parceque le mot est vulgaire qu'on pense forcement que la prostituée l'est , je pensais pas à si compliqué mais plutot à une analogie flic-policier. Les policiers emploient le mot flic (en tout cas dans les films , ils disent tous "je suis flic" lol) meme si c'est beaucoup moins vulgaire que pute c'est vrai mais ca a un peu la meme connotation pejorative.
  - pourtant certains flics peuvent etre de vrais putes ... [img]  
Bon je vais prendre mes gouttes [img]
  - Tout est dans la façon de le dire, moi je prefere courtisane, mais personnellement je pute c'est plus mignon que prostituée...
  - j'assume totalement me sens etre une pute et ca depuis pas mal de temps attire par ca , prostituee ca fait rapport de flic plus vulgaire pour moi
  - Le mot " pute" est péjoratif, on l' emploie quand on est en colère genre : " sale pute" et jamais " sale prostituée".
  - Amusant de constater que le terme de "prostituée" peut être insultant lorsque prononcé par certains et "ma petite pute préférée" plutôt un compliment. Il en est de même pour tout langage cru, cela dépendant de la personne, du contexte et éventuellement du sourire de celui qui s'exprime et de celui qui écoute. On peut tout dire, mais pas à n'importe qui et pas n'importe comment...
  - Le mot "pute" est péjoratif mais il excite ma femme qui aime que je la traite ainsi. Mais je préfère dire qu'elle aime se prostituer" plutôt que :elle "aime faire la pute".
  - On a entendu dans différents topics de ce forum certaines escortes dire qu'elles sont "putes" et fières de l'être.  
Respect!
  - alors pour moi quand on me traite de pute ou de prostituée  
je considère cela comme un grand honneur et cela m'excite très fort!!!
  - Je disais simplement travailleuse du sexe car il est pour moi le terme le plus adapté aux pro de ce domaine, non pas que pute ou prostituée me gêne rien à voir mais le fait est que c'est un métier et j'ose espérer que pour ces filles et garçons (moins nombreux quand même ) la legislation un jour deviendra ce qu'elle doit être à savoir des droits et des devoirs.
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/copine-prostituee-faire-sujet\\_145738\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/copine-prostituee-faire-sujet_145738_1.htm)
- Je comprend mal l'aspect dégradant que prend le mot "pute" dans sa bouche, car il a déjà eu recours à des services sexuels payants. Quelle société hypocrite!!
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/bois-boulogne-sujet\\_143981\\_2.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/bois-boulogne-sujet_143981_2.htm)
- 1-pute ou prostituée, c'est la même chose, je respecte les deux terme de la meme facon, et puis ca ne choque personne le mot pute qui n'est pas plus péjoratif que prostituée...
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/filles-pretres-sucer-sujet\\_152290\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/filles-pretres-sucer-sujet_152290_1.htm)
- Et je n'ai rien contre le mot"pute",il n'est pas vulgaire pour moi,qu'on soit pute,filles de joie(bien que ce soit pas tous les jours qu'on rigole comme dit Brassens),hotesse ou escorte, finalement la prestation reste la meme,c'est juste le terme qui change."Appelons un chat un chat".Une escorte vaut pas mieux qu'une pute de rue,enfin si en terme d'argent lol!
- img C'est vrai qu'il y a le petit côté! "Moi j'ose le faire!" qui a un petit côté, je ne sais comment dire... excitant ne convient pas, sulfureux peut-être...
- Quant au mot pute que je n'aimais pas, je me suis réconciliée avec depuis que les ultra féministes ont récupéré le combat des filles de banlieue en affublant leur organisation d'une dénomination ridicule! [img]
- Les termes pute, salope, catin...ne me gênent pas et m'excite encore moins. Cependant par confort perso, je sélectionne mes clients, la politesse est un des critères de sélection un mec grossier je l'ejecte Après que dans le feu de l'action le mec ait besoin de me traiter de pute, cela me dérange pas et m'excite encore moins (je me répète mais il vaut mieux), si ça l'aide à prendre du plaisir, il y a pas de problème.

Je suis aussi ok avec ce que dit snoopy et galoupiote !

- ah non, l'insulte pour moi est directement dans le terme "pute", si pour toi "pute" n'est pas une insulte alors je ne pourrais certainement pas t'insulter...je n'insulte jamais personne, je ne vois pas l'intérêt, et je n'ai rien contre toi...tu défends ta cause, tu défends la prostitution, mais qui es tu pour faire cela ?? oui, j'ai raison et je ne sors pas "d'idées reçues", et oui il y a probablement des femmes qui n'ont pas d'autres choix de faire ça, et je ne les en blâmes pas, au contraire, je trouve ça triste, mais je ne jette la pierre à personne, tu es sur le forum "plaisir de se sentir pute", et dans ton post du 31-08-2005 tu dis bel et bien que tu ne ressens AUCUN PLAISIR...alors l'intérêt??
- Bien sûr que la question n'est pas innocente ...qui d'entre nous l'est? Toutefois tu es la seule à avoir en partie répondu à la question ...Sans doute parceque tu es la seule à l'avoir lue! Il ne sagit nullement d'injure ou d'être traité de pute .La question s'adresse à celle qui comme le dit galoupiote peuvent se sentir fière de l'être ou suffisamment excitée à l'idée de l'être pour passer à l'acte. rappelons qu'en grèce antique péripatéticienne ... d'où vient le dérivé "pute" signifiait. "qui atteint à la plus haute forme du savoir"! il n'y a donc nulle injure ..au contraire .en tout cas pour moi!  
Aller! on relance le débat...à vous mesdames .[img]
- Non,pute viens du latin "putta" qui signifiait petite fille
- aller! ne soyez pas jalouse! je ne crois pas qu'elle se la pête" ...elle dit ce qu'elle pense...et si elle a une bonne opinion d'elle même c'est tout à son honneur! on a parfaitement le droit d'être pute et fière de l'être[img]
- rappelons que la question s'adressait aux filles qui aiment "se sentir putes" et non pas à celles que cela offense. il sagit encore moins d'insulte émanant des autres relisez les posts de "Jade" ou de "Caroline" dont j'aimerais bien avoir un avis .si elles sont toujours dans les parages !
- pute n'est pas dérivé de ce mot, c'est un terme d'ancien français déjà à l'époque extrêmement péjoratif et emprunt de mépris  
Par contre catin signifiait "poupée" en vieux français et le mot à encore cette signification aujourd'hui au Québec.  
C'était la minute culturelle du Vendredi matin [img]
- pour pratiquer la prostitution, je suis une prostitué. le terme de pute ne me choque pas, de même qu'escort, call-girl, masseuse ou hotesse .. mais soyons réaliste nous faissions tout le même métier, nous fournissons un service sexuel contre de l'argent.

### Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme pute" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/bdsm-prostitution-sujet\\_15174\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sado-masochisme/bdsm-prostitution-sujet_15174_1.htm)
  - puis le terme pute est pas très bien choisis je trouve, une prostituée ok [img] merci pour ton avis je pense que tu soulèves un point pour la notion de vrai domina (peut-être) [img]
  - Donc, en résumé, je trouve juste ça triste de se retrouver à faire la pute , ça arrive parfois que de braves mecs en sortent quelques unes de leur condition d'esclave sexuelles , faut qu'on me dise aussi à partir de quel moment c'est un vrai choix...Je doute que le plus grand nombre ait eu le choix..
  - Oui, bien sûr, les nénettes qui font les putes et qui en sont tout à fait ravies... Ben voyons...  
On lit périodiquement ce genre de conneries ici... [img]
2. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups-de-gueule/femmes-sujet\\_13567\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Coups-de-gueule/femmes-sujet_13567_1.htm)
  - Et encore sur youtube j'en passe... tandis que les hommes font des vidéos d'humour, de sciences, de philosophie des critiques littéraires cinématographiques des tas des vidéos intéressantes, nous on se contente PRINCIPALEMENT de faire dans le makeup pour ressembler encore une fois à des puputes! (Ok j'exagère peut être avec le terme pute cette fois ci mais vous m'avez compris)
  - Pourquoi beaucoup de femmes font les putes et les hommes quasiment jamais alors ? J'aimerais bien avoir des réponses à cette question de base.
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sida/temoignage-fellation-prostituee-sujet\\_152601\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/sida/temoignage-fellation-prostituee-sujet_152601_1.htm)
  - Le terme "pute", m'énerve au plus haut point, c'est agressif, insultant, dédaigneux et méchant.  
C'est exactement comme "pédés" pour les homosexuels ou "bougnoles" pour les arabes!
4. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Je-m-aime-je-m-aime-pas/pense-merite-sujet\\_1522\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/Je-m-aime-je-m-aime-pas/pense-merite-sujet_1522_1.htm)
  - Faut arrêter d'utiliser le terme pute pour ces femmes. Y'en a qui n'ont pas le choix. Respecte les. Je te signale qu'elles nous servent quand même de bouclier. Elles couchent avec des vieux pervers souvent qui

sont en manque. Tu préférerais qu'on se fasse violer par ces pervers ? Sans les prostitués , le taux de viols serait élevé. Ne les traite pas de putes. Tu critiques en plus et tu parles d'elles comme des sous merdes.

5. [http://forum.doctissimo.fr/famille/rerelations%2dfreeres%2dsoeurs/soeur%2dsquatte%2djours%2dsujet\\_2402\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/famille/rerelations%2dfreeres%2dsoeurs/soeur%2dsquatte%2djours%2dsujet_2402_1.htm)
  - Le terme "pute", étrange si tu ne voyais pas le mal la dedans.  
A ton age, il m'est déjà arrivé de dormir occasionnellement avec ma soeur, et je n'ai jamais eu de telle pensée.  
Tu comprendras que je doute de ton histoire. Elle vient en toute innocence ,sans savoir le trouble quelle évoque chez toi .Dit lui sinon, tu es sûr comme ça qu'elle ne va plus venir.
6. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples%2drelations/tombe%2damoureux%2dprostituee%2dsujet\\_201809\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples%2drelations/tombe%2damoureux%2dprostituee%2dsujet_201809_1.htm)
  - Ce titre ne choque personne ? pute est un terme quand même péjoratif, il cohabite mal avec le mot "amoureux"...
  - Moi aussi le titre avec "pute" dedans me choque !  
Question, pourquoi avoir recours à une pro, tu semble être bien sous tout les rapports, des difficultés pour rencontrer des femmes peut être ? [img]
  - Oui c'est vrai qu'on est très bête et qu'il vaut mieux utiliser le mot "pute" pour qu'on comprenne bien, à moins que tu ne bosses dans la com et dans ce cas...Ben mettre un titre percutant dans un post de docti, ça attire tout de suite l'attention.
  - [img] [img] [img] Tu es tombé amoureux d'une femme et non d'une pute très cher !  
Moi j'étais tombée amoureuse d'un homme et pas de l'alcoolique qu'il est.  
Tu sais les prostitués tombent amoureuses elles aussi et souvent elles ont un amoureux dans leur vie.
  - C'est toi et personne d'autre ici qui la voit d'abord comme une pute, qui trouve son métier sale alors que tu participes à cette activité "sale" en tant que client. On ne te blâme pas de la présenter parce que c'est une prostituée mais parce que tu joues à papa maman avec elle et ton fils alors que tu la connais à peine et que tu la vois toujours en tant que client et rien d'autre.
  - metier, controverse, pute , prostitué, femme du monde... bon...et??? et rien.  
A oui, une pute est une personne comme les autres. Ton amie peut donc être quelqu'un de bien ou la dernière des garces.

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums pute »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d33749320%2d2%2d0%2d1%2d0%2d1e%2dtarif%2ddes%2dputes%2dnantes%2dcombien.htm>
  - Sinon t'as les putes d'Europe de l'est, alors t'as le modèle Russe Natacha, blonde à 90 euros, bonne suceuse, elle te fait pas mal de chose et si tu donnes un extra de 50 euros t'as le droit à la faciale. Voila, bon moi perso, si je te recommandes une bonne grosse pute à bourrer, niveau qualité/prix faut prendre de la marocaine, là y a pas à chier, la marocaine c'est 35 euros, c'est pas forcément très propre, mais t'en a pour ton argent. Voila, fais moi signe si tu veux d'autres renseignements.
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d21404628%2d1%2d0%2d1%2d0%2dniker%2ddes%2dputes%2dc%2dquoi%2dles%2dprix.htm>
  - joliechevre > ; Tu dois être moche pour que les putes bas de gamme pratique de tels tarifs [img] Si tu n'es pas hideux, et que tu fais propre, pute de rue = entre 15 et 20 € la pipe, entre 40 et 50 € la total [img]
  - ça dépend des putes [img]  
les escorts c'est dans les 300e  
les putes du bois de boubou c'est entre 20 et 50e [img]
  - Sa dépend beaucoup de ton attitude... Et un peu de ta beauté physique et de ton hygiène... Pour m'amuser, j'ai voulu demander les tarifs à chaque fois que j'allais dans une ville inconnu sans jamais consommer.  
Pour 90% des putes c'est : - 15/20 euros la pipe  
- 50 euros pour pipe + sexe  
- 50 euros pour 30 minutes ( tu fais se que tu veux )  
- 200 euros la nuit Après y a mes tarifs pour les femmes d'âge mûre.  
Je demande 150 euros la prestation loool.
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d14328798%2d2%2d0%2d1%2d0%2dprostituees%2dde%2drue%2da%2dbordeaux.htm>

- Un up pour une pute.
- Sont bonnes les putes derrière la gare St Jean? Ou c'est des trans dégueulasses?
- 4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-33092807-1-0-1-0-les-putes-a-lille.htm>
  - Yo.
  - Je viens d'arriver a Lille, je voulais savoir ou etaient les situées les putes dans la rue?
- 5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d56529440%2d1%2d0%2d1%2d0%2de1les%2dsont%2dou%2dles%2drues%2da%2dpute%2da%2dparis.htm>
  - Nan mais dans tous les cas ça sera soit des travs soit des vieilles hein.
  - Aller aux putes [img]
  - Rue blondel putain [img]
  - A chaque fois que je passe devant (Je suis obligé d'y passer pour le taff je précise [img] ) Je vois pleiiiiiiiiin de putes, elles attendes en bas des immeubles a coté des portes.
  - dans le local à poubelles, putain ca me viendrait jamais à l'idée d'aller aux putes mais alors là je suis écroulé [img]
- 6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d94681771%2d1%2d0%2d1%2d0%2de1%2droutard%2ddes%2dputes%2dde%2dfrance.htm>
  - je pense pas que pigalle soit un bon exemple y'a presque pas de putes là-bas, parlez plutôt de la rue st denis! à pigalle y'a surtout des sex shops ou des bars à champagne/cabvarets
- 7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-65442176-3-0-1-0-la-rochelle-prostituees.htm>
  - Putain je rêve ou c'est un topic où y'a des mecs qui sont en train d'aider un mec a trouver des putes
  - Fox ton truc c a l'autre bout du monde Pr moi j'ai vu ca sur here maps et bordel le France c ou? J'ai dit près des minimex je ss deja erdu la rue Lucile je vois aucune,pute elles sont ou putain
  - moi je dirais à Tasdon, c'est là ou il y a des putes [img]
  - Vs vs foutez de ma gueule? Umputain pourtant je ss de bonne foi je veux juste baiser une pute mon truc est clair et precis
  - Viens a Bordeaux t'aura des putes, compte un gros quart d'heure de marche a pied. Tu longe l'autoroute, je t'attend au bout [img]
  - va a la palice fils de pute et fait pas chier [img]
  - Go la Pallice [img] La Pallice, là t'en aura des putes [img]
- 8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-61260078-1-0-1-0-des-putes-sur-dijon.htm>
  - Est ce qu'il y a des putes/escort sur Dijon, faciles d'accès?
  - Je connais rien a ma ville [img]
  - L'auteur a lieu d'aller voir les putes tu veux pas plutot aller boire une bière entre khey?
- 9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d54617747%2d1%2d0%2d1%2d0%2dtarifs%2ddes%2dputes%2da%2dbruxelles.htm>
  - Se vanter d'aller aux putes [img] Black-deter en position rage raciale [img]
- 10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d53831558%2d1%2d0%2d1%2d0%2dla%2drue%2ddes%2dputes%2da%2dbruxelles.htm>
  - A Genève il y a aussi des putes en vitrines apparemment. Je suis jamais allé voir par contre [img]

## Rech2 : « site jeuxvideo.com/forums "mot pute" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d32475990%2d1%2d0%2d1%2d0%2dpeut%2detre%2dqu%2dun%2djour%2dle%2dmot%2dsalope.htm>
  - deviendra un compliment, comme le mot "pute"! [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d4940830%2d1%2d0%2d1%2d0%2dcomment%2darreter%2de%2ddire%2ddes%2dgros%2dmots.htm>
  - Voilà, j'ai un problème, je dis tout le temps le mot "pute" [img] Au départ je disais "putain", mais à force ça s'est transformé en p\*te (c'est plus court).
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d25862717%2d1%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsuis%2dtomber%2damoureux%2dd%2dune%2dpute.htm>
  - Tu présente une pute a ta mère [img] Taré..
  - Escort girl, ne dis pas le mot pute, ça fait sale. Moi je dis pourquoi pas, on a qu'une vie après tout, dis lui. Ça a l'air d'être une fille posée qui assume son métier, ça par contre tu ne pourras pas changer ça [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d15%2d59574534%2d1%2d0%2d1%2d0%2dc%2dest%2d1%2dhistoire%2dde%2ddeux%2dputes.htm>
  - A pars le mot "pute" y'a rien de choquant, c'est plus ton message qui vaut un kick/ban.

### Rech3 : « site :jeuxvideo.com/forums "terme pute" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d24052734%2d1%2d0%2d1%2d0%2den%2dfait%2dune%2dsalope%2dc%2dest%2dquoi.htm>
  - J'ai remarquer que pas mal de gens y compris sur ce forum, emploi le terme "pute" pour définir une salope.. Mais est ce vraiment pareil? Plus simplement une salope c'est quoi? [img]
    - Je donne ma théorie ici .. Non mais parce que je veux bien que ce soit une façon de parler, mais une pute par définition, c'est une fille qu'on paye pour baiser, ce qu'elle fait n'a rien d'honorable je vous le concède, mais une pute est également une victime, elle se fait baisé par des gros porcs qui n'ont aucune considération pour elle et sont parfois contraintes par de dangereux malfaiteurs de faire ce qu'elles font
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d38839780%2d7%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsuis%2dle%2dseul%2da%2dpenser%2dqu%2dune%2dfille%2da%2dle%2ddroit%2dde%2dcoucher%2davec%2dqui%2delle%2dveut.htm>
  - Toutes des putes sauf maman [img]
  - T'es pas sérieux la? N'importe quoi... t'aimes baiser partout bah vas-y.. Mais fais pas de mal a une fille bien et va chopper des maladies avec tes putes... car c'ets ce qu'elles sont! Avant nos jours c'était différent et si le terme "pute" et "salop/e" existent c'ets qu'ils ont un sens, que ça te plaise ou pas t'es un salop!
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d35896406%2d1%2d0%2d1%2d0%2dma%2dpute%2dde%2dmeuf%2dviens%2dde%2dme%2dquitter.htm>
  - C'est le terme "pute" qui prête à confusion [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-50-41746856-1-0-1-0-les-salopes.htm>
  - C'est vraiment des putes
  - Alors comme ça les salopes seraient des putes... Intéressant
  - J'ai pas parlé d'exceptions
    - T'as des défauts féminins universels mais tu peux pas les regrouper sous le terme "pute" c'est absurde
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-63552741-1-0-1-0-je-suis-une-putes.htm>
  - Salut les poto [img]
    - Putain j'ai l'impression d'être la pire des putes
    - Je suis PUCEAU (18ans) et pas eu de copine...
    - Embrassez des meufs en soirée mais c'est tout [img] Et le pire dans tout ça c'est que je suis plutôt attirant, des meufs me drague ouvertement (rien que cette semaine 2meufs sont venu me parler et voullais quand ce vois et même un pd est venu me parler)
    - Ce qui fait de moi encore un plus grosse pute [img] Mais je suis à chaque fois love d'une meuf et la je perd mes couilles et ignore les autres... Au lycée j'étais hyper timide mais ça à changer et je me dis quand je parle avec une meufs qui m'attire
    - Pff le terme pute est désigné de façon générale aux femmes et mecs qui aiment l'argent [img]
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-50-97760861-2552-0-1-0-endless.htm>
  - Je reste persuadé du fait que la pose de la nana sur l'avatar de Marinaaaa fait pute, et qu'il est malhonnête de prétendre le contraire.
  - J'ai juste du mal avec le terme "pute".. Je suis pas d'accord avec toi 11's. [img]
  - SHRKN
    - 17 :23 :05 J'ai juste du mal avec le terme "pute".. Personne ne t'empêche de dire "prostituée"!
  - Des goûts et des couleurs. Helvete [img] Il y a une différence entre faire une photo osée, et avoir une position de pute.
    - Si elle montrait sa chatte vulgairement, ok. Ou même son cul. Mais ses seins ne sont pas a découvert. fin je vois pas en quoi ça choque. Certes, c'est osé, mais ça veut pas dire que c'est une pute. [img]
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d50%2d39008459%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2d15%2d18%2dest%2dun%2dexemple%2dpour%2d1%2dhumanite.htm>
  - Va niquer ta mere sale fils de pute.
  - +1 first. Mais, n'employons pas le terme "pute", mais plutôt "diseuse de bonne aventure" me paraît plus adapté au sujet [img]
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-24226952-934-0-1-0-topic-officiel-soral.htm>
  - D'ailleurs si tu veux parler au nom des noirs francisé de la nouvelle génération, s'ils vont vers les blanches c'est parce qu'une noire belle se prend pour Beyoncé et les zappe. Tandis qu'une blanche c'est plus facile à serrer. Donc si tu veux VRAIMENT employer le terme pute, c'est aux blanches que ca s'applique.

## Rech1 : « site :http ://forum.hardware.fr/ pute »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/partir-prague-pourquoi-sujet\\_66470\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/partir-prague-pourquoi-sujet_66470_1.htm)
  - ville magnifique en effet! [img]  
et c'est vrai que c'est pas cher , notamment pour les putes ou la bière [img]
  - Exact quand elle m'a proposé elle a pas parlé de la bière et des putes, serait ce un oubli de sa part?  
Non plus sérieusement si les ballades sont sympas et l'architecture plaisante à voir bah pourquoi pas.
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet\\_91968\\_26.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet_91968_26.htm)
  - Rm 20 euros la pipe 50 euros l'amour pute basse qualité à perrache a lyon (vite fait ds un camion)
  - Putain, la pute de camionnette à Lyon, v'la la pute de luxe quoi [img]
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet\\_91968\\_3.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet_91968_3.htm)
  - Vaut mieux aller aux putes que de se camer imo.  
La cyprine c'est meilleur pour les narines.
  - Au delà de tous ça combien de client seraient prêts à se mettre en couple avec une pute?
  - Une pute est pas forcément un garage à bite, j'ai l'impression que ce topic va jamais sortir des extrêmes et des clichés. Vous êtes les premiers à gueuler si on dit "internet c'est mal y a que des pirates" ou "les PC c'est nul, les mac c'est bien" (mac ... lol) là c'est pareil, la vérité est complexe et nuancée comme toute vérité à phénomène complexe.
  - Ensuite, pour être allé plusieurs fois aux putes à Amsterdam, et les avoir regardées un peu, cela n'a rien à voir avec les putes de Saint-Denis, par exemple, ou les tapineuses de la porte Maillot. A Dam, les filles sont jeunes, jolies, soignées, elles arrivent dans les rues avec leur petit sac de sport, elles sont en jean, certaines sont de l'est, c'est vrai, mais d'autres sont étudiantes et se prostituent pour payer leurs études. La pute n'est pas spécialement mal vue en hollande. Dans je ne sais plus quel pays nordique, du reste, les putes sont remboursées par la sécurité sociale pour les handicapés qui sont dans l'incapacité d'avoir des relations sexuelles normales.  
Côté client, je reviendrai sur mon expérience dans un prochain épisode [img]  
Une dernière chose, LarchiduK n'a pas tort de comparer l'asservissement de la prostituée à celui du salarié : quelle est la différence entre un macroc qui demande à une prostituée de faire plus de passes, et un patron qui demande à ses ouvriers d'accélérer la cadence? Si votre réponse est "la prostituée donne de sa personne", vous avez tort : le nombre d'ouvriers blessés, mutilés, tués par des accidents du travail est infiniment supérieur (à masse égale) en pourcentage à celui des putes qui rencontrent un timbré ou meurent d'une MST quelconque.
  - citation du jour ;  
mieux vaut avoir une pute faite qu'une pute a faire ![img]  
[img]
  - Côté client, je suis allé plusieurs fois aux putes, beaucoup moins que Larchiduk cependant [img]  
Je n'ai pas testé les putes qui tapinent aux portes de Paris, ni les putes des bords de nationales. J'ai en revanche testé les putes en camionnettes à Lyon, c'est encore plus glauque, ça sent le sexe mal lavé. Mais la fille (une black) était mignonne, elle m'a sucé très consciencieusement, vu que j'avais 2 grammes ça n'a pas donné grand chose, mais bon [img]  
Finalement, j'aime pas baiser les putes, je préférerais encore une real doll. Mais je n'ai pas testé les call girls (trop cher pour moi), ça n'est sûrement pas la même musique évidemment, mais pour mes expériences personnelles, le sexe monayé, c'est du sexe de mauvaise qualité, qui laisse un peu un goût de cendre dans la bouche, comme si on avait mangé un plat succulent avec un gros rhume qui nous aurait empêché d'en sentir le goût. On sait qu'on a bien baisé une bombasse, mais ça n'apporte rien. Sauf peut-être pour les yeux...
  - J'en parle autour de moi? Ben en fait, c'est pas le sujet de conversation que j'ai abordé au repas en famille de Noël, par exemple, mais quand on parle de putes, oui, j'en parle. Ma femme est au courant, et du moment que c'était "avant" ça ne la dérange pas plus que ça [img]
  - Ceci étant, il y a aussi la prostitution masculine. De ce que j'en sais, ce sont en général des jeunes gens drogués qui vendent leur cul pour acheter de la came, ou des jeunes gens beaux qui se font "entretenir" par des vieilles femmes en mal de chair fraîche (entretenir, c'est à dire voiture de sport et logement luxueux, fringues, argent de poche etc..). Ca s'appelle des gigolos, mais ça devrait s'appeler des putes.
  - Allez, blagounette :



Un gars : C'est un jeune homme  
 Une garce : C'est une pute  
 Un courtisan : C'est un proche du roi  
 Une courtisane : C'est une pute  
 Un masseur : C'est un kiné  
 Une masseuse : C'est une pute  
 Un coureur : C'est un joggeur  
 Une coureuse : C'est une pute  
 Un rouleur : C'est un cycliste  
 Une roulure : C'est une pute  
 Un professionnel : C'est un sportif de haut niveau  
 Une professionnelle : C'est une pute  
 Un homme sans moralité : C'est un politicien  
 Une femme sans moralité : C'est une pute  
 Un entraîneur : C'est un homme qui entraîne une équipe sportive  
 Une entraîneuse : C'est une pute  
 Un homme à femmes : C'est un séducteur  
 Une femme à hommes : C'est une pute  
 Un homme public : C'est un homme connu  
 Une femme publique : C'est une pute  
 Un homme facile : C'est un homme agréable à vivre  
 Une femme facile : C'est une pute  
 Un homme qui fait le trottoir : C'est un travailleur  
 Une femme qui fait le trottoir : C'est une pute

- Ca me rappelle il ya quelques années, je voulais absolument me taper une pute pour voir quel comportement j'aurais (et oui c'est intéressant de se connaître [img])...

Alors j'y suis allé à base de rdv avec des call du net, à mini 200e la passe... Pour tout dire j'en ai baisée aucune, j'ai même claqué la porte 2 fois après avoir vu la trogne de la pute qui ne méritait ni mon zgeg ni ma thune... (ok j'ai fait la pute à ma façon)...

C'est lors d'un voyage en Lituanie que j'ai découvert le plaisir de baiser un superbe tapin et dans des conditions quasi illimitées dans le temps. J'avoue j'ai kiffé [img]

Au final j'ai du me taper une dizaine de putes à tout casser, notamment à l'étranger comme une ordure de touriste seskuel [img]

Alors si baiser une pute n'égalera jamais le plaisir que l'on peut espérer avec une femme qui a du désir véritable pour vous, ça reste quelquechose de socialement essentiel, c'est une façon de se vidanger de pulsions qui commencent à trop occuper votre esprit, et dans ces moments là on a pas forcément la fuckfriend disponible au pied levé, ce qui est toujours le cas de la pute. Par ailleurs ce soulagement n'est pas que physique (on se branlerai sinon) mais aussi psychologique, bien des hommes ont un besoin de tendresse et de contact charnel, un besoin de chair... C'est moche mais c'est la réalité.

- Ce qui est marrant aussi c'est la perception d'une pute selon les milieux sociaux, de mon expérience plus on monte en gamme, plus c'est accepté.
- Avec ça on peut pratiquement dire que toute les filles un peu jolie ont déjà été des putes.
- J'aimerais bien savoir le nombre de pute qui ont réussi dans la vie.
- Clair qu'une pute, c'est meilleur avec du champagne et de la coke [img]

4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/prix-interdit-sujet\\_59708\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/prix-interdit-sujet_59708_1.htm)

- Une pute bas de gamme (pas une escort girl quoi [img])  
 De la Weed  
 De la beuh  
 Voila ce qui me vient a l esprit  
 Je crois que le topic sera close mais on sait jamais [img]
- Une pute bas de gamme ca doit effectivement tourner autour de 30 euros pour le service de base.  
 La beuh c'est aux alentours de 9 euros le gramme il me semble.
- 

5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/prostitution-pour-contre-sujet\\_19192\\_2.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/prostitution-pour-contre-sujet_19192_2.htm)

- ca vous ferait surement plaisir que vos filles fassent la pute , pour le bien de la société [img]

6. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/topic-sales-coups-sujet\\_90962\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Viepratique/topic-sales-coups-sujet_90962_1.htm)
- excellent, t'es une vraie pute
  - Suivante!
  - Le coup de pied ou le cou de pute?
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/brest-secteur-sujet\\_58861\\_4.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/brest-secteur-sujet_58861_4.htm)
- Quoi? ya pas de putes??? quel bled pourri [img]
8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet\\_91968\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet_91968_1.htm)
- salut,
  - sur ce topic, donnez votre avis sur la prostituion en général.
  - Allez vous voir des prostiputes? (tarifs, qualité???)
  - Vous prostituez vous vous mêmes? (tarif)
  - A vous
  - [img]
  - Les putes, c'est la vie.
  - les putes daccord,mais de luxe ...
  - ca coute un max mais tu passe un moment délicieux avec un bijou parfumé au n°5.
  - la pauvre roumaine de st denis refoulant l'american kebab et le gosier parfumé a la fraise des capotes ...
  - non thanks you. [img]
  - C'est sûr qu'une bonne virée en Espagne, apéro, resto, digeo, clubs, putes, vodka, retour dans une bonne caisse au petit matin avec la bite en skai et les cheveux raides ça change des counter strike entre bouton-neux ou des soirées divx avec maman [img] [img] [img]
  - clair,rien de telle que de te faire sucer la pine par une pute a crack sur la bord de l'A21 [img]
9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet\\_91968\\_4.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet_91968_4.htm)
- Le vrai mac top classe dont toutes ses putes sont folles, et qui finit avec une balle dans la tête avant 40piges, comme dans les romans [img]
  - Dans un milieu ou j'ai vue que le contraire, et ça ferait un paquet de pute supplémentaire sur le marché.
  - En même temps quand t'as plein de pognon tu te tapes pas les mêmes putes que quand t'es fauché, donc forcément ça passe mieux [img]
  - On parlais gigolo = pute masculine je répondait que si le gars qui se fait entretenir est une pute, ça amenait faire pareil pour les femme et alors ça augmente le taux de pute au mètre carré de manière importante dans notre société. [img]
  - Dans une société jouant parfaitement avec la frustration des gens, les putes ont tout à fait leur place, mais tout un paquet d'autres trucs qui plaisent beaucoup moins.
  - La prostitution ça sert à rien de la cacher, ça en devient trop mafieux, alors que rien ne vaut la bonne vieille pute française de 50 ans et 80kg, toute fripée et maquillée à la truelle, et un verre au bar au rez-de-chaussée après!
  - C'est un peu relou de se faire accoster par les putes tt le temps en tant que mec (si on marche avec une demoiselle, elles nous laissent tranquille), mais on s'y fait. C'est l'ambiance fete le WE, c'est assez indescriptible. Ya des bars, des dõners et des maisons closes... ca forme un tout, et visiblement ca marche. Et on dit des putes de la Reeperbahn qu'elles sont les plus belles d'europe. Et en tout objectivité, elles sont vraiment belles pour la plupart [img]
  - Un truc a faire au moins une fois ds la vie : Venir faire la fete a St Pauli un WE d'ete, c'est vraiment magique [img]
  - Faut peut être arrêter de rêver si la législation s'en mêle ça n'aura rien à voir avec aujourd'hui, fini la pipe à 20&euro; par une clandestine de par leur physique une bonne partie des pute peuvent pas tourner à 200&euro; 300&euro; de l'heure, et quand la sécu va se mettre à payer la retraite dès 40ans les maladie, la chirurgie, esthétique, le chômage entre les passe on va bien rigoler. Ici tout le monde est content d'aller chier n'importe comment dans des chiottes qu'ils ne nettoient pas.
10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet\\_91968\\_72.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-unique-prostitution-sujet_91968_72.htm)
- D'ailleurs dans mon ancienne résidence, mon local à poubelle (non fermé) servait aux putes et leurs clients...
  - 2 fois en descendant les poubelles, j'ai surpris des putes faisant leurs affaires [img]
  - J'imagine si c'était un gamin qui avait vu ça...

- Je dirais que oui c'est risqué perso des putes m'ont proposé de leur bouffer la cha\*\*\*, j'en crevais d'envie mais j'ai refusé  
pour les escort je pense que c'est plus sur (je dirais que c'est équivalent à des hardeuses), elles en font beaucoup moins alors que les putes de rue c'est à la chaîne
- Le risque dont je parle c'est les putes de rue, ce que je dis c'est que celle qui fait ça sans capote niveau bouche, imagines toi que minimum y en a 10 dans la journée qui passe avant toi, certaines doivent en faire minimum 3 dans l'heure  
Pour reprendre tes propos zozobar, si le paquet de fois c'est des putes pas cher, je serais un peu inquiet

### Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot pute" »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/synonymes%2dlangage%2dsoutenu%2dsujet\\_35874\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Arts%2dLecture/synonymes%2dlangage%2dsoutenu%2dsujet_35874_1.htm)
  - Elle a pas dit ça. Elle a dit que les modèles qu'elle a vu pour le moment font pute pas que les talon aiguilles = pute.  
Mais bon, on est sur hfr, on a l'habitude de voir une ruée de fille gueulé dès que y'a le mot pute qui est écrit.
  - j'ai aussi des chaussures a talons un peu haut que je porte quand j'ai envie.  
je n'ai jamais dit que les talons aiguilles n'étaient portés que par les putes
  - mais justement, les modeles que je trouve font trop putes je cherche des talons tres hauts pour jouer, certes, mais je ne me vois pas etre obligée de les ranger avec mes gods... [img]
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/serie-thrones-uniquelement-sujet\\_85658\\_776.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/TV-Radio/serie-thrones-uniquelement-sujet_85658_776.htm)
  - Il y a une différence entre buter son père et Lord et s'amuser à torturer un fer né ou une Sansa C'est comme si je disais que Tywin était idiot d'avoir dit le mot "pute" alors que son fils l'avait prévenu de ne pas le faire. Heureusement qu'ils ne prévoient pas tout.
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ruptures-subies-infligees-sujet\\_92016\\_52.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ruptures-subies-infligees-sujet_92016_52.htm)
  - Les femmes et les hommes ne donnent pas le même sens au mot pute je pense.
  - Non, à mon avis c'est pas une question de sexe : ce mot est utilisé avec divers sens [img]  
Et y'a des filles aussi "arriérées" que certains mecs qui pensent qu'une fille qui couche facilement est une pute, par exemple aussi.
  - Le seul coup de "pute" avéré pour moi c'est le lendemain matin de notre rupture en effet, là après coup je lui ai dis que je trouvais qu'elle c'était comporté comme la dernière des salopes, elle a répondu que c'est parce qu'ils n'allaient pas se voir pendant un mois (vacances tout ca). [img]
  - Pour moi, un mec qui multiplie les conquêtes, qui traite les femmes comme des trous et de la merde, c'est une pute aussi.
  - Elle a un comportement de garce et de gamine.  
Ca n'en fait pas pour autant une pute. [img]

### Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "le terme pute" »

0 résultats

## La forme *salope* – forums

### Doctissimo

#### Rech1 : « site :[forum.doctissimo.fr](http://forum.doctissimo.fr/) "salope" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/journal-pute-lycee-sujet\\_14764\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/journal-pute-lycee-sujet_14764_1.htm)
  - Et ah oui, j'ai failli oublier ! Comme chaque année je me coltine cette pétasse de Magali. Je t'en ai sûrement parlé de cette sale prude ! Je déteste les filles dans son genre : "Je m'habille comme une salope pour allumer les mecs mais en vérité je compte rester pucelle jusqu'à ma nuit de noce".
  - Caroline s'est écroulée de rire sur la table, étalant partout le contenu de son plateau, tandis que l'autre trou du cul partait en me traitant de salope au passage.
2. [http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/prenoms/prenoms-bizarres-sujet\\_157381\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/grossesse-bebe/prenoms/prenoms-bizarres-sujet_157381_1.htm)

- Je me souviens sur un ANCIEN livre des prénoms.. qu'il y avait le prénom " salope " j'ai halluciné et lu la définition qui s'y rapportait.  
Prénom donné aux filles des putes..  
Sympa quand meme ..
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir%2dplaisir/comment%2dcochonne%2dpreferer%2dsujet\\_180873\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir%2dplaisir/comment%2dcochonne%2dpreferer%2dsujet_180873_1.htm)
- Comment etre salope avec son homme ou cochonne si vous preferer)?  
Car je ne sais vraiment pas comment m'y prendre ni quoi dire! [img]
- Couche avec moi et tu seras salope avec ton homme [img]
- tu veux pas qu'on t'apprene à baiser non plus? [img]  
si c'est le cas viens voir tyler, je vais te montrer en quelque séance comme on transforme une pucelle, en une belle et jolie salope, reine du vice, et de la luxure [img] [img]  
TYLER 100% formateur de salope en tout genre
- Enfin etre salope, garce etc avec son mec c'est pareil avec tous, un homme reste un homme!
4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir%2dplaisir/comment%2dcochonne%2dpreferer%2dsujet\\_180873\\_3.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir%2dplaisir/comment%2dcochonne%2dpreferer%2dsujet_180873_3.htm)
- ma belle salope! [img]  
[img]
- c est grave chaud quand meme ce topic, pinez ca me rappel mon vieux topic sur les salopes ca [img]
- les salopes, y a que ça de vrai! [img]
- oui mais une salope à temps plein non parce que ca soule, ca devient trop une chieuse apres, une salope de temps en temps c est mieux [img]  
le reste du temps si ca peut etre une vraie petite sainte moi je signe [img]
- img Copine
- Ouais, salope et fière [img] [img]
- Qu'est-ce qu'une « salope »? Qu'en est-il d'une « bourgeoise salope »?  
C'est un débat que j'ai déjà abordé avec des amies, au détour d'une conversation, au début très sérieuse. Mais comme souvent quand elle est avec moi, Caroline aime faire dériver la conversation sur des pistes plus savonneuses. Alors que nous évoquions la condition des femmes, il a fallu qu'elle fasse allusion à une conversation entre voisines, devant MONOPRIX, au cours de laquelle le mari de madame Gourdin a affirmé « toutes des salopes! ». J'aime parfois parler de choses sérieuses avec Caroline car elle est intelligente et intéressante dans ses raisonnements, hélas je me demande si elle n'a pas peur de se livrer plus intimement en évoquant tout autre sujet que ses relations sexuelles... Encore un paradoxe...  
Bref, de fil en aiguille, Caroline fait dériver la conversation en eau trouble et finit par me demander de but en blanc : « Mais au fond, c'est quoi une salope? Toi qui est une vraie salope, tu dois pouvoir me dire... » Et puis il y eu un blanc dans la conversation et, se reprenant, elle a ajouté : « En fait, est-ce que tu es une vraie salope? c'est pas si sûr, je veux dire, par rapport à la définition officielle du mot salope? ». Là-dessus, hier soir, chez moi, je vais chercher donc la définition du mot « salope » et j'essaie de répondre à la question. Je vous fais la lecture :
- salope : Femme méprisable, femme de mauvaise vie. Argot, expression vulgaire décrivant une femme sans scrupules, aux moeurs corrompues prête à tout pour réussir (avec, en général, une connotation sexuelle). Si l'on considère que je mène une vie mauvaise parce que je réalise des fantasmes que beaucoup condamnent, oui je suis une salope. Et je deviens méprisable sans aucun doute par l'excès de mes actes, de ma passion, de mes mots ici prononcés...
- COUPABLES : Sabine, pour le plaisir je m'adonne auquel je m'adonne, coupable de me soumettre aux pulsions de mon sexe avec des garçons que je dévergonde en attisant leur libido par mes tenues en blouse et tablier, coupable de ne pas être en mesure d'éteindre le feu que j'ai en moi alors que j'atteindrai dans une poignée de semaines l'âge de raison de 42 ans, coupable enfin d'aimer la souffrance et l'humiliation dans un monde qui souffre, et où la majorité des femmes vit dans l'humiliation quotidienne... Au moyen âge, le terme de salope n'existait pas, mais pour toutes ces marginales qui eurent le tort de vivre trop librement, un seul terme pour les englober : sorcière! Et une seule issue : le bûcher!
- Oui... Je suis une « salope », pour autant, les femmes ne sont pas toutes des salopes, loin s'en faut, ne généralisez pas s'il vous plaît... Pas d'amalgame. Mais je suppose, mon cher Gourdin, que c'était une de ces formules à l'emporte pièce, et qu'au fond vous ne le pensiez pas vraiment.
- Mais revenons à la question, qu'est-ce qu'une salope? Une femme qui aime le sexe est-elle nécessairement une salope? Non... L'homme, qui a le sexe dans les gênes est il pour autant un salaud? Non sinon, tous les hommes seraient des salauds, pas de discrimination s'il vous plaît! Aimer le sexe est il un crime?

Attention, j'ai dis sexe, pas « faire l'amour », je sais la différence qu'il peut y avoir entre les deux. Alors une salope? C'est quoi madame? Une allumeuse, une garce qui fait miroiter mais qui vous laisse mijoter? Dans ce cas, heureuse de vous surprendre, je dois en être une... D'abord, parce que lorsque j'allume, j'éteins, et ensuite, parce que j'allume très rarement... Ou alors, entendons nous, porter une jupe un peu courte suffit-il à vous faire taxer de salope? Etre chez moi en blouse nylon, est-ce l'apanage des salopes? Passer par dessus cette blouse un tablier en toile cirée, ajoute-t-il un « détail » caractéristique de la « salope »? Auquel cas je réponds que vous êtes un intégriste, un taliban en puissance, on commence par la jupe et on finit avec une burka!

Finalement, une « salope », ben, c'est quoi? Pour moi, c'est une insulte délicieuse que mes amants, longtemps, ont aimé prononcés, et depuis un an, c'est l'insulte préférée de Caroline, alors oui, je suis une salope.

Moralité : une salope, c'est tout et n'importe quoi, ça dépend ce qu'on met derrière le mot, ça dépend du contexte et ça dépend de la personne qui profère l'insulte.

Etre traitée de salope dans la rue, non merci... Surtout sous le seul prétexte de porter un tailleur trop court. Maintenant, la même tenue dans une salle de classe, et là, je trouve cela vulgaire, déplacée, et je serai la première à trouver cela choquant, même si la prof sexy me fait fantasmer. Il faut faire la part des choses, tout est question de contexte. Si mon père m'avait un jour dit « Sabine t'es une salope », j'aurais fondu en larmes, car je sais pour lui ce que cela signifie, dans la bouche d'une jeune fille alors la gifle n'est pas loin, mais si Caroline me salue au téléphone d'un « bonjour salope », ma journée s'illumine.

Maintenant que vous savez que je suis une salope au sens sexuel du terme, vous l'acceptez ou vous allez voir ailleurs, je sais que je peux choquer, je ne comprends pas les doctinautes qui perdent leur temps à venir déposer leur petit commentaire haineux régulièrement.

Et ce n'est pas parce que je suis une salope qui aime le sexe et le revendique, une femme qui a une fille et qui couche avec des voisines, une bourgeoise bien dans sa tête et pourtant soumise à une gamine, que cela vous donne le droit de cracher sur moi votre venin, votre haine, et au total je pense, vos pulsions refoulées? Bon, désolée, Caroline va encore dire que j'ai fais du « hors sujet », elle aime me prendre de haut, comme une élève avec sa prof, c'est vrai que je me suis autorisée une petite digression, quand je commence à écrire, je ne sais jamais comment je vais finir. Bon, ben, justement, si je finissais maintenant. Comme dirait une émission satirique que j'aime bien : « vous pouvez éteindre votre ordinateur et reprendre une activité normale... ». Evidemment, tout est question de contexte, de ton, et surtout, de qui profère ces mots! Je dois dire que dans la bouche de Caroline, « salope » devient l'un des plus beaux mots d'amour qui soit. D'ailleurs, je revendique moi-même le fait d'être SA salope, et j'en suis fière...

Alors si vous tout compris ici, vous savez désormais la différence entre une « salope » et une « bourgeoise salope ». La « bourgeoise salope »? Reportez vous à mon texte qui commence par « Maintenant que je suis en blouse, très à l'aise, je vais pouvoir poursuivre mes confidences .. Sachez que je suis un peu tout à la fois, et qui se termine par « Oui, un peu tout cela à la fois... double facette insaisissable mais qui sais utiliser ces changements pour mettre mes ami(e)s amant(e)s sur des charbons ardents... c'est cela mon plaisir... mais peut être aussi d'être moi-même votre jouet... Sorte de jeu à tiroir ou rien n'est jamais figé, ou d'une pichenette on bascule d'un jeu à l'autre.

- Ecris moi sur mon mail : hbisoumis@hotmail.com et je te donnerai des recettes pour être salope. mais si tu veux être vraiment salope dis lui qu'il devra accepter tout ce qu'il te fait : si tu le sucés il doit te lécher, s'il t'encule, tu l'encules...et je pense qu'il aimera ca
- Bises

5. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/aime-salopes-sujet\\_200210\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/aime-salopes-sujet_200210_1.htm)

- maintenant oui.
- pareil j'adore les salopes, par contre je déteste les femmes [img]
- peut etre des salopes trans?
- Je suis une salope! voilà j'assume .
- quel est votre définition de salope??
- Si c'est une femme qui assouvit son appétit sexuel en réalisant ses fantasmes et ceux de son homme sans aller voir ailleurs, moi je veux bien que ma femme soit une salope alors
- moi ça ne me fait pas mal au cul .. de faire la salope
- salope : mot argotique tiré du Latin SalhōPh signifiant Vénérable petite pourriture de morue chaotique qui se tartine la foune tous les matins avec de la morve d'obèse lépreux et parkinsoniens shootés aux amphétamines avec du gros rouge.
- Faire des choses a d'autres personnes gratuitement voilà ce que c une salope! [img]
- Moi je suis la petite salope de mon homme et j'aime ça!

- Lui aussi d'ailleurs... [img]
- on est tous la petite salope ou le petit salop de quelqu'un;-) lol
  - ma définition de salope : une fille qui couche avec "tout le monde" sauf avec soi :s
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/comment-reconnaitre-dans-sujet\\_170532\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/comment-reconnaitre-dans-sujet_170532_1.htm)
- oui c sur, mais comme elle donent pas leur numero ou un faux... mais c vrai qui faut etre patient pour trouver une vrai salope.
7. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/souvetements-salopes-sujet\\_149799\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/fantasmes/souvetements-salopes-sujet_149799_1.htm)
- voila je voulais savoir si dans vos esprits une femme q se promene sans sous vetements est une salope [img]
  - car moi je veux le faire pour mon homme [img]
  - mais j'ai entendu des amis dire, q qd ils croisent une fille sans soutif ou sans culotte voire meme avec un string , c forcément une salope [img]
  - Salut lauramande.
  - Moi je le fais de temps en temps mais seulement at home quand les enfants dorment ou absents et pour les même raisons que toi. Il en a toujours la surprise et il sait jamais à l'avance quand je le ferai. C'est très excitant de faire des choses de tous les jours sans sous-vêtements. Et j'ajoute qu'il ne me prend pas pour un salope pour autant. tant que ça se fait dans l'intimité...
  - Hansel
  - perso si je croise une fille sans sous vetement et que ca se voit ex chemisier tres leger ou haut moulant style top ou caraco, ou alors pantalon blanc ou l'on voit ou pas son string je ne vais pas dire pour autant que c'est une salope au contraire je l'encouragerais bien lol [img] non serieux je trouve ca bien c'est qu'elle assume tres bien son corps et moi ca me plait bien lol bon sinon si je vous croise dans la rue lauramande hansel hansel(si tu es une fille lol)et yuki onna ne vous etonnez pas si je vous fais un large sourire au contraire lol je dis vive le VSC et pour les Hommes le L S S (lundi sans shorty) que je pratique lol bye a toutes et vive la liberte
  - Moi perso, je le pratique de tps en tps qd il fait trop chaud, et c'est pas pour ca que je suis une salope,euh pardon "un salop" !
  - pour moi,une fille qui se promene dans la rue sans culotte est bien une salope
  - N'en portant jamais je suis donc une salope et ma bestiole mâle n'en portant pas non plus est donc un salaud ... Comme quoi, nous étions faits pour nous entendre! [img]
  - Je suis d'accord avec l'ensemble, ce que certaine personne ose appeler salope, ces mon idéal féminin [img] évitons les réaction de coinçé, tu es ici sur un forum tres libre, sa seul existance prouve bien l'ouverture d'espris des gens [img] Et puis ne te préoccupe pas de l'avis des autres, fais toi plaisir, fais plaisir a ton homme et puis voila [img]
  - Salut.
  - Pour moi une salope est plutot un compliment pour une femme, si je peux me permettre. C'est une femme qui assume sa sexualité sans penser au qu'en dira-t-on. Une salope n'est pas forcément une garce, ou une pute et même, une salope ne l'est vraiment qu'avec l'homme qu'elle aime. pour le reste du monde, elle est cette femme, mignonne et un peu timide qu'on croise chaque jour dans le quartier...
  - Ton problème Lauramande, c'est que tu veux avoir des attitudes de salope sans en assumer le statut.
  - Alors à mon avis vas-y, fais-le, do it, et en decouvrant de nouvelles sensations tu t'épanouiras en te connaissant mieux, et si tu découvres/comprends que tu es une salope, surtout n'en aies pas honte, de grâce... et accessoirement, fais nous en profiter.
  - Cordialement.
  - Si mon intervention a pu sauver ne serait-ce qu'une vie, elle n'aura pas été inutile.
  - il faut s'entendre sur le mot salope.
  - pour moi,salope veut dire fille libertine,epicureenne.
  - ce mot n'a pas une connotation negative.
  - je n'aurais aucun probleme à me marier avec une salope
  - Le problème avec le mot "salope", c'est que des gens de mauvaise foi vont précisément l'associer aussi au féminin de "salaud", et il aura aussi le sens de "pute" = "prostituée". Sous-entendu : elle fait ça pour prendre le fric des hommes ou de son homme, etc.
  - Disons qu'une femme qui sort sans culotte seule et avec l'intention que ça se sache(ce qui ne court pas les champs) est une salope, alors que celle qui sort sans culotte pour exciter et faire plaisir à l'homme qui l'accompagne est , elle, une salope. ça change tout. [img]
  - Je ne suis pas d'accord.

Pour moi le mot salope n'est en aucun cas péjoratif, encore moins insultant. D'ailleurs il ne me viendrait pas à l'esprit d'utiliser ce terme pour insulter une femme. En revanche le mot salope a une connotation sexuelle très claire, c'est pourquoi je ne dis pas à ma femme : "tu es une belle salope" en lui offrant des fleurs pour la complimenter, non, pour ça j'utilise plutôt mes connaissances en poésie italienne du XVIIIème. Et si d'aventure une de mes partenaires, comme c'est arrivé, me dit : "moi je suis une salope" elle monte au zénith de mon estime au lieu de descendre aux oubliettes de mon dédain.

- Allez, Laurent, voilà une situation qui autorise exceptionnellement un homme à traiter une femme de "salope". [img]

Imagine un vieux couple, lui, 90 ans, elle 80 ans en petite tenue. Monsieur ne peut encore avoir une excitation qu'en traitant sa tendre moitié de salope et Madame apprécie l'effet produit, ce qui rend possible l'acte de chair. [img]

- salope=fleur de la sombre vulgarité  
super definition !
- J'associe le mot salope à la joie de vivre, au plaisir sensuel, à l'érotisme à fleur de peau, aux fantasmes qui ne s'en laissent pas conter.  
L'actrice Bernadette Laffont est une salope.  
Tu en as envie, fais-le, et assume-le avec fierté si ça t'éclate.  
Et vive les salopes.  
[img]

- toutes des salopes,sauf ma mère et ma fille, qui sont des saintes! [img]
- alors entre cruche ou salope que choisir? [img]
- Pour répondre à ta question, j'ai connu des filles cruches et salopes [img]
- Il ne faut pas faire attention aux remarques de quelques abrutis.  
Assume tes envies et fais toi plaisir ainsi qu'à ton homme. Qu'est-ce que ça peut faire que quelques mecs pensent qu'une fille sans culotte est une salope ?  
Pour moi, une fille sans culotte est surtout très sexy. [img]
- juste en me baladant (aaah, j'aime bien), je remarque que le mot "salope" est largement galvaudé, même ici... et ça me déçoit...  
j'aimerais que quelques adeptes du naturisme viennent remettent un peu certaines interprétations dans leur juste contexte.

Une salope ou un salaud n'a rien à voir avec le sexe en tant que tel ; dans le sexe tant qu'il y a amour et besoin de séduction, ces qualificatifs n'ont pas lieu d'être.

Même si dans un restaurant, une femme se permet d'ouvrir ses cuisses sous la table alors qu'elle n'a pas de sous-vêtements sous sa jupe ou sa robe, elle n'est pas pour autant une salope mais juste une femme excitée et qui a envie de faire l'amour avec l'homme auprès de qui elle est. Et ceci fait partie du jeu de la séduction entre couples.

Une salope ou un salaud, ce ne sont que des traîtres, ceux là mêmes qui auront jugé cette façon d'exprimer sa sensualité en la dénonçant, et qui se permettront d'agir contre, d'une façon sournoise et malsaine. C'est parce qu'ils n'auront pas l'audace de vivre pleinement leur fantasme et sexualité, alors qu'ils la rêveront et l'imagineront sans jamais oser, qu'ils se permettront de jalouser ceux qui la vivent naturellement.

- la y faut rectifié : pas de souvétement = vrai salope
- Merci love69, ce post est génial car presque tout le monde ici a une fausse idée du mot salope. Dans mon esprit c'est pas péjoratif, cela veut simplement désigner une femme qui aime le sexe, qui est libérée, mais qui n'en fait pas plus que la plupart des hommes. Je suis mariée, mère de famille et salope, et fière de moi.

8. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/comment-exciter-faisant-sujet\\_179500\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/comment-exciter-faisant-sujet_179500_1.htm)

- Salut Disney,  
Bah non. salope, tu peux le dire du moment que tu ne le considères pas péjoratif et ni ton homme d'ailleurs. C'est juste un terme.
- Une nana qui choisit le pseudo de DISNEY, moi je sais pas trop comment elle va faire pour jouer à la salope hein[img] [img] ,  
img clair, en même temps t'es salope ou tu l'es pas, si tu cherche à savoir comment le devenir, rêve pas c'est foutu.
- si tu reconnais ou ressens ce coté salope en toi alors oui exprime le, libere le, lache toi, mais si c'est pas toi, alors c'est vraiment dommage d'aller dans le sens inverse de ce que tu es toi
- Reste naturelle, tu fais déjà très salope, t'inquiètes [img]
- faut passer une annonce dans le journal sinon : recherche salope pour me donner des cours

9. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/conseils%2dsalopes%2dassumees%2dsujet\\_2126\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/conseils%2dsalopes%2dassumees%2dsujet_2126_1.htm)
- Voilà; je constate qu'il y a quand même pas mal de salopes, ou petites salopes, qui sont heureuses.
  - Oui, j'en ai eu un; je l'ai raconté ailleurs, il ne baisait pas avec sa femme, et se vengeait sur moi... Et j'aimais être sa salope... j'aimais lui réveiller ce qui dormait dans son caleçon! Je prenais un malin plaisir à lui tailler des pipes qui le rendaient fou, sachant que sa femme n'aimait pas ça... Comme il m'adorait, son vice me plaisait. M'excitait devrais-je dire... [img] J'aime les hommes vicieux de toute façon, depuis toujours... [img]
  - tiens une salope [img]
10. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/salopes%2dsensibles%2dabstenir%2dsujet\\_896\\_310.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Chez%2dLili%2dla%2dtigresse/salopes%2dsensibles%2dabstenir%2dsujet_896_310.htm)
- salut salope! [img] [img]
  - j'adore! oh salut salope! tu vas bien? ouais!
  - [img]
  - les poids/taille (avec les os!!) 3.3kg, 50cm...un joli p'tit tigre...tout mimi!! ça fait pas très salope tout ça!!
  - [img] bonjour les salopes [img]
  - pat

## Rech2 : « site :forum.doctissimo.fr "mot salope" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Confessions/devenir-salope-sujet\\_5748\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Confessions/devenir-salope-sujet_5748_1.htm)
- dans le mot "salope" on pense de suite à "sale" et pourtant c'est tellement beau une sexualité libre entre partenaire consentant en clair lâche toi mais mets des balises quand mêmes bis
2. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/kamasutra/avalere-salope-faitrisse-sujet\\_153639\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/kamasutra/avalere-salope-faitrisse-sujet_153639_1.htm)
- Je crois qu'on a pas la meme notion du mot salope
  - Une salope s'est une fille qui couche avec des pleins de mecs sans les aimer
  - bref c'est bien d'être coquine, j'uis sur que ton mec va apprecier.
  - Ce que tu peux faire s'est le sucer, et faire sa au feeling!
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Travestisme/travestie-homo-sujet\\_12\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/Travestisme/travestie-homo-sujet_12_1.htm)
- */b> Voici donc l'addition à payer pour se plaire à être le beau sexe : a) Être reluquée comme une rivale par les autres femmes. b) Être matée par les mâles comme n'importe quelle autre corps revêtant le moindre appareil de féminité. C'est ça la réalité d'être une femme [img]*
  - Je pense que c'est encore pire pour nous les travestis ou transgenres puisqu'aux yeux du mâle lambda - 100% hétéro, il faut que ça se sache -, nous sommes immédiatement associées au mot "salope".
  - De plus, nous sommes des proies très faciles car notre culpabilité nous rend vulnérables.
  - Donc : salope + vulnérable = gros lot!
4. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/amour-2hom-salope-sujet\\_150815\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/amour-2hom-salope-sujet_150815_1.htm)
- quand au mot "salope", je considère personnellement qu'il n'existe pas.
  - quand à être tolérant ou non, cela passe aussi par l'acceptation du fait que tous le monde ne partagera pas ta vision de l'amour.
  - certaines personnes te prendront pour une "sacré vraie putain de salope", eh bien tu dois être tolérant avec ces gens aussi.
  - et tout cela ne devrait pas te toucher dans la mesure que, et tu le dis toi même, tu n'es pas une salope.

## Rech3 : « site :forum.doctissimo.fr "terme salope" »

1. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/aime-salopes-sujet\\_200210\\_3.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/desir-plaisir/aime-salopes-sujet_200210_3.htm)
- dans les films pornos, le terme "salope" n'est pas une insulte, si la vie était un film porno, tout serait bien plus facile [img]
2. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/salope-sujet\\_173465\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/celibat/salope-sujet_173465_1.htm)
- Le terme salope ne devrait pas avoir la connotation sexuelle qu'il a, c'est le féminin de salaud. C'est tout.
  - Après "salaud" ou "salope" DANS la sexualité, c'est juste histoires de points vue subjectifs sur les comportements sexuels.
3. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/etiquette-salope-sujet\\_9227\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/recits-erotiques/etiquette-salope-sujet_9227_1.htm)



— Chapitre 1

Je me présente : Je m'appelle Jessica j'ai 17 ans et je suis en dernière année . Dans mon école tout le monde a une étiquette collée sur le front . La mienne ? " salope "

Il faut dire que j'ai tout pour : De taille plutôt grande j'ai de longues jambes fines , une poitrine imposante , un nez retroussé qui en ferait fondre plus d'un , des yeux bruns-verts , des cheveux bruns et un cul à tomber par terre . Et en plus j'aime les garçons !

Je n'aime pas trop ce terme " salope " , je trouve que " séductrice " est un mot plus approprié pour une croqueuse d'hommes comme moi . A 9 ans à peine j'avais déjà le maquillage Barbie et les bijoux en toc .

4. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/plaisir-sentir-pute-sujet\\_143858\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/prostitution/plaisir-sentir-pute-sujet_143858_1.htm)
  - je crois que le jeune homme(?) voulait marquer son mépris pour les personnes qui utilisent le terme de "pute" dans le sens de "nana que je me tape vite fait bien fait" et qui les comptabilisent comme de la chair, au kilo quoi : je pense que le jeune homme(?) confond le terme "pute" avec le terme " salope " ou " fille facile " qu'il met dans le même sac, me trompe-je ?
5. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/collegue-trompee-mari-sujet\\_174503\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/amour/collegue-trompee-mari-sujet_174503_1.htm)
  - le terme salope c'est tout..oh la la faut se calmer Bon diou  
puis si ca te saoule à ce point là et si tu supportes pas pourquoi avoir répondu à ce post? juste pour être méchant et insultant et la descendre encore plus bas que terre? .  
c'est pas sympa...Point
6. [http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/virginite-premiere-fois/copine-depucele-nuit-sujet\\_145744\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/doctissimo/virginite-premiere-fois/copine-depucele-nuit-sujet_145744_1.htm)
  - Quant au terme " salope ", il ne s'applique qu'à celles qui ne sont plus à leur premier partenaire, non ?
  - non mais j'hallucine!! au 21e siècle, entendre encore qu'une fille qui couche avec plus d'un mec est une salope est pour moi aberrant !
7. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-draque/reagissez-messieurs-anonyme-sujet\\_3663\\_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/techniques-seduction-draque/reagissez-messieurs-anonyme-sujet_3663_1.htm)
  - Et c'est pas question de lynchage, apres le terme ' salope ' peut paraitre un peu fort,mais c'est la bonne définition me semble t il Juste une manière de lui rappeler si elle a oubliée.  
Me concernant le message est passé.Maintenant c'est entre sa conscience et elle.
8. [http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/peur-arriver-suivre-sujet\\_248755\\_4.htm](http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/peur-arriver-suivre-sujet_248755_4.htm)
  - Il faut appeler un chat un chat. Une fille facile qui couche à droite à gauche est une pute ! Certains préférerons le terme salope car il n'y a pas de lien direct avec l'argent. Dans sa vie, on ne peut pas demander ce qu'on a toujours refuser de faire.  
S'il n'y avait pas de salope, il n'y aurait pas de don-juan.

## Jeuxvideo

### Rech1 : « site :jeuxvideo.com/forums salope »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-22728-3446184-1-0-1-0-maude-la-pute-de-tf1.htm>
  - il me semble yavait une grosse salope sans honneur dans pascal qui disait se faire tringler pour tous le quartier c'était elle? elle a fait des sex tape?
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39799410%2d1%2d0%2d1%2d0%2dle%2dseigneur%2ddes%2danneaux%2dhomosexualite.htm>
  - C'est une putain d'évidence que si Sam suit Frodon comme une belle petite salope c'est qu'il veut lui bouffer son cul velu de hobbit. Son regard embué par le désir ne ment pas.
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d47974227%2d1%2d0%2d1%2d0%2dnos%2dmeres%2detaient%2ddes%2dsalopes.htm>
  - Prends pas ta salope de mère pour une généralité.
  - +1 l'auteur ta mère était une sacrée salope. [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d39197474%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2dvraies%2dsalopes%2ds%2dhabillent%2dpas%2dsexy.htm>
  - Croyez moi, les garages à bite, les vrais ne sont pas des Vanessa en cap coiffure habillées comme des putes, les vrais confirmeront, c'est un gros cliché, ce genre de fille sont plus des connes qui prennent plaisir à s'habiller sexy juste pour le plaisir de dégager la plupart des crevards et se donneront pas si



Mais... tu es encore dur ! Ma salope de mère est en train de me montrer son cul, quel pied pour moi.

## Rech2 : « site :jeuxvideo.com/forums "mot salope" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d38387001%2d1%2d0%2d1%2d0%2dpolemique%2dsalope%2dsynonyme%2dde%2dfemme.htm>
  - C'est une nouvelle plutôt surprenante venant de l'académie française, mais elle vient de déclarer que dès le 1er février 2013, le mot "salope" sera officiellement synonyme du mot "femme". Voici un extrait de la déclaration : « En français, le mot "salope" ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre les femmes pures et impures. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de synonymes, la variété des constructions de certaines phrases... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée de mots signifiant différentes choses joue un rôle majeur. Mais il arrive que ces changements n'ai plus de sens et cela est devenu vrai avec ces deux mots. Ainsi nous déclarons que la définitions du mot "salope" et de "femme" converge et comme l'académie française est sensible à l'évolution moderne des mots, nous avons pris les mesures nécessaires pour que la langue française ne devienne pas obsolète »
  - Merde, on va encore avoir le droit aux mecs qui vont dire "Putain marre des salopes" en disant que c'est pas une insulte, comme ceux qui arrivent à t'expliquer que "pédé" n'est pas péjoratif du tout [img]
  - Beaucoup de salopes sur ce forum, c'est pas une insulte [img]
  - Vos mères seront donc officiellement des salope [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39573451%2d2%2d0%2d1%2d0%2d1%2d0%2d2je%2dsuis%2dta%2dsalope%2da%2dtoi%2dtu%2dpeux%2dfaire%2dde%2dmoi%2dce%2dque%2dtu%2dveux.htm>
  - Bcp de meufs m'ont déjà dit ça en gros mais sans utiliser le mot "salope". Je kifferais vraiment qu'une meuf me dise ça de manière mega sale [img] Je la casse en deux sur place
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d40529451%2d21%2d0%2d1%2d0%2dma%2dcopine%2da%2dun%2dpasse%2dde%2dsalope.htm>
  - Derrière le mot salope se cache le fait d'être une mauvaise mère et épouse/copine au cas où tu en douterais encore Atlss. Dans ce cas, t'as juste à lire le passage concerné [img]
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d6589408%2d1%2d0%2d1%2d0%2dviol%2dcollectif%2ddans%2dun%2dlivre%2dpour%2den%2denf.htm>
  - Dès la première ligne, apparaît le mot « salope ». Et le reste de l'ouvrage est au diapason : on y trouve une scène de viol collectif et une fausse couche décrite dans toute sa crudité. Un livre trash et racoleur parmi beaucoup d'autres ?
  - Oui fin tu vas pas dire a ton mioche : "regardes ce mot mon coeur , "salope", c'est un mot simple [img] .
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d47921806%2d1%2d0%2d1%2d0%2dpourquoi%2dils%2ddisent%2dsalopard%2ddans%2dles%2ddessin%2danimes%2dpour%2denfants.htm>
  - je l'ai entendu dans Batman, Cat's Eyes et Détective Conan [img] c'est un gros mot non ? vous imaginez s'ils disaient le mot salope [img]
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39419384%2d23%2d0%2d1%2d0%2dsi%2dune%2dfille%2dveut%2dbaiser%2delle%2dbaise.htm>
  - Omfg arrêtez de vénérer ce mec comme si c'était un génie. OUI LES FILLES PEUVENT BAISER PRA-TIQUEMENT À VOLONTÉ ET POUR LES MECS C'EST DIFFICILE. CEST VRAI ! Ça n'explique EN RIEN pourquoi les femmes qui en profitent méritent moins de respect bordel de merde. Ça ne légitimise pas l'utilisation du mot salope comme péjoratif !
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d78144504%2d13%2d0%2d1%2d0%2dfille%2ddu%2d15%2d18%2dsynonyme%2dde%2dsalope.htm>
  - Après faut dire que les 3/4 des mecs ici bavent des qu'ils voient une fille et font tout pour qu'elle finisse par "s'exhiber" hein [img] En gros, elles sont ultra-influencables. Désolé mais là, le terme "salope" me semble plutôt approprié. [img]
  - Chiefmachin, nan j'men bats les couilles + c'est pareil si je portais un truc qui dévoile une partie de mon Z m'voyez ? je maintiens le mot salope qui est plus qu'approprié.
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d40202143%2d1%2d0%2d1%2d0%2dpourquoi%2dil%2dy%2da%2decrit%2dsalope%2dsur%2dtout%2dles%2dtopics.htm>
  - Y'a un bot qui remonte tous les topic avec le mot salope [img]
  - D'ailleurs il va passer sur le tien ptet.

9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d17604117%2d3%2d0%2d1%2d0%2dpourquoi%2dles%2dfilles%2dn%2daiment%2dpas%2dle%2dsexe.htm>
- Les femmes ont le droit de baiser un mec si elle en ont envie, je ne vois pas où est le problème. Je ne savais pas que le mot salope existait encore de nos jours, un mec qui baise est un héros mais une femme qui baise est une salope... Heureusement que tous les mecs ne pensent pas pareil. Je trouve que d'être courtisé par une femme est agréable mais trop rare à cause de ces conneries. Le mot salope a été inventé par ceux qui n'assument pas leur sexualité...
10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d14759391%2d1%2d0%2d1%2d0%2ddifferente%2dentre%2dputes%2det%2dsalopes.htm>
- La pute est celle qui baise tout le monde. La salope est celle qui baise tout le monde sauf toi.
  - pute = payante. salope = gratuite. Aussi simple que ça [img]
  - La pute fait son travail...  
La salope se fait plaisir mais pas avec toi...  
[img]
  - il me semble que le mot salope provient d'un langage que les hommes misogynes utilisaient parce qu'il n'aimait pas les femmes. et une pute c'est celle qui saute pour des jetons [img]

### Rech3 : « site jeuxvideo.com/forums "terme salope" »

1. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d46594744%2d1%2d0%2d1%2d0%2dles%2dmecs%2daussi%2dsont%2ddes%2dsalopes.htm>
- Cherche pas t'es une salope, il t'aurai plu t'aurai sauter dessus
  - Pour moi, le terme "salope" désigne un type de comportement. Ça peut donc s'appliquer autant à des hommes qu'à des femmes.
  - Bien sur qu'on est des salope t'es bizarre toi. [img]
2. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42-51-40884947-2-0-1-0-louve-spion.htm>
- Elle a une bouche de salope. Et pas dans le bon sens du terme.
  - Mh, Ya un bon sens pour le terme salope ?
3. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d47023220%2d1%2d0%2d1%2d0%2dcette%2dp%2dte%2dde%2dyoutubeuse%2d08%2d10%2dqui%2dfait%2dla%2dchaudasse%2doklm.htm>
- Bienvenue au XXIème siècle où le terme salope règne.
4. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-50-25699548-4-0-1-0-coup-de-gueule.htm>
- 3) c'est pour ça que nous utilisons le terme salope ps : toute les filles du forum qui poste des photos d'elle dénudé sont fake.
5. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d51%2d39570735%2d7%2d0%2d1%2d0%2dpourquoi%2dune%2dfille%2dqui%2dcouche%2dc%2dest%2dune%2dsalope.htm>
- Alors pour faire simple, nous on accueille rien dans notre corps, on insère juste notre instrument. Pour les filles, vous accueillez dans votre intimité, un "objet" inconnu, d'où le terme "salope", parce que oui, c'est à vous de respecter votre propre intimité, enfin c'est juste une histoire de logique en fait.
6. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d69%2d46950114%2d1%2d0%2d1%2d0%2deugenie%2dbastie%2djamais%2dles%2dfilles%2dn%2dont%2dautant%2dete%2dtraitees%2dde%2dputes%2det%2dde%2dsalopes.htm>
- Le terme salope n'est absolument pas contemporain, son emploi renvoie toujours à cette imaginaire mystique qui dénigre les femmes dans ce qu'elles sont capables d'accomplir librement.
7. <http://www.jeuxvideo.com/forums/42%2d50%2d45592123%2d2%2d0%2d1%2d0%2dje%2dsuis%2dir1%2dxe%2dquon%2dpeut%2dqualifier%2dde%2dputes.htm>
- J'ai pété trop généralisé. Certains sont hypocrites. Sinon pour le terme salope vous m'avez compris
8. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-50366730-2-0-1-0-baiser-10-fois-par-jour.htm>
- Bah tu fais exprès de pas comprendre, j'y peux rien pour toi. Le terme salope te gêne peut être, mais oui une fille qui adore le sex j'appelle ça une salope [img] Si tu peux pas comprendre que certaines filles, psychologiquement 1 ou 2 fois ça leur suffit, et que d'autres aiment en avoir plus, je peux rien pour toi.. Après tu parles pour rien dire, en tournant autour de la question.
  - oui enfin salope c'est une insulte alors pourquoi l'utilisé pour une meuf qui aime baiser plus de 2 fois, toi on t'insulte pas... moi ce qui me soule c'est justement que les nanas se lachent pas assez de peur d'être mal considéré
  - Une salope c'est pas une insulte de mon point de vue, c'est juste une fille qui aime le sex. Insulte moi de salaud si tu veux, ça me fera ni chaud ni froid [img]

- non mais moi pareil ça me ferait rien mais les filles le prennent mal, et combien de filles m'ont dit "nan j'suis pas une salope" pour préserver leur image alors qu'elles avaient envie de se faire défoncer [img]
- 9. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d51%2d66995684%2d1%2d0%2d1%2d0%2dje%2dcrois%2dque%2dje%2dpourrai%2dplus%2detre%2den%2dcou.htm>
  - Réduire les femmes à des putes revient à réduire les hommes à des animaux incapables de contrôler leurs pulsions sexuelles [img] Je suis dans le même cas que toi. Mais je n'emploierais pas le terme salope à tort et à travers [img]
- 10. <http://www.jeuxvideo.com/forums/1%2d50%2d78144504%2d13%2d0%2d1%2d0%2dfille%2ddu%2d15%2d18%2dsynonyme%2dde%2dsalope.htm>
  - Après faut dire que les 3/4 des mecs ici bavent des qu'ils voient une fille et font tout pour qu'elle finisse par "s'exhiber" hein [img] En gros, elles sont ultra-influençables. Désolé mais là, le terme "salope" me semble plutôt approprié. [img] Removed Voir le profil de Removed

## Hardware

### Rech1 : « site :<http://forum.hardware.fr/> salope »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/pour-meilleur-temps-sujet\\_25952\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/pour-meilleur-temps-sujet_25952_1.htm)
  - Bon, sinon comme titre j'ai "la femme du pêcheur", parce que c'est avec la très belle et très salope Angelica Bella.  
Sinon, les Marc Dorcel sont des valeurs sûres, gros moyens, belles gonzesses, belles bagnoles.
2. [http://forum.hardware.fr/hfr/VideoSon/elle-putain-absolument-sujet\\_31499\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/VideoSon/elle-putain-absolument-sujet_31499_1.htm)
  - Ca salope...vous avez vu comment elle l'as allumé le pauvre ocean??? [img] [img] [img]
3. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet\\_59264\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet_59264_1.htm)
  - On va rouvrir, mais comme vous avez pu le constater, les dérives récentes n'ont pas eu l'heur de passer inaperçues comme sur d'autres topics. Alors, on limite le blabla extra-sexuel à son minimum, pour les prises à partie, on utilise le MP, si on a une question sur l'amour, les vaches, ces salopes de femmes qui sont méchantes, ces enfoirés de mecs qui comprennent rien, et la monogamie est-elle naturelle, je vous invite à aller sur les sujets pertinents. En voici quelques uns :
4. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ratal-corporation-brigade-sujet\\_84565\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/ratal-corporation-brigade-sujet_84565_1.htm)
  - Alors je suis sur que vous en avez déjà pris un, un bon, un qui vous rend tout rouge, qui vous fait dire "la salope" "le sale con"... Ce topic est fait pour vous. Défoulez vous et faites nous rire. [img]  
Au fait, pas de teaser, quand on commence une histoire, on le fait pour de bon. [img]
5. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/evolution-porno-travers-sujet\\_94129\\_13.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Cinema/evolution-porno-travers-sujet_94129_13.htm)
  - Mais quand tu mates le twitter des acteurs/actrices, ils sont toujours seuls, leur meilleur ami c'est leur chien ou leur chat qu'ils prennent en photo toutes les 2 secondes, dès qu'elles postent une photo un peu sexy c'est du "je vais te baiser grosse salope" ou "je veux ta grosse bite".
  - "toutes des salopes [img]"
  - Dans tous les cas, je trouve cet univers très glauque. Une nana qui demande à se faire gicler à la gueule par quarante mecs ou à se prendre deux poings dans le cul, on va dire que c'est cliché, mais y a des histoires de viols et d'attouchements sexuels pendant l'enfance à tous les coups. Je veux bien croire au mythe de la salope sans limite, mais y a des limites justement. Ces mecs profitent juste du mal-être d'une fille détruite.
  - Mais bon une nana qui se fait defoncer parce qu'elle est sous l'influence de partouzeurs/fantasmiseurs est une salope, mais les quarante mecs qui giclent sur sa tronche sont des mecs respectables, ils aiment le luxe
6. [http://forum.hardware.fr/hfr/JeuxVideo/PC/personnages-dans-jeux-sujet\\_62362\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/JeuxVideo/PC/personnages-dans-jeux-sujet_62362_1.htm)
  - Secret of Mana : CONARD, salope et TRIZO (6 caractères max [img])  
Ca crée des dialogues d'enfer [img]  
Jeux d'avions avec des grades : Igloo (ça fait Captain igloo après [img])  
Rah, il faut bien que jeunesse se passe hein [img]
7. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet\\_59264\\_9370.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet_59264_9370.htm)

- J'ai quand même réussi à lui faire dire "je suis une pute, une grosse salope qui aime que ta grosse queue défonce ma chatte" [img]
- D'ailleurs en baisant j'ai pensé au topic (pas étonnant que j'arrive pas à jouir [img] ) car elle m'a sorti "j'aime pas les petites bites on ne sens rien"
- 8. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/taupik-grosse-votre-sujet\\_8680\\_3557.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Loisirs/taupik-grosse-votre-sujet_8680_3557.htm)
  - en plus c'est bien raconté
  - la salope avait besoin de lui palper le chibre tu crois?
  - [img]
  - Ce genre de langage aide certaines personnes à obtenir une bonne érection [img]
- 9. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-mots-complices-sujet\\_51794\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/topic-mots-complices-sujet_51794_1.htm)
  - - Je suis nictalope
  - Je savais bien que t'étais une salope
  - </td></tr></table>
  - certains reconnaitrons [img]
- 10. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/chienne-machisme-ordinaire-sujet\\_103374\\_1.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/chienne-machisme-ordinaire-sujet_103374_1.htm)
  - "salope", "chienne", "je t'emmène à l'hôtel", "belles petites fesses"... autant de commentaires récoltés par Sofie Peeters au gré de ses trajets dans les rues de Bruxelles. Ulcérée par ces réflexions quotidiennes, cette jeune Belge, étudiante en dernière année de cinéma, a décidé de filmer ce machisme ordinaire pour son projet de fin d'étude. La jeune femme s'est promenée dans les rues de la capitale belge, munie d'une caméra cachée, et compile le résultat dans un film intitulé Femmes de la rue.
  - Mais moi ceux qui me dégoutent c'est les gros moches dégueulasse en manque qui te sifflent ou te traitent de salope sans raison, qui te suivent etc... beurkkkk
  - Si on est mince et beau on peut traiter de salope alors, pas d problème [img]

## Rech2 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "mot salope" »

1. [http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet\\_59264\\_6315.htm](http://forum.hardware.fr/hfr/Discussions/Societe/saiske-cherchez-grosse-sujet_59264_6315.htm)
  - C'était une photo pour illustrer mon propos sur le fait que certaines filles assument ce mot, et qu'une salope ce n'est pas pareil qu'une allumeuse. Maintenant si les gens trouvent que c'est déplacé comme post je retire la photo.
  - 
  - Pour la science [img]
  - définition du mot salope
  - selon le Wiktionnaire
  - Étymologie
  - L'origine du mot « salope » reste incertaine. Même s'il apparaît clairement que le mot fut employé, dès le début du XVIIe siècle, pour désigner des personnes sales et malpropres, l'origine étymologique du mot est plus trouble.
  - salope n'est pas, étymologiquement parlant, le féminin de salaud, mais c'est ce dernier, autrefois orthographié sous la forme de salop, qui serait une réfection masculine de salope (c'est-à-dire une modification de forme linguistique guidée par l'usage). En effet, salaude (qui ne s'emploie plus aujourd'hui) apparaît, en tant qu'adjectif, au XIIIe siècle, pour désigner une personne très sale )2), mais le substantif salaud, sous sa forme masculine, n'apparaît pas avant la fin du XIXe siècle )3).
  - salope féminin
  - (Vulgaire) (Péjoratif) Femme de mauvaise vie, dévergondée, débauchée.
  - Quelle adorable salope elle deviendra en peu de temps, je suppose, si elle tombe sur un amant habile. — (Michel Balfort, Journal d'un homme de nulle part, Galilée, 1977, p. 162)
  - (Vulgaire) (Péjoratif) Femme méprisante, garce sans scrupules, aux mœurs corrompues et prête à tout pour réussir, avec, en général, une connotation sexuelle.
  - T'est prête à tout pour briser tout autour de toi! T'es qu'une salope. — (Élisabeth Jolivet, Plaidoyer d'une mauvaise fille, Le Manuscrit, p. 129)
  - (Par extension) (Vulgaire) (Injurieux) Femme coupable de trahison. S'emploie également pour insulter violemment un homme ou pour décrire un individu ne respectant aucune loi ou aucun code.
  - Cette belle salope de Frederic Hanauer nous avait tous balancés — (San Antonio)
  - Ouais vous avez raison, dans une conversation à propos de ce qu'est une salope, un exemple de fille qui se revendique comme telle au point de l'écrire de manière indélébile sur elle ça n'apporte rien. Il me semblait

- que par exemple si on était arrivé à un consensus pour dire que cette femme était une salope, ça aurait empêché assez fort de dire "la salope c'est celle qui passe pas à l'acte" ou "la salope c'est celle qui assume pas". Maintenant j'ignore si ce consensus existe
- C'est pas comme si j'avais déjà cité la partie intéressante la page d'avant hein [img]
  - Pour moi salope, c'est un terme qui a rien à voir avec le sexe, qui devrait pas, en tout cas.  
Un salaud, une salope, c'est juste quelqu'un qui fait chier son monde et qui se complet dans le fait de faire du mal aux autres, et pi c'est tout.
  - Oui on a compris, t'aimes la bite et t'es pas une salope.
  - Le fait de s'autodéfinir comme une salope, ça rentre plus dans le cadre du jeu érotique et de l'excitation physique et intellectuelle que dans la nécessité d'affirmer sa personnalité et de montrer qu'on l'assume, à mon avis.  
Etre une salope n'est pas un trait de personnalité, c'est une certaine façon de jouer un rôle pendant un acte sexuel. ça va pas plus loin et ça dépend très clairement du sens qu'on donne au mot salope.
  - [img] voilà. Avoir un tatouage "salope" montre davantage la connerie de la meuf qu'autre chose
  - Nan mais ça fait presque 24h que ça tourne en dialogue de sourd sur la signification du mot salope, on a percuté vos positions respectives je pense.
  - Putain mais +100000, là, avec les définitions de "salope" [img]  
Oui, c'est connoté négativement globalement (sauf pendant l'acte, ou dans un jeu sexuel, blabla, oui [img]), j'vois pas l'intérêt de se battre pour que ça soit différent. Celles qui aiment le sexe sont des nanas qui aiment le sexe, pas la peine d'essayer de leur coller la définition "positive" de salope, j'trouve ça étrange comme volonté de débat [img]

**Rech3 : « site :<http://forum.hardware.fr/> "terme salope" »**

0 résultats





# Lexiques



# Lexique L1 : noms de métiers, grades, titres, fonctions

1. *abbé, abbesse*
2. *académicien, académicienne*
3. *accompagnateur, accompagnatrice*
4. *accordéoniste*
5. *acheteur, acheteuse*
6. *acquéreur, acquéreuse, acquéresse*
7. *acrobate*
8. *acteur, actrice*
9. *adaptateur, adaptatrice*
10. *adjoint, adjointe*
11. *adjudant, adjudante*
12. *administrateur, administratrice*
13. *afficheur, afficheuse*
14. *agent, agente*
15. *agrégé, agrégée*
16. *agriculteur, agricultrice*
17. *agronome*
18. *alpiniste*
19. *amateur, amatrice*
20. *ambassadeur, ambassadrice*
21. *ambulancier, ambulancière*
22. *amiral, amirale*
23. *analyste*
24. *anesthésiste*
25. *animateur, animatrice*
26. *anthropologue*
27. *antiquaire*
28. *arbitre*
29. *archéologue*
30. *architecte*
31. *archiviste*
32. *artisan, artisanne*
33. *artiste*
34. *assembleur, assembleuse*
35. *assistant, assistante*
36. *associé, associée*
37. *astrologue*
38. *astronaute*
39. *astronome*
40. *athlète*
41. *attaché, attachée*
42. *auditeur, auditrice*
43. *auteur, auteure, autrice*
44. *auxiliaire*
45. *aviateur, aviatrice*
46. *avocat, avocate*
47. *baby-sitter*
48. *banquier, banquière*
49. *barman, barmaid*
50. *baron, baronne*
51. *basketteur, basketteuse*
52. *bassiste*
53. *bâtonnier, bâtonnière*
54. *batteur, batteuse*
55. *berger, bergère*
56. *bibliothécaire*
57. *bijoutier, bijoutière*
58. *biologiste*
59. *botaniste*
60. *boucher, bouchère*
61. *boulangier, boulangère*
62. *boursier, boursière*
63. *boxeur, boxeuse*
64. *brasseur, brasseuse*
65. *bricoleur, bricoleuse*
66. *brigadier, brigadière*
67. *bûcheron, bûcheronne*
68. *cadre*
69. *caissier, caissière*
70. *cameraman, camerawoman*
71. *camionneur, camionneuse*
72. *candidat, candidate*
73. *capitaine*
74. *caporal, caporale*
75. *cardiologue*
76. *caricaturiste*
77. *cartographe*
78. *cascadeur, cascadeuse*
79. *catcheur, catcheuse*
80. *censeur, censeuse*
81. *céramiste*
82. *certifié, certifiée*
83. *chancelier, chancelière*
84. *chanoine*
85. *chansonnier, chansonnière*
86. *chanteur, chanteuse*
87. *charpentier, charpentière*
88. *chasseur, chasseuse*
89. *chauffeur, chauffeuse*
90. *chef, cheffe*
91. *cheminot, cheminote*
92. *chercheur, chercheuse, chercheuse*
93. *chevalier, chevalière*
94. *chimiste*
95. *chirurgien, chirurgienne*
96. *chocolatier, chocolatière*
97. *chômeur, chômeuse*
98. *choriste*
99. *chroniqueur, chroniqueuse*
100. *cinéaste*

101. *clerc*  
 102. *climatologue*  
 103. *clinicien, clinicienne*  
 104. *clown*  
 105. *coach*  
 106. *coiffeur, coiffeuse*  
 107. *collaborateur, collaboratrice*  
 108. *collecteur, collecteuse*  
 109. *colonel, colonelle*  
 110. *coloriste*  
 111. *combattant, combattante*  
 112. *comédien, comédienne*  
 113. *comique*  
 114. *commandant, commandante*  
 115. *commentateur, commentatrice*  
 116. *commerçant, commerçante*  
 117. *commissaire*  
 118. *compétiteur, compétitrice*  
 119. *compositeur, compositrice*  
 120. *comptable*  
 121. *comte, comtesse*  
 122. *concierge*  
 123. *conciliateur, conciliatrice*  
 124. *conducteur, conductrice*  
 125. *conférencier, conférencière*  
 126. *conseiller, conseillère*  
 127. *consul, consule*  
 128. *consultant, consultante*  
 129. *contrôleur, contrôlease*  
 130. *cordonnier, cordonnrière*  
 131. *correspondant, correspondante*  
 132. *cosmonaute*  
 133. *coureur, coureuse*  
 134. *courtier, courtière*  
 135. *couturier, couturière*  
 136. *créateur, créatrice*  
 137. *criminologue*  
 138. *critique*  
 139. *croupier, croupière*  
 140. *cuisinier, cuisinière*  
 141. *cultivateur, cultivatrice*  
 142. *curateur, curatrice*  
 143. *cycliste*  
 144. *danseur, danseuse*  
 145. *décideur, décideuse*  
 146. *découvreur, découvreuse*  
 147. *défenseur, défenseuse*  
 148. *délégué, déléguée*  
 149. *demandeur, demandeuse*  
 150. *déménageur, déménageuse*  
 151. *dentiste*  
 152. *député, députée*  
 153. *dermatologue*  
 154. *designer*  
 155. *dessinateur, dessinatrice*  
 156. *détective*  
 157. *diététicien, diététicienne*  
 158. *diplomate*  
 159. *diplômé, diplômée*  
 160. *directeur, directrice*  
 161. *docteur, docteure, doctoresse*  
 162. *doctorant, doctorante*  
 163. *documentaliste*  
 164. *douanier, douanière*  
 165. *doyen, doyenne*  
 166. *dramaturge*  
 167. *duc, duchesse*  
 168. *écologiste*  
 169. *économiste*  
 170. *écrivain, écrivaine*  
 171. *éditeur, editrice*  
 172. *électeur, électrice*  
 173. *électricien, électricienne*  
 174. *élèveur, élèveuse*  
 175. *employeur, employeuse*  
 176. *énarque*  
 177. *enquêteur, enquêteuse, enquêtrice*  
 178. *enseignant, enseignante*  
 179. *entomologiste*  
 180. *entraîneur, entraîneuse*  
 181. *entrepreneur, entrepreneuse*  
 182. *épicier, épicière*  
 183. *équipier, équipière*  
 184. *espion, espionne*  
 185. *essayiste*  
 186. *ethnologue*  
 187. *étudiant, étudiante*  
 188. *expert, experte*  
 189. *financier, financière*  
 190. *fleuriste*  
 191. *fonctionnaire*  
 192. *footballeur, footballeuse*  
 193. *forgeron, forgeronne*  
 194. *fossoyeur, fossoyeuse*  
 195. *fromager, fromagère*  
 196. *galeriste*  
 197. *gamin, gamine*  
 198. *garagiste*  
 199. *gardien, gardienne*  
 200. *gendarme*  
 201. *général, générale*  
 202. *géographe*  
 203. *géologue*  
 204. *géomètre*  
 205. *gérant, gérante*  
 206. *golfeur, golfeuse*  
 207. *gouvernant, gouvernante*  
 208. *gouverneur, gouverneuse*  
 209. *graphiste*  
 210. *graveur, graveuse*  
 211. *greffier, greffière*  
 212. *grimpeur, grimpeuse*  
 213. *guitariste*  
 214. *gymnaste*  
 215. *gynécologue*  
 216. *historien, historienne*  
 217. *hockeyeur, hockeyeuse*  
 218. *hôte, hôtesse*  
 219. *huissier, huissière*  
 220. *humoriste*  
 221. *idéologue*  
 222. *illustrateur, illustratrice*  
 223. *imprimeur, imprimeuse*  
 224. *infirmier, infirmière*  
 225. *informaticien, informaticienne*  
 226. *ingénieur, ingénieure*  
 227. *inspecteur, inspectrice*  
 228. *instituteur, institutrice*  
 229. *intendant, intendante*  
 230. *intermittent, intermittente*  
 231. *inventeur, inventrice*  
 232. *kinésithérapeute*  
 233. *lanceur, lanceuse*  
 234. *lecteur, lectrice*  
 235. *légionnaire*  
 236. *législateur, législatrice*  
 237. *libraire*  
 238. *lieutenant, lieutenant*  
 239. *linguiste*

240. <i>livreur, livreuse</i>	284. <i>parolier, parolière</i>	330. <i>procureur, procureure</i>
241. <i>luthier, luthière</i>	285. <i>passeur, passeuse</i>	331. <i>professeur, professeuse</i>
242. <i>lutteur, lutteuse</i>	286. <i>pasteur, pasteure</i>	332. <i>professionnel, professionnelle</i>
243. <i>maçon, maçonne</i>	287. <i>patineur, patineuse</i>	333. <i>programmeur, programmatrice</i>
244. <i>magicien, magicienne</i>	288. <i>pâtissier, pâtissière</i>	334. <i>prostitué, prostituée</i>
245. <i>magistrat, magistrate</i>	289. <i>patron, patronne</i>	335. <i>proviseur, proviseuse</i>
246. <i>maïeuticien, maïeuticienne</i>	290. <i>patrouilleur, patrouilleuse</i>	336. <i>psychanalyste</i>
247. <i>maire, mairesse</i>	291. <i>paysagiste</i>	337. <i>psychiatre</i>
248. <i>maître, maîtresse</i>	292. <i>pêcheur, pêcheuse</i>	338. <i>psychologue</i>
249. <i>manager, manageur, manageuse</i>	293. <i>pédagogue</i>	339. <i>puériculteur, puéricultrice</i>
250. <i>mannequin, mannequine</i>	294. <i>pédiatre</i>	340. <i>rapporteur, rapporteuse</i>
251. <i>maquilleur, maquilleuse</i>	295. <i>peintre</i>	341. <i>réalisateur, réalisatrice</i>
252. <i>marathonien, marathonienne</i>	296. <i>pèlerin, pèlerine</i>	342. <i>réceptionniste</i>
253. <i>maréchal, maréchale</i>	297. <i>perchiste</i>	343. <i>recruteur, recruteuse</i>
254. <i>marin, marine</i>	298. <i>percussionniste</i>	344. <i>recteur, rectrice</i>
255. <i>marquis, marquise</i>	299. <i>performeur, performeuse</i>	345. <i>rédacteur, rédactrice</i>
256. <i>matelot, matelote</i>	300. <i>pharmacien, pharmacienne</i>	346. <i>régisseur, régisseuse</i>
257. <i>mathématicien, mathématicienne</i>	301. <i>philologue</i>	347. <i>remplaçant, remplaçante</i>
258. <i>mécanicien, mécanicienne</i>	302. <i>philosophe</i>	348. <i>réparateur, réparatrice</i>
259. <i>médecin, médecine</i>	303. <i>photographe</i>	349. <i>reporter, reporteur, reportrice, reporteuse</i>
260. <i>médiateur, médiatrice</i>	304. <i>physicien, physicienne</i>	350. <i>réserviste</i>
261. <i>menuisier, menuisière</i>	305. <i>pianiste</i>	351. <i>restaurateur, restauratrice</i>
262. <i>météorologue</i>	306. <i>pilote</i>	352. <i>retraité, retraitée</i>
263. <i>metteur, metteuse</i>	307. <i>plaignant, plaignante</i>	353. <i>romancier, romancière</i>
264. <i>meunier, meunière</i>	308. <i>planificateur, planificatrice</i>	354. <i>rouleur, rouleuse</i>
265. <i>ministre</i>	309. <i>plaqueur, plaqueuse</i>	355. <i>routier, routière</i>
266. <i>moine</i>	310. <i>plasticien, plasticienne</i>	356. <i>sacrificateur, sacrificatrice</i>
267. <i>musicien, musicienne</i>	311. <i>plombier, plombière</i>	357. <i>sage-femme</i>
268. <i>musicologue</i>	312. <i>plongeur, plongeuse</i>	358. <i>sauveteur, sauveteuse</i>
269. <i>nageur, nageuse</i>	313. <i>poète, poétesse</i>	359. <i>savant, savante</i>
270. <i>narrateur, narratrice</i>	314. <i>policier, policière</i>	360. <i>saxophoniste</i>
271. <i>négociateur, négociatrice</i>	315. <i>politicien, politicienne</i>	361. <i>scénariste</i>
272. <i>neurologue</i>	316. <i>polytechnicien, polytechnicienne</i>	362. <i>scénographe</i>
273. <i>notaire</i>	317. <i>pompier, pompière</i>	363. <i>sculpteur, sculptrice</i>
274. <i>nutritionniste</i>	318. <i>porte-parole</i>	364. <i>secouriste</i>
275. <i>officier, officière</i>	319. <i>poseur, poseuse</i>	365. <i>secrétaire</i>
276. <i>orateur, oratrice</i>	320. <i>postier, postière</i>	366. <i>sélectionneur, sélectionneuse</i>
277. <i>organisateur, organisatrice</i>	321. <i>potier, potière</i>	367. <i>sénateur, sénatrice</i>
278. <i>organiste</i>	322. <i>praticien, praticienne</i>	368. <i>sergent, sergente</i>
279. <i>ornithologue</i>	323. <i>précepteur, préceptrice</i>	369. <i>serrurier, serrurière</i>
280. <i>ouvreur, ouvreuse</i>	324. <i>prédicateur, prédicatrice</i>	370. <i>sexologue</i>
281. <i>ouvrier, ouvrière</i>	325. <i>préfet, préfète</i>	371. <i>skieur, skieuse</i>
282. <i>paléontologue</i>	326. <i>préposé, préposée</i>	372. <i>skippeur, skippeuse</i>
283. <i>parachutiste</i>	327. <i>présentateur, présentatrice</i>	373. <i>sociologue</i>
	328. <i>président, présidente</i>	374. <i>soignant, soignante</i>
	329. <i>principal, principale</i>	375. <i>soigneur, soigneuse</i>
		376. <i>soldat, soldate</i>
		377. <i>sommelier, sommière</i>

- 
- |   |                                      |  |
|---|--------------------------------------|--|
| 378. <i>soudeur, soudeuse</i>                   | 392. <i>tailleur, tailleuse</i>      | 408. <i>usager, usagère</i>            |
| 379. <i>souscripteur, souscriptrice</i>         | 393. <i>talonneur, talonneuse</i>    | 409. <i>utilisatteur, utilisatrice</i> |
| 380. <i>speaker, speakerine, speakerin</i>      | 394. <i>technicien, technicienne</i> | 410. <i>veilleur, veilleuse</i>        |
| 381. <i>stagiaire</i>                           | 395. <i>témoin</i>                   | 411. <i>vendeur, vendeuse</i>          |
| 382. <i>statisticien, statisticienne</i>        | 396. <i>tenancier, tenancière</i>    | 412. <i>verrier, verrière</i>          |
| 383. <i>steward, stewardess</i>                 | 397. <i>théologien, théologienne</i> | 413. <i>vétéran, vétérane</i>          |
| 384. <i>stoppeur, stoppeuse</i>                 | 398. <i>thérapeute</i>               | 414. <i>vétérinaire</i>                |
| 385. <i>styliste</i>                            | 399. <i>tireur, tireuse</i>          | 415. <i>vidéaste</i>                   |
| 386. <i>substitut, substitute</i>               | 400. <i>traducteur, traductrice</i>  | 416. <i>vigneron, vigneronne</i>       |
| 387. <i>suiveur, suiveuse</i>                   | 401. <i>trésorier, trésorière</i>    | 417. <i>violoncelliste</i>             |
| 388. <i>superviseur, superviseuse</i>           | 402. <i>trompettiste</i>             | 418. <i>violoniste</i>                 |
| 389. <i>supporter, supporteur, supporterice</i> | 403. <i>tueur, tueuse</i>            | 419. <i>visiteur, visiteuse</i>        |
| 390. <i>surfeur, surfeuse</i>                   | 404. <i>tuteur, tutrice</i>          | 420. <i>voltigeur, voltigeuse</i>      |
| 391. <i>surveillant, surveillante</i>           | 405. <i>universitaire</i>            | 421. <i>voyageur, voyageuse</i>        |
|   | 406. <i>urbaniste</i>                | 422. <i>zoologiste</i>                 |
|   | 407. <i>urgentiste</i>               |  |

# Lexique L2 : dénominations injurieuses

- |  |                            |                                     |
|--|----------------------------|-------------------------------------|
| 1. <i>allumeuse</i>                    | 25. <i>folle</i>           | 50. <i>pétasse</i>                  |
| 2. <i>animal</i>                       | 26. <i>fumier</i>          | 51. <i>piffre</i>                   |
| 3. <i>bécassine</i>                    | 27. <i>gars, garce</i>     | 52. <i>plouc</i>                    |
| 4. <i>béotien, béotienne</i>           | 28. <i>godiche</i>         | 53. <i>politocard</i>               |
| 5. <i>bobonne</i>                      | 29. <i>gonze, gonzesse</i> | 54. <i>pondeur /euse</i>            |
| 6. <i>boniche</i>                      | 30. <i>gouine</i>          | 55. <i>pouffiasse</i>               |
| 7. <i>bonne</i>                        | 31. <i>greluche</i>        | 56. <i>pourriture</i>               |
| 8. <i>bournoul, bournoule</i>          | 32. <i>grognasse</i>       | 57. <i>poule</i>                    |
| 9. <i>chameau</i>                      | 33. <i>grue</i>            | 58. <i>putain</i>                   |
| 10. <i>chialeur, chialeuse</i>         | 34. <i>guenon</i>          | 59. <i>pute</i>                     |
| 11. <i>chien, chienne</i>              | 35. <i>idiot, idiote</i>   | 60. <i>rat</i>                      |
| 12. <i>cochon, cochonne</i>            | 36. <i>imbécile</i>        | 61. <i>romanichel, romanichelle</i> |
| 13. <i>cocu, cocue</i>                 | 37. <i>jaune</i>           | 62. <i>roulure</i>                  |
| 14. <i>con, conne</i>                  | 38. <i>jument</i>          | 63. <i>salaud, salaude</i>          |
| 15. <i>connard, connarde, connasse</i> | 39. <i>larve</i>           | 64. <i>salopard</i>                 |
| 16. <i>coquin, coquine</i>             | 40. <i>lèche-cul</i>       | 65. <i> salope</i>                  |
| 17. <i>croqueur, croqueuse</i>         | 41. <i>limande</i>         | 66. <i>soubrette</i>                |
| 18. <i>déchet</i>                      | 42. <i>lope</i>            | 67. <i>tante</i>                    |
| 19. <i>dégueulasse</i>                 | 43. <i>lopette</i>         | 68. <i>tantouze</i>                 |
| 20. <i>enculé, enculée</i>             | 44. <i>macaroni</i>        | 69. <i>tapette</i>                  |
| 21. <i>enflure</i>                     | 45. <i>morue</i>           | 70. <i>tata</i>                     |
| 22. <i>enfoiré, enfoirée</i>           | 46. <i>ordure</i>          | 71. <i>toupie</i>                   |
| 23. <i>fillasse</i>                    | 47. <i>pédale</i>          | 72. <i>trainée</i>                  |
| 24. <i>fille</i>                       | 48. <i>pédé</i>            | 73. <i>vermine</i>                  |
|  | 49. <i>peigne-cul</i>      | 74. <i>vipère</i>                   |

